ŒUVRES

DE

CHAMPLAIN

PUBLIÉES

SOUS LE PATRONAGE

DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

PAR L'ABBÉ C.-H. LAVERDIÈRE, M. A.
PROFESSEUR D'HISTOIRE A LA FACULTÉ DES ARTS
ET BIBLIOTHÉCAIRE DE L'UNIVERSITÉ

SECONDE ÉDITION

TOME III



QUÉBEC
Imprimé au Séminaire par GEO.-E. DESBARATS

1870

L'édition de 1613, qui fait suite à celle de 1603, est peut-être la plus intéressante et la plus utile de toutes celles que publia Champlain. Les faits y sont racontés dans l'ordre, quoique simplement ; les descriptions de lieux y sont à leur place ; le texte est partout accompagné de cartes ou de dessins, qui jettent toujours beaucoup de lumière sur des événements si éloignés de nous.

Bien des personnes, sans en avoir fait un examen assez attentif, ont cru que l'édition de 1632 pouvait y suppléer, parce qu'elle la reproduit en grande partie. Mais, quand elles voudront approfondir les choses, et s'en rendre exactement compte, elles s'apercevront bien vite que cette réimpression de 1632 est tellement tronquée parfois, qu'il est impossible de s'y reconnaître, et elles se verront forcées de revenir à l'édition première, surtout pour ce qui concerne l'Acadie, et les côtes de la Nouvelle-Angleterre.

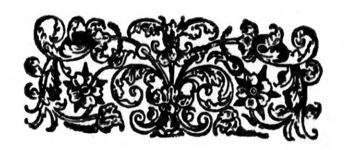
LES VOYAGES
DV SIEVR DE CHAMPLAIN
XAINTONGEOIS, CAPITAINE ordinaire pour le Roy, en la marine.

DIVISEZ EN DEVX LIVRES.

ou,

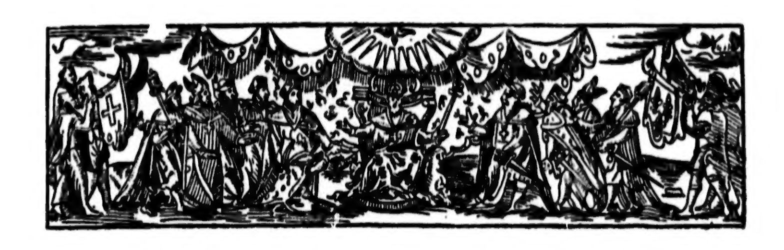
IOVRNAL TRES-FIDELE DES OBSERVAtions faites és descouuertures de la nouuelle France : tant en la descriptiõ des terres, costes, riuieres, ports, haures, leurs hauteurs, & plusieurs declinaisons de la guide-aymant; qu'en la creance des peuples, leurs superstitions, façon de viure & de guerroyer : enrichi de quantité de figures.

Ensemble deux cartes geografiques : la premiere seruant à la nauigation, dressée selon les compas qui nordestent, sur lesquels les mariniers nauigent : l'autre en son vray Meridien, auec ses longitudes & latitudes : à laquelle est adiousté le voyage du destroict qu'ont troué les Anglois, au dessus de Labrador, depuis le 53e. degré de latitude, iusques au 63e. en l'an 1612. cerchans vn chemin par le Nord, pour aller à la Chine.



A PARIS,
Chez IEAN BERJON, rue S. Iean de Beauuais, au Cheual volant, & en sa boutique au Palais, à la gallerie des prisonniers.

M. DC. XIII.
AVEC PRIVILEGE DV ROY.



AV ROY.

SIRE,

Vostre Maiesté peut auoir assez de cognoissance des descouuertures, faites pour son seruice, de la nouuelle France (dicte Canada) par les escripts que certains Capitaines & Pilotes en ont fait, des voyages & descouuertures, qui y ont esté faites, depuis quatre vingts ans, mais ils n'ont rien rendu de si recommandable en vostre Royaume, ny si profitable pour le seruice de vostre Maiesté & de ses subiects; comme peuuent estre les cartes des costes, haures, riuieres, & de la situation des lieux lesquelles seront representées par ce petit traicté, que ie prens la hardiesse d'adresser à vostre Maiesté, intitulé Iournalier des voyages & descouuertures que i'ay faites auec le sieur de Mons, vostre Lieutenant, en la nouuelle France: & me voyant poussé d'vne iuste recognoissance de l'honneur que i'ay reçeu depuis dix ans, des commandements, tant de vostre Maiesté, Sire, que du feu Roy, Henry le Grand, d'heureuse memoire, qui me commanda de faire les recherches & descouuertures les plus exactes qu'il me seroit possible: Ce que i'ay fait auec les augmentations, representées par les cartes, contenues en ce petit liure, auquel il se trouuera vne remarque particuliere des pe-

rils, qu'on pourroit encourir s'ils n'eſtoyent euitez : ce que les ſubiects de voſtre Maieſté, qu'il luy plaira employer cy aprés, pour la conſeruation deſdictes deſcouuertures pourront euiter ſelon la cognoiſſance que leur en donneront les cartes contenues en ce traicté, qui ſeruira d'exemplaire en voſtre Royaume, pour ſeruir à voſtre Maieſté, à l'augmentation de ſa gloire, au bien de ſes ſubiects, & à l'honneur du ſeruice tres-humble que doit à l'heureux accroiſſement de vos iours.

SIRE,

Voſtre treſ-humble, treſ-obeiſſant
& treſ-fidele ſeruiteur & ſubiect.

CHAMPLAIN.



A

LA ROYNE REGENTE

MERE DV ROY.

MADAME,

Entre tous les arts les plus vtiles & excellens, celuy de nauiger m'a touſiours ſemblé tenir le premier lieu: Car d'autant plus qu'il eſt hazardeux & accompagné de mille perils & naufrages, d'autant plus auſſi eſt-il eſtimé & releué par deſſus tous, n'eſtant aucunement conuenable à ceux qui manquent de courage & aſſeurance. Par cet art nous auons la cognoiſſance de diuerſes terres, regions, & Royaumes. Par iceluy nous attirons & apportons en nos terres toutes ſortes de richeſſes, par iceluy l'idolatrie du Paganiſme eſt renuerſé, & le Chriſtianiſme annoncé par tous les endroits de la terre. C'eſt cet art qui m'a dés mon bas aage attiré à l'aimer, & qui m'a prouoqué à m'expoſer preſque toute ma vie aux ondes impetueuſes de l'Ocean, & qui m'a fait nauiger & coſtoyer vne partie des terres de l'Amerique & principalement de la Nouuelle France, où i'ay touſiours eu deſir d'y faire fleurir le Lys auec l'vnique Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine. Ce que ie croy à preſent faire auec l'aide de Dieu, eſtant aſſiſté de la faueur de voſtre Maieſté, laquelle ie ſupplie treſhumblement de continuer à nous maintenir, afin que tout rëuſſiſſe à l'honneur de Dieu, au bien de la France & ſplendeur de voſtre Re-

gne, pour la grandeur & proſperité duquel, ie prierai Dieu, de vous aſſiſter touſiours de mille benedictions, & demeureray.

MADAME,

Voſtre treſ-humble, treſ-obeiſſant
& treſ-fidele ſeruiteur & ſubiect.

CHAMPLAIN.

AVX FRANCOIS, SVR LES voyages du ſieur de Champlain.

STANCES.

LA France eſtant vn iour à bon droit irritée
De voir des eſtrangers l'audace tant vantée,
Voulans comme ranger la mer à leur merci,
Et rendre iniuſtement Neptune tributaire
Eſtant commun à tous; ardente de cholere
Appella ſes enfans, & les tançoit ainſi.

2

Enfans, mon cher ſoucy, le doux ſoin de mon ame,
Quoy? l'honneur qui eſpoint d'vne ſi douce flamme,
Ne touche point vos cœurs? Si l'honneur de mon nom
Rend le voſtre pareil d'eternelle memoire,
Si le bruit de mon los redonde à voſtre gloire,
Chers enfans, pouués vous trahir voſtre renom?

3

Ie voy de l'eſtranger l'inſolente arrogance,
Entreprenant par trop, prendre la iouïſſance
De ce grand Ocean, qui languit aprés vous.
Et pourquoy le deſir d'vne belle entrepriſe
Vos cœurs comme autresfois n'eſpoinçonne & n'attiſe?
„ *Touſiours vn braue cœur de l'honneur eſt ialoux.*

4

Apprenés qu'on a veu les Françoiſes armées
De leur nombre couurir les plaines Idumées,
L'Afrique quelquefois a veu vos deuanciers,
L'Europe en a tremblé, & la fertile Aſie
En a eſté ſouuent d'effroy toute ſaiſie,
Ces peuples ſont teſmoins de leurs actes guerriers.

5

Ainſi moy voſtre mere en armes ſi feconde
I'ay fait trembler ſoubs moy les trois parts de ce monde.

La quarte ſeulement mes armes n'a gouſté.
C'eſt ce monde noueau dont l'Eſpagne roſtie.
Ialouſe de mon los, ſeule ſe glorifie,
Mon nom plus que le ſien y doit eſtre planté.

6

Peut eſtre direz vous que mon ventre vous donne
Ce que pour eſtre bien, Nature vous ordonne,
Que vous auez le Ciel clement & gracieux,
Que de chercher ailleurs ſe rendre à la fortune,
Et plus ſe confier à vne traiſtre Neptune,
Ce ſeroit s'hazarder ſans eſpoir d'auoir mieux.

7

Si les autres auoyent leurs terres cultiuées,
De fleuues & ruiſſeaux plaiſamment abbreuuées
Et que l'air y fut doux : ſans doute ils n'auroyent pas
Dans ce pays lointain porté leur renommée
Que foible on la verroit dans leurs murs enfermée
„ *Mais pour vaincre la faim, on ne craint le treſpas.*

8

Il eſt vray chers enfans, mais ne faites vous compte
De l'honneur, qui le temps & ſa force ſurmonte?
Qui ſeul peut faire viure en immortalité?
Ha! ie ſçay que luy ſeul vous plaiſt pour recompenſe,
Allés donc courageux, ne ſouffrez ceſte offenſe,
De ſouffrir tels affrons, ce ſeroit laſcheté.

9

Ie n'en ſentirois pas la paſſion ſi forte,
Si nature n'ouuroit à ce deſſein la porte,
Car puis qu'elle a voulu me bagner les coſtés
De deux ſi larges mers : c'eſt pour vous faire entendre
Que guerriers il vous faut mes limites eſtendre
Et rendre des deux parts les peuples ſurmontés.

10

C'eſt trop, c'eſt trop long temps ſe priuer de l'vſage,
D'vn bien que par le Ciel vous euſtes en partage,

Allés donc courageux, faites bruire mon los,
Que mes armes par vous en ce lieu soyent portées
Rendés par la vertu les peines surmontées
„ *L'honneur est tant plus grand que moindre est le repos.*

11

Ainsi parla la France : & les vns approuuerent
Son discours, par les cris qu'au Ciel ils esleuerent,
D'autres faisoient semblant de louer son dessein,
Mais nul ne s'efforçoit de la rendre contente,
Quand Champlain luy donna le fruit de son attente.
„ *Vn cœur fort genereux ne peut rien faire en vain.*

12

Ce dessein qui portoit tant de peines diuerses,
De dangers, de trauaux, d'espines de trauerses,
Luy seruit pour monstrer qu'vne entiere vertu
Peut rompre tous efforts par sa perseuerance
„ *Emporter, vaincre tout : vn cœur plein de vaillance*
„ *Se monstre tant plus grand, plus il est combattu.*

13

François, chers compagnons, qu'vn beau desir de gloire
Espoinçonnant vos cœurs, rende vostre memoire
Illustrée à iamais : venez braues guerriers,
Non non ce ne sont point des esperances vaines.
Champlain a surmonté les dangers & les peines :
Venés pour recueillir mille & mille lauriers.

14

HENRY mon grand Henry à qui la destinée
Impiteuse a trop tost la carriere bornée,
Si le Ciel t'eust laissé plus long temps icy bas,
Tu nous eusse assemblé la France auec la Chine :
Tu ne meritois moins que la ronde machine,
Et l'eussions veu courber sous l'effort de ton bras.

15

Et toy sacré fleuron, digne fils d'vn tel Prince,
Qui luit comme vn soleil aux yeux de ta Prouince,
*B**

X

Le Ciel qui te reſerue à vn ſi haut deſſein,
Face vn iour qu'arriuant l'effect de mon enuie,
Ie verſe en t'y ſeruant & le ſang, & la vie,
Ie ne quiers autre honneur ſi tel eſt mon deſtin.

16

Tes armes ô mon Roy, ô mon grand Alexandre !
Iront de tes vertus vn bon odeur eſpandre
Au couchant & leuant. Champlain tout glorieux
D'vn deſir ſi hautain ayant l'ame eſchauffée
Aux fins de l'Ocean plantera ton trophée,
La grandeur d'vn tel Roy doit voler iuſqu'aux Cieux.

L'ANGE Pariſ.

A MONSIEVR DE CHAMplain ſur ſon liure & ſes cartes marines.

ODE.

QVE deſire tu voir encore
Curieuſe temerité :
Tu cognois l'vn & l'autre More,
En ton cours eſt-il limité?
En quelle coſte reculée
N'es-tu pas ſans frayeur allée?
Et ne ſers tu pas de raiſon?
Que l'ame eſt vn feu qui nous pouſſe,
Qui nous agite & ſe courouce
D'eſtre en ce corps comme en priſon?

Tu ne trouues rien d'impoſſible,
Et meſme le chemin des Cieux
A peine reſte inacceſſible
A ton courage ambitieux.
Encore vn fugitif Dedale,
Eſbranlant ſon aiſle inegale
Eut l'audace d'en approcher,
Et ce guerrier qui de la nue
Vid la ieune Andromede nue
Preſte à mourir ſur le rocher.

Que n'ay ie leur aiſle aſſeurée,
Ou celle du vent plus leger,
Ou celles des fils de Borée
Ou l'Hippogriphe de Roger.
Que ne puis-ie par characteres
Parfums & magiques myſteres
Courir l'vn & l'autre Element.
Et quand ie voudrois l'entreprendre
Auſſi-toſt qu'vn daimon me rendre
Au bout du monde en vn moment.

Non point qu'alors ie me promette
D'aller au ſeiour eſleué
Qu'auec vne longue lunette
On a dans la lune troué ;
Ny d'apprendre ſi les lumieres
D'eſclairer au ciel couſtumieres,

Et qui ſont nos biens & nos maux,
D'humides vapeurs ſont nourries,
Comme icy bas dans les prairies
D'herbe on nourit les animaux.

Mais pour aller en aſſeurance
Viſiter ces peuples tous nuds
Que la bien heureuſe ignorance
En long repos a maintenus.
Telle eſtoit la gent fortunée
Au monde la premiere née,
Quand le miel en ruiſſeaux fondoit
Au ſein de la terre fleurie
Et telle ſe voit l'Hetrurie
Lors que Saturne y commandoit.

Quels honneurs & quelles loüanges
Champlain ne doit point eſperer,
Qui de ces grands pays eſtranges
Nous a ſçeu le plan figurer
Ayant neuf fois tenu la ſonde
Et porté dans ce nouueau monde
Son courage aueugle aux dangers,
Sans craindre des vents les haleines,
Ny les monſtrueuſes Baleines
Le butin des Baſques legers.

Eſprit plus grand que la fortune
Patient & laborieux.
Touſiours ſoit propice Neptune
A tes voyages glorieux.
Puiſſes tu d'aage en aage viure,
Par l'heureux effort de ton liure :
Et que la meſme eternité
Donne tes chartes renommées
D'huile de cedre perfumées
En garde à l'immortalité.

Motin.

SOMMAIRES DES CHAPITRES

LIVRE PREMIER

Auquel sont descrites les descouuertures de la coste d'Acadie & de la Floride.

L'Vtilité du commerce a induit plusieurs Princes à recercher vn chemin plus facile pour trafiquer auec les Orientaux. Plusieurs voyages qui n'ont point reussi. Resolution des François à cet effect. Entreprise du sieur de Mons. Sa commission, & reuocation d'icelle. Nouuelle commission au mesme sieur de Mons. Chap. I. p. 1

Description de l'isle de Sable : Du Cap Breton, de la Heue : Du port au Mouton : Du port du cap Negre : Du cap & Baye de Sable : De l'isle aux Cormorans : Du cap Fourchu : De l'isle longue : De la baye saincte Marie : Du port saincte Marguerite, & de toutes les choses remarquables qui sont le long de ceste coste. Chap. II. p. 6

Description du port Royal & des particularitez d'iceluy. De l'isle haute. Du port aux Misnes. De la grande baye Françoise. De la riuiere sainct Iean, & ce que nous auons remarqué depuis le port aux Misnes iusques à icelle. De l'isle appellée par les Sauuages Methane. De la riuiere des Etechemins & de plusieurs belles isles qui y sont. De l'isle de saincte Croix, & autres choses remarquables d'icelle coste. Chap. III. p. 17

Le sieur de Mons ne trouuant point de lieu plus propre pour faire vne demeure arrestée, que l'isle de saincte Croix, la fortifie & y fait des logemens. Retour des vaisseaux en France, & de Ralleau Secretaire d'iceluy sieur de Mons, pour mettre ordre à quelques affaires. Chap. IV. p. 26

De la coste, peuples & riuieres de Norembeque, & de tout ce qui s'est passé durant les descouuertures d'icelle. Chap. V. p. 29

Du mal de terre, fort cruelle maladie. A quoy les hommes & femmes Sauuages passent le temps durant l'hyuer : & tout ce qui se passe en l'habitation durant l'hyuernement. Chap. VI. p. 40

Descouuertures de la coste des Almouchiquois, iusques au 42. degré de latitude : & des particularités de ce voyage. Chap. VII. p. 45

Continuation des descouuertures de la coste des Almouchiquois, & de ce que nous y auons remarqué de particulier. Chap. VIII. p 62

Retour des descouuertures de la coste des Almouchiquois. Chap. IX. p. 73

L'habitation qui estoit en l'isle de saincte Croix transportée au port Royal, & pourquoy. Chap. X. p. 76

Ce qui se passa depuis le partement du sieur de Mons, iusques à ce que voyant qu'on n'auoit point nouuelles de ce qu'il auoit promis, on partit du port Royal pour retourner en France. Chap. XI. p. 78

Partement du Port Royal, pour retourner en France. Rencontre de Ralleau au cap de Sable, qui fit rebrousser chemin. Chap. XII. p. 86

Le sieur de Poitrincourt part du port Royal, pour faire des descouuertures. Tout ce que l'on y vit, & ce qui y arriua iusques à Malebarre. Chap. XIII. p. 91

Continuation des susdites descouuertures, & ce qui y fut remarqué de singulier. Chap. XIV. p. 98

L'incommodité du temps, ne permettant pour lors, de faire d'auantage de descouuertures, nous fit resoudre de retourner en l'habitation : & ce qui nous arriua iusques à icelle. Chap. XV. p. 108

Retour des fufdites defcouuertures & ce qui fe paffa durant l'hyuernement. Chap. XVI. p. 115

Habitation abandonnée. Retour en France du fieur de Poitrincourt & de tous fes gens. Chap. XVII. p. 126

LIVRE SECOND

Auquel font defcrits les voyages faits au grand fleuue fainct Laurens, par le fieur de Champlain.

REfolution du fieur de Mons, pour faire les defcouuertures par dedans les terres : fa commiffion & enfrainte d'icelle, par des Bafques, qui defarmerent le vaiffeau de Pont-graué ; & l'accord qu'ils firent aprés entre eux. Chap. I. p. 135

De la riuiere de Saguenay, & des Sauuages, qui nous y vindrent abborder. De l'ifle d'Orleans, & de tout ce que nous y auons remarqué de fingulier. Chap. II. p. 142

Arriuée à Quebec, où nous fifmes nos logemens. Sa fituation. Confpiration contre le feruice du Roy, & ma vie, par aucuns de nos gens. La punition qui en fut faite, & tout ce qui fe paffa en cet affaire. Chap. III. p. 148

Retour du Pont-graué en France. Defcription de noftre logement, & du lieu où feiourna Iaques Quartier en l'an 1535. Chap. IV. p. 155

Semences & vignes plantées à Quebec. Commencement de l'yuer & des glaces. Extrefme neceffité de certains fauuages. Chap. V. p. 166

Maladie de la terre à Quebec. Le fuiect de l'hyuernement. Defcription dudit lieu. Arriuée du fieur de Marais, gendre de Pont-graué, audit Quebec. Chap. VI. p. 170

Partement de Quebec iufques à l'ifle faincte Efloy, & de la rencontre que i'y fis des fauuages Algoumequins, & Ochatequins. Chap. VII. p. 174

Retour à Quebec : & depuis continuation auec les fauuages iufques au faut de la riuiere des Yroquois. Chap. VIII. p. 178

Partement du faut de la riuiere des Yroquois. Defcription d'vn grand lac. De la rencontre des ennemis que nous fifmes audit lac, & de la façon & conduite qu'ils vfent en allant attaquer les Yroquois. Chap. IX. p. 184

Retour de la Bataille & ce qui fe paffa par le chemin. Chap. X. p. 196

Retour en France & ce qui fe paffa iufques au rembarquement. Chap. XI. p. 200

SECOND VOYAGE DV SIEVR de Champlain.

PArtement de France pour retourner en la nouuelle France : & ce qui fe paffa iufques à noftre arriuée en l'habitation. Chap. I. p. 205

Partement de Quebec pour aller affifter nos fauuages alliez à la guerre contre les Yroquois leurs ennemis & tout ce qui fe paffa iufques à noftre retour en l'habitation. Chap. II. p. 210

Retour en France. Rencontre d'vne Baleine & de la façon qu'on les prent. Chap. III. p. 226

XV

LE TROISIESME VOYAGE DV ſieur de Champlain en l'année 1611.

PArtement de France pour retourner en la Nouuelle France. Les dangers & autres choſes qui arriuerent iuſques en l'habitation. Chap. I. p. 231

Deſcente à Quebec pour faire raccommoder la barque. Partement dudit Quebecq pour aller au ſaut trouuer les ſauuages & recognoiſtre vn lieu propre pour vne habitation. Chap. II. p. 241

Deux cens ſauuages rameinent le François qu'on leur auoit baillé, & remmenerent leur ſauuage qui eſtoit retourné de France. Pluſieurs diſcours de part & d'autre. Chap. III p. 249

Arriuée à la Rochelle. Aſſociation rompue entre le ſieur de Mons & ſes aſſociés les ſieurs Colier & le gendre de Rouen. Enuie des François touchant les nouuelles deſcouuertures de la nouuelle France. Chap. IV. p. 265

Intelligence des deux cartes Geografiques de la nouuelle France. p. 270

PLus est adiouté le voyage à la petite carte du destroit qu'ont trouué les Anglois au dessus de Labrador depuis le 53. degré de latitude, iusques au 63. qu'ils ont descouuert en ceste presente année 1612. pour trouuer vn passage d'aller à la Chine par le Nort, s'il leur est possible : & ont hyuerné au lieu où est ceste marque, ϴ. Ce ne fut pas sans auoir beaucoup enduré de froidures, & furent contraincts de retourner en Angleterre : ayans laissé leur chef dans les terres du Nort, & depuis six mois, trois autres vaisseaux sont partis pour penetrer plus auant, s'ils peuuent, & par mesmes moyens voir s'ils trouueront les hommes qui ont esté delaissez audict pays.

EXTRAIT DV PRIVILEGE.

PAR lettres patentes du Roy données à Paris, le 9. de Ianuier, 1613. & de nostre regne le 3. par le Roy en son conseil PERREAV : & seellées en cire iaune sur simple queüe, il est permis à IEAN BERJON, Imprimeur & Libraire en ceste ville de Paris, imprimer ou faire imprimer par qui bon luy semblera vn liure intitulé, *Les Voyages de Samuel de Champlain Xainctongeois, Capitaine ordinaire pour le Roy en la Marine, &c.* pour le temps & terme de six ans entiers & consecutifs à commencer du iour que ledit liure aura esté acheué d'imprimer, iusques audit temps de six ans. Estant semblablement fait deffenses par les mesmes lettres, à tous Imprimeurs, marchans Libraires, & autres quelconques, d'imprimer, ou faire imprimer, vendre ou distribuer ledit liure durant ledit temps, sans l'exprés consentement dudit BERJON, ou de celuy à qui il en aura donné permission, sur peine de confiscation desdicts liures la part qu'ils seront trouuez, & d'amende arbitraire, comme plus à plein est declaré esdictes lettres.



LES VOYAGES
DV SIEVR DE CHAMPLAIN
XAINTONGEOIS CAPITAINE ordinaire pour le Roy, en la marine.

OV IOVRNAL TRES-FIDELE DES OBSERVATIONS faites és descouuertures de la nouuelle France : tant en la description des terres, costes, riuieres, ports, haures, leurs hauteurs, & plusieurs declinaisons de la guide-aymant ; qu'en la creance des peuples, leurs superstitions, façon de viure & de guerroyer : enrichi de quantité de figures.

Ensemble deux cartes geographiques : la premiere seruant à la nauigation, dressée selon les compas qui nordestent, sur lesquels les mariniers nauigent : l'autre en son vray Meridien, auec ses longitudes & latitudes : à laquelle est adiousté le voyage du destroict qu'ont trouué les Anglois, au dessus de Labrador, depuis le 53e. degré de latitude, iusques au 63e. en l'an 1612. cerchans vn chemin par le Nord, pour aller à la Chine.

LIVRE PREMIER

L'vtilité du commerce a induit plusieurs Princes à rechercher vn chemin plus facile pour trafiquer auec les Orientaux. Plusieurs voyages qui n'ont pas reüssy. Resolution des François à cet effect. Entreprise du sieur de Mons : sa commission & reuocation d'icelle. Nouuelle commission au mesme sieur de Mons pour continuer son entreprise.

CHAPITRE I.



SElon la diuersité des humeurs les inclinations sont differentes : & chacun en sa vacation a vne fin particuliere. Les vns tirent au proffit, les autres à la gloire, & aucuns au bien public. Le plus grand

eſt au commerce, & principalement celuy qui ſe faict ſur la mer. De là vient le grand ſoulagement du peuple, l'opulence & l'ornement des republiques. C'eſt ce qui a eſleué l'ancienne Rome à la Seigneurie & domination de tout le monde. Les Venitiens à vne grandeur eſgale à celle des puiſſans Roys. De tout temps il a fait foiſonner en richeſſes les villes maritimes, dont Alexandrie & Tyr ſont ſi celebres : & vne infinité d'autres, leſquelles rempliſſent le profond des terres aprés que les nations eſtrangeres leur ont envoyé ce qu'elles ont de beau & de ſingulier. C'eſt pourquoy pluſieurs Princes ſe ſont efforcez de trouuer par le Nort, le chemin de la Chine, afin de faciliter le commerce auec les Orientaux, eſperans que ceſte route ſeroit plus brieue & moins perilleuſe.

En l'an 1496. le Roy d'Angleterre commit à ceſte recherche Iean Chabot (1) & Sebaſtien ſon fils. Enuiron le meſme temps Dom Emanuel Roy de Portugal y enuoya Gaſpar Cortereal, qui retourna ſans auoir trouué ce qu'il pretendoit : & l'année d'aprés reprenant les meſmes erres, ils mourut en l'entrepriſe, comme fit Michel ſon frere qui la continuoit obſtinément. Es années 1534. & 1535. Iacques Quartier (2) eut pareille commiſſion du Roy François I.

(1) La commission fut donnée nommément à Jean Cabot et à ses fils Louis, Sébastien et Sanche, et à leurs héritiers et ayans cause : « *Dilectis nobis Ioanni Caboto civi* « *Venetiarum, Ludovico, Sebaſtiano & Sancio filiis dicti Ioannis, & eorum ac cujuſlibet* « *eorum hæredibus ac deputatis...* » (Mémoires des Commissaires, t. II, p. 409). Cette commission est datée du 5 mars de la onzième année du règne de Henri VII. Or Henri fut couronné le 30 octobre 1485. La commission est donc du 5 mars 1496, suivant le style nouveau, et 1495 suivant l'ancien style, Pâques tombant cette année le 1er avril.

(2) L'auteur, dans la relation de son voyage de 1603, écrit Jacques Cartier. Il semble que, dans celle-ci, il ait adopté l'orthographe de Lescarbot; cependant le capitaine malouin signait *Cartier*, comme en font foi les registres de Saint-Malo.

mais il fut arreſté en ſa courſe. Six ans aprés le ſieur de Roberual l'ayant renouuelée, enuoya Iean Alfonce Xaintongeois plus au Nort le long de la coſte de Labrador, qui en reuint auſſi ſçauant que les autres. Es années 1576. 1577. & 1578. Meſſire Martin Forbicher (1) Anglois fit trois voyages ſuiuant les coſtes du Nort. Sept ans aprés Hunfrey Gilbert (2) auſſi Anglois partit auec cinq nauires, & s'en alla perdre ſur l'iſle de Sable, où demeurerent trois de ſes vaiſſeaux. En la meſme année (3), & és deux ſuiuantes Iean Dauis Anglois fit trois voyages pour meſme ſubiect, & penetra ſoubs les 72. degrez, & ne paſſa pas vn deſtroit qui eſt appelé auiourdhui de ſon nom. Et depuis luy le Capitaine Georges en fit auſſi vn en l'an 1590. qui fut contraint à cauſe des glaces, de retourner ſans auoir rien deſcouuert. Quant aux Holandois ils n'en ont pas eu plus certaine cognoiſſance à la nouuelle Zemble.

Tant de nauigations & deſcouuertures vainement entrepriſes auec beaucoup de trauaux & deſpences, ont fait reſoudre noz François en ces dernieres années, à eſſayer de faire vne demeure arreſtée és terres que nous diſons la Nouuelle France, eſperans paruenir plus facilement à la perfection de ceſte entrepriſe, la Nauigation commençeant en la

(1) Sir Martin Frobisher, natif de Doncaster, dans le comté d'York. On peut voir la relation de ses voyages dans Hakluyt, tome III, et la traduction française dans les *Voyages au Nord*.

(2) Sir Humphrey Gilbert obtint une commission de la reine d'Angleterre, Élisabeth, dès l'année 1578. Mais le premier voyage qu'il entreprit cette année manqua complètement, tant par la désertion d'un grand nombre de ses associés, que par suite d'une violente tempête, qui le força de retourner en Angleterre. En vertu de la même commission, il réalisa enfin, cinq ans plus tard (1583), un voyage aux côtes de l'Amérique, où il périt lui et tous ses compagnons.

(3) Le premier voyage de Davis eut lieu en 1585.

terre d'outre l'Ocean, le long de laquelle ſe fait la recherche du paſſage deſiré : Ce qui auoit meu le Marquis de la Roche en l'an 1598.(1) de prendre commiſſion du Roy pour habiter ladite terre. A cet effect il deſchargea des hommes & munitions en l'Iſle de Sable : mais les conditions qui luy auoient eſté accordées par ſa Maieſté lui ayant eſté deniées, il fut contraint de quitter ſon entrepriſe, & laiſſer là ſes gens. Vn an aprez le Capitaine Chauuin en prit vne autre pour y conduire d'autres hommes : & peu aprez eſtant auſſi reuocquée(2), il ne pourſuit pas dauantage.

Aprez ceux cy(3), nonobſtant toutes ces variations & incertitudes, le ſieur de Mons voulut tenter vne choſe deſeſperée : & en demanda commiſſion à ſa Maieſté : recognoiſſant que ce qui auoit ruiné les entreprinſes precedentes, eſtait faute d'auoir aſſiſté les entrepreneurs, qui, en vn an, ny deux, n'ont peu

(1) « Lescarbot et Champlain, » dit M. Ferland, en parlant de l'entreprise du marquis de la Roche (Cours d'Histoire du Canada, I, p. 60), « tenaient leurs renseignements du sieur de Poutrincourt. Nous préférons suivre Bergeron, qui écrivait vers le même temps, parce que la vérité de son récit est confirmée par une notice sur le marquis de La Roche, insérée dans la Biographie Générale des Hommes Illustres de la Bretagne. » Voici ce que dit Bergeron à ce sujet : « Le Marquis de la Roche donc étant allé, ſuivant ſa premiere commiſſion » (1578), « dés le temps de Henri III, en l'ile de Sable, & voulant découvrir davantage, il fut reieté par la violence du vent en moins de douze iours iuſqu'en Bretagne, où il fut retenu priſonnier cinq ans » (ou plus de sept, suivant M. Pol de Courcy) « par le duc de Mercœur. Cependant les gens qu'il avoit laiſſé en l'ile de Sable, ne vécurent tout ce temps-là que de péche, & de quelques vaches & autres bétes provenant de celles que dés l'an 1518 le baron de Lery y avoit laiſſées. Enfin le marquis étant delivré de priſon, comme il eut conté au Roy ſon adventure, le pilote *Chef-d'hôtel* eut commandement allant aux terres neuves, de recueillir ces pauvres gens; ce qu'il fit, & n'en trouva que douze de reſte, qu'il ramena en France. Mais le Marquis aiant obtenu ſa ſeconde commiſſion » (1598) « ne peut continuer ces voyages, prevenu de mort bientôt aprés. » (Traité de la Navigation, ch. XX.)

(2) Suivant l'édition de 1632, le sieur Chauvin fit de suite un second voyage, « qui « fut auſſi fructueux que le premier. Il en veut faire vn troiſieſme mieux ordonné; « mais il n'y demeure longtemps ſans eſtre ſaiſi de maladie, qui l'enuoya en l'autre « monde. » (Première partie, ch. VI.)

(3) En 1603, après la mort du commandeur de Chastes.

recognoiſtre les terres & les peuples qui y ſont : ny trouuer des ports propres à vne habitation. Il propoſa à ſa Maieſté vn moyen pour ſupporter ces frais ſans rien tirer des deniers Royaux, aſçauoir, de lui octroyer priuatiuement à tous autres la traitte de peleterie d'icelle terre. Ce que luy ayant eſté accordé, il ſe mit en grande & exceſſiue deſpence : & mena auec luy bon nombre d'hommes de diuerſes conditions : & y fit baſtir des logemens neceſſaires pour ſes gens : laquelle deſpence il continua trois années conſecutiues, aprez leſquelles, par l'enuie & importunité de certains marchans Baſques & Bretons, ce qui luy auoit eſté octroyé, fut reuocqué par le Conſeil, au grand preiudice d'iceluy ſieur de Mons : lequel par telle reuocation fut contraint d'abandonner tout, auec perte de ſes trauaux & de tous les vtenſilles dont il auoit garny ſon habitation.

Mais comme il eut fait raport au Roy de la fertilité de la terre ; & moy du moyen de trouuer le paſſage de la Chine (1), ſans les incommoditez des glaces du Nort, ny les ardeurs de la Zone torride, ſoubs laquelle nos mariniers paſſent deux fois en allant & deux fois en retournant, auec des trauaux & perils incroyables, ſa Maieſté commanda (2) au ſieur de Mons de faire nouuel équipage & renuoyer des hommes pour continuer ce qu'il auoit commencé. Il le fit. Et pour l'incertitude de ſa commiſſion il changea de lieu, afin d'oſter aux enuieux l'ombrage qu'il leur auoit apporté ; meu auſſi de l'eſperance

(1) L'auteur, à cette époque, n'avait encore « ſur la fin de la grande riuiere de Canada » que les renseignements qu'il avait pu obtenir de quelques sauvages.

(2) Il s'agit ici de la commission de 1608.

d'auoir plus d'vtilité au dedans des terres où les peuples sont ciuilisez, & est plus facile de planter la foy Chrestienne & establir vn ordre comme il est necessaire pour la conseruation d'vn païs, que le long des riues de la mer, où habitent ordinairement les sauuages : & ainsi faire que le Roy en puisse tirer vn proffit inestimable : Car il est aisé à croire que les peuples de l'Europe rechercheront plustost ceste facilité que non pas les humeurs enuieuses & farouches qui suiuent les costes & les nations barbares.

Description de l'isle de Sable : Du Cap Breton; De la Héue; Du port au Mouton; Du port du Cap Negré : Du cap & baye de Sable : De l'isle aux Cormorans : Du cap Fourchu : De l'isle Longue : De la baye saincte Marie : Du port de saincte Marguerite : & de toutes les choses remarcables qui sont le long de cette coste.

CHAPITRE II.

LE sieur de Mons, en vertu de sa commission (1), ayant par tous les ports & haures de ce Royaume fait publier les defences de la traitte de pelleterie à luy accordée par sa Maiesté, amassa enuiron 120. artisans, qu'il fit embarquer (2) en deux

(1) Cette première commission de M. de Mons est du 8 novembre 1603. Elle est citée par Lescarbot, liv. IV, ch. I.

(2) Lescarbot donne, sur cet embarquement, quelques détails de plus : « Le sieur de Monts, » dit-il, liv. IV, ch. II, « fit équipper deux navires, l'vn souz la conduite du Capitaine Timothée du Hâvre de Grace, l'autre du Capitaine Morel de Honfleur. Dans le premier il se mit avec bon nombre de gens de qualité tant gentils-hommes qu'autres... Et le sieur de Poutrincourt s'embarqua avec ledit sieur de Monts, & quant & lui fit porter quantité d'armes & munitions de guerre. »

vaiſſeaux : l'vn du port de 120. tonneaux, dans lequel commandoit le ſieur de Pont-graué : & l'autre de 150. où il ſe mit auec pluſieurs gentilshommes. 1604.

Le ſeptieſme d'Auril mil ſix cens quatre, nous partiſmes du Haure de grace, & Pont-graué le 10. qui auoit le rendes-vous à Canceau (1) 20. lieuës du cap Breton (2). Mais comme nous fuſmes en pleine mer le ſieur de Mons changea d'aduis & prit ſa route vers le port au Mouton, à cauſe qu'il eſt plus au midy, & auſſi plus commode pour aborder, que non pas Canceau.

Le premier de May nous euſmes cognoiſſance de l'iſle de Sable, où nous couruſmes riſque d'eſtre perduz par la faute de nos pilotes qui s'eſtoient trompez en l'eſtime qu'ils firent plus de l'auant que nous n'eſtions de 40. lieuës.

Ceſte iſle eſt eſloignée de la terre du cap Breton de 30. lieuës, nort & ſu, & contient enuiron 15. lieuës. Il y a vn petit lac. L'iſle eſt fort ſablonneuſe & n'y a point de bois de haute futaie, ſe ne ſont que taillis & herbages que paſturent des bœufz & des vaches que les Portugais y porterent il y a plus de 60. ans, qui ſeruirent beaucoup aux gens du Marquis de la Roche : qui en pluſieurs années qu'ils y ſeiournerent prirent grande quantité de fort beaux renards noirs, dont ils conſeruerent bien ſoigneuſement les peaux. Il y a force loups marins de la peau

(1) Ce mot, que les Anglois écrivent *Canso*, est d'origine sauvage, suivant Lescarbot.

(2) Il s'agit ici du cap qui a donné son nom à l'île du Cap-Breton. « En cette « terre, » dit Thévet (Grand Insulaire), « il y a vne prouince nommée Campeſtre de « Berge, qui tire au Sud-Eſt : en ceſte prouince giſt à l'eſt le cap ou promontoire de « Lorraine, ainſi par nous nommé ; & autres lui ont donné le nom de *Cap des Bretons*, « à cauſe que c'eſt là que les Bretons, Biſcaïns & Normands vont & coſtoyent allans en « terre-neuue pour peſcher des moluës. »

1604. deſquels ils s'abillerent ayans tout diſcipé leurs veſtemens. Par ordonnance de la Cour de Parlement de Rouan il y fut enuoié vn vaiſſeau pour les requerir : les conducteurs firent la peche de mollues en lieu proche de ceſte iſle qui eſt toute batturiere és enuirons.

Le 8. du meſme mois nous euſmes cognoiſſance du Cap de la Héue, à l'eſt duquel il y a vne Baye(1) où ſont pluſieurs Iſles couuertes de ſapins ; & à la grande terre de cheſnes, ormeaux & bouleaux. Il eſt ioignant la coſte d'Accadie par les 44. degrez & cinq minutes de latitude, & 16. degrez 15. minutes de declinaiſon de la guide-aimant, diſtant à l'eſt nordeſt du Cap Breton 85. lieuës, dont nous parlerons cy aprez.

Le 12. de May nous entraſmes dans vn autre port, à 5. lieuës du cap de la Héue, où nous primes vn vaiſſeau qui faiſoit traitte de peleterie contre les defences du Roy. Le chef s'appeloit Roſſignol, dont le nom en demeura au port, qui eſt par les 44. degrez & vn quart de latitude.

Le 13. de May nous arriuaſmes à vn tres-beau port, où il y a deux petites riuieres, appelé le port au Mouton(3), qui eſt à ſept lieuës de celuy du Roſſignol. Le terroir eſt fort pierreux, rempli de taillis & bruyeres. Il y a grand nombre de lappins ; & quantité de gibier à cauſe des eſtangs qui y ſont.

Auſſi toſt que nous fuſmes deſembarquez, chacun commença à faire des cabannes ſelon ſa fantai-

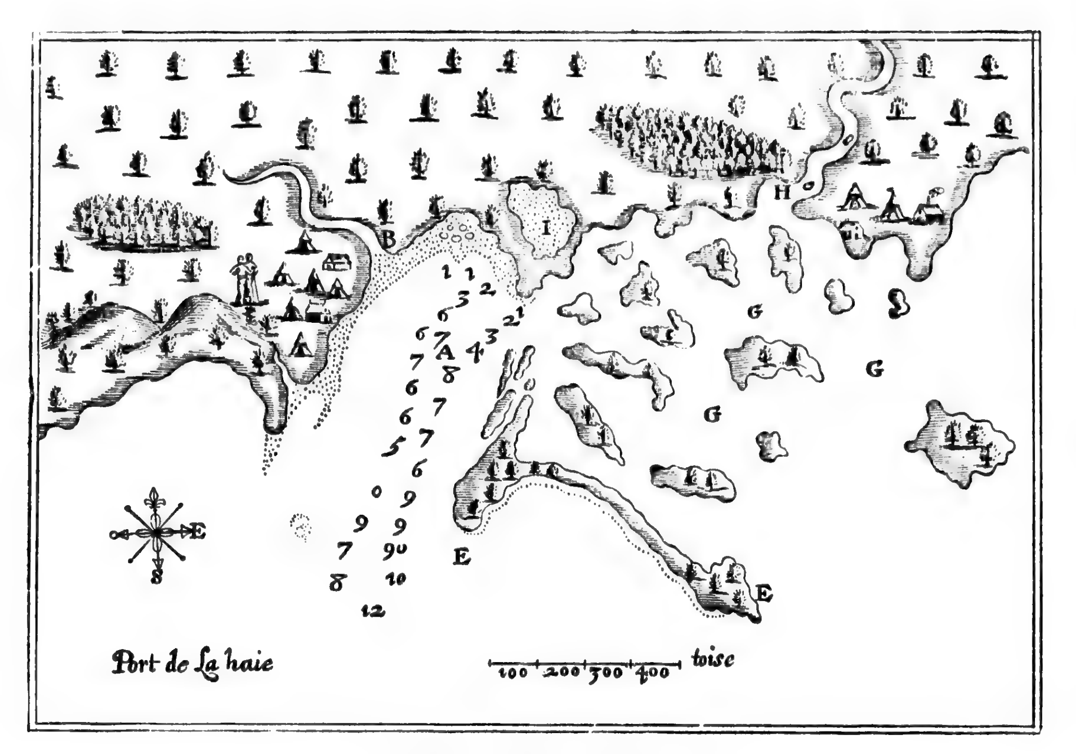
(1) Cette baie est formée par l'embouchure de la rivière de La Hève.

(2) Le port Rossignol porte aujourd'hui le nom de Liverpool.

(3) Lequel ils appelèrent ainsi, dit Lescarbot, « à l'occaſion d'vn mouton qui s'étant noyé revint à bord, & fut mangé de bonne guerre. » Il n'est qu'à trois petites lieues du port du Rossignol.

rs
-
es
s
e

e
)
a
t
l



Les chifres montrent les brasses d'eau.

A Le lieu où les vaisseaux mouillent l'ancre.
B Vne petite riuiere (1) qui asseche de basse mer.
C Les lieux où les sauuages cabannent (2).
D Vne basse à l'entrée du port (3).
E Vne petite isle couuerte de bois.
F Le Cap de la Héue (4).
G Vne baye où il y a quantité d'isles couuertes de bois.
H Vne riuiere qui va dans les terres 6. ou 7. lieuës, auec peu d'eau.
I Vn estang proche de la mer.

(1) La petite rivière de *Chachippé*, ou simplement La Petite-Rivière. Quelques auteurs ont étendu ce nom au port lui-même, et, d'après une lettre du P. Biard, La Hève aurait encore été appelé port Saint-Jean. — (2) Cette lettre C manque dans la carte ; mais le dessin des cabanes y supplée. — (3) La lettre D manque ; mais la basse est suffisamment reconnaissable. — (4) Cette lettre, dont le graveur a fait un E, doit être à la pointe de l'île la plus avancée du côté du large, au moins suivant la tradition ; mais, comme l'auteur place le port de la Hève à l'entrée de la Petite-Rivière, il semble que ce qu'il appelle cap La Hève est la pointe la plus rapprochée de l'entrée de ce port.

p. 156.



bois.
dans les
uës, auec

a mer.

om au port
e lettre C
ffisamment
lu côté du
Riviere, il

Les chifres montrent les brasses d'eau.

A Riuiere qui va 25. lieuës dans les terres.

B Le lieu où ancrent les vaisseaux.

C Place à la grande terre où les sauuages font leur logement.

D La rade où les vaisseaux mouillent l'ancre en attendant la marée.

E L'endroit où les sauuages cabannent dans l'isle.

F Achenal qui asseche de basse mer.

G La coste de la grande terre.

Ce qui est piquoté demontre les basses.

p. 156.

ſie, ſur vne pointe à l'entrée du port auprés de deux eſtangs d'eau douce. Le ſieur de Mons en meſme temps depeſcha vne chalouppe, dans laquelle il enuoya auec des lettres vn des noſtres, guidé d'aucuns ſauuages, le long de la coſte d'Accadie, chercher Pont-graué, qui auoit vne partie des commoditez neceſſaires pour noſtre hyuernement. Il le trouua à la Baye de Toutes-iſles fort en peine de nous (car il ne ſçauoit point qu'on eut changé d'aduis) & luy preſenta ſes lettres. Incontinent qu'il les eut leuës, il s'en retourna vers ſon nauire à Canceau, où il ſaiſit quelques vaiſſeaux Baſques qui faiſoyent traitte de pelleterie, nonobſtant les defences de ſa Maieſté; & en enuoya les chefs au ſieur de Mons: Lequel ce pendant me donna la charge d'aller recognoiſtre la coſte, & les ports propres pour la ſeureté de noſtre vaiſſeau. 1604.

Deſirant accomplir ſa volonté ie partis du port au Mouton le 19. de May, dans vne barque de huict tonneaux, accompaigné du ſieur Raleau ſon Secretaire, & de dix hommes. Allant le long de la coſte nous abordâmes à vn port tres-bon pour les vaiſſeaux, où il y a au fonds vne petite riuiere qui entre aſſez auant dans les terres, que i'ay appelé le port du cap Negré, à cauſe d'vn rocher qui de loing en a la ſemblance, lequel eſt eſleué ſur l'eau proche d'vn cap où nous paſſames le meſme iour, qui en eſt à quatre lieuës, & à dix du port au Mouton. Ce cap eſt fort dangereux à raiſon des rochers qui iettent à la mer. Les coſtes que ie vis iuſques là ſont fort baſſes couuertes de pareil bois qu'au cap de la Héue; & les iſles toutes remplies de gibier. Tirant plus outre

1604. nous fufmes paffer la nuict à la Baye de Sable(1), où les vaiffeaux peuuent mouiller l'ancre fans aucune crainte de danger.

Le lendemain nous allames au cap de Sable, qui eft auffi fort dangereux, pour certains rochers & batteures qui iettent prefque vne lieuë à la mer. Il eft à deux lieuës de la baye de Sable, où nous paffames la nuict precedente. De là nous fufmes en l'ifle aux Cormorans(2), qui en eft à vne lieuë, ainfi appelée à caufe du nombre infini qu'il y a de ces oyfeaux, où nous primes plein vne barrique de leurs œufs. Et de cefte ifle nous fifmes l'oueft enuiron fix lieuës trauarfant vne baye(3) qui fuit au Nort deux ou trois lieuës : puis rencontrafmes plufieurs ifles(4) qui iettent 2. ou trois lieuës à la mer, lefquelles peuuent contenir les vnes deux, les autres trois lieuës, & d'autres moins, felon que i'ay peu iuger. Elles font la plufpart fort dangereufes à aborder aux grands vaiffeaux, à caufe des grandes marées, & des rochers qui font à fleur d'eau. Ces ifles font remplies de pins, fapins, boulleaux & de trembles. Vn peu plus outre, il y en a encore quatre. En l'vne nous vifmes fi grande quantité d'oifeaux appelez tangueux(5), que nous les tuyons aifement à coups de bafton. En vne autre nous trouuâmes le riuage tout couuert de loups marins, defquels nous primes autant que bon nous fembla. Aux deux autres il y a vne telle abon-

(1) Aujourd'hui baie de Barrington.

(2) Probablement celle qui porte aujourd'hui le nom de *Shag Island*.

(3) Cette baie est appelée un peu plus loin la baie Courante, et ce que l'auteur dit ici en parlant des îles de Tousquet, nous donne la raison qui a fait donner ce nom à la baie : c'est qu'elle est « dangereufe aux grands vaiffeaux à caufe des grandes marées, » et de la violence des courants. Elle porte aujourd'hui le nom de baie de Townsend.

(4) Les îles de Tousquet.

(5) De là le nom d'*île aux Tangueux* que lui donne l'auteur dans la carte de 1632.

dance d'oiſeaux de differentes eſpeces, qu'on ne 1604.
pourroit ſe l'imaginer ſi l'on ne l'auoit veu, comme Cormorans, Canards de trois ſortes, Oyees, Marmettes, Outardes, Perroquets de mer, Beccacines, Vaultours, & autres Oyſeaux de proye : Mauues, Allouettes de mer de deux ou trois eſpeces; Herons, Goillans, Courlieux, Pyes de mer, Plongeons, Huats (1), Appoils (2), Corbeaux, Grues, & autres ſortes que ie ne cognois point, leſquels y font leurs nyds. Nous les auons nommées, iſles aux loups marins. Elles ſont par la hauteur de 43. degrez & demy de latitude, diſtantes de la terre ferme ou Cap de Sable de quatre à cinq lieuës. Aprés y auoir paſſé quelque temps au plaiſir de la chaſſe (& non pas ſans prendre force gibier) nous abordâmes à vn cap qu'auons nommé le port Fourchu (3); d'autant que ſa figure eſt ainſi, diſtant des iſles aux loups marins cinq à ſix lieuës. Ce port eſt fort bon pour les vaiſſeaux en ſon entrée : mais au fonds il aſſeche preſque tout de baſſe mer, fors le cours d'vne petite riuiere, toute enuironnée de prairies, qui rendent ce lieu aſſez aggreable. La peſche de moruës y eſt bonne auprés du port. Partant de là nous fiſmes le nort dix ou douze lieuës ſans trouuer aucun port pour les vaiſſeaux, ſinon quantité d'ances ou playes treſbelles, dont les terres ſemblent eſtre propres pour cultiuer. Les bois y ſont tres-beaux, mais il y a bien peu de pins & de ſappins. Ceſte coſte eſt fort ſeine, ſans iſles, rochers ne baſſes : de ſorte que ſelon noſtre iugement les

(1) Pour *Huars*, Huards.

(2) Suivant Vieillot, *Apoa* est une espèce de canard.

(3) Le cap Fourchu.

1604. vaiſſeaux y peuuent aller en aſſeurance. Eſtans eſloignez vn quart de lieuë de la coſte, nous fuſmes à vne iſle, qui s'appelle l'iſle Longue, qui git nort nordeſt, & ſur ſuroueſt, laquelle faict paſſage pour aller dedans la grande baye Françoiſe (1), ainſi nommée par le ſieur de Mons.

Ceſte iſle eſt de ſix lieuës de long : & a en quelques endroicts prés d'vne lieuë de large, & en d'autres vn quart ſeulement. Elle eſt remplie de quantité de bois, comme pins & boulleaux. Toute la coſte eſt bordée de rochers fort dangereux : & n'y a point de lieu propre pour les vaiſſeaux, qu'au bout de l'iſle quelques petites retraites pour des chalouppes, & trois ou quatre iſlets de rochers, où les ſauuages prennent force loups marins. Il y court de grandes marées, & principalement au petit paſſage de l'iſle, qui eſt fort dangereux pour les vaiſeaux s'ils vouloyent ſe mettre au haſard de le paſſer.

Du paſſage de l'iſle Longue fiſmes le nordeſt deux lieuës, puis trouuâmes vne ance où les vaiſſeaux peuuent ancrer en ſeureté, laquelle a vn quart de lieuë ou enuiron de circuit. Le fonds n'eſt que vaſe, & la terre qui l'enuironne eſt toute bordée de rochers aſſez hauts. En ce lieu il y a vne mine d'argent treſbonne, ſelon le raport du mineur maiſtre Simon, qui eſtoit auec moy. A quelques lieuës plus outre eſt auſſi vne petite riuiere, nommée du Boulay, où la mer monte demy lieuë dans les terres, à l'entrée de laquelle il y peut librement ſurgir des

(1) Aujourd'hui la baie de Fundy. Cette baie paraît avoir porté le nom de Norembègue, comme nous verrons plus loin, p. 31 note 4. «On ne peut deviner,» dit M. Ferland (Cours d'Histoire, I, p. 65, note 2), «pourquoi les Anglais l'ont nommée baie de Fundy. Auraient-ils traduit par *Bay of Fundy* les mots que portent d'anciennes cartes : *Fond de la Baie ?*»

nauires du port de cent tonneaux. A vn quart de lieuë d'icelle, il y a vn port bon pour les vaiſſeaux où nous trouuâmes vne mine de fer que noſtre mineur iugea rendre cinquante pour cent(1). Tirant trois lieux plus outre au nordeſt, nous viſmes vne autre mine de fer aſſez bonne, proche de laquelle il y a vne riuiere enuironnée de belles & aggreables prairies. Le terroir d'allentour eſt rouge comme ſang. Quelques lieues plus auant il y a encore vne autre riuiere qui aſſeche de baſſe mer, horſmis ſon cours qui eſt fort petit, qui va proche du port Royal. Au fonds de ceſte baye y a vn achenal qui aſſeche auſſi de baſſe mer, autour duquel y a nombre de prez & de bonnes terres pour cultiuer, toutesfois remplies de quantité de beaux arbres de toutes les ſortes que i'ay dit cy deſſus. Ceſte baye peut auoir depuis l'iſle Longue iuſques au fonds quelque ſix lieuës. Toute la coſte des mines eſt terre aſſez haute, decouppée par caps, qui paroiſſent ronds, aduançans vn peu à la mer. De l'autre coſté de la baye au ſueſt, les terres ſont baſſes & bonnes, où il y a vn fort bon port, & en ſon entrée vn banc par où il faut paſſer, qui a de baſſe mer braſſe & demye d'eau, & l'ayant paſſé on en trouue trois & bon fonds. Entre les deux pointes du port il y a vn iſlet de caillons qui couure de plaine mer. Ce lieu va demye lieuë dans les terres. La mer y baiſſe de trois braſſes, & y a force coquillages, comme moulles coques & bregaux. Le terroir eſt des meilleurs que i'aye veu. I'ay nommé ce port, le port ſaincte 1604.

(1) «Il y a de la mine de fer & d'argent,» dit Lescarbot; «mais elle n'eſt point abondante, ſelon l'épreuve qu'on en a fait pardelà & en France.» (Liv. IV, ch. III.)

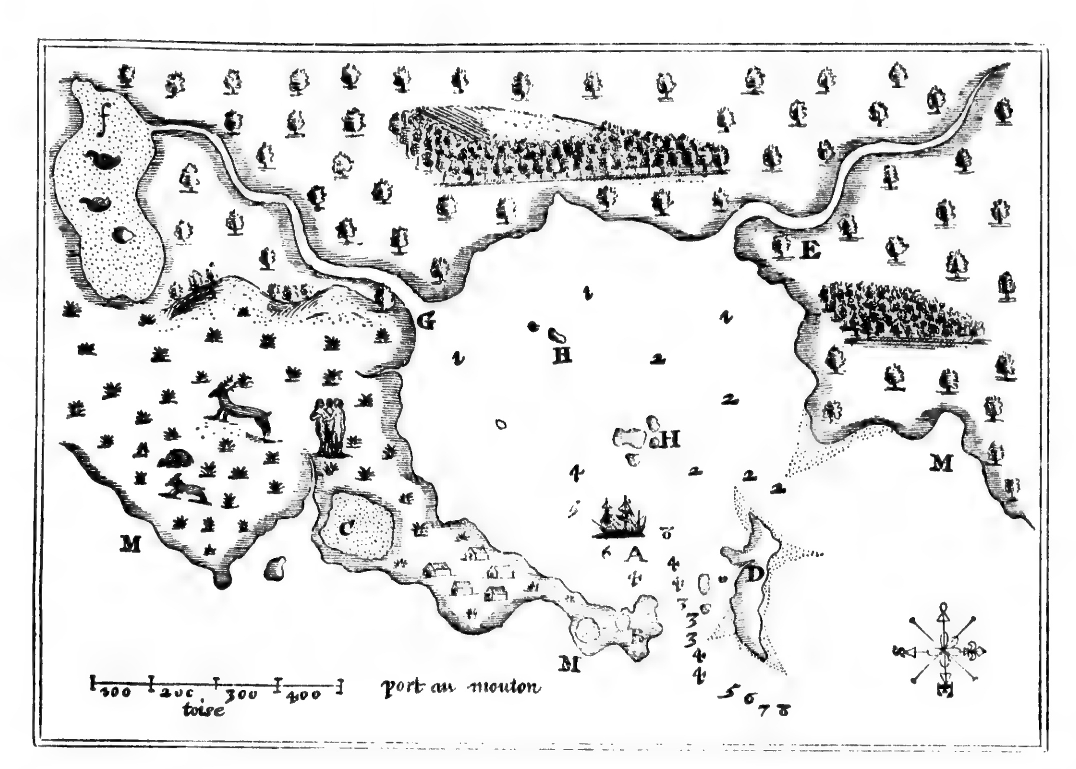
1604. Marguerite (1). Toute ceste coste du suest est terre beaucoups plus basse que celle des mines qui ne sont qu'à vne lieuë & demye de la coste du port de saincte Marguerite, de la largeur de la baye, laquelle a trois lieuës en son entrée. Ie pris la hauteur en ce lieu, & la trouué par les 45. degrez & demy, & vn peu plus de latitude (2), & 17. degrez 16. minuttes de declinaison de la guide-aymant.

Aprés auoir recogneu le plus particulierement qu'il me fut possible les costes ports & haures, ie m'en retourné au passage de l'isle Longue sans passer plus outre, d'où ie reuins par le dehors de toutes les isles, pour remarquer s'il y auoit point quelques dangers vers l'eau : mais nous n'en trouuâmes point, sinon aucuns rochers qui sont à prés de demye lieue des isles aux loups marins, que l'on peut esuiter facilement : d'autant que la mer brise par dessus. Continuant nostre voyage, nous fusmes surpris d'vn grand coup de vent qui nous contraignit d'eschouer nostre barque à la coste, où nous courusmes risque de la perdre : ce qui nous eut mis en vne extresme peine. La tourmente estant cessée nous nous remismes en la mer : & le lendemain (3) nous arriuasmes au port du Mouton, où le sieur de Mons nous attendoit de iour en iour ne sachant que penser de

(1) Dans sa carte de 1632, l'auteur indique le port de Sainte-Marguerite à peu près en face du Petit-Passage de l'île Longue. Il lui donna ce nom parce qu'il y entra probablement le 10 de juin, jour de la fête de sainte Marguerite.

(2) Le fond de la baie Sainte-Marie n'est guère au-delà de 44° et demi, même suivant la grande carte de l'auteur.

(3) C'était vers la mi-juin. «En ce port,» dit Lescarbot, «ilz attendirent vn mois.» Or on était arrivé au port au Mouton le 13 de mai. «Tandis,» ajoute-t-il, «on envoya Champlein avec vne chaloupe plus avant chercher vn lieu propre pour la retraite, & tant demeura en cette expedition, que sur la deliberation du retour, on le pensa abandonner.» (Liv. IV, ch. II.)



Les chifres montrent les brasses d'eau.

A Les lieux où posent les vaisseaux.
B Le lieu où nous fismes nos logemens.
C Vn estang.
D Vne isle à l'entrée du port, couuerte de bois.
E Vne riuière qui est assez basse d'eau.
F Vn estang (1).
G Ruisseau assez grand qui vient de l'estang f.
H 6. Petites isles qui sont dans le port.
L Campagne où il n'y a que des taillis & bruyeres fort petites (2).
M La coste du costé de la mer.

(1) Dans la carte la lettre F est remplacée par *f*. — (2) La lettre L manque dans la carte ; mais le dessin y supplée, l'auteur y ayant représenté des roseaux.

p. 162.

noſtre ſeiour, ſinon qu'il nous fuſt arriué quelque fortune. Ie lui fis relation de tout noſtre voyage & où nos vaiſſeaux pouuoyent aller en ſeureté. Cependant ie conſideré fort particulierement ce lieu, lequel eſt par les 44. degrez de latitude. 1604.

Le lendemain le ſieur de Mons fit leuer les ancres pour aller à la baye ſaincte Marie, lieu qu'auions recogneu propre pour noſtre vaiſſeau, attendant que nous en euſſions trouué vn autre plus commode pour noſtre demeure. Rengeant la coſte nous paſſames proche du cap de Sable & des iſles aux loups marins, où le ſieur de Mons ſe delibera d'aller dans vne chalouppe voir quelques iſles dont nous luy auions faict recit, & du nombre infini d'oiſeaux qu'il y auoit. Il s'y mit donc accompagné du ſieur de Poitrincourt & de pluſieurs autres gentilshommes en intention d'aller en l'iſle aux Tangueux, où nous auions auparauant tué quantité de ces oyſeaux à coups de baſton. Eſtant vn peu loing de noſtre nauire il fut hors de noſtre puiſſance de la gaigner, & encore moins noſtre vaiſſeau : car la marée eſtoit ſi forte que nous fuſmes contrains de relaſcher en vn petit iſlet, pour y paſſer celle nuict, auquel y auoit grand nombre de Gibier. I'y tué quelques oyſeaux de riuiere, qui nous ſeruirent bien : d'autant que nous n'auions pris qu'vn peu de biſcuit, croyans retourner ce meſme iour. Le lendemain nous fuſmes au cap Fourchu, diſtant de là, demye lieuë. Rengeant la coſte nous fuſmes trouuer noſtre vaiſſeau qui eſtoit en la baye ſaincte Marie. Nos gens furent fort en peine de nous l'eſpace de deux iours, craignant qu'il nous fuſt arriué quelque malheur : mais

1604. quand ils nous virent en lieu de ſeureté, celà leur donna beaucoup de reſiouiſſance.

Deux ou trois iours(1) aprés noſtre arriuée, vn de nos preſtres, appellé meſire Aubry(2), de la ville de Paris, s'eſgara ſi bien dans vn bois en allant chercher ſon eſpée laquelle il y auoit oublyée, qu'il ne peut retrouuer le vaiſſeau : & fut 17. iours(3) ainſi ſans aucune choſe pour ſe ſubſtanter que quelques herbes ſeures & aigrettes comme de l'oſeille, & des petits fruits de peu de ſubſtance, gros comme groiſelles, qui viennent rempant ſur la terre. Eſtant au bout de ſon rollet, ſans eſperance de nous reuoir iamais, foible & debile, il ſe trouua du coſté de la baye Françoiſe, ainſi nommée par le ſieur de Mons, proche de l'iſle Longue, où il n'en pouuoit plus, quand l'vne de nos chalouppes allant à la peſche du poiſſon(4), l'aduiſa, qui ne pouuant appeller leur faiſoit ſigne auec vne gaule au bout de laquelle il auoit mis ſon chappeau, qu'on l'allaſt requerir : ce qu'ils firent auſſi toſt & l'ammenerent. Le ſieur de Mons l'auoit faict chercher, tant par les ſiens que des ſauuages du païs, qui coururent tout le bois &

(1) Lescarbot dit : « Aprés avoir ſejourné douze ou treze jours. » Mais, si Messire Nicolas Aubry se perdit pendant qu'on était à la baie Sainte-Marie, et que M. de Monts le fit chercher lui-même, comme le dit l'auteur quelques lignes plus loin, ce ne pouvait être que *deux ou trois* jours après l'arrivée en cette baie; puisque M. de Monts en partit le 16 de juin, avec la barque (voir ci-après, p. 17), et qu'on ne dut pas y arriver avant le 12 ou le 13, suivant Lescarbot lui-même.

(2) Nicolas Aubry, « jeune homme d'Égliſe, pariſien de bonne famille, » à qui il avait pris envie de faire le voyage avec le sieur de Mons, « & ce, dit-on, contre le gré de ſes parents, leſquels envoyerent exprés à Honfleur pour le divertir & r'amener à Paris. » (Lescarbot, liv. iv, ch. ii, et iv.)

(3) Seize jours, suivant Lescarbot, liv. iv, ch. iii.

(4) Suivant Lescarbot, « comme on étoit aprés déſerter l'ile » (de Sainte-Croix), « Champdoré fut renvoyé à la baie Sainte-Marie avec vn maître de mines qu'on y avoit mené pour tirer de la mine d'argent & de fer : ce qu'ilz firent... là où aprés quelque ſejour, allans pécher, ledit Aubri les apperceut... » (Liv. iv, ch. iv.)

n'en apporterent aucunes nouuelles. Le tenant pour mort, on le voit reuenir dans la chalouppe au grand contentement d'vn chacun : Et fut vn long temps à ſe remettre en ſon premier eſtat. 1604.

Deſcription du Port Royal & des particularitez d'iceluy. De l'iſle Haute. Du port aux mines. De la grande baye Françoiſe. De la riuiere S. Iean, & ce que nous auons remarqué depuis le port aux mines iuſques à icelle. De l'iſle appelée par les ſauuages Manthane. De la riuiere des Etechemins & de pluſieurs belles iſles qui y ſont. De l'iſle de S. Croix : & autres choſes remarquables d'icelle coſte.

CHAPITRE III.

A Quelques iours de là le ſieur de Mons ſe delibera d'aller deſcouurir les coſtes de la baye Françoiſe : & pour cet effect partit du vaiſſeau le 16. de May (1) & paſſames par le deſtroit de l'iſle Longue. N'ayant trouué en la baye S. Marie aucun lieu pour nous fortiffier qu'auec beaucoup de temps, celà nous fit reſoudre de voir ſi à l'autre il n'y en auroit point de plus propre. Mettant le cap au nordeſt 6. lieux, il y a vne ance où les vaiſſeaux peuuent mouiller l'ancre à 4. 5. 6. & 7. braſſes d'eau. Le fonds eſt Sable. Ce lieu n'eſt que comme vne rade. Continuant au meſme vent deux lieux, nous entraſmes en l'vn des beaux ports que i'euſſe veu en toutes ces coſtes, où il pourroit deux mille

(1) On devait être au mois de juin, comme le prouve du reste le nom de Saint-Jean donné à la rivière Ouigoudi. (Voir plus loin, p. 23.)

1604. vaiſſeaux en ſeureté. L'entrée eſt large de huict cens pas : puis on entre dedans vn port qui a deux lieux de long & vne lieue de large, que i'ay nommé (1) port Royal, où deſſendent trois riuieres, dont il y en a vne aſſez grande, tirant à l'eſt, appellée la riuiere de l'Equille, qui eſt vn petit poiſſon de la grandeur d'vn Eſplan, qui s'y peſche en quantité, comme auſſi on fait du Harang, & pluſieurs autres ſortes de poiſſon qui y ſont en abondance en leurs ſaiſons. Ceſte riuiere a prés d'vn quart de lieue de large en ſon entrée, où il y a vne iſle (2), laquelle peut contenir demye lieue de circuit, remplie de bois ainſi que tout le reſte du terroir, comme pins, ſapins, pruches, boulleaux, trambles, & quelques cheſnes qui ſont parmy les autres bois en petit nombre. Il y a deux entrées en ladite riuiere l'vne du coſté du nort (3) : l'autre au ſu de l'iſle (4). Celle du nort eſt la meilleure, où les vaiſſeaux peuuent mouiller l'ancre à l'abry de l'iſle à 5. 6. 7. 8. & 9. braſſes d'eau : mais il faut ſe donner garde de quelques baſſes qui ſont tenant à l'iſle, & à la grand terre, fort dangereuſes, ſi on n'a recogneu l'achenal.

Nous fuſmes quelques 14. ou 15. lieux où la mer monte, & ne va pas beaucoup plus auant dedans les

(1) « Ledit port pour ſa beauté, » dit Lescarbot, « fut appelé LE PORT ROYAL, non par le choix de Champlein, comme il ſe vante en la relation de ſes voyages, mais par le ſieur de Monts, Lieutenant du Roy. » (Liv. IV, ch. III.) — N'en déplaise à Lescarbot, le témoignage de Champlain, qui était du voyage, vaut, pour le moins, autant que le sien. Il y a plus : Champlain, dans son édition de 1632, a conservé ce passage tel qu'il était, malgré la remarque de Lescarbot. Du reste, notre auteur ne manque jamais de rendre justice aux autres en pareille matière : c'est ainsi, par exemple, qu'il fait remarquer à plusieurs reprises que la baie Française a reçu son nom de M. de Monts. (Voir ci-dessus, pp. 12 et 16.)

(2) Dans la carte de Lescarbot, cette île porte le nom de Biencourville. Elle a été appelée plus tard l'île aux Chèvres.

(3) La Bonne-Passe.

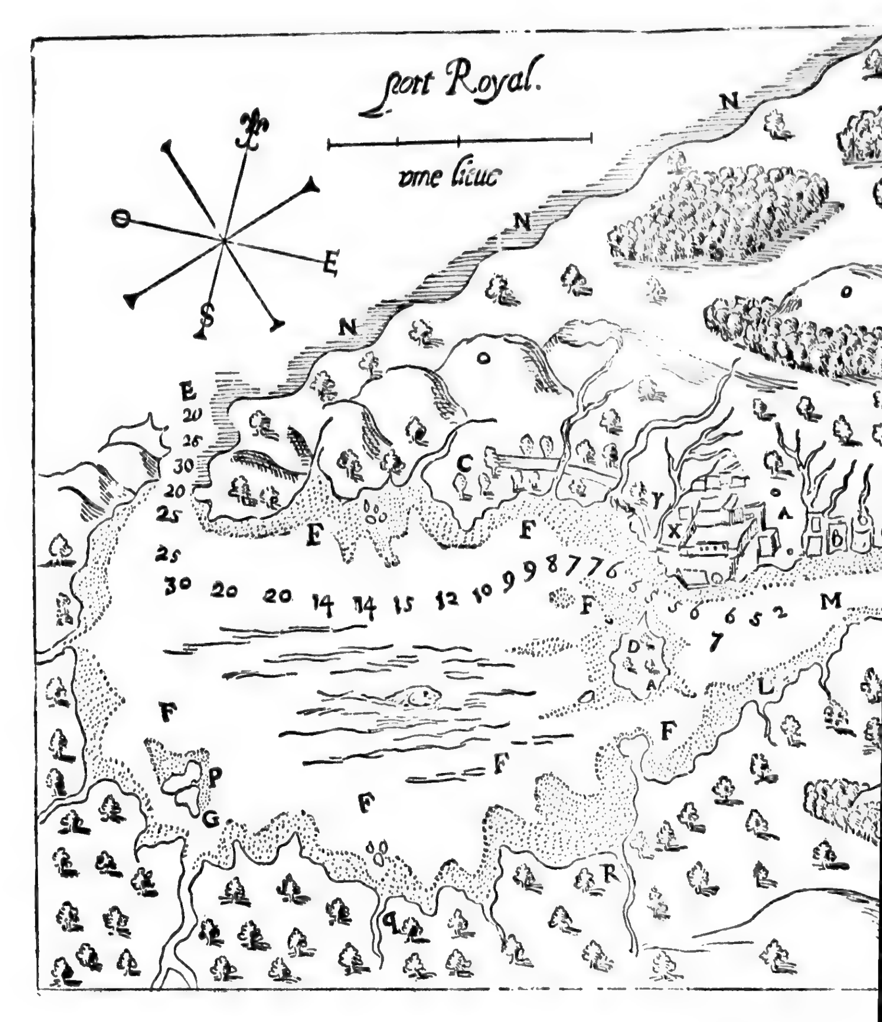
(4) La Passe-aux-Fous.

ns
ux
1)
en
de
yn
on
on
ri-
n-
e-
ut
es,
nt
ux
):
e,
ry
ut
à
'a

er
es

on
le
le
n.
it,
re
à
ci-

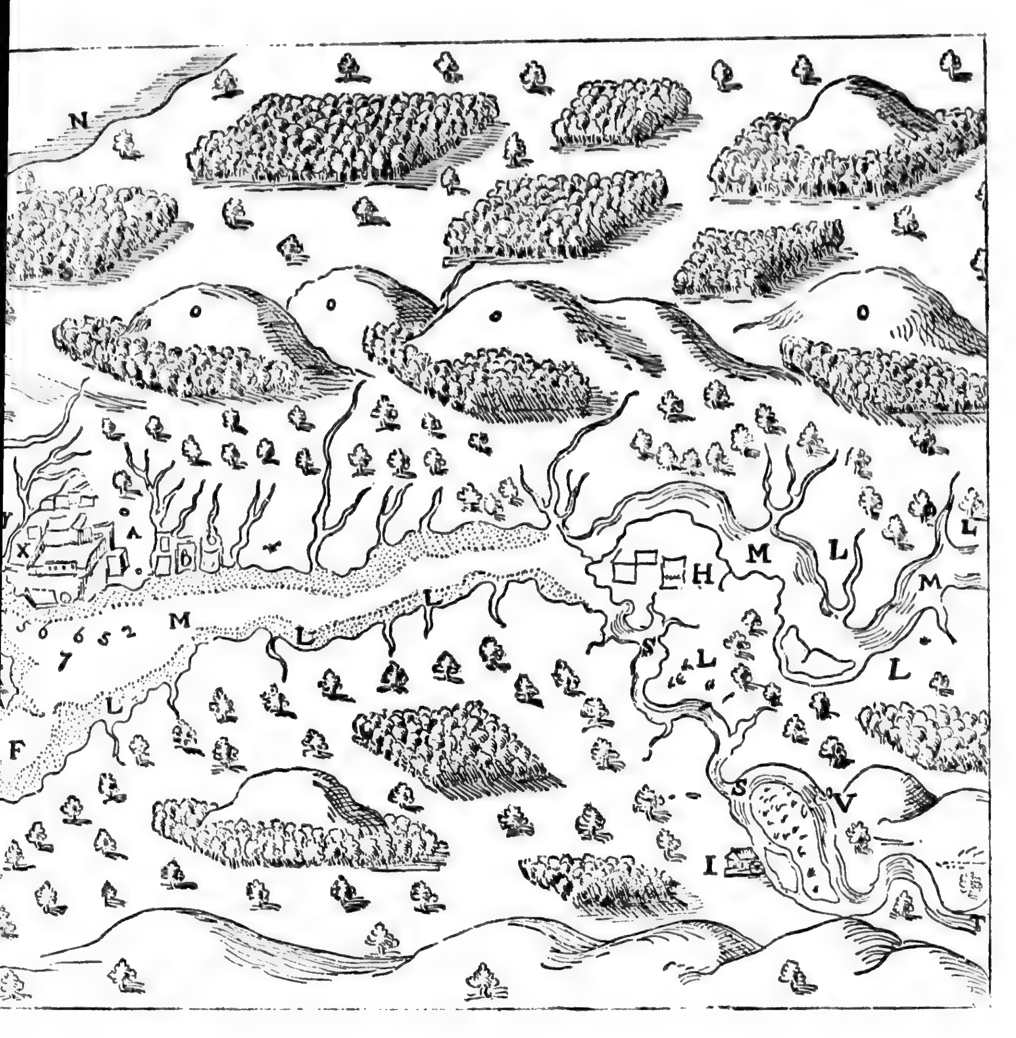
té



Les chifres mont‹en

A Le lieu de l'habitation.
B Iardin du sieur de Champlain.
C Allée au trauers les bois que fit faire le sieur de Poitrincourt.
D Isle à l'entrée de la riuiere de l'Equille (1).
E Entrée du port Royal.
F Basses qui assechent de basse mer.
G Riuiere sainct Antoine (2).
H Lieu du labourage où on seme le blé.
I Moulin que fit faire le sieur de Poitrincourt.
L Prairies qui sont innondées des eaux aux grandes marées.
M
N
O
P
Q
R

(1) Dans la carte de Lescarbot, cette île porte le nom de Biencourville. — (2) Lescarbot l'ap
carte de Lescarbot.



Les chifres montrent les brasses d'eau.

t de basse mer.
oine (2).
où on seme le blé.
e le sieur de Poi-

innondées des
s marées.

M Riuiere de l'Equille.
N La coste de la mer du port Royal.
O Costes de montaignes.
P Isle proche de la riuiere sainct Antoine.
Q (3) Ruisseau de la Roche (4).
R Autre Ruisseau.

S Riuiere du moulin.
T Petit lac.
V Le lieu où les sauuages peschent le harang en la saison.
X Ruisseau de la truitiere.
Y Allée que fit faire le sieur de Champlain.

ille. — (2) Lescarbot l'appelle rivière Hébert. — (3) *q*, dans la carte. — (4) Ou rivière de l'Orignac, d'après la



:s pefchent le

e.
le fieur de

ıac, d'après la

p. 167.

terres pour porter basteaux : En ce lieu elle contient 60. pas de large, & enuiron brasse & demye d'eau. Le terroir de ceste riuiere est remply de force chesnes, fresnes & autres bois. De l'entrée de la riuiere iusques au lieu où nous fusmes y a nombre de preries, mais elles sont innondées aux grandes marées, y ayant quantité de petits ruisseaux qui trauersent d'vne part & d'autre, par où des chalouppes & batteaux peuuent aller de pleine mer. Ce lieu estoit le plus propre & plaisant pour habiter que nous eussions veu. Dedans le port y a vne autre isle(1), distante de la premiere prés de deux lieues, où il y a vne autre petite riuiere(2) qui va assez auant dans les terres, que nous auons nommée la riuiere sainct Antoine. Son entrée est distante du fonds de la baye saincte Marie de quelque quatre lieux par le trauers des bois. Pour ce qui est de l'autre riuiere ce n'est qu'vn ruisseau remply de rochers, où on ne peut monter en aucune façon que ce soit pour le peu d'eau : & a esté nommée, le ruisseau de la roche. Ce lieu est par la hauteur de 45. degrez de latitude(3) & 17. degrez 8. minuttes de declinaison de la guide-ayment. 1604.

Aprés auoir recogneu ce port, nous en partismes pour aller plus auant dans la baye Françoise, &

(1) Ile d'Hébert. Le sieur Bellin l'appelle île d'Imbert, et les Anglais en ont fait *Bear* Island.

(2) Cette rivière, appelée ici Saint-Antoine, a pris le nom d'Hébert dès le temps même de l'auteur, comme l'attestent les cartes de Lescarbot. Mais ce dernier nom a eu le même sort que celui de l'île qui est à son embouchure, et les Anglais l'appellent aujourd'hui *Bear* River.

(3) Cette première habitation, qui était au nord du port Royal, à peu près en face du Port-Royal établi plus tard par M. d'Aulnay de Charnisé, était à 44° et trois quarts de latitude. Comme on le voit, c'est ce dernier Port-Royal qui a pris le nom d'Annapolis, et non pas le premier.

1604. voir ſi nous ne trouuerions point la mine de cuiure qui auoit eſté deſcouuerte l'année precedente (1). Mettant le cap au nordeſt huiƈt ou dix lieux rengeant la coſte du port Royal, nous trauerſames vne partie de la baye comme de quelque cinq ou ſix lieues; iuſques à vn lieu qu'auons nommé le cap des deux bayes (2) : & paſſames par vne iſle (3) qui en eſt à vne lieue, laquelle contient autant de circuit, eſleuée de 40. ou 45. toiſes de haut : toute entourée de gros rochers, horſ-mis en vn endroit qui eſt en talus, au pied duquel y a vn eſtang d'eau ſallée, qui vient par deſſoubs vne poinƈte de cailloux, ayant la forme d'vn eſperon. Le deſſus de l'iſle eſt plat, couuert d'arbres auec vne fort belle ſource d'eau. En ce lieu y a vne mine de cuiure. De là nous fuſmes à vn port (4) qui en eſt à vne [illegible]e & demye, où iugeâmes qu'eſtoit la mine de cuiure qu'vn nommé Preuert de ſainƈt Maſlo auoit deſcouuerte par le moyen des ſauuages du païs. Ce port eſt ſoubs les 45. degrez deux tiers de latitude, lequel aſſeche de baſſe mer. Pour entrer dedans il faut ballizer & recognoiſtre vne batture de Sable qui eſt à l'entrée, laquelle va rengeant vn canal ſuiuant l'autre coſté de terre ferme : puis on entre dans vne baye qui contient prés d'vne lieue de long, & demye de large. En quelques endroits le fonds eſt vaſeux & ſablonneux, & les vaiſſeaux y peuuent eſchouer.

(1) Voir la relation de 1603, chapitres x et xii.

(2) Ce cap s'appelait encore ainsi à l'époque où le sieur Denis publia sa Description des Côtes de l'Amérique, en 1672. Aujourd'hui il est connu sous le nom de cap Chignectou.

(3) L'ile Haute.

(4) Ce havre, que l'auteur appelle plus loin le port aux Mines, porte aujourd'hui le nom de Havre à l'Avocat. Il est à 45° 25′ de latitude.

Les chifres montrent les braſſes d'eau.

A Le lieu où les vaiſſeaux peuuent eſchouer.
B Vne petite riuière.
C Vne langue de terre qui eſt de Sable.
D Vne pointe de gros cailloux qui eſt comme vne moule.
E Le lieu où eſt la mine de cuiure qui couure de mer deux fois le iour.
F Vne iſle qui eſt derrière le cap des mines.
G La rade où les vaiſſeaux poſent l'ancre attendant la marée.
I Lachenal.
H L'iſle haute qui eſt à vne lieue & demye du Port aux mines.
L Le Petit Ruiſſeau.
M Coſteau de montaignes le long de la coſte du cap aux mines.

p. 168.

La mer y pert & croiſt de 4. à 5. braſſes. Nous y miſmes pied à terre pour voir ſi nous verrions les mines que Preuerd nous auoit dit. Et ayant faict enuiron vn quart de lieue le long de certaines montagnes, nous ne trouuaſmes aucune d'icelles, ny ne recognuſmes nulle apparence de la deſcription du port ſelon qu'il nous l'auoit figuré : Auſſi n'y auoit il pas eſté : mais bien deux ou trois des ſiens guidés de quelques ſauuages, partie par terre & partie par de petites riuieres ; qu'il attendit dans ſa chalouppe en la baie ſainct Laurens (1), à l'entrée d'vne petite riuiere : leſquels à leur retour luy apporterent pluſieurs petits morceaux de cuiure, qu'il nous monſtra au retour de ſon voyage. Toutesfois nous trouuaſmes en ce port deux mines de cuiure non en nature, mais par apparence, ſelon le rapport du mineur qui les iugea eſtre treſbonnes. 1604.

Le fonds de la baye Françoiſe que nous trauerſames entre quinze lieux dans les terres. Tout le païs que nous auons veu depuis le petit paſſage de l'iſle Longue rangeant la coſte, ne ſont que rochers, où il n'y a aucun endroit où les vaiſſeaux ſe puiſſent mettre en ſeureté, ſinon le port Royal. Le païs eſt remply de quantité de pins & boulleaux, & à mon aduis n'eſt pas trop bon.

Le 20. de May (2) nous partiſmes du port aux mines pour chercher vn lieu propre à faire vne demeure arreſtée afin de ne perdre point de temps :

(1) La plupart des géographes anciens faisaient une distinction entre *baie Saint-Laurent* et *golfe Saint-Laurent*. La *baie Saint-Laurent* comprenait toute la partie méridionale du golfe, depuis le cap des Rosiers jusqu'au port de Canseau, avec les îles du Prince-Édouard, du Cap-Breton, de La Madeleine et autres. (Voir Denis, vol. I, chapitres VII et VIII.)

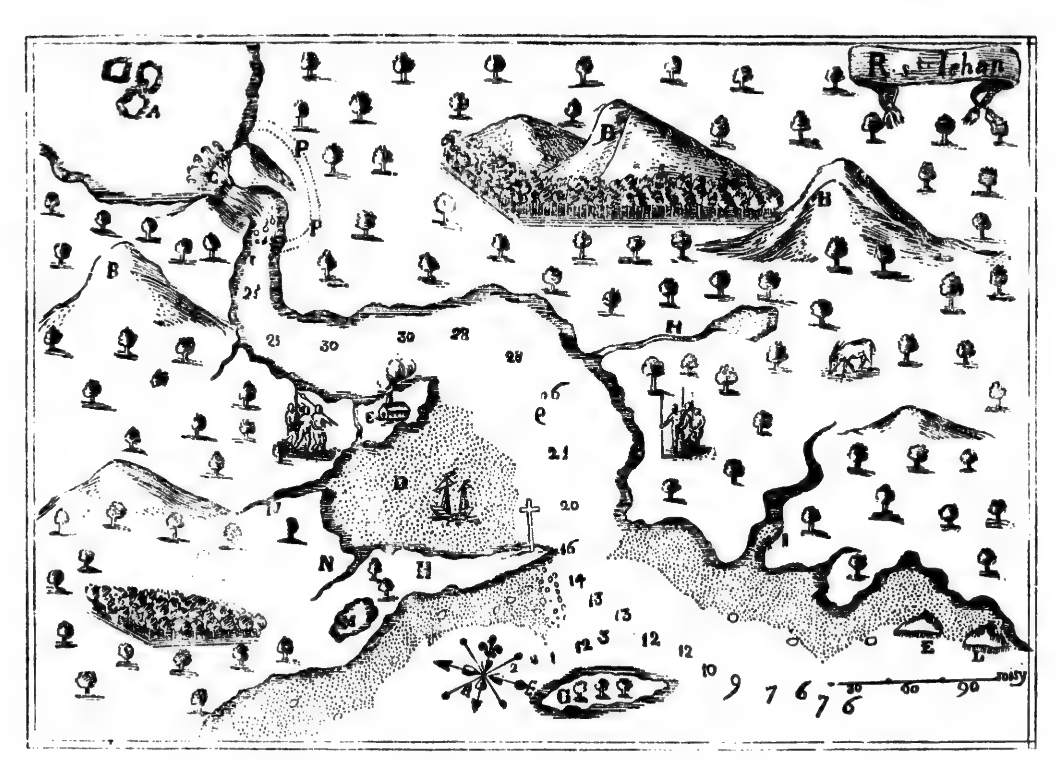
(2) Juin.

1604. pour puis aprés y reuenir veoir ſi nous pourrions deſcouurir la mine de cuiure franc que les gens de Preuerd auoient trouuée par le moyen des ſauuages. Nous fiſmes l'oueſt deux lieux iuſques au cap des deux bayes : puis le nort cinq ou ſix lieux : & trauerſames l'autre baye (1), où nous iugions eſtre ceſte mine de cuiure, dont nous auons deſia parlé : d'autant qu'il y a deux riuieres : l'vne venant de deuers le cap Breton : & l'autre du coſté de Gaſpé ou de Tregatté, proche de la grande riuiere de ſainct Laurens. Faiſant l'oueſt quelques ſix lieues nous fuſmes à vne petite riuiere, à l'entrée de laquelle y a vn cap aſſez bas, qui aduance à la mer : & vn peu dans les terres vne montaigne qui a la forme d'vn chappeau de Cardinal. En ce lieu nous trouuaſmes vne mine de fer. Il n'y a ancrage que pour des chalouppes. A quatre lieux à l'oueſt ſuroueſt y a vne pointe de rocher qui auance vn peu vers l'eau, où il y a de grandes marées, qui ſont fort dangereuſes. Proche de la pointe nous viſmes vne ance qui a enuiron demye lieue de circuit, en laquelle trouuaſmes vne autre mine de fer, qui eſt auſſi treſbonne. A quatre lieux encore plus de l'aduant y a vne belle baye qui entre dans les terres, où au fonds y a trois iſles & vn rocher : dont deux ſont à vne lieue du cap tirant à l'oueſt : & l'autre eſt à l'emboucheure d'vne riuiere des plus grandes & profondes qu'euſſions encore veues, que nommaſmes la riuiere S. Iean : pource que ce fut ce iour là que nous y arriuaſmes : & des ſauuages elle eſt appelée

(1) Beau-Bassin, aujourd'hui la baie de Chignectou ou *Chiganectou*. D'après Laët, elle s'est appelée aussi baie de Gennes.

def-
s de
ges.
des
tra-
cefte
'au-
uers
de
au-
mes
vn
peu
l'vn
mes
ha-
vne
eau,
ge-
nce
elle
uffi
ant
au
t à
m-
ro-
nes
que
lée

Liët,



Les chifres montrent les braſſes d'eau.

A Trois iſles qui ſont par dela le ſaut.

B Monraignes qui paraiſſent par deſſus les terres deux lieues au ſu de la riuiere.

C Le ſaut de la riuiere.

D Baſſes quand la mer eſt perdue, où vaiſſeaux peuuent eſchouer.

E Cabanne où ſe fortifient les ſauuages.

F (1) Vne pointe de cailloux, où y a vne croix.

G Vne iſle qui eſt à l'entrée de la riuiere.

H Petit ruiſſeau qui vient d'vn petit eſtang.

I Bras de mer qui aſſeche de baſſe mer.

L Deux petits iſlets de rocher.

M Vn petit eſtang.

N Deux Ruiſſeaux.

O Baſſes fort dangereuſes le long de la coſte qui aſſechent de baſſe mer.

P Chemin par où les ſauuages portent leurs canaux quand ils veulent paſſer le ſault.

Q Le lieu où peuuent mouiller l'ancre où la riuiere a grand cours.

(1) De cette lettre le graveur a fait un P.



rt dangereuſes le
la coſte qui affe-
baſſe mer.
r où les ſauuages
urs canaux quand
t paſſer le ſault.
peuuent mouiller
la riuiere a grand

page 171.

Ouygoudy. Ceſte riuiere eſt dangereuſe ſi on ne recognoiſt bien certaines pointes & rochers qui ſont des deux coſtez. Elle eſt eſtroicte en ſon entrée, puis vient à s'elargir : & ayant doublé vne pointe elle eſtrecit de rechef, & fait comme vn ſaut entre deux grands rochers, où l'eau y court d'vne ſi grande viteſſe, que y iettant du bois il enfonce en bas, & ne le voit on plus. Mais attendant le pleine mer, l'on peut paſſer fort aiſement ce deſtroict : & lors elle s'eſlargit comme d'vne lieue par aucuns endroicts, où il y a trois iſles. Nous ne la recogneuſmes pas plus auant : Toutesfois Ralleau Secretaire du ſieur de Mons y fut quelque temps aprés trouuer vn ſauuage appellé Secondon (1) chef de ladicte riuiere, lequel nous raporta qu'elle eſtoit belle, grande & ſpacieuſe : y ayant quantité de preries & beaux bois, comme cheſnes, heſtres, noyers & lambruches de vignes ſauuages. Les habitans du pays vont par icelle riuiere iuſques à Tadouſſac, qui eſt dans la grande riuiere de ſainct Laurens : & ne paſſent que peu de terre pour y paruenir. De la riuiere ſainct Iean iuſques à Tadouſſac y a 65. lieues (2). A l'entrée d'icelle, qui eſt par la hauteur de 45. degrez deux tiers (3), y a vne mine de fer. 1604.

De la riuiere ſainct Iean nous fuſmes à quatre iſles, en l'vne deſquelles nous miſmes pied à terre, & y trouuaſmes grande quantité d'oiſeaux appellez

(1) Lescarbot l'appelle *Chkoudun*.

(2) Si l'auteur veut indiquer la distance qu'il peut y avoir depuis l'endroit où l'on quitte la rivière Saint-Jean, jusqu'à Tadoussac, ce chiffre est beaucoup trop fort. Si, au contraire, il parle de la distance qu'il y a de l'embouchure de cette rivière jusqu'au même lieu, le chiffre est trop faible ; car, de l'embouchure de la rivière Saint-Jean à Tadoussac, il y a, en ligne droite, à peu près cent lieues.

(3) L'embouchure de la rivière Saint-Jean est par les 45° et un tiers.

1604. Margos, dont nous prifmes force petits, qui font auffi bons que pigeonneaux. Le fieur de Poitrincourt s'y penfa efgarer : Mais en fin il reuint à noftre barque comme nous l'allions cerchant autour de ifle, qui eft efloignée de la terre ferme trois lieues. Plus à l'oueft y a d'autres ifles : entre autres vne contenant fix lieues, qui s'appelle des fauuages Manthane(1), au fu de laquelle il y a entre les ifles plufieurs ports bons pour les vaiffeaux. Des ifles aux Margos nous fufmes à vne riuiere en la grande terre, qui s'appelle la riuiere des Eftechemins(2), nation de fauuages ainfi nommée en leur païs : & paffames par fi grande quantité d'ifles, que n'en auons peu fçauoir le nombre, affez belles; contenant les vnes deux lieues les autres trois, les autres plus ou moins. Toutes ces ifles font en vn cu de fac(3), qui contient à mon iugement plus de quinze lieux de circuit : y ayant plufieurs endrois bons pour y mettre tel nombre de vaiffeaux que l'on voudra, lefquels en leur faifon font abondans en poiffon, comme mollues, faulmons, bars, harangs, flaitans, & autres poiffons en grand nombre. Faifant l'oueft norouest trois lieux par les ifles, nous entrafmes dans vne riuiere qui a prefque demye lieue de large en fon entrée, où ayans faict vne lieue ou deux, nous y trouuafmes deux ifles : l'vne fort petite proche de la terre de l'oueft : & l'autre au milieu, qui peut auoir huict ou neuf cens pas de circuit, efleuée de tous coftez de trois à quatre toifes de rochers, fors vn petit en-

(1) *Menane.* L'auteur corrige la faute lui-même un peu plus loin, p. 46, de même que dans l'édition de 1632.
(2) La rivière *Scoudic*, ou de Sainte-Croix.
(3) La baie de Passamaquoddi.

droict d'vne poincte de Sable & terre graſſe, laquelle peut ſeruir à faire briques, & autres choſes neceſſaires. Il y a vn autre lieu à couuert pour mettre des vaiſſeaux de quatre vingt à cent tonneaux : mais il aſſeche de baſſe mer. L'iſle eſt remplie de ſapins, boulleaux, eſrables & cheſnes. De ſoy elle eſt en fort bonne ſituation, & n'y a qu'vn coſté où elle baiſſe d'enuiron 40. pas, qui eſt aiſé à fortifier, les coſtes de la terre ferme en eſtans des deux coſtez eſloignées de quelques neuf cens à mille pas. Il y a des vaiſſeaux qui ne pourroyent paſſer ſur la riuiere qu'à la mercy du canon d'icelle Qui eſt le lieu que nous iugeâmes le meilleur : tant pour la ſituation, bon pays, que pour la communication que nous pretendions auec les ſauuages de ces coſtes & du dedans des terres, eſtans au millieu d'eux : Leſquels auec le temps on eſperoit pacifier, & amortir les guerres qu'ils ont les vns contre les autres, pour en tirer à l'aduenir du ſeruice : & les reduire à la foy Chreſtienne. Ce lieu eſt nommé par le ſieur de Mons l'iſle ſaincte Croix (1). Paſſant plus outre on voit vne grande baye en laquelle y a deux iſles : l'vne haute & l'autre platte : & trois riuieres, deux mediocres, dont l'vne tire vers l'Orient & l'autre au nord : & la troiſieſme grande, qui va vers l'Occident. 1604.

(1) « Et d'autant qu'à deux lieuës au deſſus il y a des ruiſſeaux qui viennent comme en croix ſe décharger dans ce large bras de mer, cette ile de la retraite des François fut appellée SAINTE CROIX. » (Lescarbot, liv. IV, ch. IV.) « L'ile de Sainte-Croix, ou l'ile Neutre *(Neutral Island)*, dit Williamson, est située dans la rivière (Scoudic, ou Sainte-Croix) en face de la ligne de division entre Calais et Robbinstown, où elle fait angle avec le bord de l'eau. Elle contient douze ou quinze acres, et est droit au milieu de la rivière Scoudic, quoique le passage des vaisseaux soit d'ordinaire du côté de l'est... C'est ici que De Monts, en 1604, érigea un fort, et passa l'hiver; c'est ici que les Commissaires nommés en vertu du traité de 1783, trouvèrent, en 1798, les restes d'une fortification très-ancienne, et décidèrent ensuite que cette rivière était vraiment celle de Sainte-Croix. » (*History of Maine, Introduction.*)

1604. C'eſt celle des Etechemins, dequoy nous auons parlé cy deſſus. Allans dedans icelle deux lieux il y a vn ſault d'eau, où les ſauuages portent leurs cannaux par terre quelque 500. pas, puis rentrent dedans icelle, d'où en aprés en trauerſant vn peu de terre on va dans la riuiere de Norembegue(1) & de ſainct Iean, en ce lieu du ſault que les vaiſſeaux ne peuuent paſſer à cauſe que ce ne ſont que rochers, & qu'il n'y a que quatre à cinq pieds d'eau. En May & Iuin il s'y prend ſi grande abondance de harangs & bars que l'on y en pourroit charger des vaiſſeaux. Le terroir eſt des plus beaux, & y a quinze ou vingt arpens de terre deffrichée, où le ſieur de Mons fit ſemer du froment, qui y vint fort beau. Les ſauuages s'y retirent quelquesfois cinq ou ſix ſepmaines durant la peſche. Tout le reſte du païs ſont foreſts fort eſpoiſſes. Si les terres eſtoient deffrichées les grains y viendroient fort bien. Ce lieu eſt par la hauteur de 45. degrez vn tiers de latitude, & 17. degrez 32. minuttes de declinaiſon de la guide-ayment.

Le ſieur de Mons ne trouuant point de lieu plus propre pour faire vne demeure arreſtée que l'iſle de S. Croix, la fortifie & y faict des logements. Retour des vaiſſeaux en France, & de Ralleau Secretaire d'iceluy ſieur de Mons, pour mettre ordre à quelques affaires.

CHAPITRE IV.

N'Ayant trouué lieu plus propre que ceſte Iſle, nous commençames à faire vne barricade ſur vn petit iſlet vn peu ſeparé de l'iſle, qui ſeruoit de

(1) La rivière de Pénobscot.

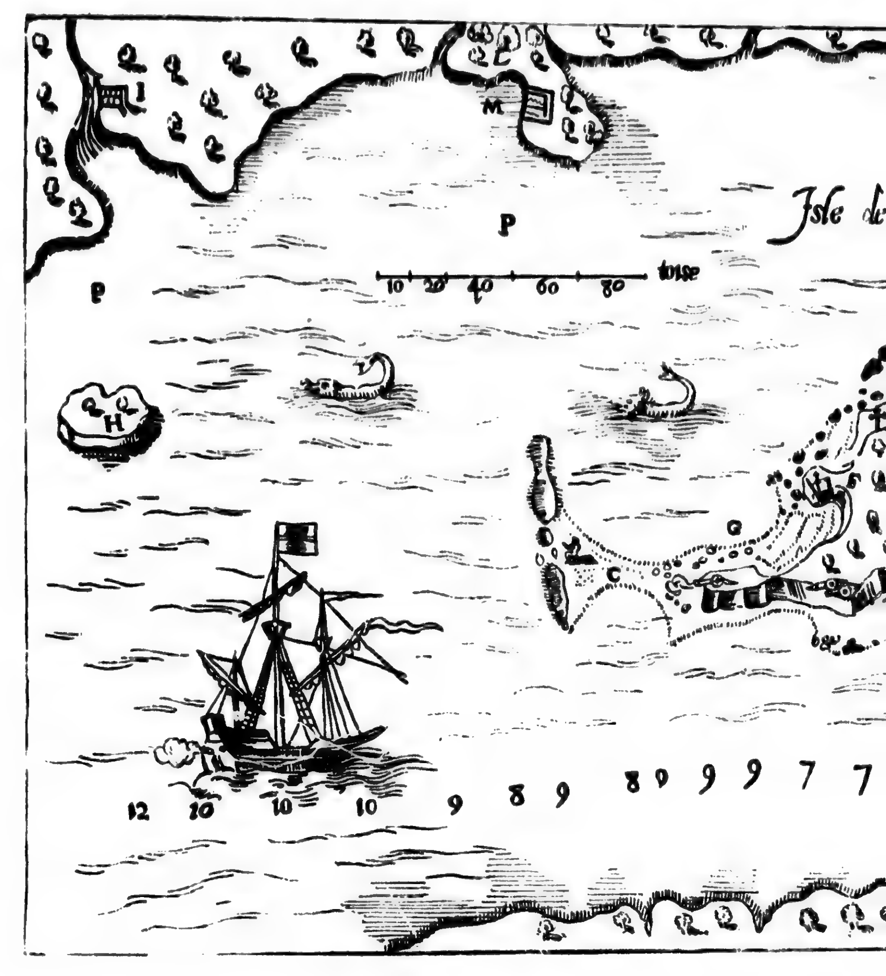
s parlé
y a vn
nnaux
dedans
e terre
e sainct
ux ne
ochers,
n May
arangs
sseaux.
vingt
ons fit
s sau-
naines
forests
es les
par la
7. de-
ment.

propre
Croix,
vais-
iceluy
faires.

e Isle,
le sur
oit de



A Le p
B Iardi
C Petit
me
D Platt
no

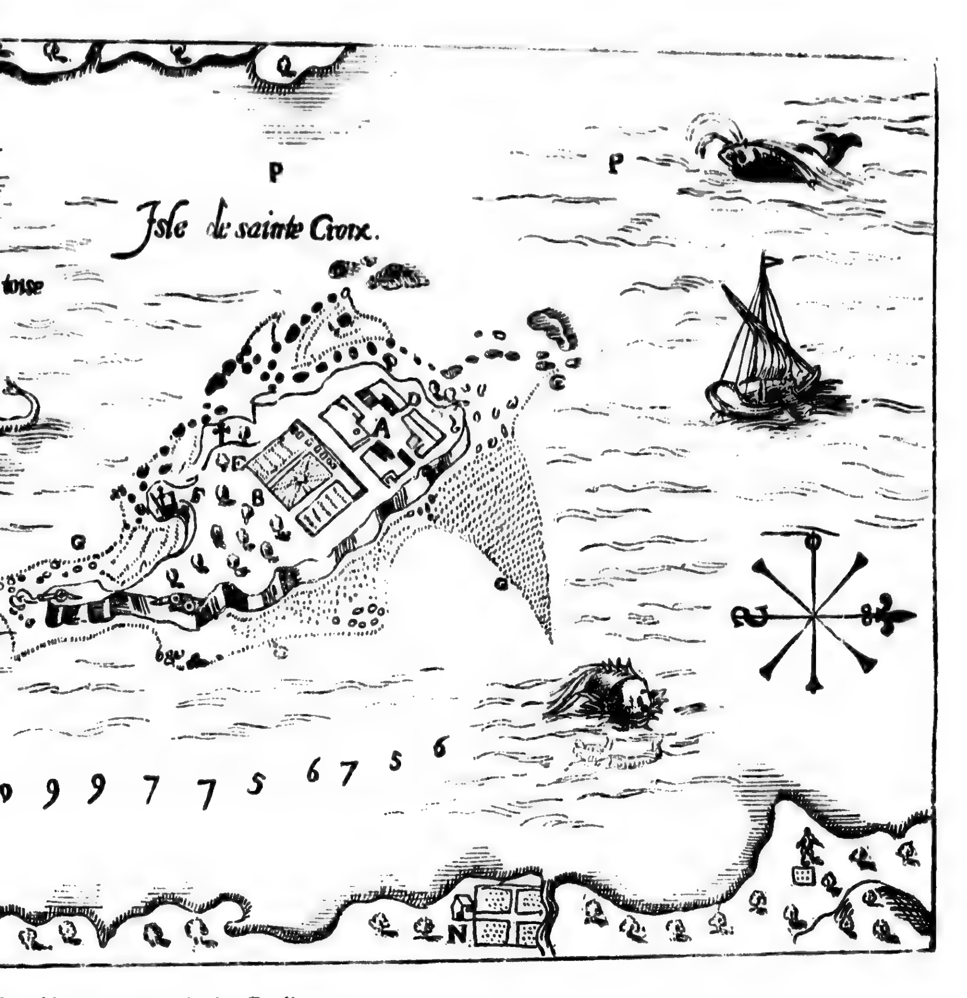


Les chifres montrent les br

A Le plan de l'habitation.
B Iardinages.
C Petit iſlet ſeruant de platte forme à mettre le canon.
D Platte forme où on mettoit du canon.

E Le cimetiere.
F La chappelle.
G Baſſes de rochers autour de l'iſle ſaincte Croix.
H Vn petit iſlet.
I Le lieu où le ſieur de Mons auoit

fa
L Pla
M Ia
l'
N Au



Les chifres montrent les brasses d'eau.

autour de l'isle

de Mons auoit fait commencer vn moulin à eau.

L Place où l'on faisoit le charbon.

M Iardinages à la grande terre de l'Ouest.

N Autres iardinages à la grande terre de l'Est.

O Grande montaigne fort haute dans la terre.

P Riuiere des Etechemins passant au tour de l'isle saincte Croix.

platte-forme pour mettre noſtre canon. Chacun s'y employa ſi vertueuſement qu'en peu de temps elle fut rendue en defence, bien que les mouſquittes (qui ſont petites mouches) nous apportaſſent beaucoup d'incommodité au trauail : car il y euſt pluſieurs de nos gens qui eurent le viſage ſi enflé par leur piqueure qu'ils ne pouuoient preſque voir. La barricade eſtant acheuée, le ſieur de Mons enuoya ſa barque pour aduertir le reſte de nos gens qui eſtoient auec noſtre vaiſſeau en la baye ſaincte Marie, qu'ils vinſſent à ſaincte Croix. Ce qui fut promptement fait : Et en les attendant nous paſſames le temps aſſez ioyeuſement. 1604.

Quelques iours aprés nos vaiſſeaux eſtans arriuez, & ayant mouillé l'ancre, vn chacun deſcendit à terre : puis ſans perdre temps le ſieur de Mons commança à employer les ouuriers à baſtir des maiſons pour noſtre demeure, & me permit de faire l'ordonnance de noſtre logement. Aprez que le ſieur de Mons eut prins la place du Magazin qui contient neuf thoiſes de long, trois de large & douze pieds de haut, il print le plan de ſon logis, qu'il fit promptement baſtir par de bons ouuriers, puis aprés donna à chacun ſa place : & auſſi toſt on commença à s'aſſembler cinq à cinq & ſix à ſix, ſelon que l'on deſiroit. Alors tous ſe mirent à deffricher l'iſle, aller au bois, charpenter, porter de la terre & autres choſes neceſſaires pour les baſtimens.

Cependant que nous baſtiſſions nos logis, le ſieur de Mons depeſcha le Capitaine Fouques dans le vaiſſeau de Roſſignol, pour aller trouuer Pontgraué

1604. à Canceau, afin d'auoir ce qui reſtoit des commoditez pour noſtre habitation.

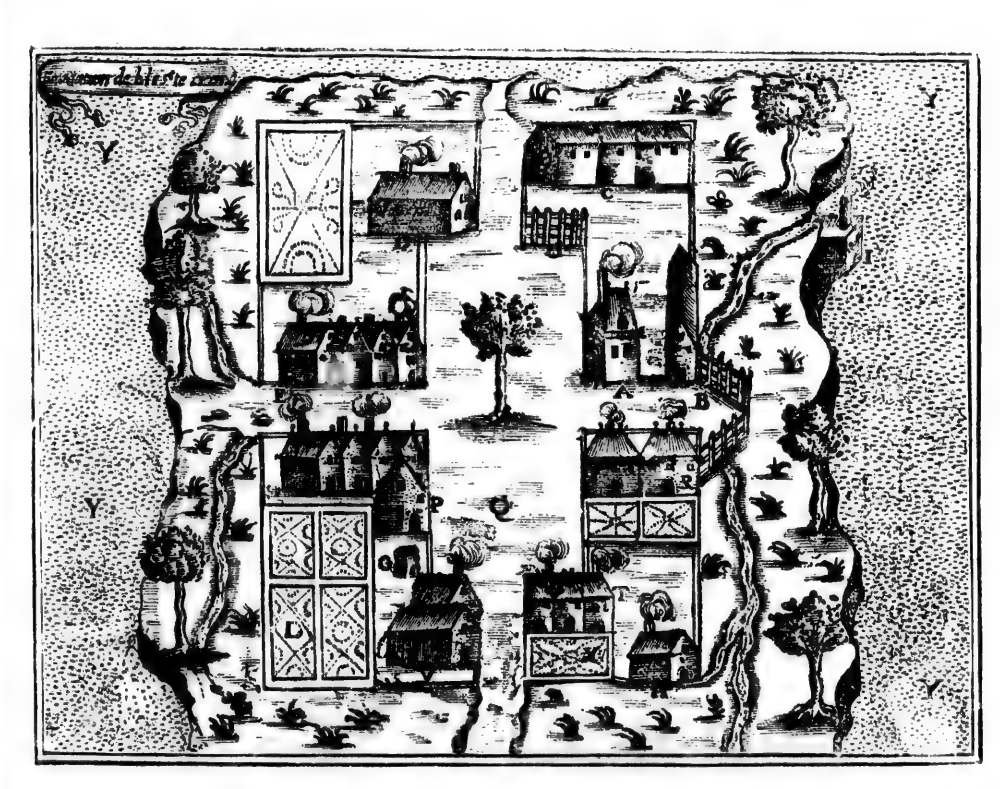
Quelque temps aprés qu'il fut parti; il arriua vne petite barque du port de huict tonneaux, où eſtoit du Glas de Honfleur pilotte du vaiſſeau de Pontgraué, qui amena auec luy les Maiſtres des nauires Baſques qui auoient eſté prins par ledit Pont en faiſant la traicte de peleterie, comme nous auons dit. Le ſieur de Mons les receut humainement & les renuoya par ledit du Glas au Pont auec commiſſion de luy dire qu'il emmenaſt à la Rochelle les vaiſſeaux qu'il auoit prins, afin que iuſtice en fut faicte. Cependant on trauailloit fort & ferme aux logemens: les charpentiers au magazin & logis du ſieur de Mons, & tous les autres chacun au ſien; comme moy au mien, que ie fis auec l'aide de quelques ſeruiteurs que le ſieur d'Oruille & moy auions; qui fut incontinent acheué : où depuis le ſieur de Mons ſe logea attendant que le ſien le fut. L'on fit auſſi vn four, & vn moulin à bras pour moudre nos bleds, qui donna beaucoup de peine & trauail à la pluſpart, pour eſtre choſe penible. L'on fit aprés quelques iardinages, tant à la grand terre que dedans l'iſle, où on ſema pluſieurs ſortes de graines, qui y vindrent fort bien, horſmis en l'iſle; d'autant que ce n'eſtoit que Sable qui bruſloit tout, lors que le ſoleil donnoit, encore qu'on priſt beaucoup de peine à les arrouſer.

Quelques iours aprés le ſieur de Mons ſe delibera de ſçauoir où eſtoit la mine de cuiure franc qu'auions tant cherchée : Et pour ceſt effect m'enuoya auec vn ſauuage appellé Meſſamoüet, qui diſoit en

mo-

vne
ſtoit
ont-
uires
fai-
dit.
ren-
n de
eaux
Ce-
ens:
ons,
y au
eurs
con-
geа
our,
qui
part,
ques
iſle,
rent
ſtoit
on-
les

pera
u'a-
oya
en



A Logis du ſieur de Mons.
B Maiſon publique où l'on paſſoit le temps durant la pluie.
C Le magaſin.
D Logement des ſuiſſes.
E La forge.
F Logement des charpentiers.
G Le puis.
H Le four où l'on faiſoit le pain.
I La cuiſine.
L Iardinages.
M Autres Iardins.
N La place où au milieu y a vn arbre.
O Paliſſade.
P Logis des ſieurs d'Oruille, Champlain & Chandoré.
Q Logis du ſieur Boulay, & autres artiſans.
R Logis où logeoient les ſieurs de Geneſtou, Sourin & autres artiſans.
T Logis des ſieurs de Beaumont, la Motte Bourioli & Fougeray.
V Logement de noſtre curé.
X Autres iardinages.
Y La riuiere qui entoure l'iſle.

p. 176.

ſçauoir bien le lieu. Ie party dans vne petite barque du port de cinq à ſix tonneaux, & neuf matelots auec moy. A quelque huict lieues de l'iſle, tirant à la riuiere S. Iean, en trouuaſmes vne de cuiure, qui n'eſtoit pas pur; neantmoins bonne ſelon le rapport du mineur, lequel diſoit que l'on en pourroit tirer 18. pour cent. Plus outre nous en trouuaſmes d'autres moindres que ceſte cy. Quand nous fuſmes au lieu où nous pretendions que fut celle que nous cherchions le ſauuage ne la peut trouuer : de ſorte qu'il fallut nous enreuenir, laiſſant ceſte recerche pour vne autre fois. 1604.

Comme ie fus de retour de ce voyage, le ſieur de Mons reſolut de renuoyer ſes vaiſſaux en France, & auſſi le ſieur de Poitrincourt qui n'y eſtoit venu que pour ſon plaiſir, & pour recognoiſtre de païs & les lieux propres pour y habiter, ſelon le deſir qu'il en auoit : c'eſt pourquoy il demanda au ſieur de Mons le port Royal, qu'il luy donna ſuiuant le pouuoir & commiſſion qu'il auoit du Roy. Il renuoya auſſi Ralleau ſon Secretaire pour mettre ordre à quelques affaires touchant le voyage; leſquels partirent de l'iſle S. Croix le dernier iour d'Aouſt audict an 1604.

De la coſte, peuples & riuiere de Norembeque, & de tout ce qui s'eſt paſſé durant les deſcouuertures d'icelle.

CHAPITRE V.

APrés le partement des vaiſſeaux, le ſieur de Mons ſe delibera d'enuoyer deſcouurir le long de la coſte de Norembegue, pour ne perdre temps : & me commit ceſte charge, que i'eus fort aggreable.

1604. Et pour ce faire ie partis de S. Croix le 2. de Septembre auec vne pattache de 17. à 18. tonneaux, douze matelots, & deux ſauuages pour nous ſeruir de guides aux lieux de leur cognoiſſance. Ce iour nous trouuaſmes les vaiſſeaux où eſtoit le ſieur de Poitrincourt, qui eſtoient ancrés à l'amboucheure de la riuiere ſainte Croix, à cauſe du mauuais temps duquel lieu ne puſmes partir que le 5. dudict mois: & eſtans deux ou trois lieux vers l'eau la brume s'eſleua ſi forte que nous perdimes auſſi toſt leurs vaiſſeaux de veue. Continuant noſtre route le long des coſtes nous fiſmes ce iour là quelque 25. lieux: & paſſames par grande quantité d'iſles, bancs, battures & rochers qui iettent plus de quatre lieux à la mer par endroicts. Nous auons nommé les iſles, les iſles rangées, la plus part deſquelles ſont couuertes de pins & ſapins, & autres meſchants bois. Parmy ces iſles y a force beaux & bons ports, mais malaggreables pour y demeurer. Ce meſme iour nous paſſames auſſi proche d'vne iſle qui contient enuiron 4. ou cinq lieux de long, auprés laquelle nous nous cuidames perdre ſur vn petit rocher à fleur d'eau, qui fit vne ouuerture à noſtre barque proche de la quille. De ceſte iſle iuſques au nord de la terre ferme(1) il n'y a pas cent pas de large. Elle eſt fort haute couppée par endroicts, qui paroiſſent, eſtant en la mer, comme ſept ou huit montagnes rangées les vnes proches des autres. Le ſommet de la plus part d'icelles eſt deſgarny d'arbres; parce que ce ne ſont que rochers. Les bois ne ſont que pins, ſapins & boul-

(1) Lisez : « De ceſte iſle iuſques au nord *à la terre ferme.* » Cet étroit passage porte encore aujourd'hui, comme l'ile, le nom de Monts-Déserts *(Mount Desert narrows)*.

leaux. Ie l'ay nommée l'isle des Monts-deserts(1). La hauteur est par les 44. degrez & demy de latitude. 1604.

Le lendemain 6. du mois fismes deux lieux : & aperçeumes vne fumée dedans vne ance qui estoit au pied des montaignes cy dessus : & vismes deux canaux conduits par des sauuages, qui nous vindrent recognoistre à la portée du mousquet. I'enuoyé les deux nostres dans vn canau pour les asseurer de nostre amitié. La crainte qu'ils eurent de nous les fit retourner. Le lendemain matin ils reuindrent au bort de nostre barque, & parlementerent auec nos sauuages. Ie leur fis donner du biscuit, petum, & quelques autres petites bagatelles. Ces sauuages estoient venus à la chasse des Castors & à la pesches du poisson, duquel ils nous donnerent. Ayant fait alliance auec eux, ils nous guiderent en leur riuiere de Peimtegoüet(2) ainsi d'eux appelée, où il nous dirent qu'estoit leur Capitaine nommé Bessabez(3) chef d'icelle. Ie croy que ceste riuiere est celle que plusieurs pilottes & Historiens appellent Norembegue(4) : & que la plus part ont escript estre grande & spa-

(1) Suivant le P. Biard (Relation de la Nouvelle France, ch. XXIII), les sauvages appelaient cette île *Pemetiq*, c'est-à-dire, d'après M. l'abbé Maurault, *celle qui est à la tête*.

(2) Ce mot, tel que l'écrit ici Champlain, semble venir de *Pemetigouek (ceux de Pemetiq)*. Cependant, suivant M. l'abbé Maurault, *Pentagouet* n'est autre chose que *Pòntegouit*, qui signifie *endroit d'une rivière où il y a des rapides*. Les Anglais ont toujours de préférence désigné cette rivière sous le nom de *Pénobscot* (*Pena8ōbsket*, là où la terre est couverte de pierre. Hist. des Abenaquis, p. 5).

(3) Le P. Biard dit qu'il était sagamo de Kadesquit. (Relation de la Nouvelle France, ch. XXXIV.)

(4) Malgré le respect que nous avons pour Champlain et pour un grand nombre d'auteurs qui semblent avoir adopté son opinion, nous osons croire que la grande rivière de Norembègue n'est autre chose que la baie Française, aujourd'hui la baie de Fundy. Pour ne point parler de Thévet ni de Belleforest, qui sont fort peu explicites sur ce point, qu'il nous suffise de citer le témoignage de Jean Alphonse, dont l'exactitude est étonnante pour l'époque où il vivait : « Ie dictz que le cap de sainct Iehan, dict Cap à Breton, & le cap de la Francifcane, sont nordest & surouest, & prennent vn quart de l'est

1604. cieuſe, auec quantité d'iſles : & ſon entrée par la hauteur de 43. & 43. & demy : & d'autres par les 44. degrez, plus ou moins de latitude. Pour la declinaiſon, ie n'en ay leu ny ouy parler à perſonne. On deſcrit auſſi qu'il y a vne grande ville fort peuplée de ſauuages adroits & habilles, ayans du fil de cotton. Ie m'aſſeure que la pluſpart de ceux qui en font mention ne l'ont veue, & en parlent pour l'auoir ouy dire à gens qui n'èn ſçauoyent pas plus qu'eux. Ie croy bien qu'il y en a qui ont peu en auoir veu l'embouchure, à cauſe qu'en effet il y a quantité d'iſles, & qu'elle eſt par la hauteur de 44. degrez de latitude en ſon entrée, comme ils diſent : Mais qu'aucun y ait iamais entré il n'y a point d'apparence : car ils l'euſſent deſcripte d'vne autre façon, afin d'oſter beaucoup de gens de ceſte doute.

Ie diray donc au vray ce que i'en ay reconeu & veu depuis le commencement iuſques où i'ay eſté.

Premierement en ſon entrée il y a pluſieurs iſles eſloignées de la terre ferme 10. ou 12. lieues qui ſont par la hauteur de 44. degrez de latitude, & 18. degrez & 40. minutes de declinaiſon de la guideayment. L'iſle des Monts-deſerts fait vne des pointes de l'emboucheure, tirant à l'eſt : & l'autre eſt vne terre baſſe appelée des ſauuages Bedabedec, qui eſt à l'oueſt d'icelle, diſtantes l'vn de l'autre neuf ou dix

& oueſt, & y a en la route cent quarente lieuës, & icy faict vng cap appellé le cap de Norombegue... Ladicte coſte eſt toute ſableuſe, terre baſſe, ſans nulle montaigne. Au delà du cap de Norombegue, deſcend la riuiere dudict Norombegue, enuiron vingt & cinq lieuës du cap » (c'est précisément la largeur de l'Acadie). « La dicte riuiere eſt large de plus de quarente lieuës de latitude en ſon entrée, & va ceſte largeur au dedans bien trente ou quarente lieuës... » Il est évident que Jean Alphonse décrit ici la côte sud-est de l'Acadie (qu'il appelle Franciscane), le cap de Sable et la baie de Fundy, qui a réellement une embouchure de près de quarante lieues si l'on compte depuis le cap de Sable ou Norembègue jusques vers la sortie du Pénobscot.

lieues. Et preſque au milieu à la mer y a vne autre iſle fort haute & remarquable, laquelle pour ceſte raiſon i'ay nommée l'iſle haute. Tout autour il y en a vn nombre infini de pluſieurs grandeurs & largeurs : mais la plus grande eſt celle des Monts-deſerts. La peſche du poiſſon de diuerſes ſortes y eſt fort bonne : comme auſſi la chaſſe du gibier. A quelques deux ou trois lieues de la poincte de Bedabedec, rengeant la grande terre au nort, qui va dedans icelle riuiere, ce ſont terres fort hautes qui paroiſſent à la mer en beau temps 12. à 15. lieues. Venant au ſu de l'iſle haute, en la rengeant comme d'vn quart de lieue où il y a quelques battures qui ſont hors de l'eau, mettant le cap à l'oueſt iuſques à ce que l'on ouure toutes les montaignes qui ſont au nort d'icelle iſle, vous vous pouuez aſſeurer qu'en voyant les huict ou neuf decouppées de l'iſle des Monts-deſerts & celle de Bedabedec, l'on ſera le trauers de la riuiere de Norembegue : & pour entrer dedans il faut mettre le cap au nort, qui eſt ſur les plus hautes montaignes dudict Bedabedec : & ne verrez aucunes iſles deuant vous : & pouuez entrer ſeurement y ayant aſſez d'eau, bien que voyez quantité de briſans, iſles & rochers à l'eſt & oueſt de vous. Il faut les euiter la ſonde en la main pour plus grande ſeureté : Et croy à ce que i'en ay peu iuger, que l'on ne peut entrer dedans icelle riuiere par autre endroict, ſinon auec des petits vaiſſeaux ou chalouppes : Car comme i'ay dit cy-deſſus la quantité des iſles, rochers, baſſes, bancs & briſans y ſont de toutes parts en ſorte que c'eſt choſe eſtrange à voir. 1604.

1604. Or pour reuenir à la continuation de noſtre routte: Entrant dans la riuiere il y a de belles iſles, qui ſont fort aggreables, auec de belles prairies. Nous fuſmes iuſques à vn lieu où les ſauuages nous guiderent, qui n'a pas plus de demy quart de lieue de large : Et à quelques deux cens pas de la terre de l'oueſt y a vn rocher à fleur d'eau, qui eſt dangereux. De là à l'iſle haute y a quinze lieues. Et depuis ce lieu eſtroict, (qui eſt la moindre largeur que nous euſſions trouuée,) apres auoir faict quelque 7. ou 8. lieues, nous rencontraſmes vne petite riuiere, où auprés il fallut mouiller l'ancre : d'autant que deuant nous y viſmes quantité de rochers qui deſcouurent de baſſe mer: & auſſi que quand euſſions voulu paſſer plus auant nous n'euſſions pas peu faire demye lieue : à cauſe d'vn ſault d'eau qu'il y a, qui vient en talus de quelque 7. à 8. pieds, que ie vis allant dedans vn canau auec les ſauuages que nous auions : & n'y trouuaſmes de l'eau que pour vn canau : Mais paſſé le ſault, qui a quelques deux cens pas de large, la riuiere eſt belle, & continue iuſques au lieu où nous auions mouillé l'ancre. Ie mis pied à terre pour veoir le païs : & allant à la chaſſe ie le trouué fort plaiſant & aggreable en ce que i'y fis de chemin. Il ſemble que les cheſnes qui y ſont ayent eſté plantez par plaiſir. I'y vis peu de ſapins, mais bien quelques pins à vn coſté de la riuiere : Tous cheſnes à l'autre : & quelques bois taillis qui s'eſtendent fort auant dans les terres. Et diray que depuis l'entrée où nous fuſmes, qui ſont enuiron 25. lieux, nous ne viſmes aucune ville ny village, ny apparence d'y en auoir eu : mais bien vne ou deux cabannes de ſauuages où il n'y auoit per-

ſonne, leſquelles eſtoient faites de meſme façon que 1604.
celles des Souriquois couuertes d'eſcorce d'arbres : Et à ce qu'auons peu iuger il y a peu de ſauuages en icelle riuiere qu'on appele auſſi Etechemins. Ils n'y viennent non plus qu'aux iſles, que quelques mois en eſté durant la peſche du poiſſon & chaſſe du gibier, qui y eſt en quantité. Ce ſont gens qui n'ont point de retraicte arreſtée à ce que i'ay recogneu & apris d'eux : car ils yuernent tantoſt en vn lieu & tantoſt à vn autre, où ils voient que la chaſſe des beſtes eſt meilleure; dont ils viuent quand la neceſſité les preſſe, ſans mettre rien en reſerue pour ſubuenir aux diſettes qui ſont grandes quelquesfois.

Or il faut de neceſſité que ceſte riuiere ſoit celle de Norembegue : car paſſé icelle iuſques au 41. degré que nous auons coſtoyé, il n'y en a point d'autre ſur les hauteurs cy deſſus dictes, que celle de Quinibequy, qui eſt preſque en meſme hauteur, mais non de grande eſtendue. D'autre part il ne peut y en auoir qui entrent auant dans les terres : d'autant que la grande riuiere ſaint Laurens coſtoye la coſte d'Accadie & de Norembegue, où il n'y a pas plus de l'vne à l'autre par terre de 45. lieues, ou 60. au plus large, comme il ſe pourra veoir par ma carte Geographique.

Or ie laiſſeray ce diſcours pour retourner aux ſauuages qui m'auoient conduit aux ſaults de la riuiere de Norembegue, leſquels furent aduertir Beſſabez leur chef, & d'autres ſauuages, qui allerent en vne autre petite riuiere aduertir auſſi le leur, nommé Cabahis, & lui donner aduis de noſtre arriuée.

Le 16. du mois il vint à nous quelque trente ſau-

1604. uages, ſur l'aſſeurance que leur donnerent ceux qui nous auoient ſeruy de guide. Vint auſſi ledict Beſſabez nous trouuer ce meſme iour auec ſix canaux. Auſſi toſt que les ſauuages qui eſtoient à terre le virent arriuer, ils ſe mirent tous à chanter, dancer & ſauter, iuſques à ce qu'il eut mis pied à terre : puis aprés s'aſſirent tous en rond contre terre, ſuiuant leur couſtume lors qu'ils veulent faire quelque harangue ou feſtin. Cabahis l'autre chef peu aprés arriua auſſi auec vingt ou trente de ſes compagnons, qui ſe retirent apart, & ſe reiouirent fort de nous veoir : d'autant que c'eſtoit la premiere fois qu'ils auoient veu des Chreſtiens. Quelque temps aprés ie fus à terre auec deux de mes compagnons & deux de nos ſauuages, qui nous ſeruoient de truchement : & donné charge à ceux de noſtre barque d'approcher prés des ſauuages, & tenir leurs armes preſtes pour faire leur deuoir s'ils aperçeuoient quelque eſmotion de ces peuples contre nous. Beſſabez nous voyant à terre nous fit aſſeoir, & commença à petuner auec ſes compagnons, comme ils font ordinairement auparauant que faire leurs diſcours. Ils nous firent preſent de venaiſon & de gibier.

Ie dy à noſtre truchement, qu'il diſt à nos ſauuages qu'ils fiſſent entendre à Beſſabez, Cabahis & à leurs compagnons, que le ſieur de Mons m'auoit enuoyé par deuers eux pour les voir & leur pays auſſi : & qu'il vouloit les tenir en amitié, & les mettre d'accord auec les Souriquois & Canadiens leurs ennemis : Et d'auantage qu'il deſiroit habiter leur terre, & leur montrer à la cultiuer, afin qu'ils ne trainaſſent plus vne vie ſi miſerable qu'ils faiſoient, &

quelques autres propos à ce ſubiet. Ce que nos ſauuages leur firent entendre, dont ils demonſtrerent eſtre fort contens, diſant qu'il ne leur pouuoit arriuer plus grand bien que d'auoir noſtre amitié : & deſiroyent que l'on habitaſt leur terre, & viure en paix auec leur ennemis : afin qu'à l'aduenir ils allaſſent à la chaſſe aux Caſtors plus qu'ils n'auoient iamais faict, pour nous en faire part, en les accommodant de choſes neceſſaires pour leur vſage. Apres qu'il eut acheué ſa harangue, ie leur fis preſent de haches, patinoſtres, bonnets, couſteaux & autres petites ioliuetés : aprez nous nous ſeparaſmes les vns des autres. Tout le reſte de ce iour, & la nuict ſuiuante, ils ne firent que dancer, chanter & faire bonne chere, attendans le iour auquel nous trectaſmes quelque nombre de Caſtors : & aprez chacun s'en retourna, Beſſabez auec ſes compagnons de ſon coſté, & nous du noſtre, fort ſatisfaits d'auoir eu cognoiſſance de ces peuples. 1604.

Le 17. du mois ie prins la hauteur, & trouuay 45. degrez & 25. minuttes de latitude : Ce faict nous partiſmes pour aller à vne autre riuiere appelée Quinibequy, diſtante de ce lieu de trente cinq lieux, & prés de 20. de Bedabedec (1). Ceſte nation de ſauuages de Quinibequy s'ap-

(1) Quoique cette phrase donne à entendre que Champlain quitte la rivière de Pénobscot, ce jour-là même, 17 de septembre, il est certain que ce n'est pas ce qu'il a voulu dire. Rendu au point où il prend hauteur, c'est-à-dire, à vingt-cinq ou trente lieues de l'embouchure de cette rivière, suivant son calcul ; ayant bien constaté qu'il n'y avait pas même de trace d'aucune ville ou habitation considérable, l'auteur considère l'exploration de cette rivière comme finie, et part pour venir rejoindre la barque, qui était à l'ancre à une quinzaine de lieues de l'embouchure, et continuer ensuite le voyage de découverte. La preuve qu'il ne part pas directement pour le Kénébec, c'est que, trois jours après, le 20 du mois, on en est encore à ranger la côte de l'ouest, et à passer les montagnes de Bedabedec, ou hauteurs de Pénobscot, où l'on mouille l'ancre, pour reconnaître, le même jour, l'entrée de la rivière.

1604. pelle Etechemins (1), auſſi bien que ceux de Norembegue.

Le 18. du mois nous paſſames prés d'vne petite riuiere où eſtoit Cabahis, qui vint auec nous dedans noſtre barque quelque douze lieues : Et luy ayant demandé d'où venoit la riuiere de Norembegue, il me dit qu'elle paſſé le ſault dont i'ay faict cy deſſus mention, & que faiſant quelque chemin en icelle on entroit dans vn lac par où ils vont à la riuiere de S. Croix, d'où ils vont quelque peu par terre, puis entrent dans la riuiere des Etechemins. Plus au lac deſcent vne autre riuiere par où ils vont quelques iours, en aprés entrent en vn autre lac, & paſſent par le millieu; puis eſtans paruenus au bout, ils font encore quelque chemin par terre, aprés entrent dans vne autre petite riuiere (2) qui vient ſe deſcharger à vne lieue de Quebec, qui eſt ſur le grand fleuue S. Laurens. Tous ces peuples de Norembegue ſont fort baſannez, habillez de peaux de caſtors & autres fourrures, comme les ſauuages Cannadiens & Souriquois : & ont meſme façon de viure.

(1) C'est sans doute cette phrase qui a fait dire au P. F. Martin (Appendice de sa trad. du P. Bressani) que Champlain donne au Kénébec le nom de *rivière des Etchemins*. Cependant notre auteur, comme on le voit, dit seulement que les sauvages du Kénébec étaient des Etchemins, comme ceux de Pentagouet ou Pénobscot. Et ici Champlain est d'accord avec le P. Biard, qui, dans le dénombrement approximatif qu'il fait des nations sauvages dont il avait connaissance, assigne aux *Eteminquois* ou Etchemins toute la côte comprise entre le pays des Souriquois et Chouacouet. « I'ay trouué, dit-il, « par la relation des Sauuages meſmes, que dans l'enclos de la grande riuiere, dés les terres « neuues iuſques à Chouacoët, on ne ſauroit trouuer plus de neuf à dix milles ames... « Tous les Souriquois 3000. ou 3500. Les Eteminquois iuſques à Pentegoët, 2500; dés « Pentegoët iuſques à Kinibequi, & de Kinibequi iuſques à Chouacoët, 3000. » (Relat. de la Nouv. Fr., ch. VI.) Lescarbot prétend, il est vrai, que « depuis Kinibeki, iuſques « à Malebarre, & plus outre, ilz s'appellent Armouchiquois » (liv. IV, ch. VII); mais les témoignages de Champlain et du P. Biard semblent avoir plus de poids, puisque ces auteurs ont visité eux-mêmes les lieux et les nations dont ils parlent.

(2) Comme on le voit, c'est précisément parce que les Etchemins suivaient cette rivière pour venir à Québec, qu'on l'a appelée *rivière des Etchemins*.

Le 20. du mois rangeaſmes la coſte de l'oueſt, & paſſames les montaignes de Bedabedec, où nous mouillaſmes l'ancre : Et le meſme iour recogneuſmes l'entrée de la riuiere, où il peut aborder de grands vaiſſeaux : mais dedans il y a quelques battures qu'il faut euiter la ſonde en la main. Nos ſauuages nous quitterent, d'autant qu'ils ne vollurent venir à Quinibequy : parceque les ſauuages du lieu leur ſont grands ennemis (1). Nous fiſmes quelque 8. lieux rangeant la coſte de l'oueſt iuſques à vne iſle diſtante de Quinibequy 10. lieux, où fuſmes contrainćts de relaſcher pour le mauuais temps & vent contraire. En vne partye du chemin que nous fiſmes nous paſſames par vne quantité d'iſles & briſſans qui iettent à la mer quelques lieues fort dangereux. Et voyant que le mauuais temps nous contrarioit ſi fort, nous ne paſſames pas plus outre que trois ou 4. lieues. Toutes ces iſles & terres ſont remplies de quantité de pareil bois que i'ay dit cy deſſus aux autres coſtes. Et conſiderant le peu de viures que nous auions, nous reſoluſmes de retourner à noſtre habitation, attendans l'année ſuiuante où nous eſperions y reuenir pour recognoiſtre plus amplement. Nous y rabrouſſames donc chemin le 23. Septembre & arriuaſmes en noſtre habitation le 2. Oćtobre enſuiuant. 1604.

Voila au vray tout ce que i'ay remarqué tant des coſtes, peuples que riuiere de Norembegue, & ne ſont les merueilles qu'aucuns en ont eſcrites. Ie croy que ce lieu eſt auſſi mal aggreable en yuer que celuy de noſtre habitation, dont nous fuſmes bien deſceus.

(1) C'est peut-être cette circonstance qui a fait croire à Lescarbot que le territoire des Almouchiquois s'étendait jusqu'au Kénébec.

1604. *Du mal de terre, fort cruelle maladie. A quoy les hommes & femmes ſauuages paſſent le temps durant l'yuer. Et tout ce qui ſe paſſa en l'habitation pendant l'hyuernement.*

CHAPITRE VI.

COmme nous arriuaſmes à l'iſle S. Croix chacun acheuoit de ſe loger. L'yuer nous ſurprit pluſtoſt que n'eſperions, & nous empeſcha de faire beaucoup de choſes que nous nous eſtions propoſées. Neantmoins le ſieur de Mons ne laiſſa de faire faire des iardinages dans l'iſle. Beaucoup commancerent à deffricher chacun le ſien; & moy auſſi le mien, qui eſtoit aſſez grand, où ie ſemay quantité de graines, comme firent auſſi ceux qui en auoient, qui vindrent aſſez bien. Mais comme l'iſle n'eſtoit que Sable tout y bruſloit preſque lors que le ſoleil y donnoit : & n'auions point d'eau pour les arrouſer, ſinon de celle de pluye, qui n'eſtoit pas ſouuent.

Le ſieur de Mons fit auſſi deffricher à la grande terre pour y faire des iardinages, & aux ſaults il fit labourer à trois lieues de noſtre habitation, & y fit ſemer du bled qui y vint treſbeau & à maturité. Autour de noſtre habitation il y a de baſſe mer quantité de coquillages, comme coques, moulles, ourcins & bregaux, qui faiſoyent grand bien à chacun.

Les neges commencerent le 6. du mois d'Octobre. Le 3. de Decembre nous viſmes paſſer des glaſſes qui venoyent de quelque riuiere qui eſtoit gellée. Les froidures furent aſpres & plus exceſſiues qu'en France,

& beaucoup plus de durée : & n'y pleuſt preſque point ceſt yuer. Ie croy que cela prouient des vents du nord & noroueſt, qui paſſent par deſſus de hautes montaignes qui ſont touſiours couuertes de neges, que nous euſmes de trois à quatre pieds de haut, iuſques à la fin du mois d'Auril ; & auſſi qu'elle ſe conſerue beaucoup plus qu'elle ne feroit ſi le païs eſtoit labouré. 1604-5

Durant l'yuer il ſe mit vne certaine maladie entre pluſieurs de nos gens, appelée mal de la terre, autrement Scurbut, à ce que i'ay ouy dire depuis à des hommes doctes. Il s'engendroit en la bouche de ceux qui l'auoient de gros morceaux de chair ſuperflue & baueuſe (qui cauſoit vne grande putrefaction) laquelle ſurmontoit tellement, qu'ils ne pouuoient preſque prendre aucune choſe, ſinon que bien liquide. Les dents ne leur tenoient preſque point, & les pouuoit on arracher auec les doits ſans leur faire douleur. L'on leur coupoit ſouuent la ſuperfluité de cette chair, qui leur faiſoit ietter force ſang par la bouche. Apres il leur prenoit vne grande douleur de bras & de iambes, leſquelles leur demeurerent groſſes & fort dures, toutes tachetes comme de morſures de puces, & ne peuuoient marcher à cauſe de la contraction des nerfs : de ſorte qu'ils demeuroient preſque ſans force, & ſentoient des douleurs intolerables. Ils auoient auſſi douleur de reins, d'eſtomach & de ventre ; vne thoux fort mauuaiſe, & courte haleine : bref ils eſtoient en tel eſtat, que la pluſpart des malades ne pouuoient ſe leuer ny remuer, & meſme ne les pouuoit on tenir debout, qu'ils ne tombaſſent en ſyncope : de façon que de 79.

1604-5 que nous eftions, il en mourent 35. & plus de 20. qui en furent bien prés : La plus part de ceux qui refterent fains, fe plaignoient de quelques petites douleurs & courte haleine. Nous ne pufmes trouuer aucun remede pour la curation de ces maladies. L'on en fit ouuerture de plufieurs pour recognoiftre la caufe de leur maladie.

L'on trouua à beaucoup les parties interieures gaftées, comme le poulmon, qui eftoit tellement alteré, qu'il ne s'y pouuoit recognoiftre aucune humeur radicalle : la ratte cereufe & enflée : le foye fort legueux & tachetté, n'ayant fa couleur naturelle : la vaine caue, afcendante & defcendante remplye de gros fang agulé & noir : le fiel gafté : Toutesfois il fe trouua quantité d'arteres, tant dans le ventre moyen qu'inferieur, d'affez bonne difpofition. L'on donna à quelques vns des coups de rafoüer deffus les cuiffes à l'endroit des taches pourprées qu'ils auoient, d'où il fortoit vn fang caille fort noir. C'eft ce que l'on a peu recognoiftre aux corps infectés de cefte maladie.

Nos chirurgiens ne peurent fi bien faire pour eux mefmes qu'ils n'y foient demeurez comme les autres. Ceux qui y refterent malades furent gueris au printemps; lequel commence en ces pays là eft en May (1). Cela nous fit croire que le changement de faifon leur rendit pluftoft la fanté que les remedes qu'on leur auoit ordonnés.

(1) Pour ne pas nous exposer à faire dire à Champlain ce qu'il ne voulait pas dire, nous laissons subsister ici une faute évidente, mais dont on peut, ce semble, deviner la cause. L'auteur, encore sous l'impression fâcheuse de ce malheureux hiver passé à l'île de Sainte-Croix, aura mis d'abord dans son manuscrit que le printemps n'y *commençait* qu'en mai; réflexion faite, il se sera aperçu que ce n'était pas rendre justice à la Nouvelle-France, que de la juger sur un fait qui pouvait être exceptionnel, et il aura mis, que le printemps *est* en mai; enfin le typographe, pour contenter l'auteur, aura jugé à propos de mettre les deux.

1604-5

Durant cet yuer nos boiſſons gelerent toutes, horſmis le vin d'Eſpagne. On donnoit le cidre à la liure. La cauſe de ceſte parte fut qu'il n'y auoit point de caues au magazin : & que l'air qui entroit par des fentes y eſtoit plus aſpre que celuy de dehors. Nous eſtions contraints d'vſer de treſmauuaiſes eaux, & boire de la nege fondue, pour n'auoir ny fontaines ny ruiſſeaux : car il n'eſtoit pas poſſible d'aller en la grand terre, à cauſe des grandes glaces que le flus & reflus charioit, qui eſt de trois braſſes de baſſe & haute mer. Le trauail du moulin à bras eſtoit fort penible : d'autant que la plus part eſtans mal couchez, auec l'incommodité du chauffage que nous ne pouuions auoir à cauſe des glaces, n'auoient quaſi point de force, & auſſi qu'on ne mangeoit que chair ſalée & legumes durant l'yuer, qui engendrent de mauuais ſang : ce qui à mon opinion cauſoit en partie ces facheuſes maladies. Tout cela donna du meſcontentement au ſieur de Mons & autres de l'habitation.

Il eſtoit mal-aiſé de recognoiſtre ce pays ſans y auoir yuerné, car y arriuant en eté tout y eſt fort aggreable, à cauſe des bois, beaux pays & bonnes peſcheries de poiſſon de pluſieurs ſortes que nous y trouuaſmes. Il y a ſix mois d'yuer en ce pays.

Les ſauuages qui y habitent ſont en petite quantité. Durant l'yuer au fort de neges ils vont chaſſer aux eſlans & autres beſtes : de quoy ils viuent la pluſpart du temps. Et ſi les neges ne ſont grandes ils ne ſont guerres bien leur proffit : d'autant qu'ils ne peuuent rien prendre qu'auec vn grandiſſime trauail, qui eſt cauſe qu'ils endurent & patiſſent fort.

1605. Lors qu'ils ne vont à la chaſſe ils viuent d'vn coquillage qui s'appelle coque. Ils ſe veſtent l'yuer de bonnes fourrures de caſtors & d'eſlans. Les femmes font tous les habits, mais non pas ſi proprement qu'on ne leur voye la chair au deſſous des aiſſelles, pour n'auoir pas l'induſtrie de les mieux accommoder. Quand ils vont à la chaſſe ils prennent de certaines raquettes, deux fois auſſi grandes que celles de pardeça, qu'ils s'attachent ſoubs les pieds, & vont ainſi ſur la neige ſans enfoncer, auſſi bien les femmes & enfans, que les hommes, leſquels cherchent la piſte des animaux; puis l'ayant trouuée ils la ſuiuent iuſques à ce qu'ils apercoiuent la beſte : & lors ils tirent deſſus auec leur arcs, ou la tuent à coups d'eſpées emmanchées au bout d'vne demye pique, ce qui ſe fait fort aiſement; d'autant que ces animaux ne peuuent aller ſur les neges ſans enfoncer dedans : Et lors les femmes & enfans y viennent, & là cabannent & ſe donnent curée : Apres ils retournent voir s'ils en trouueront d'autres, & paſſent ainſi l'yuer. Au mois de Mars enſuiuant il vint quelques ſauuages qui nous firent part de leur chaſſe en leur donnant du pain & autres choſes en eſchange. Voila la façon de viure en yuer de ces gens là, qui me ſemble eſtre bien miſerable.

Nous attendions nos vaiſſeaux à la fin d'Auril lequel eſtant paſſé chacun commença à auoir mauuaiſe opinion, craignant qu'il ne leur fuſt arriué quelque fortune, qui fut occaſion que le 15. de May le ſieur de Mons delibera de faire accommoder vne barque du port de 15. tonneaux, & vn autre de 7. afin de nous en aller à la fin du mois de Iuin à Gaſpé,

chercher des vaiſſeaux pour retourner en France, ſi cependant les noſtres ne venoient : mais Dieu nous aſſiſta mieux que nous n'eſperions : car le 15. de Iuin enſuiuant eſtans en garde enuiron ſur les onze heures du ſoir, le Pont Capitaine de l'vn des vaiſſeaux du ſieur de Mons arriua dans vne chalouppe, lequel nous dit que ſon nauire eſtoit ancré à ſix lieues de noſtre habitation, & fut le bien venu au contentement d'vn chacun. 1605.

Le lendemain le vaiſſeau arriua (1), & vint mouiller l'ancre proche de noſtre habitation. Le pont nous fit entendre qu'il venoit aprés luy vn vaiſſeau de S. Maſlo, appelé le S. Eſtienne, pour nous apporter des viures & commoditez.

Le 17. du mois le ſieur de Mons ſe delibera d'aller chercher vn lieu plus propre pour habiter & de meilleure temperature que la noſtre : Pour ceſt effect il fit équiper la barque dedans laquelle il auoit penſé aller à Gaſpé.

Deſcouuertures de la coſte des Almouchiquois iuſques au 42. degré de latitude : & des particularités de ce voyage.

CHAPITRE VII.

LE 18. du mois de Iuin 1605. le ſieur de Mons partit de l'iſle ſaincte Croix auec quelques gentilshommes, vingt matelots & vn ſauuage nommé Panounias (2) & ſa femme, qu'il ne voulut

(1) « Auec vne compagnie de quelques quarante hommes, » dit Lescarbot, liv. IV, ch. VIII, « & canonnades ne manquerent à l'abord, ſelon la coutume, ni l'éclat des trompetes. »

(2) Lescarbot l'appelle *Panoniac*.

1605. laiſſer, que menaſmes auec nous pour nous guider au pays des Almouchiquois, en eſperance de recognoiſtre & entendre plus particuliarement par leur moyen ce qui en eſtoit de ce pays : d'autant qu'elle en eſtoit natiue.

Et rangeant la coſte entre Menane, qui eſt vne iſle à trois lieues de la grande terre, nous vinſmes aux iſles rangées par le dehors, où mouillaſmes l'ancre en l'vne d'icelles, où il y auoit vne grande multitude de corneilles, dont nos gens prindrent en quantité ; & l'auons nommée l'iſle aux corneilles. De là fuſmes à l'iſle des Monts deſerts qui eſt à l'entrée de la riuiere de Norembegue, comme i'ay dit cy deſſus, & fiſmes cinq ou ſix lieues parmy pluſieurs iſles, où il vint à nous trois ſauuages dans un canau de la poincte de Bedabedec où eſtoit leur Capitaine ; & aprés leur auoir tenu quelques diſcours ils s'en retournerent le meſme iour.

Le vendredy premier de Iuillet nous partiſmes d'vne des iſles qui eſt à l'amboucheure de la riuiere, où il y a vn port aſſez bon pour des vaiſſeaux de cent & cent cinquante tonneaux. Ce iour fiſmes quelques 25. lieues entre la pointe de Bedabedec & quantité d'iſles & rochers, que nous recogneuſmes iuſques à la riuiere de Quinibequy, où à l'ouuert d'icelle il y a vne iſle aſſez haute, qu'auons nommée la tortue, & entre icelle & la grand terre quelques rochers eſparts, qui couurent de pleine mer : neantmoins on ne laiſſe de voir briſer la mer par deſſus. L'Iſle de la tortue & la riuiere ſont ſu ſueſt & nort noroueſt. Comme l'on y entre, il y a deux moyenes iſles, qui ſont l'entrée, l'vne d'vn coſté &

l'autre de l'autre, & à quelques 300. pas au dedans il y a deux rochers où il n'y a point de bois, mais quelque peu d'herbes. Nous mouillasmes l'ancre à 300. pas de l'entrée, à cinq & six brasses d'eau. Estans en ce lieu nous fusmes surprins de brumes qui nous firent resoudre d'entrer dedans pour voir le haut de la riuiere & les sauuages qui y habitent; & partismes pour cet effect le 5. du mois. Ayans fait quelques lieues nostre barque pença se perdre sur vn rocher que nous frayames en passant. Plus outre rencontrasmes deux canaux qui estoient venus à la chasse aux oiseaux, qui la plusspart muent en ce temps, & ne peuuent voler. Nous accostames ces sauuages par le moyen du nostre, qui les fut trouuer auec sa femme, qui leur fit entendre le subiect de nostre venue. Nous fismes amitié auec eux & les sauuages d'icelle riuiere (1), qui nous seruirent de guide : Et allant plus auant pour veoir leur Capitaine appelé Manthoumermer, comme nous eusmes fait 7. à 8. lieux, nous passames par quelques isles, destroits & ruisseaux, qui s'espandent le long de la riuiere, où vismes de belles prairies : & costoyant vne isle qui a quelque quatre lieux de long (2) ils nous menerent où estoit leur chef, auec 25. ou 30. sauuages, lequel aussitost que nous eusmes mouillé l'ancre vint à nous dedans vn canau vn peu separé de dix autres, où estoient ceux qui l'accompaignoient : Aprochant prés de nostre barque, il fit

1605.

(1) Ici, Champlain n'est pas précisément dans la rivière de Kénébec, dont le capitaine était Sasinou, mais dans celle de Chipscot *(Sheepscott)*, où était le capitaine de ces sauvages, Manthoumermer.

(2) L'île de Jérémysquam, qui sépare la baie de Monsouic, ou *Monscag*, du chenal de la rivière de Chipscot.

1605. vne harangue, où il faifoit entendre l'aife qu'il auoit de nous veoir, & qu'il defiroit auoir noftre alliance & faire paix auec leurs ennemis par noftre moyen, difant que le lendemain il enuoyeroit à deux autres Capitaines fauuages qui eftoient dedans les terres, l'vn appelé Marchim, & l'autre Sazinou, chef de la riuiere de Quinibequy. Le fieur de Mons leur fit donner des gallettes & des poix, dont ils furent fort contens. Le lendemain ils nous guiderent en defcendant la riuiere par vn autre chemin que n'eftions venus(1), pour aller à vn lac : & paffant par des ifles, ils laifferent chacun vne fleche proche d'vn cap par où tous les fauuages paffent, & croyent que s'ils ne le faifoyent il leur arriueroit du malheur, à ce que leur perfuade le Diable; & viuent en ces fuperftitions, comme ils font en beaucoup d'autres. Par de là ce cap nous paffames vn fault d'eau fort eftroit, mais ce ne fut pas fans grande difficulté, car bien qu'euffions le vent bon & frais, & que le fiffions porter dans nos voilles le plus qu'il nous fut poffible, fi ne le peufme nous paffer de la façon, & fufmes contraints d'attacher à terre vne hauffiere à des arbres, & y tirer tous : ainfi nous fifmes tant à force de bras auec l'aide du vent qui nous fauorifoit que le paffames. Les fauuages qui eftoient auec nous porterent leurs canaux par terre ne les pouuant paffer à la rame. Apres auoir franchi ce fault nous vifmes de belles prairies. Ie m'eftonnay fi fort de ce fault, que defcendant auec la marée nous l'auions

(1) Ce passage est une nouvelle preuve que Champlain, en montant, était passé par le côté oriental de l'île de Jérémysquam, et, par conséquent, dans la rivière de Chipscot : car les sauvages, qui connaissaient bien les lieux, durent conduire les français par le plus court chemin pour aller au lac ou à la baie de Merry-Meeting.

fort bonne, & eſtans au ſault nous la trouuaſmes contraire, & aprés l'auoir paſſé elle deſcendoit comme auparauant, qui nous donna grand contentement. Pourſuiuant noſtre routte nous vinſmes au lac (1), qui a trois à quatre lieues de long, où il y a quelques iſles, & y deſcent deux riuieres, celle de Quinibequy qui vient du nort nordeſt, & l'autre du norouëſt, par où deuoient venir Marchim & Saſinou, qu'ayant attendu tout ce iour & voyant qu'ils ne venoient point, nous reſoluſmes d'employer le temps : Nous leuaſmes donc l'ancre, & vint auec nous deux ſauuages de ce lac pour nous guider, & ce iour vinſmes mouiller l'ancre à l'amboucheure de la riuiere, où nous peſchaſmes quantité de pluſieurs ſortes de bons poiſſons : cependant nos ſauuages allerent à la chaſſe, mais ils n'en reuindrent point. Le chemin par où nous deſcendiſmes ladicte riuiere eſt beaucoup plus ſeur & meilleur que celuy par où nous auions eſté. L'iſle de la tortue qui eſt deuant l'entrée de lad. riuiere, eſt par la hauteur de 44. degrez de latitude & 19. degrez 12. minutes de declinaiſon de la guide-aymant. L'on va par ceſte riuiere au trauers des terres iuſques à Quebec quelque 50. lieues ſans paſſer qu'vn traiet de terre de deux lieues : puis on entre dedans vne autre petite riuiere (2) qui vient deſcendre dedans le grand fleuue S. Laurens. Ceſte riuiere de Quinibequy eſt fort dangereuſe pour les vaiſſeaux à demye lieue au dedans, pour le peu d'eau, grandes marées, rochers & baſſes qu'il y a,

1605.

(1) Ce lac, appelé la baie de Merry-Meeting, est formé par la jonction des eaux du Kénébec, au nord, et de la rivière de Sagadahok ou Amouchcoghin, dont on a fait Androscoggin.

(2) La rivière Chaudière.

1605. tant dehors que dedans. Il n'y laiffe pas d'y auoir bon achenal s'il eftoit bien recogneu. Si peu de pays que i'ay veu le long des riuages eft fort mauuais : car ce nę font que rochers de toutes parts. Il y a quantité de petits chefnes, & fort peu de terres labourables. Ce lieu eft abondant en poiffon, comme font les autres riuieres cy deffus dictes. Les peuples viuent comme ceux de noftre habitation, & nous dirent, que les fauuages qui femoient le bled d'Inde, eftoient fort auant dans les terres, & qu'ils auoient delaiffé d'en faire fur les coftes pour la guerre qu'ils auoient auec d'autres, qui leur venoient prendre. Voila ce que i'ay peu aprendre de ce lieu, lequel ie croy n'eftre meilleur que les autres.

Le 8. du mois partifmes de l'emboucheure d'icelle riuiere ce que ne peufmes faire pluftoft à caufe des brumes que nous eufmes. Nous fifmes ce iour quelque quatre lieux, & paffames par vne baye (1) où il y a quantité d'ifles; & voit on d'icelle de grandes montaignes à l'oueft, où eft la demeure d'vn Capitaine fauuage appelé Aneda, qui fe tient proche de la riuiere de Quinibequy. Ie me parfuaday par ce nom que c'eftoit vn de fa race qui auoit trouué l'herbe appelée Aneda (2) que Iacques Quartier a dict

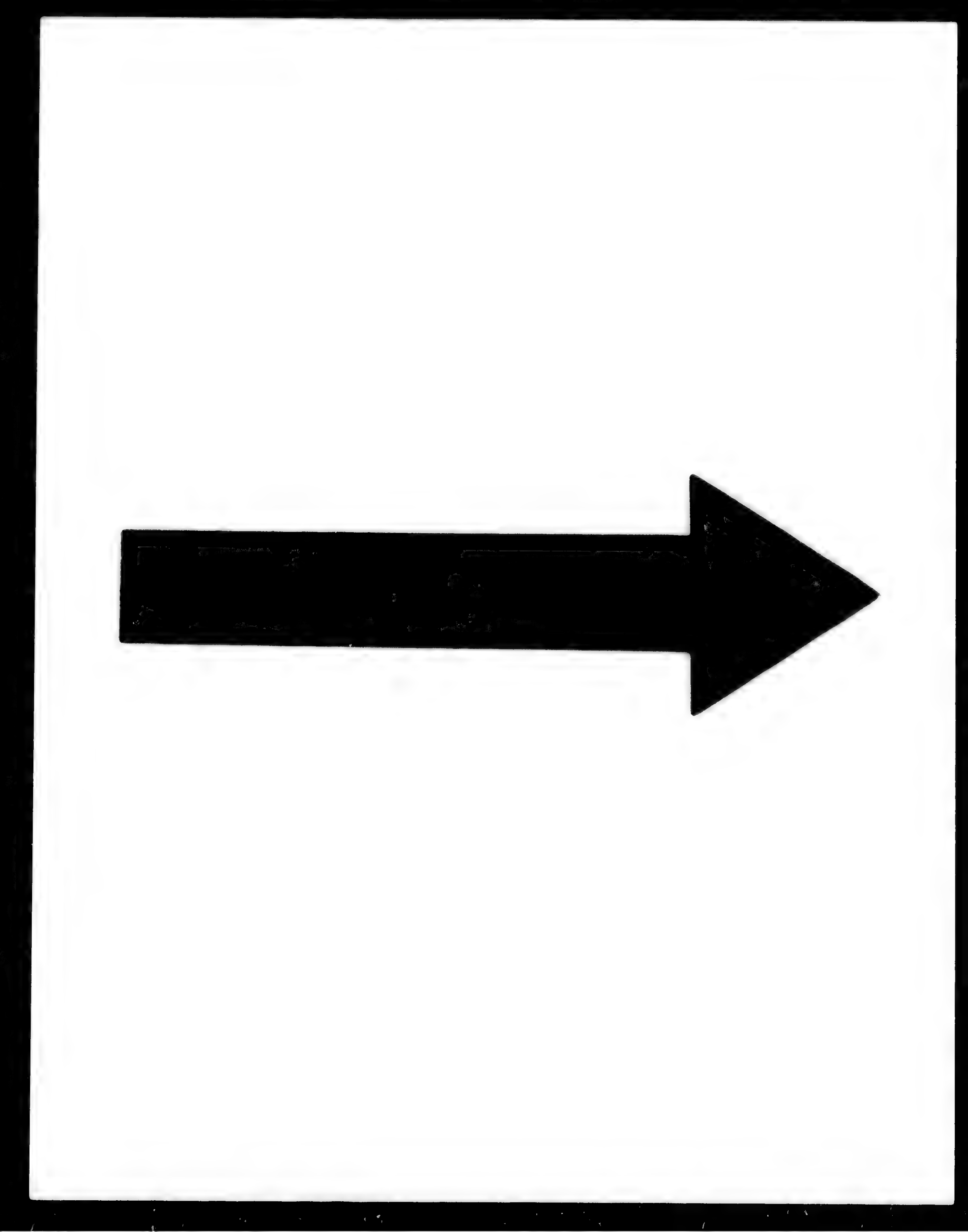
(1) La baie de Casco. Ce mot, paraît-il, n'est qu'une contraction de l'ancien nom *Acocisco*. (Williamson, *Hist. of Maine, Introd.*, sect. II.)

(2) Cette phrase nous fait connaître quelques-unes des causes qui ont empêché les Français de retrouver, en Acadie, le remède que les sauvages du Canada avaient enseigné à Cartier pour guérir ses gens du scorbut. D'abord, on avait défiguré un peu le nom de la plante : les trois manuscrits qui existent du second voyage de Cartier sont unanimes à l'appeler *amedda*, d'après M. d'Avezac (réimpression figurée de l'édit. de 1545, publiée en 1863); tandis que Lescarbot écrit *annedda*, et Champlain *aneda*. En second lieu, cette plante n'était pas une herbe, mais bien un arbre de bonne taille; c'était probablement ce que l'on a toujours appelé, en Canada, l'*épinette*. Voici ce qu'en dit le capitaine malouin : « Lors ledict Dom Agaya enuoya deux femmes auecq le capitaine pour en querir : lefquelz en apporterent neuf ou dix rameaulx, & nous monftrerent

Les chifres montrent les brasses d'eau.

A Le cours de la riuiere.
B 2. Isles qui sont à l'antré de la riuiere.
C Deux rochers qui sont dans la riuiere fort dangereux.
D Islets & rochers qui sont le long de la coste.
E Basses où de plaine mer vaisseaux du port de 60. tonneaux peuuent eschouer.
F Le lieu où les sauuages cabannent quand ils viennent à la pesche du poisson.
G Basses de sable qui sont le long de la coste.
H Vn estang d'eau douce.
I Vn ruisseau où des chaloupes peuuent entrer à demy flot.
L Isles au nombre de 4. qui sont dans la riuiere comme l'on est entré dedans.

p. 198.



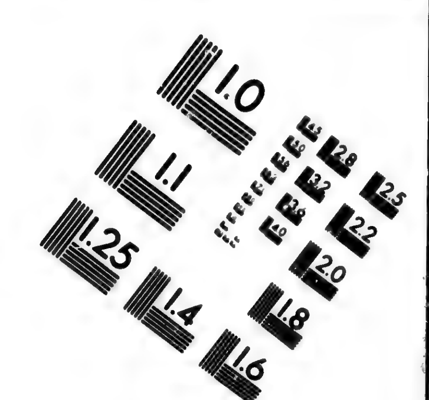
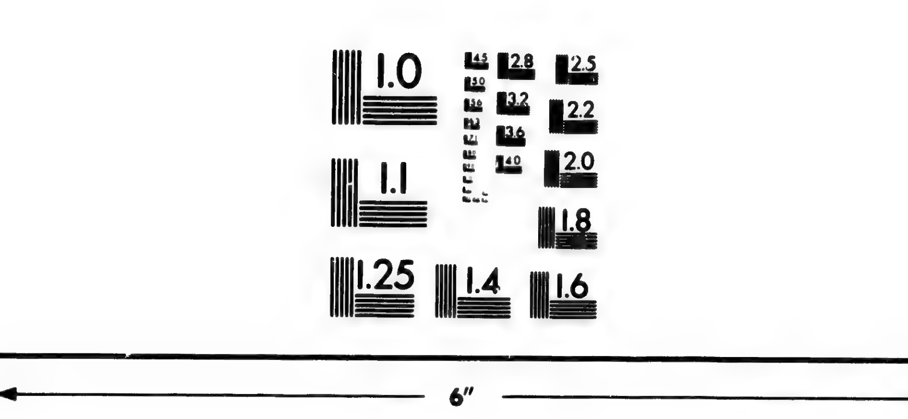


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)




2.8
2.5
2.2
2.0
1.8

auoir tant de puiſſance contre la maladie appelée Scurbut, dont nous auons deſ-ia parlé, qui tourmenta ſes gens auſſi bien que les noſtres, lors qu'ils yuernerent en Canada. Les ſauuages ne cognoiſſent point ceſte herbe, ny ne ſçauent que c'eſt, bien que ledit ſauuage en porte le nom. Le lendemain fiſmes huit lieues. Coſtoyant la coſte nous apperçeuſmes deux fumées que nous faiſoient des ſauuages, vers leſquelles nous fuſmes mouiller l'ancre derriere vn petit iſlet proche de la grande terre, où nous viſmes plus de quatre vingts ſauuages qui accouroyent le long de la coſte pour nous voir, danſant & faiſant ſigne de la reſiouiſſance qu'ils en auoient. Le ſieur de Mons enuoya deux hommes auec noſtre ſauuage (1) pour les aller trouuer : & aprés qu'ils eurent parlé quelque temps à eux, & les eurent aſſeurez de noſtre amitié nous leur laiſſames vn de nos gens, & eux nous baillerent vn de leurs compagnons en oſtage : Cependant le ſieur de Mons fut viſiter vne iſle, qui eſt fort belle de ce qu'elle contient, y ayant de beaux cheſnes & noyers, la terre deffrichée & force vignes, qui aportent de beaux raiſins en leur ſaiſon : c'eſtoit les premiers qu'euſſions veu en toutes ces coſtes depuis le cap de la Héue : Nous la nommaſmes l'iſle 1605.

comme il failloit piler l'eſcorce & les fueilles dudiƈt boys, & mettre tout bouillir en eaue, puis en boire de deux iours l'vn, & mettre le marcq ſur les jambes enflées & malades, & que de toute maladie lediƈt arbre gueriſſoit, ilz appellent lediƈt arbre en leur langaige Ameda... Tout incontinent qu'ils en eurent beu, ils eurent l'aduantage... Apres ce auoir veu & cogneu, y a eu telle preſſe ladiƈte medecine, que on ſi vouloit tuer, à qui premier en auroit. De ſorte que vng arbre auſſi gros & auſſi grand que je viz jamais arbre a eſté employé en moins de huit jours : lequel a faiƈt telle operation, que ſi tous les medecins de Louuain & de Montpellyer y euſſent eſté auec toutes les drogues de Alexandrie, ilz n'en euſſent pas tant faiƈt en vng an, que lediƈt arbre a faiƈt en ſix iours. »

(1) Panounias, allié par sa femme à la nation almouchiquoise. (Voir ci-dessus, p. 45.) Ce sauvage fut, quelque temps après, assassiné par les Almouchiquois, et sa mort fut la cause d'une guerre sanglante entre cette nation et celles des Souriquois et des Etchemins.

1605. de Bacchus (1). Eſtans de pleine mer nous leuaſmes l'ancre, & entraſmes dedans vne petite riuiere, où nous ne peuſmes pluſtoſt : d'autant que c'eſt vn haure de barre, n'y ayant de baſſe mer que demie braſſe d'eau, de plaine mer braſſe & demie, & du grand de l'eau deux braſſes; quand on eſt dedans il y en a trois, quatre, cinq & ſix. Comme nous euſmes mouillé l'ancre il vint à nous quantité de ſauuages ſur le bort de la riuiere, qui commencerent à dancer : Leur Capitaine pour lors n'eſtoit auec eux, qu'ils appeloient Honemechin (2) : il arriua enuiron deux ou trois heures apres auec deux canaux, puis s'en vint tournoyant tout autour de noſtre barque. Noſtre ſauuage ne pouuoit entendre que quelques mots, d'autant que la langue Almouchiquoiſe, comme s'appelle ceſte nation, differe du tout de celle des Souriquois & Etechemins. Ces peuples demonſtroient eſtre fort contens : leur chef eſtoit de bonne façon, ieune & bien diſpoſt : l'on enuoya quelque marchandiſe à terre pour traicter auec eux, mais ils n'auoient rien que leurs robbes, qu'ils changerent, car ils ne font aucune prouiſion de pelleterie que pour ſe veſtir. Le ſieur de Mons fit donner à leur chef quelques commoditez, dont il fut fort ſatiſfait, & vint pluſieurs fois à noſtre bort pour nous veoir. Ces ſauuages ſe raſent le poil de deſſus le craſne aſſez haut, & portent le reſte fort longs, qu'ils peignent & tortillent par derriere en pluſieurs fa-

(1) Cette île, suivant la carte de 1632, est située vers le nord de la baie de Saco ou *Chouacouet*. C'est probablement celle que l'on trouve indiquée, dans les cartes anglaises, sous les noms de *Richmond* et de *Richman's island*.

(2) Lescarbot l'appelle *Olmechin*. Il fut tué l'année suivante par un parti d'Etchemins. (Voir ci-après, ch. XVI, et Lescarbot, *Muses de la Nouvelle-France*.)

çons fort proprement, auec des plumes qu'ils attachent sur leur teste. Ils se peindent le visage de noir & rouge comme les autres sauuages qu'auons veus. Ce sont gens dispofts bien formez de leur corps : leurs armes sont piques, massues, arcs & fleches, au bout desquelles aucuns mettent la queue d'vn poisson appelé Signoc(1), d'autres y accommodent des os, & d'autres en ont toutes de bois. Ils labourent & cultiuent la terre, ce que n'auions encores veu. Au lieu de charuës ils ont vn instrument de bois fort dur, faict en façon d'vne besche. Ceste riuiere s'appelle des habitans du pays Choüacoet(2). 1605.

Le lendemain le sieur de Mons fut à terre pour veoir leur labourage sur le bord de la riuiere, & moy auec luy, & vismes leur bleds qui sont bleds d'Inde, qu'ils font en iardinages, semant trois ou quatre grains en vn lieu, aprés ils assemblent tout autour auec des escailles du susdit signoc quantité de terre : Puis à trois pieds delà en sement encore autant ; & ainsi consecutiuement. Parmy ce bled à chasque touffeau ils plantent 3. ou 4. febues du Bresil, qui viennent de diuerses couleurs. Estans grandes elles s'entrelassent au tour dud. bled qui leue de la hauteur de cinq à six pieds : & tiennent le champ fort net de mauuaises herbes. Nous y vismes force citrouilles, courges & petum, qu'ils cultiuent aussi(3).

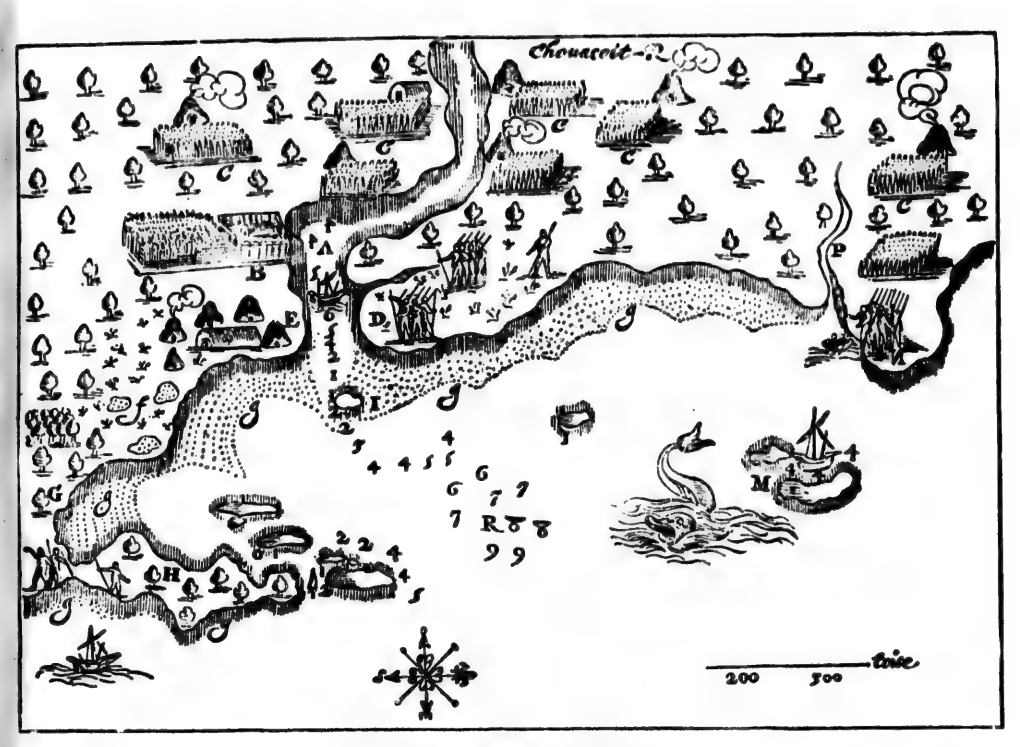
(1) L'auteur donne, un peu plus loin (chapitre VIII), la description du *signoc* ou *siguenoc*.

(2) Le nom de *Saco*, que porte aujourd'hui cette rivière, de même que la baie où elle se jette, vient évidemment de ce nom sauvage *Chouacouet*, ou, si l'on veut, de *Sawabquatok*, comme on le trouve dans les auteurs anglais. De *Souacoet*, on a fait *Sacouet*, et enfin *Saco*.

(3) Toutes ces plantes, le *petun*, ou tabac, les courges et citrouilles, les fèves, le maïs, sont-elles indigènes dans les contrées que parcourt ici Champlain ? M. Asa Gray et le Dr. Harris, qui ont étudié cette question, prétendent qu'elles ne le sont pas à une

1605. Le bled d'Inde que nous y vifmes pour lors eftoit de deux pieds de haut; il y en auoit auffi de trois. Pour les febues elles commençoient à entrer en fleur, comme faifoyent les courges & citrouilles. Ils fement leur bled en May, & le recueillent en Septembre. Nous y vifmes grande quantité de noix, qui font petites, & ont plufieurs quartiers. Il n'y en auoit point encores aux arbres, mais nous en trouuafmes affez deffoubs, qui eftoient de l'année precedente. Nous vifmes auffi force vignes, aufquelles y auoit de fort beau grain, dont nous fifmes de trefbon veriuft, ce que n'auions point encores veu qu'en l'ifle de Bacchus, diftante d'icelle riuiere prés de deux lieues. Leur demeure arreftée, le labourage, & les beaux arbres, nous firent iuger que l'air y eft plus temperé & meilleur que celuy où nous yuernafmes ny que les autres lieux de la cofte : Mais que ie croye qu'il n'y face vn peu de froit, bien que ce foit par la hauteur de 43. degrez 3. quarts de latitude, non. Les forefts dans les terres font fort claires, mais pourtant remplies de chefnes, heftres frefnes & ormeaux : Dans les lieux aquatiques il y a quantité de faules. Les fauuages fe tiennent toufiours en ce lieu, & ont vne grande Cabanne entourée de palliffades, faictes d'affez gros arbres rengés les vns contre les autres, où ils fe retirent lors que leurs ennemis leur viennent faire la guerre. Ils couurent leurs cabannes d'efcorce de chefnes. Ce lieu eft fort plaifant & auffi aggreable que lieu que l'on puiffe voir. La riuiere eft fort abondante en

latitude plus au nord que le Mexique, et, par conséquent, que la culture de ces plantes a dû être transmise aux sauvages de la Nouvelle-Angleterre, comme à ceux de la Nouvelle-France, par les nations plus méridionales.



Les chifres montrent les brasses d'eau.

A La riuiere.
B Le lieu où ils ont leur forteresse.
C Les cabannes qui sont parmy les champs où auprés ils cultiuent la terre & sement du bled d'Inde.
D Grande compaigne sablonneuse, neantmoins remplie d'herbages.
E Autre lieu où ils font leurs logemens tous en gros sans estre separez aprés la semence de leurs bleds estre faite.
F (1) Marais où il y a de bons pasturages.
G Source d'eau viue.
H Grande pointe de terre toute deffrichée horsmis quelques arbres fruitiers & vignes sauuages.
I Petit islet à l'entrée de la riuiere.
L Autre islet (2).
M Deux isles où vesseaux peuuent mouiller l'ancre à l'abry d'icelles auec bon fons.
N Pointe de terre deffrichée où nous vint trouuer Marchim.
O (3) Quatre isles.
P Petit ruisseau qui asseche de basse mer.
Q (4) Basses le long de la coste.
R La rade où les vaisseaux peuuent mouiller l'ancre attendant le flot.

(1) *f*, dans la carte. — (2) Cet îlet est marqué I. Des deux qui sont marqués de la même lettre, celui-ci est le plus éloigné de l'entrée de la rivière. — (3) Des quatre O qui désignaient les quatre îles, le graveur a fait quatre îles plus petites. Les quatre îles sont au nord-ouest de la pointe H. — (4) Dans la carte, c'est une lettre minuscule.

p. 202.

poiſſon, enuironnée de prairies. A l'entrée y a vn 1605.
iſlet capable d'y faire vne bonne fortereſſe, où l'on ſeroit en ſeureté.

Le dimanche 12.(1) du mois nous partiſmes de la riuiere appelée Choüacoet, & rengeant la coſte aprés auoir fait quelque 6. ou 7. lieues le vent ſe leua contraire, qui nous fit mouiller l'ancre & mettre pied à terre, où nous viſmes deux prairies, chacune deſquelles contenoit enuiron vne lieue de long, & demie de large. Nous y aperceuſmes deux ſauuages que penſions à l'abbord eſtre de gros oiſeaux qui ſont en ce pays là, appelés outardes, qui nous ayans aduiſés, prindrent la fuite dans les bois, & ne parurent plus. Depuis Choüacoet iuſques en ce lieu où viſmes de petits oiſeaux(2), qui ont le chant comme merles, noirs horſmis le bout des aiſles, qui ſont orangés, il y a quantité de vignes & noyers. Ceſte coſte eſt ſablonneuſe en la pluſpart des endroits depuis Quinibequy. Ce iour nous retournaſmes deux ou trois lieux deuers Choüacoet iuſques à vn cap qu'auons nommé le port aux iſles(3), bon pour des vaiſſeaux de cent tonneaux, qui eſt parmy trois iſles. Mettant le cap au nordeſt quart du nort proche de ce lieu, l'on

(1) Le 12 de juillet était un mardi. Comme M. de Monts et l'auteur semblent avoir visité ce lieu assez en détail, et qu'ils mirent à terre le 10, il est probable qu'on ne repartit de Chouacouet que le 12.

(2) On donne à cet oiseau le nom de Commandeur (*Agelaius Phœniceus*, VIEILLOT). En Canada, on l'appelle Étourneau, parce qu'il a avec ce dernier une certaine conformité de couleur et d'habitudes.

(3) Il ne faut pas confondre ce cap du Port-aux-Iles avec celui que l'auteur appelle, un peu plus loin, le Cap-aux-Iles. Ce dernier porte aujourd'hui le nom de cap Anne, et le premier celui de cap Porpoise (cap au Marsouin). Williamson parle du cap Porpoise à peu près dans les mêmes termes que Champlain. « Le cap Porpoise, dit-il, est un havre étroit et de difficile accès. » Le nom de *Mousom*, que l'on a donné à la rivière du cap Porpoise, est vraisemblablement une corruption du mot *marsouin;* car il est impossible qu'il soit dérivé du nom sauvage *Meguncouk*.

1605. entre en vn autre port(1) où il n'y a aucun passage (bien que ce soient isles) que celluy par où on entre, où à l'entrée y a quelques brisans de rochers qui sont dangereux. En ces isles y a tant de groiselles rouges que l'on ne voit autre chose en la plusspart, & vn nombre infini de tourtes(2), dont nous en prismes bonne quantité. Ce port aux isles est par la hauteur de 43. degrez 25. minutes de latitude.

Le 15. dudit mois fismes 12. lieues. Costoyans la coste nous apperçeusmes vne fumée sur le riuage de la mer, dont nous approchasmes le plus qu'il nous fut possible, & ne vismes aucun sauuage, ce qui nous fit croire qu'ils s'en estoient fuys. Le soleil s'en alloit bas, & ne peusmes trouuer lieu pour nous loger icelle nuict, à cause que la coste estoit platte, & sablonneuse. Mettant le cap au su pour nous esloigner, afin de mouiller l'ancre, ayant fait enuiron deux lieues nous apperçeusmes vn cap(3) à la grande terre au su quart du suest de nous, où il pouuoit auoir quelque six lieues : à l'est deux lieues apperçeusmes trois ou quatre isles assez hautes(4), & à l'ouest vn grand cu de sac(5). La coste de ce cul de sac toute rengée iusques au cap peut entrer dans les terres du lieu où nous estions enuiron quatre lieues:

(1) Ce doit être l'entrée de la rivière Kenebunk, «qui est un bon havre pour les petits vaisseaux,» dit Williamson. *(Hist. of Maine.)*

(2) Tourtres, ou Pigeons de passage (*Ectopistes migratoria*, AUDUBON).

(3) Le cap Anne.

(4) Les îles appelées *Isles of Shoals* (îles de Battures.) «Ces îles constituent le groupe auquel le célèbre capitaine John Smith donna son propre nom; mais l'ingratitude de l'homme a refusé à sa mémoire ce faible honneur.» *(Dict. of Am.)*

(5) On voit, par ce qui suit, que ce grand cul-de-sac désigne évidemment la grande baie que forme la côte au nord du cap Anne. C'est ce même cul-de-sac que l'auteur appelle ailleurs baie Longue. Les cartes modernes ne lui assignent aucun nom particulier.

1605.

il en a deux de large nort & ſu(1) & trois en ſon entrée : Et ne recognoiſſant aucun lieu propre pour nous loger, nous reſoluſmes d'aller au cap cy deſſus à petites voilles vne partie de la nuict, & en aprochaſmes à 16. braſſes d'eaue où nous mouillaſmes l'ancre attendant le poinct du iour.

Le lendemain nous fuſmes au ſuſd. cap, où il y a trois iſles proches de la grand terre, pleines de bois de diferentes ſortes, comme à Chouacoet & par toute la coſte : & vne autre platte, où la mer briſe, qui iette vn peu plus à la mer que les autres, où il n'y en a point. Nous nommaſmes ce lieu le cap aux iſles(2), proche duquel apperçeuſmes vn canau, où il y auoit 5. ou 6. ſauuages, qui vindrent à nous, leſquels eſtans prés de noſtre barque s'en allerent danſer ſur le riuage. Le ſieur de Mons m'enuoya à terre pour les veoir, & leur donner à chacun vn couſteau & du biſcuit, ce qui fut cauſe qu'ils redanſerent mieux qu'auparauant. Cela fait ie leur fis entendre le mieux qu'il me fut poſſible, qu'ils me monſtraſſent comme alloit la coſte. Apres leur auoir depeint auec vn charbon la baye(3) & le cap aux iſles, où nous eſtions, ils me figurerent auec le meſme creon, vne autre baye(4) qu'ils repreſentoient fort

(1) A rigoureusement parler, la largeur de cette baie n'est pas dans le sens nord et sud ; mais il est évident que l'auteur ne prétend point en donner ici une description mathématique, puisqu'il ne la décrit que de loin et selon l'apparence qu'elle présente à la distance de plusieurs lieues.

(2) Les Anglais lui ont donné le nom de la reine Anne.

(3) La baie dont l'auteur vient de parler, c'est-à-dire, la baie Longue.

(4) La baie de Massachusets, au fond de laquelle est la baie de Boston. En comparant le récit des auteurs anglais sur les sauvages appelés Massachusets, avec ce que Champlain et les français de son temps disent des Almouchiquois, on demeure convaincu que les uns et les autres ont désigné par ces deux mots, en apparence si différents, une seule et même nation, ou qu'ils ont étendu ce nom à toutes les tribus qui faisaient cause commune avec ces sauvages contre les nations des côtes d'Acadie. « Les Massachusets, dit

1605. grande, où ils mirent ſix cailloux d'eſgalle diſtance, me donnant par là à entendre que chacune des marques eſtoit autant de chefs & peuplades(1) : puis figurerent dedans lad. baye vne riuiere que nous auions paſſée(2), qui s'eſtent fort loing, & eſt batturiere. Nous trouuaſmes en cet endroit des vignes en quantité, dont le veriuſt eſtoit vn peu plus gros que des poix ; & force noyers, où les noix n'eſtoient pas plus groſſes que des balles d'arquebuſe. Ces ſauuages nous dirent, que tous ceux qui habitoient en ce pays cultiuoient & enſemenſoient la terre, comme les autres qu'auions veu auparauant. Ce lieu eſt par la hauteur de 43. degrez, & quelque minutes(3) de latitude. Ayant fait demie lieue nous apperçeuſmes pluſieurs ſauuages ſur la pointe d'vn rocher, qui couroient le long de la coſte, en danſant, vers leurs compagnons, pour les aduertir de noſtre venue. Nous ayant monſtré le quartier de leur demeure, ils firent ſignal de fumées pour nous monſtrer l'endroit de leur habitation. Nous fuſmes mouiller

Gookin, demeuraient principalement vers cet endroit de la baie de Massachusets, où les Anglais sont maintenant établis. Ils formaient un peuple grand et nombreux. Leur principal chef avait autorité sur plusieurs capitaines subalternes... Cette nation pouvait autrefois mettre sur pied environ trois mille hommes de guerre, au rapport des vieux sauvages. » (*Collect. of the Mass. Hist. Soc.*, première série, vol. 1.) Suivant le même auteur, les Massachusets avaient pour alliés les Patoukets, qui demeuraient plus au nord. D'où l'on voit que les peuples qui habitaient la plus grande partie des côtes de la Nouvelle-Angleterre, étaient les Massachusets et leurs alliés. Or ce sont précisément ces mêmes nations que les voyageurs français comprenaient sous le nom d'Almouchiquois. Ce qu'il y a de certain, c'est que les Français appelaient Almouchiquois plusieurs peuples ou tribus que les Anglais comprenaient sous le nom de Massachusets, et, quelle que soit la vraie signification de ces deux mots, on ne peut nier qu'ils n'aient entre eux un certain air de parenté (*al*moussicoua*set*).

(1) C'étaient, d'après Gookin, les chefs de Weechagaskas, de Neponsitt, de Punkapaog, de Nonantum, de Nashaway, et d'une partie des Nipmucks, suivant le rapport des anciens.

(2) Le Merrimack.

(3) La latitude du cap Anne est d'environ 42° 38'.

l'ancre proche d'vn petit iſlet, où l'on enuoya noſtre 1605.
canau pour porter quelques couſteaux & gallettes aux ſauuages; & apperçeuſmes à la quantité qu'ils eſtoient que ces lieux ſont plus habitez que les autres que nous auions veus. Aprés auoir arreſté quelques deux heures pour conſiderer ces peuples, qui ont leurs canaux faicts d'eſcorce de boulleau, comme les Canadiens, Souriquois & Etechemins, nous leuaſmes l'ancre, & auec apparence de beau temps nous nous miſmes à la voille. Pourſuiuant noſtre routte à l'oueſt ſuroueſt, nous y viſmes pluſieurs iſles à l'vn & l'autre bort. Ayant fait 7. à 8. lieues nous mouillaſmes l'ancre proche d'vne iſle où apperçeuſmes force fumées tout le long de la coſte, & beaucoup de ſauuages qui accouroient pour nous voir. Le ſieur de Mons enuoya deux ou trois hommes vers eux dedans vn canau, auſquels il bailla des couſteaux & patenoſtres pour leur preſenter, dont ils furent fort aiſes, & danſerent pluſieurs fois en payement. Nous ne peuſmes ſçauoir le nom de leur chef, à cauſe que nous n'entendions pas leur langue. Tout le long du riuage y a quantité de terre deffrichée, & ſemée de bled d'Inde. Le pays eſt fort plaiſant & aggreable : neantmoins il ne laiſſe d'y auoir force beaux bois. Ceux qui l'habitent ont leurs canaux faicts tout d'vne piece, fort ſubiets à tourner, ſi on n'eſt bien adroit à les gouuerner : & n'en auions point encore veu de ceſte façon. Voicy comme ils les font. Apres auoir eu beaucoup de peine, & eſté long temps à abbatre vn arbre le plus gros & le plus haut qu'ils ont peu trouuer, auec des haches de pierre (car ils n'en ont point d'autres, ſi ce n'eſt que

1605. quelques vns d'eux en recouurent par le moyen des ſauuages de la coſte d'Accadie, auſquels on en porte pour traicter de peleterie) ils oſtent l'eſcorce & l'arrondiſſent, horſmis d'vn coſté, où ils mettent du feu peu à peu tout le long de la piece : & prennent quelques fois des cailloux rouges & enflammez, qu'ils poſent auſſi deſſus : & quand le feu eſt trop aſpre, ils l'eſteignent auec vn peu d'eau, non pas du tout, mais de peur que le bord du canau ne bruſle. Eſtant aſſez creux à leur fantaſie, ils le raclent de toutes parts auec des pierres, dont ils ſe ſeruent au lieu de couſteaux. Les cailloux dequoy ils font leurs trenchans ſont ſemblables à nos pierres à fuſil.

Le lendemain 17. dud. mois leuaſmes l'ancre pour aller à vn cap, que nous auions veu le iour precedent, qui nous demeuroit comme au ſu ſuroueſt(1). Ce iour ne peuſmes faire que 5. lieues, & paſſames par quelques iſles remplies de bois. Ie recognus en la baye tout ce que m'auoient depeint les ſauuages au cap des iſles. Pourſuiuant noſtre route il en vint à nous grand nombre dans des canaux, qui ſortoient des iſles, & de la terre ferme. Nous fuſmes ancrer à vne lieue du cap, qu'auons nommé S. Loys(2), où nous apperçeuſmes pluſieurs fumées : y voulant aller noſtre barque eſchoua ſur vne roche, où nous fuſmes en grand danger : car ſi nous n'y euſſions promptement remedié, elle eut bouleuerſé dans la mer, qui perdoit tout à l'entour, où il y auoit 5. à 6. braſſes d'eau : mais Dieu nous preſerua, & fuſmes

(1) Ce cap, appelé plus loin cap Saint-Louis, leur « demeurait comme au sud-sud-ouest » dans la journée du 16.

(2) La pointe Brandt. On ne la désigne ordinairement que comme pointe, parce que, suivant l'expression même de Champlain, c'est « une terre médiocrement basse. »

mouiller l'ancre proche du ſuſd. cap, où il vint quinze 1605.
ou ſeize canaux de ſauuages, & en tel y en auoit 15. ou 16. qui commencerent à monſtrer grands ſignes de reſiouiſſance, & faiſoient pluſieurs ſortes de harangues, que nous n'entendions nullement. Le ſieur de Mons enuoya trois ou quatre hommes à terre dans noſtre canau, tant pour auoir de l'eau, que pour voir leur chef nommé Honabetha, qui eut quelques couſteaux, & autres ioliuetés, que le ſieur de Mons luy donna, lequel nous vint voir iuſques en noſtre bort, auec nombre de ſes compagnons, qui eſtoient tant le long de la riue, que dans leurs canaux. L'on receut le chef fort humainement, & luy fit-on bonne chere : & y ayant eſté quelque eſpace de temps, il s'en retourna. Ceux que nous auions enuoyés deuers eux, nous apporterent de petites citrouilles de la groſſeur du poing, que nous mangeaſmes en ſallade comme coucombres, qui ſont treſbonnes ; & du pourpié (1), qui vient en quantité parmy le bled d'Inde, dont ils ne font non plus d'eſtat que de mauuaiſes herbes. Nous viſmes en ce lieu grande quantité de petites maiſonnettes, qui ſont parmy les champs où ils ſement leur bled d'Inde.

Plus y a en icelle baye (2) vne riuiere qui eſt fort ſpatieuſe, laquelle auons nommée la riuiere du Gas (3), qui, à mon iugement, va rendre vers les Yroquois, nation qui a guerre ouuerte auec les montaignars qui ſont en la grande riuiere S. Lorans.

(1) *Portulaca oleracea.* « Ce pourpier, » dit Miller (Dict. des Jardiniers), « croît naturellement en Amérique et dans les parties les plus chaudes du globe. » Il est assez probable que cette plante se sera propagée jusqu'à cette latitude avec la culture du tabac.

(2) Dans la baie de Boston.

(3) Du nom de M. de Monts, Pierre Du Gas. C'est probablement la rivière Charles ; mais elle vient du sud-ouest, plutôt que du côté des Iroquois.

1605.

Continuation des descouuertures de la coste des Almouchiquois, & de ce qu'y auons remarqué de particulier.

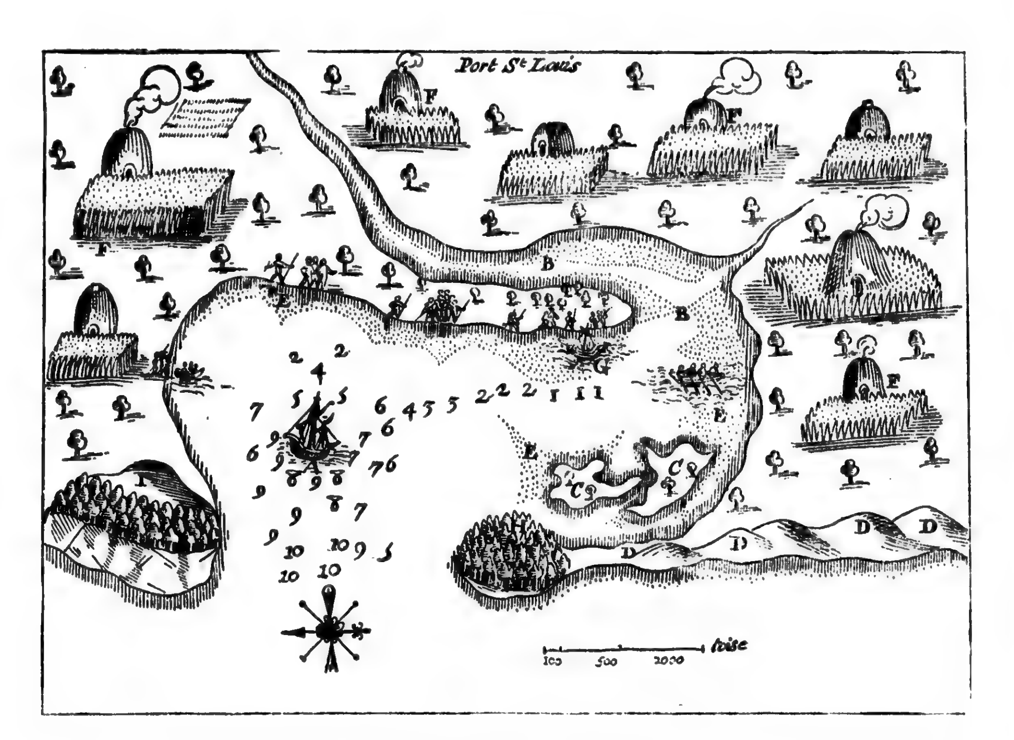
CHAPITRE VIII.

LE lendemain doublasmes le cap S. Louys, ainsi nommé par le sieur de Mons, terre mediocrement basse, soubs la hauteur de 42. degrez 3. quarts de latitude (1); & fismes ce iour deux lieues de coste sablonneuse; & passant le long d'icelle, nous y vismes quantité de cabannes & iardinages. Le vent nous estans contraire, nous entrasmes dedans vn petit cu de sac, pour attendre le temps propre à faire nostre routte. Il vint à nous 2. ou 3. canaux, qui venoient de la pesche de moruë, & autres poissons, qui sont là en quantité, qu'ils peschent auec des aims faits d'vn morceau de bois, auquel ils fichent vn os qu'ils forment en façon de harpon, & lient fort proprement, de peur qu'il ne sorte : le tout estant en forme d'vn petit crochet : la corde qui y est attachée est d'escorce d'arbre. Ils m'en donnerent vn, que ie prins par curiosité, où l'os estoit attaché de chanure, à mon opinion, comme celuy de France, & me dirent qu'ils en cueilloient l'herbe dans leur terre sans la cultiuer, en nous monstrant la hauteur comme de 4. à 5. pieds. Led. canau s'en retourna à terre auertir ceux de son habitation, qui nous firent des fumées, & apperçeusmes 18. ou 20. sauuages, qui vindrent sur le bort de la coste, & se mirent à danser. Nostre canau fut à terre pour leur donner quelques baga-

(1) La latitude de la pointe Brandt est d'environ 42° 6'.

iou-
lier.

insi
cre-
3.
eux
d'i-
di-
en-
le
ous
no-
'ils
ois,
de
ne
t :
Ils
où
on,
en
er,
5.
ux
p-
le
a-
a-



Les chifres montrent les brasses d'eau.

A Monstre le lieu où posent les vaisseaux.
B L'achenal.
C Deux Isles.
D Dunes de sable
E Basses.
F Cabannes où les sauuages labourent la terre.
G Le lieu où nous fusmes eschouer nostre barque.
H Vne maniere d'isle remplie de bois tenant aux dunes de sable.
I Promontoire assez haut qui paroist de 4. à 5. lieux à la mer.

telles, dont ils furent fort contens. Il en vint aucuns deuers nous qui nous prierent d'aller en leur riuiere. Nous leuaſmes l'ancre pour ce faire, mais nous n'y peuſmes entrer à cauſe du peu d'eau que nous y trouuaſmes eſtans de baſſe mer, & fuſmes contraincts de mouiller l'ancre à l'entrée d'icelle. Ie deſcendis à terre, où i'en vis quantité d'autres qui nous reçeurent fort gratieuſement : & fus recognoiſtre la riuiere, où n'y vey autre choſe qu'vn bras d'eau qui s'eſtant quelque peu dans les terres, qui ſont en partie deſertées; dedans lequel il n'y a qu'vn ruiſſeau qui ne peut porter baſteaux, ſinon de pleine mer. Ce lieu peut auoir vne lieue de circuit. En l'vne des entrées duquel y a vne maniere d'icelle couuerte de bois, & principalement de pins, qui tient d'vn coſté à des dunes de ſable, qui ſont aſſez longues: l'autre coſté eſt vne terre aſſez haute. Il y a deux iſlets dans lad. baye, qu'on ne voit point ſi l'on n'eſt dedans, où autour la mer aſſeche preſque toute de baſſe mer. Ce lieu eſt fort remarquable de la mer; d'autant que la coſte eſt fort baſſe, horſmis le cap de l'entrée de la baye, qu'auons nommé, le port du cap ſainct Louys(1), diſtant dud. cap deux lieues, & dix du cap aux iſles. Il eſt enuiron par la hauteur du cap S. Louys. 1605.

Le 19. du mois nous partiſmes de ce lieu. Rengeant la coſte comme au ſu, nous fiſmes 4. à 5. lieues, & paſſames proche d'vn rocher qui eſt à fleur d'eau. Continuant noſtre route nous apperçeuſmes des

(1) Ce port Saint-Louis est précisément le lieu où abordaient, quinze ans plus tard, les fondateurs de la Nouvelle-Angleterre, appelés *les Pèlerins* (*Pilgrim Fathers*). Ils lui donnèrent le nom de Plymouth, en mémoire de la ville d'où ils étaient partis pour l'Amérique. (*Holmes's Annals*, an. 1620.)

1605. terres que iugions eftre ifles, mais en eftans plus prés nous recogneufmes que c'eftoit terre ferme, qui nous demeuroit au nord nordoueft, qui eftoit le cap d'vne grande baye contenant plus de 18. à 19. lieues de circuit, où nous nous engouffrafmes tellement, qu'il nous falut mettre à l'autre bort pour doubler le cap qu'auions veu, lequel nous nommafmes le cap blanc(1); pour ce que c'eftoient fables & dunes, qui paroiffent ainfi. Le bon vent nous feruit beaucoup en ce lieu : car autrement nous euffions efté en danger d'eftre iettés à la cofte. Cefte baye eft fort feine, pourueu qu'on n'approche la terre que d'vne bonne lieue, n'y ayant aucunes ifles ny rochers que celuy dont i'ay parlé, qui eft proche d'vne riuiere, qui entre affez auant dans les terres, que nommafmes fainćte fuzanne du cap blanc (2), d'où iufques au cap S. Louis y a dix lieues de trauerfe. Le cap blanc eft vne pointe de fable qui va en tournoyant vers le fu quelque fix lieues. Cefte cofte eft affez haute efleuée de fables, qui font fort remarquables venant de la mer, où on trouue la fonde à prés de 15. ou 18. lieues de la terre à 30. 40. 50. braffes d'eau iufques à ce qu'on vienne à 10. braffes en approchant de la terre, qui eft tres feine. Il y a vne grande eftenduë de pays defcouuert fur le bort de la cofte deuant que d'entrer dans les bois, qui font fort aggreables & plaifans à voir. Nous mouillafmes l'ancre à la cofte, & vifmes quelques fau-

(1) Sans aucun doute, l'auteur n'avait pas eu connaissance du voyage du capitaine Gosnold, qui, un peu plus de deux ans auparavant, s'était comme lui engouffré dans la même baie, et qui avait, dès 1602, donné à ce cap le nom de cap Cod, parce qu'on y avait pris grande quantité de morue *(cod)*.

(2) Ce que l'auteur appelle la rivière de Sainte-Suzanne du cap Blanc, est probablement la baie de Wellfleet, à l'entrée de laquelle se trouve la batture de Billingsgate.

uages, vers leſquels furent quatre de nos gens, qui 1605.
cheminant ſur vne dune de ſable, aduiſerent comme vne baye & des cabannes qui la bordoient tout à l'entour. Eſtans enuiron vne lieue & demye de nous, il vint à eux tout danſant (à ce qu'ils nous ont raporté) vn ſauuage qui eſtoit deſcendu de la haute coſte, lequel s'en retourna peu aprés donner aduis de noſtre venuë à ceux de ſon habitation.

Le lendemain 20. du mois fuſmes en ce lieu que nos gens auoient aperçeu, que trouuaſmes eſtre vn port fort dangereux, à cauſe des baſſes & bancs, où nous voiyons briſer de toutes parts. Il eſtoit preſque de baſſe mer lors que nous y entraſmes, & n'y auoit que quatre pieds d'eau par la paſſée du nort; de haute mer il y a deux braſſes. Comme nous fuſmes dedans nous viſmes ce lieu aſſez ſpatieux, pouuant contenir 3. à 4. lieues de circuit, tout entouré de maiſonnettes, à l'entour deſquelles chacun a autant de terre qu'il luy eſt neceſſaire pour ſa nourriture. Il y deſcend vne petite riuiere, qui eſt aſſez belle, où de baſſe mer y a quelque trois pieds & demy d'eau. Il y a deux ou trois ruiſſeaux bordez de prairies. Ce lieu eſt treſbeau, ſi le haure eſtoit bon. I'en prins la hauteur, & trouué 42. degrez de latitude & 18. degrez 40. minuttes de declinaiſon (1) de la guide-aymant. Il vint à nous quantité de ſauuages, tant hommes que femmes, qui accouroient de toutes parts en danſant. Nous auons nommé ce lieu le port de Mallebarre (2).

Le lendemain 21. du mois le ſieur de Mons prit

(1) La déclinaison aujourd'hui n'y est que de 7° environ.
(2) Aujourd'hui le havre de Nauset, dont la latitude est de 41° 50'.

1605. refolution d'aller voir leur habitation, & l'accompaignafmes neuf ou dix auec nos armes : le refte demeura pour garder la barque. Nous fifmes enuiron vne lieue le long de la cofte. Deuant que d'arriuer à leurs cabannes, nous entrafmes dans vn champ femé de bled d'Inde à la façon que nous auons dit cy deffus. Le bled eftoit en fleur de la hauteur de 5. pieds & demy. Il y en auoit d'autre moins auancé qu'ils fement plus tart. Nous vifmes force febues du Brefil, & force citrouilles de plufieurs groffeurs, bonnes à manger, du petun & des racines, qu'ils cultiuent, lefquelles ont le gouft d'artichaut. Les bois font remplis de chefnes, noyers & de trefbeaux cyprés, qui font rougeaftres & ont fort bonne odeur (1). Il y auoit auffi plufieurs champs qui n'eftoient point cultiuez : d'autant qu'ils laiffent repofer les terres. Quand ils y veulent femer, ils mettent le feu dans les herbes, & puis labourent auec leurs beches de bois. Leurs cabannes font rondes, couuertes de groffes nattes, faictes de rofeaux, & par enhaut il y a au milieu enuiron vn pied & demy de defcouuert, par où fort la fumée du feu qu'ils y font. Nous leur demandafmes s'ils auoient leur demeure arreftée en ce lieu, & s'il y negeoit beaucoup; ce que ne peufmes bien fçauoir, pour ne pas entendre leur langage, bien qu'ils s'y efforçaffent par figne, en prenant du fable en leur main, puis l'efpandant fur la terre, & monftrant eftre de la couleur de nos rabats, & qu'elle venoit fur la terre de la hauteur d'vn pied : & d'autres

(1) La couleur rougeâtre et l'odeur de l'arbre mentionné en cet endroit, font voir que l'auteur parle du cèdre rouge *(juniperus virginiana)*. C'est une nouvelle preuve que ce qu'il appelle cyprès dans son voyage de 1603, n'est rien autre chose que notre cèdre ordinaire *(thuja)*.

nous monſtroient moins, nous donnant auſſi à entendre que le port ne geloit iamais : mais nous ne peuſmes ſçauoir ſi la nege eſtoit de longue durée. Ie tiens neantmoins que le pays eſt temperé, & que l'yuer n'y eſt pas rude. Pendant le temps que nous y fuſmes, il fit vne tourmente de vent de nordeſt, qui dura 4. iours, auec le temps ſi couuert que le ſoleil n'aparoiſſoit preſque point. Il y faiſoit fort froid : ce qui nous fit prendre nos cappots, que nous auions delaiſſez du tout : neantmoins ie croy que c'eſtoit par accident, comme l'on void ſouuent arriuer en d'autres lieux hors de ſaiſon. 1605.

Le 23. dud. mois de Iuillet, quatre ou cinq mariniers eſtans allés à terre auec quelques chaudieres, pour querir de l'eau douce, qui eſtoit dedans des dunes de ſable, vn peu eſloignée de noſtre barque, quelques ſauuages deſirans en auoir aucunes, eſpierent l'heure que nos gens y alloyent, & en prirent vne de force entre les mains d'vn matelot, qui auoit puiſé le premier, lequel n'auoit nulles armes : Vn de ſes compagnons voulant courir aprés, s'en reuint tout court, pour ne l'auoir peu atteindre, d'autant qu'il eſtoit plus viſte à la cource que luy. Les autres ſauuages voyans que nos matelos accouroient à noſtre barque en nous criant que nous tiraſſions quelques coups de mouſquets ſur eux, qui eſtoient en grand nombre, ils ſe mirent à fuir. Pour lors y en auoit quelques vns dans noſtre barque qui ſe ietterent à la mer, & n'en peuſmes ſaiſir qu'vn. Ceux en terre qui s'en eſtoient fuis les apperceuant nager, retournerent droit au matelot(1) à qui ils auoient

(1) C'était, suivant Lescarbot, un charpentier malouin. (Liv. IV, ch. VII.)

1605. osté la chaudiere, & luy tirerent plusieurs coups de fleches par derriere & l'abbatirent, ce que voyant ils coururent aussitost sur luy & l'acheuerent à coups de cousteau. Cependant on fit diligence d'aller à terre, & tira on des coups d'arquebuse de nostre barque, dont la mienne creua entre mes mains & me pença perdre. Les sauuages oyans ceste escopeterie se remirent à la fuite, qu'ils doublerent quand ils virent que nous estions à terre : d'autant qu'ils auoient peur nous voyans courir aprés eux. Il n'y auoit point d'apparence de les attraper : car ils sont vistes comme des cheuaux. L'on apporta le mort qui fut enterré quelques heures aprés : Cependant nous tenions tousiours le prisonnier attaché par les pieds & par les mains au bort de nostre barque, creignant qu'il ne s'enfuist. Le sieur de Mons se resolut de le laisser aller, se persuadant qu'il n'y auoit point de sa faute, & qu'il ne sçauoit rien de ce qui s'estoit passé, ny mesme ceux qui estoient pour lors dedans & autour de nostre barque. Quelques heures aprés il vint des sauuages vers nous, faisant des excuses par signes & demonstrations, que ce n'estoit pas eux qui auoient fait ceste meschanceté, mais d'autres plus esloignez dans les terres. On ne leur voulut point faire de mal, bien qu'il fut en nostre puissance de nous venger.

Tous ces sauuages depuis le cap des isles ne portent point de robbes, ny de fourrures, que fort rarement, encore les robbes sont faites d'herbes & de chanure, qui à peine leur couurent le corps, & leur vont iusques aux iarrets. Ils ont seulement la nature cachée d'vne petite peau, & les femmes aussi, qui

leur descendent vn peu plus bas qu'aux hommes 1605.
par derriere; tout le reste du corps est nud. Lors que les femmes nous venoient voir, elles prenoient des robbes ouuertes par le deuant. Les hommes se coupent le poil dessus la teste comme ceux de la riuiere de Chouacoet. Ie vey entre autres choses vne fille coiffée assez proprement, d'vne peau teinte de couleur rouge, brodée par dessus de petites patenostres de porceline : vne partie de ses cheueux estoient pendans par derriere, & le reste entrelassé de diuerses façons. Ces peuples se peindent le visage de rouge, noir, & iaune. Ils n'ont presque point de barbe, & se l'arrachent à mesure qu'elle croist. Ils sont bien proportionnez de leurs corps. Ie ne sçay quelle loy ils tiennent, & croy qu'en cela ils ressemblent à leurs voisins, qui n'en ont point du tout. Ils ne sçauent qu'adorer ny prier. Ils ont bien quelques superstitions comme les autres, que ie descriray en leur lieu. Pour armes, ils n'ont que des picques, massues, arcs & fleches. Il semble à les voir qu'ils soient de bon naturel, & meilleurs que ceux du nort : mais tous à bien parler ne vallent pas grande chose. Si peu de frequentation que l'on ait auec eux, les fait incontinent cognoistre. Ils sont grands larrons; & s'ils ne peuuent attraper auec les mains, ils y taschent auec les pieds, comme nous l'auons esprouué souuentefois. I'estime que s'ils auoient dequoy eschanger auec nous, qu'ils ne s'adonneroient au larrecin. Ils nous troquerent leurs arcs, fleches & carquois, pour des espingles & des boutons, & s'ils eussent eu autre chose de meilleur ils en eussent fait autant. Il se faut donner garde

1605. de ces peuples, & viure en mesfiance auec eux toutefois sans leur faire apperçeuoir. Ils nous donnerent quantité de petum, qu'ils font secher, & puis le reduisent en poudre(1). Quand ils mangent le bled d'Inde ils le font bouillir dedans des pots de terre qu'ils font d'autre maniere que nous(2). Ils le pilent aussi dans des mortiers de bois & le reduisent en farine, puis en font des gasteaux & galettes, comme les Indiens du Perou.

En ce lieu, & en toute la coste, depuis Quinibequi, il y a quantité de siguenocs(3), qui est vn poisson portant vne escaille sur le dos, comme la tor-

(1) Il n'y a aucun doute que les Almouchiquois préparaient leur tabac, ou petun, comme les sauvages du Canada, c'est-à-dire, qu'après l'avoir fait sécher, comme dit Champlain, ils le broyaient assez menu pour pouvoir en charger commodément leurs pipes ou petunoirs, mais non pas si fin que le tabac râpé. C'est ce que prouvent du reste les intéressantes découvertes que vient de faire monsieur J. C. Taché. Le riche musée d'antiquités huronnes que l'université Laval doit à la générosité de cet infatigable antiquaire, renferme des échantillons parfaitement conservés de pipes qui ont été trouvées encore toutes chargées de leur tabac, et par lesquelles on peut constater que cette espèce de poudre que les sauvages mettaient dans leurs calumets n'était guère plus fine que notre tabac haché.

(2) Ces vases de terre n'étaient point faits au tour, comme les poteries européennes, ni cuits au four, mais à feu libre. Voici, d'après Sagard, comment les femmes huronnes, et sans doute aussi les femmes almouchiquoises, s'y prenaient pour fabriquer leur poterie : «Elles ont l'industrie de faire de bons pots de terre, qu'elles cuisent dans leur foyer fort proprement, & sont si forts qu'ils ne se cassent point au feu sans eau comme les nostres, mais ils ne peuuent aussi souffrir longtemps l'humidité ny l'eau froide, qu'ils ne s'attendrissent & ne se cassent au moindre heurt qu'on leur donne, autrement ils durent beaucoup. Les Sauuagesses les font prenans de la terre propre, laquelle elles nettoyent & petrissent tres bien entre leurs mains, & y meslent, ie ne sçay par quelle science, vn peu de grais pillé parmy; puis la masse estant reduite comme vne boulle, elles y font vn trou au milieu auec le poing, qu'elles agrandissent tousiours en frappant par dehors auec vne petite palette de bois, tant & si longtemps qu'il est necessaire pour les parfaire : ces pots sont de diuerses grandeurs, sans pieds & sans ances, & tous ronds comme vne boulle, excepté la gueulle qui sort vn peu dehors.» (Hist. du Canada, liv. II, ch. XIII.) L'université Laval doit encore au même monsieur J. C. Taché le plus bel échantillon que l'on connaisse de cette ancienne poterie huronne.

(3) C'est le Limule Polyphène (*limulus polyphemus*, LAMARCK). La femelle, qui est plus grande que le mâle, a ordinairement une vingtaine de pouces de longueur, et un peu moins de dix pouces de large. « Cette espèce, commune dans nos parages, » dit M. James-E. De Kay (*New-York Fauna*), «est connue ici sous le nom vulgaire de *pied-de-cheval* (*horse-foot*), à cause de sa forme, et retient encore dans quelques districts le nom de *king-crab* que lui donnaient les premiers colons anglais.» Jean de Laët fait aussi de ce singulier crustacé, une description détaillée et accompagnée d'une figure.

tou-
erent
e re-
bled
terre
lent
a fa-
e les

ibe-
oiſ-
tor-

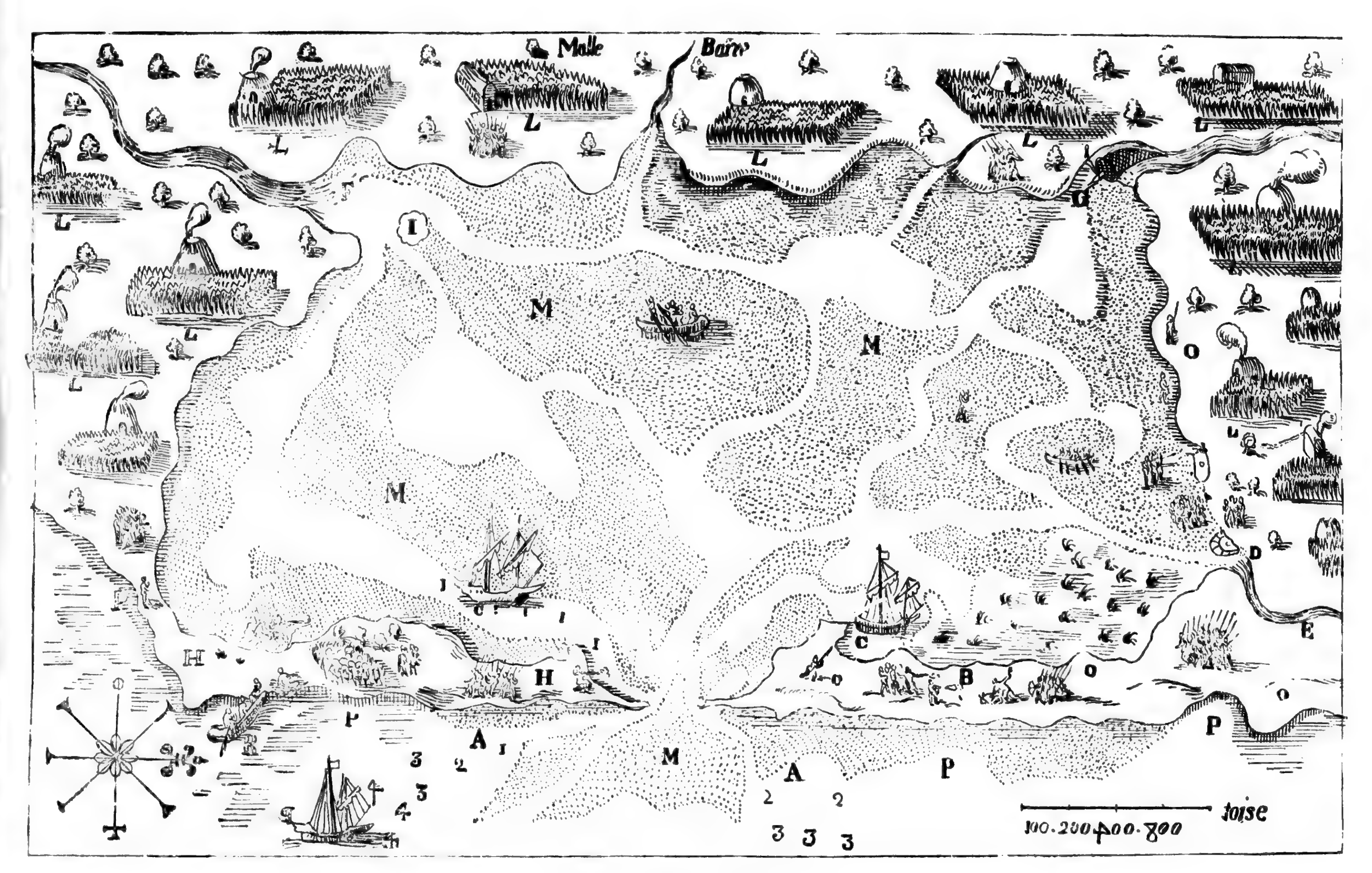
petun,
ne dit
t leurs
a reste
musée
e anti-
ouvées
tte es-
ne que

ennes,
onnes,
pote-
foyer
ne les
ils ne
urent
oyent
e, vn
nt vn
auec
: ces
oulle,
'uni-
que

i est
t un
» dit
pied-
ts le
aussi



A Les deux entrées du port.
B Dunes de ſable où les ſau
erent vn Matelot de la b
ſieur de Mons.
C Les lieux où fut la barque
de Mons audit port.
D Fontaine ſur le bort du po



Les chifres montrent les brasses d'eau.

A Les deux entrées du port.
B Dunes de sable où les sauuages tuerent vn Matelot de la barque du sieur de Mons.
C Les lieux où fut la barque du sieur de Mons audit port.
D Fontaine sur le bort du port.
E Vne riuiere descendant audit port.
F Ruisseau.
G Petite riuiere où on prend cantité de poisson.
H Dunes de sable où il y a vn petit bois & force vignes.
I Isle à la pointe des dunes.
L Les maisons & habitations des sauuages qui cultiuent la terre.
M Basses & bancs de sable tant à l'entrée que dedans ledit port.
O Dunes de sable.
P La coste de la mer.
q La barque du sieur de Poitrincourt quand il y fut deux aprés le sieur de Mons.
R Dessente des gens du sieur de Poitrincourt.

tue : mais diferente pourtant; laquelle a au milieu vne rangée de petits piquants de couleur de fueille morte, ainsi que le reste du poisson : Au bout de laquelle escaille il y en a vne autre plus petite, qui est bordée d'esguillons fort piquans. La queue est longue selon qu'ils sont grands ou petits du bout de laquelle ces peuples ferrent leurs fleches, ayant aussi vne rangée d'esguillons comme la grande escaille sur laquelle sont les yeux. Il a huict petits pieds comme ceux d'vn cancre, & derriere deux plus longs & plats, desquels il se sert à nager. Il en a aussi deux autres fort petits deuant, auec quoy il mange : quand il chemine ils sont tous cachez, excepté les deux de derriere qui paroissent vn peu. Soubs la petite escaille il y a des membranes qui s'enflent, & ont vn battement comme la gorge des grenouilles, & sont les vnes sur les autres en façon des tacettes d'vn pourpoint. Le plus grand que i'aye veu, a vn pied de large, & pied & demy de long. 1605.

Nous vismes aussi vn oiseau marin(1) qui a le bec noir, le haut vn peu aquilin, & long de quatre poulces, fait en forme de lancette, sçauoir la partie inferieure representant le manche & la superieure la lame qui est tenue, trenchante des deux costez & plus courte d'vn tiers que l'autre, qui donne de l'estonnement à beaucoup de personnes, qui ne peuuent comprendre comme il est possible que cet

(1) Le Bec-en-ciseaux ou Coupeur-d'eau (*rhynchops nigra*, LATHAM). La singularité de ses habitudes et l'étrange conformation de son bec, lui ont valu différents noms populaires surtout chez les navigateurs anglais, comme ceux de *cutwater*, *shearwater*, *razor-bill*, *black skimmer*, *flood gull*, *skippang* et autres. Il a le bec noir à l'extrémité, et tirant sur le rouge près de la tête. Cependant l'on rencontre des individus qui ont le bec entièrement noir, comme celui dont parle ici l'auteur ; mais ce n'est probablement qu'une variété d'âge. Il se trouve principalement sur les rivages de la Caroline du Sud, et du Texas, et quelquefois par volées immenses.

1605. oiſeau puiſſe manger auec vn tel bec(1). Il eſt de la groſſeur d'vn pigeon, les aiſles fort longues à proportion du corps, la queue courte & les iambes auſſi, qui ſont rouges, les pieds petits & plats : Le plumage par deſſus eſt gris brun, & par deſſous fort blanc. Il va touſiours en troupe ſur le riuage de la mer, comme font les pigeons pardeça.

Les ſauuages en toutes ces coſtes où nous auons eſté, diſent qu'il vient d'autres oiſeaux quand leur bled eſt à maturité, qui ſont fort gros ; & nous contrefaiſoient leur chant ſemblable à celuy du cocq d'Inde. Ils nous en montrerent des plumes en pluſieurs lieux, dequoy ils empannent leurs fleches & en mettent ſur leurs teſtes pour parade ; & auſſi vne maniere de poil qu'ils ont ſoubs la gorge, comme ceux qu'auons en France : & diſent qu'ils leur tumbe vne creſte rouge ſur le bec. Ils nous les figurerent auſſi gros qu'vne outarde, qui eſt vne eſpece d'oye; ayant le col plus long & deux fois plus gros que celles de pardeça. Toutes ces demonſtrations nous firent iuger que c'eſtoient cocqs d'Inde. Nous euſſions bien deſiré voir de ces oiſeaux, auſſi bien que de la plume, pour plus grande certitude. Auparauant que i'euſſe veu les plumes & le petit boquet de poil qu'ils ont ſoubs la gorge; & que i'euſſe oy contrefaire leur chant, ie croiyois que ce fuſſent de certains oiſeaux(2), qui ſe trouuent en quelques endroits du Perou en forme de cocqs d'Inde, le long

(1) Avec un bec en apparence si incommode, cet oiseau sait fort bien trouver sa vie. Quand il veut pêcher, il rase lentement la surface de la mer, et, coupant l'eau avec la partie inférieure de son bec, il saisit en dessous le poisson, qui fait sa nourriture habituelle.

(2) L'oiseau dont parle ici Champlain, est vraisemblablement l'Aura (*vultur aura*, LINNÉE), appelé Ouroua par les Brésiliens, et Suyuntu par les Péruviens, « se nourrissant plutôt de chair morte et de vidanges, que de chair vivante, » suivant Buffon.

du riuage de la mer, mangeans les charongnes & autres chofes mortes, comme font les corbeaux : mais ils ne font pas fi gros, & n'ont pas la barbe fi longue, ny le chant femblable aux vrais coqs d'Inde, & ne font pas bons à manger comme font ceux que les fauuages difent qui viennent en troupe en efté ; & au commencement de l'yuer s'en vont aux pays plus chauts, où eft leur demeure naturelle. 1605.

Retour des defcouuertures de la cofte des Almouchiquois.

CHAPITRE IX.

AYant demeuré plus de cinq fepmaines à efleuer trois degrez de latitude, nous ne peufmes eftre plus de fix fepmaines en noftre voyage ; car nous n'auions porté des viures que pour ce temps là. Et auffi ne pouuans paffer à caufe des brumes & tempeftes que iufques à Mallebarre, où fufmes quelques iours attendans le temps propre pour fortir, & nous voyans preffez par la neceffité des viures, le fieur de Mons delibera de s'en retourner à l'ifle de faincte Croix, afin de trouuer autre lieu plus propre pour noftre habitation : ce que ne peufmes faire en toutes les coftes que nous defcouurifmes en ce voyage.

Et partifmes de ce port, pour voir ailleurs, le 25. du mois de Iuillet, où au fortir courufmes rifque de nous pardre fur la barre qui y eft à l'entrée, par la faute de nos pilottes appelez Cramolet & Champdoré(1) Maiftres de la barque, qui auoient mal bal-

(1) Pierre Angibaut dit Champdoré. (Lescarbot, *Muses de la Nouv. France*, p. 48.)

1605. lizé l'entrée de l'achenal du costé du su, par où nous deuions passer. Ayans euité ce peril nous mismes le cap au nordest six lieues iusques au cap blanc : & de là iusques au cap des isles continuant 15. lieues au mesme vent : puis misme le cap à l'est nordest 16. lieues iusques à Chouacoet, où nous vismes le Capitaine sauuage Marchim, que nous auions esperé voir au lac de Quinibequy (1), lequel auoit la reputation d'estre l'vn des vaillans hommes de son pays : aussi auoit il la façon belle, où tous ses gestes paroissoient graues, quelque sauuage qu'il fut. Le sieur de Mons luy fit present de beaucoup de choses, dont il fut fort satisfait, & en recompense donna vn ieune garçon Etechemin, qu'il auoit prins en guerre, que nous emmenasmes auec nous, & partismes de ce lieu ensemblement bons amis; & mismes le cap au nordest quart de l'est 15. lieues, iusques à Quinibequy, où nous arriuasmes le 29. du mois, & où pensions trouuer vn sauuage appelé Sasinou, dont i'ay parlé cy dessus, que nous attendismes quelque temps, pensant qu'il deust venir, afin de retirer de luy vn ieune homme & vne ieune fille Etechemins, qu'il tenoit prisoniers. En l'attendant il vint à nous vn capitaine appelé Anassou pour nous voir, lequel traicta quelque peu de pelleterie; & fismes allience auec luy. Il nous dit qu'il y auoit vn vaisseau (2) à dix

(1) Voir ci-dessus p. 49, note 1.

(2) Les différentes circonstances de ce récit prouvent que le vaisseau dont parle Anassou, était celui du capitaine Waymouth. 1° *C'était un vaisseau anglais*, d'après la description qu'en fait le capitaine sauvage. Or il ne paraît pas qu'il soit venu aux côtes du Maine, en 1605, d'autre vaisseau anglais que l'*Arkangel*, commandé par George Waymouth. Il est vrai que ce vaisseau était reparti dès le 26 de juin (nouveau style), c'est-à-dire, depuis plus d'un mois; mais Anassou pouvait croire qu'il était encore dans ces parages, vu que le capitaine anglais, avant de reprendre directement la route de l'Angleterre, était retourné à son havre de la *Pentecôte*, situé en face de l'île de Monahigan. Il

lieues du port, qui faisoit pesche de poisson, & que ceux de dedans auoient tué cinq sauuages d'icelle riuiere, soubs ombre d'amitié : & selon la façon qu'il nous despeignoit les gens du vaisseau, nous les iugeasmes estre Anglois, & nommasmes l'isle où ils estoient la nef : pour ce que de loing elle en auoit le semblance. Voyant que led. Sasinou ne venoit point nous mismes le cap à l'est suest 20. lieues iusques à l'isle haute où mouillasmes l'ancre attendant le iour. 1605.

Le lendemain premier d'Aoust nous le mismes à l'est quelque 20. lieues iusques au cap Corneille (1) où nous passames la nuit. Le 2. du mois le mettant au

est possible, en outre, qu'Anassou n'ait pas dit autre chose sinon que les Anglais s'étaient retirés à cette île, et que les Français aient compris qu'ils y étaient encore. 2° *A dix lieues du port.* Précisément à dix lieues du port où était mouillée la barque de M. de Monts, se trouve cette île remarquable, appelée Monahigan, qui est celle où, suivant les critiques anglais, a dû mouiller l'*Arkangel* à son arrivée, et non loin de laquelle Waymouth jeta l'ancre encore avant que de repartir; c'est cette île que Champlain appelle la Nef. 3° *Qui faisait pêche de poisson.* Quoique ce ne fût pas là le but principal du voyage de Waymouth, l'équipage employa effectivement une bonne partie du temps à faire la pêche soit à la ligne, soit à la seine. 4° *Que ceux de dedans avaient tué cinq sauvages.* Le capitaine Waymouth, ayant de bonnes raisons de croire que les sauvages voulaient le surprendre traîtreusement, résolut de les devancer, et en fit saisir cinq d'entre eux : Sassacomouet, Maneddo, Skitouarros, Amohouet, et un sagamo du nom de Tahanedo. Anassou pouvait croire qu'on les avait tués; cependant le capitaine anglais au contraire les traita si bien, qu'ils parurent ensuite contents de leur sort. « Quoique, au moment de la surprise, dit Rosier, ils aient résisté de leur mieux, ne sachant point nos vues, ni ce que nous étions, ou ce que nous en prétendions faire; cependant, dès qu'ils virent, par nos bons traitements que nous ne leur voulions point de mal, ils ne parurent pas depuis mécontents de nous. » (Rap. du voy. de Waymouth par Rosier, Coll. de la Soc. Hist. de Mass. 3e série, vol. VIII.) 5° *Sauvages d'icelle rivière.* Ces sauvages étaient donc du Kénébec. Cette circonstance vient à l'appui de l'ingénieuse dissertation que M. John McKeen a publiée en 1867, dans le cinquième volume des *Collections* de la Société Historique du Maine, et dans laquelle l'auteur prouve aussi bien qu'il est possible de le faire, suivant nous, que Waymouth a visité, non pas le Pénobscot, comme le prétend Belknap et quelques autres auteurs, mais bien le Kénébec. 6° *Sous ombre d'amitié.* L'intention de Waymouth n'était pas d'abord d'user de ruse ou de trahison avec ces sauvages. « Ayant trouvé, dit Rosier, que ce lieu répondait parfaitement au motif de notre voyage de découverte, savoir, qu'on y pouvait faire un bon établissement, nous traitâmes ces gens avec toute la bonté qu'il nous fut possible d'imaginer, ou dont nous les croyions capables. » Cependant, il n'est pas surprenant qu'Anassou et les autres sauvages aient attribué la conduite des Anglais à un motif qui leur paraissait assez naturel. Ainsi, le vaisseau dont parle Anassou, est évidemment celui de George Waymouth.

(1) La carte de 1612 et les distances données ici par l'auteur, permettent de croire que ce cap est dans *Cross Island* (ou *Crow's Island ?*).

1605. nordeſt 7. lieues vinſmes à l'entrée de la riuiere S. Croix du coſté de l'oueſt. Ayant mouillé l'ancre entre les deux premieres iſles, le ſieur de Mons s'embarqua dans vn canau à ſix lieues de l'habitation S. Croix, où le lendemain nous arriuaſmes auec noſtre barque. Nous y trouuaſmes le ſieur des Antons de ſainct Maſlo, qui eſtoit venu en l'vn des vaiſſeaux du ſieur de Mons, pour apporter des viures, & autres commoditez pour ceux qui deuoient yuerner en ce pays.

L'habitation qui eſtoit en l'iſle de S. Croix tranſportée au port Royal, & pourquoy.

CHAPITRE X.

LE ſieur de Mons ſe delibera de changer de lieu & faire vne autre habitation pour euiter aux froidures & mauuais yuer qu'auions eu en l'iſle ſaincte Croix. N'ayant trouué aucun port qui nous fut propre pour lors, & le peu de temps que nous auions à nous loger & baſtir des maiſons à ceſt effect, nous fit équipper deux barques, que l'on chargea de la charpenterie des maiſons de ſaincte Croix, pour la porter au port Royal, à 25. lieues de là, où l'on iugeoit y eſtre la demeure beaucoup plus douce & temperée. Le Pont & moy partiſmes pour y aller; où eſtans arriuez cerchaſmes vn lieu propre pour la ſituation de noſtre logement & à l'abry du noroueſt, que nous redoutions pour en auoir eſté fort tourmentez.

Apres auoir bien cerché d'vn coſté & d'autre, nous

n'en trouuasmes point de plus propre & mieux scitué qu'en vn lieu qui est vn peu esleué, autour duquel y a quelques marescages & bonnes sources d'eau. Ce lieu est deuant l'isle qui est à l'entrée de la riuiere de la Guille(1) : Et au nord de nous comme à vne lieue, il y a vn costau de montagnes, qui dure prés de dix lieues nordest & surouest. Tout le pays est rempli de forests tres-espoisses ainsi que i'ay dit cy dessus, horsmis vne pointe qui est à vne lieue & demie dans la riuiere, où il y a quelques chesnes qui y sont fort clairs, & quantité de lambruches, que l'on pourroit deserter aisement, & mettre en labourage, neantmoins maigres & sablonneuses. Nous fusmes presque en resolution d'y bastir : mais nous considerasmes qu'eussions esté trop engouffrez dans le port & riuiere : ce qui nous fit changer d'aduis. 1605.

Ayant donc recogneu l'assiete de nostre habitation estre bonne, on commença à defricher le lieu, qui estoit plein d'arbres; & dresser les maisons au plustost qu'il fut possible : vn chacun s'y employa. Apres que tout fut mis en ordre, & la plusspart des logemens faits, le sieur de Mons se delibera de retourner en France pour faire vers sa Maiesté qu'il peust auoir ce qui seroit de besoin pour son entreprise. Et pour commander audit lieu en son absence, il auoit volonté d'y laisser le sieur d'Oruille : mais la maladie de terre, dont il estoit atteint, ne luy peut permettre de pouuoir satisfaire au desir dudit sieur de Mons : qui fut occasion d'en parler au Pont-

(1) Rivière de l'Équille. « On choisit la demeure, » dit Lescarbot, « vis-à-vis de l'ile qui est à l'entrée de la riviere de l'Équille, dite aujourd'hui la riviere du Dauphin, laquelle fut appelée *l'Équille*, parce que le premier poisson qu'on y print fut vne Équille. » (Liv. IV, ch. VIII et ch. III.)

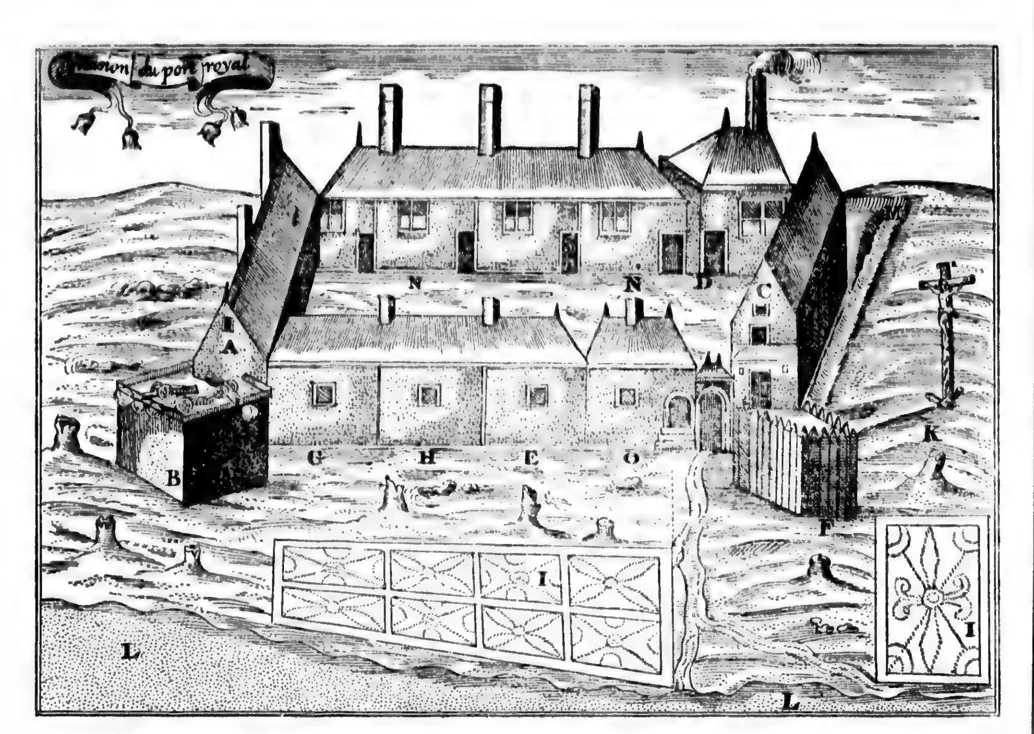
1605. graué, & luy donner ceſte charge ; ce qu'il eut pour aggreable : & fit paracheuer de baſtir ce peu qui reſtoit en l'habitation (1). Et moy en pareil temps ie pris reſolution d'y demeurer auſſi, ſur l'eſperance que i'auois de faire de nouuelles deſcouuertures vers la Floride : ce que le ſieur de Mons trouua fort bon.

Ce qui ſe paſſa depuis le partement du ſieur de Mons, iuſqu'à ce que voyant qu'on n'auoit point nouuelles de ce qu'il auoit promis, on partiſt du port Royal pour retourner en France.

CHAPITRE XI.

AVſſi toſt que ledit ſieur de Mons fut party, de 40. ou 45. qui reſterent, vne partie commença à faire des iardins. I'en fis auſſi vn pour éuiter oiſiueté, entouré de foſſez plains d'eau, eſquels y auoit de fort belles truites que i'y auois miſes, & où deſcendoient trois ruiſſeaux de fort belle eaue courante, dont la pluſpart de noſtre habitation ſe fourniſſoit. I'y fis vne petite eſcluſe contre le bort de la mer, pour eſcouler l'eau quand ie voulois. Ce lieu eſtoit tout enuironné des prairies, où i'accomoday vn cabinet auec de beaux arbres, pour y aller prendre de la fraiſcheur. I'y fis auſſi vn petit reſer-

(1) « A tant, dit Lescarbot, on met la voile au vent, & demeure ledit ſieur du Pont pour lieutenant par dela, lequel ne manque de promptitude (ſelon ſon naturel) à faire & parfaire ce qui eſtoit requis pour loger ſoy & les ſiens : qui eſt tout ce qui ſe peut faire pour cette année en ce païs la. Car de s'éloigner du parc durant l'hiver, mémes aprés vn ſi long haraſſement : il n'y avoit point d'apparence. Et quant au labourage de la terre : ie croy qu'ils n'eurent le temps commode pour y vacquer : car ledit ſieur du Pont n'étoit pas homme pour demeurer en repos, ni pour laiſſer ſes gens oiſifs s'il y eût eu moyen de ce faire. » (Liv. IV, ch. VIII.)



A Logemens des artifans.
B Plate forme où eftoit le canon.
C Le magafin.
D Logement du fieur de Pontgraué & Champlain.
E La forge.
F Paliffade de pieux.
G Le four.
H La cuifine.
O Petite maifonnette où l'on retiroit les vtanfiles de nos barques; que depuis le fieur de Poitrincourt fit rebaftir, & y logea le fieur Boulay quand le fieur du Pont s'en reuint en France.
P (1) La porte de l'abitation.
Q (2) Le cemetiere.
R (3) La riuiere.

(1) Cette lettre manque dans le dessin; mais la porte est bien reconnaissable tant par sa figure que par l'avenue qui y aboutit. — (2) K, dans le dessin. — (3) L, dans le dessin.

p. 227

uoir pour y mettre du poiſſon d'eau ſallée, que nous prenions quand nous en auions beſoin. I'y ſemay quelques graines, qui proffiterent bien : & y prenois vn ſingulier plaiſir : mais auparauant il y auoit bien fallu trauailler. Nous y alions ſouuent paſſer le temps : & ſembloit que les petits oiſeaux d'alentour en euſſent du contentement : car ils s'y amaſſoient en quantité, & y faiſoient vn ramage & gaſouillis ſi aggreable, que ie ne penſe pas iamais en auoir ouy de ſemblable. 1605.

Le plan de l'habitation eſtoit de 10. toiſes de long, & 8. de large, qui font trenteſix de circuit. Du coſté de l'orient eſt vn magazin de la largeur d'icelle, & vne fort belle caue de 5. à 6. pieds de haut. Du coſté du Nord eſt le logis du ſieur de Mons eſleué d'aſſez belle charpenterie (1). Au tour de la baſſe court ſont les logemens des ouuriers. A vn coing du coſté de l'occident y a vne platte forme, où on mit quatre pieces de canon, & à l'autre coing vers l'orient eſt vne paliſſade en façon de platte forme : comme on peut veoir par la figure ſuiuante (2).

Quelques iours aprés que les baſtiments furent acheuez, ie fus à la riuiere S. Iean, pour chercher le ſauuage appellé Secondon, lequel auoit mené les gens de Preuerd à la mine de cuiure, que i'auois deſia eſté chercher auec le ſieur de Mons, quand nous fuſmes au port aux mines, & y perdiſmes noſtre temps. L'ayant trouué, ie le priay d'y venir auec nous : ce qu'il m'accorda fort librement : & nous la

(1) C'est le logis qui correspond aux lettres N, N, dans l'*abitasion du port royal*, dont l'auteur nous a conservé une vue. Autant qu'on peut en juger par le dessin, ce logis devait avoir environ quarante pieds de long.

(2) Dans la première édition, la figure de l'habitation était intercalée dans le texte.

1605. vint monſtrer. Nous y trouuaſmes quelques petits morceaux de cuiure de l'eſpoiſſeur d'vn ſold; & d'autres plus, enchaſſez dans des rochers griſaſtres & rouges. Le mineur qui eſtoit auec nous, appellé Maiſtre Iaques, natif d'Eſclauonie, homme bien entendu à la recherche des mineraux, fut tout au tour des coſtaux voir s'il trouueroit de la gangue; mais il n'en vid point : Bien trouua il à quelques pas d'où nous auions prins les morceaux de cuiure ſuſdit, vne maniere de mine qui en approchoit aucunement. Il dit que par l'apparence du terrouer, elle pourroit eſtre bonne ſi on y trauailloit, & qu'il n'eſtoit croyable que deſſus la terre il y eut du cuiure pur, ſans qu'au fonds il n'y en eut en quantité. La verité eſt, que ſi la mer ne couuroit deux fois le iour les mines, & qu'elles ne fuſſent en rochers ſi durs, on en eſpereroit quelque choſe.

Apres l'auoir recogneue, nous nous en retournaſmes à noſtre habitation, où nous trouuaſmes de nos gens malades du mal de la terre, mais non ſi griefuement qu'en l'iſle S. Croix, bien que de 45. que nous eſtions il en mourut 12. dont le mineur fut du nombre, & cinq malades, qui guerirent le printemps venant. Noſtre chirurgien appellé des Champs, de Honfleur, homme expert en ſon art, fit ouuerture de quelques corps, pour veoir s'il recognoiſtroit mieux la cauſe des maladies, que n'auoient fait ceux de l'année precedente. Il trouua les parties du corps offencées comme ceux qui furent ouuerts en l'iſle S. Croix, & ne peut on trouuer remede pour les guerir non plus que les autres.

Le 20. Decembre il commença à neger : & paſſa

quelques glaces par deuant noſtre habitation. L'y-uer ne fut ſi aſpre qu'il auoit eſté l'année d'auparauant, ny les neges ſi grandes, ny de ſi longue durée. Il fit entre autres choſes vn ſi grand coup de vent le 20. de Feurier 1605. (1) qu'il abbattit vne grande quantité d'arbres auec leurs racines, & beaucoup qu'il briſa. C'eſtoit choſe eſtrange à veoir. Les pluyes furent aſſez ordinaires, qui fut occaſion du peu d'yuer, au regard du paſſé, bien que du port Royal à S. Croix, n'y ait que 25. lieues. 1606.

Le premier iour de Mars, Pont-graué fit accommoder vne barque du port de 17. à 18. tonneaux, qui fut preſte au 15. pour aller deſcouurir le long de la coſte de la Floride.

Pour cet effect nous partiſmes le 16. enſuiuant, & fuſmes contraints de relaſcher à vne iſle au ſu de Menaſne, & ce iour fiſmes 18. lieues, & mouillaſmes l'ancre dans vne ance de ſable, à l'ouuert de la mer, où le vent de ſu donnoit, qui ſe renforça la nuit d'vne telle impetuoſité que ne peuſmes tenir à l'ancre, & fallut par force aller à la coſte, à la mercy de Dieu & des ondes, qui eſtoient ſi furieuſes & mauuaiſes, que comme nous appareillions le bourcet ſur l'ancre, pour aprés coupper le cable ſur l'eſcubier, il ne nous en donna le loiſir car auſſitoſt il ſe rompit ſans coup frapper. A la reſſaque le vent & la mer nous ietterent ſur vn petit rocher, & n'attendions que l'heure de voir briſer noſtre barque, pour nous ſauuer ſur quelques eſclats d'icelle, ſi euſſions

(1) Février 1606. C'est peut-être par inadvertance, plutôt que par un reste de l'ancienne coutume de commencer l'année à Pâques, que Champlain met ici 1605 : car on peut voir plus loin, au chapitre XVI, que, dès l'année suivante, il compte exactement comme nous.

1606. peu. En ce defefpoir il vint vn coup de mer fi grand & fauorable, aprés en auoir receu plufieurs autres, qu'il nous fit franchir le rocher, & nous ietta en vne petite playe de fable, qui nous guarentit pour cefte fois de naufrage.

La barque eftant efchouée, l'on commença promptement à defcharger ce qu'il y auoit dedans, pour voir où elle eftoit offencée, qui ne fut pas tant que nous croyons. Elle fut racouftrée promptement par la diligence de Champdoré Maiftre d'icelle. Eftant bien en eftat on la rechargea en attendant le beau temps, & que la fureur de la mer s'apaifaft, qui ne fut qu'au bout de quatre iours, fçauoir le 21. Mars, auquel fortifmes de ce malheureux lieu, & fufmes au port aux Coquilles, à 7. ou 8. lieues de là, qui eft à l'entrée de la riuiere faincte Croix, où y auoit grande quantité de neges. Nous y arreftafmes iufques au 29. dudit mois, pour les brumes & vents contraires, qui font ordinaires en ces faifons, que le Pont-graué print refolution de relafcher au port Royal, pour voir en quel eftat eftoient nos compagnons, que nous y auions laiffez malades. Y eftans arriués le Pont fut atteint d'vn mal de cœur, qui nous fit retarder iufques au 8. d'Auril.

Et le 9. du mefme mois il s'embarqua, bien qu'il fe trouuaft encores maldifpofé, pour le defir qu'il auoit de voir la cofte de la Floride, & croyant que le changement d'air luy rendroit la fanté. Ce iour fufmes mouiller l'ancre & paffer la nuit à l'entrée du port, diftant de noftre habitation deux lieues.

Le lendemain deuant le iour Champdoré vint demander au Pont-graué s'il defiroit faire leuer

l'ancre, lequel luy refpondit que s'il iugeoit le temps propre, qu'il partift. Sur ce propos Champdoré fit à l'inftant leuer l'ancre & mettre le bourcet au vent, qui eftoit nort nordeft, felon fon rapport. Le temps eftoit fort obfcur, pluuieux & plain de brumes, auec plus d'aparence de mauuais que de beau temps. Comme l'on vouloit fortir de l'emboucheure du port, nous fufmes tout à vn coup tranfportez par les marées hors du paffage, & fufmes pluftoft fur les rochers du cofté de l'eft noroueft, que nous ne les eufmes apperceus. Le Pont & moy qui eftions couchez, entendifmes les matelots s'efcrians & difans, Nous fommes perdus : ce qui me fit bien toft ietter fur pieds, pour voir ce que c'eftoit. Du Pont eftoit encores malade, qui l'empefcha de fe leuer fi promptement qu'il defiroit. Ie ne fus pas fitoft fur le tillac, que la barque fut iettée à la cofte & le vent fe trouua nort, qui nous pouffoit fur vne pointe. Nous deffrelafmes la grande voille, que l'on mit au vent, & la hauffa l'on le plus qu'il fut poffible pour nous pouffer toufiours fur les rochers, de peur que le reffac de la marée, qui perdoit de bonne fortune, ne nous attiraft dedans, d'où il euft efté impoffible de nous fauuer. Du premier coup que noftre barque donna fur les rochers le gouuernail fut rompu ; vne partie de la quille, & trois ou quatre planches enfoncées, auec quelques membres brifez, qui nous donna eftonnement : car noftre barque s'emplit incontinent ; & ce que nous peufmes faire, fut d'attendre que la mer fe retiraft de deffoubs, pour mettre pied à terre : car autrement nous courions rifque de la vie, à caufe de la houlle qui eftoit fort grande &

1606.

1606. furieuſe au tour de nous. La mer eſtant donc retirée nous deſcendiſmes à terre par le temps qu'il faiſoit, où promptement on deſchargea la barque de ce qu'il y auoit, & ſauuaſmes vne bonne partie des commoditez qui y eſtoient, à l'aide du Capitaine ſauuage Secondon, & de ſes compagnons, qui vindrent à nous auec leurs canots, pour reporter en noſtre habitation ce que nous auions ſauué de noſtre barque, laquelle toute fracaſſée s'en alla au retour de la mer en pluſieurs pieces : & nous bien heureux d'auoir la vie ſauue retournaſmes en noſtre habitation auec nos pauures ſauuages, qui y demeurerent preſque vne bonne partie de l'yuer, où nous louaſmes Dieu de nous auoir preſeruez de ce naufrage, dont n'eſperions ſortir à ſi bon marché.

La perte de noſtre barque nous fit vn grand deſplaiſir, pour nous voir, à faute de vaiſſeau, hors d'eſperance de parfaire le voyage que nous auions entreprins, & de n'en pouuoir fabriquer vn autre ; car le temps nous preſſoit, bien qu'il y euſt encore vne barque ſur les chantiers : mais elle eut eſté trop long temps à mettre en eſtat, & ne nous en euſſions peu ſeruir qu'au retour des vaiſſeaux de France, qu'attendions de iour en autre.

Ce fut vne grande diſgrace, & faute de preuoyance au Maiſtre, qui eſtoit opiniaſtre & peu entendu au fait de la marine, qui ne croioit que ſa teſte. Il eſtoit bon Charpentier, adroit à fabriquer des vaiſſeaux, & ſoigneux de les accommoder de choſes neceſſaires : mais il n'eſtoit nullement propre à les conduire.

Le Pont eſtant à l'habitation, fit informer à l'encontre de Champdoré, qui eſtoit accuſé d'auoir ma-

licieufement mis noftre barque à la cofte; & fur fes informations fut emprifonné & emmenotté, d'autant qu'on le vouloit mener en France pour le mettre entre les mains du fieur de Mons, & en requerir iuftice. 1606.

Le 15. de Iuin le Pont voyant que les vaiffeaux de France ne reuenoient point, fit defemmenotter Champdoré pour paracheuer la barque qui eftoit fur les chantiers, lequel s'aquitta fort bien de fon deuoir.

Et le 16. Iuillet, qui eftoit le temps que nous nous deuions retirer, au cas que les vaiffeaux ne fuffent reuenus, ainfi qu'il eftoit porté par la commiffion qu'auoit donnée le fieur de Monts au Pont, nous partifmes de noftre habitation pour aller au cap Breton ou à Gafpé, chercher le moyen de retourner en France, puis que nous n'en n'auions aucunes nouuelles.

Il y euft deux de nos hommes(1) qui demeurerent de leur propre volonté pour prendre garde à ce qui reftoit des commoditez en l'habitation, à chacun defquels le Pont promit cinquante efcus en argent, & cinquante autres qu'il deuoit faire valoir leur practique, en les venant requerir l'année fuiuante.

Il y eut vn Capitaine des fauuages appellé Ma-

(1) Lescarbot nous a conservé les noms de ces deux braves : l'un s'appelait La Taille, et l'autre Miquelet. « Ie ne puis que ie ne louë, dit-il, le gentil courage de ces deux hommes... & meritent bien d'étre ici enchaffées, pour avoir expofé fi librement leurs vies à la confervation du bien de la Nouvelle-France. Car le fieur du Pont n'ayant qu'vne barque & vne patache, pour venir chercher vers la Terre-neuve des navires de France, ne pouvoit fe charger de tant de meubles, blez, farines & marchandifes, qui étoient pardela, léquels il eût fallu jetter dans la mer (ce qui eût été à notre grand preiudice, & en avions bien peur) fi ces deux hommes n'euffent pris le hazard de demeurer là pour la confervation de ces chofes. Ce qu'ilz firent volontairement, & de gayeté de cœur. » (Liv. IV, ch. XII.)

1606. bretou(1) qui promit de les maintenir, & qu'ils n'auroient non plus de deplaisir que s'ils estoient ses propres enfans. Nous l'auions recogneu pour bon sauuage en tout le temps que nous y fusmes, bien qu'il eust le renom d'estre le plus meschant & traistre qui fut entre ceux de sa nation.

Partement du port Royal pour retourner en France. Rencontre de Ralleau au cap de Sable, qui fit rebrousser chemin.

CHAPITRE XII.

LE 17. du mois, suiuant la resolution que nous auions prise, nous partismes de l'embouchеure du port Royal auec deux barques, l'vne du port de 18. tonneaux, & l'autre de 7. à 8. pour parfaire la routte du cap Breton ou de Campseau & vinsmes mouiller l'ancre au destroit de l'isle Longue, où la nuit nostre cable rompit & courusmes risque de nous perdre par les grandes marées qui iettent sur plusieurs pointes de rochers, qui sont dans & à la sortie de ce lieu : Mais par la diligence d'vn chacun on y remedia & fit on en sorte qu'on en sortit pour ceste fois.

Le 21. du mois il vint vn grand coup de vent qui rompit les ferremens de nostre gouuernail entre l'isle Longue & le cap fourchu, & nous mit en telle peine, que nous ne sçauions de quel bois faire flesches : car d'aborder la terre, la furie de la mer ne le permettoit pas, par ce qu'elle brisoit haute comme des montaignes le long de la coste : de fa-

(1) Lescarbot et le P. Biard écrivent *Membertou*.

çon que nous refolufmes pluftoft mourir à la mer, que d'aborder la terre, fur l'efperance que le vent & la tourmente s'appaiferoit, pour puis apres ayant le vent en pouppe aller efchouer en quelque playe de fable. Comme chacun penfoit à part foy à ce qui feroit de faire pour noftre feureté, vn matelot dit, qu'vne quantité de cordages attachez au derriere de la barque, & trainant en l'eau, nous pourroit aucunement feruir pour gouuerner noftre vaiffeau, mais ce fut fi peu que rien, & vifmes bien que fi Dieu ne nous aidoit d'autres moyens, celuy là ne nous euft guarentis du naufrage. Comme nous eftions penfifs à ce qu'on pourroit faire pour noftre feureté, Champdoré, qu'on auoit de rechef emmenotté, dit à quelques vns de nous, que fi le Pont vouloit qu'il trouueroit moyen de faire gouuerner noftre barque : ce que nous rapportafmes au Pont, qui ne refufa pas cefte offre, & les autres encore moins. Il fut donc defemmenotté pour la feconde fois, & quant & quant prift vn cable qu'il coupa, & en accommoda fort dextrement le gouuernail & le fit auffi bien gouuerner que iamais il auoit fait : & par ce moyen repare les fautes qu'il auoit commifes à la premiere barque qui fut perdue : & fut liberé de ce dont il auoit efté accufé, par les prieres que nous en fifmes au Pont-graué qui eut vn peu de peine à s'y refoudre. 1606.

Ce iour mefme fufmes mouiller l'ancre prez la baye courante, à deux lieues du cap fourchu, & là fut racommodée la barque.

Le 23. du mois de Iuillet fufmes proche du cap de Sable.

1606. Le 24. du dit mois ſur les deux heures du ſoir nous apperçeuſmes vne chalouppe, proche de l'iſle aux cormorans, qui venoit du cap de Sable, qu'aucuns iugeoient eſtre des ſauuages qui ſe retiroient du cap Breton, ou de l'iſle de Campſeau : D'autres diſoient que ce pouuoit eſtre des chalouppes qu'on enuoyoit de Campſeau pour ſçauoir de nos nouuelles. Enfin approchant plus prez on vid que c'eſtoient François, ce qui nous reſiouit fort : Et comme elle nous euſt preſque ioints, nous recogneuſmes Ralleau Secretaire du ſieur de Mons, ce qui nous redoubla le contentement. Il nous fit entendre que le ſieur de Mons enuoyoit vn vaiſſeau de ſix vingts tonneaux (1), & que le ſieur de Poitrincourt y commandoit, & eſtoit venu pour Lieutenant general, & demeurer au pays auec cinquante hommes : & qu'il auoit mis pied à terre à Campſeau, d'où ledit vaiſſeau auoit pris la plaine mer, pour voir s'il ne nous deſcouuriroit point, cependant que luy s'en venoit le long de la coſte dans vne chalouppe pour nous rencontrer au cas qu'y fuſſions en chemin, croyans que ſerions partis du port Royal, comme il eſtoit bien vray : Et en cela firent fort ſagement. Toutes ces nouuelles nous firent rebrouſſer chemin; & arriuaſmes au port Royal le 25. (2) du mois, où nous trouuaſmes led. vaiſſeau, & le ſieur de Poitrincourt, ce qui nous apporta beaucoup de reſiouiſſance, pour voir renaiſtre ce qui

(1) C'était le *Jonas*, où se trouvait Lescarbot.

(2) Le 31 juillet, qui était un lundi. Pour que Pont-Gravé et Champlain eussent pu retourner au port Royal dans l'espace d'environ vingt-quatre heures, il eût fallu un concours de circonstances si exceptionnelles, que l'auteur n'aurait pas manqué de le faire observer. En outre, quand ils arrivèrent à Port-Royal, le vaisseau et M. de Poutrincourt y étaient déjà rendus : or, suivant Lescarbot, qui, en cet endroit, donne toutes les dates de ces diverses circonstances, le vaisseau entra dans le port le jeudi 27 de juillet, et Pont-Gravé arriva « le lundi dernier jour de juillet. » (Liv. IV, ch. XIII.)

eſtoit hors d'eſperance. Il nous dit que ce qui auoit cauſé ſon retardement eſtoit vn accident qui eſtoit ſuruenu au vaiſſeau, au ſortir de la chaine de la Rochelle, d'où il eſtoit party, & auoit eſté contrarié du mauuais temps ſur ſon voyage (1). 1606.

Le lendemain le ſieur de Poitrincourt commença à diſcourir de ce qu'il deuoit faire, & auec l'aduis d'vn chacun ſe reſolut de demeurer au port Royal pour ceſte année, d'autant que l'on n'auoit deſcouuert aucune choſe depuis le ſieur de Mons, & que quatre mois qu'il y auoit iuſques à l'yuer n'eſtoit aſſez pour chercher & faire vne autre habitation : encore auec vn grand vaiſſeau, qui n'eſt pas comme vne barque, qui tire peu d'eau, furette par tout, & trouue des lieux à ſouhait pour faire des demeures : mais que durant ce temps on iroit ſeulement recognoiſtre quelque endroit plus commode pour nous loger (2).

Sur ceſte reſolution le ſieur de Poitrincourt enuoya auſſitoſt quelques gens de trauail au labourage de la terre, en vn lieu qu'il iugea propre, qui eſt dedans la riuiere, à vne lieue & demie de l'habitation du port Royal, où nous penſames faire noſtre demeure (3), & y fit ſemer du bled, ſeigle, chanure, &

(1) Toutes ces circonstances sont rapportées en détail dans Lescarbot, liv. IV, chapitres IX-XIII.

(2) Tout en décidant qu'on hivernerait encore à Port-Royal, parce qu'on n'avait pu, jusqu'ici, trouver de lieu plus commode, M. de Poutrincourt devait suivre les instructions que lui avait données M. de Monts, à son départ de France. «Le ſieur de Monts, dit Lescarbot, ayant deſiré de s'élever au Su tant qu'il pourroit & chercher vn lieu bien habitable par dela Malebarre, avoit prié le ſieur de Poutrincourt de paſſer plus loin qu'il n'avoit été, & chercher vn port convenable en bonne temperature d'air, ne faiſant plus de cas de Port-Royal que de ſainte Croix, pour ce qui regarde la ſanté. A quoy voulant obtemperer le dit ſieur de Poutrincourt, il ne voulut attendre le printemps, ſachant qu'il auroit d'autres exercices à s'occuper.»

(3) Voir ci-dessus p. 77. C'est précisément le lieu où est maintenant Annapolis, au sud de la rivière de l'Équille (aujourd'hui rivière d'Annapolis), et près de l'endroit où la rivière du Moulin se jette dans celle de l'Équille.

1606. plusieurs autres graines, pour voir ce qu'il en reüssiroit.

Le 22. d'Aoust, on aduisa vne petite barque qui tiroit vers nostre habitation. C'estoit des Antons de S. Masllo, qui venoit de Campseau, où estoit son vaisseau (1), à la pesche du poisson, pour nous donner aduis qu'il y auoit quelques vaisseaux au tour du cap Breton qui traittoient de pelleterie (2), & que si on vouloit enuoyer nostre nauire, il les prendroit en s'en retournant en France : ce qui fut resolu aprés qu'il seroit deschargé des commodités qui estoient dedans.

Ce qu'estant fait, du Pont-graué s'enbarqua dedans auec le reste de ses compagnons qui auoient demeuré l'yuer auec luy au port Royal, horsmis quelques vns, qui fut Champdoré & Foulgeré de Vitré. I'y demeuray aussi auec le sieur de Poitrincourt, pour moyennant l'aide de Dieu, parfaire la carte des costes & pays que i'auois commencé. Toutes choses mises en ordre en l'habitation, le sieur de Poitrincourt fit charger des viures pour nostre voyage de la coste de la Floride.

Et le 29. d'Aoust partismes du port Royal quant & Pont-graué, & des Antons qui alloient au cap Breton & à Campseau pour se saisir des vaisseaux qui fesoient traitte de pelleterie, comme i'ay dit cy dessus. Estans à la mer nous fusmes contraints de relascher au port pour le mauuais vent qu'auions. Le grand vaisseau tint tousiours sa route & bientost le perdismes de veuë.

(1) Le *Saint-Étienne.*

(2) « Quant au sieur du Pont, dit Lescarbot, il deliberoit en passant d'attaquer vn marchand de Rouën nommé Boyer (lequel contre les deffenses du Roy étoit allé par dela troquer avec les Sauvages, aprés avoir été délivré des prisons de la Rochelle par le consentement du sieur de Poutrincourt, & souz promesse qu'il n'iroit point) mais il étoit ja parti. » (Liv. IV, ch. XIII.)

1606.

Le sieur de Poitrincourt part du port Royal pour faire des descouuertures. Tout ce que l'on y vid : & ce qui y arriua iusques à Male-barre.

CHAPITRE XIII.

LE 5. Septembre nous partismes de rechef du port Royal (1).

Le 7. nous fusmes à l'entrée de la riuiere S. Croix, où trouuasmes quantité de sauuages, entre autres Secondon & Messamouet. Nous nous y pensames perdre contre vn islet de rochers, par l'opiniastreté de Champdoré, à quoy il estoit fort subiect.

Le lendemain fusmes dedans vne chalouppe à l'isle de S. Croix, où le sieur de Mons auoit yuerné, voir si nous trouuerions quelques espics du bled, & autres graines qu'il y auoit fait semer. Nous trouuasmes du bled qui estoit tombé en terre, & estoit venu aussi beau qu'on eut sceu desirer (2), & quantité d'herbes potageres qui estoient venues belles & grandes : cela nous resiouit infiniment, pour voir que la terre y estoit bonne & fertile.

(1) D'après Lescarbot, M. de Poutrincourt relâcha par deux fois. « Quant au sieur de Poutrincourt, dit-il, il print la volte de l'ile sainte Croix premiere demeure des François, ayant Champdoré pour maitre & conducteur de sa barque, mais contrarié du vent, & pour ce que sa barque faisoit eau, il fut contraint de relacher par deux fois. »

(2) Monsieur de Poutrincourt « nous en envoya au Port Royal, dit Lescarbot, où i'étois demeuré, ayant eté de ce prié pour avoir l'œil à la maison, & maintenir ce qui y restoit de gens en concorde. A quoy i'avoy condescendu (encores que cela eust eté laissé à ma volonté) pour l'asseurance que nous nous donnions que l'an suivant l'habitation se feroit en païs plus chaut par dela Malebarre, & que nous irions tous de compagnie avec ceux qu'on nous envoyeroit de France. Pendant ce temps ie me mis à preparer de la terre, & faire des clotures & compartimens de jardins pour y semer des legumes, & herbes de menage. Nous fimes aussi faire vn fossé tout à l'entour du Fort, lequel étoit bien necessaire pour recevoir les eaux & humidités qui paravant decouloient par dessouz les logemens parmi les racines des arbres qu'on y avoit defrichez : ce qui paraventure rendoit le lieu mal sain. » (Liv. IV, ch. XIII.)

1606. Apres auoir visité l'isle, nous retournasmes à nostre barque, qui estoit du port de 18. tonneaux, & en chemin prismes quantité de maquereaux, qui y sont en abondance en ce temps là; & se resolut on de continuer le voyage le long de la coste, ce qui ne fut pas trop bien consideré : d'autant que nous perdismes beaucoup de temps à repasser sur les descouuertures que le sieur de Mons auoit faites iusques au port de Malebarre, & eut esté plus à propos, selon mon opinion, de trauerser du lieu où nous estions iusques aud. Malebarre, dont on sçauoit le chemin, & puis employer le temps iusques au 40. degré, ou plus su, & au retour reuoir toute la coste à son plaisir.

Aprés ceste resolution nous prismes auec nous Secondon & Messamouët, qui vindrent iusques à Chouacoet dedans vne chalouppe, où ils vouloient aller faire amitié auec ceux du pays en leur faisant quelques presens.

Le 12. de Septembre nous partismes de la riuiere saincte Croix.

Le 21.(1) arriuasmes à Chouacoet, où nous vismes

(1) Lescarbot nous donne sur cette navigation de Sainte-Croix à Chouacouet, quelques détails que Champlain omet sans doute parce qu'il était ennuyé de suivre le même chemin, et qu'il avait déjà décrit tous ces lieux. « Revenons au sieur de Poutrincourt, dit-il, lequel nous avons laissé en l'ile Sainte-Croix. Apres avoir là fait vne reveuë, & caressé les Sauvages qui y étoient, il s'en alla en quatre jours à *Pemptegoet*, qui est ce lieu tant renommé souz le nom de *Norombega*. Et ne falloit vn si long temps pour y parvenir, mais il s'arreta sur la route à faire racoutrer sa barque : car à cette fin il avoit mené vn serrurier & vn charpentier, & quantité d'ais. Il traversa les iles qui sont à l'embouchure de la riviere, & vint à *Kinibeki*, là où sa barque fut en peril à-cause des grans courans d'eaux que la nature du lieu y fait. C'est pourquoy il ne s'y arreta point, ains passa outre à la Baye de *Marchin*, qui est le nom d'vn Capitaine Sauvage, lequel à l'arrivée dudit sieur commença à crier hautement *Hé, hé :* A quoy on lui répondit de méme. Il repliqua demandant en son langage : Qui étes-vous ? On lui dit que c'étoient amis. Et là dessus à l'approcher le sieur de Poutrincourt traita amitié avec lui, & lui fit des presens de couteaux, haches, & *Matachiaz*, c'est à dire écharpes, carquans, & brasselets faits de patenôtres, ou de tuyaux de verre blanc & bleu, dont il fut fort aise, méme de la con-

Onemechin chef de la riuiere, & Marchin, lesquels auoient fait la cueillette de leur bleds. Nous vismes des raisins à l'isle de Bacchus qui estoient meurs, & assez bons : & d'autres qui ne l'estoient pas, qui auoient le grain aussi beau que ceux de France, & m'asseure que s'ils estoient cultiuez, on en feroit de bon vin. 1606.

En ce lieu le sieur de Poitrincourt retira vn prisonnier qu'auoit Onemechin, auquel Messamouet fit des presens de chaudieres, haches, cousteaux, & autres choses (1). Onemechin luy en fit au reciproque, de bled d'Inde, cytrouilles, febues du Bresil : ce qui ne contenta pas beaucoup ledit Messamouet, qui partit d'auec eux fort mal content, pour ne l'auoir pas bien recogneu, de ce qu'il leur auoit donné, en dessein de leur faire la guerre en peu de temps : car

federation que ledit sieur de Poutrincourt faisoit avec lui, reconnoissant bien que cela lui seroit beaucoup de support. Il distribua à quelques vns d'vn grand nombre de peuple qu'il avoit autour de soy, les presens dudit sieur de Poutrincourt, auquel il apporta force chairs d'Orignac, ou Ellan (car les Basques appellent vn Cerf, ou Ellan, Orignac) pour refraichir de vivres la compagnie. Cela fait, on tendit les voiles vers *Chouakoet.*» (Liv. IV, ch. XIV.)

(1) « Messamouet, capitaine en la riviere du port de la Heve, sur lequel on avoit pris ce prisonier, » & Secondon « avoient force marchandises troquées avec les François, léquelles ilz venoient là debiter, sçavoir chaudieres grandes, moyennes, & petites, haches, couteaux, robbes, capots, camisoles rouges, pois, féves, biscuit, & autres choses. Sur ce voici arriver douze ou quinze bateaux pleins de Sauvages de la sujetion d'*Olmechin*, iceux en bon ordre, tous peinturés à la face, selon leur coutume, quand ilz veulent étre beaux, ayans l'arc, & la fleche en main, & le carquois auprés d'eux, léquels ilz mirent bas à bord. A l'heure *Messamoet* commence à haranguer devant les Sauvages, leur remon-« trant comme par le passé ils avoient eu souvent de l'amitié ensemble : & qu'ilz pour-« roient facilement domter leurs ennemis, s'ils se vouloient entendre, & se servir de l'a-« mitié des François, léquels ils voyoient là presens pour reconoitre leur païs, à fin de « leur porter des commodités à l'avenir, & les secourir de leurs forces, léquelles il sça-« voit, & les leur representoit d'autant mieux, que lui qui parloit étoit autrefois venu « en France, & y avoit demeuré en la maison du sieur de Grandmont Gouverneur de Bayonne. Somme, il fut prés d'vne heure à parler avec beaucoup de vehemence & d'affection, & avec vn contournement de corps & de bras tel qu'il est requis en vn bon Orateur. Et à la fin ietta toutes ses marchandises (qui valoient plus de trois cens escus renduës en ce païs-là) dans le bateau d'*Olmechin*, comme lui faisant present de cela en asseurance de l'amitié qu'il lui vouloit témoigner. Cela fait la nuit s'approchoit, & chacun se retira. » (Lescarbot, liv, IV, ch. XIV.)

1606. ces nations ne donnent qu'en donnant, ſi ce n'eſt à perſonnes qui les ayent bien obligez, comme de les auoir aſſiſtez en leurs guerres.

Continuant noſtre routte, nous allaſmes au cap aux iſles, où fuſmes vn peu contrariez du mauuais temps & des brumes; & ne trouuaſmes pas beaucoup d'apparence de paſſer la nuit : d'autant que le lieu n'y eſtoit pas propre. Comme nous eſtions en ceſte peine, il me reſouuint, que rengeant la coſte auec le ſieur de Mons, i'auois, à vne lieue de là, remarqué en ma carte vn lieu, qui auoit apparence d'eſtre bon pour vaiſſeaux, où n'entraſmes point à cauſe que nous auions le vent propre à faire noſtre routte, lors que nous y paſſames. Ce lieu eſtoit derriere nous, qui fut occaſion que ie dis au ſieur de Poitrincourt qu'il faloit relaſcher à vne pointe que nous y voiyons, où eſtoit le lieu dont il eſtoit queſtion, lequel me ſembloit eſtre propre pour y paſſer la nuit. Nous fuſmes mouiller l'ancre à l'entrée, & le lendemain entraſmes dedans.

Le ſieur de Poitrincourt y mit pied à terre auec huit ou dix de nos compagnons. Nous viſmes de fort beaux raiſins qui eſtoient à maturité, pois du Breſil, courges, cytrouilles, & des racines qui ſont bonnes, tirant ſur le gouſt de cardes, que les ſauuages cultiuent. Il nous en firent quelques preſens en contr'eſchange d'autres petites bagatelles qu'on leur donna. Ils auoient deſia fait leur moiſſon. Nous viſmes 200. ſauuages en ce lieu, qui eſt aſſez aggreable, & y a quantité de noyers, cypres, ſaſafras, cheſnes, freſnes, & heſtres, qui ſont treſbeaux. Le chef de ce lieu s'appelle Quiouhamenec, qui nous vint voir auec

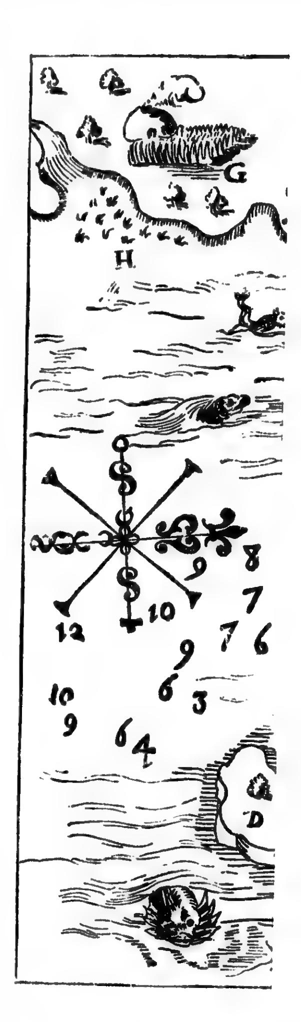
vn autre ſien voiſin nommé Cohoüepech, à qui nous fiſmes bonne chere. Onemechin chef de Chouacoet nous y vint auſſi voir, à qui on donna vn habit qu'il ne garda pas lon temps, & en fit preſent à vn autre, à cauſe qu'eſtant geſné dedans il ne s'en pouuoit accommoder. Nous viſmes auſſi en ce lieu vn ſauuage qui ſe bleſſa tellement au pied, & perdit tant de ſang, qu'il en tomba en ſyncope, autour duquel en vint nombre d'autres chantans vn eſpace de temps deuant que de luy toucher : aprés firent quelques geſtes des pieds & des mains, & luy ſecouerent la teſte, puis le ſoufflant il reuint à luy. Noſtre chirurgien le penſa, & ne laiſſa aprés de s'en aller gayement. 1606.

Le lendemain comme on calfeuſtroit noſtre chalouppe, le ſieur de Poitrincourt apperceut dans le bois quantité de ſauuages, qui venoyent en intention de nous faire quelque deſplaiſir, ſe rende à vn petit ruiſſeau qui eſt ſur le deſtroit d'vne chauſſée, qui va à la grande terre, où de nos gens blanchiſſoient du linge. Comme ie me pourmenois le long d'icelle chauſſée ces ſauuages m'apperçeurent, & pour faire bonne mine, à cauſe qu'ils virent bien que ie les auois deſcouuers en pareil temps, ils commancerent à s'eſcrier & ſe mettre à danſer : puis s'en vindrent à moy auec leurs arcs, fleſches, carquois & autres armes. Et d'autant qu'il y auoit vne prairie entre eux & moy, ie leur fis ſigne qu'ils redanſaſſent; ce qu'ils firent en rond, mettant toutes leurs armes au milieu d'eux. Ils ne faiſoient preſque que commencer, qu'ils aduiſerent le ſieur de Poitrincourt dedans le bois auec huit arquebuſiers, ce

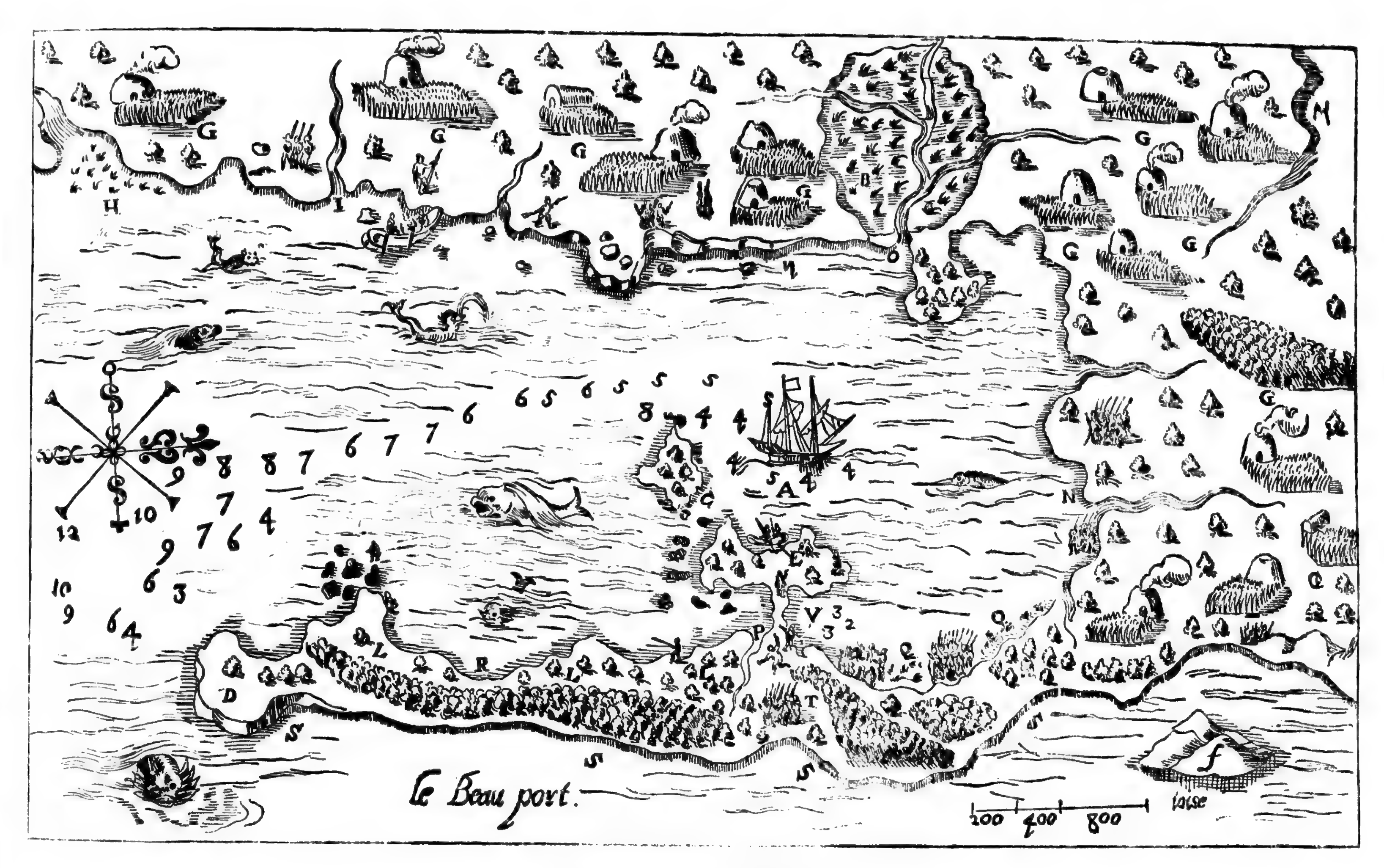
1606. qui les eſtonna : toutesfois ne laiſſerent d'acheuer leur danſe, laquelle eſtant finie, ils ſe retirerent d'vn coſté & d'autre, auec apprehention qu'on ne leur fit quelque mauuais party : Nous ne leur diſmes pourtant rien, & ne leur fiſmes que toutes demonſtrations de reſiouiſſance; puis nous reuinſmes à noſtre chalouppe pour la mettre à l'eaue, & nous en aller. Ils nous prierent de retarder vn iour, diſans qu'il viendroit plus de deux mil hommes pour nous voir : mais ne pouuans perdre temps, nous ne vouluſmes diferer d'auantage. Ie croy que ce qu'ils en feſoient eſtoit pour nous ſurprendre. Il y a quelques terres desfrichées, & en desfrichoient tous les iours : en voicy la façon. Ils couppent les arbres à la hauteur de trois pieds de terre, puis font bruſler les branchages ſur le tronc, & ſement leur bled entre ces bois couppez : & par ſucceſſion de temps oſtent les racines. Il y a auſſi de belles prairies pour y nourrir nombre de beſtail. Ce port eſt treſbeau & bon, où il y a de l'eau aſſez pour les vaiſſeaux, & où on ſe peut mettre à l'abry derriere des iſles. Il eſt par la hauteur de 43. degrez de latitude; & l'auons nommé le Beau-port (1).

Le dernier de Septembre nous partiſmes du beau port, & paſſames par le cap S. Louys, & fiſmes porter toute la nuit pour gaigner le cap blanc. Au matin vne heure deuant le iour nous nous trouuaſmes à vau le vent du cap blanc en la baye blanche à huict pieds d'eau, eſloignez de la terre vne lieue, où nous mouillaſmes l'ancre, pour n'en approcher de plus prés, en attendant le iour; & voir comme nous

(1) Aujourd'hui *Gloucester*.



A Le lieu où eftoit noftre l
B Prairies.
C Petite ifle.
D Cap de rocher.
E Le lieu où l'on faifoit ca
ftre chalouppe.
F [*f*] Petit iflet de rochers
à la cofte.



Les chifres montrent les brasses d'eau.

A Le lieu où estoit nostre barque.
B Prairies.
C Petite isle.
D Cap de rocher.
E Le lieu où l'on faisoit calfeutrer nostre chalouppe.
F [f] Petit islet de rochers assez haut à la coste.
G Cabanes des sauuages, & où ils labourent la terre.
H Petite riuiere où il y a des prairies.
I Ruiseau.
L Langue de terre plaine de bois où il y a quantité de safrans, noyers & vignes.
M La mer d'vn cul de sac en tournant le cap aux isles.
N Petite riuiere.
O Petit ruisseau venant des preries.
P Autre petit ruisseau où l'on blanchissoit le linge.
Q Troupe de sauuages venant pour nous surprendre.
R Playe de sable.
S La coste de la mer.
T Le sieur de Loitrincourt en embuscade auec quelque 7. ou 8. arquebusiers.
V Le sieur de Champlain apersceuant les sauuages.

estions de la marée. Cependant enuoyasmes sonder auec nostre chalouppe, & ne trouua on plus de huit pieds d'eau : de façon qu'il fallut deliberer attendant le iour ce que nous pourrions faire. L'eau diminua iusques à cinq pieds, & nostre barque talonnoit quelquefois sur le sable : toutesfois sans s'offencer ny faire aucun dommage : Car la mer estoit belle, & n'eusmes point moins de trois pieds d'eau soubs nous, lors que la mer commença à croistre, qui nous donna beaucoup d'esperance. 1606.

Le iour estant venu nous apperceusmes vne coste de sable fort basse, où nous estions le trauers plus à vau le vent, & d'où on enuoya la chalouppe pour sonder vers vn terrouer, qui est assez haut, où on iugeoit y auoir beaucoup d'eau; & de fait on y en trouua sept brasses. Nous y fusmes mouiller l'ancre, & aussitost appareillasmes la chalouppe auec neuf ou dix hommes, pour aller à terre voir vn lieu où iugions y auoir vn beau & bon port pour nous pouuoir sauuer si le vent se fut esleué plus grand qu'il n'estoit. Estant recogneu nous y entrasmes à 2. 3. & 4. brasses d'eau. Quand nous fusmes dedans, nous en trouuasmes 5. & 6. Il y auoit force huistres qui estoient tresbonnes, ce que n'auions encores apperceu, & le nommasmes le port aux Huistres (1) : & est par la hauteur de 42. degrez (2) de latitude. Il y vint à nous trois canots de sauuages. Ce iour le vent nous vint fauorable, qui fut cause que nous leuasmes l'ancre pour aller au Cap blanc, distant de ce lieu

(1) La baie de Barnstable. Il semble qu'elle ait légué son ancien nom à une baie plus petite qu'elle renferme et que l'on appelle baie aux Huîtres (*Oysters Bay*).

(2) L'entrée du port aux Huîtres est par les 41° 45'.

1606. de 5. lieues, au Nord vn quart du Nordeſt, & le doublaſmes.

Le lendemain 2. d'Octobre arriuaſmes deuant Malebarre, où ſeiournaſmes quelque temps pour le mauuais vent qu'il faiſoit, durant lequel, le ſieur de Poitrincourt auec la chalouppe accompagné de 12. à 15. hommes, fut viſiter le port, où il vint audeuant de luy quelque 150. ſauuages, en chantant & danſant, ſelon leur couſtume. Apres auoir veu ce lieu nous nous en retournaſmes en noſtre vaiſſeau, où le vent venant bon, fiſmes voille le long de la coſte courant au Su.

Continuation des ſuſdites deſcouuertures : & ce qui y fut remarqué de ſingulier.

CHAPITRE XIV.

COmme nous fuſmes à quelque ſix lieues de Malebarre, nous mouillaſmes l'ancre proche de la coſte, d'autant que n'auions bon vent. Le long d'icelle nous aduiſames des fumées que faiſoient les ſauuages : ce qui nous fit deliberer de les aller voir : pour cet effect on eſquipa la chalouppe : Mais quand nous fuſmes proches de la coſte qui eſt areneuſe, nous ne peuſmes l'aborder : car la houlle eſtoit trop grande : ce que voyant les ſauuages, ils mirent vn canot à la mer, & vindrent à nous 8. ou 9. en chantans, & faiſans ſignes de la ioye qu'ils auoient de nous voir, & nous monſtrerent que plus bas il y auoit vn port, où nous pourrions mettre noſtre barque en ſeureté.

Ne pouuant mettre pied à terre, la chalouppe s'en reuint à la barque, & les sauuages retournerent à terre, qu'on auoit traicté humainement. 1606.

Le lendemain le vent estant fauorable nous continuasmes notre routte au Nord (1) 5. lieues, & n'eusmes pas plustost fait ce chemin, que nous trouuasmes 3. & 4. brasses d'eau estans esloignez vne lieue & demie de la coste : Et allans vn peu de l'auant, le fonds nous haussa tout à coup à braise & demye & deux brasses, ce qui nous donna de l'apprehention, voyant la mer briser de toutes parts, sans voir aucun passage par lequel nous pussions retourner sur nostre chemin : car le vent y estoit entierement contraire.

De façon qu'estans engagez parmy des brisans & bancs de sable, il fallut passer au hasart, selon que l'on pouuoit iuger y auoir plus d'eau pour nostre barque, qui n'estoit que quatre pieds au plus : & vinsmes parmy ces brisans iusques à 4. pieds & demy : Enfin nous fismes tant, auec la grace de Dieu, que nous passames par dessus vne pointe de sable, qui iette prés de trois lieues à la mer, au Su Suest, lieu fort dangereux. Doublant ce cap que nous nommasmes le cap batturier, qui est à 12. ou 13. lieues de Malebarre (2), nous mouillasmes l'ancre à deux brasse & demye d'eau, d'autant que nous nous voiyons entournez de toutes parts de brisans & battures, reserué en quelques endroits où la mer ne fleurissoit pas beaucoup. On enuoya la chalouppe pour trouuer vn achenal, à fin d'aller à vn lieu que

(1) Il faut lire *au sud*, comme le prouve assez cette expression *continuasmes notre routte;* c'est, du reste, ce que donne à entendre tout le contexte.

(2) La tête de Sankaty *(Sankaty Head)*, qui fait la pointe sud-est la plus avancée de l'île Nantucket.

1606. iugions eſtre celuy que les ſauuages nous auoient donné à entendre : & creuſmes auſſi qu'il y auoit vne riuiere, où pourrions eſtre en ſeureté.

Noſtre chalouppe y eſtant, nos gens mirent pied à terre, & conſidererent le lieu, puis reuinrent auec vn ſauuage qu'ils amenerent, & nous dirent que de plaine mer nous y pourrions entrer, ce qui fut reſolu ; & auſſitoſt leuaſmes l'ancre, & fuſmes par la conduite du ſauuage, qui nous pilotta, mouiller l'ancre à vne rade qui eſt deuant le port, à ſix braſſes d'eau & bon fonds : car nous ne peuſmes entrer dedans à cauſe que la nuit nous ſurprint.

Le lendemain on enuoya mettre des baliſes ſur le bout d'vn banc de ſable qui eſt à l'embouchure du port : puis la plaine mer venant y entraſmes à deux braſſes d'eau. Comme nous y fuſmes, nous louaſmes Dieu d'eſtre en lieu de ſeureté. Noſtre gouuernail s'eſtoit rompu, que l'on auoit accommodé auec des cordages, & craignions que parmy ces baſſes & fortes marées il ne rompiſt de rechef, qui eut eſté cauſe de noſtre perte. Dedans ce port il n'y a qu'vne braſſe d'eau, & de plaine mer deux braſſes, à l'Eſt y a vne baye qui refuit au Nort quelque trois lieues, dans laquelle y a vne iſle & deux autres petits culs de ſac, qui decorent le pays, où il y a beaucoup de terres defrichées, & force petits coſtaux, où ils font leur labourage de bled & autres grains, dont ils viuent. Il y a auſſi de treſbelles vignes, quantité de noyers, cheſnes, cyprés, & peu de pins. Tous les peuples de ce lieu ſont fort amateurs du labourage, & font prouiſion de bled d'Inde pour l'yuer, lequel ils conſeruent en la façon qui enſuit.

Ils font des fosses sur le penchant des costaux dans le sable quelque cinq à six pieds plus ou moins, & prennent leurs bleds & autres grains qu'ils mettent dans de grands sacs d'herbe, qu'ils iettent dedans lesdites fosses, & les couurent de sable trois ou quatre pieds par dessus le superfice de la terre, pour en prendre à leur besoin, & ce conserue aussi bien qu'il sçauroit faire en nos greniers. 1606.

Nous vismes en ce lieu quelque cinq à six cens sauuages, qui estoient tous nuds, horsmis leur nature, qu'ils couurent d'vne petite peau de faon, ou de loup marin. Les femmes le sont aussi, qui couurent la leur comme les hommes de peaux ou de fueillages. Ils ont les cheueux bien peignez & entrelassez en plusieurs façons, tant hommes que femmes, à la maniere de ceux de Chouacoet; & sont bien proportionnez de leurs corps, ayans le teinct oliuastre. Ils se parent de plumes, de patenostres de porceline, & autres ioliuetés qu'ils accommodent fort proprement en façon de broderie. Ils ont pour armes des arcs, flesches & massues. Ils ne sont pas si grands chasseurs comme bons pescheurs & laboureurs.

Pour ce qui est de leur police, gouuernement & creance, nous n'en auons peu iuger, & croy qu'ils n'en ont point d'autre que nos sauuages Souriquois, & Canadiens, lesquels n'adorent ny la lune ny le soleil, ny aucune chose, & ne prient non plus que les bestes : Bien ont ils parmy eux quelques gens qu'ils disent auoir intelligence auec le Diable, à qui ils ont grande croyance, lesquels leur disent tout ce qui leur doit aduenir, où ils mentent le plus souuent : Quelques fois ils peuuent bien rencontrer, & leur dire

1606. des chofes femblables à celles qui leur arriuent; c'eft pourquoy ils ont croyance en eux, comme s'ils eftoient Prophetes, & ce ne font que canailles qui les eniaulent comme les Ægyptiens & Bohemiens font les bonnes gens de vilage. Ils ont des chefs à qui ils obeiffent en ce qui eft de la guerre, mais non autrement, lefquels trauaillent, & ne tiennent non plus de rang que leurs compagnons. Chacun n'a de terre que ce qui luy en faut pour fa nourriture.

Leurs logemens font feparez les vns des autres felon les terres que chacun d'eux peut occuper, & font grands, faits en rond, couuerts de natte faite de fenne ou fueille de bled d'Inde, garnis feulement d'vn lict ou deux, efleués vn pied de terre, faicts auec quantité de petits bois qui font preffez les vns contre les autres, deffus lefquels ils dreffent vn eftaire à la façon d'Efpaigne (qui eft vne maniere de natte efpoiffe de deux ou trois doits) fur quoy ils fe couchent. Ils ont grand nombre de pulces en efté, mefme parmy les champs : Vn iour en nous allant pourmener nous en prifmes telle quantité, que nous fufmes contraints de changer d'habits.

Tous les ports, bayes & coftes depuis Chouacoet font remplis de toutes fortes de poiffon, femblable à celuy que nous auons deuers nos habitations; & en telle abondance, que ie puis affeurer qu'il n'eftoit iour ne nuict que nous ne viffions & entendiffions paffer aux coftez de noftre barque, plus de mille marfouins, qui chaffoient le menu poiffon. Il y a auffi quantité de plufieurs efpeces de coquillages, & principalement d'huiftres. La chaffe des oyfeaux y eft fort abondante.

Ce ſeroit vn lieu fort propre pour y baſtir & ietter les fondemens d'vne republique ſi le port eſtoit vn peu plus profond & l'entrée plus ſeure qu'elle n'eſt. 1606.

Deuant que ſortir du port l'on accommoda noſtre gouuernail, & fit on faire du pain de farines qu'auions apportées pour viure, quand noſtre biſcuit nous manqueroit. Cependant on enuoya la chalouppe auec cinq ou ſix hommes & vn ſauuage, pour voir ſi on pourroit trouuer vn paſſage plus propre pour ſortir, que celuy par où nous eſtions venus.

Ayant fait cinq ou ſix lieues & abbordant la terre, le ſauuage s'en fuit, qui auoit eu crainte que l'on ne l'emmenaſt à d'autres ſauuages plus au midy, qui ſont leurs ennemis, à ce qu'il donna à entendre à ceux qui eſtoient dans la chalouppe, leſquels eſtans de retour, nous firent rapport que iuſques où ils auoient eſté il y auoit au moins trois braſſes d'eau, & que plus outre il n'y auoit ny baſſes ny battures.

On fit donc diligence d'accommoder noſtre barque & faire du pain pour quinze iours. Cependant le ſieur de Poitrincourt accompagné de dix ou douze arquebuſiers viſita tout le pays circonuoiſin, d'où nous eſtions, lequel eſt fort beau, comme i'ay dit cy deſſus, où nous vimes quantité de maiſonnettes ça & la.

Quelque 8. ou 9. iours aprés le ſieur de Poitrincourt s'allant pourmener, comme il auoit fait auparauant, nous apperceuſmes que les ſauuages abbatoient leurs cabannes & enuoyoient dans les bois leurs ſemmes, enfans & prouiſions, & autres choſes qui leur eſtoient neceſſaires pour leur vie, qui nous donna ſoubçon de quelque mauuaiſe intention, &

1606. qu'ils vouloyent entreprendre ſur nos gens qui trauailloient à terre, & où ils demeuroient toutes les nuits, pour conſeruer ce qui ne ſe pouuoit embarquer le ſoir qu'auec beaucoup de peine; ce qui eſtoit bien vray : car ils reſolurent entre eux, qu'aprés que toutes leurs commoditez ſeroient en ſeureté, il les viendroient ſurprendre à terre à leur aduantage le mieux qu'il leur ſeroit poſſible, & enleuer tout ce qu'ils auoient. Que ſi d'auenture ils les trouuoient ſur leurs gardes, ils viendroient en ſigne d'amitié comme ils ſouloient faire, en quittant leurs arcs & fleſches.

Or ſur ce que le ſieur de Poitrincourt auoit veu, & l'ordre qu'on luy dit qu'ils tenoient quand ils auoient enuie de iouer quelque mauuais tour, nous paſſames par des cabannes, où il y auoit quantité de femmes, à qui on auoit donné des bracelets, & bagues pour les tenir en paix, & ſans crainte; & à la plus part des hommes apparens & antiens des haches, couſteaux, & autres choſes, dont ils auoient beſoing : ce qui les contentoit fort, payant le tout en danſes & gambades, auec des harangues que nous n'entendions point. Nous paſſames partout ſans qu'ils euſſent aſſeurance de nous rien dire : ce qui nous reſiouiſt fort, les voyans ſi ſimples en apparence comme ils montroient.

Nous reuinmes tout doucement à noſtre barque, accompagnez de quelques ſauuages. Sur le chemin nous en rencontraſmes pluſieurs petites trouppes qui s'amaſſoient peu à peu auec leurs armes, & eſtoient fort eſtonnez de nous voir ſi auant dans le pays; & ne penſoient pas que vinſſions de faire vne

ronde de prés de 4. à 5. lieues de circuit au tour de leur terre, & passans prés de nous ils trembloient de crainte que on ne leur fist desplaisir, comme il estoit en nostre pouuoir; mais nous ne le fismes pas, bien que cognussions leur mauuaise volonté. Estans arriuez où nos ouuriers trauailloient, le sieur de Poitrincourt demanda si toutes choses estoient en estat pour s'opposer aux desseins de ces canailles. 1606.

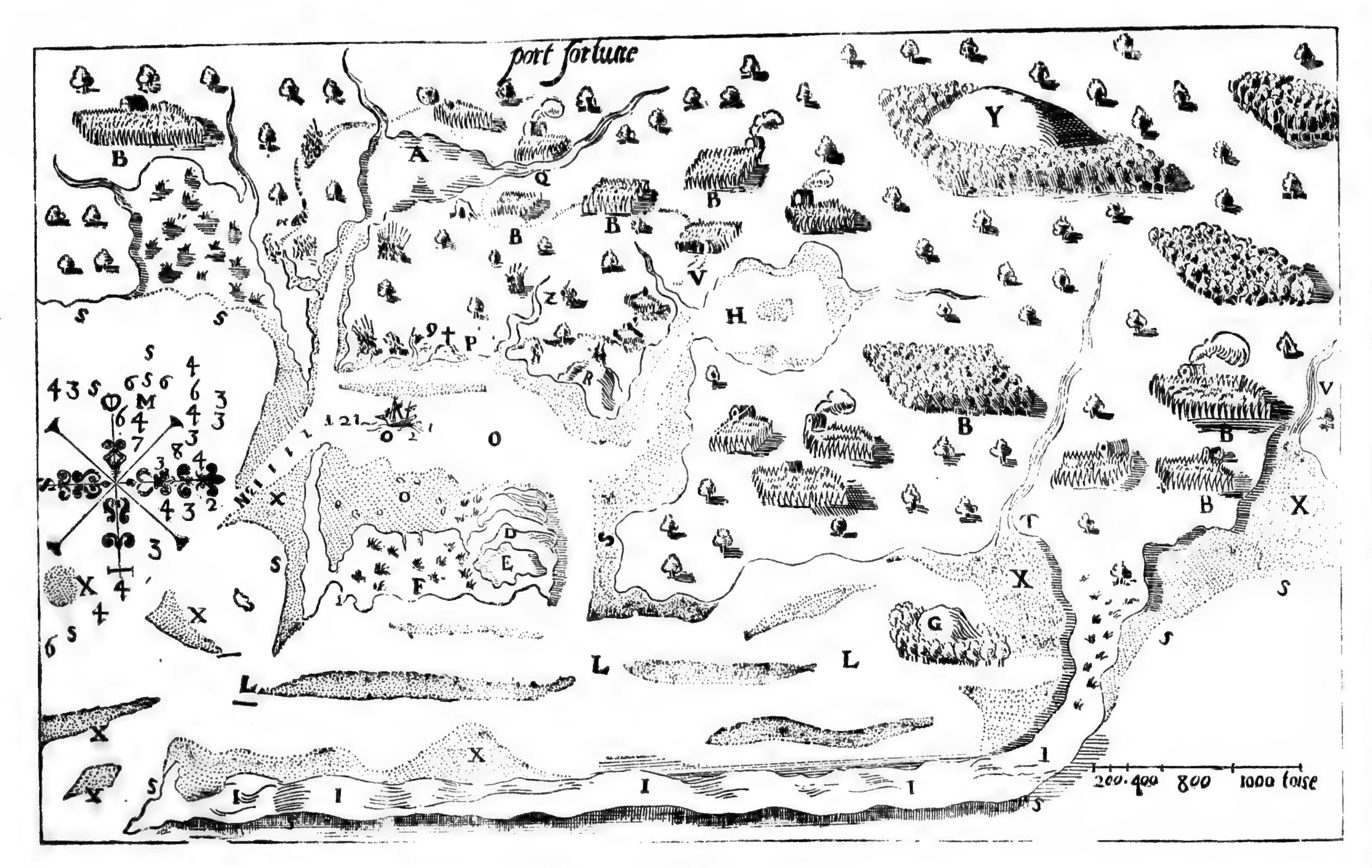
Il commanda de faire embarquer tout ce qui estoit à terre : ce qui fut fait, horsmis celuy qui faisoit le pain qui demeura pour acheuer vne fournée, qui restoit, & deux autres hommes auec luy. On leur dit que les sauuages auoient quelque mauuaise intention & qu'ils fissent diligence, afin de s'embarquer le soir ensuiuant, scachans qu'ils ne mettoient en execution leur volonté que la nuit, ou au point du iour, qui est l'heure de leur surprinse en la plus-part de leurs desseins.

Le soir estant venu, le sieur de Poitrincourt commanda qu'on enuoyast la chalouppe à terre pour querir les hommes qui restoient : ce qui fut fait aussitost, que la marée le peut permettre, & dit on à ceux qui estoient à terre, qu'ils eussent à s'embarquer pour le subiect dont l'on les auoit aduertis, ce qu'ils refuserent, quelques remonstrances qu'on leur peust faire, & des risques où ils se mettoient, & de la desobeissance qu'ils portoient à leur chef. Ils n'en feirent aucun estat, horsmis vn seruiteur du sieur de Poitrincourt, qui s'embarqua, mais deux autres se desembarquerent de la chalouppe qui furent trouuer les trois autres, qui estoient à terre, lesquels estoient demeurez pour manger des galettes qu'ils

1606. prindrent ſur le pain, que l'on auoit fait. Ne voulans donc faire ce qu'on leur diſoit, la chalouppe s'en reuint à bort ſans le dire au ſieur de Poitrincourt qui repoſoit & penſoit qu'ils fuſſent tous dedans le vaiſſeau.

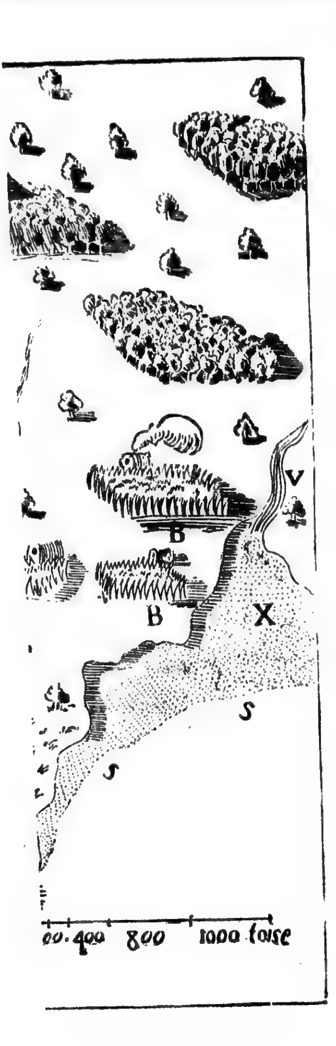
Le lendemain au matin 15. d'Octobre les ſauuages ne faillirent de venir voir en quel eſtat eſtoient nos gens, qu'ils trouuerent endormis, horſmis vn qui eſtoit auprés du feu. Les voyans en cet eſtat ils vindrent doucement par deſſus vn petit coſtau au nombre de 400. & leur firent vne telle ſalue de fleſches, qu'ils ne leur donnerent pas le loiſir de ſe releuer, ſans eſtre frappez à mort : & ſe ſauuant le mieux qu'ils pouuoient vers noſtre barque, crians, à l'ayde on nous tuë, vne partie tomba morte en l'eau : les autres eſtoient tout lardez de coups de fleſches, dont l'vn mourut quelque temps aprés. Ces ſauuages menoient vn bruit deſeſperé, auec des hurlemens tels que c'eſtoit choſe eſpouuantable à ouir.

Sur ce bruit, & celuy de nos gens, la ſentinelle qui eſtoit en noſtre vaiſſeau s'eſcria, aux armes l'on tue nos gens : Ce qui fit que chacun ſe ſaiſit promptement des ſiennes, & quant & quant nous nous embarquaſmes en la chalouppe quelque 15. ou 16. pour aller à terre : Mais ne pouuans l'abborder à cauſe d'vn banc de ſable qu'il y auoit entre la terre & nous, nous nous iettaſmes en l'eau & paſſames à gay de ce banc à la grand terre la portée d'vn mouſquet. Auſſitoſt que nous y fuſmes, ces ſauuages nous voyans à vn trait d'arc, prirent la fuitte dans les terres : De les pourſuiure c'eſtoit en vain, car ils ſont merueilleuſement viſtes. Tout ce que nous



Les chifres montrent les braſſes d'eau.

A Eſtang d'eau ſallée.
B Les cabannes des ſauuages & leurs terres où ils labourent.
C Prairies où il y a deux petis ruiſſeaux.
C Prairies à l'iſle qui couurent à toutes les marées.
D Petis coſtaux de montaignes en l'iſle remplis de bois, vignes & pruniers.
E Eſtang d'eau douce, où il y a quantité de gibier.
F Manieres de prairies en l'iſle.
G Iſle remplie de bois dedans vn grand cul de ſac.
H Maniere d'eſtang d'eau ſalée & où il y a force coquillages, entre autres quantité d'huitres.
I Dunes de ſable ſur vne lenguette de terre.
L Cul de ſac.
M Rade où mouillaſmes l'ancre deuant le port.
N Entrée du port.
O Le port & lieu où eſtoit noſtre barque.
P La croix que l'on planta.
Q Petis ruiſſeau.
R Montaigne qui deſcouure de fort loin.
S La coſte de la mer.
T Petite riuiere.
V Chemin que nous fiſmes leur païs autour de leurs logement, il eſt pointé de petits points.
X Bans & baze.
Y Petite montagne qui paroit dans les terres.
Z Petits ruiſſeaux.
9 L'endroit où nos gens furent tués par les ſauuages prés la Croix.



: riuiere.
ıin que nous fifmes en leur
autour de leurs logement, il
›ointé de petits points.
& baze.
montagne qui paroit dans les
:s.
ruiffeaux.
oit où nos gens furent tués
les fauuages prés la Croix.

peuſmes faire, fut de retirer les corps morts & les enterrer aupres d'vne croix qu'on auoit plantée le iour d'auparauant, puis d'aller d'vn coſté & d'autre voir ſi nous n'en verrions point quelques vns, mais nous perdiſmes noſtre temps : Quoy voyans, nous nous en retournaſmes. Trois heures aprés ils reuindrent à nous ſur le bord de la mer. Nous leur tiraſmes pluſieurs coups de petits eſpoirs de fonte verte : & comme ils entendoient le bruit ils ſe tapiſſoient en terre pour éuiter le coup. En deriſion de nous ils abbatirent la croix, & deſenterrerent les corps : ce qui nous donna vn grand deſplaiſir, & fit que nous fuſmes à eux pour la ſeconde fois : mais ils s'en fuirent comme ils auoient fait auparauant. Nous redreſſaſmes la croix & renterraſmes les morts qu'ils auoient iettés ça & la parmy des bruieres, où ils mirent le feu pour les bruſler, & nous en reuinſmes ſans faire aucun effect comme nous auions eſté l'autre fois (1), voyans bien qu'il n'y auoit gueres d'apparence de s'en venger pour ce coup, & qu'il failloit remettre la partie quand il plairoit à Dieu. 1606.

Le 16. du mois nous partiſmes du port Fortuné (2) qu'auions nommé de ce nom pour le malheur qui nous y arriua. Ce lieu eſt par la haulteur de 41. degré & vn tiers de latitude, & à quelque 12. ou 13. lieues de Malebarre.

(1) D'autres exemplaires portent : « ſans auoir rien fait contre eux non plus que l'autre fois. »

(2) Le port Fortuné est bien évidemment le port de Chatham, à en juger soit par la description que l'auteur en fait ici, soit par la place qu'il lui assigne dans sa grande carte de 1632. Cependant, il n'est pas à plus de sept ou huit lieues de Mallebarre, même par eau, et sa latitude est de 41 degrés et deux tiers.

1606. *L'incommodité du temps ne nous permettant, pour lors, de faire d'auantage de descouuertures, nous fit resoudre de retourner en l'habitation. Et ce qui nous arriua iusques en icelle.*

CHAPITRE XV.

COmme nous eusmes fait quelques six ou sept lieues nous eusmes cognoissance d'vne isle que nous nommasmes la soupçonneuse (1), pour auoir eu plusieurs fois croyance de loing que ce fut autre chose qu'vne isle, puis le vent nous vint contraire, qui nous fit relascher au lieu d'où nous estions partis, auquel nous fusmes deux ou trois iours sans que durant ce temps il vint aucun sauuage se presenter à nous.

Le 20. partismes de rechef, & rengeant la coste au Surouest prés de 12. lieues, où passames proche d'vne riuiere qui est petite & de difficile abord, à cause des basses & rochers qui sont à l'entrée, que i'ay nommée de mon nom (2). Ce que nous vismes de ces costes sont terres basses & sablonneuses. Le vent nous vint de rechef contraire, & fort impetueux, qui nous fit mettre vers l'eau, ne pouuans gaigner ny d'vn costé ny d'autre, lequel enfin s'apaisa vn peu, & nous fut fauorable : mais ce ne fut que pour relascher encore au port Fortuné, dont la coste, bien

(1) Dans l'édition de 1632, l'auteur dit qu'elle est « à vne lieue vers l'eau. » C'est donc vraisemblablement l'île qui porte aujourd'hui le nom de *Martha's Vineyard*.

(2) L'auteur, dans sa grande carte de 1632, la marque comme venant du nord-ouest. Or, dans l'espace d'environ douze lieues à l'ouest du port Fortuné, il n'y a, croyons-nous, qu'une seule rivière qui suive cette direction : c'est celle qui traverse le district de *Machpee* et se jette dans la baie de *Popponesset*. La plupart des cartes ne lui assignent aucun nom.

qu'elle ſoit baſſe, ne laiſſe d'eſtre belle & bonne, 1606.
toutesfois de difficile abbord, n'ayant aucunes retraictes, les lieux fort batturiers, & peu d'eau à prés de deux lieues de terre. Le plus que nous en trouuaſmes, ce fut en quelques foſſes 7. à 8. braſſes, encore cela ne duroit que la longueur du cable, auſſitoſt l'on reuenoit à 2. ou 3. braſſes, & ne s'y fie qui voudra qu'il ne l'aye bien recogneuë la ſonde à la main.

Eſtant relaſchez au port, quelques heures aprés le fils de Pontgraué appelé Robert, perdit vne main en tirant vn mouſquet qui ſe creua en pluſieurs pieces ſans offencer aucun de ceux qui eſtoient auprés de luy.

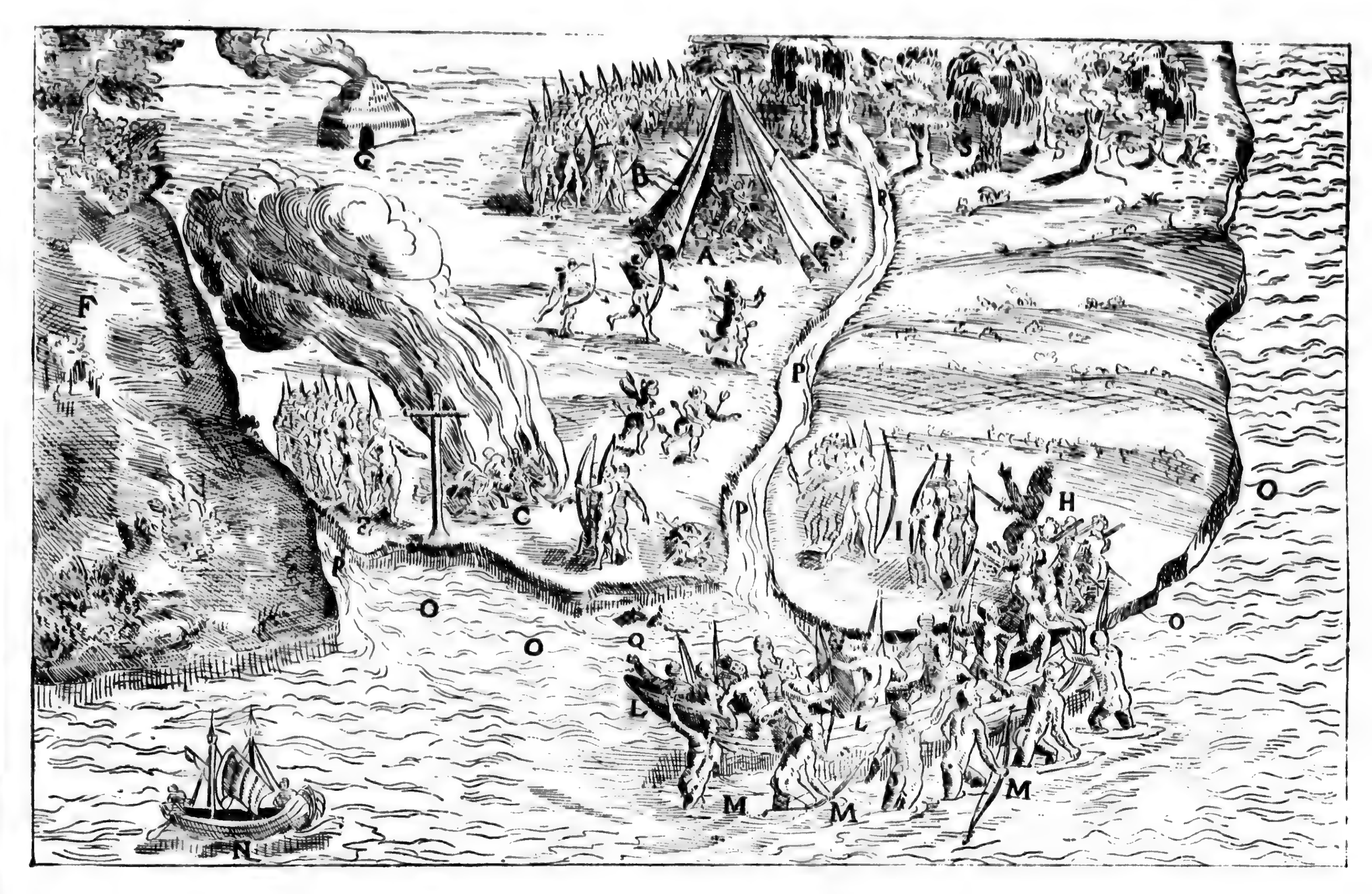
Or voyant touſiours le vent contraire & ne nous pouuans mettre en la mer, nous reſolumes cependant d'auoir quelques ſauuages de ce lieu pour les emmener en noſtre habitation & leur faire moudre du bled à vn moulin à bras, pour punition de l'aſſacinat qu'ils auoient commis en la perſonne de cinq ou ſix de nos gens : mais que cela ſe peuſt faire les armes en la main, il eſtoit fort malayſé, d'autant que quand on alloit à eux en deliberation de ſe battre, ils prenoient la fuite, & s'en alloient dans les bois, où on ne les pouuoit attraper. Il fallut donc auoir recours aux fineſſes : & voicy comme nous aduiſames, Qu'il failloit lors qu'ils viendroient pour rechercher amitié auec nous les amadouer en leur monſtrant des patinoſtres & autres bagatelles, & les aſſeurer pluſieurs fois : puis prendre la chalouppe bien armée, & des plus robuſtes & forts hommes qu'euſſions, auec chacun vne chaine de patinoſtres &

1606. vne braſſe de meche au bras, & les mener à terre, où eſtans, & en faiſant ſemblant de petuner auec eux (chacun ayant vn bout de ſa meche allumé, pour ne leur donner ſoupçon, eſtant l'ordinaire de porter du feu au bout d'vne corde pour allumer le petum) les amadoueroient par douces paroles pour les attirer dans la chalouppe; & que s'ils n'y vouloient entrer, que s'en approchant chacun choiſiroit ſon homme, & en luy mettant les patinoſtres au col, luy mettroit auſſi en meſme temps la corde pour les y tirer par force : Que s'ils tempeſtoient trop, & qu'on n'en peuſt venir à bout; tenant bien la corde on les poignarderoit : Et que ſi d'auenture il en eſchapoit quelques vns, il y auroit des hommes à terre pour charger à coups d'eſpée ſur eux : Cependant en noſtre barque on tiendroit preſtes les petites pieces pour tirer ſur leurs compagnons, au cas qu'il en vint les ſecourir; à la faueur deſquelles la chalouppe ſe pourroit retirer en aſſeurance. Ce qui fut fort bien executé ainſi qu'on l'auoit propoſé.

Quelques iours aprés que ces choſes furent paſſées, il vint des ſauuages trois à trois, quatre à quatre ſur le bort de la mer, faiſans ſigne que nous allaſſions à eux : mais nous voiyons bien leur gros qui eſtoit en embuſcade au deſſoubs d'vn coſtau derriere des buiſſons, & croy qu'ils ne deſiroient que de nous attraper en la chalouppe pour deſcocher vn nombre de fleſches ſur nous, & puis s'en fuir : toutesfois le ſieur de Poitrincourt ne laiſſa pas d'y aller auec dix de nous autres, bien equipez & en reſolution de les combattre ſi l'occaſion ſe preſentoit. Nous fuſmes deſſendre par vn endroit que iugions eſtre hors de



A Le lieu
faifans
B Les fauua
çois en
flefches
C François
D François
tout la



A Le lieu où eſtoient les François faiſans le pain.
B Les ſauuages ſurprenans les François en tirant ſur eux à coups de fleſches.
C François bruſlez par les ſauuages.
D François s'enfuians à la barque tout lardés de fleſches.
E Trouppes de ſauuages faiſans bruſler les François qu'ils auoient tués.
F Montaigne ſur le port.
G Cabannes des ſauuages.
H François à terre chargeans les ſauuages.
I Sauuages desfaicts par les François.
L Chalouppe où eſtoient les François.
M Sauuages autour de la chalouppe qui furent ſurpris par nos gens.
N Barque du ſieur de Poitrincourt.
O Le port
P Petit ruiſeau.
Q François tombez morts dans l'eau penſans ſe ſauuer à la barque.
R Ruiſeau venant de certins mareſcages.
S Bois par où les ſauuages venoient à couuert.

leur embuſcade, où ils ne nous pouuoient ſurprendre. Nous y miſmes trois ou quatre pied à terre auec le ſieur de Poitrincourt : le reſte ne bougea de la chalouppe pour la conſeruer & tenir preſte à vn beſoin. Nous fuſmes ſur vne butte & autour des bois pour voir ſi nous deſcouuririons plus à plain ladite embuſcade. Comme ils nous virent aller ſi librement à eux ils leuerent le ſiege & furent en autres lieux, que ne peuſmes deſcouurir, & des quatre ſauuages n'en viſmes plus que deux, qui s'en alloient tout doucement. En ſe retirant ils nous faiſoient ſigne qu'euſſions à mener noſtre chalouppe en autre lieu, iugeant qu'elle n'eſtoit pas à propos pour leur deſſein. Et nous voyans auſſi qu'ils n'auoient pas enuie de venir à nous, nous nous rembarquaſmes & allaſmes où ils nous monſtroient, qui eſtoit la ſeconde embuſcade qu'ils auoient faite, taſchant de nous attirer en ſigne d'amitié à eux, ſans armes : ce qui pour lors ne nous eſtoit permis : neantmoins nous fuſmes aſſez proches d'eux ſans voir ceſte embuſcade, qui n'en eſtoit pas eſloignée, à noſtre iugement. Comme noſtre chalouppe approcha de terre, ils ſe mirent en fuite, & ceux de l'embuſcade auſſi, aprés qui nous tiraſmes quelques coups de mouſquets, voyant que leur intention ne tendoit qu'à nous deceuoir par careſſes, en quoy ils ſe trompoient : car nous recognoiſſions bien quelle eſtoit leur volonté, qui ne tendoit qu'à mauuaiſe fin. Nous nous retiraſmes à noſtre barque aprés auoir fait ce qu'il nous fut poſſible. 1606.

Ce iour le ſieur de Poitrincourt reſolut de s'en retourner à noſtre habitation pour le ſubiect de 4.

1606. ou 5. mallades & blessez, à qui les playes empiroient à faute d'onguens; car nostre Chirurgien n'en auoit aporté que bien peu, qui fut grande faute à luy, & desplaisir aux malades & à nous aussi : d'autant que l'infection de leurs blessures estoit si grande en vn petit vaisseau comme le nostre, qu'on ne pouuoit presque durer : & craignions qu'ils engendrassent des maladies : & aussi que n'auions plus de viures que pour faire 8. ou 10. iournées de l'aduant, quelque retranchement que l'on fist, & ne sçachans pas si le retour pourroit estre aussi long que l'aller, qui fut prés de deux mois.

Pour le moins nostre deliberation estant prinse, nous ne nous retirasmes qu'auec le contentement que Dieu n'auoit laissé impuny le mesfait de ces barbares. Nous ne fusmes que iusques au 41. degré & demy; qui ne fut que demy degré plus que n'auoit fait le sieur de Mons à sa descouuerture. Nous partismes donc de ce port.

Et le lendemain vinsmes mouiller l'ancre proche de Mallebarre, où nous fusmes iusques au 28. du mois que nous mismes à la voile. Ce iour l'air estoit assez froid, & fit vn peu de neige. Nous prismes la trauerse pour aller à Norambegue, ou à l'isle Haute. Mettant le cap à l'Est Nordest fusmes deux iours sur la mer sans voir terre, contrariez du mauuais temps. La nuict ensuiuant eusmes cognoissance des isles qui sont entre Quinibequi & Narembegue. Le vent estoit si grand que fusmes contraincts de nous mettre à la mer pour attendre le iour, où nous nous esloignasmes si bien de la terre, quelque peu de voiles qu'eussions, que ne la peusmes reuoir que iusques

au lendemain, que nous vifmes le trauers de l'ifle Haute. 1606.

Ce iour dernier d'Octobre, entre l'ifle des Monts-deferts, & le cap de Corneille, noftre gouuernail fe rompit en plufieurs pieces, fans fçauoir le fubiect. Chacun en difoit fon opinion. La nuit venant auec beau frais, nous eftions parmy quantité d'ifles & rochers, où le vent nous iettoit, & refolumes de nous fauuer, s'il eftoit poffible, à la premiere terre que rencontrerions.

Nous fufmes quelque temps au gré du vent & de la mer, auec feulement le bourcet de deuant : mais le pis fut que la nuit eftoit obfcure & ne fçauions où nous allions : car noftre barque ne gouuernoit nullement, bien que l'on fit ce qu'on pouuoit, tenant les efcouttes du bourcet à la main, qui quelquefois la faifoient vn peu gouuerner. Toufiours on fondoit fi l'on pourroit trouuer fonds pour mouiller l'ancre & fe preparer à ce qui pourroit fubuenir. Nous n'en trouuafmes point; enfin allant plus vifte que ne defirions, l'on aduifa de mettre vn auiron par derriere auec des hommes pour faire gouuerner à vne ifle que nous apperceufmes, afin de nous mettre à l'abry du vent. On mit auffi deux autres auirons fur les coftés au derriere de la barque, pour ayder à ceux qui gouuernoient, à fin de faire arriuer le vaiffeau d'vn cofté & d'autre. Cefte inuention nous feruit fi bien que mettions le cap où defirions, & fufmes derriere la pointe de l'ifle qu'auions apperceuë, mouiller l'ancre à 21. braffes d'eau attendant le iour, pour nous recognoiftre & aller chercher vn endroit pour faire vn autre gouuernail.

1606. Le vent s'appaisa. Le iour estant venu nous nous trouuasmes proches des isles Rangées, tout enuironnés de brisans; & louasmes Dieu de nous auoir conserués si miraculeusement parmy tant de perils.

Le premier de Nouembre nous allasmes en vn lieu que nous iugeasmes propre pour eschouer nostre vaisseau & refaire nostre timon. Ce iour ie fus à terre, & y vey de la glace espoisse de deux poulces, & pouuoit y auoir huit ou dix iours qu'il y auoit gelé, & vy bien que la temperature du lieu differoit de beaucoup à celle de Malebarre & port Fortuné: car les fueilles des arbres n'estoient pas encores mortes ny du tout tombées quand nous en partismes, & en ce lieu elles estoient toutes tombées, & y faisoit beaucoup plus de froid qu'au port Fortuné.

Le lendemain comme on alloit eschouer la barque, il vint vn canot où y auoit des sauuages Etechemins qui dirent à celuy que nous auions en nostre barque, qui estoit Secondon, que Iouanifcou auec ses compagnons auoit tué quelques autres sauuages & emmené des femmes prisonnieres, & que proche des isles des Montsdeserts ils auoient fait leur execution.

Le neufiesme du mois nous partismes d'auprés du cap de Corneille & le mesme iour vinsmes mouiller l'ancre au petit passage (1) de la riuiere saincte Croix.

Le lendemain au matin misines nostre sauuage à terre auec quelques commoditez qu'on luy donna, qui fut tres-aise & satisfait d'auoir fait ce voyage auec nous, & emporta quelques testes des sauuages qui auoient esté tuez au port Fortuné. Led. iour al-

(1) C'est le passage de l'ouest.

lasmes mouiller l'ancre en vne fort belle ance au Su 1606.
de l'isle de Menasne.

Le 12. du mois fismes voile, & en chemin la chalouppe que nous traisnions derriere nostre barque y donna vn si grand & si rude coup qu'elle fit ouuerture & brisa tout le haut de la barque : & de rechef au resac rompit les ferremens de nostre gouuernail, & croiyons du commencement qu'au premier coup qu'elle auoit donné, qu'elle eut enfoncé quelques planches d'embas, qui nous eut fait submerger : car le vent estoit si esleué, que ce que pouuions faire estoit de porter nostre misanne : Mais aprés auoir veu le dommage qui estoit petit, & qu'il n'y auoit aucun peril, on fit en sorte qu'auec des cordages on accommoda le gouuernail le mieux qu'on peut, pour paracheuer de nous conduire, qui ne fut que iusques au 14. de Nouembre, où à l'entrée du port Royal pensames nous perdre sur vne pointe : mais Dieu nous deliura tant de ce peril que de beaucoup d'autres qu'auions courus.

Retour des susdites descouuertures & ce qui se passa durant l'hyuernement.

CHAPITRE XVI.

A Nostre arriuée l'Escarbot qui estoit demeuré en l'habitation nous fit quelques gaillardises auec les gens qui y estoient restez pour nous resiouir (1).

(1) «Le sieur de Poutrincourt arriva au Port-Royal le quatorziéme de Novembre, où nous le receumes joyeusement & avec vne solennité toute nouvelle par dela. Car sur le point que nous attendions son retour avec grand desir, (& ce d'autant plus, que si mal lui fût arrivé nous eussions été en danger d'avoir de la confusion) ie m'avisay de representer quelque gaillardise en allant audevant de lui, comme nous simes.

1606-7 Eftans à terre, & ayans repris halaine chacun commença à faire de petits iardins, & moy d'entretenir le mien, attendant le printemps, pour y femer plufieurs fortes de graines, qu'on auoit apportées de France, qui vindrent fort bien en tous les iardins.

Le fieur de Poitrincourt, d'autre part fit faire vn moulin à eau à prés d'vne lieue & demie de noftre habitation, proche de la pointe où on auoit femé du bled. Le moulin eftoit bafty auprés d'vn faut d'eau, qui vient d'vne petite riuiere qui n'eft point nauigable pour la quantité de rochers qui y font, laquelle fe va rendre dans vn petit lac. En ce lieu il y a vne telle abbondance de harens en fa faifon, qu'on pourroit en charger des chalouppes, fi on vouloit en prendre la peine, & y apporter l'inuention qui y feroit requife. Auffi les fauuages de ces pays y viennent quelquesfois faire la pefche. On fit auffi quantité de charbon pour la forge. Et l'yuer pour ne demeurer oififs i'entreprins de faire vn chemin fur le bort du bois pour aller à vne petite riuiere qui eft comme vn ruiffeau, que nommafmes la truittiere (1), à caufe qu'il y en auoit beaucoup. Ie demanday deux ou trois hommes au fieur de Poitrincourt, qu'il me donna pour m'ayder à y faire vne allée. Ie fis fi bien qu'en peu de temps ie la rendy nette. Elle

Et d'autant que cela fut en rhimes Françoifes faites à la hâte, ie l'ay mis avec *Les Mufes de la Nouvelle-France* fouz le tiltre de THEATRE DE NEPTVNE, où ie renvoye mon Lecteur. Au furplus pour honorer davantage le retour de nôtre action, nous avions mis au deffus de la porte de notre Fort les armes de France, environnées de couronnes de lauriers (dont il y a là grande quantité au long des rives des bois) avec la devife du Roy, DVO PROTEGIT VNVS. Et au deffous celles du fieur de Monts avec cette infcription, DABIT DEVS HIS QVOQVE FINEM : & celle du fieur de Poutrincourt avec cette autre infcription, INVIA VIRTVTI NVLLA EST VIA, toutes deux auffi ceintes de chapeaux de lauriers. » (Lescarbot, liv. IV, ch. XV.)

(1) Ce ruisseau était du côté de l'ouest de l'habitation, comme le marque l'auteur dans sa carte du port Royal, tandis que son jardin était du côté de l'est.

va iusques à la truittiere, & contient prés de deux mille pas, laquelle seruoit pour nous pourmener à l'ombre des arbres, que i'auois laissé d'vn costé & d'autre. Cela fit prendre resolution au sieur de Poitrincourt d'en faire vne autre au trauers des bois, pour trauerser droit à l'emboucheure du port Royal, où il y a prés de trois lieues & demie par terre de nostre habitation, & la fit commencer de la truittiere enuiron demie lieue, mais il ne l'ascheua pas pour estre trop penible, & s'occupa à d'autres choses plus necessaires pour lors. Quelque temps aprés nostre arriuée, nous apperceusmes vne chalouppe, où il y auoit des sauuages, qui nous dirent que du lieu d'où ils venoient, qui estoit Norembegue, on auoit tué vn sauuage qui estoit de nos amis, en vengeance de ce que Iouaniscou aussi sauuage, & les siens auoient tué de ceux de Norembegue, & de Quinibequi, comme i'ay dit cy dessus; & que des Etechemins l'auoient dit au sauuage Secondon qui estoit pour lors auec nous. 1606-7

Celuy qui commandoit en la chalouppe estoit le sauuage appellé Ouagimou (1), qui auoit familiarité auec Bessabes chef de la riuiere de Norembegue, à qui il demanda le corps de Panounia qui auoit esté tué : ce qu'il luy octroya, le priant de dire à ses amis qu'il estoit bien fasché de sa mort, luy asseurant que c'estoit sans son sçeu qu'il auoit esté tué, & que n'y ayant de sa faute, il le prioit de leur dire qu'il desiroit qu'ils demeurassent amis comme auparauant : ce que Ouagimou luy promit faire quand il seroit de retour. Il nous dit qu'il luy ennuya fort qu'il

(1) Lescarbot écrit *Oagimont*.

1606-7 n'eftoit hors de leur compagnie, quelque amitié qu'on luy monftraft, comme eftans fubiects au changement, craignant qu'ils ne luy en fiffent autant comme au deffunct : auffi n'y arrefta il pas beaucoup aprés fa defpeche. Il emmena le corps en fa chalouppe depuis Norembegue iufques à noftre habitation, d'où il y a 50. lieues.

Auffi toft que le corps fut à terre fes parens & amis commencerent à crier au prés de luy, s'eftans peints tout le vifage de noir, qui eft la façon de leur dueil. Aprés auoir bien pleuré, ils prindrent quantité de petum, & deux ou trois chiens, & autres chofes qui eftoient au deffunct, qu'ils firent brufler à quelque mille pas de noftre habitation fur le bort de la mer. Leurs cris continuerent iufques à ce qu'ils fuffent de retour en leur cabanne.

Le lendemain ils prindrent le corps du deffunct, & l'enuelopperent dedans vne catalougue rouge, que Mabretou chef de ces lieux m'inportuna fort de luy donner, d'autant qu'elle eftoit belle & grande, laquelle il donna aux parens dud. deffunct, qui m'en remercierent bien fort. Aprés donc auoir emmaillotté le corps, ils le parerent de plufieurs fortes de *matachiats*, qui font patinoftres & bracelets de diuerfes couleurs, luy peinrent le vifage, & fur la tefte luy mirent plufieurs plumes & autres chofes qu'ils auoient de plus beau, puis mirent le corps à genoux au milieu de deux baftons, & vn autre qui le fouftenoit foubs les bras : & au tour du corps y auoit fa mere, fa femme & autres de fes parens & amis, tant femmes que filles, qui hurloient comme chiens.

Cependant que les femmes & filles crioient le

fauuage appelé Mabretou, faifoit vne harangue à fes compagnons fur la mort du deffunct, en incitant vn chacun d'auoir vengeance de la mefchanceté & trahifon commife par les fubiects de Beffabes, & leur faire la guerre le plus promptement que faire fe pourroit. Tous luy accorderent de la faire au printemps. 1606-7

La harange faitte & les cris ceffez, ils emporterent le corps du deffunct en vne autre cabanne. Aprés auoir petuné, le reueloperent dans vne peau d'Eflan, & le lierent fort bien, & le conferuerent iufques à ce qu'il y euft plus grande compagnie de fauuages, de chacun defquels le frere du defunct efperoit auoir des prefens, comme c'eft leur couftume d'en donner à ceux qui ont perdu leurs peres, meres, femmes, freres, ou fœurs.

La nuit du 26. Decembre il fift vn vent de Sureft, qui abbatit plufieurs arbres.

Le dernier Decembre il commença à neger, & cela dura iufqu'au lendemain matin.

Le 16. Ianuier enfuiuant 1607. le fieur de Poitrincourt voulant aller au haut de la riuiere de l'Equille la trouua feelée de glaces à quelque deux lieues de noftre habitation, qui le fit retourner pour ne pouuoir paffer.

Le 8. Feurier il commença à defcendre quelques glaces du haut de la riuiere dans le port qui ne gele que le long de la cofte.

Le 10. de May enfuiuant, il negea toute la nuict, & fur la fin du mois faifoit de fortes gelées blanches, qui durerent iufques au 10. & 12. de Iuin, que tous les arbres eftoient couuerts de fueilles, horfmis les chefnes qui ne iettent les leurs que vers le 15.

1606-7 L'yuer ne fut si grand que les années precedentes, ny les neges aussi ne furent si long temps sur la terre. Il pleust assez souuent, qui fut occasion que les sauuages eurent vne grande famine, pour y auoir peu de neges. Le sieur de Poitrincourt nourrist vne partie de ceux qui estoient auec nous, sçauoir Mabretou, sa femme & ses enfans, & quelques autres.

Nous passames cest yuer fort ioyeusement, & fismes bonne chere, par le moyen de l'ordre de bontemps que i'y establis, qu'vn chacun trouua utile pour la santé, & plus profitable que toutes sortes de medicines, dont on eust peu vser. Ceste ordre estoit vne chaine que nous mettions auec quelques petites ceremonies au col d'vn de nos gens, luy donnant la charge pour ce iour d'aller chasser : le lendemain on la bailloit à vn autre, & ainsi consecutiuement : tous lesquels s'efforçoient à l'enuy à qui feroit le mieux & aporteroit la plus belle chasse : Nous ne nous en trouuasmes pas mal, ny les sauuages qui estoient auec nous (1).

(1) Lescarbot donne quelques détails de plus sur ce sujet : « Ie diray que pour nous tenir joyeusement & nettement, quant aux vivres, fut établi un Ordre en la Table dudit sieur de Poutrincourt, qui fut nommé L'ORDRE DE BON-TEMPS, mis premierement en avant par Champlein, suivant lequel ceux d'icelle table étoient Maitres-d'hotel chacun à son tour, qui étoit en quinze jours vne fois. Or avoit-il le soin de faire que nous fussions bien & honorablement traités. Ce qui fut si bien observé, que (quoy que les gourmans de deça nous disent souvent que là nous n'avions point la ruë aux Ours de Paris) nous y avons fait ordinairement aussi bonne chere que nous sçaurions faire en cette ruë aux Ours, & à moins de frais. Car il n'y avoit celui qui deux jours devant que son tour vint ne fût soigneux d'aller à la chasse, ou à la pecherie, & n'apportat quelque chose de rare, outre ce qui étoit de notre ordinaire. Si bien que jamais au déjeuner nous n'avons manqué de saupiquets de chair ou de poisson : & au repas de midi & du soir encor moins : car c'étoit le grand festin, là où l'Architriclin, ou Maitre-d'hotel (que les Sauvages appellent *Atoctegic*) ayant fait preparer toutes choses au cuisinier, marchoit la serviete sur l'épaule, le baton d'office en main, le collier de l'Ordre au col, & tous ceux d'icelui Ordre aprés lui portant chacun son plat. Le méme étoit au dessert, non toutefois avec tant de suite. Et au soir avant rendre grace à Dieu, il resignoit le collier de l'Ordre, avec vn verre de vin à son successeur en la charge, & buvoient l'vn à l'autre. » (Liv. IV, ch. XVI.)

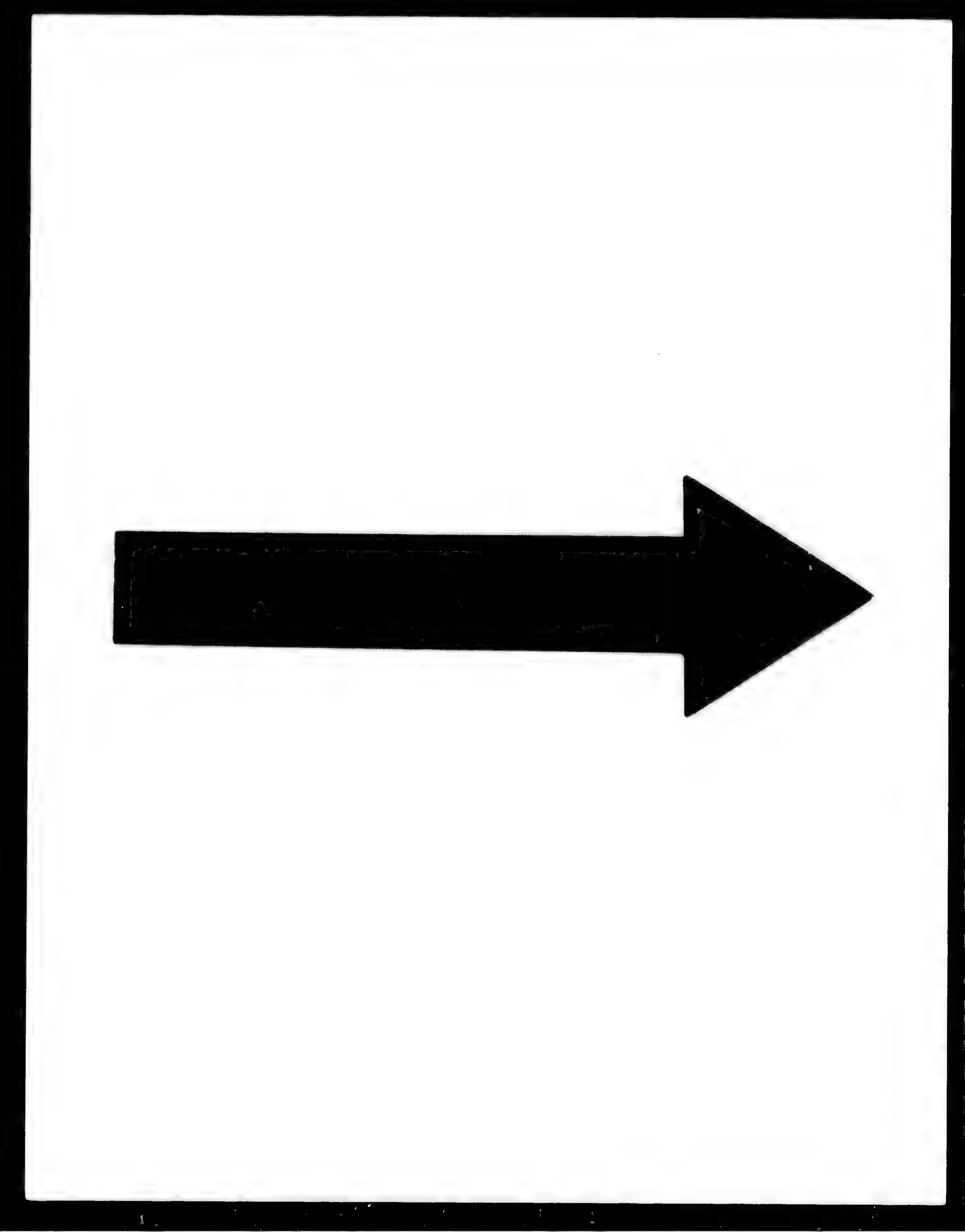
Il y eut de la maladie de la terre parmy nos gens, mais non ſi aſpre qu'elle auoit eſté aux années precedentes : Neantmoins il ne laiſſa d'en mourir ſept; & vn autre d'vn coup de fleſche qu'il auoit receu des ſauuages au port Fortuné. 1606-7

Noſtre chirurgien appelé maiſtre Eſtienne, fit ouuerture de quelques corps, & trouua preſque toutes les parties de dedans offencées, comme on auoit fait aux autres les années precedentes. Il y en eut 8. ou 10. de malades qui guerirent au printemps.

Au commencement de Mars & d'Auril, chacun ſe mit à preparer les iardins pour y ſemer des graines en May, qui eſt le vray temps, leſquelles vindrent auſſi bien qu'elles euſſent peu faire en France, mais quelque peu plus tardiues : & trouue que la France eſt au plus vn mois & demy plus aduancée : & comme i'ay dit, le temps eſt de ſemer en May, bien qu'on peut ſemer quelquefois en Auril, mais ces ſemences n'aduancent pas plus que celles qui ſont ſemées en May, & lors qu'il n'y a plus de froidures qui puiſſe offencer les herbes, ſinon celles qui ſont fort tendres, comme il y en a beaucoup qui ne peuuent reſiſter aux gelées blanches, ſi ce n'eſt auec vn grand ſoin & trauail.

Le 24. de May apperceuſmes vne petite barque du port de 6. à 7. tonneaux qu'on enuoya recognoiſtre, & trouua on que c'eſtoit vn ieune homme de ſainct Maſlo appelé Cheualier qui apporta lettres du ſieur de Mons au ſieur de Poitrincourt, par leſquelles il luy mandoit de ramener ſes compagnons en France(1), & nous dit la naiſſance de Monſeigneur

(1) Lescarbot ajoute encore ici plusieurs autres détails, qui ne manquent pas d'intérêt, « Le ſoleil commençoit à échauffer la terre, & œillader ſa maitreſſe d'vn regard amoureux, quand le *Sagamos Membertou* (apres noz prieres ſolennellement faites à Dieu, & le



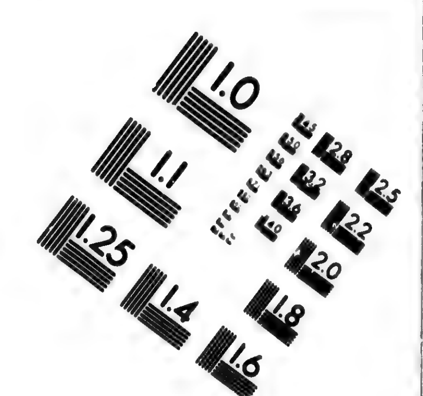
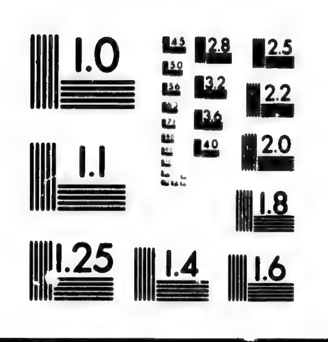
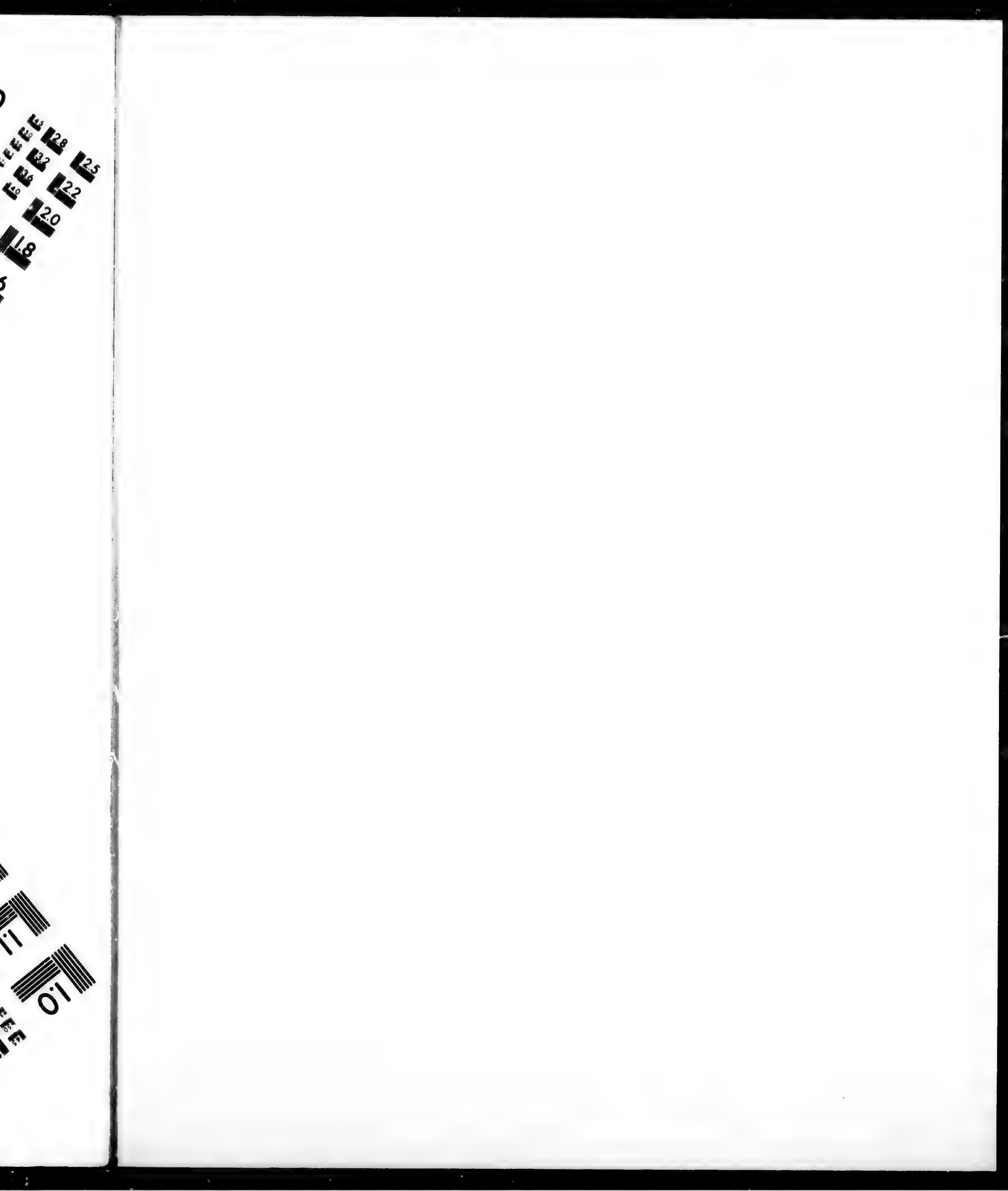


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



6"


2.8
2.5
3.2
2.2
2.0
1.8
1.0

1607. le Duc d'Orléans (1), qui nous apporta de la resiouissance, & en fismes les feu de ioye, & chantasmes le *Te deum*.

Depuis le commencement de Iuin iusqu'au 20. du mois, s'assemblerent en ce lieu quelque 30. ou 40. (2) sauuages, pour s'en aller faire la guerre aux Almouchiquois, & venger la mort de Panounia, qui fut enterré par les sauuages selon leur coustume,

desieuner distribué au peuple, selon la coutume) nous vint avertir qu'il avoit veu vne voile sur le lac, c'est à dire dans le port, qui venoit vers notre Fort. A cette joyeuse nouvelle chacun va voir, mais encore ne se trouvoit-il persone qui eût si bonne veuë que lui, quoy qu'il soit âgé de plus de cent ans. Neantmoins on découvrit bientôt ce qui en étoit. Le sieur de Poutrincourt fit en diligence appreter la petite barque pour aller reconoitre. Champ-doré & Daniel Hay y allerent & par le signal qu'ils nous donnerent étans certains que c'étoient amis, incontinent fimes charger quatre canons, & vne douzaine de fauconneaux, pour saluer ceux qui nous venoient voir de si loin. Eux de leur part ne manquerent à commencer la féte, & décharger leurs pieces, auxquels fut rendu le reciproque avec vsure. C'étoit tant seulement vne petite barque marchant souz la charge d'vn jeune homme de saint-Malo nommé Chevalier, lequel arrivé au Fort bailla ses lettres au sieur de Poutrincourt, lésquelles furent leuës publiquement. On lui mandoit que pour ayder à sauver les frais du voyage, le navire (qui étoit encor le IONAS) s'arreteroit au port de *Campseau* pour y faire pecherie de Moruës, les marchans associez du sieur de Monts ne sachans pas qu'il y eût pecherie plus loin que ce lieu : toutefois que s'il étoit necessaire il fit venir ledit navire au Port Royal. Au reste, que la societé étoit rompuë, d'autant que contre l'honneteté & devoir les Holandois (qui ont tant d'obligations à la France) conduits par vn traitre François nommé La Ieunesse, avoient l'an precedent enlevé les Castors & autres pelleteries de la Grande Riviere de *Canada* : chose qui tournoit au Grand detritement de la societé, laquelle partant ne pouvoit plus fournir aux frais de l'habitation de dela, comme elle avoit fait par le passé. Ioint qu'au Conseil du Roy (pour ruiner cet affaire) on avoit nouvellement revoqué le privilege octroyé pour dix ans au sieur de Monts pour la traicte des Castors, chose que l'on n'eût iamais esperé. Et pour cette cause n'envoyoient persone pour demeurer là apres nous. Si nous eumes de la joye de voir nôtre secours asseuré, nous eumes aussi vne grande tristesse de voir vne si belle & si sainte entreprise rompuë : que tant de travaux & de perils passez ne servissent de rien : & que l'esperance de planter là le nom de Dieu, & la Foy Catholique, s'en allât evanouïe.» (Liv. IV, ch. XVII.)

(1) Il ne faut pas confondre ce duc d'Orléans, second fils de Henri IV, avec son frère Gaston, qui ne prit le titre de duc d'Orléans qu'après la mort de celui dont il est ici question. Ce second fils de Henri IV mourut, sans être nommé, à Saint-Germain-en-Laye, le 17 novembre 1611. Il était né le 16 avril de cette année 1607. (Hist. généalogique de la France, t. I, p. 146.)

(2) Environ quatre cents, d'après Lescarbot. «Au commencement de Iuin,» dit-il, liv. IV, ch. XVII, «les Sauvages, au nombre d'environ quatre cens, partirent de la cabanne que le *Sagamos Membertou* avoit façonné de nouveau en forme de ville environnée de hautes palissades, pour aller à la guerre contre les Almouchiquois... Les Sauvages furent prés de deux mois à s'assembler là. Membertou le grand *Sagamos* les avoit fait avertir durant & avant l'hiver, leur ayant envoyé hommes exprés, qui étoient ses deux fils *Actaudin* & *Actaudinech*, pour leur donner là le rendez-vous.» (Liv. IV, ch. XVII.)

lefquels donnerent en aprés quantité de pelleterie à vn fien frere. Les prefens faicts, ils partirent tous de ce lieu le 29. de Iuin pour aller à la guerre à Chouacoet, qui eft le pays des Almouchiquois. 1607.

Quelques iours aprés l'arriuée dudict Cheualier, le fieur de Poitrincourt l'enuoya à la riuiere S. Iean & faincte Croix pour traicter quelque pelleterie: mais il ne le laiffa pas aller fans gens pour ramener la barque, d'autant que quelques vns auoient raporté qu'il defiroit s'en retourner en France auec le vaiffeau où il eftoit venu, & nous laiffer en noftre habitation. L'Efcarbot eftoit de ceux qui l'accompagnerent, lequel n'auoit encores forty du port Royal : c'eft le plus loin qu'il ayt efté, qui font feulement 14. à 15. lieues plus auant que ledit port Royal (1).

Attendant le retour dudit Cheualier, le fieur de Poitrincourt fut au fonds de la baye Françoife dans vne chalouppe auec 7. à 8. hommes. Sortant du port & mettant le cap au Nordeft quart de l'Eft le

(1) « Ie ne fçay, dit Lescarbot, à quel propos Champlein en la relation de fes voyages imprimés l'an mil fix cens treize, s'amufe à écrire que ie n'ay point été plus loin que Sainte-Croix, veu que ie ne di pas le contraire. Mais il eft peu memoratif de ce qu'il fait, difant là méme, p. 151 » (anc. édit.) « que dudit Sainte-Croix au port Royal n'y a que quatorze lieuës, & en la page 95 » (p. 76 de cette édit.) « il avoit dit qu'il y en a 25. Et fi on regarde fa charte geographique, il s'en trouvera pour le moins quarante. » (Liv. IV, ch. XVII.)—Il ne faut pas faire un crime à Lescarbot d'avoir été piqué de la remarque de Champlain; mais il est évident que la mauvaise humeur lui fait voir des contradictions là où il n'y en a point. Champlain ne dit pas précisément qu'il y ait quatorze lieues de Port-Royal à Sainte-Croix, mais seulement que Lescarbot ne fut pas plus loin que quatorze ou quinze lieues au-delà de Port-Royal; ce qui n'est point exact, il est vrai, si l'auteur veut parler de la distance à Sainte-Croix; mais il est visible que Champlain, dans cette phrase, reporte sa pensée sur la rivière Saint-Jean, où Chevalier se rendait directement, et qui est en effet à quatorze ou quinze lieues de Port-Royal. Quant aux distances marquées dans les cartes de Champlain, il est impossible, avec toute la bonne volonté du monde, de trouver même trente lieues de Sainte-Croix à Port-Royal. Ce qui a trompé Lescarbot, sans doute, c'est que, dans les cartes de Champlain, les chiffres de ses échelles, au lieu d'être marqués au bout de chacune des divisions, sont placés au milieu de l'espace qui les sépare.

1607. long de la coſte quelque 25. lieues, fuſmes à vn cap, où le ſieur de Poitrincourt voulut monter ſur vn rocher de plus de 30. thoiſes de haut, où il courut fortune de ſa vie : d'autant qu'eſtant ſur le rocher, qui eſt fort eſtroit, où il auoit monté auec aſſez de difficulté, le ſommet trembloit ſoubs luy : le ſubiect eſtoit que par ſucceſſion de temps il s'y eſtoit amaſſé de la mouſſe de 4. à 5. pieds d'eſpois laquelle n'eſtant ſolide, trembloit quand on eſtoit deſſus, & bien ſouuent quand on mettoit le pied ſur vne pierre il en tomboit 3. ou 4. autres : de ſorte que s'il y monta auec peine, il deſcendit auec plus grande difficulté, encore que quelques matelots, qui ſont gens aſſez adroits à grimper, luy euſſent porté vne hauſſiere (qui eſt vne corde de moyenne groſſeur) par le moyen de laquelle il deſcendit. Ce lieu fut nommé le cap de Poitrincourt (1), qui eſt par la hauteur de 45. degrez deux tiers de latitude.

Nous fuſmes au fonds d'icelle baye (2), & ne viſmes autre choſe que certaines pierres blanches à faire de la chaux : Mais en petite quantité, & force mauues, qui ſont oiſeaux, qui eſtoient dans des iſles : Nous en priſmes à noſtre volonté, & fiſmes le tour de la baye pour aller au port aux mines, où i'auois eſté auparauant, & y menay le ſieur de Poitrincourt, qui y print quelques petits morceaux de cuiure, qu'il eut auec bien grand peine. Toute ceſte baye peut contenir quelque 20. lieues de circuit, où il y a au fonds vne petite riuiere, qui eſt fort platte & peu d'eau. Il y a quantité d'autres petits ruiſſeaux

(1) Ce cap a été appelé depuis cap Fendu *(Cape Split)*. Sa latitude est de 45° 22'.
(2) Le bassin des Mines.

& quelques endroits, où il y a de bons ports, mais c'eſt de plaine mer, où l'eau monte de cinq braſſes. En l'vn de ces ports(1) 3. à 4. lieues au Nort du cap de Poitrincourt trouuaſmes vne Croix qui eſtoit fort vieille, toute couuerte de mouſſe & preſque toute pourrie, qui monſtroit vn ſigne euident qu'autrefois il y auoit eſté des Chreſtiens. Toutes ces terres ſont foreſts tres-eſpoiſſes, où le pays n'eſt pas trop aggreable, ſinon en quelques endroits. 1607.

Eſtant au port aux mines nous retournaſmes à noſtre habitation. Dedans icelle baye y a de grands tranſports de marée qui portent au Surouеſt.

Le 12. de Iuillet arriua Ralleau ſecretaire du ſieur de Mons, luy quatrieſme dedans vne chalouppe, qui venoit d'vn lieu appelé Niganis(2), diſtant du port Royal de quelque 160. ou 170. lieues, qui confirma au ſieur de Poitrincourt ce que Cheualier lui auoit raporté.

Le 3. Iuillet(3) on fit equiper trois barques pour enuoyer les hommes & commoditez qui eſtoient à noſtre habitation pour aller à Campſeau, diſtant de 115. lieues de noſtre habitation, & à 45. degrez & vn tiers de latitude, où eſtoit le vaiſſeau(4) qui faiſoit peſche de poiſſon, qui nous deuoit repaſſer en France.

Le ſieur de Poitrincourt renuoya tous ſes com-

(1) Probablement la baie de Greville.

(2) Ou Niganiche, dans l'ile du Cap-Breton, à six ou sept lieues au sud du cap de Nord.

(3) Il est probable que le manuscrit de l'auteur portait *le 30 iuillet*, ce qui s'accorderait assez bien avec le récit de Lescarbot. Voici comment celui-ci rapporte les circonstances du départ. « Sur le point qu'il falut dire adieu au Port Royal, le ſieur de Poutrincourt envoya ſon peuple les vns aprés les autres trouver le navire à Campſeau... Nous avions vne grande barque, deux petites & vne chaloupe. Dans l'vne des petites barques on mit quelques gens que l'on envoya devant. Et le trentiéme de Iuillet partirent les deux autres. I'étois dans la grande, conduite par Champ-doré ». (Liv. IV, ch. XVIII.)

(4) C'était le *Jonas*, par lequel était retourné Pont-Gravé. (Lescarbot, liv. IV, ch. XVII.)

1607. pagnons, & demeura luy neufieme en l'habitation pour emporter en France quelques bleds qui n'eftoient pas bien à maturité.

Le 10. d'Aouft arriua de la guerre Mabretou, lequel nous dit auoir efté à Chouacoet, & auoir tué 20. fauuages & 10. ou 12. de bleffez ; & que Onemechin chef de ce lieu, Marchin, & vn autre auoient efté tués par Safinou chef de la riuiere de Quinibequi, lequel depuis fut tué par les compagnons d'Onemechin & Marchin. Toute cefte guerre ne fut que pour le fubiect de Panounia fauuage de nos amis, lequel, comme i'ay dict cy deffus auoit efté tué à Narembegue par les gens dudit Onemechin & Marchin.

Les chefs qui font pour le iourd'huy en la place d'Onemechin, Marchin, & Safinou, font leurs fils, fçauoir pour Safinou, Pememen : Abriou pour Marchin fon pere : & pour Onemechin Queconficq. Les deux derniers furent bleffez par les gens de Mabretou, qui les attraperent foubs apparence d'amitié, comme eft leur couftume, de quoy on fe doit donner garde, tant des vns que des autres.

Habitation abandonnée. Retour en France du fieur de Poitrincour & de tous fes gens.

CHAPITRE XVII.

L'Onfieme du mois d'Aouft partifmes de noftre habitation dans vne chalouppe, & rengeafmes la cofte iufques au cap Fourchu, où i'auois efté auparauant.

Continuant noftre routte le long de la cofte iufques au cap de la Héue (où fut le premier abort auec le fieur de Mons, le 8. de May 1604.) nous recogneufmes la cofte depuis ce lieu iufques à Campfeau, d'où il y a prés de 60. lieues : ce que n'auois encor fait, & la vis lors fort particulierement, & en fis la carte comme du refte. 1607.

Partant du cap de la Héue iufques à Sefambre, qui eft vne ifle ainfi appelée par quelques Mallouins (1), diftante de la Héue de 15. lieues. En ce chemin y a quantité d'ifles qu'auions nommées les Martyres pour y auoir eu des françois autrefois tués par les fauuages. Ces ifles font en plufieurs culs de fac & bayes : En vne defquelles y a vne riuiere appelée faincte Marguerite diftante de Sefambre de 7. lieues, qui eft par la hauteur de 44. degrez & 25. minuttes de latitude. Les ifles & coftes font remplies de quantité de pins, fapins, boulleaux, & autres mefchants bois. La pefche du poiffon y eft abbondante, comme auffi la chaffe des oifeaux.

De Sefambre paffames vne baye fort faine (2) contenant fept à huit lieues, où il n'y a aucunes ifles fur le chemin horfmis au fonds, qui eft à l'entrée d'vne petite riuiere de peu d'eau (3), & fufmes à vn port diftant de Sefambre de 8. lieues mettant le cap au Nordeft quart d'Eft, qui eft affez bon pour des vaiffeaux du port de cent à fix vingts tonneaux. En fon entrée y a vne ifle de laquelle on peut de baffe

(1) En souvenir d'une petite île du même nom qui est en face de Saint-Malo. De Sésambre, on a fait S. Sambre, et les navigateurs anglais, qui ne sont pas fort dévots aux saints, l'ont appelée simplement Sambro.

(2) Cette baie Saine était appelée par les sauvages *Chibouctou*. C'est la baie d'Halifax.

(3) C'est, sans doute, pour cette raison que l'auteur l'appelle rivière Platte, dans son édition de 1632.

1607. mer aller à la grande terre. Nous auons nommé ce lieu, le port saincte Helaine (1), qui est par la hauteur de 44. degrez 40. minuttes peu plus ou moins de latitude.

De ce lieu fusmes à vne baye appelée la baye de toutes isles (2), qui peut contenir quelques 14. à 15. lieues : lieux qui sont dangereux à cause des bancs, basses & battures qu'il y a. Le pays est tresmauuais à voir, rempli de mesmes bois que i'ay dict cy dessus. En ce lieu fusmes contrariez de mauuais temps.

De là passames proche d'vne riuiere qui en est distante de six lieues qui s'appelle la riuiere de l'isle verte (3), pour y en auoir vne en son entrée. Ce peu de chemin que nous fismes est remply de quantité de rochers qui iettent prés d'vne lieue à la mer, où elle brise fort, & est par la hauteur de 45. degrez vn quart de latitude.

De là fusmes à vn lieu où il y a vn cul de sac (4), &

(1) Le port de Sainte-Hélène est probablement celui qu'on a appelé plus tard baie de Théodore, et dont on a fait *Jeddore*.

(2) Ce qu'on a appelé, et ce qu'on appelle encore *baie de Toutes-Iles*, n'est pas à proprement parler une baie. Dès les premiers temps, on désignait sous ce nom tout l'archipel qui s'étend depuis la chaine de la rivière Théodore, jusqu'à quelques lieues en deçà de la rivière Sainte-Marie ; ce qui pouvait faire quatorze à quinze lieues, comme dit Champlain. Aujourd'hui, ce que l'on appelle *baie des Iles*, ne s'étend que du havre au Castor jusqu'à celui de Liscomb ; c'est-à-dire que la *baie des Iles* d'aujourd'hui n'est pas même la moitié de la *baie de Toutes-Iles* d'autrefois.

(3) Denys, dans sa Description de l'Amérique, t. I, p. 116, dit que la rivière de l'île Verte « a esté nommée Sainte-Marie par La Giraudière, qui s'y est venu habiter. » Près de l'entrée de cette rivière, il y a une île appelée Pierre-à-Fusil *(Wedge Island)*, qui doit avoir porté le nom d'île Verte, que l'on donne aujourd'hui à une autre île, située à l'entrée du port Sandwich ou *Country harbour*; et une des raisons qui viennent à l'appui de cet avancé, c'est l'expression dont se sert ici Champlain, *pour y en auoir vne en son entrée*. En effet cette île est seule à l'entrée de la rivière de Sainte-Marie ; tandis que celle qu'on appelle aujourd'hui île Verte ou *Green island*, est la plus petite des trois qui sont situées à l'entrée du « cul-de-sac » dont parle l'auteur un peu plus loin.

(4) Ce cul-de-sac, à l'entrée duquel il y a trois îles, était appelé autrefois Mocodome. Aujourd'hui il est connu sous le nom de *Country harbour*. Le cap qui ferme le port du côté de l'ouest a seul retenu le nom ancien.

deux ou trois isles, & vn assez beau port, distant de l'isle verte trois lieux. Nous passames aussi par plusieurs isles qui sont rangées les vnes proches des autres, & les nommasmes les isles rangées(1), distantes de l'isle verte de 6. à 7. lieues. En aprés passames par vne autre baye(2), où il y a plusieurs isles, & fusmes iusque à vn lieu où trouuasmes vn vaisseau qui faisoit pesche de poisson entre des isles qui sont vn peu esloignées de la terre, distantes des isles rangées quatre lieues; & nommasmes(3) ce lieu le port de Saualette, 1607.

(1) Ces îles sont près de la terre ferme, à l'est de l'entrée de la rivière Sainte-Catherine.

(2) Cette baie est évidemment celle qui porte maintenant le nom de *Tor bay*.

(3) Quand l'auteur emploie cette expression *nommames*, il veut dire simplement que le nom a été donné ou suggéré par quelqu'un de la troupe. Cette fois ce fut à Lescarbot. « Nous arrivames, dit-il, à quatre lieues de Campseau, à vn Port où faisoit sa pécherie vn bon vieillart de Saint-Iean de Lus nommé le Capitaine Savalet, lequel nous receut avec toutes les courtoisies du monde. Et pour autant que ce Port (qui est petit, mais tres-beau) n'a point de nom, ie l'ay qualifié sur ma Charte geographique du nom de Savalet. Ce bon personage nous dit que ce voyage étoit le quarante-deuxième qu'il faisoit pardela, & toutefois les Terreneuviers n'en font tous les ans qu'vn. Il étoit merveilleusement content de sa pécherie, & nous disoit qu'il faisoit tous les iours pour cinquante écus de Moruës : & que son voyage vaudroit dix mille francs. Il avoit seze hommes à ses gages : & son vaisseau étoit de quatre vints tonneaux, qui pouvoit porter cent milliers de moruës seches. Il étoit quelquefois inquieté des Sauvages là cabannez, léquelz trop privément & impudemment alloient dans son navire, & lui emportoient ce qu'ilz vouloient. Et pour eviter cela il les menaçoit que nous viendrions & les mettrions tous au fil de l'épée s'ilz lui faisoient tort. Cela les intimidoit, & ne lui faisoient pas tout le mal qu'autrement ilz eussent fait. Neantmoins toutes les fois que les pécheurs arrivoient avec leurs chaloupes pleines de poissons, ces Sauvages choisissoient ce que bon leur sembloit, & ne s'amusoient point au Morues, ains prenoient des Merlus, Bars, & Fletans qui vaudroient ici à Paris quatre écus, ou plus. Car c'est vn merveilleusement bon manger, quand principalement ilz sont grands & épais de six doits, comme ceux qui se péchoient là. Et eût été difficile de les empécher en cette insolence, d'autant qu'il eût toujours fallu avoir les armes en main, & la besogne fût demeurée. Or l'honnéteté de cet homme ne s'étendit pas seulement envers nous, mais aussi envers tous les nôtres qui passerent à son Port, car c'étoit le passage pour aller & venir au Port-Royal. Mais il y en eut quelques vns de ceux qui nous vindrent querir, qui faisoient pis que les Sauvages, & se gouvernoient envers lui comme fait ici le gen-d'arme chez le bon homme : chose que i'ouy fort à regret. » Plusieurs raisons nous font croire que le port de Savalette est celui qu'on appelle aujourd'hui *White haven*. Il est à environ quatre lieues des iles Rangées, et à six de Canseau, comme l'auteur le remarque plus loin. Il est vrai que Lescarbot le met à quatre lieues seulement de Canseau; mais rien, dans son récit, ne vient confirmer son avancé : tandis que notre auteur marque séparément la distance du port de Savalette aux iles Rangées et à Canseau, et que ces deux distances réunies donnent exactement le nombre de lieues qu'il y a des iles Rangées à Canseau. De plus, à l'entrée de ce port, il y a plusieurs iles *qui sont un peu éloignées de la terre;* et, dans le port même, certains noms que l'on y retrouve, semblent rappeler la mémoire du vieux voyageur basque, comme l'ile du Pêcheur, la pointe au Pilote.

1607. qui eſtoit le maiſtre du vaiſſeau qui faiſoit peſche qui eſtoit Baſque, lequel nous fit bonne chere, & fut treſ-aiſe de nous voir : d'autant qu'il y auoit des ſauuages qui luy vouloient faire quelque deſplaiſir : ce que nous empeſchaſmes.

Partant de ce lieu arriuaſmes à Campſeau le 27. du mois, diſtant du port de Saualette ſix lieues, ou paſſames par quantité d'iſles iuſques audit Campſeau, où trouuaſmes les trois barques arriuées à port de ſalut. Champdoré & l'Eſcarbot vindrent audeuant de nous pour nous receuoir. Auſſi trouuaſmes le vaiſſeau preſt à faire voile qui auoit fait ſa peſche, & n'attendoit plus que le temps pour s'en retourner : cependant nous nous donnaſmes du plaiſir parmy ces iſles, où il y auoit telle quantité de framboiſes qu'il ne ſe peut dire plus.

Toutes les coſtes que nous rengeaſmes depuis le cap de Sable iuſques en ce lieu ſont terres mediocrement hautes, & coſtes de rochers, en la pluſpart des endroits bordées de nombres d'iſles & briſans qui iettent à la mer par endroits prés de deux lieues, qui ſont fort mauuais pour l'abort des vaiſſeaux : Neantmoins il ne laiſſe d'y auoir de bons ports & raddes le long des coſtes & iſles, s'ils eſtoient deſcouuerts. Pour ce qui eſt de la terre elle eſt plus mauuaiſe & mal aggreable, qu'en autres lieux qu'euſſions veus; ſi ce ne ſont en quelques riuieres ou ruiſſeaux, où le pays eſt aſſez plaiſant : & ne faut doubter qu'en ces lieux l'yuer n'y ſoit froid, y durant prés de ſix à ſept mois.

Ce port de Campſeau (1) eſt vn lieu entre des iſles

(1) Ce nom de *Campseau* ou Canseau, que les Anglais écrivent *Canso*, est sauvage, suivant Lescarbot (page 221 de la 3e édition). Le P. F. Martin (App. de sa trad. du

qui eſt de fort mauuais abord, ſi ce n'eſt de beau-temps, pour les rochers & briſans qui ſont au tour. Il s'y fait peſche de poiſſon vert & ſec. 1607.

De ce lieu iuſques à l'iſle du cap Breton qui eſt par la hauteur de 45. degrez trois quars (1) de latitude & 14. degrez 50. minuttes (2) de declinaiſon de l'aimant y a huit lieues; & iuſques au cap Breton 25. où entre les deux y a vne grande baye (3) qui entre quelque 9. ou 10. lieues dans les terres & fait paſſage entre l'iſle du cap Breton & la grand terre qui va rendre en la grand baye ſainct Laurens, par où on va à Gaſpé & iſle parcée, où ſe fait peſche de poiſſon. Ce paſſage de l'iſle du cap Breton eſt fort eſtroit : Les grands vaiſſeaux n'y paſſent point, bien qu'il y aye de l'eau aſſez, à cauſe des grands courans & tranſports de marée qui y ſont : & auons nommé ce lieu le paſſage courant (4), qui eſt par la hauteur de 45. degrez trois quarts de latitude.

Ceſte iſle du cap Breton eſt en forme triangu-

P. Bressani, p. 320), après avoir mentionné Lescarbot, au sujet de ce mot, ajoute : « Thévet, dans un manuscrit de 1586, dit qu'il vient de celui d'un navigateur français nommé « Canse. » Le passage du manuscrit de 1586 est extrait mot pour mot de la Cosmographie Universelle de Thévet. Or, en cet endroit l'auteur parle des Antilles, et non du Canada; et, en second lieu, il n'écrit pas *Canse*, mais *Cause*. Voici le passage en entier : « Quant à l'iſle de Virgengorde & celle de Ricque » (Porto-Rico), « baſſe & ſablonneuſe, il vous faut tirer à celle de Sainct Domingue, & conduire les vaiſſeaux droit à la poincte de la Gouade » (del Aguada) « qui eſt au bout de l'iſle » (de Porto-Rico), « puis à celle de Mona, premierement que venir aborder & mouiller l'ancre à l'iſle Eſpagnole. Paſſé qu'auez, & doublé la haulteur de laditte iſle, vous apparoiſt la terre de Cauſe, qui prend ſon nom de l'vn des vaillans Capitaines pilotes, natif d'vne certaine villette, nommée Cauſe » (Cozes), « en Xainctonge, vne lieue de maiſon de Madion. » (Cosm. Universelle, *verso* du fol. 993.) Thévet ne parle donc point de Canseau, dans ce passage, et son témoignage n'infirme en rien celui de Lescarbot.

(1) L'extrémité la plus méridionale de l'île du Cap-Breton est à 45° 34′, et la latitude du cap Breton lui-même est de 45° 57′ environ.

(2) Il est assez probable qu'il faut lire 24° 50′. Aujourd'hui la variation de l'aiguille au cap Breton est de près de 24° de déclinaison occidentale.

(3) La baie de Chédabouctou, que l'on a appelée quelque temps baie de Milford.

(4) Le passage Courant a pris plus tard le nom de Fronsac, et aujourd'hui on l'appelle passage ou détroit de Canseau.

1607. laire, qui a quelque 80. lieues de circuit, & eſt la pluſpart terre montagneuſe : Neantmoins en quelques endroits fort aggreable. Au milieu d'icelle y a vne maniere de lac (1), où la mer entre par le coſté du Nord quart du Nordoueſt, & du Su quart du Sueſt (2) : & y a quantité d'iſles remplies de grand nombre de gibier, & coquillages de pluſieurs ſortes : entre autres des huiſtres qui ne ſont de grande ſaueur. En ce lieu y a deux ports, où l'on fait peſche de poiſſon : ſçauoir le port aux Anglois (3), diſtant du cap Breton quelque 2. à 3. lieues : & l'autre, Niganis, 18. ou 20. lieues au Nord quart du Nordoueſt. Les Portuguais autrefois voulurent habiter ceſte iſle, & y paſſerent vn yuer : mais la rigueur du temps & les froidures leur firent abandonner leur habitation.

Le 3. Septembre partiſmes de Campſeau (4).

Le 4. eſtions le trauers de l'iſle de Sable.

Le 6. Arriuaſmes ſur le grand banc, où ſe fait la peſche du poiſſon vert, par la hauteur de 45. degrez & demy de latitude.

Le 26. entraſmes ſur la Sonde proche des coſtes de Bretagne & Angleterre, à 65. braſſes d'eau, & par la hauteur de 49. degrez & demy de latitude.

(1) Le Bras-d'or, ou Labrador, dont le nom sauvage était *Bideauboch*, d'après Bellin.

(2) L'auteur, dans sa carte de 1613, indique en effet une communication entre le Bras-d'Or et les eaux du golfe vers le nord-quart-de-nord-ouest; mais il n'en marque aucune du côté du sud-est. On sait que le Bras-d'Or ne communique avec la mer que du côté de l'est par la Grande et la Petite Entrées.

(3) Le port de Louisbourg.

(4) « Nous levames les ancres, dit Lescarbot, & avec beaucoup de difficultez ſortimes hors les briſans qui ſont aux environs dudit *Campſeau*. Ce que nos mariniers firent avec deux chaloupes qui portoient les ancres bien avant en mer pour ſoutenir notre vaiſſeau, à fin qu'il n'allât donner contre les rochers. En fin étans en mer on laiſſa à l'abandon l'vne dédites chaloupes, & l'autre fut tirée dans le Ionas, lequel outre notre charge portoit cent milliers de Moruës, que ſeches que vertes. Nous eumes aſſez bon vent iuſques à ce que nous approchames les terres de l'Europe. » (Liv. IV, ch. XVIII.)

Et le 28. relachasmes à Rosceou (1) en basse Bretagne, où fusmes contrariés du mauuais temps iusqu'au dernier de Septembre, que le vent venant fauorable nous nous mismes à la mer pour paracheuer nostre routte iusques à sainct Mallo (2), qui fut la fin de ces voyages (3), où Dieu nous conduit sans naufrage ny peril. 1607.

Fin des voyages depuis l'an 1604. iusques en 1608.

---

(1) « Nous demeurames » à Roscou, dit Lescarbot, « deux iours & demi à nous rafraichir. Nous avions vn sauvage qui se trouvoit assez étonné de voir les batimens, clochers & moulins à vent de France : méme les femmes qu'il n'avoit onques veu vétues à notre mode. »

(2) « En quoy ie ne puis que ie ne loue, » ajoute Lescarbot, « la prevoyante vigilance de notre maitre de navire Nicolas Martin, de nous avoir si dextrement conduit en vne telle navigation, & parmi tant d'écueils & capharées rochers dont est remplie la côte d'entre le cap d'Oueßans & ledit Saint Malo. Que si cetui ci est loüable en ce qu'il a fait, le capitaine Foulques ne l'est moins de nous avoir mené parmi tant de vents contraires en des terres inconues où nous nous sommes efforcés de jetter les premiers fondemens de la Nouvelle France. »

(3) Le vaisseau de Chevalier, qui était de Saint-Malo, était rendu à sa destination. Champlain dut prendre de là le chemin de la Saintonge. Messieurs de Poutrincourt, de Biencourt et Lescarbot, y demeurèrent encore quelques jours, pendant lesquels ils visitèrent le Mont-Saint-Michel et les pêcheries de Cancale; puis ils se mirent dans une barque qui les conduisit à Honfleur. « En cette navigation, » dit Lescarbot, « nous servit beaucoup l'expérience du sieur de Poutrincourt, lequel voyant que nos conducteurs étoient au bout de leur latin, quand il se virent entre les iles de Iersey & Sart » (Serck) « ... il print sa Charte marine en main, & fit le maitre de navire, de maniére que nous passames le Raz-Blanchart (passage dangereux à des petites barques) & vinmes à l'aise suivant la côte de Normandie audit Honfleur. » (Liv. IV, ch. XVIII.)



LES VOYAGES

FAITS AV GRAND FLEVVE SAINCT LAVRENS PAR LE

fieur de Champlain Capitaine ordinaire pour le Roy en la marine, depuis l'année 1608. iufques en 1612.

LIVRE SECOND.

Refolution du fieur de Mons pour faire les defcouuertures par dedans les terres; fa commiffion, & enfrainte d'icelle par des Bafques qui defarmerent le vaiffeau de Pont-graué; & l'accort qu'ils firent aprés entre eux.

CHAPITRE I.

ESTant de retour en France aprés auoir feiourné trois ans au pays de la nouuelle France, ie fus trouuer le fieur de Mons, auquel ie recitay les chofes les plus fingulieres que i'y euffe veues depuis fon partement, & luy donnay la carte & plan des coftes & ports les plus remarquables qui y foient. 1608.

Quelque temps aprés ledit fieur de Mons fe delibera de continuer fes deffins, & paracheuer de defcouurir dans les terres par le grand fleuue S. Laurens, où i'auois efté par le commandement du feu Roy HENRY LE GRAND en l'an 1603. quelque 180. lieues, commençant par la hauteur

1608. de 48. degrez deux tiers de latitude, qui eſt Gaſpé entrée dudit fleuue iuſques au grand ſaut, qui eſt ſur la hauteur de 45. degrez & quelques minuttes de latitude, où finiſt noſtre deſcouuerture, & où les batteaux ne pouuoient paſſer à noſtre iugement pour lors : d'autant que nous ne l'auions pas bien recogneue comme depuis nous auons fait.

Or aprés que par pluſieurs fois le ſieur de Mons m'euſt diſcouru de ſon intention touchant les deſcouuertures, print reſolution de continuer vne ſi genereuſe, & vertueuſe entreprinſe, quelques peines & trauaux qu'il y euſt eu par le paſſé. Il m'honora de ſa lieutenance pour le voyage : & pour ceſt effect fit equipper deux vaiſſeaux, où en l'vn commandoit du Pont-gra.ué, qui eſtoit deputé pour les negotiations, auec les ſauuages du pays, & ramener auec luy les vaiſſeaux : & moy pour hyuerner audict pays.

Le ſieur de Mons pour en ſupporter la deſpence obtint lettres de ſa Maieſté pour vn an, où il eſtoit interdict à toutes perſonnes de ne trafficquer de pelleterie auec les ſauuages, ſur les peines portées par la commiſſion qui enſuit.

HENRY PAR LA GRACE DE DIEV ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE, *A nos amez & feaux Conſeillers, les officiers de noſtre Admirauté de Normandie, Bretaigne & Guienne, Baillifs, Seneſchaux, Preuoſts, Iuges ou leurs Lieutenans, & à chacun d'eux endroict ſoy, en l'eſtenduë de leurs reſſorts, Iuriſdictions & deſtroits, Salut : Sur l'aduis qui nous a eſté donné par ceux qui ſont venus de la nouuelle France, de la bonté, & fertilité des terres dudit pays, & que les peuples d'iceluy ſont diſpoſez à receuoir la cognoiſſance de Dieu, Nous auons reſolu de faire continuer l'habitation qui auoit eſté cy deuant commencée audit pays, à fin que n ſubiects y puiſſent aller librement trafficquer. Et ſur l'offre que le ſieur de Monts Gentil-homme ordinaire de noſtre chambre, & noſtre Lieutenant General audit pays, nous auroit propoſée de faire ladite habitation, en luy donnant quel-*

que moyen & commodité d'en ſupporter la deſpence : Nous auons eu aggreable de luy promettre & aſſeurer qu'il ne ſeroit permis à aucuns de nos ſubiects qu'à luy de trafficquer de pelleteries & autres marchandiſes, durant le temps d'vn an ſeulement, és terres, pays, ports, riuieres & aduenuës de l'eſtenduë de ſa charge : Ce que voulons auoir lieu. Nous pour ces cauſes & autres conſiderations, à ce nous mouuans, vous mandons & ordonnons que vous ayez chacun de vous en l'eſtenduë de vos pouuoirs, iuriſdictions & deſtroicts, à faire de noſtre part, comme nous faiſons tres-expreſſement inhibitions & deffences à tous marchands, maiſtres & Capitaines de nauires, matelots, & autres nos ſubiects, de quelque qualité & condition qu'ils ſoient, d'equipper aucuns vaiſſeaux, & en iceux aller ou enuoyer faire traffic, ou trocque de Pelleteries, & autres choſes auec les Sauuages de la nouuelle France, frequenter, negotier, & communiquer durant ledit temps d'vn an en l'eſtenduë du pouuoir dudit ſieur de Monts, à peine de deſobeyſſance, de confiſcation entiere de leurs vaiſſeaux, viures, armes, & marchandiſes, au proffit dudit ſieur de Monts & pour aſſeurance de la punition de leur deſobeiſſance : Vous permettrez, comme nous auons permis & permettons audict ſieur de Monts ou ſes lieutenans, de ſaiſir, apprehender, & arreſter tous les contreuenans à noſtre preſente deffence & ordonnance, & leurs vaiſſeaux, marchandiſes, armes, viures, & vituailles, pour les amener & remettre és mains de la Iuſtice, & eſtre procedé, tant contre les perſonnes que contre les biens des deſobeyſſans, ainſi qu'il appartiendra. Ce que nous voulons, & vous mandons faire incontinent lire & publier par tous les lieux & endroicts publics de voſdits pouuoirs & iuriſdictions, où vous iugerez beſoin eſtre, par le premier noſtre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis, en vertu de ces preſentes, ou coppie d'icelles, deuëment collationnées pour vne fois ſeulement, par l'vn de nos amez & feaux Conſeillers, Notaires & Secretaires, auſquelles voulons foy eſtre adiouſtée comme au preſent original, afin qu'aucuns de noſdits ſubiects n'en pretendent cauſe d'ignorance, ains que chacun obeyſſe & ſe conforme ſur ce à noſtre volonté. Mandons en outre à tous Capitaines de nauires, maiſtres d'iceux, contre-maiſtres, matelots, & autres eſtans dans vaiſſeaux ou nauires au port & haures dudit pays, de permettre, comme nous auons permis audit ſieur de Monts, & autres ayant pouuoir & charge de luy, de viſiter dans leurſdits vaiſſeaux qui auront traicté de laditte Pelleterie, aprés que les preſentes deffences leur auront eſté ſignifiées. Nous voulons qu'à la requeſte dudit ſieur de Monts, ſes lieutenans, & autres ayans charge, vous procediez contre les deſobeyſſans & contreuenans, ainſi qu'il appartiendra : De ce faire vous donnons pouuoir, authorité, commiſſion, & mandement ſpecial, nonobſtant l'Arreſt de noſtre Conſeil du 17. iour de Iuillet dernier, clameur de haro, chartre normande, priſe à-partie, oppoſitions, ou appellations quelſconques : Pour leſquelles, & ſans preiudice d'icelles, ne voulons eſtre differé, & dont ſi aucune interuiennent, nous en auons retenu & reſerué à nous & à noſtre Conſeil la cognoiſſance, priuatiuement à tous autres Iuges, & icelle interdite & deffenduë à toutes nos Cours & Iuges : Car tel eſt noſtre plaiſir. Donné à Paris le ſeptieſme iour de Ianuier l'an de grace, mil ſix cents huict. Et de noſtre regne le dix-neufieſme. Signé, HENRY. *Et plus bas, Par le Roy, Delomenie. Et ſcellé ſur ſimple queuë du grand ſeel de cire jaulne.* 1608.

Collationné à l'original par moy Conſeiller, Notaire & Secretaire du Roy.

1608. Ie fus à Honnefleur pour m'embarquer, où ie trouuay le vaiſſeau de Pontgraué preſt, qui partit du port, le 5. d'Auril; & moy le 13. & arriuay ſur le grand banc le 15. de May, par la hauteur de 45. degrez & vn quart de latitude, & le 26. euſmes cognoiſſance du cap ſainčte Marie, qui eſt par la hauteur de 46. degrez trois quarts (1) de latitude, tenant à l'iſle de terreneufue. Le 27. du mois euſmes la veue du cap ſainčt Laurens tenant à la terre du cap Breton & iſle de ſainčt Paul, diſtante du cap de ſainčte Marie 83. lieues. Le 30. du mois euſmes cognoiſſance de l'iſle percée, & de Gaſpé qui eſt ſoubs la hauteur de 48. degrez deux tiers de latitude, diſtant du cap de ſainčt Laurens, 70. à 75. lieues.

Le 3. de Iuin arriuaſmes deuant Tadouſſac (2), diſtant de Gaſpé 80. ou 90. lieues, & mouillaſmes l'ancre à la radde du port (3) de Tadouſſac, qui eſt à vne lieue du port, lequel eſt comme vne ance à l'entrée de la riuiere du Saguenay, où il y a vne marée fort eſtrange pour ſa viſteſſe, où quelquesfois il vient des vents impetueux qui ameinent de grandes froidures. L'on tient que ceſte riuiere a quelque 45. ou 50. lieues du port de Tadouſſac iuſques au premier ſaut, qui vient du Nort Noroueſt. Ce port eſt petit, & n'y pourroit que quelque 20. vaiſſeaux : Il y a de l'eau aſſez, & eſt à l'abry de la riuiere de Saguenay & d'vne petite iſle de rochers qui eſt preſque coupée de la mer.

(1) 46° 51'.

(2) Ce que l'auteur dit ici de Tadoussac, est emprunté presque mot pour mot au Voyage de 1603, p. 4-22.

(3) La rade du port de Tadoussac est le mouillage du Moulin-Baude.

Le reste sont montaignes hautes esleuées, où il y a peu de terre, sinon rochers & sables remplis de bois, comme sappins & bouleaux(1). Il y a vn petit estanc proche du port renfermé de montagnes couuertes de bois. A l'entrée y a deux pointes l'vne du costé du Suroueſt, contenant prés d'vne lieue en la mer, qui s'appelle la pointe sainct Matthieu, ou autrement aux Allouettes, & l'autre du costé du Nordoueſt contenant demy quart de lieue, qui s'appele la pointe de tous les Diables(2), pour le grand danger qu'il y a. Les vents du Su Sueſt frappent dans le port, qui ne sont point à craindre : mais bien celuy du Saguenay. Les deux pointes cy dessus nommées assechent de basse mer : nostre vaisseau ne peust entrer dans le port pour n'auoir le vent & marée propre. Ie fis aussitost mettre nostre basteau hors du vaisseau pour aller au port voir si Pont-graué estoit arriué. Comme i'estois en chemin, ie rencontray vne chalouppe & le pilotte de Pont-graué & vn Basque, qui me venoit aduertir de ce qui leur estoit suruenu pour auoir voulu faire quelques deffences aux vaisseaux Basques de ne traicter suiuant la commission que le sieur de Mons auoit obtenuë de sa maiesté, Qu'aucuns vaisseaux ne pourroient traicter sans la permission du sieur de Monts, comme il estoit porté par icelle : 1608.

Et que nonobstant les significations que peust faire Pont-graué de la part de sa Maiesté, ils ne laissoient de traicter la force en la main ; & qu'ils

(1) L'auteur avait dit, en 1603, « pins, cyprez, sapins & quelques manieres d'arbres de peu. » Il semble avoir reconnu que ce qu'il appelait *cyprès* n'en était pas réellement.
(2) Aujourd'hui la pointe aux Vaches. Voir 1603, note 2 de la page 6.

1608. s'eſtoient mis en armes & ſe maintenoient ſi bien dans leur vaiſſeau, que faiſant iouer touts leurs canons ſur celuy de Pont-graué, & tirant force coups de mouſquets, il fut fort bleſſé, & trois des ſiens, dont il y en euſt vn qui en mourut, ſans que le Pont fit aucune reſiſtance : Car dés la premiere ſalue de mouſquets qu'ils tirerent il fut abbatu par terre. Les Baſques vindrent à bort du vaiſſeau & enleuerent tout le canon & les armes qui eſtoient dedans, diſans qu'ils traicteroient nonobſtant les deffences du Roy, & que quand ils ſeroient prés de partir pour aller en France il luy rendroient ſon canon & ſon amonition, & que ce qu'ils en faiſoient eſtoit pour eſtre en ſeureté. Entendant toutes ces nouuelles, cela me faſcha fort, pour le commencement d'vne affaire, dont nous nous fuſſions bien paſſez.

Or aprés auoir ouy du pilotte toutes ces choſes ie luy demanday qu'eſtoit venu faire le Baſque au bort de noſtre vaiſſeau, il me dit qu'il venoit à moy de la part de leur maiſtre appelé Darache, & de ſes compagnons, pour tirer aſſeurance de moy, Que ie ne leur ferois aucun deſplaiſir, lors que noſtre vaiſſeau ſeroit dans le port.

Ie fis reſponce que ie ne le pouuois faire, que premier ie n'euſſe veu le Pont. Le Baſque dit que ſi i'auois affaire de tout ce qui deſpendoit de leur puiſſance qu'ils m'en aſſiſteroient. Ce qui leur faiſoit tenir ce langage, n'eſtoit que la cognoiſſance qu'ils auoient d'auoir failly comme ils confeſſoient, & la crainte qu'on ne leur laiſſaſt faire la peſche de balene.

Aprés auoir aſſez parlé ie fus à terre voir le Pont pour prendre deliberation de ce qu'aurions affaire, & le trouuay fort mal. Il me conta particulierement tout ce qui s'eſtoit paſſé. Nous conſideraſmes que ne pouuions entrer audit port que par force, & que l'habitation ne fut pardue pour ceſte année, de ſorte que nous aduiſaſmes pour le mieux, (afin d'vne iuſte cauſe n'en faire vne mauuaiſe & ainſi ſe ruiner) qu'il failloit leur donner aſſeurance de ma part tant que ie ſerois là & que le Pont n'entreprendroit aucune choſe contre eux, mais qu'en France la iuſtice ſe feroit & vuideroit le different qu'ils auoient entr'eux. 1608.

Darache maiſtre du vaiſſeau me pria d'aller à ſon bort, où il me fit bonne reception. Aprés pluſieurs diſcours ie fis l'accord entre le Pont & luy, & luy fis promettre qu'il n'entreprendroit aucune choſe ſur Pont-graué ny au preiudice du Roy & du ſieur de Mons. Que s'ils faiſoient le contraire ie tiendrois ma parole pour nulle : Ce qui fut accordé & ſigné d'vn chacun.

En ce lieu y auoit nombre de ſauuages qui y eſtoient venus pour la traicte de pelleterie, pluſieurs deſquels vindrent à noſtre vaiſſeau auec leurs canots(1), qui ſont de 8. ou 9. pas de long, & enuiron vn pas, ou pas & demy de large par le milieu, & vont en diminuant par les deux bouts. Il ſont fort ſubiects à tourner ſi on ne les ſçay bien gouuerner, & ſont faicts d'eſcorce de boulleau, renforcez par le dedans de petits cercles de cedre blanc, bien proprement arrangez : & ſont ſi legers qu'vn homme

(1) Ce qui est dit ici du canot sauvage, est emprunté au Voyage de 1603, p. 9 et 10.

1608. en porte ayſement vn. Chacun peut porter la peſanteur d'vne pipe. Quand ils veulent trauerſer la terre pour aller en quelque riuiere où ils ont affaire, ils les portent auec eux. Depuis Chouacoet le long de la coſte iuſques au port de Tadouſſac ils ſont tous ſemblables.

De la riuiere du Saguenay, & des ſauuages qui nous y vindrent abborder. De l'iſle d'Orleans; & de tout ce que nous y auons remarqué de ſingulier.

CHAPITRE II.

APrés ceſt accord fait, ie fis mettre des charpentiers à accommoder vne petite barque du port de 12. à 14. tonneaux, pour porter tout ce qui nous ſeroit neceſſaire pour noſtre habitation, & ne peut eſtre pluſtoſt preſte qu'au dernier de Iuin.

Cependant i'eu moyen de viſiter quelques endroits de la riuiere du Saguenay, qui eſt vne belle riuiere, & d'vne profondeur incroyable, comme 150. & 200. braſſes (1). A quelque cinquante lieues de l'entrée du port, comme dit eſt, y a vn grand ſaut d'eau, qui deſcend d'vn fort haut lieu & de grande impetuoſité. Il y a quelques iſles dedans icelle riuiere qui ſont fort deſertes, n'eſtans que rochers, couuertes de petits ſapins & bruieres. Elle contient de large demie lieue en des endroits, & vn quart en ſon entrée, où il y a vn courant ſi

(1) L'auteur donne ici au Saguenay une trop grande profondeur; les plus forts sondages y sont de 150 brasses environ. Aussi corrige-t-il cette erreur dans sa dernière édition.

grand qu'il eſt trois quarts de marée couru dedans la riuiere, qu'elle porte encore hors. Toute la terre que i'y ay veuë ne ſont que montaignes & promontoires de rochers, la pluſpart couuerts de ſapins & boulleaux, terre fort mal plaiſante, tant d'vn coſté que d'autre : enfin ce ſont de vrays deſerts inhabités d'animaux & oyſeaux : car allant chaſſer par les lieux qui me ſembloient les plus plaiſans, ie n'y trouuois que de petits oiſelets, comme arondelles, & quelques oyſeaux de riuiere, qui y viennent en eſté; autrement il n'y en a point, pour l'exceſſiue froidure qu'il y fait. Ceſte riuiere vient du Noroueſt (1). 1608.

Les ſauuages m'ont fait rapport qu'ayant paſſé le premier ſaut ils en paſſent huit autres, puis vont vne iournée ſans en trouuer, & de rechef en paſſent dix autres, & vont dans vn lac, où ils ſont trois iournées (2), & en chacune ils peuuent faire à leur aiſe dix lieues en montant : Au bout du lac y a des peuples qui viuent errans; & trois riuieres qui ſe deſchargent dans ce lac, l'vne venant du Nord (3), fort proche de la mer, qu'ils tiennent eſtre beaucoup plus froide que leur pays; & les autres deux (4) d'autres coſtes par dedans les terres,

(1) Ce que l'auteur dit ici du Saguenay, et de ce que lui ont rapporté les sauvages, est du Voyage de 1603, avec quelques corrections.

(2) Dans le Voyage de 1603, l'auteur avait dit « où ils ſont deux iours à rapaſſer; en chaſque iour, ils peuuent faire à leur aiſe quelques douze à quinze lieues » ; ce qui était moins près de la réalité. Le lac Saint-Jean a dix ou onze lieues de long ; mais il est à remarquer que, si les sauvages mettent deux ou trois jours à le passer, c'est parce qu'ils ne se hasardent guère à le traverser, et qu'ils en font à moitié le tour pour venir prendre l'une de ces grandes rivières dont l'auteur parle un peu plus loin.

(3) La rivière Mistassini (grosse pierre), ou des Mistassins, qui est le chemin de la baie d'Hudson. On l'a appelée aussi rivière des Sables.

(4) Ces deux autres rivières sont : le Chomouchouan (*Achouabmoussouan*, guet à l'orignal), qui vient du nord-ouest, et le Péribauca (rivière Percée), qui vient du nord-est.

1608. où il y a des peuples ſauuages errans qui ne viuent auſſi que de la chaſſe, & eſt le lieu où nos ſauuages vont porter les marchandiſes que nous leur donnons pour traicter les fourrures qu'ils ont, comme caſtors, martres, loups ſeruiers, & loutres, qui y ſont en quantité, & puis nous les apportent à nos vaiſſeaux. Ces peuples ſeptentrionaux diſent aux noſtres qu'ils voient la mer ſalée(1); & ſi cela eſt, comme ie le tiens pour certain, ce ne doit eſtre qu'vn gouffre qui entre dans les terres par les parties du Nort. Les ſauuages diſent qu'il peut y auoir de la mer du Nort au port de Tadouſſac 40. à 50.(2) iournées à cauſe de la difficulté des chemins, riuieres & pays qui eſt fort montueux, où la plus grande partie de l'année y a des neges. Voyla au certain ce que i'ay appris de ce fleuue. I'ay deſiré ſouuent faire ceſte deſcouuerture, mais ie n'ay peu ſans les ſauuages, qui n'ont voulu que i'allaſſes auec eux ny aucuns de nos gens : Toutesfois ils me l'ont promis. Ceſte deſcouuerture ne ſeroit point mauuaiſe, pour oſter beaucoup de perſonnes qui ſont en doubte de ceſte mer du Nort, par où l'on tient que les Anglois ont eſté en ces dernieres années pour trouuer le chemin de la Chine.

Ie party de Tadouſſac le dernier du mois(3) pour aller à Quebecq, & paſſames prés d'vne iſle qui s'apelle l'iſle aux lieures, diſtante de ſix lieues

(1) La baie d'Hudson. Elle fut découverte en 1610 par Henry Hudson, anglais de naissance, qui y passa l'hiver, et y périt misérablement l'année suivante 1611. Voir le 4[e] vol. de Purchas et *Belknap's Biog.* I, 394-407.

(2) Voir 1603, note 3 de la page 21.

(3) Le 30 de juin.



Les chifres montreut les braſſes d'eau.

A Vne montaigne ronde ſur le bort de la riuiere du Saguenay.
B Le port de Tadouſſac.
C Petit ruiſſeau d'eau douce.
D Le lieu où cabannent les ſauuages quand ils viennent pour la traicte.
E Maniere d'iſle qui cloſt vne partie du port de la riuiere du Saguenay.
F (1) La pointe de tous les Diables.
G La riuiere du Saguenay.
H La pointe aux allouettes (2).
I Montaignes fort mauuaiſes, remplies de ſapins & boulleaux.
L Le moulin Bode.
M La rade où les vaiſſeaux mouillent l'ancre attendant le vent & la marée.
N Petit eſtang proche du port.
O Petit ruiſſeau ſortant de l'eſtang, qui deſcharge dans le Saguenay.
P Place ſur la pointe ſans arbres, où il y a quantité d'herbages.

(1) *f*, dans la carte. Cette pointe s'appelle aujourd'hui la pointe aux Vaches. — (2) La lettre H est placée plutôt sur la batture que sur la pointe aux Alouettes.

p. 292

dud. port, & eſt à deux lieues de la terre du Nort, & à prés de 4. lieues(1) de la terre du Su. De l'iſle au lieures, nous fuſmes à vne petite riuiere, qui aſſeche de baſſe mer, où à quelque 700. à 800. pas dedans y a deux ſauts d'eau : Nous la nommaſmes la riuiere aux Saulmons(2), à cauſe que nous y en priſmes. Coſtoyant la coſte du Nort nous fuſmes à vne pointe qui aduance à la mer, qu'auons nommé le cap Dauphin(3), diſtant de la riuiere aux Saulmons 3. lieues. De là fuſmes à vn autre cap que nommaſmes le cap à l'Aigle(4), diſtant du cap Daulphin 8. lieues : entre les deux y a vne grande ance, où au fonds y a vne petite riuiere qui aſſeche de baſſe mer(5). Du cap à l'Aigle fuſmes à l'iſle aux couldres qui en eſt diſtante vne bonne lieue, & peut tenir enuiron lieue & demie de long. Elle eſt quelque peu vnie venant en diminuant par les deux bouts : A celuy de l'Oueſt y a des prairies(6) & pointes de rochers, qui aduancent quelque peu dans la riuiere : & du coſté du Suroueſt elle eſt fort batturiere ; toutesfois aſſez aggreable, à cauſe des bois qui l'enui- 1608.

(1) La côte du sud n'est qu'à environ 3 lieues; mais le peu d'élévation qu'elle a, comparativement à celle du nord, la fait paraître plus éloignée qu'elle n'est.

(2) Suivant toutes les apparences, cette rivière aux Saumons est celle qui se jette dans le port à l'Équille, que l'on a appelé aussi port aux Quilles *(Skittles port)*. Son embouchure est à trois lieues du cap au Saumon, et il n'y a point dans les environs d'autre rivière dont la position réponde aussi bien à ce qu'en dit l'auteur. Il ne faut pas la confondre avec le cap au Saumon.

(3) Ce nom a complètement disparu. Le cap Dauphin doit être le même que le cap au Saumon. La pointe à l'Homme, sur laquelle il est situé, *avance à la mer* d'une manière très-remarquable.

(4) Le cap aux Oies, qui est à près de deux lieues de l'île aux Coudres. Ici la tradition est évidemment en défaut : car le cap à l'Aigle d'aujourd'hui est bien à six lieues plus bas que celui auquel Champlain a donné ce nom.

(5) Dans sa grande carte de 1632, l'auteur la désigne, par le chiffre 4, sous le nom de rivière Platte. C'est celle de la Malbaie. (Voir la note 2 de la page suivante.)

(6) Cette partie de l'île aux Coudres s'appelle encore Les Prairies, ou Côte-des-Prairies.

1608. ronnent, diſtante de la terre du Nort d'enuiron demie lieue, où il y a vne petite riuiere qui entre aſſez auant dedans les terres, & l'auons nommée la riuiere du gouffre (1), d'autant que le trauers d'icelle la marée y court merueilleuſement, & bien qu'il face calme, elle eſt touſiours fort eſmeuë, y ayant grande profondeur : mais ce qui eſt de la riuiere eſt plat & y a force rochers en ſon entrée & autour d'icelle. De l'iſle aux Couldres coſtoyans la coſte fuſmes à vn cap, que nous auons nommé le cap de tourmente (2), qui en eſt à cinq lieues, & l'auons ainſi nommé, d'autant que pour peu qu'il face de vent la mer y eſleue comme ſi elle eſtoit plaine. En ce lieu l'eau commence à eſtre douce. De là fuſmes à l'iſle d'Orleans, où il y a deux lieues, en laquelle du coſté du Su y a nombre d'iſles, qui ſont baſſes, couuertes d'arbres, & fort aggreables, remplies de grandes prayries, & force gibier, contenant à ce que i'ay peu iuger les vnes deux lieux, & les autres peu plus ou moins. Autour d'icelles y a force rochers & baſſes fort dangereuſes à paſſer qui ſont eſloignés de quelques deux lieues de la grand terre du Su. Toute ceſte coſte, tant du Nord que du Su, depuis Tadouſſac iuſques à l'iſle d'Orleans, eſt terre montueuſe & fort mauuaiſe, où il n'y a que des pins, ſappins, & boulleaux, & des rochers treſ-

(1) La rivière du Gouffre a gardé fidèlement son nom, malgré une erreur qui s'est glissée dans l'édition de 1632. On y a reproduit tout ce passage, en appliquant à la rivière du Gouffre une addition que l'auteur destinait évidemment à celle de la Malbaie, comme le prouve surabondamment la légende de la grande carte, où se trouvent indiquées séparément la baie du Gouffre (la baie Saint-Paul, qui forme l'entrée de la rivière du Gouffre) et la rivière Platte ou Malbaie.

(2) Le cap Tourmente est à environ huit lieues de l'île aux Coudres. La grande hauteur des Caps fait paraître les distances beaucoup moindres.

mauuais, où on ne ſçauroit aller en la plus part 1608.
des endroits.

Or nous rangeaſmes l'iſle d'Orleans du coſté du Su, diſtante de la grand terre vne lieue & demie : & du coſté du Nort demie lieue, contenant de long 6. lieues, & de large vne lieue, ou lieue & demie, par endroits. Du coſté du Nort elle eſt fort plaiſante pour la quantité des bois & prayries qu'il y a: mais il y fait fort dangereux paſſer, pour la quantité de pointes & rochers qui ſont entre la grand terre & l'iſle, où il y a quantité de beaux cheſnes, & des noyers en quelques endroits; & à l'embucheure(1) des vignes & autres bois comme nous auons en France. Ce lieu eſt le commencement du beau & bon pays de la grande riuiere, où il y a de ſon entrée 120.(2) Au bout de l'iſle y a vn torent d'eau(3) du coſté du Nort, qui vient d'vn lac(4) qui eſt quelque dix lieues dedans les terres, & deſcend de deſſus vne coſte qui a prés de 25. thoiſes(5) de haut, au deſſus de laquelle la terre eſt vnie & plaiſante à voir bien que dans le pays on voye de hautes montaignes, qui paroiſſent de 15. à 20. lieues.

(1) Ou *embuchure*. Ce mot, qui ne paraît pas avoir été fort en usage, doit signifier ici *entrée du bois*, et la phrase revient à celle-ci : « et, *à l'entrée du bois*, (il y a) des vignes, et autres bois comme en France. » Notre vigne sauvage, en effet, se rencontre ordinairement le long des rivières ou à l'entrée des bois.

(2) Cent vingt lieues.

(3) Au chapitre suivant, dans la carte des environs de Québec, l'auteur l'indique, à la lettre H, sous le nom de Montmorency, et dans l'édition de 1632, il ajoute ces mots, « que i'ay nommé le ſault de Montmorency. » Il est assez probable que ce fut à ce voyage de 1608 que Champlain lui donna ce nom, en l'honneur du duc de Montmorency, à qui il avait dédié son Voyage de 1603.

(4) Le lac des Neiges.

(5) Le saut Montmorency a environ 40 toises de haut.

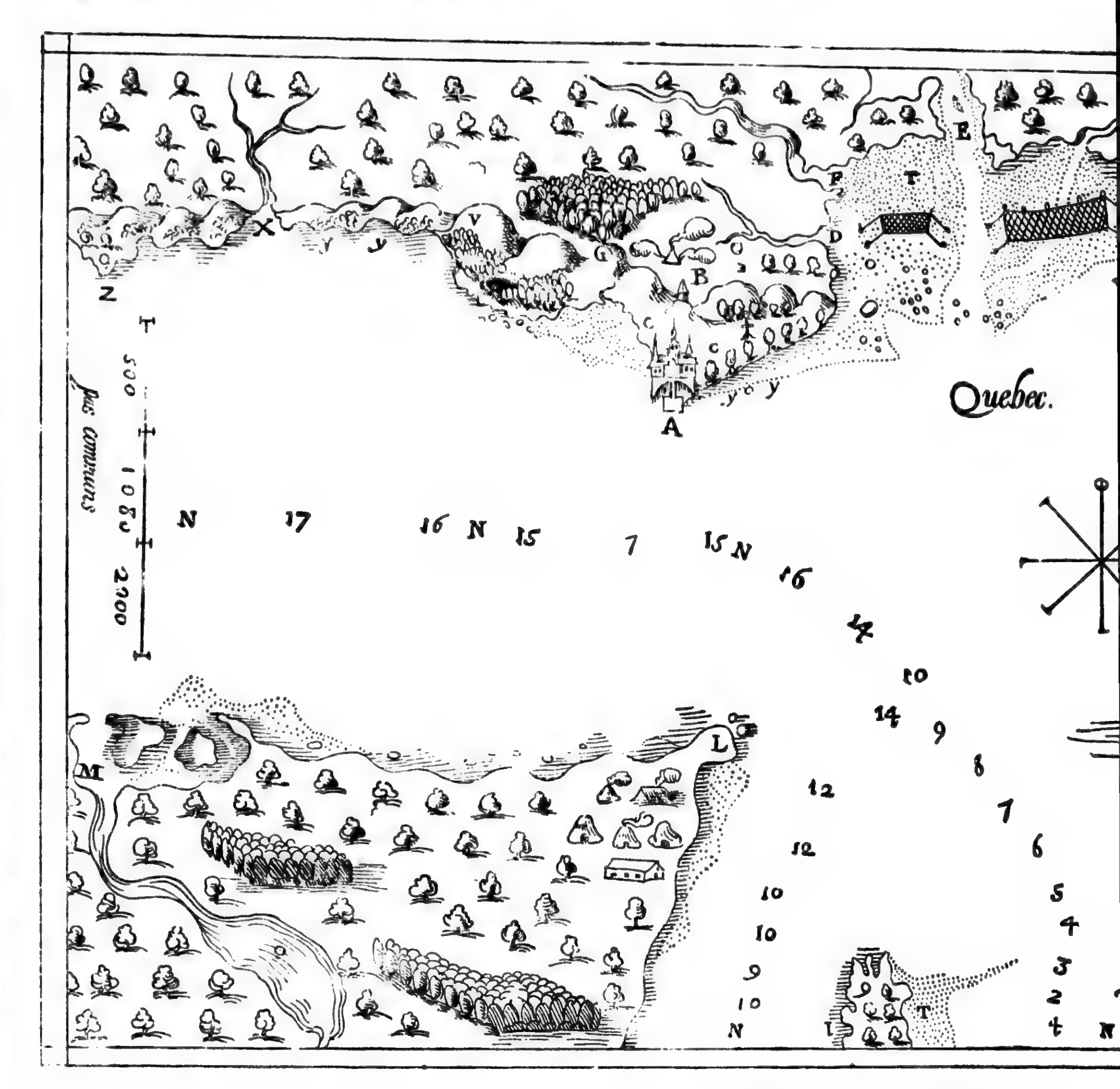
1608. *Arriuée à Quebecq, où nous fiſmes nos logemens, ſa ſituation. Conſpiration contre le ſeruice du Roy, & ma vie, par aucuns de nos gens. La punition qui en fut faite, & tout ce qui ſe paſſa en cet affaire.*

CHAPITRE III.

DE l'iſle d'Orleans iuſques à Quebecq, y a vne lieue, & y arriuay le 3. Iuillet : où eſtant, ie cherchay lieu propre pour noſtre habitation, mais ie n'en peu trouuer de plus commode, ny mieux ſitué que la pointe de Quebecq, ainſi appellé des ſauuages (1), laquelle eſtoit remplie de noyers. Auſſitoſt i'emploiay vne partie de nos ouuriers à les abbatre pour y faire noſtre habitation, l'autre à ſcier des aix, l'autre fouiller la caue & faire des foſſez : & l'autre à aller querir nos commoditez à Tadouſſac auec la barque. La premiere choſe que nous fiſmes fut le magazin pour mettre nos viures à couuert, qui fut promptement fait par la diligence d'vn chacun, & le ſoin que i'en eu.

Quelques iours aprés que ie fus audit Quebecq, il y eut vn ſerrurier qui conſpira contre le ſeruice

(1) Par ces mots « ainsi appelé des Sauvages » l'auteur veut dire, suivant nous, que le mot *Québec* est sauvage, et c'est ainsi que Lescarbot l'a compris. Dans les différents dialectes de la langue algonquine, le mot *kebec* ou *kepac* signifie rétrécissement. « *Kébec*, en micmac, » dit un de nos missionnaires qui ont le mieux connu cette langue (M. Bellanger), « veut dire *rétrécissement des eaux* formé par deux langues ou pointes de terre qui se croisent. Dans les premiers temps que j'étais dans les missions, je descendais de Ristigouche à Carleton ; les deux sauvages qui me menoient en canot répétant souvent le mot *kébec*, je leur demandai s'ils se préparaient à aller bientôt à Québec. Ils me répondirent : Non ; regarde les deux pointes, et l'eau, qui est resserrée en dedans : on appelle cela *kébec* en notre langue. » (Cours d'Hist. de M. Ferland, I, p. 90.) Cette *pointe* de Québec, où est maintenant l'église de la basse ville, n'est presque plus reconnaissable par suite de la disparution du Cul-de-Sac, à la place duquel on a fait le marché Champlain.



Les chifres montrent les braſſes d'eau.

A Le lieu où l'habitation eſt baſtie (1).
B Terre deffrichée où l'on ſeme du bled & autres grains (2).
C Les iardinages (3).
D Petit ruiſſeau qui vient de dedans des mareſcages (4).
E Riuiere (5) où hyuerna Iaques Quartier, qui de ſon temps la nomma ſaincte Croix, que l'on a transferé à 15. lieues audeſſus de Quebec.

F Ruiſſeau des marais (6).
G Le lieu où l'on amaſſoit les herbages pour le beſtail que l'on y auoit mené (7).
H Le grand ſaut de Montmorency qui deſcent de plus de 25. braſſes de haut dans la riuiere (8).
I Bout de l'iſle d'Orleans.
L Pointe fort eſtroite (9) du coſté de l'orient de Quebecq.
M Riuiere bruyante, qui va aux Ete-

chemains.
N La grande riuiere S.
O Lac de la riuiere bruy
P Montaignes qui font d
baye que i'ay nomm
Biſquaye.
Q Lac du grand ſaut
rency (10).
R Ruiſſeau de lours (11).
S Ruiſſeau du Gendre (1
T Prairies qui ſont inon

(1) C'est là proprement la pointe de Québec, qui comprenait l'espace renfermé aujourd'hui entre la Place, la rue
dû être ce qu'on a appelé plus tard l'*Esplanade du fort*, ou la *Grand-Place*, ou peut-être l'un et l'autre. La Grand-Place
entre la Côte de la basse ville et la rue du Fort. — (3) Un peu au-dessus des jardinages, sur le penchant de la côte du S
que dès lors le cimetière était où on le trouve quelques années après mentionné pour la première fois. — (4) D'après les
est du Mont-Carmel et au pied des glacis de la Citadelle. Le ruisseau venait passer à l'est du terrain des Ursulines et
qu'à la clôture de l'Hôtel-Dieu, à l'est de laquelle il se jetait en bas du côteau vers le pied de la côte de la Canoterie.
précisément le lieu où hiverna Jacques Cartier, mais seulement l'embouchure de la rivière (voir p. 156). — (6) A en jug
ouest, se jetait dans le havre du Palais, vers l'extrémité ouest du Parc. — (7) C'est probablement ce qu'on appela plus t
la Grange, qui paraît avoir été quelque part sur l'allée du Mont-Carmel. — (8) Le saut Montmorency a 40 brasses de
voit qu'en 1613, cette pointe n'avait pas encore de nom ; en 1629, Champlain l'appelle cap de Lévis : on peut donc con
tadour, Henri de Lévis, et qu'elle dut être ainsi appelée entre les années 1625 et 1627, époque où il fut vice-roi. — (1
rivière du Saut. — (11) La rivière de Beauport, qu'on appelle aussi la Distillerie. — (12) Appelé plus tard ruisseau d
des Fous, à cause du nouvel asile des Aliénés, sur l'emplacement duquel il passe aujourd'hui. — (13) Elévation où est m
donné sans doute en souvenir de M. de Monts, Pierre du Gas. — (14) Ce chiffre se retrouve non-seulement à la pointe
et au bout de l'île d'Orléans.



les brasses d'eau.

chemains.
N La grande riuiere S. Laurens.
O Lac de la riuiere bruyante.
P Montaignes qui sont dans les terres; baye que i'ay nommé la nouuelle Bisquaye.
Q Lac du grand saut de Montmorency (10).
R Ruisseau de lours (11).
Ruisseau du Gendre (12).
T Prairies qui sont inondées des eaux à toutes les marées.
V Mont du Gas (13) fort haut, sur le bort de la riuiere.
X Ruisseau courant, propre à faire toutes sortes de moulins.
Y Coste de grauier, où il se trouue quantité de diamants vn peu meilleurs que ceux d'Alanson.
Z La pointe aux diamants.
9 (14) Lieux où souuent cabannent les sauuages.

'hui entre la Place, la rue Notre-Dame et le fleuve. — (2) Ce premier défrichement a t l'autre. La Grand-Place devint en 1658 le fort des Hurons; c'était l'espace compris penchant de la côte du Saut-au-Matelot, on distingue une croix, qui semble indiquer ère fois. — (4) D'après les anciens plans de Québec, ces marécages auraient été à l'ouu terrain des Ursulines et des Jésuites, suivait quelque temps la rue de la Fabrique, jusde la côte de la Canoterie. — (5) La rivière Saint-Charles. La lettre E n'indique pas r p. 156). — (6) A en juger par les contours du rivage, ce ruisseau, qui venait du sudent ce qu'on appela plus tard la grange de Messieurs de la Compagnie, ou simplement ontmorency a 40 brasses de haut, ou 240 pieds français, et même davantage. — (9) On e Lévis : on peut donc conclure que cette pointe tire son nom de celui du duc de Venque où il fut vice-roi. — (10) Le lac des Neiges est la source de la branche ouest de la Appelé plus tard ruisseau de la Cabane-aux-Taupiers, rivière Chalifour, et enfin rivière — (13) Elévation où est maintenant le bastion du Roi à la Citadelle. Ce nom lui fut non-seulement à la pointe du cap Diamant, mais encore le long de la côte de Beauport

du Roy; qui eftoit m'ayant fait mourir, & s'eftant rendu maiftre de noftre fort, le mettre entre les mains des Bafques ou Efpagnols (1), qui eftoient pour lors à Tadouffac, où vaiffeaux ne peuuent paffer plus outre pour n'auoir la cognoiffance du paffage ny des bancs & rochers qu'il y a en chemin (2). 1608.

Pour executer fon malheureux deffin, fur l'efperance d'ainfi faire fa fortune, il fuborna quatre (3) de ceux qu'il croyoit eftre des plus mauuais garçons, leur faifant entendre mille faulcetez & efperances d'acquerir du bien.

Aprés que ces quatre hommes furent gaignez, ils promirent chacun de faire en forte que d'attirer le refte à leur deuotion; & que pour lors ie n'auois perfonne auec moy en qui i'euffe fiance : ce qui leur donnoit encore plus d'efperance de faire reuffir leur deffin : d'autant que quatre ou cinq de mes com-

(1) Lescarbot prétend encore ici trouver Champlain en défaut, parce que « les confpirateurs (qui devoient executer leur entreprife dans quatre jours) avoient propofé de livrer la place aux Hefpagnols, laquelle toutefois n'étoit à peine commencée à batir. » (Liv. v, ch. II.) Il suffit de considérer les différentes circonstances du récit de Champlain, pour voir qu'il n'y a pas l'ombre de contradiction. Quand le complot fut formé, il n'était point question de livrer aux Espagnols un fort déjà construit, puisque Duval « les avoit induits à telle trahifon, dés qu'ils partirent de France, » comme le déposent les témoins (voir ci-après, p. 154). Le complot consistait donc à choisir le moment opportun pour s'emparer de tout, que le fort fût achevé ou non. Or, comme l'auteur le remarque plus loin (p. 150), les conjurés n'eussent pu venir à bout de leur dessein une fois les barques arrivées de Tadoussac.

(2) Dans un temps où l'on n'avait encore pu faire que des observations incomplètes, c'eût été une vraie imprudence que de risquer à monter plus haut un vaisseau de gros tonnage, puisque, de nos jours même, avec des études spéciales, avec le secours des cartes marines si exactes de l'Amirauté, nos pilotes canadiens, qui certes n'ont pourtant pas dégénéré de leurs ancêtres, regardent encore la Traverse comme la partie la plus difficile de la navigation du fleuve. (Voir Bayfield, I, partie II, ch. XI.)

(3) « Champlain racontant ce fait, » dit Lescarbot, « fe met au nombre des Iuges, & dit que du Val en débaucha quatre, comme ainfi foit que par fon difcours il ne s'en trouve que trois. » (Liv. v, ch. II.) Si Champlain, après avoir affirmé que Duval en avait débauché quatre, disait ensuite qu'il n'en débaucha que trois, la contradiction sauterait aux yeux; mais il n'en est rien. L'auteur dit bien que Duval en débaucha quatre, ce qui faisait cinq conjurés; mais, de ces cinq, il n'en restait plus que quatre, dès que Champlain eut accordé le pardon à Natel; c'est-à-dire, qu'il n'y en eut que quatre qui subirent leur procès, et qui furent condamnés.

1608. pagnons, en qui ils ſçauoient que ie me fiois, eſtoient dedans les barques pour auoir eſgard à conſeruer les viures & commoditez qui nous eſtoient neceſſaires pour noſtre habitation.

Enfin ils ſceurent ſi bien faire leurs menées auec ceux qui reſtoient, qu'ils deuoient les attirer tous à leur deuotion, & meſme mon laquay, leur promettant beaucoup de choſes qu'ils n'euſſent ſceu accomplir.

Eſtant donc tous d'accord, ils eſtoient de iour en autre en diuerſes reſolutions comment ils me feroient mourir, pour n'en pouuoir eſtre accuſez, ce qu'ils tenoient difficile : mais le Diable leur bandant à tous les yeux : & leur oſtant la raiſon & toute la difficulté qu'ils pouuoient auoir, ils arreſterent de me prendre à deſpourueu d'armes & m'eſtouffer, ou donner la nuit vne fauce alarme, & comme ie ſortirois tirer ſur moy, & que par ce moyen ils auroient pluſtoſt fait qu'autrement : tous promirent les vns aux autres de ne ſe deſcouurir, ſur peine que le premier qui en ouuriroit la bouche, ſeroit poignardé : & dans quatre iours ils deuoient executer leur entrepriſe, deuant que nos barques fuſſent arriuées : car autrement ils n'euſſent peu venir à bout de leur deſſin.

Ce meſme iour arriua l'vne de nos barques, où eſtoit noſtre pilotte appelé le Capitaine Teſtu, homme fort diſcret. Aprés que la barque fut deſchargée & preſte à s'en retourner à Tadouſſac, il vint à luy vn ſerrurier appelé Natel, compagnon de Iean du Val chef de la traiſon, qui luy dit, qu'il auoit promis aux autres de faire tout ainſi qu'eux : mais

qu'en effect il n'en desiroit l'execution, & qu'il n'osoit s'en declarer, & ce qui l'en auoit empesché, estoit la crainte qu'il auoit qu'il ne le poignardassent. 1608.

Aprés qu'Antoine Natel eust fait promettre audit pilotte de ne rien declarer de ce qu'il diroit, d'autant que si ses compagnons le descouuroient, ils le feroient mourir. Le pilotte l'asseura de toutes choses, & qu'il luy declarast le fait de l'entreprinse qu'ils desiroient faire : ce que Natel fit tout au long : lequel pilotte luy dist, Mon amy vous auez bien fait de descouurir vn dessin si pernicieux, & montrez que vous estes homme de bien, & conduit du S. Esprit. Mais ces choses ne peuuent passer sans que le sieur de Champlain le scache pour y remedier, & vous promets de faire tant enuers luy, qu'il vous pardonnera & à d'autres : & de ce pas, dit le pilotte, ie le vays trouuer sans faire semblant de rien, & vous, allez faire vostre besoigne, & entendez tousiours ce qu'ils diront, & ne vous souciez du reste.

Aussitost le pilotte me vint trouuer en vn iardin que ie faisois accommoder, & me dit qu'il desiroit parler à moy en lieu secret, où il n'y eust que nous deux. Ie luy dis que ie le voulois bien. Nous allasmes dans le bois, où il me conta toute l'affaire. Ie luy demanday qui luy auoit dit. Il me pria de pardonner à celuy qui luy auoit declaré : ce que ie luy accorday bien qu'il deuoit s'adresser à moy ; Il croignoit dit-il qu'eussiez entré en cholere, & que l'eussiez offencé. Ie luy dis que ie sçauois mieux me gouuerner que cela en telles affaires, & qu'il le fit venir, pour l'oyr parler. Il y fut, & l'amena tout trem-

1608. blant de crainte qu'il auoit que luy fiſſe quelque deſplaiſir. Ie l'aſſeuray, & luy dy qu'il n'euſt point de peur & qu'il eſtoit en lieu de ſeureté, & que ie luy pardonnois tout ce qu'il auoit fait auec les autres, pourueu qu'il diſt entierement la verité de toutes choſe, & le ſubiet qui les y auoit meuz, Rien, dit-il, ſinon que ils s'eſtoient imaginez que rendant la place entre les mains des Baſques ou Eſpaignols, ils ſeroient tout riches, & qu'ils ne deſiroient plus aller en France ; & me conta le ſurplus de leur entreprinſe.

Aprés l'auoir entendu & interrogé, ie luy dis qu'il s'en allaſt à ſes affaires : Cependant ie commanday au pilotte qu'il fiſt approcher ſa chalouppe : ce qu'il fit ; & aprés donnay deux bouteilles de vin à vn ieune homme, & qu'il dit à ces quatre galants principaux de l'entreprinſe, que c'eſtoit du vin de preſent que ſes amis de Tadouſſac luy auoient donné & qu'il leur en vouloit faire part : ce qu'ils ne refuſerent, & furent ſur le ſoir en la Barque, où il leur deuoit donner la collation : ie ne tarday pas beaucoup aprés à y aller, & les fis prendre & arreſter attendant le lendemain.

Voyla donc mes galants bien eſtonnez. Auſſitoſt ie fis leuer vn chacun (car c'eſtoit ſur les dix heures du ſoir) & leur pardonnay à tous, pourueu qu'ils me diſent la verité de tout ce qui s'eſtoit paſſé, ce qu'ils firent, & aprés les fis retirer.

Le lendemain ie prins toutes leurs depoſitions les vnes aprés les autres deuant le pilotte & les mariniers du vaiſſeau, leſquelles ie fis coucher par eſcript, & furent fort aiſes à ce qu'ils dirent, d'autant qu'ils ne viuoient qu'en crainte, pour la peur qu'ils auoient

les vns des autres, & principalement de ces quatre coquins qui les auoient ceduits; & depuis vesquirent en paix, se contentans du traictement qu'ils auoient receu, comme ils deposerent. 1608.

Ce iour fis faire six paires de menottes pour les autheurs de la cedition, vne pour nostre Chirurgien appelé Bonnerme, vne pour vn autre appelé la Taille que les quatre ceditieux auoient chargez, ce qui se trouua neantmoins faux, qui fut occasion de leur donner liberté.

Ces choses estans faites, i'emmenay mes galants à Tadoussac, & priay le Pont de me faire ce bien de les garder, d'autant que ie n'auois encores lieu de seureté pour les mettre, & qu'estions empeschez à edifier nos logemens; & aussi pour prendre resolution de luy & d'autres du vaisseau, de ce qu'aurions à faire là dessus. Nous aduisames qu'aprés qu'il auroit fait ses affaires à Tadoussac, il s'en viendroit à Quebecq auec les prisonniers, où les ferions confronter deuant leurs tesmoins : & aprés les auoir ouis, ordonner que la iustice en fut faite selon le delict qu'ils auroient commis.

Ie m'en retournay le lendemain à Quebecq pour faire diligence de paracheuer nostre magazin, pour retirer nos viures qui auoient esté abandonnez de tous ces belistres, qui n'espargnoient rien, sans considerer où ils en pourroient trouuer d'autres quand ceux là manqueroient : car ie n'y pouuois donner remede que le magazin ne fut fait & fermé.

Le Pont-graué arriua quelque temps aprés moy, auec les prisonniers, ce qui apporta du mescontentement aux ouuriers qui restoient, craignant que ie

1608. leur euſſe pardonné, & qu'ils n'vſaſſent de vengeance enuers eux, pour auoir declaré leur mauuais deſſin.

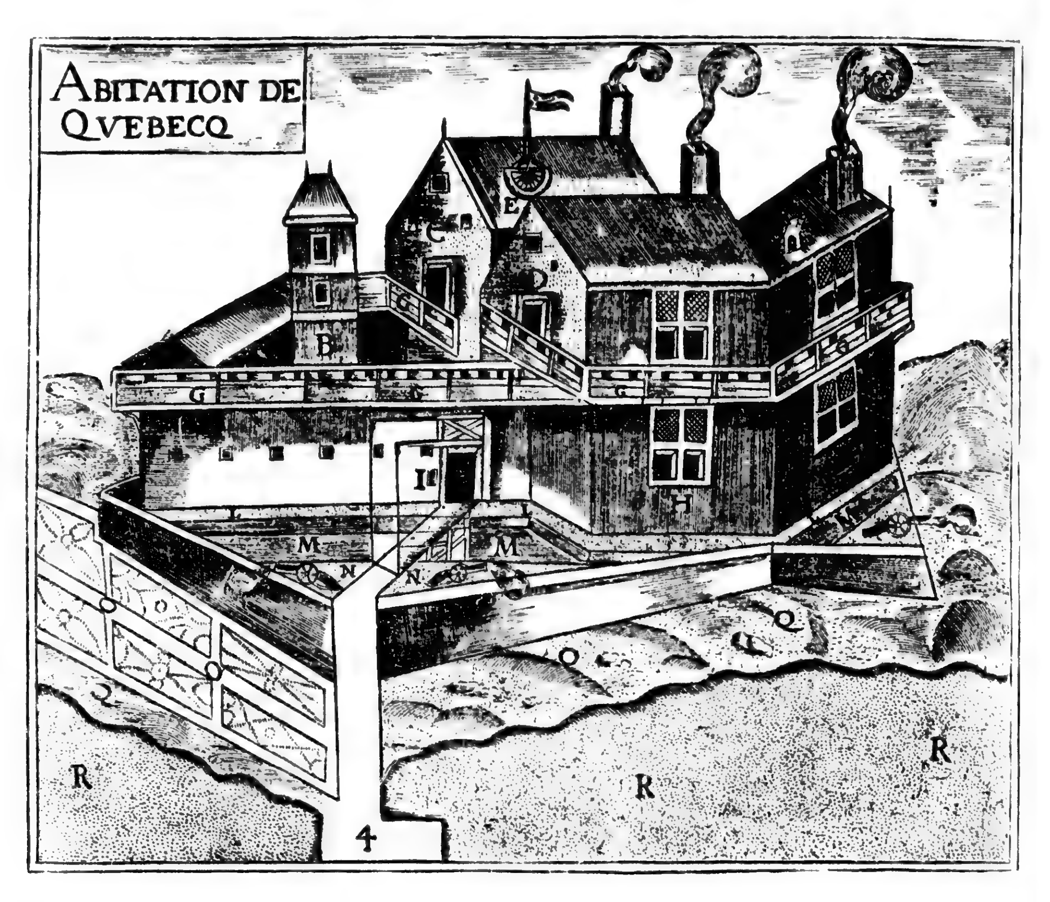
Nous les fiſmes confronter les vns aux autres, où ils leur maintindrent tout ce qu'ils auoient declaré dans leur depoſitions, ſans que les priſonniers leur deniaſſent le contraire, s'accuſans d'auoir meſchament fait, & merité punition, ſi on n'vſoit de miſericorde enuers eux, en maudiſſant Iean du Val, comme le premier qui les auoit induits à telle trahiſon, dés qu'ils partirent de France. Ledit du Val ne ſceut que dire, ſinon qu'il meritoit la mort, & que tout le contenu és informations eſtoit veritable, & qu'on euſt pitié de luy, & des autres qui auoient adheré à ſes pernicieuſes vollontez.

Aprés que le Pont & moy, auec le Capitaine du vaiſſeau, le Chirurgien, maiſtre, contre maiſtre, & autres mariniers euſmes ouy leurs depoſitions & confrontations, Nous aduiſames que ce ſeroit aſſez de faire mourir le dit du Val, comme le motif de l'entreprinſe, & auſſi pour ſeruir d'exemple à ceux qui reſtoient, de ſe comporter ſagement à l'aduenir en leur deuoir, & afin que les Eſpagnols & Baſques qui eſtoient en quantité au pays n'en fiſſent trophée : & les trois autres condamnez d'eſtre pendus, & cependant les remmener en France entre les mains du ſieur de Mons, pour leur eſtre fait plus ample iuſtice, ſelon qu'il aduiſeroit, auec toutes les informations, & la ſentence, tant dudict Iean du Val qui fut pendu & eſtranglé audit Quebecq, & ſa teſte miſe au bout d'vne pique pour eſtre plantée au lieu le plus eminent de noſtre fort & les autres trois renuoyez en France.

en-
ais

où
aré
eur
na-
fe-
Val,
ra-
Val
, &
ble,
ent

du
, &
on-
de
en-
qui
en
qui
e :
ce-
du
ce,
ns,
du
out
ent
ce.



A Le magazin.
B Colombier.
C Corps de logis où ſont nos armes, & pour loger les ouuriers.
D Autre corps de logis pour les ouuriers.
E Cadran.
F Autre corps de logis où eſt la forge, & artiſans logés.
G Galleries tout au tour des logemens.
H Logis du ſieur de Champlain.
I La porte de l'habitation, où il y a pont-leuis.
L Promenoir autour de l'habitation contenant 10. pieds de large iuſques ſur le bort du foſſé.
M Foſſés tout autour de l'habitation.
N Plattes formes, en façon de tenailles pour mettre le canon.
O Iardin du ſieur de Champlain.
P La cuiſine.
Q Place deuant l'habitation ſur le bort de la riuiere.
R La grande riuiere de ſainct Lorens.

p. 303.

1608.

Retour du Pont-graué en France. Description de noſtre logement & du lieu où ſeiourna Iaques Quartier en l'an 1535.

CHAPITRE IV.

APrés que toutes ces choſes furent paſſées le Pont partit de Quebecq le 18. Septembre pour s'en retourner en France auec les trois priſonniers. Depuis qu'ils furent hors tout le reſte ſe comporta ſagement en ſon deuoir.

Ie fis continuer noſtre logement, qui eſtoit de trois corps de logis à deux eſtages. Chacun contenoit trois thoiſes de long & deux & demie de large. Le magazin (1) ſix & trois de large, auec vne belle caue de ſix pieds de haut. Tout autour de nos logemens ie fis faire vne galerie par dehors au ſecond eſtage, qui eſtoit fort commode, auec des foſſés de 15. pieds de large & ſix de profond : & au dehors des foſſés, ie fis pluſieurs pointes d'eſperons (2) qui enfermoient vne partie du logement, là où nous miſmes nos pieces de canon : & deuant le baſtiment

(1) Suivant toutes les apparences, ce premier magasin de Québec était situé à angle droit avec les longs pans de l'église de la basse ville, à peu près à l'endroit où est la chapelle latérale, et, comme ce terrain continua d'appartenir au gouvernement jusqu'à ce qu'on y bâtit l'église, il y a tout lieu de croire que la limite de cette enceinte, du côté du sud-ouest, était l'alignement du mur auquel est adossé le maître-autel, avec l'encoignure des rues Saint-Pierre et Sous-le-Fort.

(2) Les deux corps de logis les plus rapprochés du fleuve devaient faire entre eux un angle correspondant à celui que fait, un peu plus en arrière, la rue Notre-Dame; par conséquent les deux pointes d'éperons que figurent l'auteur dans la vue de ce premier logement, *enfermaient* quelque peu l'habitation de ce côté. Cependant il semble que, s'il n'y en avait eu que deux, Champlain n'aurait pas dit *plusieurs;* en outre on remarque, dans ce dessin, la prolongation d'une des faces de l'enceinte au-delà de l'angle oriental de l'*habitation;* ce qui autorise à croire qu'il y avait une troisième pointe d'éperon du côté du nord-est. Ceci est d'autant plus vraisemblable, que ce côté était plus exposé à une attaque.

1608. y a vne place(1) de quatre thoiſes de large, & ſix ou ſept de long, qui donne ſur le bort de la riuiere. Autour du logement y a des iardins qui ſont tres-bons, & vne place de coſté de Septemptrion qui a quelque cent ou ſix vingts pas de long, 50. ou 60. de large(2). Plus proche dudit Quebecq, y a vne petite riuiere(3) qui vient dedans les terres d'vn lac diſtant de noſtre habitation de ſix à ſept lieues. Ie tiens que dans ceſte riuiere qui eſt au Nort & vn quart du Noroueſt de noſtre habitation, ce fut le lieu où Iaques Quartier yuerna, d'autant qu'il y a encores à vne lieue(4) dans la riuiere des veſtiges comme d'vne cheminée, dont on a trouué le fondement, & apparence d'y auoir eu des foſſez autour de leur logement, qui eſtoit petit. Nous trouuaſmes auſſi de grandes pieces de bois eſcarrées, vermoulues, & quelques 3. ou 4. balles de canon. Toutes ces choſes monſtrent euidemment que c'a eſté vne habitation,

(1) Cette place forme aujourd'hui une partie de la rue Saint-Pierre, dont la direction s'est trouvée déterminée sans doute par la position du corps de logis qui était le plus à l'est, comme semble l'indiquer le dessin que nous en a conservé l'auteur.

(2) La largeur de la rue Notre-Dame, avec les emplacements qui la bordent du côté du Nord, forment en effet une profondeur d'une cinquantaine de pas.

(3) Cette *Petite Rivière* (car les habitants de Québec l'appellent encore ainsi) vient du lac Saint-Charles, qui n'est qu'à environ quatre lieues de Québec. Les Montagnais, au rapport du Frère Sagard, l'appelaient *Cabirecoubat*, « à raison, dit-il, qu'elle tourne et fait plusieurs pointes. » (Hist. du Canada, liv. II, ch. V.) Jacques Cartier lui donna le nom de Sainte-Croix, parce qu'il y arriva le jour de l'Exaltation de la sainte Croix, 14 septembre 1535; et enfin les Récollets lui imposèrent le nom qu'elle porte généralement aujourd'hui, et l'appelèrent rivière Saint-Charles, en mémoire du grand vicaire de Pontoise, Charles Des Boues. (P. Chrestien LeClercq, Prem. établiss. de la foi, vol I, p. 157.)

(4) Suivant l'auteur lui-même (édit. 1632, liv. I, ch. II), Jacques Cartier hiverna à l'endroit où les PP. Jésuites fixèrent leur demeure. « Or, dit M. Ferland (I, p. 26), les Jésuites bâtirent leur première maison, ainsi que leur chapelle de Notre-Dame des Anges, à la pointe formée par les rivières Saint-Charles et Lairet. C'est donc à l'embouchure de la rivière Lairet, et vis-à-vis la pointe aux Lièvres, que furent placés pour l'hiver la Grande et la Petite Hermine. » Il est vrai que l'embouchure de la rivière Lairet n'est qu'à environ une demi-lieue dans la Petite-Rivière; mais il est probable que Champlain compte la distance depuis l'*habitation*.

laquelle a eſté fondée par des Chreſtiens : & ce qui 1608.
me fait dire & croire que c'eſt Iaques Quartier, c'eſt qu'il ne ſe trouue point qu'aucun aye yuerné ny baſty en ces lieux que ledit Iaques Quartier au temps de ſes deſcouuertures, & failloit, à mon iugement, que ce lieu s'appelaſt ſainte Croix, comme il l'auoit nommé, que l'on a transferé depuis à vn autre lieu qui eſt 15. lieues de noſtre habitation à l'Oueſt, & n'y a pas d'apparence qu'il euſt yuerné en ce lieu que maintenant on appelle ſaincte Croix, ny en d'autres : d'autant qu'en ce chemin il n'y a riuiere ny autres lieux capables de tenir vaiſſeaux, ſi ce n'eſt la grande riuiere ou celle dont i'ay parlé cy deſſus, où de baſſe mer y a demie braſſe d'eau, force rochers & vn banc à ſon entrée : Car de tenir des vaiſſeaux dans la grande riuiere, où il y a de grands courans, marées & glaces qui charient en hyuer, ils courroient riſque de ſe perdre, auſſi qu'il y a vne pointe de ſable qui aduance ſur la riuiere, qui eſt remplie de rochers, parmy leſquels nous auons trouué depuis trois ans vn paſſage (1) qui n'auoit point encore eſté deſcouuert : mais pour le paſſer il faut bien prendre ſon temps, à cauſe des pointes & dangers qui y ſont. Ce lieu eſt à deſcouuert des vents de Noroueſt, & la riuiere y court comme ſi c'eſtoit vn ſaut d'eau, & y pert de deux braſſes & demie. Il ne s'y voit aucune apparence de baſtimens ny qu'vn homme de iugement vouluſt s'eſtablir en ceſt endroit, y en ayant beaucoup d'autres meilleurs quand on ſeroit forcé de demeurer. I'ay

(1) Le chenal du Richelieu. On sait combien il est difficile de faire, dans un courant aussi rapide, des observations régulières et des sondages suivis.

1608. bien voulu traicter de cecy, d'autant qu'il y en a beaucoup qui croyent que ce lieu fust la residence dudit Iaques Quartier (1) : ce que ie ne croy pas pour les raisons cy dessus : car ledit Quartier en eust aussi bien fait le discours pour le laisser à la posterité comme il l'a fait de tout ce qu'il a veu & descouuert : & soustiens que mon dire est veritable : ce qui se peut prouuer par l'histoire qu'il en a escrite.

Et pour monstrer encore que ce lieu que maintenant on appelle saincte Croix n'est le lieu où yuerna Iaques Quartier, comme la plusspart estiment, voicy ce qu'il en dit en ses descouuertures, extrait de son histoire, assauoir, Qu'il arriua à l'isle aux Coudres le 5. Decembre (2) en l'an 1535. qu'il appella de ce nom pour y en auoir, auquel lieu y a grand courant de marée, & dit qu'elle contient 3. lieues de long, mais quand on contera lieue & demie c'est beaucoup (3).

Et le 7. du mois iour de nostre dame (4), il partit d'icelle pour aller à mont le fleuue, où il vit 14. isles distantes de l'isle aux Coudres de 7. à 8. lieues du Su. En ce compte il s'esgare vn peu, car il n'y en a pas plus de trois (5) : & dit que le lieu où sont les isles susd. est le commencement de la terre ou prouince

(1) Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que, un siècle plus tard, Charlevoix, qui avait connaissance des relations et de Champlain et de Cartier, soutienne encore une opinion si dénuée de vraisemblance. (Voir Hist. gén. de la Nouv. France, liv I.)

(2) Le 6 septembre. (Voir le second Voyage de Cartier.)

(3) L'île aux Coudres a deux lieues de long, et une lieue de large.

(4) Champlain cite ici fidèlement; mais le 7 de septembre était, comme aujourd'hui, la veille, et non le jour, de la Nativité de Notre-Dame. Aussi Ramusio met-il : *la vigilia della Madõna ;* et Hakluyt : *being our Ladies euen.*

(5) L'auteur eût mieux fait, ce semble, de ne pas reprendre ici le capitaine malouin, qui, au fond, est plus exact que lui. Il est bien vrai que ces quatorze îles sont environ trois lieues plus haut, dans le fleuve, que ne l'est l'île aux Coudres ; mais celle-ci est très-rapprochée de la côte du nord ; tandis que les autres sont du côté du sud. En sorte

de Canada, & qu'il arriua à vne iſle de 10. lieues de long & cinq de large, où il ſe fait grande peſcherie de poiſſon, comme de fait elle eſt fort abondante, principalement en Eſturgeon : mais de ce qui eſt de ſa longueur elle n'a pas plus de ſix lieues & deux de large, choſe maintenant aſſez cogneue. Il dit auſſi qu'il mouilla l'ancre entre icelle iſle & la terre du Nort, qui eſt le plus petit paſſage & dangereux, & là mit deux ſauuages à terre qu'il auoit amenez en France, & qu'aprés auoir arreſté en ce lieu quelque temps auec les peuples du pays il fit admener ſes barques, & paſſa outre à mont led. fleuue auec le flot pour cercher haure & lieu de ſeureté pour mettre les nauires, & qu'ils furent outre le fleuue coſtoyant ladite iſle contenant 10. lieues comme il met, où au bout ils trouuerent vn affour d'eau fort beau & plaiſant, auquel y a vne petite riuiere & haure de barre, qu'ils trouuerent fort propre pour mettre leurs vaiſſeaux à couuert, & le nommerent ſaincte Croix (1), pour y eſtre arriuez ce iour là lequel lieu s'appeloit au temps, & voyage dudit Quartier Stadaca (2), que maintenant nous appelons Quebecq, & qu'aprés qu'il euſt recogneu ce lieu, il retourna querir ſes vaiſſeaux pour y yuerner. 1608.

Or eſt il donc à iuger que de l'iſle aux Coudres iuſques à l'iſle d'Orleans, il n'y a que 5. lieues, au bout de laquelle vers l'Occidant la riuiere eſt fort ſpacieuſe, & n'y a audit affour, comme l'appelle

que, de l'île aux Coudres au point le plus rapproché de l'île aux Oies, il n'y a guère moins de cinq lieues; et même, pour entrer dans cet archipel, qui ne commence sensiblement qu'au haut de l'île aux Grues, il faut faire pour le moins sept ou huit lieues en ligne droite.

(1) Voir la note 3 de la page 156.

(2) Stadaconé (Second Voyage de Cartier).

1608. Quartier, aucune riuiere que celle qu'il nomma ſaincte Croix, diſtante de l'iſle d'Orleans d'vne bonne lieue, où de baſſe mer n'y a que demie braſſe d'eau, & eſt fort dangereuſe en ſon entrée pour vaiſſeaux, y ayant quantité d'eſprons, qui ſont rochers eſpars par cy par là, & faut baliſſer pour entrer dedans, où de plaine mer, comme i'ay dict, il y a 3. braſſes d'eau, & aux grandes marées 4. braſſes, & 4. & demie ordinairement à plain flot, & n'eſt qu'à 1500. pas de noſtre habitation, qui eſt plus à mont dans ladite riuiere, & n'y a autre riuiere, comme i'ay dit, depuis le lieu que maintenant on appelle ſaincte Croix, où on puiſſe mettre aucuns vaiſſeaux : Ce ne ſont que de petits ruiſſeaux. Les coſtes ſont plattes & dangereuſes, dont Quartier ne fait aucune mention que iuſques à ce qu'il partit du lieu de ſaincte Croix appelé maintenant Quebecq, où il laiſſa ſes vaiſſeaux, & y fit edifier ſon habitation comme on peut voir ainſi qu'il s'enſuit.

Le 19. Septembre il partit de ſaincte Croix où eſtoient ſes vaiſſeaux, & fit voile pour aller auec la marée à mont ledit fleuue qu'ils trouuerent fort aggreable, tant pour les bois, vignes & habitations qu'il y auoit de ſon temps, qu'autres choſes : & furent poſer l'ancre à vingt cinq lieues de l'entrée de la terre de Canada(1), qui eſt au bout de l'iſle

(1) «Charlevoix,» dit M. Ferland (I, p. 24), «croit que Cartier s'est trompé en restreignant le nom de Canada à une très-petite partie du pays... Cependant, nonobstant la haute autorité de Charlevoix, il est permis de croire que Cartier, dans ses rapports avec les sauvages pendant les deux hivers qu'il a passés près de Stadaconé, a dû apprendre les noms des différentes parties du pays. Il s'explique fort clairement sur les divisions territoriales reconnues par les nations qui habitaient les bords du grand fleuve; et, d'après leur témoignage, il établit l'existence des royaumes de Saguenay, de Canada et de Hochelaga, chacun desquels était soumis à un chef principal. Donnacona, dont la résidence ordinaire était à Stadaconé et dont l'autorité ne s'étendait pas au-delà de quel-

d'Orleans du costé de l'oriant ainsi appelée par ledit Quartier. Ce qu'on appelle auiourd'huy S. Croix s'appeloit lors Achelacy (1), destroit de la riuiere, fort courant & dangereux, tant pour les rochers qu'autres choses, & où on ne peut passer que de flot, distant de Quebecq & de la riuiere où yuerna led. Quartier 15. lieues. 1608.

Or en toute ceste riuiere n'y a destroit depuis Quebecq iusques au grand saut, qu'en ce lieu que maintenant on appelle saincte Croix, où on a transferé ce nom d'vn lieu à vn autre qui est fort dangereux, comme i'ay descript : & appert fort clairement par son discours, que ce n'est point le lieu de son habitation, comme dit est, & que ce fut proche de Quebecq & qu'aucun n'auoit encore recerché ceste particularité, sinon ce que i'ay fait en mes voyages : Car dés la premiere fois qu'on me dit qu'il auoit habité en ce lieu, cela m'estonna fort, ne voyant apparence de riuiere pour mettre vaisseaux, comme il descrit. Ce fut ce qui m'en fit faire exacte recerche pour en leuer le soubçon & doubte à beaucoup.

Pendant que les Charpentiers, scieurs d'aix & autres ouuriers trauailloient à nostre logement, ie fis mettre tout le reste à deffricher au tour de l'habitation, afin de faire des iardinages pour y semer des grains & grennes pour voir comme le tout succederoit, d'autant que la terre parroissoit fort bonne.

ques lieues autour de sa bourgade, est toujours désigné comme roi de Canada. Cartier lui-même, le routier de Jean-Alphonse et l'auteur du voyage de Roberval, donnent le nom de Canada à Stadaconé et à la pointe de terre sur laquelle était ce village. Ce fut plus tard que le nom de rivière de Canada fut assigné par les Français au fleuve qui traverse le pays. »

(1) L'auteur suit, pour ce mot, l'orthographe de Lescarbot; mais les trois relations manuscrites du Second Voyage de Cartier, portent *Achelaiy* ou *Achelayy*, et l'édition de 1545 *Ochelay*.

1608. Cependant quantité des ſauuages eſtoient cabannés proche de nous, qui faiſoient peſche d'anguilles qui commencent à venir comme au 15. de Septembre, & finit au 15. Octobre. En ce temps tous les ſauuages ſe nourriſſent de ceſte manne, & en font ſecher pour l'yuer iuſques au mois de Feurier, que les neiges ſont grandes comme de 2. pieds & demy, & 3. pieds pour le plus, qui eſt le temps que quand leurs anguilles & autres choſes qu'ils font checher, ſont accommodées, ils vont chaſſer aux Caſtors, où ils ſont iuſques au commencement de Ianuier. Comme ils y furent, ils nous laiſſerent en garde toutes leurs anguilles & autres choſes iuſques à leur retour, qui fut au 15. Decembre, & ne firent pas grand chaſſe de Caſtors pour les eaux eſtre trop grandes, & les riuieres deſbordées, ainſi qu'ils nous dirent. Ie leur rendis toutes leurs vituailles qui ne leur dure rent que iuſques au 20. de Ianuier. Quand leurs anguilles leur faillent ils ont recours à chaſſer aux Eſlans & autres beſtes ſauuages, qu'ils peuuent trouuer en attendant le printemps, où i'eu moyen de les entretenir de pluſieurs choſes. Ie conſideray fort particulierement leurs couſtumes (1).

Tous ces peuples patiſſent tant, que quelquesfois ils ſont contraincts de viure de certains coquillages, & manger leurs chiens & peaux dequoy ils ſe couurent contre le froid. Ie tiens que qui leur monſtreroit à viure, & leur enſeigneroit le labourage des terres, & autres choſes, ils apprendroient fort bien : car ils s'en trouue aſſez qui ont bon iugement & reſpondent à

(1) L'auteur répète ici, avec quelques corrections, ce qu'il dit dans son Voyage de 1603, ch. III.

propos ſur ce qu'on leur demande. Ils ont vne meſchanceté en eux, qui eſt d'vſer de vengeance, & d'eſtre grands menteurs, gens auſquels il ne ſe faut pas trop aſſeurer, ſinon auec raiſon, & la force en la main. Ils promettent aſſez, mais ils tiennent peu. Ce ſont gens dont la pluſpart n'ont point de loy, ſelon que i'ay peu voir, auec tout plain d'autres fauces croyances. Ie leur demanday de quelle ſorte de ceremonies ils vſoient à prier leur Dieu, ils me dirent qu'ils n'en vſoient point d'autres, ſinon qu'vn chacun le prioit en ſon cœur, comme il vouloit. Voila pourquoy il n'y a aucune loy parmy eux, & ne ſçauent que c'eſt d'adorer & prier Dieu, viuans comme beſtes bruttes, & croy que bien toſt ils ſeroient reduits bons Chreſtiens ſi on habitoit leur terre, ce qu'ils deſirent la pluſpart. Ils ont parmy eux quelques ſauuages qu'ils appellent Pillotois, qu'ils croient parler au Diable viſiblement, leur diſant ce qu'il faut qu'ils facent, tant pour la guerre que pour autres choſes, & s'ils leur commandoit qu'ils allaſſent mettre en execution quelque entreprinſe, ils obeiroient auſſitoſt à ſon commandement: Comme auſſi ils croyent que tous les ſonges qu'ils font, ſont veritables : & de fait, il y en a beaucoup qui diſent auoir veu & ſongé choſes qui aduiennent ou aduiendront. Mais pour en parler auec verité, ce ſont viſions Diabolique qui les trompe & ſeduit. Voila tout ce que i'ay peu apprendre de leur croyance beſtialle. Tous ces peuples ſont gens bien proportionnez de leurs corps, ſans difformité, & ſont diſpos. Les femmes ſont auſſi bien formées, potelées & de couleur bazannée, à cauſe de certaines 1608.

1608. peintures dont elles se frotent, qui les fait demeurer oliuaſtres. Ils ſont habillez de peaux : vne partie de leur corps eſt couuerte & l'autre partie deſcouuerte : mais l'yuer ils remedient à tout : car ils ſont habillez de bonnes fourrures, comme de peaux d'Eſlan, Louſtres, Caſtors, Ours, Loups marins, Cerfs & Biches qu'ils ont en quantité. L'yuer quand les neges ſont grandes ils font vne maniere de raquettes qui ſont grandes deux ou trois fois plus que celles de France, qu'ils attachent à leurs pieds; & vont ainſi dans les neges, ſans enfoncer : car autrement ils ne pourroient chaſſer ny aller en beaucoup de lieux. Ils ont auſſi vne façon de mariage, qui eſt, Que quand vne fille eſt en l'aage de 14. ou 15. ans, & qu'elle a pluſieurs ſeruiteurs elle a compagnie auec tous ceux que bon luy ſemble : puis au bout de 5. ou 6. ans elle prend lequel il luy plaiſt pour ſon mary, & viuent enſemble iuſques à la fin de leur vie : ſinon qu'aprés auoir demeuré quelque temps enſemble, & elles n'ont point enfans, l'homme ſe peut deſmarier & prendre vne autre femme, diſant que la ſienne ne vaut rien : Par ainſi les filles ſont plus libres que les femmes.

Depuis qu'elles ſont mariés, elles ſont chaſtes, & leurs maris ſont la pluſpart ialoux, leſquels donnent des preſens aux peres ou parens des filles qu'ils ont eſpouſez. Voila les ceremonies & façons dont ils vſent en leurs mariages. Pour ce qui eſt de leurs enterremens : Quand vn homme, ou vne femme meurt, ils font vne foſſe, où ils mettent tout le bien qu'ils ont, comme chaudieres, fourrures, haches, arcs, fleches, robbes & autres choſes : puis ils met-

tent le corps dans la fosse & le couurent de terre, & mettent quantité de grosses pieces de bois dessus, & vne autre debout qu'ils peindent de rouge par enhaut. Ils croyent l'immortalité des ames, & disent qu'ils vont se reiouir en d'autres pays, auec leurs parens & amis qui sont morts. Si ce sont Capitaines ou autres ayans quelque creance, ils vont aprés leur mort, trois fois l'année faire vn festin, chantans & dançans sur leur fosse. 1608.

Tout le temps qu'ils furent auec nous, qui estoit le lieu le plus de seureté pour eux, ils ne laissoient d'aprehender tellement leurs ennemis, qu'ils prenoient souuent des alarmes la nuit en songeant, & enuoyoient leurs femmes & enfans à nostre fort, où ie leur faisois ouurir les portes, & les hommes demeurer autour dudict fort, sans permettre qu'ils entrassent dedans, car ils estoient autant en seureté de leurs personnes comme s'ils y eussent esté, & faisois sortir cinq ou six de nos compagnons pour leur donner courage, & aller descouurir parmy les bois s'ils verroient rien pour les contenter. Ils sont fort craintifs & aprehendent infiniment leurs ennemis, & ne dorment presque point en repos en quelque lieu qu'ils soient, bien que ie les asseurasse tous les iours de ce qu'il m'estoit possible, en leur remonstrant de faire comme nous, sçauoir veiller vne partie, tandis que les autres dormiront, & chacun auoir ses armes prestes comme celuy qui fait le guet, & ne tenir les songes pour verité, sur quoy ils se reposent : d'autant que la plusspart ne sont que menteries, auec autres propos sur ce subiect : mais peu leur seruoient ces remonstrances, & disoient que

1608-9 nous ſçauions mieux nous garder de toutes choſes qu'eux, & qu'auec le temps ſi nous habitions leur pays, ils le pourroient apprendre.

Semences & vignes plantées à Quebecq. Commencement de l'hiuer & des glaces. Extreſme neceſſité de certains ſauuages.

CHAPITRE V.

LE premier Octobre, ie fis ſemer du bled, & au 15. du ſeigle.

Le 3. du mois il fit quelques gelées blanches, & les feuilles des arbres commencerent à tomber au 15.

Le 24. du mois, ie fis planter des vignes du pays, qui vindrent fort belles : Mais aprés que ie fus party de l'habitation pour venir en France, on les gaſta toutes, ſans en auoir eu ſoing, qui m'affligea beaucoup à mon retour.

Le 18. de Nouembre tomba quantité de neges, mais elles ne durerent que deux iours ſur la terre, & fit en ce temps vn grand coup de vent. Il mourut en ce mois vn matelot & noſtre ſerrurier(1), de la diſſenterie, comme firent pluſieurs ſauuages à force de manger des anguilles mal cuites, ſelon mon aduis.

Le 5. Feurier il negea fort, & fit vn grand vent qui dura deux iours.

Le 20. du mois il apparut à nous quelques ſauuages qui eſtoient de dela la riuiere, qui crioyent que nous les allaſſions ſecourir, mais il eſtoit hors de

(1) Antoine Natel (voir ci-dessus, p. 150).

noſtre puiſſance, à cauſe de la riuiere qui charioit vn grand nombre de glaces, car la faim preſſoit ſi fort ces pauures miſerables, que ne ſçachans que faire, ils ſe reſolurent de mourir, hommes, femmes, & enfans, ou de paſſer la riuiere, pour l'eſperance qu'ils auoient que ie les aſſiſterois en leur extreſme neceſſité. Ayant donc prins ceſte reſolution, les hommes & les femmes prindrent leurs enfans, & ſe mirent en leurs canaux, penſant gaigner noſtre coſte par vne ouuerture de glaces que le vent auoit faitte : mais ils ne furent ſitoſt au milieu de la riuiere, que leurs canaux furent prins & briſez entre les glaces en mille pieces. Ils firent ſi bien qu'ils ſe ietterent auec leurs enfans que les femmes portoient ſur leur dos, deſſus vn grand glaçon. Comme ils eſtoient là deſſus, on les entendoit crier, tant que c'eſtoit grand pitié, n'eſperans pas moins que de mourir : Mais l'heur en voulut tant à ces pauures miſerables, qu'vne grande glace vint choquer par le coſté de celle où ils eſtoient, ſi rudement qu'elle les ietta à terre. Eux voyant ce coup ſi fauorable furent à terre auec autant de ioye que iamais ils en receurent, quelque grande famine qu'ils euſſent eu. Ils s'en vindrent à noſtre habitation ſi maigres & deffaits, qu'ils ſembloyent des anathomies, la pluſpart ne pouuans ſe ſoubſtenir. Ie m'eſtonnay de les voir, & de la façon qu'ils auoient paſſé, veu qu'ils eſtoient ſi foibles & debilles. Ie leur fis donner du pain & des feues. Ils n'eurent pas la patience qu'elles fuſſent cuites pour les manger. Ie leur pretay auſſi quelques eſcorces d'arbres, que d'autres ſauuages m'auoient donné pour couurir leurs cabanes. Comme

1608-9

1608-9 ils se cabannoient, ils aduiserent vne charongne qu'il y auoit prés de deux mois que i'auois fait ietter pour attirer des regnards, dont nous en prenions de noirs & roux, comme ceux de France, mais beaucoup plus chargez de poil. Ceste charongne estoit vne truye & vn chien qui auoient enduré toutes les rigueurs du temps chaut & froit. Quand le temps s'adoulcissoit, elles puoit si fort que l'on ne pouuoit durer auprés : neantmoins ils ne laisserent de la prendre & emporter en leur cabanne, où aussitost ils la deuorerent à demy cuite, & iamais viande ne leur sembla de meilleur goust. I'enuoyay deux ou trois hommes les aduertir qu'ils n'en mengeassent point s'ils ne vouloient mourir : comme ils approcherent de leur cabanne, ils sentirent vne telle puanteur de ceste charongne à demy eschauffée, dont ils auoient chacun vne piece en la main, qu'ils pencerent rendre gorge, qui fit qu'ils n'y arresterent gueres. Ces pauures miserables acheuerent leur festin. Ie ne laissay pourtant de les accommoder selon ma puissance, mais c'estoit peu pour la quantité qu'ils estoient : & dans vn mois ils eussent bien mangé tous nos viures, s'ils les eussent eu en leur pouuoir, tant ils sont gloutons : Car quand ils en ont, ils ne mettent rien en reserue, & en font chere entiere iour & nuit, puis aprés ils meurent de faim. Ils firent encore vne autre chose aussi miserable que la premiere. I'auois fait mettre vne chienne au haut d'vn arbre, qui seruoit d'appas aux martres & oiseaux de proye, où ie prenois plaisir, d'autant qu'ordinairement ceste charongne en estoit assaillie : Ces sauuages furent à l'arbre & ne pouuans monter

dessus à cause de leur foiblesse, ils l'abbatirent, & aussitost enleuerent le chien, où il n'y auoit que la peau & les os, & la teste puante & infaicte, qui fut incontinent deuoré. 1608-9

Voila le plaisir qu'ils ont le plus souuent en yuer: Car en esté ils ont assez de quoy se maintenir & faire des prouisions, pour n'estre assaillis de ces extresmes necessitez, les riuieres abbondantes en poisson & chasse d'oiseaux & austres bestes sauuages. La terre est fort propre & bonne au labourage, s'ils vouloient prendre la peine d'y semer des bleds d'Inde, comme font tous leurs voisins Algommequins, Ochastaiguins (1) & Yroquois, qui ne sont attaquez d'vn si cruel assaut de famine pour y sçauoir remedier par le soin & preuoyance qu'ils ont, qui fait qu'ils viuent heureusement au pris de ces Montaignets, Canadiens (2) & Souriquois qui sont le long des costes de la mer. Voila la plusspart de leur vie miserable. Les neiges & les glaces y sont trois mois sur la terre, qui est depuis le mois de Ianuier iusques vers le huictiesme d'Auril, qu'elles sont presque toutes fondues: Et au plus à la fin dud. mois il ne s'en voit que rarement au lieu de nostre habitation. C'est chose estrange, que tant de neiges & glaces qu'il y a espoisses de deux à trois brasses sur la riuiere soient en moins de 12. iours toutes fondues. Depuis Tadoussac iusques à Gaspé, cap Bre-

(1) C'est ainsi que Champlain a d'abord appelé les Hurons, du nom d'Ochateguin, l'un de leurs chefs.

(2) A cette époque on comprenait sous le nom de *Canadiens* les sauvages qui demeuraient plus bas que le Saguenay, sur les bords de la *grande rivière de Canada*. « Au costé gauche de ce fleuue » (du Saguenay), dit Laët, « commence la prouince des Sauuages appellés vulgairement *Canadiens*. » (Description des Indes Occidentales, liv. II, ch. VIII.)

1609. ton, iſle de terre neufue & grand baye, les glaces & neges y ſont encores en la pluſpart des endroits iuſques à la fin de May : auquel temps toute l'entrée de la grande riuiere eſt ſeelée de glaces : mais à Quebecq il n'y en a point : qui monstre vne eſtrange difference pour 120. lieues de chemin en longitude(1): car l'entrée de la riuiere eſt par les 49. 50. & 51. degré de latitude, & noſtre habitation par les 46. & deux tiers(2).

Maladies de la terre à Quebecq. Le ſuiect de l'yuernement. Deſcription dudit lieu. Arriuée du ſieur des Marais gendre de Pont-graué, audit Quebecq.

CHAPITRE VI.

LEs maladies de la terre commencerent à prendre fort tart, qui fut en Feurier iuſqu'à la my Auril. Il en fut frappé 18. & en mourut dix; & cinq autres de la diſenterie. Ie fis faire ouuerture de quelques vns, pour voir s'ils eſtoient offencez comme ceux que i'auois veus és autres habitations : on trouua le meſme. Quelque temps aprés noſtre Chirurgien(3) mourut. Tout cela nous donna beaucoup de deſplaiſir, pour la peine que nous auions à penſer les malades. Cy deſſus i'ay deſcript la forme de ces maladies.

(1) Champlain n'ignorait pas que c'est surtout la différence de latitude qui fait la différence des climats; mais ce qui paraît le surprendre, c'est que, à une si petite distance dans le fleuve, il y ait une si grande différence de température, lorsque la latitude ne diffère que de trois ou quatre degrés.

(2) D'après le capitaine Bayfield, la latitude de Québec est de 46° 49′ 8″, au bastion de l'Observatoire.

(3) Il s'appelait Bonnerme (voir, ci-dessus, p. 153).

Or ie tiens qu'elles ne prouiennent que de manger trop de ſalures & legumes, qui eſchauſent le ſang, & gaſtent les parties interieures. L'yuer auſſi en eſt en partie cauſe, qui reſerre la chaleur naturelle qui cauſe plus grande corruption de ſang : Et auſſi la terre quand elle eſt ouuerte il en ſort de certaines vapeurs qui y ſont encloſes leſquelles infectent l'air : ce que l'on a veu par experience en ceux qui ont eſté aux autres habitations aprés la premiere année que le ſoleil eut donné ſur ce qui eſtoit deſerté, tant de noſtre logement qu'autres lieux, où l'air y eſtoit beaucoup meilleur & les maladies non ſi aſpres comme deuant. Pour ce qui eſt du pays, il eſt beau & plaiſant, & apporte toutes ſortes de grains & grennes à maturité, y ayant de toutes les eſpeces d'arbres que nous auons en nos foreſts par deça, & quantité de fruits, bien qu'ils ſoient ſauuages pour n'eſtre cultiuez : comme Noyers, Seriſiers, Pruniers, Vignes, Framboiſes, Fraizes, Groiſelles verdes & rouges, & pluſieurs autres petits fruits qui y ſont aſſez bons. Auſſi y a il pluſieurs ſortes de bonnes herbes & racines. La peſche de poiſſon y eſt en abondance dans les riuieres, où il y a quantité de prairies & gibier, qui eſt en nombre infiny. Depuis le mois d'Auril iuſques au 15. de Decembre l'air y eſt ſi ſain & bon, qu'on ne ſent en ſoy aucune mauuaiſe diſpoſition : Mais Ianuier Feurier & Mars ſont dangereux pour les maladies qui prennent pluſtoſt en ce temps qu'en eſté, pour les raiſons cy deſſus dittes : Car pour le traitement, tous ceux qui eſtoient auec moy eſtoient bien veſtus, & couchez dans de bons licts, & bien chauffez & nourris, s'en-

1609.

1609. tend des viandes ſalées que nous auions, qui à mon opinion les offenſoient beaucoup, comme i'ay dict cy deſſus : & à ce que i'ay veu, la maladie s'attacque auſſi bien à vn qui ſe tient delicatement, & qui aura bien ſoin de ſoy, comme à celuy qui ſera le plus miſerable. Nous croiyons au commencement qu'il n'y euſt que les gens de trauail qui fuſſent prins de ces maladies : mais nous auons veu le contraire. Ceux qui nauigent aux Indes Orientalles & pluſieurs autres regions, comme vers l'Allemaigne & l'Angleterre, en ſont auſſi bien frappez qu'en la nouuelle France. Depuis quelque temps en ça les Flamans en eſtans attacquez en leurs voyages des Indes, ont trouué vn remede fort ſingulier contre ceſte maladie, qui nous pourroit bien ſeruir : mais nous n'en auons point la cognoiſſance pour ne l'auoir recherché. Toutesfois ie tiens pour aſſeuré qu'ayant de bon pain & viandes fraiches, qu'on n'y ſeroit point ſubiect.

Le 8. d'Auril les neges eſtoient toutes fondues, & neantmoins l'air eſtoit encores aſſez froit iuſques en Auril (1), que les arbres commencent à ietter leurs fueilles.

Quelques vns de ceux qui eſtoient malades du mal de la terre, furent gueris venant le printemps, qui en eſt le temps de gueriſon. I'auois vn ſauuage du pays qui yuerna auec moy, qui fut atteint de ce mal, pour auoir changé ſa nourriture en ſalée, lequel en mourut : Ce qui montre euidemment que les ſaleures ne valent rien, & y ſont du tout contraires.

(1) En mai. L'auteur corrige lui-même dans l'édition de 1632.

Le 5. Iuin arriua vne chalouppe à noſtre habita- 1609.
tion, où eſtoit le ſieur des Marais, gendre du Pont-graué, qui nous aportoit nouuelles que ſon beau pere eſtoit arriué à Tadouſſac le 28. de May. Ceſte nouuelle m'apporta beaucoup de contentement pour le ſoulagement que nous en eſperions auoir. Il ne reſtoit plus que huit de 28. que nous eſtions, encores la moitié de ce qui reſtoit eſtoit mal diſpoſée.

Le 7. de Iuin ie party de Quebecq, pour aller à Tadouſſac communiquer quelques affaires, & priay le ſieur des Marais de demeurer en ma place iuſques à mon retour : ce qu'il fit.

Auſſitoſt que i'y fus arriué le Pont-graué & moy diſcouruſmes enſemble ſur le ſubiect de quelques deſcouuertures que ie deuois faire dans les terres, où les ſauuages m'auoient promis de nous guider. Nous reſoluſmes que i'y irois dans vne chalouppe auec vingt hommes, & que Pont-graué demeureroit à Tadouſſac pour donner ordre aux affaires de noſtre habitation, ainſi qu'il auoit eſté reſolu, il fut fait & y yuerna : d'autant que ie deuois m'en retourner en France ſelon le commandement du ſieur de Mons, qui me l'auoit eſcrit, pour le rendre certain des choſes que ie pouuois auoir faites, & des deſcouuertures dudit pays. Aprés auoir prins ceſte reſolution ie party auſſitoſt de Tadouſſac, & m'en retournay à Quebecq, où ie fis accommoder vne chalouppe de tout ce qui eſtoit neceſſaire pour faire les deſcouuertures du pays des Yroquois, où ie deuois aller auec les Montagnets nos alliez.

1609. *Partement de Quebecq iusques à l'isle saincte Esloy, & de la rencontre que i'y fis des sauuages Algomequins & Ochataiguins.*

CHAPITRE VII.

ET pour cest effect ie partis le 18. dudit mois, où la riuiere commence à s'eslargir, quelque fois d'vne lieue & lieue & demie en tels endroits. Le pays va de plus en plus en embellisant. Ce sont costaux en partie le long de la riuiere & terres vnies sans rochers que fort peu. Pour la riuiere elle est dangereuse en beaucoup d'endroits, à cause des bancs & rochers qui sont dedans, & n'y fait pas bon nauiger, si ce n'est la sonde à la main. La riuiere est fort abondante en plusieurs sortes de poisson, tant de ceux qu'auons pardeça, comme d'autres que n'auons pas. Le pays est tout couuert de grandes & hautes forests des mesmes sortes qu'auons vers nostre habitation. Il y a aussi plusieurs vignes & noyers qui sont sur le bort de la riuiere, & quantité de petits ruisseaux & riuieres, qui ne sont nauigables qu'auec des canaux. Nous passames proche de la pointe S^te^. Croix, où beaucoup tiennent (comme i'ay dit ailleurs) estre la demeure où yuerna Iacques Quartier. Ceste pointe est de sable, qui aduance quelque peu dans la riuiere, à l'ouuert du Norouest, qui bat dessus. Il y a quelques prayries, mais elles sont innondées des eaues à toutes les fois que vient la plaine mer, qui pert de prés de deux brasses & demie. Ce passage est fort dangereux à passer pour quantité de rochers qui sont au trauers

de la riuiere, bien qu'il y aye bon achenal, lequel eſt fort tortu, où la riuiere court comme vn ras, & faut bien prendre le temps à propos pour le paſſer. Ce lieu a tenu beaucoup de gens en erreur, qui croyoient ne le pouuoir paſſer que de plaine mer, pour n'y auoir aucun achenal : maintenant nous auons trouué le contraire : car pour deſcendre du haut en bas, on le peut de baſſe mer : mais de monter, il ſeroit mal-aiſé, ſi ce n'eſtoit auec vn grand vent, à cauſe du grand courant d'eau ; & faut par neceſſité attendre vn tiers de flot pour le paſſer, où il y a dedans le courant 6. 8. 10. 12. 15. braſſes d'eau en l'achenal. 1609.

Continuant noſtre chemin, nous fuſmes à vne riuiere qui eſt fort aggreable, diſtante du lieu de ſaincte Croix, de neuf lieues, & de Quebecq, 24. & l'auons nommée la riuiere ſaincte Marie (1). Toute ceſte riuiere (2) depuis ſaincte Croix eſt fort plaiſante & aggreable.

Continuant noſtre routte, ie fis rencontre de quelques deux ou trois cens ſauuages, qui eſtoient cabannez proche d'vne petite iſle, appelée S. Eſloy (3), diſtant de S. Marie d'vne lieue & demie, & là les fuſmes recognoiſtre, & trouuaſmes que c'eſtoit des nations de ſauuages appelez Ochateguins & Algoumequins qui venoient à Quebecq, pour nous aſſiſter aux deſcouuertures du pays des Yroquois, contre leſquels ils ont guerre mortelle, n'eſpargnant aucune choſe qui ſoit à eux.

(1) Aujourd'hui rivière Sainte-Anne de La Pérade. Elle est à environ neuf lieues de l'église actuelle de Sainte-Croix, et à une vingtaine de lieues de Québec.

(2) Le fleuve Saint-Laurent.

(3) Voir le Voyage de 1603, p. 29.

1609. Aprés les auoir recogneus, ie fus à terre pour les voir, & m'enquis qui eſtoit leur chef : Ils me dirent qu'il y en auoit deux, l'vn appelé Yroquet & l'autre Ochaſteguin qu'ils me montrerent : & fus en leur cabanne, où ils me firent bonne reception, ſelon leur couſtume.

Ie commençay à leur faire entendre le ſubiet de mon voyage, dont ils furent fort reſiouis : & aprés pluſieurs diſcours ie me retiray : & quelque temps aprés ils vindrent à ma chalouppe, où ils me firent preſent de quelque pelleterie, en me monſtrant pluſieurs ſignes de reſiouiſſance : & de là s'en retournerent à terre.

Le lendemain les deux chefs s'en vindrent me trouuer, où ils furent vne eſpace de temps ſans dire mot, en ſongeant & petunant touſiours. Aprés auoir bien penſé, ils commencerent à haranguer hautement à tous leurs compagnons, qui eſtoient ſur le bort du riuage auec leurs armes en la main, eſcoutans fort ententiuement ce que leurs chefs leur diſoient, ſçauoir.

Qu'il y auoit prés de dix lunes, ainſi qu'ils comptent, que le fils d'Yroquet m'auoit veu, & que ie luy auois fait bonne reception, & declaré que le Pont & moy deſirions les aſſiſter contre leurs ennemis, auec leſquels ils auoient, dés longtemps, la guerre, pour beaucoup de cruautés qu'ils auoient exercées contre leur nation, ſoubs pretexte d'amitié : Et qu'ayant touſiours depuis deſiré la vengeance, ils auoient ſolicité tous les ſauuages que ie voyois ſur le bort de la riuiere, de venir à nous, pour faire alliance auec nous, & qu'ils n'auoient iamais veu

de Chreſtiens, ce qui les auoit auſſi meus de nous venir voir : & que d'eux & de leurs compagnons i'en ferois tout ainſi que ie voudrois ; & qu'ils n'auoient point d'enfans auec eux, mais gens qui ſçauoient faire la guerre, & plains de courage, ſçachans le pays & les riuieres qui ſont au pays des Yroquois ; & que maintenant ils me prioyent de retourner en noſtre habitation, pour voir nos maiſons, & que trois iours aprés nous retournerions à la guerre tous enſemble ; & que pour ſigne de grande amitié & reſiouiſſance ie feiſſe tirer des mouſquets & arquebuſes, & qu'ils ſeroient fort ſatisfaits : ce que ie fis. Ils ietterent de grands cris auec eſtonnement, & principalement ceux qui iamais n'en auoient ouy ny veus. 1609.

Aprés les auoir ouis, ie leur fis reſponce, Que pour leur plaire, ie deſirois bien m'en retourner à noſtre habitation pour leur donner plus de contentement, & qu'ils pouuoient iuger que ie n'auois autre intention que d'aller faire la guerre, ne portant auec nous que des armes, & non des marchandiſes pour traicter, comme on leur auoit donné à entendre, & que mon deſir n'eſtoit que d'accomplir ce que ie leur auois promis : & ſi i'euſſe ſceu qu'on leur eut raporté quelque choſe de mal, que ie tenois ceux là pour ennemis plus que les leur meſme. Ils me dirent qu'ils n'en croioyent rien, & que iamais ils n'en auoient ouy parler ; neantmoins c'eſtoit le contraire : car il y auoit eu quelques ſauuages qui le dirent au noſtres : Ie me contentay, attendant l'occaſion de leur pouuoir montrer par effect autre choſe qu'ils n'euſſent peu eſperer de moy.

1609. *Retour à Quebecq, & depuis continuation auec les sauuages iusques au saut de la riuiere des Yroquois.*

CHAPITRE VIII.

LE lendemain (1) nous partismes tous ensemble, pour aller à nostre habitation, où ils se resiouirent quelques 5. ou 6. iours, qui se passerent en dances & festins, pour le desir qu'ils auoient que nous fussions à la guerre.

Le Pont vint aussitost de Tadoussac auec deux petites barques plaines d'hommes, suiuant vne lettre où ie le priois de venir le plus promptement qu'il luy seroit possible.

Les sauuages le voyant arriuer se resiouirent encores plus que deuant, d'autant que ie leur dis qu'il me donnoit de ses gens pour les assister, & que peut estre nous yrions ensemble.

Le 28. du mois (2) nous esquipasmes des barques pour assister ces sauuages : le Pont se mit dans l'vne & moy dans l'autre, & partismes tous ensemble. Le premier Iuin (3) arriuasmes à saincte Croix, distant de Quebecq de 15. lieues, où estant, nous aduisames ensemble, le Pont & moy, que pour certaines considerations ie m'en yrois auec les sauuages, & luy à nostre habitation & à Tadoussac. La resolution estant prise, i'embarqué dans ma chalouppe tout ce qui estoit necessaire auec neuf hommes, des Marais, & la Routte nostre pilotte, & moy.

(1) Probablement le 22 de juin.
(2) Le 28 de juin.
(3) Le premier juillet.

le party de saincte Croix, le 3. de Iuin (1) auec tous les sauuages, & passames par les trois riuieres, qui est vn fort beau pays, remply de quantité de beaux arbres. De ce lieu à saincte Croix y a 15. lieues. A l'entrée d'icelle riuiere y a six isles, trois desquelles sont fort petites, & les autres de quelque 15. à 1600. pas de long, qui sont fort plaisantes à voir. Et proches du lac sainct Pierre (2), faisant quelque deux lieues dans la riuiere (3) y a vn petit saut d'eau, qui n'est pas beaucoup dificile à passer. Ce lieu est par la hauteur de 46. degrez quelques minuttes moins de latitude. Les sauuages du pays nous donnerent à entendre, qu'à quelques iournées il y a vn lac par où passe la riuiere, qui a dix iournées, & puis on passe quelques sauts, & aprés encore trois ou quatre autres lacs de 5. ou 6. iournées : & estans paruenus au bout, ils font 4. ou 5. lieues par terre, & entrent de rechef dans vn autre lac (4), ou le Sacqué (5) prend la meilleure part de sa source. Les sauuages viennent dudit lac à Tadoussac. Les trois riuieres vont 40. iournées des sauuages : & disent qu'au bout d'icelle riuiere il y a des peuples (6) qui sont grands chasseurs, n'ayans de demeure arrestée, & qu'ils voyent la mer du Nort en moins de six iournées. Ce peu de terre que i'ay veu est sablonneuse, assez esleuée en costaux, char- 1609.

(1) Le 3 juillet.

(2) C'est la première fois qu'on trouve le nom de Saint-Pierre donné à ce lac. En 1603, Champlain y entra le jour de la Saint-Pierre, 29 juin, et c'est là probablement l'origine de ce nom. Thévet et Wytfliet l'appellent lac d'Angoulême.

(3) Dans le Saint-Maurice. (Voir le Voyage de 1603, p. 31.)

(4) Le lac Saint-Jean.

(5) Sagné, pour Saguenay.

(6) Probablement les *Atticamègues* ou Poissons-Blancs, qui étaient en effet plus chasseurs que guerriers, et qui avaient des rapports avec cinq ou six nations situées encore plus au nord qu'eux. (Voir Relat. 1641, p. 32, éd. 1858.)

1609. gée de quantité de pins & ſapins, ſur le bort de la riuiere, mais entrant dans la terre quelque quart de lieue, les bois y ſont treſbeaux & clairs, & le pays vny.

Continuant noſtre routte iuſques à l'entrée du lac ſainct Pierre, qui eſt vn pays fort plaiſant & vny, & trauerſant le lac à 2. 3. & 4. braſſes d'eau, lequel peut contenir de long quelque 8. lieues, & de large 4. Du coſté du Nort nous viſmes vne riuiere qui eſt fort aggreable, qui va dans les terres quelques 20. lieues, & l'ay nommée ſaincte Suzanne (1) : & du coſté du Su, il y en a deux, l'vne appelée la riuiere du Pont (2), & l'autre de Gennes (3), qui ſont treſbelles & en beau & bon pays. L'eau eſt preſque dormante dans le lac, qui eſt fort poiſſonneux. Du coſté du Nort, il parroiſt des terres à quelque douze ou quinze lieues du lac, qui ſont vn peu montueuſes. L'ayant trauerſé, nous paſſames par vn grand nombre d'iſles, qui ſont de pluſieurs grandeurs, où il y a quantité de noyers & vignes, & de belles prayries auec force gibier & animaux ſauuages, qui vont de la grand terre auſdites iſles. La peſcherie du poiſſon y eſt plus abondante qu'en aucun autre lieu de la riuiere qu'euſſions veu. De ces iſles fuſmes à l'entrée de la riuiere des Yroquois, où nous ſeiournaſmes deux iours & nous rafraichiſmes de bonnes venaiſons, oiſeaux, & poiſſons, que nous donnoient les ſauuages,

(1) Elle porte maintenant le nom de rivière du Loup.

(2) La rivière de Nicolet (voir la grande carte de 1612). Il est probable que c'est par inadvertance que l'auteur l'indique sous le nom de *rivière du Gast*, dans la grande carte de l'édition de 1632; puisque, dans le texte, il reproduit le même passage en y laissant le nom de Du Pont. Il est possible aussi que le graveur ait mis sur cette rivière le chiffre que l'auteur destinait à la rivière dont il parle ci-dessus, p. 61, et à laquelle il avait donné le nom de *Du Gast* ou *Du Gua*.

(3) Probablement, la rivière d'Yamaska.

& où il s'eſmeut entre eux quelque different ſur le ſubiect de la guerre, qui fut occaſion qu'il n'y en eut qu'vne partie qui ſe reſolurent de venir auec moy, & les autres s'en retournerent en leur pays auec leurs femmes & marchandiſes qu'ils auoient traictées. 1609.

Partant de ceſte entrée de riuiere (qui a quelque 4. à 500. pas de large, & qui eſt fort belle, courant au Su) nous arriuaſmes à vn lieu qui eſt par la hauteur de 45. degrez (1) de latitude à 22. ou 23. lieues des trois riuieres. Toute ceſte riuiere depuis ſon entrée iuſques au premier ſaut, où il y a 15. lieues, eſt fort platte & enuironnée de bois, comme ſont tous les autres lieux cy deſſus nommez, & des meſmes eſpeces. Il y a 9. ou 10. belles iſles iuſques au premier ſaut des Yroquois, leſquelles tiennent quelque lieue, ou lieue & demie, remplies de quantité de cheſnes & noyers. La riuiere tient en des endroits prés de demie lieue de large, qui eſt fort poiſonneuſe. Nous ne trouuaſmes point moins de 4. pieds d'eau. L'entrée du ſaut eſt vne maniere de lac (2), où l'eau deſcend, qui contient quelque trois lieues de circuit, & y a quelques prairies où il n'y habite aucuns ſauuages, pour le ſubiect des guerres. Il y a fort peu d'eau au ſaut qui court d'vne grande viteſſe, & quantité de rochers & cailloux, qui font que les ſauuages ne les peuuent ſurmonter par eau : mais au retour ils les deſcendent fort bien. Tout cedict pays eſt fort vny, remply de foreſts, vignes & noyers. Aucuns Chreſtiens n'eſtoient encores parue-

(1) Les rapides de Chambly sont à environ 45° 30′ de latitude.

(2) Le bassin de Chambly.

1609. nus iusques en cedit lieu, que nous, qui eusmes assez de peine à monter la riuiere à la rame.

Aussitost que nous fusmes arriuez au saut, des Marais, la Routte & moy, & cinq hommes fusmes à terre, voir si nous pourrions passer ce lieu, & fismes quelque lieue & demie sans en voir aucune apparence, sinon vne eau courante d'vne grandissime roideur, où d'vn costé & d'autre y auoit quantité de pierres, qui sont fort dangereuses & auec peu d'eau. Le saut peut contenir quelque 600. pas de large. Et voyant qu'il estoit impossible coupper les bois & faire vn chemin auec si peu d'hommes que i'auois, ie me resolus auec le conseil d'vn chacun, de faire autre chose que ce que nous nous estions promis, d'autant que les sauuages m'auoient asseuré que les chemins estoient aisez : mais nous trouuasmes le contraire, comme i'ay dit cy dessus, qui fut l'occasion que nous en retournasmes en nostre chalouppe, où i'auois laissé quelques hommes pour la garder & donner à entendre aux sauuages quand ils seroient arriuez, que nous estions allez descouurir le long dudit saut.

Aprés auoir veu ce que desirions de ce lieu, en nous en retournant nous fismes rencontre de quelques sauuages, qui venoient pour descouurir comme nous auions fait, qui nous dirent que tous leurs compagnons estoient arriuez à nostre chalouppe où nous les trouuasmes fort contans & satisfaits de ce que nous allions de la façon sans guide, sinon que par le raport de ce que plusieurs fois ils nous auoient fait.

Estant de retour, & voyant le peu d'apparence

qu'il y auoit de paſſer le ſaut auec noſtre chalouppe, 1609.
cela m'affligea, & me donna beaucoup de deſplaiſir, de m'en retourner ſans auoir veu vn grandicime lac, remply de belles iſles, & quantité de beau pays, qui borne le lac, où habitent leurs ennemis, comme ils me l'auoient figuré. Aprés auoir bien penſé en moy meſme, ie me reſolus d'y aller pour accomplir ma promeſſe, & le deſir que i'auois : & m'embarquay auec les ſauuages dans leurs canots, & prins auec moy deux hommes de bonne volonté. Aprés auoir propoſé mon deſſein à des Marais, & autres de la chalouppe, ie priay ledit des Marais de s'en retourner en noſtre habitation auec le reſte de nos gens ſoubs l'eſperance qu'en brief, auec la grace de Dieu, ie les reuerrois.

Auſſitoſt ie fus parler aux Capitaines des ſauuages & leur donnay à entendre comme ils nous auoient dit le contraire de ce que i'auois veu au ſaut, ſçauoir, qu'il eſtoit hors noſtre puiſſance d'y pouuoir paſſer auec la chalouppe : toutesfois que cela ne m'empecheroit de les aſſiſter comme ie leur auois promis. Ceſte nouuelle les attriſta fort & voulurent prendre vne autre reſolution : mais ie leur dis & les y ſollicitay, qu'ils euſſent à continuer leurs premier deſſin, & que moy troiſieme, ie m'en irois à la guerre auec eux dans leurs canots pour leur monſtrer que quant à moy ie ne voulois manquer de parole en leur endroit, bien que fuſſe ſeul, & que pour lors ie ne voulois forcer perſonne de mes compagnons de s'embarquer, ſinon ceux qui en auroient la volonté, dont i'en auois trouué deux, que ie menerois auec moy.

1609. Ils furent fort contens de ce que ie leur dis, & d'entendre la resolution que i'auois, me promettant tousiours de me faire voir choses belles.

Partement du saut de la riuiere des Yroquois. Description d'vn grand lac. De la rencontre des ennemis que nous fismes aud. lac, & de la façon & conduite qu'ils vsent en allant attacquer les Yroquois.

CHAPITRE IX.

IE party donc dudit saut de la riuiere des Yroquois, le 2. Iuillet(1). Tous les sauuages commencerent à apporter leurs canots, armes & bagages par terre quelque demie lieue, pour passer l'impetuosité & la force du saut, ce qui fut promptement fait.

Aussitost ils les mirent tous en l'eau, & deux hommes en chacun auec leur bagage, & firent aller vn des hommes de chasque canot, par terre quelque trois lieues, que peut contenir ledit saut, mais non si impetueux comme à l'entrée, sinon en quelques endroits de rochers qui barrent la riuiere, qui n'est pas plus large de 3. à 400. pas. Aprés que nous eusmes passé le saut, qui ne fut sans peine, tous les sauuages qui estoient allez par terre, par vn che-

(1) Probablement le 12 juillet. Si les dates de l'arrivée de Pont-Gravé à Tadoussac, et de Desmarais à Québec, sont exactes, la petite flotille dut partir de Québec dans les derniers jours de juin, et, par conséquent, arriver à Sainte-Croix, non le premier de juin, mais le premier de juillet, comme nous l'avons remarqué ci-dessus. Elle en repart le 3 du même mois : elle ne pouvait donc pas avoir passé le saut de la rivière des Iroquois le 2 de juillet. Mais, si l'on suit attentivement la marche de cette petite armée depuis Sainte-Croix jusqu'au saut, c'est-à-dire, jusqu'aux rapides de Chambly, et depuis ce lieu jusqu'à celui où elle rencontra l'ennemi, le 29, on en viendra à la conclusion qu'elle devait avoir passé le saut vers le 12. Or il est assez vraisemblable que le typographe, au lieu du 12, ait mis le 2.

min aſſez beau & pays vny, bien qu'il y aye quantité de bois, ſe rembarquerent dans leurs canots. Les hommes que i'auois furent auſſi par terre, & moy par eau, dedans vn canot. Ils firent reueue de tous leurs gens, & ſe trouua vingt quatre canots, où il y auoit ſoixante hommes. Aprés auoir fait leur reueuë, nous continuaſmes le chemin iuſques à vne iſle (1) qui tient trois lieues de long, remplye des plus beaux pins que i'euſſe iamais veu. Ils firent la chaſſe & y prindrent quelques beſtes ſauuages. Paſſant plus outre enuiron trois lieues de là, nous y logeaſmes pour prendre le repos la nuit enſuiuant. 1609.

Incontinent vn chacun d'eux commença, l'vn à coupper du bois, les autres à prendre des eſcorces d'arbre pour couurir leurs cabannes, pour ſe mettre à couuert : les autres à abbatre de gros arbres pour ſe barricader ſur le bort de la riuiere au tour de leurs cabannes, ce qu'ils ſçauent ſi promptement faire, qu'en moins de deux heures, cinq cens de leurs ennemis auroient bien de la peine à les forcer, ſans qu'ils en fiſſent beaucoup mourir. Ils ne barricadent point le coſté de la riuiere où ſont leurs canots arrengez, pour s'embarquer ſi l'occaſion le requeroit. Aprés qu'ils furent logez, ils enuoyerent trois canots auec neuf bons hommes, comme eſt leur couſtume, à tous leurs logemens, pour deſcouurir deux ou trois lieues s'ils n'apperceuront rien, qui aprés ſe retirent. Toute la nuit ils ſe repoſent ſur la deſcouuerture des auant-coureurs, qui eſt vne treſmauuaiſe couſtume en eux : car quelque fois ils ſont ſurpris de leurs ennemis en dormant, qui les aſſomment, ſans

(1) L'île Sainte-Thérèse.

1609. qu'ils ayent le loiſir de ſe mettre ſur pieds pour leur defendre. Recognoiſſant cela ie leur remonſtrois la faute qu'ils faiſoient, & qu'ils deuoient veiller, comme ils nous auoient veu faire toutes les nuits, & auoir des hommes aux agguets, pour eſcouter & voir s'ils n'apperceuroient rien ; & ne point viure de la façon comme beſtes. Ils me dirent qu'ils ne pouuoient veiller, & qu'ils trauailloient aſſez de iour à la chaſſe : d'autant que quand ils vont en guerre ils diuiſent leurs troupes en trois, ſçauoir, vne partie pour la chaſſe ſeparée en pluſieurs endroits : vne autre pour faire le gros, qui ſont touſiours ſur leurs armes ; & l'autre partie en auant-coureurs, pour deſcouurir le long des riuieres, s'ils ne verront point quelque marque ou ſignal par où ayent paſſé leurs ennemis, ou leurs amis : ce qu'ils cognoiſſent par de certaines marques que les chefs ſe donnent d'vne nation à l'autre, qui ne ſont touſiours ſemblables, s'aduertiſſans de temps en temps quand ils en changent ; & par ce moyen ils recognoiſſent ſi ſont amis ou ennemis qui ont paſſé. Les chaſſeurs ne chaſſent iamais de l'aduant du gros, ny des auant-coureurs, pour ne donner d'allarmes ny de deſordre, mais ſur la retraicte & du coſté qu'ils n'aprehendent leurs ennemis : & continuent ainſi iuſques à ce qu'ils ſoient à deux ou trois iournées de leurs ennemis, qu'ils vont de nuit à la deſrobée, tous en corps, horſmis les coureurs, & le iour ſe retirent dans le fort des bois, où ils repoſent, ſans s'eſgarer ny mener bruit, ny faire aucun feu, afin de n'eſtre apperceuz, ſi par fortune leurs ennemis paſſoient ; ny pour ce qui eſt de leur manger durant ce temps.

Ils ne font du feu que pour petuner, qui eſt ſi peu que rien. Ils mangent de la farine de bled d'Inde cuite, qu'ils deſtrempent auec de l'eau, comme bouillie. Ils conſeruent ces farines pour leur neceſſité, & quand ils ſont proches de leurs ennemis, ou quand ils font retraite aprés leurs charges, qu'ils ne s'amuſent à chaſſer, ſe retirant promptement. 1609.

A tous leurs logemens ils ont leur Pilotois ou Oſtemoy (1), qui ſont manieres de gens, qui font les deuins, en qui ces peuples ont creance, lequel fait vne cabanne, entourée de petis bois, & la couure de ſa robbe : Aprés qu'elle eſt faitte, il ſe met dedans en ſorte qu'on ne le voit en aucune façon, puis prend vn des piliers de ſa cabanne & la fait branſler, marmotant certaines paroles entre ſes dens par leſquelles il dit qu'il inuoque le Diable, & qu'il s'apparoiſt à luy en forme de pierre, & luy dit s'ils trouueront leurs ennemis, & s'ils en tueront beaucoup. Ce Pilotois eſt proſterné en terre, ſans remuer, ne faiſant que parler au diable, & puis auſſitoſt ſe leue ſur les pieds, en parlant & ſe tourmentant d'vne telle façon, qu'il eſt tout en eau, bien qu'il ſoit nud. Tout le peuple eſt autour de la cabanne aſſis ſur leur cul comme des ſinges. Ils me diſoient ſouuent que le branlement que ie voyois de la cabanne, eſtoit le Diable qui la faiſoit mouuoir, & non celuy qui eſtoit dedans, bien que ie veiſſe le contraire : car c'eſtoit, comme i'ay dit cy deſſus, le Pilotois qui

(1) Ces deux mots étaient employés en Acadie, pour désigner le jongleur ou sorcier. Le mot *pilotois*, suivant le P. Biard (Rel. 1611, p. 17), venait des Basques, et les Souriquois se servaient du mot *autmoin*, que Lescarbot écrit *aoutmoin*, et Champlain *oſtemoy*. Le P. Lejeune, dans la Relation de 1636 (p. 13), nous apprend que les Montagnais appelaient leurs sorciers *manitousiouckhi*, et, d'après le P. Brebeuf (Rel. 1635, p. 35), les Hurons désignaient les leurs par le nom de *arendiouane*.

1609. prenoit vn des baſtons de ſa cabanne, & la faiſoit ainſi mouuoir. Ils me dirent auſſi que ie verrois ſortir du feu par le haut : ce que ie ne vey point. Ces droſles contrefont auſſi leur voix groſſe & claire, parlant en langage inconneu aux autres ſauuages. Et quand ils la repreſentent caſſée, ils croyent que c'eſt le Diable qui parle, & qui dit ce qui doit arriuer en leur guerre, & ce qu'il faut qu'ils facent.

Neantmoins tous ces garniments qui font les deuins, de cent paroles n'en diſent pas deux veritables, & vont abuſans ces pauures gens, comme il y en a aſſez parmy le monde, pour tirer quelque denrée du peuple, ainſi que font ces galants. Ie leur remonſtrois ſouuent que tout ce qu'ils faiſoient n'eſtoit que folie, & qu'ils ne deuoient y adiouſter foy.

Or aprés qu'ils ont ſceu de leurs deuins ce qu'il leur doit ſucceder, les chefs prennent des baſtons de la longueur d'vn pied autant en nombre qu'ils ſont, & ſignallent par d'autres vn peu plus grands, leurs chefs : Puis vont dans le bois & eſplanadent vne place de 5. ou 6. pieds en quarré, où le chef, comme ſergent maior, met par ordre tous ces baſtons comme bon luy ſemble : puis appelle tous ſes compagnons, qui viennent tous armez, & leur monſtre le rang & ordre qu'ils deuront tenir lors qu'ils ſe battront auec leurs ennemis : ce que tous ces ſauuages regardent attentiuement, remarquant la figure que leur chef a faite auec ces baſtons : & aprés ſe retirent de là, & commencent de ſe mettre en ordre, ainſi qu'ils ont veu leſdicts baſtons : puis ſe meſlent les vns parmy les autres, & retournent de

rechef en leur ordre, continuant deux ou trois fois, & à tous leurs logemens ſans qu'il ſoit beſoin de ſergent pour leur faire tenir leurs rangs, qu'ils ſçauent fort bien garder, ſans ſe mettre en confuſion. Voila la reigle qu'ils tiennent à leur guerre. 1609.

Nous partiſmes le lendemain, continuant noſtre chemin dans la riuiere iuſques à l'entrée du lac. En icelle y a nombre de belles iſles, qui ſont baſſes remplies de treſ-beaux bois & prairies, où il y a quantité de gibier & chaſſe d'animaux, comme Cerfs, Daims, Faons, Cheureuls, Ours, & autres ſortes d'animaux qui viennent de la grand terre auſdictes iſles. Nous y en priſmes quantité. Il y a auſſi grand nombre de Caſtors, tant en la riuiere qu'en pluſieurs autres petites qui viennent tomber dans icelle. Ces lieux ne ſont habitez d'aucuns ſauuages, bien qu'ils ſoient plaiſans, pour le ſubiect de leurs guerres, & ſe retirent des riuieres le plus qu'ils peuuent au profont des terres, afin de n'eſtre ſi toſt ſurprins.

Le lendemain entraſmes dans le lac, qui eſt de grande eſtandue comme de 80. ou 100. lieues(1), où i'y vis quatre belles iſles, contenant 10. 12. & 15. lieues de long(2), qui autres fois ont eſté habitées par les ſauuages, comme auſſi la riuiere des Yroquois : mais elles ont eſté abandonnées depuis qu'ils ont eu guerre les vns contre les autres : auſſi y a il pluſieurs riuieres qui viennent tomber dedans le lac, enuironnées de nombre de beaux arbres, de meſmes eſpeces

(1) Il était bien difficile de se faire ainsi, à première vue, une idée exacte des dimensions d'un lac aussi étendu que celui de Champlain. Aussi l'auteur lui donne-t-il presque trois fois la longueur qu'il a réellement.

(2) Ces quatre iles sont sans doute celles de Contrecœur (l'ile Longue et la Grande-Ile), l'ile La Motte, et celle de Valcour. Elles ne sont pas tout à fait aussi grandes que l'a cru notre auteur.

1609. que nous auons en France, auec force vignes plus belles qu'en aucun lieu que i'euſſe veu : force chaſtagners, & n'en auois encores point veu que deſſus le bort de ce lac, où il y a grande abondance de poiſſon de pluſieurs eſpeces : Entre autres y en a vn, appelé des ſauuages du pays *Chaouſarou* (1), qui eſt de pluſieurs longueurs : mais les plus grands contiennent, à ce que m'ont dict ces peuples, 8. à 10. pieds. I'en ay veu qui en contenoyent 5. qui eſtoient de la groſſeur de la cuiſſe, & auoient la teſte groſſe comme les deux points, auec vn bec de deux pieds & demy de long, & à double rang de dents fort agues & dangereuſes. Il a toute la forme du corps tirant au brochet, mais il eſt armé d'eſcailles ſi fortes qu'vn coup de poignard ne les ſçauroit percer, & de couleur de gris argenté. Il a auſſi l'extremité du bec comme vn cochon. Ce poiſſon fait la guerre à tous les autres qui ſont dans ces lacs, & riuieres : & a vne induſtrie merueilleuſe, à ce que m'ont aſſeuré ces peuples, qui eſt, quand il veut prendre quelques oyſeaux, il va dedans des iones ou roſeaux, qui ſont ſur les riues du lac en pluſieurs endroits, & met le bec hors l'eau ſans ſe bouger : de façon que lors que les oiſeaux viennent ſe repoſer ſur le bec, penſans

(1) Nous rapprocherons de cette description du Chaousarou celle qu'en fait Sagard dans son Histoire du Canada (liv. III, p. 765) : « Au lieu nommé par les Hurons Onthrandéen, & par nous le Cap de Victoire,... ie vis en la cabane d'vn montagnais vn certain poiſſon, que quelques-vns appellent *Chaouſarou*, gros comme vn grand brochet. Il n'eſtoit qu'vn des mediocres, car il s'en voit de beaucoup plus grands, & qui ont iuſqu'à 8. 9. & 10. pieds, à ce qu'on dit. Il auoit vn bec d'enuiron vn pied & demy de long, fait à peu prés comme celuy d'vne becaſſe, ſinon qu'il a l'extremité mouſſe & non ſi pointu, gros à proportion du corps. Il a double rang de dens fort aiguës & dangereuſes,... & la forme du corps tirant au brochet, mais armé de trés-fortes & dures eſcailles, de couleur gris argenté, & difficile à percer. » D'après cette description, ce poisson doit appartenir au genre des *Lépisostées* de Lacépède. Mais les individus décrits par les Ichtyologistes n'ont pas d'aussi grandes proportions.

que ce ſoit vn tronc de bois, il eſt ſi ſubtil, que ſerrant le bec qu'il tient entr'ouuert, ils les tire par les pieds ſoubs l'eau. Les ſauuages m'en donnerent vne teſte, dont ils font grand eſtat, diſans que lors qu'ils ont mal à la teſte, ils ſe ſeignent auec les dents de ce poiſſon à l'endroit de la douleur qui ſe paſſe ſoudain. 1609.

Continuant noſtre route dans ce lac du coſté de l'Occident, conſiderant le pays, ie veis du coſté de l'Orient de fort hautes montagnes, où ſur le ſommet y auoit de la neige. Ie m'enquis aux ſauuages ſi ces lieux eſtoient habitez, ils me dirent que ouy, & que c'eſtoient Yroquois (1), & qu'en ces lieux y auoit de belles vallées, & campagnes fertiles en bleds, comme i'en ay mangé audit pays, auec infinité d'autres fruits : & que le lac alloit proche des montagnes, qui pouuoient eſtre eſloignées de nous, à mon iugement, de vingt cinq (2) lieuës. I'en veis au midy d'autres qui n'eſtoient moins hautes que les premieres, horſmis qu'il n'y auoit point de neige. Les ſauuages me dirent que c'eſtoit où nous deuions aller trouuer leurs ennemis, & qu'elles eſtoient fort peuplées & qu'il falloit paſſer par vn ſaut d'eau (3) que ie vis depuis : & de là entrer dans vn autre lac (4) qui contient quelque 9. ou 10. lieuës de long, & qu'e-

(1) Si ce rapport des sauvages est exact, il faut croire que la guerre entre les Mahingans et les Agniers, eut pour effet de rapprocher ceux-ci des autres tribus iroquoises, et de les faire émigrer au côté occidental du lac. Peut-être aussi les Montagnais qui accompagnaient Champlain traitaient-ils d'iroquois les Mahingans eux-mêmes, qui alors pouvaient être les alliés de la nation iroquoise : car le P. Jérôme Lalemant, en parlant de ce qu'avaient été autrefois les Loups ou Mahingans, dit (Rel. 1646, 3) : « Les Iroquois Annierronnons les ayans domtez, ils ſe ſont iettez de leur party. »

(2) L'édition de 1632 porte 15.

(3) Ticonderoga.

(4) Le lac Saint-Sacrement, aujourd'hui le lac George.

1609. ſtant paruenus au bout d'iceluy, il falloit faire quelque deux lieuës de chemin par terre, & paſſer vne riuiere(1), qui va tomber en la coſte de Norembegue, tenant à celle de la Floride(2), & qu'ils n'eſtoient que deux iours à y aller auec leurs canots, comme ie l'ay ſçeu depuis par quelques priſonniers que nous priſmes, qui me diſcoururent fort particulierement de tout ce qu'ils en auoyent cognoiſſance, par le moien de quelques truchemens Algoumequins, qui ſçauoient la langue des Yroquois.

Or comme nous commençaſmes à approcher à quelques deux ou trois iournées de la demeure de leurs ennemis, nous n'allions plus que la nuit, & le iour nous nous repoſions, neantmoins ne laiſſoient de faire touſiours leurs ſuperſtitions accouſtumées pour ſçauoir ce qui leur pourroit ſucceder de leurs entrepriſes; & ſouuent me venoient demander ſi i'auois ſongé, & auois veu leurs ennemis : Ie leur diſois que non : Neantmoins ne laiſſois de leur donner du courage, & bonne eſperance. La nuit venue nous nous miſmes en chemin iuſques au lendemain, que nous nous retiraſmes dans le fort du bois, pour y paſſer le reſte du iour. Sur les dix ou onze heures, aprés m'eſtre quelque peu proumené au tour de noſtre logement, ie fus me repoſer; & en dormant, ie ſongay que ie voyois les Yroquois nos ennemis, dedans le lac, proche d'vne montaigne, qui ſe noyoient à noſtre veue; & les voulans ſecourir, nos

(1) La rivière Hudson.

(2) Il est probable que le manuscrit de l'auteur portait : « tirant à celle de la Floride »; car Champlain ne devait pas ignorer qu'entre la côte de Norembègue et la Floride, se trouvait la côte de la Virginie ou les Virgines, comme il dit lui-même (Table de sa grande carte, édit. 1632).

ſauuages alliez me diſoient qu'il les falloit tous laiſ-ſer mourir & qu'ils ne valoient rien. Eſtant eſueillé, ils ne faillirent comme à l'acouſtumée de me demander ſi i'auois ſongé quelque choſe : ie leur dis en effect ce que i'auois veu en ſonge : Cela leur apporta vne telle creance qu'ils ne douterent plus de ce qui leur deuoit aduenir pour leur bien. 1609.

Le ſoir eſtant venu, nous nous embarquaſmes en nos canots pour continuer noſtre chemin, & comme nous allions fort doucement, & ſans mener bruit, le 29. du mois, nous fiſmes rencontre des Yroquois ſur les dix heures du ſoir au bout d'vn cap (1) qui aduance dans le lac du coſté de l'occident, leſquels venoient à la guerre. Eux & nous commençaſmes à ietter de grands cris, chacun ſe parant de ſes armes. Nous nous retiraſmes vers l'eau, & les Yroquois mirent pied à terre, & arrangerent tous leurs canots les vns contre les autres, & commencerent à abbatre du bois auec des meſchantes haches qu'ils gaignent quelquesfois à la guerre, & d'autres de pierre, & ſe barricaderent fort bien.

Auſſi les noſtres tindrent toute la nuit leurs canots arrangez les vns contre les autres attachez à des perches pour ne s'eſgarer, & combattre tous enſemble s'il en eſtoit de beſoin ; & eſtions à la portée d'vne fleſche vers l'eau du coſté de leurs barricades. Et comme ils furent armez, & mis en ordre, ils enuoyerent deux canots ſeparez de la trouppe, pour ſçauoir de leurs ennemis s'ils vouloient combatre, leſquels reſpondirent qu'ils ne deſiroient autre choſe :

(1) Ce cap, ou cette pointe, qui s'avance dans le lac, non loin de la décharge du lac George, comme l'indique la carte de 1632, nous paraît correspondre à la pointe Saint-Fréderic *(Crown point)*.

1609. mais que pour l'heure, il n'y auoit pas beaucoup d'apparence, & qu'il falloit attendre le iour pour se cognoiſtre : & qu'auſſitoſt que le ſoleil ſe leueroit, ils nous liureroient le combat : ce qui fut accordé par les noſtres : & en attendant toute la nuit ſe paſſa en danſes & chanſons, tant d'vn coſté, que d'autre, auec vne infinité d'iniures, & autres propos, comme, du peu de courage qu'ils auoient, auec le peu d'effet & reſiſtance contre leurs armes, & que le iour venant, ils le ſentiroyent à leur ruine. Les noſtres auſſi ne manquoient de repartie, leur diſant qu'ils verroient des effets d'armes que iamais ils n'auoient veu, & tout plain d'autres diſcours, comme on a accouſtumé à vn ſiege de ville. Aprés auoir bien chanté, danſé & parlementé les vns aux autres, le iour venu, mes compagnons & moy eſtions touſiours couuerts, de peur que les ennemis ne nous veiſſent, preparans nos armes le mieux qu'il nous eſtoit poſſible, eſtans toutesfois ſeparez, chacun en vn des canots des ſauuages montagnars. Aprés que nous fuſmes armez d'armes legeres, nous priſmes chacun vne arquebuſe & deſcendiſmes à terre. Ie vey ſortir les ennemis de leur barricade, qui eſtoient prés de 200. hommes forts & robuſtes à les voir, qui venoient au petit pas audeuant de nous, auec vne grauité & aſſeurance qui me contenta fort à la teſte deſquels y auoit trois chefs. Les noſtres auſſi alloient en meſme ordre & me dirent que ceux qui auoient trois grands pannaches eſtoient les chefs, & qu'il n'y en auoit que ces trois, & qu'on les recognoiſſoit à ces plumes, qui eſtoient beaucoup plus grandes que celles de leurs compagnons, & que ie feiſſe ce que

ie pourrois pour les tuer. Ie leur promis de faire ce qui ſeroit de ma puiſſance, & que i'eſtois bien faſché qu'ils ne me pouuoient bien entendre pour leur donner l'ordre & façon d'attaquer leurs ennemis, & que indubitablement nous les desferions tous; mais qu'il n'y auoit remede, que i'eſtois treſ-aiſe de leur monſtrer le courage & bonne volonté qui eſtoit en moy quand ſerions au combat. 1609.

Auſſitoſt que fuſmes à terre, ils commencerent à courir quelque deux cens pas vers leurs ennemis qui eſtoient de pied ferme, & n'auoient encores aperçeu mes compagnons, qui s'en allerent dans le bois auec quelques ſauuages. Les noſtres commencerent à m'appeller à grands cris : & pour me donner paſſage ils s'ouurirent en deux, & me mis à la teſte, marchant quelque 20. pas deuant, iuſqu'à ce que ie fuſſe à quelque 30. pas des ennemis, où auſſitoſt ils m'aperceurent, & firent alte en me contemplant, & moy eux. Comme ie les veis eſbranler pour tirer ſur nous, ie couchay mon arquebuſe en ioue, & viſay droit à vn des trois chefs, & de ce coup il en tomba deux par terre, & vn de leurs compagnons qui fut bleſſé, qui quelque temps aprés en mourut. I'auois mis quatre balles dedans mon arquebuſe. Comme les noſtres virent ce coup ſi fauorable pour eux, ils commencerent à ietter de ſi grands cris qu'on n'euſt pas ouy tonner; & cependant les fleſches ne manquoyent de coſté & d'autre. Les Yroquois furent fort eſtonnez, que ſi promptement deux hommes auoyent eſté tuez, bien qu'ils fuſſent armez d'armes tiſſues de fil de cotton, & de bois à l'eſpreuue de leurs fleſches. Cela leur donna vne

1609. grande apprehenſion. Comme ie rechargeois, l'vn de mes compagnons tira vn coup de dedans le bois, qui les eſtonna derechef de telle façon, voyant leurs chefs morts, qu'ils perdirent courage, & ſe mirent en fuite, & abandonnerent le champ, & leur fort, s'enfuyans dedans le profond des bois, où les pourſuiuans, i'en fis demeurer encores d'autres. Nos ſauuages en tuerent auſſi pluſieurs, & en prindrent 10. ou 12. priſonniers : Le reſte ſe ſauua auec les bleſſez. Il y en eut des noſtres 15. ou 16. de bleſſez de coups de fleſches, qui furent promptement gueris.

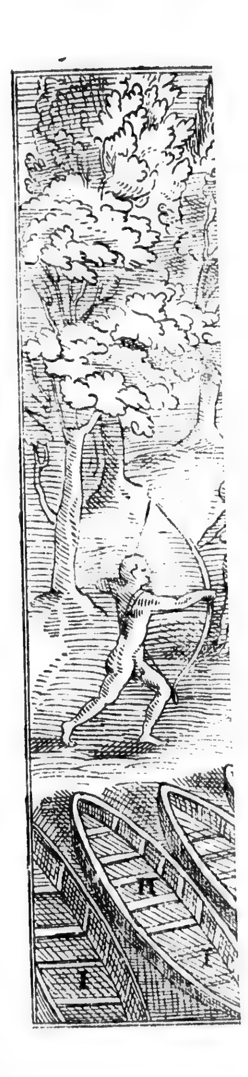
Aprés que nous euſmes eu la victoire, ils s'amuſerent à prendre force bled d'Inde, & les farines des ennemis, & de leurs armes, qu'ils auoient laiſſées pour mieux courir. Aprés auoir fait bonne chere, danſé & chanté, trois heures aprés nous en retournaſmes auec les priſonniers. Ce lieu où ſe fit ceſte charge eſt par les 43. degrez & quelques minutes (1) de latitude, & fut nommé le lac de Champlain.

Retour de la bataille, & ce qui ſe paſſa par le chemin.

CHAPITRE X.

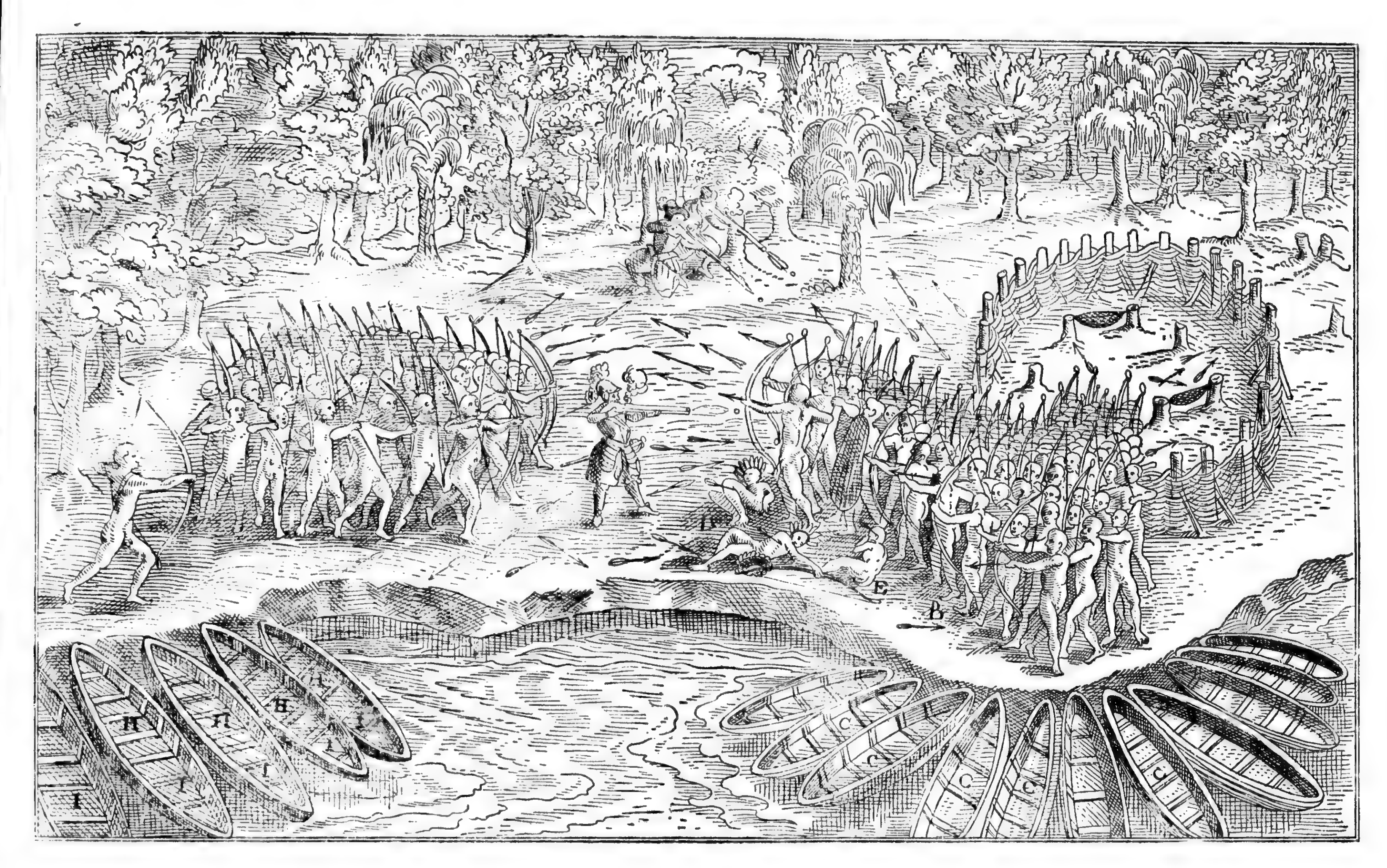
APrés auoir fait quelque 8. lieuës, ſur le ſoir, ils prindrent vn des priſonniers, à qui ils firent vne harangue des cruautez que luy & les ſiens auoyent exercées en leur endroit, ſans auoir eu aucun eſgard, & qu'au ſemblable il deuoit ſe re-

(1) La décharge du lac George est environ à 44°.



A (1) Le fort des Yrc
B Les ennemis.
C Les Canots des en
corce de chefne,

(1) Cette lettre ma
dessin; mais on reconn
(5) Cette lettre, qui ma



Deffaite des Yroquois au Lac Champlain.

A (1) Le fort des Yroquois.
B Les ennemis.
C Les Canots des ennemis faits d'eſcorce de cheſne, qui peuuent tenir chacun 10. 15. & 18. hommes.
D. E. Deux chefs tués, & vn bleſſé d'vn coup d'arquebuſe par le ſieur de Champlain.
F (2) Le ſieur de Champlain.
G (3) Deux Arquebuſiers du ſieur de Champlain.
H (4) Montaignets, Ochaſtaiguins & Algoumequins.
I Canots de nos ſauuages aliés faits d'eſcorce de bouleau.
K (5) Les bois.

(1) Cette lettre manque dans le dessin. — (2) La lettre manque ; mais il est facile de reconnaître Champlain posté seul entre les combattants. — (3) Cette lettre manque dans le dessin ; mais on reconnait aisément les deux arquebusiers sur la lisière du bois. — (4) La lettre H a été mise par inadvertance sur les canots des alliés, où il y a déjà la lettre I. — (5) Cette lettre, qui manque aussi, est facile à suppléer.

p. 344

ſoudre d'en receuoir autant, & luy commanderent de chanter s'il auoit du courage, ce qu'il fit, mais auec vn chant fort triſte à ouyr. 1609.

Cependant les noſtres allumerent vn feu, & comme il fut bien embraſé ils prindrent chacun vn tizon, & faiſoient bruſler ce pauure miſerable peu à peu pour luy faire ſouffrir plus de tourmens. Ils le laiſſoient quelques fois, luy iettant de l'eau ſur le dos : puis luy arracherent les ongles, & luy mirent du feu ſur les extremitez des doigts & de ſon membre. Aprés ils luy eſcorcherent le haut de la teſte, & luy firent degoutter deſſus certaine gomme toute chaude : puis luy percerent les bras prés des poignets, & auec des baſtons tiroyent les nerfs & les arrachoyent à force : & comme ils voioyent qu'ils ne les pouuoyent auoir, ils les couppoyent. Ce pauure miſerable iettoit des cris eſtranges, & me faiſois pitié de le voir traitter de la façon, toutesfois auec vne telle conſtance, qu'on euſt dit quelquesfois qu'il ne ſentoit preſque point de mal. Ils me ſollicitoyent fort de prendre du feu pour faire de meſme eux. Ie leur remonſtrois que nous n'vſions point de ces cruautez, & que nous les faiſions mourir tout d'vn coup, & que s'ils vouloyent que ie luy donnaſſe vn coup d'arquebuze, i'en ſerois content. Ils dirent que non, & qu'il ne ſentiroit point de mal. Ie m'en allay d'auec eux comme faſché de voir tant de cruautez qu'ils exercoient ſur ce corps. Comme ils virent que ie n'en eſtois contant, ils m'appelerent & me dirent que ie luy donnaſſe vn coup d'arquebuſe : ce que ie fis, ſans qu'il en viſt rien; & luy fis paſſer tous les tourmens qu'il deuoit ſouffrir, d'vn coup, plu-

1609. ſtoſt que de le voir tyranniſer. Aprés qu'il fut mort ils ne ſe contenterent pas, il luy ouurirent le ventre, & ietterent ſes entrailles dedans le lac : aprés ils luy coupperent la teſte, les bras & les iambes, qu'ils ſeparerent d'vn coſté & d'autre, & reſeruerent la peau de la teſte, qu'ils auoient eſcorchée, comme ils auoient fait de tous les autres qu'ils auoient tuez à la charge. Ils firent encores vne meſchanceté, qui fut, de prendre le cœur qu'ils coupperent en plusieurs pieces & le donnerent à manger à vn ſien frere, & autres de ſes compagnons qui eſtoient priſonniers, leſquels le prindrent & le mirent en leur bouche, mais ils ne le voulurent aualler : quelques ſauuages Algoumequins, qui les auoient en garde le firent recracher à aucuns, & le ietterent dans l'eau. Voila comme ces peuples ſe gouuernent à l'endroit de ceux qu'ils prennent en guerre : & mieux vaudroit pour eux mourir en combatant, ou ſe faire tuer à la chaude, comme il y en a beaucoup qui font, pluſtoſt que de tomber entre les mains de leurs ennemis. Aprés ceſte execution faite, nous nous miſmes en chemin pour nous en retourner auec le reſte des priſonniers, qui alloient touſiours chantans, ſans autre eſperance que celuy qui auoit eſté ainſi mal traicté. Eſtans aux ſauts de la riuiere des Yroquois les Algoumequins s'en retournerent en leur pays, & auſſi les Ochatequins(1) auec vne partie des priſonniers, fort contens de ce qui s'eſtoit paſſé en la guerre, & de ce que librement i'eſtois allé auec eux. Nous nous departiſmes donc comme cela, auec de grandes proteſtations d'amitié, les vns

(1) Ochateguins, ou Hurons.

& les autres, & me dirent ſi ie ne deſirois pas aller en leur pays pour les aſſiſter touſiours comme freres : ie leur promis. 1609.

Ie m'en reuins auec les Montagnets. Aprés m'eſtre informé des priſonniers de leurs pays, & de ce qu'il pouuoit y en auoir, nous ployames bagage pour nous en reuenir, ce qui fut auec telle diligence, que chacun iour nous faiſions 25. & 30. lieues dans leurſdicts canots, qui eſt l'ordinaire. Comme nous fuſmes à l'entrée de la riuiere des Yroquois, il y eut quelques ſauuages qui ſongerent que leurs ennemis les pourſuiuoient : ce ſonge les fit auſſitoſt leuer le ſiege, encores que celle nuit fut fort mauuaiſe à cauſe des vents & de la pluye qu'il faiſoit; & furent paſſer la nuit dedans de grands roſeaux, qui ſont dans le lac ſainct Pierre, iuſqu'au lendemain, pour la crainte qu'ils auoient de leurs ennemis. Deux iours aprés arriuaſmes à noſtre habitation, où ie leur fis donner du pain & quelques poix, & des patinoſtres, qu'ils me demanderent pour parer la teſte de leurs ennemis, qui les portent pour faire des reſiouiſſances à leur arriuée. Le lendemain ie feu auec eux dans leurs canots à Tadouſſac, pour voir leurs ceremonies. Aprochans de la terre, ils prindrent chacun vn baſton, où au bout ils pendirent les teſtes de leurs ennemis tués auec quelques patinoſtres, chantants les vns & les autres : & comme ils en furent preſts, les femmes ſe deſpouillerent toutes nues, & ſe ietterent en l'eau, allant au deuant des canots pour prendre les teſtes de leurs ennemis qui eſtoient au bout de longs baſtons deuant leurs batteaux, pour aprés les pendre à leur col comme ſi c'euſt eſté

1609. quelque chaine precieuſe, & ainſi chanter & danſer. Quelques iours aprés ils me firent preſent d'vne de ces teſtes, comme choſe bien precieuſe, & d'vne paire d'armes de leurs ennemis, pour les conſeruer, affin de les montrer au Roy : ce que ie leur promis pour leur faire plaiſir.

Quelques iours aprés ie fus à Quebecq, où il vint quelques ſauuages Algoumequins, qui me firent entendre le deſplaiſir qu'ils auoient de ne s'eſtre trouuez à la deffaite de leurs ennemis, & me firent preſent de quelques fourrures, en conſideration de ce que i'y auois eſté & aſſiſté leurs amis.

Quelques iours aprés qu'ils furent partis pour s'en aller en leur pays, diſtant de noſtre habitation de 120. lieues, ie fus à Tadouſſac voir ſi le Pont ſeroit de retour de Gaſpé, où il auoit eſté. Il n'y arriua que le lendemain, & me dit qu'il auoit deliberé de retourner en France. Nous reſolumes de laiſſer vn honneſte homme appelé le Capitaine Pierre Chauin, de Dieppe, pour commander à Quebecq, où il demeura iuſques à ce que le ſieur de Mons en euſt ordonné.

Retour en France, & ce qui s'y paſſa iuſques au rembarquement.

CHAPITRE XI.

CEſte reſolution prinſe nous fuſmes à Quebecq pour l'eſtablir, & luy laiſſer toutes les choſes requiſes & neceſſaires à vne habitation, auec quinze hommes. Toutes choſes eſtant en eſtat nous en partiſmes le premier iour de Septembre pour aller

à Tadouſſac, faire appareiller noſtre vaiſſeau, à fin de nous en reuenir en France. 1609.

Nous partiſmes donc de ce lieu le 5. du mois, & le 8. nous fuſmes mouiller l'ancre à l'iſle Percée.

Le ieudy dixieſme partiſmes de ce lieu, & le mardy enſuiuant 18.(1) du mois arriuaſmes ſur le grand banc.

Le 2. d'Octobre, nous euſmes la ſonde. Le 8. mouillaſmes l'ancre au Conquet en baſſe Bretagne. Le Samedy 10. du mois partiſmes de ce lieu, & arriuaſmes à Honfleur le 13.

Eſtans deſembarqués, ie n'y fis pas long ſeiour que ie ne priſe la poſte pour aller trouuer le ſieur de Mons, qui eſtoit pour lors à Fontaine-belau où eſtoit ſa Maieſté, & luy repreſentay fort particulierement tout ce qui s'eſtoit paſſé, tant en mon yuernement, que des nouuelles deſcouuertures, & l'eſperance de ce qu'il y auoit à faire à l'aduenir touchant les promeſſes des ſauuages appelez Ochateguins, qui ſont bons Yroquois. Les autres Yroquois leurs ennemis ſont plus au midy. Les premiers entendent, & ne diferent pas beaucoup de langage aux peuples deſcouuerts de nouueau, & qui nous auoient eſté incogneus cy deuant.

Auſſitoſt ie fus trouuer ſa Maieſté, à qui ie fis le diſcours de mon voyage, à quoy il print plaiſir & contentement.

I'auois vne ceinture faite de poils de porc-eſpic, qui eſtoit fort bien tiſſue, ſelon le pays, laquelle ſa Maieſté eut pour aggreable, auec deux petits oiſeaux

(1) Le mardi était le 15.

1609. gros comme des merles, qui eftoient incarnats(1), & auffi la tefte d'vn certain poiffon qui fut prins dans le grand lac des Yroquois, qui auoit vn becq fort long auec deux ou trois rangées de dents fort aigues. La figure de ce poiffon eft dans le grand lac de ma carte Geographique(2).

Ayant fait auec fa Maiefté, le fieur de Mons fe delibera d'aller à Rouen trouuer fes affociez les fieurs Collier & le Gendre marchands de Rouen, pour aduifer à ce qu'ils auoient à faire l'année enfuiuant. Ils refolurent de continuer l'habitation, & paracheuer de defcouurir dedans le grand fleuue S. Laurens, fuiuant les promeffes des Ochateguins, à la charge qu'on les affifteroit en leurs guerres comme nous leur auions promis.

Le Pont fut deftiné pour aller à Tadouffac tant pour la traicte que pour faire quelque autre chofe qui pourroit apporter de la commodité pour fubuenir aux frais de la defpence.

Et le fieur Lucas le Gendre de Rouen, l'vn des affociez, ordonné pour auoir foin de faire tant l'achapt des marchandifes que viures, & de la frette des vaiffeaux, efquipages & autres chofes neceffaires pour le voyage.

Aprés ces chofes refolues le fieur de Mons s'en retourna à Paris, & moy auec luy, où ie fus iufques à la fin de Feurier : durant lequel temps le fieur de Mons chercha moyen d'auoir nouuelle commiffion pour les traictes des nouuelles defcouuertures, que nous auions faites, où auparauant perfonne n'auoit

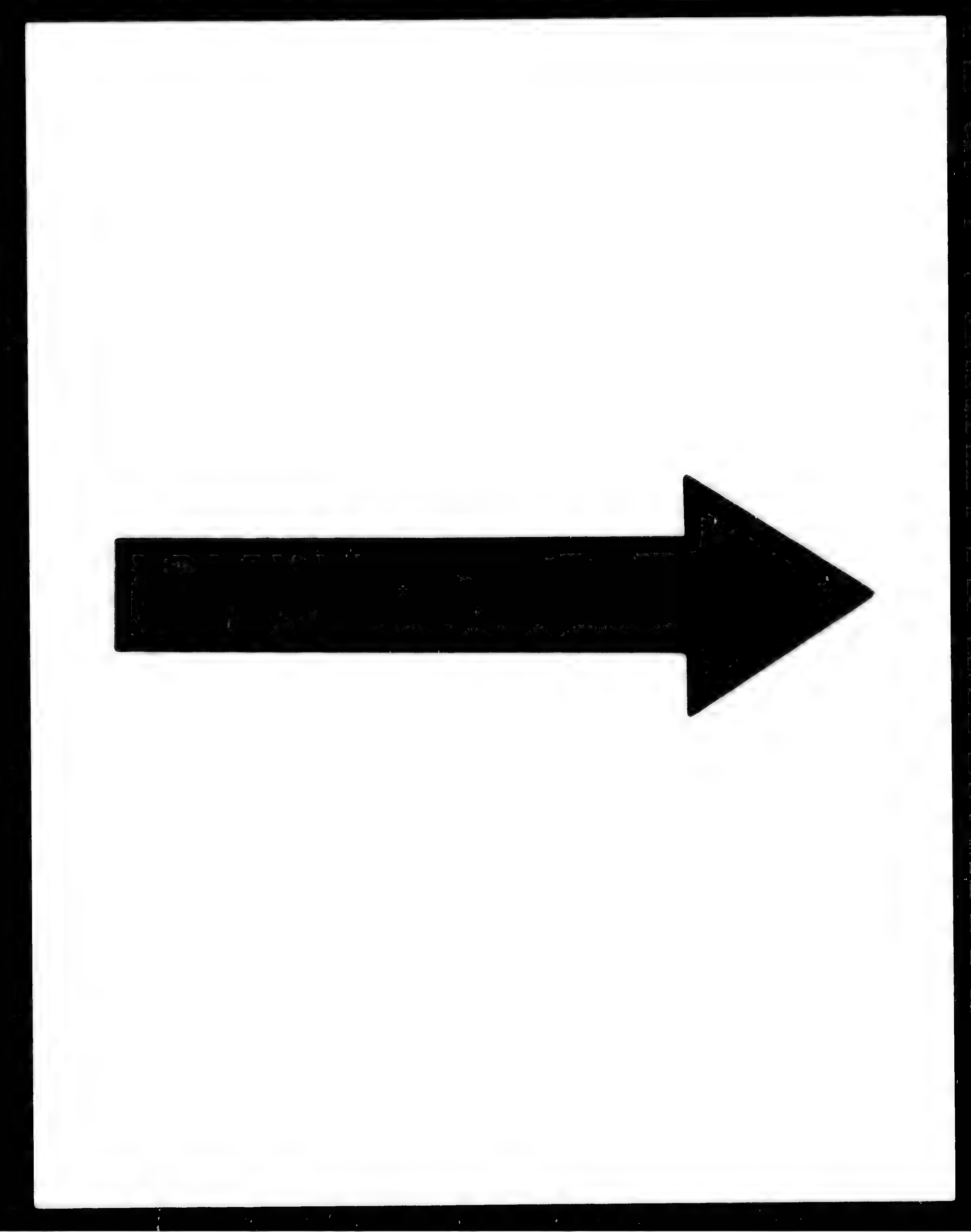
(1) Cette description convient au *Pyranga rubra*, Aud.
(2) La grande carte de 1612. Voir plus haut, p. 190, la description de ce poisson.

traicté : Ce qu'il ne peut obtenir, bien que les demandes & propositions fussent iustes & raisonnables. 1609.

Et se voyant hors d'esperance d'obtenir icelle commission, il ne laissa de poursuiure son dessin, pour le desir qu'il auoit que toutes choses reussissent au bien & honneur de la France.

Pendant ce temps, le sieur de Mons ne m'auoit dit encores sa volonté pour mon particulier, iusques à ce que ie luy eus dit qu'on m'auoit raporté qu'il ne desiroit que i'yuernasse en Canadas, ce qui n'estoit pas, car il remit le tout à ma volonté.

Ie m'esquipay des choses propres & necessaires pour hyuerner à nostre habitation de Quebecq, & pour cest effet party de Paris le dernier iour de Feurier ensuiuant, & fus à Honfleur, où se deuoit faire l'embarquement. Ie passay par Rouen, où ie seiournay deux iours : & de là fus à Honfleur, où ie trouuay le Pont, & le Gendre, qui me dirent auoir fait embarquer les choses necessaires pour l'habitation. Ie fus fort aise de nous voir prests à faire voile : toutesfois incertain si les viures estoient bons & suffisans pour la demeure & yuernement.



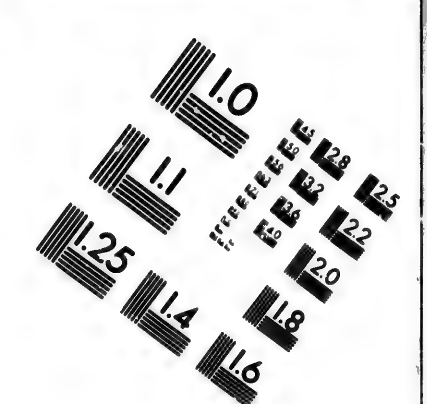
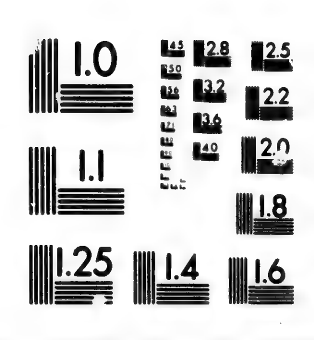
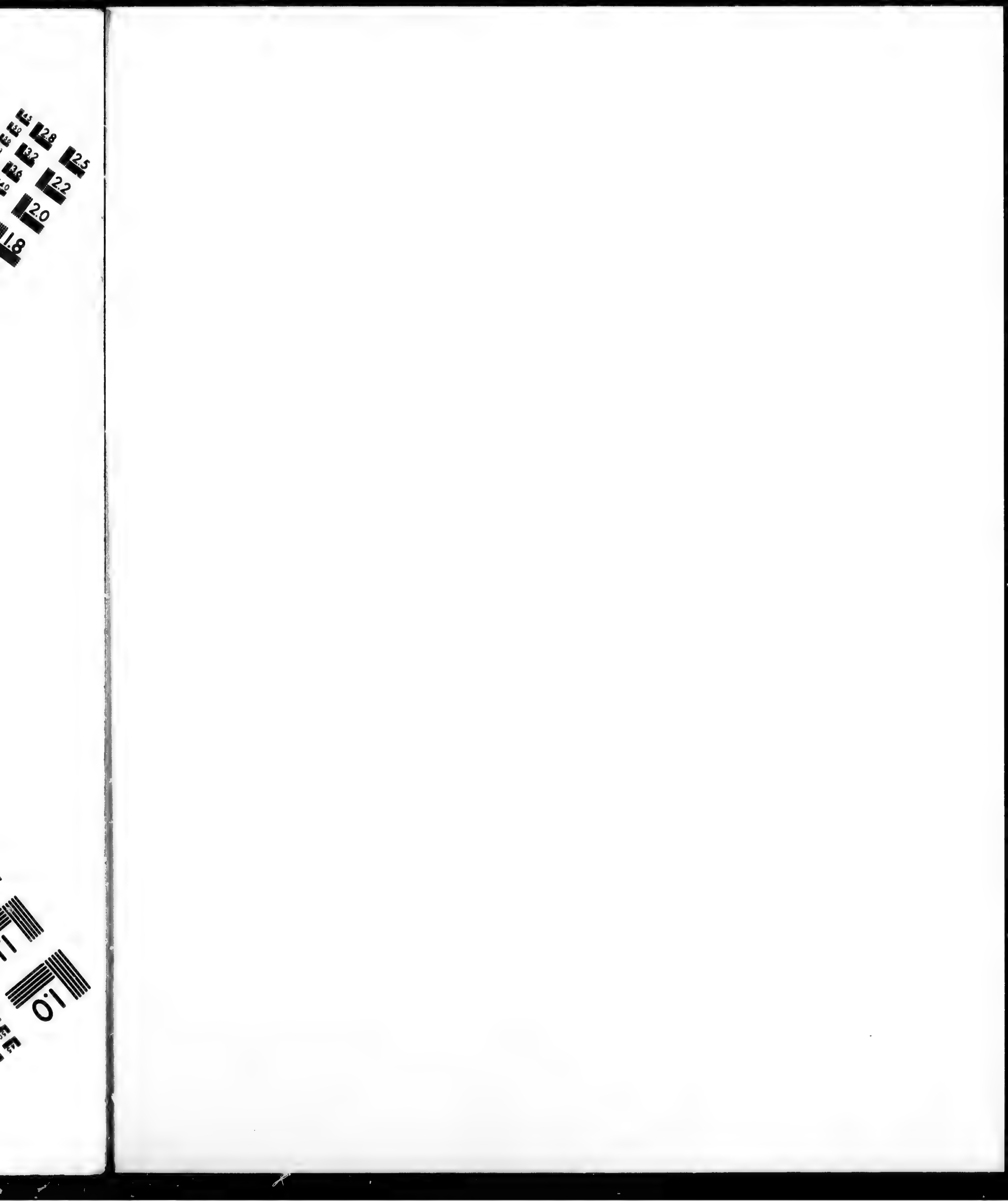


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



6"





SECOND VOYAGE (1)

DV SIEVR DE CHAMPLAIN

fait en la Nouuelle France en l'année 1610.

Partement de France pour retourner en la Nouuelle France, & ce qui se passa iusques à nostre arriuée en l'habitation.

CHAPITRE I.

LE temps venant fauorable ie m'enbarquay à Honfleur auec quelque nombre d'artisans le 7. du mois de Mars, & fusmes contrariez de mauuais temps en la Manche, & contraincts de relascher en Angleterre, à vn lieu appelé Porlan(2), où fusmes quelques iours à la radde : & leuasmes l'ancre pour aller à l'isle d'Huy(3), qui est proche de la coste d'Angleterre, d'autant que nous trouuions la radde de Porlan fort mauuaise. Estans proches d'icelle isle, la brume s'esleua si fort que nous fusmes contraincts de relascher à la Hougue. 1610.

Depuis le partement de Honfleur, ie fus perse-

(1) Ce voyage est le second que l'auteur ait fait dans la Nouvelle-France avec une commission expresse et personnelle de fonder un établissement permanent. Dans les deux voyages précédents, il n'avait fait qu'accompagner M. de Monts ou ses lieutenants pour faire un rapport fidèle des avantages que pouvaient offrir les pays nouvellement découverts.

(2) Portland.

(3) L'île de Wight.

1610. cuté d'vne fort grande maladie, qui m'oſtoit l'eſperance de faire le voyage, & m'eſtois embarqué dans vn batteau pour me faire reporter en France au Haure, & là me faire traicter, eſtant fort mal au vaiſſeau : Et faiſois eſtat recouurant ma ſanté, que ie me rembarquerois dans vn autre, qui n'eſtoit party de Honfleur, où deuoit s'embarquer des Mareſts gendre de Pont-graué : mais ie me fis porter à Honfleur, touſiours fort mal, où le 15. de Mars le vaiſſeau d'où i'eſtois ſorty relaſcha, pour y prendre du l'aiſt, qui luy manquoit, pour eſtre bien en aſſiete. Il fut en ce lieu iuſques au 8. d'Auril. Durant ce temps ie me remis en aſſez bon eſtat : toutesfois encore que foible & debile, ie ne laiſſay pas de me rembarquer.

Nous partiſmes derechef le 18.(1) d'Auril, & arriuaſmes ſur le grand banc le 19. du mois, & euſmes cognoiſſance des iſles S. Pierre le 22. Eſtans le trauers de Menthane nous rencontraſmes vn vaiſſeau de S. Maſlo, où il y auoit vn ieune homme, qui

(1) Le 8, ou, comme portait peut-être le manuscrit, le *dit huit*, que l'on aura pris pour *dix-huit*, et traduit en chiffres. Lescarbot n'a pas vu d'autre moyen de corriger ce passage que de faire arriver Champlain le 26 *de mai*, au lieu du 26 *du mois*. Ce qui nous surprend, c'est que M. Ferland, qui d'ordinaire est si exact, ait adopté la supposition de Lescarbot, sans essayer lui-même de concilier ces dates. Mais il est à remarquer premièrement, que la correction que nous faisons, est motivée par les circonstances mêmes du récit de l'auteur, puisque le vaisseau «fut en ce lieu jusqu'au 8», et que, dans l'intervalle, Champlain se rétablit assez bien pour pouvoir se rembarquer. En second lieu, cette seule correction obvie à toutes les difficultés, tandis que celle de Lescarbot en laisse subsister d'assez graves : comment Champlain serait-il parti le dix-huit, quand il vient de dire que le vaisseau ne resta que jusqu'au huit? qu'aurait fait le vaisseau dans l'intervalle? Champlain n'aurait-il pas mentionné la raison de ce nouveau retard comme celle du premier? Enfin comment croire que «depuis plus de soixante ans» on n'eût pas vu les vaisseaux arriver à Tadoussac avant le 18 de mai, puisque la flotte du Canada partait ordinairement aux grandes mers de mars? (Fournier, Hydrogr., liv. III, ch. XLIX.) D'ailleurs, comme le vaisseau de Champlain avait d'abord fait voile au commencement de mars, il est extrêmement probable que les vaisseaux de traite, qui tenaient à n'être pas devancés, partirent aussi dans la première moitié du même mois; alors, rien d'étonnant qu'ils aient été rendus à Tadoussac dès le 18 d'avril. Champlain aurait donc fait la traversée en dix-huit jours; ce qui n'est point incroyable, puisqu'on a vu des traversées encore plus courtes. Il y a d'ailleurs raison de croire que le même vent qui amena si tôt les vaisseaux de traite à Tadoussac, dut favoriser également le vaisseau de Champlain.

beuuant à la ſanté de Pont-graué, ne ſe peut ſi bien tenir, que par l'eſbranlement du vaiſſeau il ne tombaſt en la mer, & ſe noya ſans y pouuoir donner remede, à cauſe que le vent eſtoit trop impetueux. 1610.

Le 26. du mois arriuaſmes à Tadouſſac, où il y auoit des vaiſſeaux qui y eſtoient arriuez dés le 18. ce qui ne s'eſtoit veu il y auoit plus de 60. ans(1), à ce que diſoient les vieux mariniers qui voguent ordinairement audit pays. C'eſtoit le peu d'yuer qu'il y auoit fait, & le peu de glaces(2), qui n'empeſcherent point l'entrée deſdicts vaiſſeaux. Nous ſçeuſmes par vn ieune Gentilhomme appelé le ſieur du Parc qui auoit yuerné à noſtre habitation, que tous ſes compagnons ſe portoient bien, & qu'il n'y en auoit eu que quelques vns de malades, encore fort peu, & nous aſſeura qu'il n'y auoit fait preſque point d'yuer, & auoient eu ordinairement de la viande fraiſche tout l'yuer, & que le plus grand de leur trauail eſtoit de ſe donner du bon temps.

Ceſt yuer monſtre comme ſe doiuent comporter à l'aduenir ceux qui auront telles entrepriſes, eſtant bien malaiſé de faire vne nouuelle habitation ſans trauail, & courir la premiere année mauuaiſe fortune, comme il s'eſt trouué en toutes nos premieres habitations. Et à la verité en oſtant les ſalures, & ayant

(1) « Cette remarque, » dit M. Ferland, « prouve que depuis le dernier voyage de M. de Roberval en 1649, les Basques, les Normands et les Bretons avaient continué de faire le trafic des pelleteries à Tadoussac. » (Cours d'Hist. du Canada, I, p. 157, note 1.)

(2) Champlain, en indiquant cette raison, se contente de mentionner un fait, sans prétendre le généraliser, et il reste dans le vrai. Lescarbot, moins scrupuleux, tire de suite la conclusion que, si l'entrée du golfe est obstruée de glaces à la fin de mai, elle doit l'être à plus forte raison au commencement du même mois ou dans le mois d'avril; ce qui cependant est contraire aux faits. « Là, dit-il, ilz trouverent des vaiſſeaux arrivez dés huit iours auparavant, choſe qui ne s'étoit veue il y avoit plus de ſoixante ans, à ce que diſoient les vieux mariniers. Car d'ordinaire les entrées du golfe de Canada ſont ſeelées de glaces iuſques à la fin de May. » (Liv. V, ch. V.)

1610. de la viande fraiſche, la ſanté y eſt auſſi bonne qu'en France.

Les ſauuages (1) nous attendoient de iour en autre pour aller à la guerre auec eux. Comme ils ſceurent que le Pont & moy eſtions arriuez enſemble, il ſe reſiouirent fort, & vindrent parler à nous.

Ie fus à terre, pour leur aſſeurer que nous irions auec eux, ſuiuant les promeſſes qu'ils m'auoient faites, Qu'aprés le retour de leur guerre, il me meneroient deſcouurir les trois riuieres, iuſques en vn lieu où il y a vne ſi grande mer (2) qu'ils n'en voyent point le bout, & nous en reuenir par le Saguenay audit Tadouſſac : & leur demanday s'ils auoient encore ceſte meſme volonté : Ils me dirent qu'ouy : mais que ce ne pouuoit eſtre que l'année ſuiuante : ce qui m'aporta du plaiſir (3) : Toutesfois i'auois promis aux Algoumequins & Ochateguins de les aſſiſter auſſi en leurs guerres, leſquels m'auoient promis de me faire voir leur pays, & le grand lac (4), & quelques mines de cuiure & autres choſes qu'ils m'auoient donné à entendre : ſi bien que i'auois deux cordes à mon arc : de façon que ſi l'vne failloit, l'autre pouuoit reuſſir.

Le 28. dudit mois ie party de Tadouſſac, pour aller à Quebecq, où ie trouuay le Capitaine Pierre (5) qui y commandoit, & tous ſes compagnons en bon eſtat; & auec eux vn Capitaine ſauuage appelé Batiſcan, & aucuns de ſes compagnons, qui

(1) Les Montagnais, comme la suite le fait voir.
(2) La Baie d'Hudson.
(3) Le contexte prouve assez qu'il faut « du deſplaiſir. »
(4) C'est-à-dire, leur grand lac, le lac Huron.
(5) Pierre Chavin. (Voir plus haut, p. 200.)

nous y attendoient, leſquels furent fort reſiouys de 1610.
ma venue, & ſe mirent à chanter & danſer tout le ſoir. Ie leur fis feſtin ce qu'ils eurent fort aggreable, & firent bonne chere, dont ils ne furent point ingrats, & me conuierent moy huictieſme qui n'eſt pas petite faueur parmy eux, où nous portaſmes chacun noſtre eſcuelle, comme eſt la couſtume, & de la remporter chacun plaine de viande, que nous donnions à qui bon nous sembloit.

Quelques iours aprés que ie fus party de Tadouſſac, les Montagnets arriuerent à Quebecq au nombre de 60. bons hommes, pour s'acheminer à la guerre. Ils y ſeiournerent quelques iours, s'y donnant du bon temps, & n'eſtoit pas ſans ſouuent m'importuner, ſçauoir ſi ie ne manquerois point à ce que ie leur auois promis. Ie les aſſeuray, & promis de rechef, leur demandant s'ils m'auoient trouué menteur par le paſſé. Ils ſe reſiouirent fort lors que ie leur reiteray mes promeſſes.

Et me diſoient voila beaucoup de Baſques & Miſtigoches (ainſi appelent ils les Normans & Maſlouins) qui diſent qu'ils viendront à la guerre auec nous, que t'en ſemble? diſent ils verité? Ie leur reſpondis que non, & que ie ſçauois bien ce qu'ils auoient au cœur; & que ce qu'ils en diſoient n'eſtoient que pour auoir & attirer leurs commoditez. Ils me diſoient tu as dit vray, ce ſont femmes, & ne veulent faire la guerre qu'à nos Caſtors : auec pluſieurs autres diſcours facetieux, & de l'eſtat & ordre d'aller à la guerre.

Ils ſe reſolurent de partir, & m'aller attendre aux trois riuieres 30. lieues plus haut que Quebecq, où

1610. ie leur auois promis de les aller trouuer, & quatre barques chargées de marchandises, pour traicter de pelleterie, entre autres auec les Ochateguins, qui me deuoient venir attendre à l'entrée de la riuiere des Yroquois, comme ils m'auoient promis l'année precedente, & y amener iusques à 400. hommes, pour aller à la guerre.

Partement de Quebecq pour aller assister nos sauuages aliez à la guerre contre les Yroquois leurs ennemis, & tout ce qui se passa iusques à nostre retour en l'habitation.

CHAPITRE II.

IE party de Quebecq le 14. Iuin pour aller trouuer les Montagnets, Algoumequins & Ochateguins qui se deuoient trouuer à l'entrée de la riuiere des Yroquois. Comme ie fus à 8. lieues de Quebecq, ie rencontray vn canot, où il y auoit deux sauuages, l'vn Algoumequin, & l'autre Montagnet, qui me venoient prier de m'aduancer le plus viste qu'il me seroit possible, & que les Algoumequins & Ochateguins seroient dans deux iours au rendes-vous au nombre de 200. & 200. autres qui deuoient venir vn peu aprés, auec Yroquet vn de leurs chefs; & me demanderent si i'estois content de la venue de ces sauuages : ie leur dy que ie n'en pouuois estre fasché, puis qu'ils auoient tenu leur promesse. Ils se mirent dedans ma barque, où ie leur fis fort bonne chere. Peu de temps aprés auoir deuisé auec eux de plusieurs choses touchant leurs guerres, le sauuage Algoumequin, qui estoit vn de

leurs chefs, tira d'vn ſac vne piece de cuiure de la longueur d'vn pied, qu'il me donna, lequel eſtoit fort beau & bien franc, me donnant à entendre qu'il y en auoit en quantité là où il l'auoit pris, qui eſtoit ſur le bort d'vne riuiere proche d'vn grand lac, & qu'ils le prenoient par morceaux, & le faiſant fondre le mettoient en lames, & auec des pierres le rendoient vny. Ie fus fort ayſe de ce preſent, encores qu'il fut de peu de valleur. 1610.

Arriuant aux trois riuieres, ie trouuay tous les Montagnets qui m'attendoient, & quatre barques, comme i'ay dit cy deſſus, qui y eſtoient allées pour traicter auec eux.

Les ſauuages furent reſiouis de me voir. Ie fus à terre parler à eux. Ils me prierent, qu'allant à la guerre ie ne m'embarquaſſe point, ny mes compagnons auſſi, en d'autres canots que les leurs; & qu'ils eſtoient nos antiens amis : ce que ie leur promis, leur diſant que ie voulois partir tout à l'heure, d'autant que le vent eſtoit bon, & que ma barque n'eſtoit point ſi aiſée que leurs canots, & que pour cela ie voulois prendre l'aduant. Ils me prierent inſtamment d'attendre au lendemain matin, que nous irions tous enſemble, & qu'ils ne feroient pas plus de chemin que moy : Enfin pour les contenter, ie leurs promis, dont ils furent fort ioyeux.

Le iour enſuiuant nous partiſmes tous enſemble vogans iuſques au lendemain matin 19. iour dudit mois, qu'arriuaſmes à vne iſle deuant ladite riuiere des Yroquois, en attendant les Algoumequins qui deuoient y venir ce meſme iour. Comme les Montagnets couppoient des arbres pour faire place pour

1610. danſer & ſe mettre en ordre à l'arriuée deſdits Algoumequins, voicy vn canot Algoumequin qu'on aperceut venir en diligence aduertir que les Algoumequins auoient fait rencontre des Yroquois, qui eſtoient au nombre de cent, & qu'ils eſtoient fort bien barricadez, & qu'il ſeroit malaiſé de les emporter, s'ils ne venoient promptement, & les Matigoches auec eux (ainſi nous appelent ils.)

Auſſitoſt l'alarme commença parmy eux, & chacun ſe mit en ſon canot auec ſes armes. Ils furent promptement en eſtat, mais auec confuſion : car ils ſe precipitoient ſi fort que au lieu d'aduancer ils ſe retardoient. Ils vindrent à noſtre barque, & aux autres, me priant d'aller auec eux dans leurs canots, & mes compagnons auſſi, & me preſſerent ſi fort que ie m'y embarquay moy cinquieſme. Ie priay la Routte qui eſtoit noſtre pilotte, de demeurer en la barque, & m'enuoyer encores quelque 4. ou 5. de mes compagnons, ſi les autres barques enuoyoient quelques chalouppes auec hommes pour nous donner ſecours : Car aucunes des barques n'y voulut aller auec les ſauuages, horſmis le Capitaine Thibaut qui vint auec moy, qui auoit là vne barque. Les ſauuages crioyent à ceux qui reſtoient qu'ils auoient cœur de femmes, & ne ſçauoient faire autre choſe que la guerre à leurs pelleteries.

Cependant aprés auoir fait quelque demie lieue, en trauerſant la riuiere tous les ſauuages mirent pied à terre, & abandonnant leurs canots prindrent leurs rondaches, arcs, fleſches, maſſues & eſpées, qu'ils amanchent au bout de grands baſtons, & commencerent à prendre leur courſe dans les bois, de telle

façon que nous les eufmes bien toft perdus de veue, 1610.
& nous laifferent cinq que nous eftions fans guides. Cela nous apporta du defplaifir : neantmoins voyant toufiours leurs brifées nous les fuiuions; mais fouuent nous nous abufions. Comme nous eufmes fait enuiron demie lieue par l'efpois des bois, dans des pallus & marefcages, toufiours l'eau iufques aux genoux, armez chacun d'vn corcelot de piquier qui nous importunoit beaucoup, & auffi la quantité des moufquites, qui eftoient fi efpoiffes qu'elles ne nous permettoient point prefque de reprendre noftre halaine, tant elles nous perfecutoient, & fi cruellement que c'eftoit chofe eftrange, nous ne fçauions plus où nous eftions fans deux fauuages que nous apperceufmes trauerfans le bois, lefquels nous appelafmes, & leur dy qu'il eftoit neceffaire qu'ils fuffent auec nous pour nous guider & conduire où eftoient les Yroquois, & qu'autrement nous n'y pourrions aller, & que nous nous efgarerions dans les bois. Ils demeurerent pour nous conduire. Ayant fait vn peu de chemin, nous apperceufmes vn fauuage qui venoit en diligence nous chercher pour nous faire aduancer le plus promptement qu'il feroit poffible, lequel me fit entendre que les Algoumequins & Montagnets auoient voulu forcer la barricade des Yroquois & qu'ils auoient efté repouffés, & qu'il y auoit eu de meilleurs hommes Montagnets tuez, & plufieurs autres bleffez, & qu'ils s'eftoient retirez en nous attendant, & que leur efperance eftoit du tout en nous. Nous n'eufmes pas fait demy quart de lieue auec ce fauuage qui eftoit Capitaine Algoumequin, que nous entendions les hurlemens & cris

1610. des vns & des autres, qui s'entre difoient des iniures, efcarmouchans toufiours legerement en nous attendant. Auffitoft que les fauuages nous apperçeurent ils commencerent à s'efcrier de telle façon, qu'on n'euft pas entendu tonner. Ie donnay charge à mes compagnons de me fuiure toufiours, & ne m'efcarter point. Ie m'approchay de la barricade des ennemis pour la recognoiftre. Elle eftoit faite de puiffants arbres, arrangez les vns fur les autres en rond, qui eft la forme ordinaire de leurs fortereffes. Tous les Montagnets & Algoumequins s'approcherent auffi de lad. barricade. Lors nous commençafmes à tirer force coups d'arquebufe à trauers les fueillards, d'autant que nous ne les pouuions voir comme eux nous. Ie fus bleffé en tirant le premier coup fur le bord de leur barricade, d'vn coup de flefche qui me fendit le bout de l'oreille & entra dans le col. Ie prins la flefche qui me tenoit encores au col & l'arachay : elle eftoit ferrée par le bout d'vne pierre bien aigue. Vn autre de mes compagnons en mefme temps fut auffi bleffé au bras d'vne autre flefche que ie luy arrachay. Neantmoins ma bleffeure ne m'empefcha de faire le deuoir; & nos fauuages auffi de leur part, & pareillement les ennemis, tellement qu'on voyoit voler les flefches d'vne part & d'autre, menu comme grefle : Les Yroquois s'eftonnoient du bruit de nos arquebufes, & principalement de ce que les balles perfoient mieux que leurs flefches; & eurent tellement l'efpouuante de l'effet qu'elles faifoient, voyant plufieurs de leurs compaignons tombez morts, & bleffez, que de crainte qu'ils auoient, croyans ces coups eftre fans remede ils fe iettoient par terre,

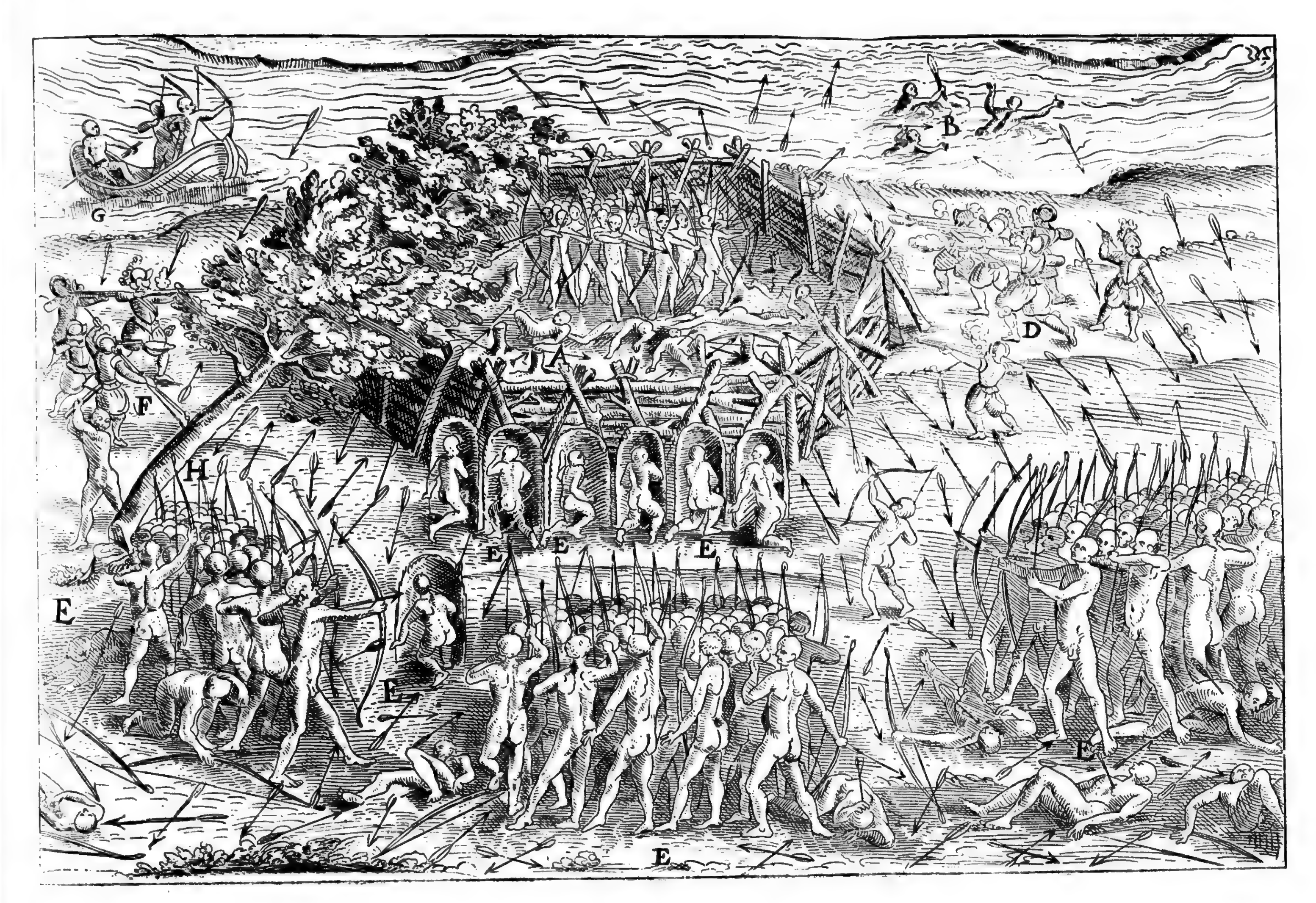
quand ils entendoient le bruit : auſſi ne tirions gueres à ſaute, & deux ou trois balles à chacun coup, & auions la pluſpart du temps nos arquebuſes appuyées ſur le bord de leur barricade. Comme ie vy que nos munitions commençoient à manquer, ie dy à tous les ſauuages, qu'il les falloit emporter de force & rompre leurs barricades, & pour ce faire prendre leurs rondaches & s'en couurir, & ainſi s'en aprocher de ſi prés que l'on peuſt lier de bonnes cordes aux pilliers qui les ſouſtenoient, & à force de bras tirer tellement qu'on les renuerſaſt, & par ce moyen y faire ouuerture ſuffiſante pour entrer dedans leur fort : & que cependant nous à coups d'arquebuſes repouſſerions les ennemis qui viendroient ſe preſenter pour les en empeſcher : & auſſi qu'ils euſſent à ſe mettre quelque quantité aprés de grands arbres qui eſtoient proches de ladite barricade, afin de les renuerſer deſſus pour les accabler, que d'autres couuriroient de leurs rondaches pour empeſcher que les ennemis ne les endommageaſſent, ce qu'ils firent fort promptement. Et comme on eſtoit en train de parracheuer, les barques qui eſtoient à vne lieue & demie de nous nous entendoient battre par l'equo de nos arquebuſades qui reſonnoit iuſques à eux, qui fit qu'vn ieune homme de ſainct Maſlo plein de courage, appelé des Prairies, qui auoit ſa barque comme les autres pour la traite de pelleterie, dit à tous ceux qui reſtoient, que c'eſtoit vne grande honte à eux de me voir battre de la façon auec des ſauuages, ſans qu'ils me vinſſent ſecourir, & que pour luy il auoit trop l'honneur en recommandation, & qu'il ne vouloit point qu'on luy peut faire ce reproche : 1610.

1610. & ſur cela ſe delibera de me venir trouuer dans vne chalouppe auec quelques ſiens compagnons, & des miens qu'il amena auec luy. Auſſitoſt qu'il fut arriué il alla vers le fort des Yroquois, qui eſtoit ſur le bort de la riuiere, où il mit pied à terre, & me vint chercher. Comme ie le vis, ie fis ceſſer nos ſauuages qui rompoient la fortereſſe, afin que les nouueaux venus euſſent leur part du plaiſir. Ie priay le ſieur des Prayries & ſes compagnons de faire quelque ſalue d'arquebuſades, auparauant que nos ſauuages les emportaſſent de force, comme ils auoient deliberé: ce qu'ils firent, & tirerent pluſieurs coups, où chacun d'eux ſe comporta bien en ſon deuoir. Et aprés auoir aſſez tiré, ie m'adreſſe à nos ſauuages & les incitay de paracheuer : Auſſitoſt s'aprochans de ladite barricade comme ils auoient fait auparauant, & nous à leurs aiſles pour tirer ſur ceux qui les voudroient empeſcher de la rompre. Ils firent ſi bien & vertueuſement qu'à la faueur de nos arquebuſades ils y firent ouuerture, neantmoins difficile à paſſer, car il y auoit encores la hauteur d'vn homme pour entrer dedans, & des branchages d'arbres abbatus, qui nuiſoient fort : Toutesfois quand ie vey l'entrée aſſez raiſonnable, ie dy qu'on ne tiraſt plus : ce qui fut fait : Au meſme inſtant quelque vingt ou trente, tant des ſauuages que de nous autres, entraſmes dedans l'eſpée en la main, ſans trouuer beaucoup de reſiſtance. Auſſitoſt ce qui reſtoit ſain commença à prendre la fuitte : mais ils n'alloient pas loing, car ils eſtoient defaits par ceux qui eſtoient à l'entour de ladite baricade : & ceux qui eſchaperent ſe noyerent dans la riuiere. Nous priſmes quelques

vne
des
ar-
ır le
vint
ages
aux
ieur
alue
les
eré :
cha-
prés
s in-
dite
nous
ient
rtu-
ils y
car
en-
qui
e aſ-
qui
nte,
de-
o de
ça à
car
tour
t ſe
ques



A Le fort des Yroquois.
B Yroquois ſe iettans en
pour ſe ſauuer pourſuiui
Montaignets & Algoun



Fort des Yroquois.

A Le fort des Yroquois.
B Yroquois se iettans en la riuiere pour se sauuer poursuiuis par les Montaignets & Algoumequins se iettant aprés eux pour les tuer.
D Le sieur de Champlain & 5. des siens.
E Tous nos sauuages amis.
F Le sieur des Prairies de S. Maslo auec ses compagnons.
G Chalouppe dudit sieur des Prairies.
H Grands arbres couppés pour ruiner le fort des Yroquois.

p. 364.

quinze prisonniers, le reste tué à coups d'arquebuse, de flesches & d'espée. Quand ce fut fait, il vint vne autre chalouppe & quelques vns de nos compagnons dedans, qui fut trop tart : toutesfois assez à temps pour la despouille du butin, qui n'estoit pas grand chose : il n'y auoit que des robes de castor, des morts, plains de sang, que les sauuages ne vouloient prendre la peine de despouiller, & se moquoient de ceux qui le faisoient, qui furent ceux de la derniere chalouppe : Car les autres ne se mirent en ce villain deuoir. Voila donc auec la grace de Dieu la victoire obtenue, dont ils nous donnerent beaucoup de louange. 1610.

Ces sauuages escorcherent les testes de ceux qui estoient morts, ainsi qu'ils ont accoustumé de faire pour trophée de leur victoire, & les emportent. Ils s'en retournerent auec cinquante blessez des leurs, & trois hommes morts desdicts Montagnets & Algoumequins, en chantant, & leurs prisonniers auec eux. Ayant les testes pendues à des bastons deuant leurs canots & vn corps mort couppé par quartiers, pour le manger par vengeance, à ce qu'ils disoient, & vindrent en ceste façon iusques où estoient nos barques audeuant de ladite riuiere des Yroquois.

Et mes compagnons & moy nous embarquasmes dans vne chalouppe, où ie me fis penser de ma blessure par le chirurgien de Boyer de Rouen qui y estoit venu aussi pour la traicte. Tout ce iour se passa auec les sauuages en danses & chançons.

Le lendemain ledit sieur du Pont arriua auec vne autre chalouppe chargée de quelques marchandises & vne autre qu'il auoit laissée derriere où estoit le

1610. Capitaine Pierre qui ne pouuoit venir qu'auec peine, eſtant ladite barque vn peu lourde & malaiſée à nager.

Cedit iour on traicta quelque pelleterie, mais les autres barques emporterent la meilleure part du butin. C'eſtoit leur auoir fait vn grand plaiſir de leur eſtre allé chercher des nations eſtrangeres, pour aprés emporter le profit ſans aucune riſque ny hazard.

Ce iour ie demanday aux ſauuages vn priſonnier Yroquois qu'ils auoient, lequel ils me donnerent. Ie ne fis pas peu pour luy, car ie le ſauuay de pluſieurs tourmens qu'il luy euſt fallu ſouffrir auec ſes compagnons priſonniers, auſquels ils arrachoient les ongles, puis leur couppoient les doits, & les bruſloient en pluſieurs endroits. Ils en firent mourir ledit iour deux ou trois, & pour leur faire ſouffrir plus de tourmens ils en vſent ainſi.

Ils prindrent leurs priſonniers & les emmenerent ſur le bort de l'eau & les attacherent tous droits à vn baſton, puis chacun venoit auec vn flambeau d'eſcorce de bouleau, les brullans tantoſt ſur vne partie tantoſt ſur l'autre : & les pauures miſerables ſentans ce feu faiſoient des cris ſi haut que c'eſtoit choſe eſtrange à ouyr, & des cruautez dont ces barbares vſent les vns enuers les autres. Aprés les auoir bien fait languir de la façon, & les bruſlans auec ladite eſcorce, ils prenoient de l'eau & leur iettoient ſur le corps pour les faire languir d'auantage : puis leur remettoient de rechef le feu de telle façon, que la peau tomboit de leurs corps, & continuoyent auec grands cris & exclamations, danſant iuſques à ce

que ces pauures miſerables tombaſſent morts ſur la place. 1610.

Auſſi toſt qu'il tomboit vn corps mort à terre, ils frappoient deſſus à grands coups de baſton, puis luy coupoient les bras & les iambes, & autres parties d'iceluy, & n'eſtoit tenu pour homme de bien entr'eux celuy qui ne couppoit vn morceau de ſa chair & ne la donnoit aux chiens. Voila la courtoiſie que reçoiuent les priſonniers. Mais neantmoins ils endurent ſi conſtamment tous les tourmens qu'on leur fait, que ceux qui les voyent en demeurent eſtonnez.

Quant aux autres priſonniers qui reſterent, tant aux Algoumequins que Montagnets, furent conſeruez pour les faire mourir par les mains de leurs femmes & filles, qui en cela ne ſe monſtrent pas moins inhumaines que les hommes, encores elles les ſurpaſſent de beaucoup en cruauté : car par leur ſubtilité elles inuentent des ſupplices plus cruels, & y prennent plaiſir, les faiſant ainſi finir leur vie en douleurs extreſmes.

Le lendemain arriua le Capitaine Yroquet & vn autre Ochatagin, qui auoient quelques 80. hommes, qui eſtoient bien faſchez de ne s'eſtre trouuez à la deffaite. En toutes ces nations il y auoit bien prés de 200. hommes qui n'auoient iamais veu de Chreſtiens qu'alors, dont ils firent de grandes admirations.

Nous fuſmes quelques trois iours enſemble à vne iſle(1) le trauers de la riuiere des Yroquois, &

(1) L'île de Saint-Ignace. Les sauvages, pour éviter les surprises, ayant pour habitude de camper dans les îles, on peut raisonnablement supposer que cette île était proprement le lieu de la traite, quoiqu'on désignât ce lieu sous le nom de cap au Massacre, ou cap de la Victoire, à cause de la proximité de ce dernier. Sans aucun doute, le cap de la Victoire a dû son nom à la victoire remportée sur les Iroquois dans cette expédition de 1610. « Ce lieu du Cap de la Victoire ou de Maſſacre, » écrit Sagard en 1632 (Grand Voyage, p. 60), eſt à douze ou quinze lieuës au deçа de la Riuiere des Prairies... La riuiere en

1610. puis chacune des nations s'en retourna en ſon pays.

I'auois vn ieune garçon, qui auoit deſia yuerné deux ans à Quebecq, lequel auoit deſir d'aller auec les Algoumequins, pour apprendre la langue. Pontgraué & moy aduiſaſmes que s'il en auoit enuie que ce ſeroit mieux fait de l'enuoyer là qu'ailleurs, pour ſçauoir quel eſtoit leur pays, voir le grand lac, remarquer les riuieres, quels peuples y habitent; enſemble deſcouurir les mines & choſes les plus rares de ces lieux & peuples, afin qu'à ſon retour nous peuſſions eſtre informez de la verité. Nous luy demandaſmes s'il l'auoit aggreable : car de l'y forcer ce n'eſtoit ma volonté : mais auſſi toſt la demande faite, il accepta le voyage tres-volontiers.

Ie fus trouuer le Capitaine Yroquet qui m'eſtoit fort affectionné, auquel ie demanday s'il vouloit emmener ce ieune garçon auec luy en ſon pays pour y yuerner, & le ramener au printemps : Il me promit le faire, & le tenir comme ſon fils, & qu'il en eſtoit treſ-content. Il le va dire à tous les Algoumequins, qui n'en furent pas trop contens, pour la crainte que quelque accident ne luy arriua : & que pour cela nous leur fiſſions la guerre. Ce doubte

cet endroit n'a enuiron que demye lieuë de large, & dés l'entrée ſe voyent tout d'vn rang 6. ou 7. iſles fort agreables & couuertes de beaux bois.—A l'iſſuë du lac,» ajoute le même auteur dans son Histoire du Canada, «nous entraſmes peu aprés au port du Cap de la Victoire... On voit du port ſix ou ſept iſles toutes de front,... qui couurent le lac S. Pierre & la riuiere des Ignerhonons (nation hyroquoyſe) qui ſe deſcharge icy dans le grand fleuue, vis à vis du port, beau, large & fort ſpacieux.» Plus loin, p. 765, il parle encore du même lieu, «nommé, dit-il, par les Hurons Onthrandéen, & par nous cap de la Victoire.» Un passage de Nicolas Perrot nous apprend d'une manière un peu plus précise la position du cap de la Victoire : «Les Outaoüas, dit-il, & toutes les autres nations qui commerçoient auec les François... s'imaginoient que l'Irroquois eſtoit embuſqué partout. Ils n'en trouuerent cependant qu'au cap Maſſacre, qui eſt l'endroit des dernieres conceſſions au bas de Saint-Ours.» (Mémoire de Nicolas Perrot, édit. du P. Tailhan, p. 93.) Or on sait que la concession de Saint-Ours finissait, sur le fleuve, à une lieue et demie au-dessus de Sorel. Enfin la Relation de 1646 (p. 10) dit que «le cap nommé de Massacre était à une lieue plus haut que Richelieu,» ou Sorel.

refroidit Yroquet, & me vint dire que tous ſes compagnons ne le trouuoient pas bon : Cependant toutes les barques s'en eſtoient allées, horſmis celle du Pont, qui ayant quelque affaire preſſée, à ce qu'il me dit, s'en alla auſſi : & moy ie demeuray auec la mienne, pour voir ce qui reuſſiroit du voyage de ce garçon que i'auois enuie qu'il fit. Ie fus donc à terre & demanday à parler aux Capitaines, leſquels vindrent à moy, & nous aſſiſmes auec beaucoup d'autres ſauuages anciens de leurs trouppes; puis ie leur demanday pourquoy le Capitaine Yroquet que ie tenois pour mon amy, auoit refuſé d'emmener mon garçon auec luy. Que ce n'eſtoit pas comme frere ou amy, de me deſnier vne choſe qu'il m'auoit promis, laquelle ne leur pouuoit apporter que du bien; & que en emmenant ce garçon, c'eſtoit pour contracter plus d'amitié auec eux & leurs voiſins, que n'auions encores fait; & que leur difficulté me faiſoit auoir mauuaiſe opinion d'eux; & que s'ils ne vouloient emmener ce garçon, ce que le Capitaine Yroquet m'auoit promis, ie n'aurois iamais d'amitié auec eux, car ils n'eſtoient pas enfans pour reietter ceſte promeſſe. Alors ils me dirent qu'ils en eſtoient bien contens, mais que changeant de nourriture, ils craignoient que n'eſtant ſi bien noury comme il auoit accouſtumé, il ne luy arriua quelque mal dont ie pourrois eſtre faſché, & que c'eſtoit la ſeule cauſe de leur refus. 1610.

Ie leur fis reſponce que pour la vie qu'ils faiſoient & des viures dont ils vſoient, ledit garçon s'y ſçauroit bien accommoder, & que ſi par maladie ou fortune de guerre il luy ſuruenoit quelque mal, cela

1610. ne m'empefcheroit de leur vouloir du bien, & que nous eftions tous fubiects aux accidens, qu'il failloit prendre en patience : Mais que s'ils le traitoyent mal, & qu'il luy arriua quelque fortune par leur faute, qu'à la verité i'en ferois mal content; ce que ie n'efperois de leur part, ains tout bien.

Ils me dirent, puis donc que tu as ce defir, nous l'emmenerons & le tiendrons comme nous autres : Mais tu prendras auffi vn ieune homme en fa place, qui ira en France : Nous ferons bien aife qu'il nous rapporte ce qu'il aura veu de beau. Ie l'acceptay volontiers, & le prins(1). Il eftoit de la nation des Ochateguins, & fut auffi fort aife de venir auec moy. Cela donna plus de fubiect de mieux traicter mon garçon, lequel i'efquippay de ce qui luy eftoit neceffaire, & promifmes les vns aux autres de nous reuoir à la fin de Iuin.

Nous nous feparafmes auec force promeffes d'amitié. Ils s'en allerent donc du cofté du grand faut de la riuiere de Canadas, & moy, ie m'en retournay à Quebecq. En allant ie rencontray le Pont-graué, dedans le lac fainct Pierre, qui m'attendoit auec vne grande pattache qu'il auoit rencontrée audit lac, qui n'auoit peu faire diligence de venir iufques où eftoient les fauuages, pour eftre trop lourde de nage.

Nous nous en retournafmes tous enfemble à Quebecq : puis ledit Pont-graué s'en alla à Tadouffac, pour mettre ordre à quelques affaires que nous auions en ces quartiers là; & moy ie demeuray à

(1) « I'ay vu fouvent, dit Lescarbot, ce fauvage de Champlein nommé Savignon, à Paris, gros garfon & robufte, lequel fe mocquoit voyant quelquefois deux hommes fe quereller fans fe battre, ou tuer, difant que ce n'étoient que des femmes, & n'avoient point de courage. » (Liv. v, ch. v.)

Quebecq pour faire redifier quelques paliſſades au tour de noſtre habitation, attendant le retour dudit Pont-graué, pour aduiſer enſemblement à ce qui ſeroit neceſſaire de faire. 1610.

Le 4. de Iuin(1) des Mareſts arriua à Quebecq, qui nous reſiouit fort : car nous doubtions qu'il luy fut arriué quelque accident ſur la mer.

Quelques iours aprés vn priſonnier Yroquois que i'y faiſois garder, par la trop grande liberté que ie luy donnois s'en fuit & ſe ſauua, pour la crainte & apprehenſion qu'il auoit : nonobſtant les aſſeurances que luy donnoit vne femme de ſa nation que nous auions en noſtre habitation.

Peu de iours aprés, le Pont-graué m'eſcriuit qu'il eſtoit en deliberation d'yuerner en l'habitation, pour beaucoup de conſiderations qui le mouuoient à ce faire. Ie luy reſcriuy, que s'il croyoit mieux faire que ce que i'auois fait par le paſſé qu'il feroit bien.

Il fit donc diligence de faire apporter les commoditez neceſſaires pour ladite habitation.

Aprés que i'eu fait paracheuer la paliſſade autour de noſtre habitation, & remis toutes choſes en eſtat, le Capitaine Pierre reuint dans vne barque qui eſtoit allé à Tadouſſac voir de ſes amis : & moy i'y fus auſſi pour voir ce qui reuſſiroit de la ſeconde traite & quelques autres affaires particulieres, que i'y auois. Où eſtant ie trouuay ledit Pont-graué qui me communiqua fort particulierement ſon deſſin, & ce qui l'occaſionnoit d'yuerner. Ie luy dis ſainement ce qu'il m'en ſembloit, qui eſtoit, que ie croyois qu'il

(1) Il est probable qu'il faut lire : le 4 de juillet.

1610. n'y proffiteroit pas beaucoup, selon les apparences certaines qui se pouuoient voir.

Il delibera donc changer de resolution, & despescha vne barque, & manda au Capitaine Pierre qu'il reuint de Quebecq pour quelques affaires qu'il auoit auec luy : & aussi que quelques vaisseaux, qui estoient venus de Brouage apporterent nouuelles, que monsieur de sainct Luc estoit venu en poste de Paris, & auoit chassé ceux de la Religion, hors de Brouage, & renforcé la garnison de soldats, & s'en estoit retourné en Court : & que le Roy auoit esté tué, & deux ou trois iours aprés luy, le duc de Suilly, & deux autres seigneurs dont on ne sçauoit le nom (1).

Toutes ces nouuelles apporterent vn grand desplaisir aux vrais François, qui estoient lors en ces quartiers là : Pour moy, il m'estoit fort malaisé de le croire, pour les diuers discours qu'on en faisoit, qui n'auoient pas beaucoup d'apparence de verité : & toutesfois bien affligé d'entendre de si mauuaises nouuelles.

Or aprés auoir seiourné trois ou quatre iours à Tadoussac, & veu la perte que firent beaucoup de marchans qui auoient chargé grande quantité de marchandises & equipé bon nombre de vaisseaux, esperant faire leurs affaires en la traite de Pelleterie, qui fut si miserable pour la quantité de vaisseaux, que plusieurs se souuiendront long temps de la perte qu'ils firent en ceste année (2).

(1) Henri IV avait en effet été assassiné le 14 de mai; mais ni le duc de Sully ni aucun autre Seigneur ne l'avaient été.

(2) Lescarbot nous fait connaître la cause de cette affluence de vaisseaux de traite. « Cette année, dit-il, le refus fait au sieur de Monts de lui continuer son privilege, ayant été divulgué par les ports de mer, l'avidité des Mercadens pour les Castors fut si grande, que les trois parts cuidans aller conquerir la toison d'or sans coup ferir, ne conquirent pas seulement des toisons de laine, tant étoit grand le nombre des conquerans. » (Liv. v, ch. v.)

Ledit ſieur de Pont-graué & moy, nous nous embarquaſmes chacun dans vne barque, & laiſſaſmes ledit Capitaine Pierre au vaiſſeau & emmenaſmes le Parc à Quebecq, où nous paracheuaſmes de mettre ordre à ce qui reſtoit de l'habitation. Aprés que toutes choſes furent en bon eſtat, nous reſoluſmes que ledit du Parc qui auoit yuerné auec le Capitaine Pierre y demeuroit derechef, & que le Capitaine Pierre reuiendroit auſſi en France, pour quelques affaires qu'il y auoit, & l'y appelloient. 1610.

Nous laiſſaſmes donc ledit du Parc, pour y commander, auec ſeize hommes, auſquels nous fiſmes vne remonſtrance, de viure tous ſagement en la crainte de Dieu, & auec toute l'obeiſſance qu'ils deuoient porter audit du Parc, qu'on leur laiſſoit pour chef & conducteur, comme ſi l'vn de nous y demeuroit; ce qu'ils promirent tous de faire, & de viure en paix les vns auec les autres.

Quand aux iardins nous les laiſſaſmes bien garnis d'herbes potageres de toutes ſortes, auec de fort beau bled d'Inde, & du froument, ſeigle & orge, qu'on auoit ſemé, & des vignes que i'y auois fait planter durant mon yuernement (qu'ils ne firent aucun eſtat de conſeruer : car à mon retour, ie les trouuay toutes rompues, ce qui m'aporta beaucoup de deſplaiſir, pour le peu de ſoin qu'ils auoient eu à la conſeruation d'vn ſi bon & beau plan, dont ie m'eſtois promis qu'il en reuſſiroit quelque choſe de bon.)

Aprés auoir veu toutes choſes en bon eſtat, nous partiſmes de Quebecq, le 8. du mois d'Aouſt, pour aller à Tadouſſac, afin de faire apareiller noſtre vaiſſeau; ce qui fut promptement fait.

1610. *Retour en France. Rencontre d'vne balaine, & de la façon qu'on les prent.*

CHAPITRE III.

LE 13. dudit mois nous partiſmes de Tadouſſac, & arriuaſmes à l'iſle Percée le lendemain, où nous trouuaſmes quantité de vaiſſeaux faiſant peſche de poiſſon ſec & vert,

Le 18. dudit mois, nous partiſmes de l'iſle Percée & paſſames par la hauteur de 42. degrez de latitude, ſans auoir aucune cognoiſſance du grand banc, où ſe fait la peſche du poiſſon vert, pour ledit lieu eſtre trop eſtroit en ceſte hauteur.

Eſtant comme à demy trauerſé, nous rencontraſmes vne balaine qui eſtoit endormie, & le vaiſſeau paſſant par deſſus, luy fit vne fort grande ouuerture proche de la queue, qui la fit bien toſt reſueiller ſans que noſtre vaiſſeau en fut endomagé, & ietta grande abbondance de ſang.

Il m'a ſemblé n'eſtre hors de propos de faire icy vne petite deſcription de la peſche des balaines, que pluſieurs n'ont veue, & croyent qu'elles ſe prennent à coups de canon, d'autant qu'il y a de ſi impudens menteurs qui l'afferment à ceux qui n'en ſçauent rien. Pluſieurs me l'ont ſouſtenu obſtinement ſur ces faux raports.

Ceux donc qui ſont plus adroits à ceſte peſche ſont les Baſques, leſquels pour ce faire mettent leurs vaiſſeaux en vn port de ſeureté, ou proche de là où ils iugent y auoir quantité de ballaines, & équipent pluſieurs chalouppes garnies de bons hommes &

haussieres, qui sont petites cordes faites du meilleur chanure qui se peut recouurer, ayant de longeur pour le moins cent cinquante brasses, & ont force pertusanes longues de demie pique qui ont le fer large de six pouces, d'autres d'vn pied & demy & deux de long, bien tranchantes. Ils ont en chacune chalouppe vn harponneur, qui est vn homme des plus dispos & adroits d'entre eux; aussi tire il les plus grands salaires aprés les maistres, d'autant que c'est l'office le plus hazardeux. Ladite chalouppe estant hors du port, ils regardent de toutes parts s'ils pourront voir & descouurir quelque balaine, allant à la borde d'vn costé & d'autre : & ne voyant rien, ils vont à terre & se mettent sur vn promontoire, le plus haut qu'ils trouuent pour descouurir de plus loing, où ils mettent vn homme en sentinelle, qui apperceuant la balaine, qu'ils descouurent tant par sa grosseur, que par l'eau qu'elle iette par les esuans, qui est plus d'vn poinçon à la fois, & de la hauteur de deux lances; & à ceste eau qu'elle iette, ils iugent ce qu'elle peut rendre d'huille. Il y en a telle d'où l'on en peut tirer iusques à six vingts poinçons, d'autres moins. Or voyant cet espouuantable poisson, ils s'embarquent promptement dans leurs chalouppes, & à force de rames ou de vent, vont iusques à ce qu'ils soient dessus. La voyant entre deux eaues, à mesme instant l'harponneur est au deuant de la chalouppe auec vn harpon, qui est vn fer long de deux pieds & demy de large par le bas, emmanché en vn baston de la longueur d'vne demie pique, où au milieu il y a vn trou où s'attache la haussiere, & aussi tost que ledit harponneur voit son temps, il 1610.

1610. iette ſon harpon ſur la balaine, lequel entre fort auant, & incontinent qu'elle ſe ſent bleſſée, elle va au fonds de l'eau. Et ſi d'aduenture en ſe retournant quelque fois, auec ſa queue elle rencontre la chalouppe, ou les hommes, elle les briſe auſſi facilement qu'vn verre. C'eſt tout le hazard qu'ils courent d'eſtre tuez en la harponnant : Mais auſſitoſt qu'ils ont ietté le harpon deſſus, ils laiſſent filer leur hauſſiere, iuſques à ce que la balaine ſoit au fonds : & quelque fois comme elle n'y va pas droit, elle entraine la chalouppe plus de huit ou neuf lieues, & va auſſi viſte comme vn cheual, & ſont le plus ſouuent contraints de coupper leur hauſſiere, craignant que la balaine ne les attire ſoubs l'eau : Mais auſſi quand elle va au fonds tout droit, elle y repoſe quelque peu, & puis reuient tout doucement ſur l'eau : & à meſure qu'elle monte, ils rembarquent leur hauſſiere peu à peu : & puis comme elle eſt deſſus, ils ſe mettent deux ou trois chalouppes autour auec leurs pertuſanes, deſquelles ils luy donnent pluſieurs coups, & ſe ſentant frappée, elle deſcend de rechef ſoubs l'eau en perdant ſon ſang, & s'affoiblit de telle façon, qu'elle n'a plus de force ne vigueur, & reuenant ſur l'eau ils acheuent de la tuer : & quand elle eſt morte, elle ne va plus au fonds de l'eau, lors ils l'attachent auec de bonnes cordes, & la trainent à terre, au lieu où ils font leur degrat, qui eſt l'endroit où ils font fondre le lard de ladite balaine, pour en auoir l'huille. Voila la façon que elles ſe peſchent, & non à coups de canon, ainſi que pluſieurs penſent, comme i'ay dit cy deſſus. Pour reprendre le fil de mon diſcours, Aprés la bleſſure

de la balaine cy deuant, nous prifmes quantité de marfouins, que noftre contre maiftre harponna, dont nous receufmes du plaifir & contentement. 1610.

Auffi prifmes nous quantité de poiffon à la grand oraille auec vne ligne & vn aim, où nous attachions vn petit poiffon reffemblant au hareng, & la laiffions trainer derriere le vaiffeau, & la grand oreille penfant en effect que ce fut vn poiffon vif, venoit pour l'engloutir, & fe trouuoit auffitoft prins à l'aim qui eftoit paffé dans le corps du petit poiffon. Il eft trefbon, & a de certaines aigrettes qui font fort belles, & aggreables comme celles qu'on porte aux pennaches.

Le 22. de Septembre, nous arriuafmes fur la fonde, & aduifafmes vingt vaiffeaux qui eftoient à quelque quatre lieux à l'Oueft de nous, que nous iugions eftre Flamans à les voir de noftre vaiffeau.

Et le 25. dudit mois nous eufmes la veue de l'ifle de Grenezé, aprés auoir eu vn grand coup de vent, qui dura iufques fur le midy.

Le 27. dudit mois arriuafmes à Honfleur.



LE TROISIESME

VOYAGE DV SIEVR DE Champlain en l'année 1611.

Partement de France pour retourner en la nouuelle France. Les dangers & autres choses qui arriuerent iusques en l'habitation.

CHAPITRE I.

NOus partismes de Honfleur, le premier iour de Mars auec vent fauorable iusques au huictiesme dudit mois, & depuis fusmes contrariés du vent de Su Surouest & Ouest Norouest qui nous fit aller iusques à la hauteur de 42. degrez de latitude, sans pouuoir esleuer Su, pour nous mettre au droit chemin de nostre routte. Aprés donc auoir eu plusieurs coups de vent, & esté contrariés de mauuais temps : Et neantmoins, auec tant de peines & trauaux, à force de tenir à vn bort & à l'autre, nous fismes en sorte que nous arriuasmes à quelque 80. lieux du grand banc où se fait la pesche du poisson vert, où nous rencontrasmes des glaces de plus de trente à quarante brasses de haut, qui nous fit bien penser à ce que nous deuions faire, craignant d'en rencontrer d'autres la nuit, & que le vent venant à changer, nous poussast contre, iugeant bien que ce 1611.

1611. ne feroit les dernieres, d'autant que nous eftions partis de trop bonne heure de France. Nauigeant donc le long de cedit iour à baffe voile au plus prés du vent que nous pouuions, la nuit eftant venue, il fe leua vne brume fi efpoiffe, & fi obfcure, qu'à peine voyons nous la longueur du vaiffeau. Enuiron fur les onze heures de nuit les matelots aduiferent d'autres glaces qui nous donnerent de l'apprehenfion, mais enfin nous fifmes tant auec la diligence des mariniers, que nous les efuitafmes. Penfant auoir paffé les dangers nous vinfmes à en rencontrer vne deuant noftre vaiffeau que les matelots apperceurent, & non fi toft que nous fufmes prefques portez deffus. Et comme vn chacun fe recommendoit à Dieu, ne penfant iamais efuiter le danger de cefte glace qui eftoit foubs noftre beau pré, l'on crioit au gouuerneur qu'il fit porter : Car ladite glace, qui eftoit fort grande driuoit au vent d'vne telle façon qu'elle paffa contre le bord de noftre vaiffeau, qui demeura court comme s'il n'euft bougé pour la laiffer paffer, fans toutesfois l'offencer : Et bien que nous fuffions hors du danger : fi eft ce que le fang d'vn chacun ne fut fi promptement raffis, pour l'apprehention qu'on en auoit eue; & louafmes Dieu de nous auoir deliurez de ce peril. Aprés ceftuy là paffé, cefte mefme nuit nous en paffames deux ou trois autres, non moins dangereux que les premiers, auec vne brume pluuieufe & froide au poffible, & de telle façon que l'on ne fe pouuoit prefque rechauffer. Le lendemain continuant noftre routte nous rencontrafmes plufieurs autres grandes & fort hautes glaces, qui fembloient des ifles à les voir de loin, toutes lef-

quelles euitasmes, iusques à ce que nous arriuasmes sur ledit grand banc, où nous fusmes fort contrariez de mauuais temps l'espace de six iours : Et le vent venant à estre vn peu plus doux & assez fauorable, nous desbanquasmes par la hauteur de 44. degrez & demy de latitude, qui fut le plus Su que peusmes aller. Aprés auoir fait quelque 60. lieues à l'Ouest-norouest nous apperceusmes vn vaisseau qui venoit nous recognoistre, & puis fit porter à l'Est-nordest, pour esuiter vn grand banc de glace contenant toute l'estandue de nostre veue. Et iugeans qu'il pouuoit auoir passage par le milieu de ce grand banc, qui estoit separé en deux, pour parfaire nostre dite routte nous entrasmes dedans & y fismes quelque 10. lieues sans voir autre apparence que de beau passage iusques au soir, que nous trouuasmes ledit banc seelé, qui nous donna bien à penser ce que nous auions à faire, la nuit venant, & au defaut de la lune; qui nous ostoit tout moien de pouuoir retourner d'où nous estions venus : & neantmoins aprés auoir bien pensé, il fut resolu de rechercher nostre entrée à quoy nous nous mismes en deuoir : Mais la nuict venant auec brumes, pluye & nege & vn vent si impetueux que nous ne pouuions presque porter nostre grand papefi (1), nous osta toute cognoissance de nostre chemin. Car comme nous croyons esuiter lesdites glaces pour passer, le vent auoit desia fermé le passage; de façon que nous fusmes contraincts de retourner à l'autre bord, & n'auions loisir d'estre vn quart d'heure sur vn bord amurés, pour r'amurer sur l'autre, afin d'esuiter milles glaces qui estoient de 1611.

(1) *Pacfi*, ou simplement *pafi;* c'est la plus basse voile du grand mât.

1611. tous coftez : & plus de 20. fois ne penfions fortir nos vies fauues. Toute la nuict fe paffa en peines & trauaux : & iamais ne fut mieux fait le quart, car perfonne n'auoit enuie de repofer, mais bien de s'efuertuer de fortir des glaces & perils. Le froid eftoit fi grand que tous les maneuures dudit vaiffeau eftoient fi gelez & pleins de gros glacons, que l'on ne pouuoit manouurer, ny fe tenir fur le Tillac dudit vaiffeau. Aprés donc auoir bien couru d'vn cofté & d'autre, attendant le iour, qui nous donnoit quelque efperance : lequel venu auec vne brume, voyant que le trauail & fatigue ne pouuoit nous feruir, nous refolufmes d'aller à vn banc de glace, où nous pourrions eftre à l'abri du grand vent qu'il faifoit, & amener tout bas, & nous laiffer driuer comme lefdites glaces, afin que quand nous les aurions quelque peu efloignées nous remiffions à la voile, pour aller retrouuer ledit banc, & faire comme auparauant, attendant que la brume fut paffée, pour pouuoir fortir le plus promptement que nous pourrions. Nous fufmes ainfi tout le iour iufques au lendemain matin, où nous mifmes à la voille, allant tantoft d'vn cofté & d'autre, & n'allions en aucun endroit que ne nous trouuafions enfermez en de grands bancs de glaces, comme en des eftangs qui font en terre. Le foir apperceufmes vn vaiffeau, qui eftoit de l'autre cofté d'vn defdicts bancs de glace, qui, ie m'affeure, n'eftoit point moins en foing que nous, & fufmes quatre ou cinq iours en ce peril en extremes peines, iufques à ce qu'à vn matin iettans la veue de tous coftez nous n'apperceufmes aucun paffage, finon à vn endroit où l'on iugea que la

glace n'eſtoit eſpoiſſe, & que facillement nous la pourrions paſſer. Nous nous miſmes en deuoir & paſſames par quantité de bourguignons, qui ſont morceaux de glace ſeparez des grands bancs par la violance des vents. Eſtans paruenus audit banc de glaſſe, les matelots commencerent à s'armer de grands auirons, & autres bois pour repouſſer les bourguignons que pourrions rencontrer, & ainſi paſſaſmes ledit banc, qui ne fut pas ſans bien aborder des morceaux de glace qui ne firent nul bien à noſtre vaiſſeau, toutesfois ſans nous faire dommage qui peuſt nous offencer. Eſtant hors nous louaſmes Dieu de nous auoir deliurez. Continuans noſtre routte le lendemain, nous en rencontraſmes d'autres, & nous engageaſmes de telle façon dedans, que nous nous trouuaſmes enuironés de tous coſtés, ſinon par où nous eſtions venus, qui fut occaſion qu'il nous fallut retourner ſur nos briſées pour eſſayer de doubler la pointe du coſté du Su : ce que ne peuſmes faire que le deuxieſme iour, paſſant par pluſieurs petits glaçons ſeparez dudit grand banc, qui eſtoit par la hauteur de 44. degrez & demy, & ſinglaſmes iuſques au lendemain matin, faiſant le Norouëſt & Nor-norouëſt, que nous rencontraſmes vn autre grand banc de glace, tant que noſtre veue ſe pouuoit eſtendre deuers l'Eſt & l'Oueſt, lequel quand l'on l'apperceut l'on croioit que ce fut terre : car ledit banc eſtoit ſi vny que l'on euſt dit proprement que cela auoit eſté ainſi fait exprés, & auoit plus de dixhuit pieds de haut, & deux fois autant ſoubs l'eau, & faiſions eſtat de n'eſtre qu'à quelque quinze lieues du cap Breton, qui eſtoit le vingtſixieſme iour dudit

1611.

1611. mois. Ces rencontres de glaces si souuent nous apportoient beaucoup de desplaisir : croyant aussi que le passage dudit cap Breton & cap de Raye seroit fermé, & qu'il nous faudroit tenir la mer longtemps deuant que de trouuer passage. Ne pouuans donc rien faire nous fumes contraincts de nous remettre à la mer quelque quatre ou cinq lieues pour doubler vne autre pointe dudit grand banc, qui nous demeuroit à l'Ouest-surouest, & aprés retournames à l'autre bord au Norouest, pour doubler ladite pointe, & singlasmes quelques sept lieues, & puis fismes le Nor-norouest quelque trois lieues, où nous apperçusmes derechef vn autre banc de glace. La nuit s'approchoit, & la brume se leuoit, qui nous fit mettre à la mer pour passer le reste de la nuit attendant le iour, pour retourner recognoistre lesdites glaces. Le vintseptiesme iour dud. mois, nous aduisasmes terre à l'Ouest-norouest de nous, & ne vismes aucunes glaces qui nous peussent demourer au Nor-nordest : Nous approchasmes de plus prés pour la mieux recognoistre, & vismes que c'estoit Campseau, qui nous fit porter au Nort pour aller à l'isle du cap Breton, nous n'eusmes pas plustost fait deux lieues que rencontrasmes vn banc de glace qui fuioit au Nordest. La nuit venant nous fusmes contraincts de nous mettre à la mer iusques au lendemain, que fismes le Nordest, & rencontrasmes vne autre glace qui nous demeuroit à l'Est & Est-suest, & la costoyasmes, mettant le cap au Nordest & au Nor plus de quinze lieux : En fin fusmes contraincts de refaire l'Ouest, qui nous donna beaucoup de desplaisir, voyant que ne pouuions trouuer passage, & fusmes con-

trainćts de nous en retirer & retourner ſur nos briſées : & le mal pour nous que le calme nous prit de telle façon que la houle nous penſa ietter ſur la coſte dudit banc de glace, & fuſmes preſts de mettre noſtre batteau hors, pour nous ſeruir au beſoin. Quand nous nous fuſſions ſauuez ſur leſdites glaces il ne nous eut ſeruy que de nous faire languir, & mourir tous miſerables. Comme nous eſtions donc en deliberation de mettre noſtre dit batteau hors, vne petite fraiſcheur ſe leua, qui nous fit grand plaiſir, & par ainſi éuitaſmes leſdites glaces. Comme nous euſmes fait deux lieues, la nuit venoit auec vne brume fort eſpoiſſe, qui fut occaſion que nous amenaſmes pour ne pouuoir voir : & auſſi qu'il y auoit pluſieurs grandes glaces en noſtre routte, que craignions abborder : & demeuraſmes ainſi toute la nuit iuſques au lendemain vingtneufieſme iour dudit mois, que la brume renforca de telle façon, qu'à peine pouuoit on voir la longueur du vaiſſeau, & faiſoit fort peu de vent : neantmoins nous ne laiſſaſmes de nous appareiller pour eſuiter leſdites glaces : mais penſans nous deſgager, nous nous y trouuaſmes ſi embarraſſez, que nous ne ſçauions de quel bort amurer : & derechef fuſmes contraints d'amener, & nous laiſſer driuer iuſques à ce que leſdites glaces nous fiſſent appareiller, & fiſmes cent bordées d'vn coſté & d'autre, & penſaſmes nous perdre par pluſieurs fois : & le plus aſſeuré y perdroit tout iugement; ce qu'euſt auſſi bien fait le plus grand aſtrologue du monde. Ce qui nous donnoit du deſplaiſir d'auantage, c'eſtoit le peu de veue, & la nuit qui venoit, & n'auions refuite d'vn quart de lieue ſans 1611.

1611. trouuer banc ou glaces, & quantité de bourguignons, que le moindre euſt eſté ſuffiſant de faire perdre quelque vaiſſeau que ce fuſt. Or comme nous eſtions touſiours cottoyans au tour des glaces, il s'eſleua vn vent ſi impetueux qu'en peu de temps il ſepara la brume, & fit faire veue, & en moins d'vn rien rendit l'air clair, & beau ſoleil. Regardant au tour de nous, nous nous viſmes enfermez dedans vn petit eſtang, qui ne contenoit pas lieue & demie en rondeur, & apperçeuſmes l'iſle dudit cap Breton, qui nous demeuroit au Nort, preſque à quatre lieues, & iugeaſmes que le paſſage eſtoit encore fermé iuſques audit cap Breton. Nous apperceuſmes auſſi vn petit banc de glace au derriere de noſtre dit vaiſſeau, & la grand mer qui paroiſſoit au delà, qui nous fit prendre reſolution de paſſer par deſſus ledit banc, qui eſtoit rompu : ce que nous fiſmes dextrement ſans offencer noſtredit vaiſſeau, & nous nous miſmes à la mer toute la nuit, & fiſmes le Sueſt deſdites glaces. Et comme nous iugeaſmes que nous pouuions doubler ledit banc de glace, nous fiſmes l'Eſt-nordeſt quelques quinze lieues, & apperceuſmes ſeulement vne petite glace, & la nuit amenaſmes iuſques au lendemain, que nous apperceuſmes vn autre banc de glace au Nord de nous, qui continuoit tant que noſtre veue ſe pouuoit eſtendre, & auions driué à demy lieue prés, & miſmes les voiles haut, cottoyant touſiours ladite glace pour en trouuer l'extremité. Ainſi que nous ſinglions nous auiſaſmes vn vaiſſeau le premier iour de May qui eſtoit parmy les glaces, qui auoit bien eu de la peine d'en ſortir auſſi bien que nous, & miſmes vent deuant pour attendre ledit

vaiſſeau qui faiſoit large ſur nous, d'autant que deſirons ſçauoir s'il n'auoit point veu d'autres glaces. 1611.
Quand il fut proche, nous apperçeuſmes que c'eſtoit le fils du ſieur de Poitrincourt qui alloit trouuer ſon pere qui eſtoit à l'habitation du port Royal; & y auoit trois mois qu'il eſtoit party de France (ie crois que ce ne fut pas ſans beaucoup de peine) & s'ils (1) eſtoient encore à prés de cent quarante lieues dudit port Royal, bien à l'eſcart de leur routte. Nous leur diſmes que nous auions eu cognoiſſance des iſles de Campſeau, qui à mon opinion les aſſeura beaucoup, d'autant qu'ils n'auoient point encore eu cognoiſſance d'aucune terre, & s'en alloient donner droit entre le cap S. Laurens, & cap de Raye, par où ils n'euſſent pas trouué led. port Royal, ſi ce n'euſt eſté en trauerſant les terres. Aprés auoir quelque peu parlé enſemble, nous nous departiſmes chacun ſuiuant ſa routte. Le lendemain nous euſmes cognoiſſance des iſles ſainct Pierre, ſans trouuer glace aucune : & continuant noſtre routte, le lendemain troiſieſme iour du mois euſmes cognoiſſance du cap de Raye, ſans auſſi trouuer glaces. Le quatrieſme dudit mois euſmes cognoiſſance de l'iſle ſainct Paul, & cap ſainct Laurens : & eſtions à quelques huit lieues au Nord dudit cap S. Laurens. Le lendemain euſmes cognoiſſance de Gaſpé. Le ſeptieſme iour dudit mois fuſmes contrariez du vent de Noroueſt, qui nous fit driuer prés de trente cinq lieues de chemin, puis le vent ſe vint à calmer, & en beauture, qui nous fut fauorable iuſques à Tadouſſac, qui fut le treſieſme iour dud. mois de May, où nous fiſmes

(1) *Et ſi*, pour *et cependant*.

1611. tirer vn coup de canon pour aduertir les ſauuages, afin de ſçauoir des nouuelles des gens de noſtre habitation de Quebecq. Tout le pays eſtoit encore preſque couuert de neige. Il vint à nous quelques canots, qui nous dirent qu'il y auoit vne de nos pattaches qui eſtoit au port il y auoit vn mois, & trois vaiſſeaux qui y eſtoient arriuez depuis huit iours. Nous miſmes noſtre batteau hors, & fuſmes trouuer leſdicts ſauuages, qui eſtoient aſſez miſerables, & n'auoient à traicter que pour auoir ſeulement des rafraichiſſemens, qui eſtoit fort peu de choſe : encore voulurent ils attendre qu'il vint pluſieurs vaiſſeaux enſemble, afin d'auoir meilleur marché des marchandiſes : & par ainſi ceux s'abuſent qui penſent faire leurs affaires pour arriuer des premiers : car ces peuples ſont maintenant trop fins & ſubtils.

Le dixſeptieſme iour dudit mois ie partis de Tadouſſac pour aller au grand ſaut trouuer les ſauuages Algoumequins & autres nations qui m'auoient promis l'année precedente de s'y trouuer auec mon garçon que ie leur auois baillé, pour apprendre de luy ce qu'il auroit veu en ſon yuernement dans les terres. Ceux qui eſtoient dans ledit port, qui ſe doutoient bien, où ie deuois aller, ſuiuant les promeſſes que i'auois faites aux ſauuages, comme i'ay dit cy deſſus, commencerent à faire baſtir pluſieurs petites barques pour me ſuiure le plus promptement qu'ils pouroient : Et pluſieurs, à ce que i'appris deuant que partir de France, firent equipper des nauires & pattaches ſur l'entrepriſe de noſtre voyage, penſant en reuenir riches comme d'vn voyage des Indes.

Le Pont demeura audit Tadouſſac ſur l'eſperance

que s'il n'y faisoit rien, de prendre vne pattache, & me venir trouuer au dit saut. Entre Tadoussac & Quebecq nostre barque faisoit grand eau, qui me contraignit de retarder à Quebecq pour l'estancher, qui fut le 21. iour de May. 1611.

Descente à Quebecq pour faire racommoder la barque. Partement dudit Quebecq pour aller au saut trouuer les sauuages & recognoistre vn lieu propre pour vne habitation.

CHAPITRE II.

ESTANS à terre ie trouuay le sieur du Parc qui auoit yuerné en ladite habitation, & tous ses compagnons, qui se portoient fort bien, sans auoir eu aucune maladie. La chasse & gibier ne leur manqua aucunement en tout leur yuernement, à ce qu'ils me dirent. Ie trouuay le Capitaine sauuage appelé Batiscan & quelques Algoumequins, qui disoient m'attendre, ne voulant retourner à Tadoussac qu'ils ne m'eussent veu. Ie leur fis quelque proposition de mener vn de nos gens aux trois riuieres pour les recognoistre, & ne peu obtenir aucune chose d'eux pour ceste année, me remettant à l'autre: neantmoins ie ne laissay de m'informer particulierement de l'origine & des peuples qui y habitent : ce qu'ils me dirent exactement. Ie leur demanday vn de leurs canots, mais ils ne s'en voulurent desfaire en aucune façon que ce fut pour la necessité qu'ils en auoient : car i'estois deliberé d'enuoyer deux ou trois hommes descouurir dedans lesdites trois riuieres voir ce qu'il y auroit : ce que ie ne peu faire, à mon

1611. grand regret, remettant la partie à la premiere occasion qui se presenteroit.

Ie fis cependant diligeance de faire accommoder nostredicte barque. Et comme elle fut preste, vn ieune homme de la Rochelle appelé Tresart, me pria que ie luy permisse de me faire compagnie audit saut, ce que ie luy refusay, disant que i'auois des dessins particuliers, & que ie ne desirois estre conducteur de personne à mon preiudice, & qu'il y auoit d'autres compaignies que la mienne pour lors, & que ie ne desirois ouurir le chemin & seruir de guide, & qu'il le trouueroit assés aisement sans moy.

Ce mesme iour ie partis de Quebecq, & arriuay audit grand saut le vingthuictiesme de May, où ie ne trouuay aucun des sauuages qui m'auoient promis d'y estre au vingtiesme dudit mois. Aussitost ie fus dans vn meschant canot auec le sauuage que i'auois mené en France, & vn de nos gens. Aprés auoir visité d'vn costé & d'autre, tant dans les bois que le long du riuage, pour trouuer vn lieu propre pour la scituation d'vne habitation, & y preparer vne place pour y bastir, ie fis quelques huit lieues par terre cottoyant le grand saut par des bois qui sont assez clairs, & fus iusques à vn lac(1), où nostre sauuage me mena; où ie consideray fort particulierement le pays; Mais en tout ce que ie vy, ie n'en trouuay point de lieu plus propre qu'vn petit endroit, qui est iusques où les barques & chalouppes peuuent monter aisement : neantmoins auec vn grand vent, ou à la cirque, à cause du grand courant d'eau : car plus haut que ledit lieu (qu'auons nommé la place Roy-

(1) Le lac des Deux-Montagnes.

alle) à vne lieue du mont Royal, y a quantité de petits rochers & basses, qui sont fort dangereuses. Et proches de ladite place Royalle y a vne petite riuiere (1) qui va assez auant dedans les terres, tout le long de laquelle y a plus de 60. arpens de terre desertés qui sont comme prairies, où l'on pourroit semer des grains, & y faire des iardinages. Autresfois des sauuages (2) y ont labouré, mais ils les ont quitées pour les guerres ordinaires qu'ils y auoient. Il y a aussi grande quantité d'autres belles prairies pour nourrir tel nombre de bestail que l'on voudra : & de toutes les sortes de bois qu'auons en nos forests de pardeça : auec quantité de vignes, noyers, prunes, serizes, 1611.

(1) La petite rivière Saint-Pierre.

(2) Les sauvages qui avaient cultivé ces terres étaient évidemment ceux que Cartier y avait trouvés en 1535, dans sa visite à Hochelaga et au Mont-Royal. « Commençasmes, dit-il, à trouuer les terres labourées, & belles grandes champaignes plaines de bledz de leur terre, qui est comme mil de bresil, aussy gros ou plus que poix, dequoy viuent ainsi comme nous faisons de fourment; & au parmy d'icelles champaignes est située la ville de Hochelaga, prés & joignant vne montaigne qui est à l'entour d'icelle, labourée & fort fertile. » (Second Voyage, fol. 23 *b*.) Or, selon toutes les apparences, les habitants d'Hochelaga étaient les mêmes que ceux auxquels plus tard on a donné le nom d'Iroquois. D'abord ils étaient sédentaires; ce qui était propre à la grande famille huronne-iroquoise; leurs villages, leurs cabanes avaient absolument la disposition et la forme qu'ont toujours eu les villages et les cabanes des Hurons et des Iroquois; tous les mots qui nous ont été conservés de leur langue par les relations de Cartier, se retrouvent encore dans la langue iroquoise; enfin les traditions qu'ont pu recueillir les missionnaires et les premiers voyageurs, attestent que les environs de Montréal et même de Québec étaient le pays des Iroquois. Nicolas Perrot, si bien instruit des traditions et de l'histoire des sauvages, dit que « le pays des Iroquois estoit autrefois le Montréal & les Trois Riuieres, » et qu'ils s'en éloignèrent par suite d'un démêlé survenu entre eux et les Algonquins (Mémoire de Nicolas Perrot, édit. du P. Tailhan, p. 9); ce qui explique pourquoi ceux-ci revendiquaient aussi l'île de Montréal comme le pays de leurs ancêtres (Relations 1642, p. 38, et 1646, p. 34, édit. 1858). Le témoignage du P. Lafitau confirme encore celui de Perrot : « Les Iroquois Agniers, dit-il, assurent qu'ils errerent longtemps sous la conduite d'vne femme nommée Gaihonariosk; cette femme les promena dans tout le nord de l'Amerique, & les fit passer au lieu où est située maintenant la ville de Quebec... C'est ce que les Agniés racontent de leur origine. » (Mœurs des sauvages, t. I, p. 101, 102.) Ce qu'il paraît y avoir de plus vraisemblable, c'est que les iroquois ou hurons de Hochelaga furent d'abord contraints de laisser leur pays aux Algonquins, qui alors avaient l'avantage sur eux; mais qu'ensuite les Iroquois, s'étant aguerris, finirent par en chasser les Algonquins, sans toutefois y revenir eux-mêmes, parce que leur nouveau pays leur offrait autant d'avantages et plus de sécurité. (Voir Histoire de la colonie française en Canada, t. I, p. 524 et s.)

1611. fraiſes, & autres ſortes qui ſont trés-bonnes à manger, entre autres vne qui eſt fort excellente, qui a le gout ſucrain, tirans à celuy des plantaines (qui eſt vn fruit des Indes) & eſt auſſi blanche que neige, & la fueille reſſemblant aux orties, & rampe le long des arbres & de la terre, comme le lierre. La peſche du poiſſon y eſt fort abondante, & de toutes les eſpeces que nous auons en France, & de beaucoup d'autres que nous n'auons point, qui ſont tres-bons : comme auſſi la chaſſe des oiſeaux auſſi de diferentes eſpeces : & celle des Cerfs, Daims, Cheureuls, Caribous, Lapins, Loups-ſeruiers, Ours, Caſtors, & autres petites beſtes qui y ſont en telle quantité, que durant que nous fuſmes audit ſaut, nous n'en manquaſmes aucunement.

Ayant donc recogneu fort particulierement & trouué ce lieu vn des plus beaux qui fut en ceſte riuiere, ie fis auſſitoſt coupper & deffricher le bois de ladite place Royalle (1) pour la rendre vnie, & preſte à y baſtir; & peut on faire paſſer l'eau au tour aiſement, & en faire vne petite iſle, & s'y eſtablir comme l'on voudra.

Il y a vn petit iſlet à quelque 20. thoiſes de ladite place Royalle, qui a quelques cent pas de long, où l'on peut faire vne bonne & forte habitation. Il y a auſſi quantité de prairies de trés-bonne terre graſſe à potier, tant pour bricque que pour baſtir, qui eſt vne grande commodité. I'en fis accommoder vne partie & y fis vne mouraille de quatre pieds d'eſpoiſſeur & 3. à 4. de haut, & 10. toiſes de long pour voir

(1) Cette place Royale que Champlain fit défricher, était sur la pointe à laquelle on donna depuis le nom de Callières. (Voir la lettre A de la carte du saut Saint-Louis.)

comme elle ſe conſerueroit durant l'yuer quand les 1611.
eaux deſcenderoient, qui à mon opinion ne ſçauroit paruenir iuſques à lad. muraille, d'autant que le terroir eſt de douze pieds eſleué deſſus ladite riuiere, qui eſt aſſez haut. Au milieu du fleuue y a vne iſle d'enuiron trois quarts de lieues de circuit, capable d'y baſtir vne bonne & forte ville, & l'auons nommée l'iſle de ſaincte Elaine (1). Ce ſaut deſcend en maniere de lac, où il y a deux ou trois iſles & de belles prairies.

Le premier iour de Iuin le Pont arriua audit ſaut, qui n'auoit rien ſceu faire à Tadouſſac; & bonne compagnie le ſuiuirent & vindrent aprés luy pour y aller au butin, car ſans ceſte eſperance ils eſtoient bien de l'arriere.

Or attendant les ſauuages, ie fis faire deux iardins, l'vn dans les prairies, & l'autre au bois, que ie fis deſerter; & le deuxieſme iour de Iuin i'y ſemay quelques graines, qui ſortirent toutes en perfection, & en peu de temps, qui demonſtre la bonté de la terre.

Nous reſoluſmes d'enuoyer Sauignon noſtre ſauuage auec vn autre, pour aller audeuant de ceux de ſon pays, afin de les faire haſter de venir, & ſe delibérent d'aller dans noſtre canot, qu'ils doubtoient, d'autant qu'il ne valoit pas beaucoup.

Ils partirent le cinquieſme iour dudit mois. Le lendemain arriua quatre ou cinq barques (c'eſtoit pour nous faire eſcorte) d'autant qu'ils ne pouuoient rien faire audit Tadouſſac.

Le ſeptieſme iour ie fus recognoiſtre vne petite riuiere par où vont quelques fois les ſauuages à la

(1) L'auteur paraît avoir nommé ainsi cette île à l'occasion du mariage qu'il venait de contracter, un peu avant son départ de France, avec Demoiselle Hélène Boullé, fille de Nicolas Boullé, secrétaire de la chambre du roi.

1611. guerre, qui ſe va rendre au ſaut de la riuiere des Yroquois(1) : elle eſt fort plaiſante, y ayant plus de trois lieues de circuit de prairies, & force terres, qui ſe peuuent labourer : elle eſt à vne lieue du grand ſaut, & lieu & demie de la place Royalle.

Le neufieſme iour noſtre ſauuage arriua, qui fut quelque peu pardela le lac qui a quelque dix lieues de long, lequel i'auois veu auparauant(2), où il ne fit rencontre d'aucune choſe, & ne purent paſſer plus loin à cauſe de leur dit canot qui leur manqua ; & furent contraints de s'en reuenir. Ils nous rapporterent que paſſant le ſaut ils virent vne iſle où il y auoit ſi grande quantité de herons, que l'air en eſtoit tout couuert. Il y euſt vn ieune homme qui eſtoit au ſieur de Mons appelé Louys, qui eſtoit fort amateur de la chaſſe, lequel entendant cela, voulut y aller contenter ſa curioſité, & pria fort inſtamment noſtredit ſauuage de l'y mener : ce que le ſauuage luy accorda auec vn Capitaine ſauuage Montagnet fort gentil perſonnage, appelé Outetoucos. Dés le matin led. Louys fut appeler les deux ſauuages pour s'en aller à ladite iſle des herons. Ils s'embarquerent dans vn canot & y furent. Ceſte iſle eſt au milieu du ſaut(3), où ils prirent telle quantité de heronneaux & autres oyſeaux qu'ils voulurent, & ſe rembarquerent en leur canot. Outetoucos contre la volonté

(1) En remontant la rivière Saint-Lambert, et en suivant celle de Montréal, on arrive effectivement au bassin de Chambly, c'est-à-dire, au pied du saut de la rivière des Iroquois.

(2) Le lac des Deux-Montagnes. (*Conf.* p. 242, ci-dessus.)

(3) Cette expression *au milieu du saut* tranche une difficulté qui se rencontre dans la carte du *Saut St. Louis,* où manque la lettre Q, tandis que la lettre P s'y trouve deux fois : l'île aux Hérons est celle qui y est marquée R, et l'île au Diable, située au sud-ouest de la première, devrait porter la lettre R. Nous regrettons d'être, sur ce point, en désaccord avec l'auteur de l'*Histoire de la Colonie française en Canada ;* mais nous avons du moins la consolation d'être d'accord avec la tradition.

de l'autre ſauuage & de l'inſtance qu'il peut faire, voulut paſſer par vn endroit fort dangereux, où l'eau tomboit prés de trois pieds de haut, diſant que d'autresfois il y auoit paſſé, ce qui eſtoit faux, il fut long temps à debatre contre noſtre ſauuage qui le voulut mener du coſté du Su le long de la grand Tibie(1), par où le plus ſouuent ils ont accouſtumé de paſſer, ce que Outetoucos ne deſira, diſant qu'il n'y auoit point de danger. Comme noſtre ſauuage le vit opiniaſtre, il condeſcendit à ſa volonté : mais il luy dit qu'à tout le moins on deſchargeaſt le canot d'vne partie des oyſeaux qui eſtoient dedans, d'autant qu'il eſtoit trop chargé, ou qu'infaliblement ils empliroient d'eau, & ſe perdroient : ce qu'il ne voulut faire, diſant qu'il ſeroit aſſez à temps s'ils voyoient qu'il y eut du peril pour eux. Ils ſe laiſſerent donc driuer dans le courant. Et comme ils furent dans la cheute du ſaut, ils en voulurent ſortir & ietter leurs charges, mais il n'eſtoit plus temps, car la viteſſe de l'eau les maiſtriſoit ainſi qu'elle vouloit, & emplirent auſſitoſt dans les boullons du ſaut, qui leur faiſoient faire mille tours haut & bas. Ils ne l'abandonnerent de long temps : Enfin la roideur de l'eau les laſſa de telle façon, que ce pauure Louys qui ne ſçauoit nager en aucune façon perdit tout iugement & le canot eſtant au fonds de l'eau il fut contraint de l'abandonner : & reuenant au haut les deux autres qui le tenoient touſiours ne virent plus noſtre Louys, & ainſi mourut miſerablement(2). Les deux autres 1611.

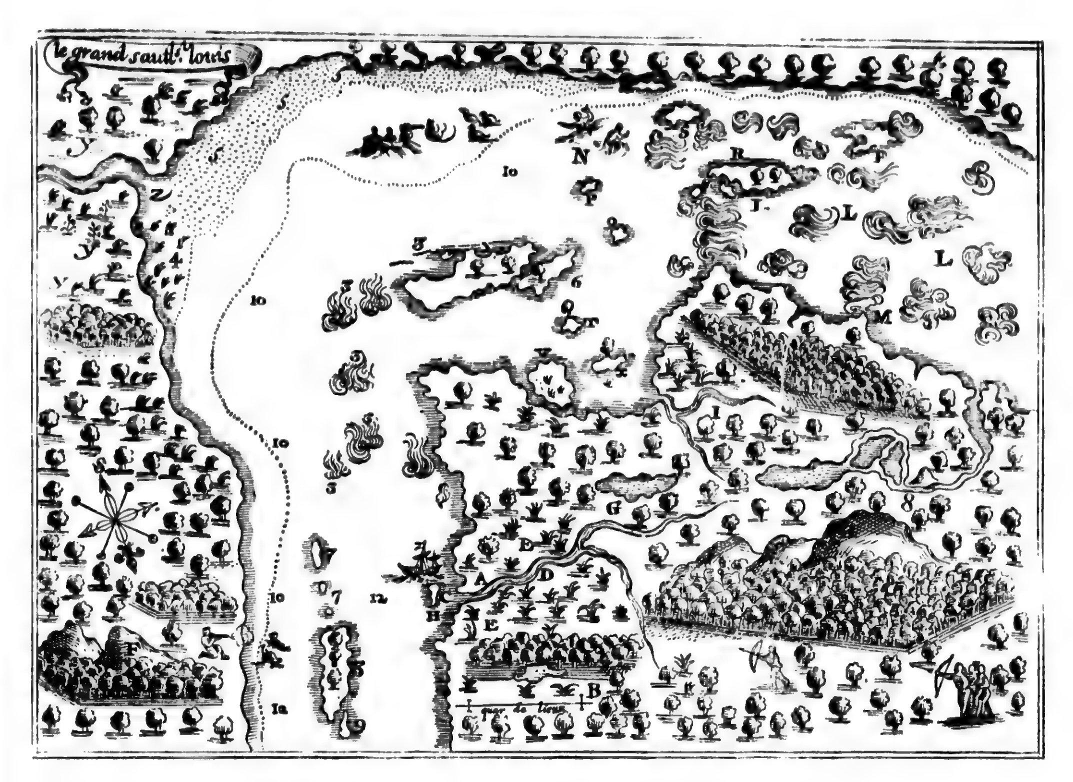
(1) La *grand Tibie* n'est rien autre chose que la *grand Terre*. C'est une faute typographique, que l'auteur a corrigée lui-même dans l'édition de 1632.

(2) C'est sans doute en mémoire de la mort de ce jeune Louis, que l'on donna au Grand-Saut le nom de Saint-Louis, qu'il a toujours porté depuis.

1611. tenoient toufiours ledit canot : mais comme ils furent hors du faut, ledit Outetoucos eftant nud, & fe fiant en fon nager, l'abandonna, penfant gaigner la terre, bien que l'eau y couruft encore de grande viteffe, & fe noya : car il eftoit fi fatigué & rompu de la peine qu'il auoit eue, qu'il eftoit impoffible qu'il fe peuft fauuer ayant abandonné le canot, que noftre fauuage Sauignon mieux aduifé tint toufiours fermement, iufques à ce qu'il fut dans vn remoul, où le courant l'auoit porté, & fceut fi bien faire, quelque peine & fatigue qu'il eut eue, qu'il vint tout doucement à terre, où eftant arriué il ietta l'eau du canot, & s'en reuint auec grande apprehention qu'on ne fe vangeaft fur luy, comme ils font entre eux, & nous conta ces triftes nouuelles, qui nous apporterent du defplaifir.

Le lendemain (1) ie fus dans vn autre canot audit faut auec le fauuage, & vn autre de nos gens, pour voir l'endroit où ils s'eftoient perdus : & auffi fi nous trouuerions les corps, & vous affeure que quand il me monftra le lieu les cheueux me heriffèrent en la tefte, de voir ce lieu fi efpouuantable, & m'eftonnois comme les deffuncts auoient efté fi hors de iugement de paffer vn lieu fi effroiable, pouuant aller par ailleurs : car il eft impoffible d'y paffer pour auoir fept à huit cheutes d'eau qui defcendent de degré en degré, le moindre de trois pieds de haut, où il fe faifoit vn frain & bouillonnement eftrange, & vne partie dudit faut eftoit toute blanche d'efcume, qui montroit le lieu le plus effroyable, auec vn bruit fi

(1) Le 11 de juin. Nos trois chasseurs étaient partis le 10 au matin, et vraisemblablement l'accident arriva le même jour.



A Petite place que ie fis deffricher.
B Petit eftang.
C Petit iflet où ie fis faire vne muraille de pierre.
D Petit ruiffeau où fe tiennent les barques.
E Prairies où fe mettent les fauuages quand ils viennent en ce pays.
F Montaignes qui paroiffent dans les terres.
G Petit eftang.
H (1) Mont Royal.
I Petit ruiffeau.
L Le faut.
M Le lieu où les fauuages paffent leurs canots, par terre du cofté du Nort.
N Endroit où vn de nos gens & vn fauuage fe noyerent.
O Petit iflet de rochers.
P (2) Autre iflet où les oyfeaux font leurs nids.
Q (3) L'ifle aux herons.
R (4) Autre ifle dans le faut.
S Petit iflet.
T Petit iflet rond.
V Autre iflet demy couuert d'eau.
X (5) Autre iflet où il y a force oyfeaux de riuiere.
Y Prairies.
Z Petite riuiere.
2 (6) Ifles affez grandes & belles.
3 Lieux qui defcouurent quand les eaux baiffent, où il fe fait grands bouillonnements, comme auffi fait audit faut.
4 Prairies plaines d'eaux.
5 Lieux fort bas & peu de fonds.
6 Autre petit iflet.
7 Petis rochers.
8 Ifle fainct Helaine.
9 Petit iflet defgarny d'arbres.
o Marefcages qui s'efcoulent dans le grand faut.

(1) La lettre H se trouve en double : l'une sur la montagne, et c'est là sa place ; l'autre au bas de l'ilot Normandin Cette dernière n'est probablement que le chiffre 11, dont le graveur aura fait une lettre. — (2) La lettre P est en double. Evidemment, cet *autre ilet* est entre N et O. — (3) La lettre Q ne se trouve pas dans la carte. C'est la lettre R qui est à sa place (voir note 3 de la page 246). — (4) Cette lettre devrait être à la place de celui des deux P qui désigne l'île au Diable, c'est-à-dire, cette *autre île dans le saut* qui est au sud-ouest de l'ile aux Hérons. — (5) *x*, dans la carte. — (6) Ce chiffre 2 se trouve tellement placé auprès de l'ile Saint-Paul, qu'on le prendrait pour la lettre N.

grand que l'on eut dit que c'estoit vn tonnerre, comme l'air retentissoit du bruit de ces cataraques. Aprés auoir veu & consideré particulierement ce lieu & cherché le long du riuage lesdicts corps, cependant qu'vne chalouppe assez legere estoit allée d'vn autre costé, nous nous en reuinsmes sans rien trouuer. 1611.

Deux cens sauuages ramenent le François qu'on leur auoit baillé, & remmenerent leur sauuage qui estoit retourné de France. Plusieurs discours de part & d'autre.

CHAPITRE III.

LE treisiesme iour dudit mois(1) deux cens sauuages Charioquois(2), auec les Capitaines Ochateguin, Yroquet & Tregouaroti frere de nostre sauuage amenerent mon garçon. Nous fusmes fort contens de les voir, ie fus au deuant d'eux auec vn canot & nostre sauuage, & cependant qu'ils approchoient doucement en ordre, les nostres s'apareillerent de leur faire vne escopeterie d'arquebuses & mousquets, & quelques petites pieces. Comme ils approchoient, ils commencerent à crier tous ensemble, & vn des chefs commanda de faire leur harangue, où ils nous louoient fort, & nous tenant pour veritables, de ce que ie leur auois tenu ce que ie leur promis, qui estoit de les venir trouuer audit saut. Aprés auoir fait trois autres cris, l'escopeterie tira

(1) Le 13 de juin.
(2) Ce nom, que l'auteur remplace par celui de Hurons, dans son édition de 1632, était probablement celui d'un chef de cette nation, de même que celui d'Ochateguins.

1611. par deux fois de 13. barques ou pattaches qui y estoient, qui les estonna de telle façon qu'ils me prierent de dire que l'on ne tirast plus, & qu'il y en auoit la plus grand part, qui n'auoient iamais veu de Chrestiens, ny ouy des tonnerres de la façon, & craignoient qu'il ne leur fit mal, & furent fort contans de voir nostredit sauuage sain, qu'ils pensoient mort, sur des rapports que leur auoient fait quelques Algoumequins qui l'auoient ouy dire à des sauuages Montagnets. Le sauuage se loua du traictement que ie luy auois fait en France, & des singularitez qu'il auoit veues, dont ils entrerent tous en admiration, & s'en allerent cabaner dans le bois assez legerement attendant le lendemain, que ie leur monstrasse le lieu où ie desirois qu'ils se logassent. Aussi ie vis mon garçon qui vint habillé à la sauuage, qui se loua du traictement des sauuages, selon leur pays, & me fit entendre tout ce qu'il auoit veu en son yuernement, & ce qu'il auoit apris desdicts sauuages.

Le lendemain venu, ie leur monstray vn lieu pour aller cabaner, où les antiens & principaux deuiserent fort ensemble : Et aprés auoir esté vn long temps en cest estat, ils me firent appeler seul auec mon garçon, qui auoit fort bien apris leur langue, & luy dirent qu'ils desiroient faire vne estroite amitié auec moy, & estoient faschez de voir toutes ces chalouppes ensemble, & que nostre sauuage leur auoit dit qu'il ne les cognoissoit point, ny ce qu'ils auoient dans l'ame, & qu'ils voyoient bien qu'il n'y auoit que le gain & l'auarice qui les y amenoit, & que quand ils auroient besoin de leur assistance qu'ils ne leur donneroient aucun secours, & ne feroient comme

moy qui m'offrois auec mes compagnons d'aller en leur pays, & les assister, & que ie leur en auois monstré des tesmoignages par le passé, en se loüant tousiours du traictement que i'auois fait à nostre sauuage comme à mon frere, & que cela les oubligeoit tellement à me vouloir du bien, que tout ce que ie desirerois d'eux, ils assayeroient à me satisfaire, & craignoient que les autres pattaches ne leur fissent du desplaisir. Ie leur asseuray que non feroient, & que nous estions tous soubs vn Roy, que nostredit sauuage auoit veu, & d'vne mesme nation, (mais pour ce qui estoit des affaires, qu'elles estoient particulieres) & ne deuoient point auoir peur, estant aussi asseurez comme s'ils eussent esté dans leur pays. Aprés plusieurs discours, ils me firent vn present de 100. castors. Ie leur donnay en eschange d'autres sortes de marchandise, & me dirent qu'il y auoit plus de 400. sauuages qui deuoient venir de leur pays, & ce qui les auoit retardés, fut vn prisonnier Yroquois qui estoit à moy, qui s'estoit eschappé & s'en estoit allé en son pays, & qu'il auoit donné à entendre que ie luy auois donné liberté & des marchandises, & que ie deuois aller audit saut auec 600. Yroquois attendre les Algoumequins, & les tuer tous: Que la crainte de ces nouuelles les auoit arrestés, & que sans cela qu'ils fussent venus. Ie leur fis responce que le prisonnier s'estoit desrobé sans que ie luy eusse donné congé, & que nostredit sauuage sçauoit bien de quelle façon il s'en estoit allé, & qu'il n'y auoit aucune apparence de laisser leur amitié comme ils auoient ouy dire, ayant esté à la guerre auec eux, & enuoyé mon garçon en leur pays pour entretenir 1611.

1611. leur amitié; & que la promeſſe que ie leur auois ſi fidelement tenue le confirmoit encore. Ils me reſpondirent que pour eux ils ne l'auoient auſſi iamais penſé, & qu'ils recognoiſſoient bien que tous ces diſcours eſtoient eſloignez de la verité; & que s'ils euſſent creu autrement, qu'ils ne fuſſent pas venus, & que c'eſtoit les autres qui auoient eu peur, pour n'auoir iamais veu de François que mon garçon. Ils me dirent auſſi qu'il viendroit trois cens Algoumequins dans cinq ou ſix iours, ſi on les vouloit attendre, pour aller à la guerre auec eux contre les Yroquois, & que ſi ie n'y venois ils s'en retourneroient ſans la faire. Ie les entretins fort ſur le ſubiet de la ſource de la grande riuiere, & de leur pays, dont ils me diſcoururent fort particulierement, tant des riuieres, ſauts, lacs. & terres, que des peuples qui y habitent, & de ce qui s'y trouue. Quatre d'entre eux m'aſſeurerent qu'ils auoient veu vne mer fort eſloignée de leur pays, & le chemin difficile, tant à cauſe des guerres, que des deſerts qu'il faut paſſer pour y paruenir. Ils me dirent auſſi que l'yuer precedant il eſtoit venu quelques ſauuages du coſté de la Floride par derriere le pays des Yroquois, qui voyoient noſtre mer Oceane, & ont amitié auec leſdicts ſauuages : Enfin ils m'en diſcoururent fort exactement, me demonſtrant par figures tous les lieux où ils auoient eſté, prenant plaiſir à m'en diſcourir : & moy ie ne m'ennuiois pas à les entendre, pour eſtre fait certain des choſes dont i'auois eſté en doute iuſques à ce qu'ils m'en eurent eſclarcis. Aprés tous ces diſcours finis, ie leur dis qu'ils traictaſſent ce peu de commodités qu'ils auoient, ce qu'ils firent le lende-

main, dont chacune des barques emporta ſa piece : nous toute la peine & aduanture, les autres qui ne ſe ſoucioient d'aucunes deſcouuertures, la proye, qui eſt la ſeule cauſe qui les meut, ſans rien employer ny hazarder. 1611.

Le lendemain aprés auoir traité tout ce qu'ils auoient, qui eſtoit peu de choſe, ils firent vne barricade autour de leur logement du coſté du bois, & en partie du coſté de nos pattaches, & diſoient que c'eſtoit pour leur ſeureté, afin d'eſuiter la ſurprinſe de leurs ennemis : ce que nous priſmes pour argent content. La nuit venue ils appellerent noſtre ſauuage qui couchoit à ma pattache, & mon garçon, qui les furent trouuer : Aprés auoir tenu pluſieurs diſcours, ils me firent auſſi appeler enuiron ſur la minuit. Eſtant en leurs cabannes, ie les trouuay tous aſſis en conſeil, où ils me firent aſſoir prés d'eux, diſans que leur couſtume eſtoit que quand ils vouloient s'aſſembler pour propoſer quelque choſe, qu'ils le faiſoient la nuit, afin de n'eſtre diuertis par l'aſpect d'aucune choſe, & que l'on ne penſoit qu'à eſcouter, & que le iour diuertiſſoit l'eſprit par les obiects : mais à mon opinion ils me vouloient dire leur volonté en cachette, ſe fians en moy. Et d'ailleurs ils craignoient les autres pattaches, comme ils me donnerent à entendre depuis. Car ils me dirent qu'ils eſtoient faſchez de voir tant de François, qui n'eſtoient pas bien vnis enſemble, & qu'ils euſſent bien deſiré me voir ſeul : Que quelques vns d'entre eux auoient eſté battuz : Qu'ils me vouloient autant de bien qu'à leurs enfans, ayant telle fiance en moy, que ce que ie leur dirois ils le feroient, mais qu'ils

1611. ſe meſſioient fort des autres : Que ſi ie retournois, que i'amenaſſe telle quantité de gens que ie voudrois, pourueu qu'ils fuſſent ſoubs la conduite d'vn chef : & qu'ils m'enuoyoient querir pour m'aſſeurer d'auantage de leur amitié, qui ne ſe romproit iamais, & que ie ne fuſſe point faché contre eux : & que ſçachans que i'auois pris deliberation de voir leur pays, ils me le feroient voir au peril de leurs vies, m'aſſiſtant d'vn bon nombre d'hommes qui pourroient paſſer par tout. Et qu'à l'aduenir nous deuions eſperer d'eux comme ils faiſoient de nous. Auſſitoſt ils firent venir 50. caſtors & 4. carquans de leurs porcelaines (qu'ils eſtiment entre eux comme nous faiſons les chaiſnes d'or) & que i'en fiſſe participant mon frere (ils entendoient Pont-graué d'autant que nous eſtions enſemble) & que ces preſens eſtoient d'autres Capitaines qui ne m'auoient iamais veu, qui me les enuoyoient, & qu'ils deſiroient eſtre touſiours de mes amis : mais que s'il y auoit quelques François qui vouluſſent aller auec eux, qu'ils en euſſent eſté fort contens, & plus que iamais, pour entretenir vne ferme amitié. Aprés pluſieurs diſcours faits, ie leur propoſay, Qu'ayant la volonté de me faire voir leur pays, que ie ſupplirois ſa Maieſté de nous aſſiſter iuſques à 40. ou 50. hommes armez de choſes neceſſaires pour ledit voyage, & que ie m'embarquerois auec eux, à la charge qu'ils nous entretiendroient de ce qui ſeroit de beſoin pour noſtre viure durant ledit voyage, & que ie leur apporterois dequoy faire des preſens aux chefs qui ſont dans les pays par où nous paſſerions, puis nous nous en reuiendrions yuerner en noſtre habitation : & que

ſi ie recognoiſſois le pays bon & fertile, l'on y feroit plusieurs habitations; & que par ce moyen aurions communication les vns auec les autres, viuans heureuſement à l'auenir en la crainte de Dieu, qu'on leur feroit cognoiſtre. Ils furent fort contens de ceſte propoſition, & me prierent d'y tenir la main, diſans qu'ils feroient de leur part tout ce qu'il leur feroit poſſible pour en venir au bout : & que pour ce qui eſtoit des viures, nous n'en manquerions non plus que eux meſmes, m'aſſeurans de rechef, de me faire voir ce que ie deſirois : & la deſſus ie pris congé d'eux au point du iour, en les remerciant de la volonté qu'ils auoient de fauoriſer mon deſir, les priant de touſiours continuer. 1611.

Le lendemain 17. iour dud. mois ils dirent qu'ils s'en alloient à la chaſſe des caſtors, & qu'ils retourneroient tous. Le matin venu ils acheuerent de traicter ce peu qu'il leur reſtoit, & puis s'embarquerent en leurs canots, nous prians de ne toucher à leurs logements pour les deffaire, ce que nous leur promiſmes : & ſe separerent les vns des autres, faignant aller chaſſer en pluſieurs endroits, & laiſſerent noſtre ſauuage auec moy pour nous donner moins de mesfience d'eux : & neantmoins ils s'eſtoient donnez le randez-vous par de là le ſaut, où ils iugeoient bien que nous ne pourrions aller auec nos barques : cependant nous les attandions comme ils nous auoient dit.

Le lendemain il vint deux ſauuages, l'vn eſtoit Yroquet, & l'autre le frere de noſtre Sauignon, qui le venoient requerir, & me prier de la part de tous leurs compagnons que i'allaſſe ſeul auec mon gar-

1611. çon, où ils eſtoient cabannez, pour me dire quelque choſe de conſequence, qu'ils ne deſiroient communiquer deuant aucuns François: Ie leur promis d'y aller.

Le iour venu ie donnay quelques bagatelles à Sauignon qui partit fort content, me faiſant entendre qu'il s'en alloit prendre vne vie bien penible aux prix de celle qu'il auoit eue en France; & ainſi ſe ſepara auec grand regret, & moy bien aiſe d'en eſtre deſchargé. Les deux Capitaines me dirent que le lendemain au matin ils m'enuoyeroient querir, ce qu'ils firent. Ie m'enbarquay & mon garçon auec ceux qui vinrent. Eſtant au ſaut, nous fuſmes dans le bois quelques huit lieues, où ils eſtoient cabannez ſur le bort d'vn lac, où i'auois eſté auparauant. Comme ils me virent ils furent fort contens, & commencerent à s'eſcrier ſelon leur couſtume, & noſtre ſauuage s'en vint audeuant de moy me prier d'aller en la cabanne de ſon frere, où auſſi toſt il fit mettre de la cher & du poiſſon ſur le feu, pour me feſtoyer. Durant que ie fus là il ſe fit vn feſtin, où tous les principaux furent inuitez: ie n'y fus oubligé (1), bien que i'euſſe deſia pris ma refection honneſtement, mais pour ne rompre la couſtume du pays i'y fus. Aprés auoir repeu, ils s'en allerent dans les bois, tenir leur Conſeil, & cependant ie m'amuſay à contempler le paiſage de ce lieu, qui eſt fort aggreable. Quelque temps aprés ils m'enuoyerent appeler pour me communiquer ce qu'ils auoient reſolu entre eux. I'y fus auec mon garçon. Eſtant aſſis auprés d'eux ils me dirent qu'ils eſtoient fort aiſes de me voir, & n'auoir point manqué à ma parolle de ce que

(1) Oublié.

ie leur auois promis, & qu'ils recognoiſſoient de plus en plus mon affection, qui eſtoit à leur continuer mon amitié, & que deuant que partir, ils deſiroient prendre congé de moy, & qu'ils euſſent eu trop de deſplaiſir s'ils s'en fuſſent allez ſans me voir, croyant qu'autrement ie leur euſſe voulu du mal : & que ce qui leur auoit faict dire qu'ils alloient à la chaſſe, & la barricade qu'ils auoient faite, ce n'eſtoit la crainte de leurs ennemis, ny le deſir de la chaſſe, mais la crainte qu'ils auoient de toutes les autres pattaches qui eſtoient auec moy à cauſe qu'ils auoient ouy dire que la nuit qu'ils m'enuoyerent appeler qu'on les deuoit tous tuer, & que ie ne les pourrois deffendre contre les autres, eſtans beaucoup plus que moy, & que pour ſe deſrober, ils vſerent de ceſte fineſſe : mais que s'il n'y euſt eu que nos deux pattaches qu'ils euſſent tardé quelques iours d'auantage qu'ils n'auoient fait; & me prierent que reuenant auec mes compagnons ie n'en amenaſſe point d'autres. Ie leur dis que ie ne les amenois pas, ains qu'ils me ſuiuoient ſans leur dire, & qu'à l'aduenir i'yrois d'autre façon que ie n'auois fait, laquelle ie leur declaray, dont ils furent fort contens. 1611.

Et derechef ils me commencerent à reciter ce qu'ils m'auoient promis touchant les deſcouuertures des terres; & moy ie leur fis promeſſe d'accomplir, moyennant la grace de Dieu, ce que ie leur auois dit. Ils me prierent encore de rechef de leur donner vn homme : ie leur dis que s'il y en auoit parmy nous qui y vouluſſent aller que i'en ferois fort content.

Ils me dirent qu'il y auoit vn marchand appelé

1611. Bouier qui commandoit en vne pattache, qui les auoit priés d'emmener vn ieune garçon ; ce qu'ils ne luy auoient voulu accorder qu'auparauant ils n'eussent sçeu de moy si i'en estois content, ne sçachant si nous estions amis, d'autant qu'il estoit venu en ma compagnie traicter auec eux ; & qu'ils ne luy auoient point d'obligation en aucune façon : mais qu'il s'offroit de leur faire de grands presens.

Ie leur fis response que nous n'estions point ennemis, & qu'ils nous auoient veu conuerser souuent ensemble : mais pour ce qui estoit du trafic, chacun faisoit ce qu'il pouuoit, & que ledit Bouyer peut estre desiroit enuoyer ce garçon, comme i'auois fait le mien pensant esperer à l'aduenir, ce que ie pouuois aussi pretendre d'eux : Toutesfois qu'ils auoient à iuger auquel ils auoient le plus d'obligation, & de qui ils deuoient plus esperer.

Ils me dirent qu'il n'y auoit point de comparaison des obligations de l'vn à l'autre, tant des assistances que ie leur auois faites en leurs guerres contre leurs ennemis, que de l'offre que ie leur faisois de ma personne pour l'aduenir, où tousiours ils m'auoient trouué veritable, & que le tout despendoit de ma volonté : & que ce qui leur en faisoit parler estoit lesdicts presens qu'il leur auoit offert : & que quand bien ledit garçon iroit auec eux, que cela ne les pouuoit obliger enuers ledit Bouuier comme ils estoient enuers moy, & que cela n'importeroit de rien à l'aduenir, veu que ce n'estoit que pour auoir lesdicts presens dudit Bouuier.

Ie leur fis response qu'il m'estoit indifferent qu'ils le prinssent ou non, & qu'à la verité s'ils le pre-

noient auec peu de chofe, que i'en ferois fafché, mais en leur faifant de bons prefens que i'en ferois content, pourueu qu'il demouraft auec Yroquet : ce qu'ils me promirent. Et aprés m'auoir fait entendre leur volonté pour la derniere fois, & moy à eux la mienne, il y eut vn fauuage qui auoit efté prifonnier par trois fois des Yroquois, & s'eftoit fauué fort heureufement, qui refolut d'aller à la guerre luy dixiefme, pour fe venger des cruautez que fes ennemis luy auoient fait fouffrir. Tous les Capitaines me prierent de l'en deftourner fi ie pouuois d'autant qu'il eftoit fort vaillant, & craignoient qu'il ne s'engageaft fi auant parmy les ennemis auec fi petite trouppe, qu'il n'en reuint iamais. Ie le fis pour les contenter, par toutes les raifons que ie luy peus alleguer, lefquelles luy feruirent peu, me monftrant vne partie de fes doigts couppez, & de grandes taillades & bruflures qu'il auoit fur le corps, comme ils l'auoient tourmanté, & qu'il luy eftoit impoffible de viure, s'il ne faifoit mourir de fes ennemis, & n'en auoit vengeance, & que fon cœur luy difoit qu'il failloit qu'il partift au pluftoft qu'il luy feroit poffible : ce qu'il fit fort deliberé de bien faire. 1611.

Aprés auoir fait auec eux, ie les priay de me ramener en noftre pattache : pour ce faire ils equipperent 8. canots pour paffer ledit faut & fe defpouillerent tous nuds, & me firent mettre en chemife : car fouuant il arriue que d'aucuns fe perdent en le paffant, partant fe tiennent les vns prés des autres pour fe fecourir promptement fi quelque canot arriuoit à renuerfer. Ils me difoient fi par malheur le tien venoit à tourner, ne fachant point nager, ne

1611. l'abandonne en aucune façon, & te tiens bien à de petits baſtons qui y ſont par le milieu, car nous te ſauuerons ayſement : Ie vous aſſeure que ceux qui n'ont pas veu ny paſſé ledit endroit en des petits batteaux comme ils ont, ne le pouroient pas ſans grande apprehenſion meſmes le plus aſſeuré du monde. Mais ces nations ſont ſi addextres à paſſer les ſauts, que cela leur eſt facile : Ie le paſſay auec eux, ce que ie n'auois iamais fait, ny autre Chretien, horſmis mondit garçon : & vinſmes à nos barques, où i'en logay vne bonne partie, & i'eus quelques paroles auec ledit Bouuier pour la crainte qu'il auoit que ie n'empeſchaſſe que ſon garçon n'allaſt auec leſdits ſauuages, qui le lendemain s'en retournerent auec ledit garçon, lequel couſta bon à ſon maiſtre, qui auoit l'eſperance à mon opinion, de recouurir la perte de ſon voyage qu'il fit aſſés notable, comme firent pluſieurs autres.

Il y eut vn ieune homme des noſtres qui ſe delibera d'aller auec leſdicts ſauuages, qui ſont Charioquois eſloignez du ſaut de quelques cent cinquante lieues; & fut auec le frere de Sauignon, qui eſtoit l'vn des Capitaines, qui me promit luy faire voir tout ce qu'il pourroit : Et celuy de Bouuier fut auec ledit Yroquet Algoumequin, qui eſt à quelque quatre-vingts lieues dudit ſaut. Ils s'en allerent fort contens & ſatisfaicts.

Aprés que les ſuſdicts ſauuages furent partis, nous attendimes encore les 300. autres que l'on nous auoit dit qui deuoient venir ſur la promeſſe que ie leur auois faite. Voyant qu'ils ne venoient point, toutes les pattaches reſolurent d'inciter quelques ſauuages

Algoumequins, qui eſtoient venus de Tadouſſac, 1611.
d'aller audeuant d'eux moyennant quelque choſe qu'on leur donneroit quand ils ſeroyent de retour, qui deuoit eſtre au plus tard dans neuf iours, afin d'eſtre aſſeurés de leur venue ou non, pour nous en retourner à Tadouſſac : ce qu'ils accorderent, & pour ceſt effect partit vn canot.

Le cinquieſme iour de Iuillet arriua vn canot des Algoumequins de ceux qui deuoient venir au nombre de trois cens, qui nous dit que le canot qui eſtoit party d'auec nous eſtoit arriué en leur pays, & que leurs compagnons eſtans laſſez du chemin qu'ils auoient fait ſe rafraiſchiſſoient, & qu'ils viendroient bien toſt effectuer la promeſſe qu'ils auoient faite, & que pour le plus ils ne tarderoient pas plus de huit iours, mais qu'il n'y auroit que 24. canots : d'autant qu'il eſtoit mort vn de leurs Capitaines & beaucoup de leurs compagnons, d'vne fieure qui s'eſtoit miſe parmy eux : & auſſi qu'ils en auoyent enuoyé pluſieurs à la guerre, & que c'eſtoit ce qui les auoit empeſchez de venir. Nous reſoluſmes de les attendre.

Voyant que ce temps eſtoit paſſé, & qu'ils ne venoyent point : Pontgraué partit du ſaut le 11. iour dudit mois, pour mettre ordre à quelques affaires qu'il auoit à Thadouſſac, & moy ie demeuray pour attendre leſdits ſauuages.

Cedit iour arriua vne pattache, qui apporta du rafraichiſſement à beaucoup de barques que nous eſtions : Car il y auoit quelques iours que le pain, vin, viande & le citre nous eſtoient faillis, & n'auions recours qu'à la peſche du poiſſon, & à la belle eau de la riuiere, & à quelques racines qui ſont au pays,

1611. qui ne nous manquerent en aucunne façon que ce fuſt : & ſans cela il nous en euſt falu retourner. Ce meſme iour arriua vn canot Algoumequin qui nous aſſura que le lendemain leſdits vingtquatre canots deuoyent venir, dont il y en auoit douze pour la guerre.

Le 12. dudit mois arriuerent leſdits Algoumequins auec quelque peu de marchandiſe. Premier que traicter ils firent vn preſent à vn ſauuage Montagnet, qui eſtoit fils d'Annadabigeau (1) dernier mort, pour l'appaiſer & defaſcher de la mort de ſondit pere. Peu de temps aprés ils ſe reſolurent de faire quelques preſents à tous les Capitaines des pattaches. Ils donnerent à chacun dix Caſtors : & en les donnant, ils dirent qu'ils eſtoyent bien marris de n'en auoir beaucoup, mais que la guerre (où la plus part alloyent) en eſtoit cauſe : toutesfois que l'on priſt ce qu'ils offroyent de bon cœur, & qu'ils eſtoyent tous nos amis, & à moy qui eſtois aſſis auprés d'eux, par deſſus tous les autres, qui ne leur vouloyent du bien que pour leurs Caſtors : ne faiſant pas comme moy qui les auois touſiours aſſiſtez, & ne m'auoient iamais trouué en deux parolles comme les autres.

Ie leur fis reſponſe que tous ceux qu'ils voioyent aſſemblez eſtoyent de leurs amis, & que peuſt-eſtre que quand il ſe preſenteroit quelque occaſion, ils ne laiſſeroyent de faire leur deuoir, & que nous eſtions tous amis, & qu'ils continuaſſent à nous vouloir du bien, & que nous leur ferions des preſens au reciprocque de ce qu'ils nous donnoyent, & qu'ils traitaſſent paiſiblement : ce qu'ils firent, & chacun en emporta ce qu'il peut.

(1) Ou *Anadabijou*. (Voir le Voyage de 1603, p. 7.)

Le lendemain ils m'apporterent, comme en cachette quarante Castors, en m'asseurant de leur amitié, & qu'ils estoient tres-aises de la deliberation que i'auois prinse auec les sauuages qui s'en estoyent allez, & que l'on faisoit vne habitation au saut, ce que ie leur asseuray, & leur fis quelque present en eschange. 1611.

Aprés toutes choses passées, ils se delibererent d'aller querir le corps d'Outetoucos qui s'estoit noyé au saut, comme nous auons dit cy dessus. Ils furent où il estoit, le desenterrerent & le porterent en l'isle sainte Helaine, où ils firent leurs ceremonies accoustumées, qui est de chanter & danser sur la fosse, suiuies de festins & banquets. Ie leur demanday pourquoy ils desenterroyent ce corps : Ils me respondirent que si leurs ennemis auoyent trouué la fosse, qu'ils le feroyent, & le mettroient en plusieurs pieces, qu'ils pendroyent à des arbres pour leur faire du desplaisir; & pour ce subiect ils le transportoyent en lieu escarté du chemin & le plus secrettement qu'ils pouuoyent.

Le 15. iour du mois arriuerent quatorze canots, dont le chef s'appelloit Tecouchata. A leur arriuée tous les autres sauuages se mirent en armes, & firent quelques tours de limasson. Aprés auoir assez tourné & dansé, les autres qui estoyent en leurs canots commencerent aussi à danser en faisant plusieurs mouuemens de leurs corps. Le chant fini, ils descendirent à terre auec quelque peu de fourrures, & firent de pareils presens que les autres auoyent faict. On leur en fit d'autres au reciproque selon la valeur. Le lendemain ils traitterent ce peu qu'ils auoyent, &

1611. me firent present encore particulierement de trente Castors, dont ie les recompensay. Ils me prierent que ie continuasse à leur vouloir du bien, ce que ie leur promis. Ils me discoururent fort particulierement sur quelques descouuertures du costé du Nord, qui pouuoyent apporter de l'vtilité : Et sur ce subiect ils me dirent que s'il y auoit quelqu'vn de mes compagnons qui voulut aller auec eux, qu'ils luy feroyent voir chose qui m'apporteroit du contentement, & qu'ils le traiteroyent comme vn de leurs enfans. Ie leur promis de leur donner vn ieune garçon, dont ils furent fort contens. Quand il prit congé de moy pour aller auec eux, ie luy baillay vn memoire fort particulier des choses qu'il deuoit obseruer estant parmi eux. Aprés qu'ils eurent traicté tout le peu qu'ils auoyent, ils se separerent en trois : les vns pour la guerre, les autres par ledit grand saut, & les autres par vne petitte riuiere qui va rendre en celle dudit grand saut : & partirent le dixhuictiesme iour dudit mois, & nous aussi le mesme iour.

Cedit iour fismes trente lieues qu'il y a dudit saut aux trois riuieres, & le dixneufiesme arriuasmes à Quebec, où il y a aussi trente lieues desdites trois riuieres. Ie disposay la plus part d'vn chacun à demeurer en ladite habitation, puis y fis faire quelques reparations & planter des rosiers, & fis charger du chesne de fente pour faire l'espreuué en France, tant pour le marrin lambris que fenestrages : Et le landemain 20. dudit mois de Iuillet en partis. Le 23. i'arriuay à Tadoussac, où estant ie me resoulus de reuenir en France, auec l'aduis de Pont-graué.

Aprés auoir mis ordre à ce qui despandoit de nostre habitation, suiuant la charge que ledit sieur de Monts m'auoit donnée, ie m'enbarquay dedans le vaisseau du capitaine Tibaut de la Rochelle, l'onziesme d'Aoust. Sur nostre trauerse nous ne manquasme de poisson, comme d'Orades, Grande-oreille, & de Pilotes qui sont comme harangs, qui se mettent autour de certains aix chargez de poulse-pied, qui est vne sorte de coquillage qui s'y attache, & y croist par succession de temps. Il y a quelquesfois vne si grande quantité de ces petits poissons, que c'est chose estrange à voir. Nous prismes aussi des marsouins & autres especes. Nous eusmes assés beau temps iusques à Belle-isle(1), où les brumes nous prirent, qui durerent 3. ou 4. iours : puis le temps venant beau, nous eusmes cognoissance d'Aluert(2), & arriuasmes à la Rochelle le dixsiesme Septembre 1611. 1611.

Arriuée à la Rochelle. Association rompue entre le sieur de Mons & ses associez, les sieurs Colier & le Gendre de Rouen. Enuie des François touchant les nouuelles descouuertures de la nouuelle France.

CHAPITRE IV.

Estans arriués à la Rochelle ie fus trouuer le sieur de Mons à Pont en Xintonge, pour luy donner aduis de tout ce qui s'estoit passé au voyage, & de la promesse que les sauuages Ochateguins & Algoumequins m'auoient faitte, pourueu qu'on les assistast en leurs guerres, comme ie leur

(1) Belle-Ile, en Bretagne, ou Belle-Ile-en-Mer.
(2) Ou Arvert.

1611. auois promis. Le ſieur de Mons ayant le tout entendu, ſe delibera d'aller en Cour pour mettre ordre à ceſte affaire. Ie prins le deuant pour y aller auſſi : mais en chemain ie fus arreſté par vn mal'heureux cheual qui tomba ſur moy & me penſa tuer. Ceſte cheute me retarda beaucoup : mais auſſi toſt que ie me trouuay en aſſés bonne diſpoſition, ie me mis en chemin, pour parfaire mon voyage & aller trouuer ledit ſieur de Mons à Fontaine-Bleau, lequel eſtant retourné à Paris parla à ſes aſſociez, qui ne voulurent plus continuer en l'aſſociation pour n'auoir point de commiſſion qui peut empeſcher vn chacun d'aller en nos nouuelles deſcouuertures negotier auec les habitans du pays. Ce que voyant ledit ſieur de Mons, il conuint auec eux de ce qui reſtoit en l'habitation de Quebec, moyennant vne ſomme de deniers qui leur donna pour la part qu'ils y auoyent : & enuoya quelques hommes pour conſeruer ladite habitation, ſur l'eſperance d'obtenir vne commiſſion de ſa Maieſté. Mais comme il eſtoit en ceſte pourſuitte, quelques affaires de conſequence luy ſuruindrent, qui la luy firent quitter, & me laiſſa la charge d'en rechercher les moyens : Et ainſi que i'eſtois aprés à y mettre ordre, les vaiſſeaux arriuerent de la nouuelle France, & par meſme moyen des gens de noſtre habitation, de ceux que i'auois enuoyé dans les terres auec les ſauuages, qui m'aporterent d'aſſez bonnes nouuelles, diſans que plus de deux cents ſauuages eſtoient venus, penſans me trouuer au grand ſaut S. Louys, où ie leur auois donné le rendez-vous, en intention de les aſſiſter en ce qu'ils m'auoient ſupplié : mais voyans que ie n'auois pas

tenu ma promeſſe, cela les faſcha fort : toutesfois nos gens leur firent quelques excuſes qu'ils prirent pour argent comptant, les aſſurant pour l'année ſuiuante ou bien iamais, & qu'ils ne menquaſſent point de venir : ce qu'ils promirent de leur part. Mais pluſieurs autres qui auoient quitté Tadouſſac, traffic encien, vindrent audit ſaut auec quantité de petites barques, pour voir s'ils y pourroient faire leurs affaires auec ces peuples, qu'ils aſſeuroient de ma mort, quoy que peuſſent dire nos gens, qui affermoyent le contraire. Voila comme l'enuie ſe gliſſe dans les mauuais naturels contre les choſes vertueuſes; & ne leur faudroit que des gens qui ſe haſardaſſent en mille dangers pour deſcouurir des peuples & terres, afin qu'ils en euſſent la depouille, & les autres la peine. Il n'eſt pas raiſonnable qu'ayant pris la brebis, les autres ayent la toiſon. S'ils vouloient participer en nos deſcouuertures, employer de leurs moyens, & haſarder leurs perſonnes, ils monſtreroyent auoir de l'honneur & de la gloire : mais au contraire ils monſtrent euidemment qu'ils ſont pouſſez d'vne pure malice de vouloir eſgalement iouir du fruict de nos labeurs. Ce ſuiect me fera encore dire quelque choſe pour monſtrer comme pluſieurs taſchent à deſtourner de louables deſſins, comme ceux de ſainct Maſlo & d'autres, qui diſent, que la iouyſſance de ces deſcouuertures leur appartient, pour ce que Iaques Quartier eſtoit de leur ville, qui fut le premier audit pays de Canada & aux iſles de Terre-neufue : comme ſi la ville auoit contribué aux frais des dittes deſcouuertures de Iaques Quartier, qui y fut par commendement, & aux deſpens du Roy François premier és 1611.

1611. année 1534. & 1535. deſcouurir ces terres auiourd'huy appelées nouuelle France? Si donc ledit Quartier a deſcouuert quelque choſe aux deſpens de ſa Maieſté, tous ſes ſuiets peuuent y auoir autant de droit & de liberté que ceux de S. Maſlo, qui ne peuuent empeſcher que ſi aucuns deſcouurent autre choſe à leurs deſpens, comme l'on fait paroiſtre par les deſcouuertures cy deſſus deſcriptes, qu'ils n'en iouiſſent paiſiblement : Donc ils ne doiuent pas s'attribuer aucun droict, ſi eux meſmes ne contribuent. Leurs raiſons ſont foibles & debiles, de ce coſté. Et pour monſtrer encore à ceux qui voudroient ſouſtenir ceſte cauſe, qu'ils ſont mal fondez, poſons le cas qu'vn Eſpagnol ou autre eſtranger ait deſcouuert quelques terres & richeſſes aux deſpens du Roy de France, ſçauoir ſi les Eſpagnols ou autres eſtrangers s'attribueroient les deſcouuertures & richeſſes pour eſtre l'entrepreneur Eſpagnol ou eſtranger : non, il n'y a pas de raiſon, elles ſeroient touſiours de France : de ſorte que ceux de S. Maſlo ne peuuent ſe l'attribuer, ainſi que dit eſt, pour eſtre ledit Quartier de leur ville : mais ſeulement à cauſe qu'il en eſt ſorty, ils en doiuent faire eſtat, & luy donner la louange qui lui eſt deue. Dauantage ledit Quartier au voyage qu'il a fait ne paſſa iamais ledit grand ſaut S. Louys, & ne deſcouurit rien Nort ny Su, dans les terres du fleuue S. Laurens : ſes relations n'en donnent aucun teſmoignage, & n'y eſt parlé que de la riuiere du Saguenay, des trois riuieres & ſainte Croix, où il hyuerna en vn fort proche de noſtre habitation : car il ne l'euſt obmis non plus que ce qu'il a deſcrit, qui monſtre qu'il a laiſſé tout le haut

du fleuue S. Laurens, depuis Tadouſſac iuſques au grand ſaut, difficile à deſcouurir les terres, & qu'il ne s'eſt voulu haſarder ny laiſſer ſes barques pour s'y aduenturer : de ſorte que cela eſt touſiours demeuré inutile, ſinon depuis quatre ans que nous y auons fait noſtre habitation de Quebec, où aprés l'auoir faite edifier, ie me mis au hazard de paſſer ledit ſaut pour aſſiſter les ſauuages en leurs guerres, y enuoyer des hommes pour cognoiſtre les peuples, leurs façon de viures & que c'eſt que de leurs terres. Nous y eſtans ſi bien employez, n'eſt-il pas raiſon que nous iouiſſions du fruit de nos labeurs, ſa Maieſté n'ayant donné aucun moyen pour aſſiſter les entrepreneurs de ces deſſins iuſques à preſent? I'eſpere, que Dieu luy fera la grace vn iour de faire tant pour le ſeruice de Dieu, de ſa grandeur & bien de ſes ſubiets, que d'amener pluſieurs pauures peuples à la cognoiſſance de noſtre foy, pour iouir vn iour du Royaume celeſte. 1611.

1611.

INTELLIGENCE DES DEVX cartes Geograffiques de la nouuelle France.

IL m'a femblé bon de traicter auffi quelque chofe touchant les deux cartes geografiques, pour en donner l'intelligence : car bien que l'vne reprefente l'autre, en ce qui eft des ports, bayes, caps, promontoires, & riuieres qui entrent dans les terres, elles font toutesfois differentes en ce qui eft des fituations. La plus petite eft en fon vray meridien, fuiuant ce que le fieur de Caftelfranc (1) le demonftre en fon liure de la mecometrie de la guide-aymant, où i'en ay obferué plufieurs declinaifons, qui m'ont beaucoup ferui, comme il fe verra en ladite carte, auec toutes les hauteurs, latitudes & longitudes, depuis le quarante vniefme degré de latitude, iufques au cinquante vniefme, tirant au pole artique, qui font les confins de Canada ou grande Baye (2), où fe faict le plus fouuent la pefche de balaine, par les Bafques & Efpagnols. Ie l'ay auffi obferué en certains endroits dans le grand fleuue de S. Laurens fous la hauteur de quarante cinq degrez de latitude iufques à vingt vng degré de declinaifon de la guide-aymant, qui eft la plus grande que iaye veue : & de cefte petite carte, l'on fe pourra fort bien feruir à la nauigation, pourueu qu'on fcache appliquer l'aiguille à la rofe des vents du compas : Comme

(1) Guillaume de Nautonier, sieur de Castelfranc. Son ouvrage est ainsi intitulé : « Mécométrie de l'eymant, c'eft à dire la maniere de mefurer les longitudes par le moyen de l'eymant, &c. » Champlain semble avoir adopté le système du sieur de Castelfranc sur le moyen de déterminer la longitude des lieux.

(2) Ce qu'on appelait autrefois la Grande-Baie est cette partie du golfe Saint-Laurent qui aboutit au détroit de Belle-Isle, et qui forme en effet comme une grande baie entre la côte occidentale de Terreneuve et le Labrador.

par exemple, ie desire m'en seruir, il est donc de 1611.
besoin, pour plus de facilité, de prendre vne rose, où les trentedeux vents soyent marquez egalement, & faire mettre la pointe de la guide-aymant à 12. 15. ou 16. degrez de la fleur de lis, du costé du nort-ouest, qui est prés d'vn quart & demy de vent, comme au Nort vn quart du norouest, ou vn peu plus de la fleur de lis de laditte rose des vents, & appliquer la roze dans le compas, quand l'on sera sur le grand banc, où se fait la pesche du poisson vert, par ce moyen l'on pourra aller cercher fort asseurement toutes les hauteurs des caps, ports & riuieres. Ie sçay qu'il y en aura beaucoup qui ne s'en voudront seruir, & courront plustost à la grande, d'autant qu'elle est fabriquée sur le compas de France, où la guide-aymant nordeste, d'autant qu'ils ont si bien prins ceste routine, qu'il est mal aisé de leur faire changer. C'est pourquoy i'ay dressé la grande carte en ceste façon, pour le soulagement de la plus-part des pilotes & nauigateurs des parties de la nouuelle France, craignant que si ie ne l'eusse ainsi fait, ils m'eussent attribué vne faute, qu'ils n'eussent sceu dire d'où elle procedoit. Car les petits cartrons ou cartes des terres neufues, pour la plusspart sont presque toutes diuerses en tous les gisemens & hauteurs des terres. Et s'il y en a quelques vns qui ayent quelques petits eschantillons assez bons, ils les tiennent si precieux qu'ils n'en donnent l'intelligence à leur patrie, qui en pourroit tirer de l'vtilité. Or la fabrique des cartaux est d'vne telle façon, qu'ils font du Nor-nordest leur ligne meridienne, & de l'Ouest-norouest, l'Ouest, chose contraire au vray meridien de ce lieu,

1611. de l'appeler Nort-nordeſt pour le Nort : Car au lieu que l'aiguille doit norouester elle nordeſte, comme ſi c'eſtoit en France. Qui a fait que l'erreur s'en eſt enſuiuy & s'enſuiura, d'autant qu'ils ont ceſte vieille couſtume d'ancienneté, qu'ils retiennent, encores qu'ils tombent en de grands erreurs. Ils ſe ſeruent auſſi d'vn compas touché Nort & Su, qui eſt mettre la poincte de la guide-aymant droit ſous la fleur de lis. Sur ce compas beaucoup forment leurs petites cartes, ce qui me ſemble le meilleur, & approcher plus prés du vray meridien de la Nouuelle France, que non pas les compas de la France Orientale qui nordeſtent. Il s'eſt doncques enſuiuy en ceſte façon, que les premiers nauigateurs qui ont nauigué aux parties de la nouuelle France Occidentale croioyent n'engendrer non plus d'erreur d'aller en ces parties que d'aller aux Eſſores (1), ou autres lieux proches de France, où l'erreur eſt preſque inſenſible en la nauigation, dont les pilotes n'ont autres compas que ceux de France, qui nordeſtent, & repreſentent le vray meridien. Et nauiguant touſiours à l'Oueſt, voulant aller trouuer vne hauteur certaine, faiſoient la routte droit à l'Oueſt de leur compas, penſant marcher ſur vne paralelle où ils vouloient aller. Et allant touſiours droictement en plat, & non circulairement, comme ſont toutes les paralelles ſur le globe de la terre, aprés auoir faict vne quantité de chemin, prés de venir à la veüe de la terre, ils ſe trouuoient quelquesfois trois, quatre ou cinq degrés plus Su qu'il n'eſtoit de beſoing : & par ainſi ſe trouuoient deſceus de leur hauteur & eſtime. Toutesfois

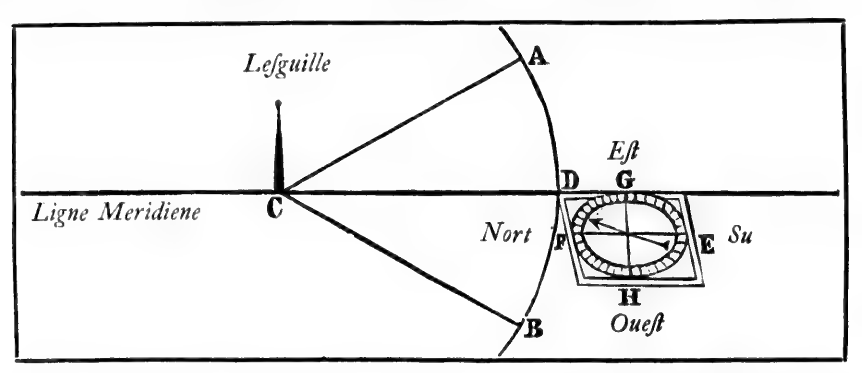
(1) Açores.

il eſt bien vray que quand le beau temps paroiſſoit, 1611.
& que le ſoleil eſtoit beau, ils ſe redreſſoient de leur hauteur : mais ce n'eſtoit ſans s'eſtonner d'où procedoit que la routte eſtoit fauſſe; qui eſtoit qu'au lieu d'aller circulairement ſelon ladicte paralelle, ils alloient droictement en plat ; & que changeant de meridien, ils changeoient auſſi d'airs de vent du compas : & par ainſi de routte. C'eſt donc vne choſe fort neceſſaire de ſcauoir le meridien & declinaiſon de la guide-aymant : car cela peut ſeruir pour tous pilotes qui voyagent par le monde, d'autant que ne la ſachant point, & principalement au Nort & au Su où il ſe fait de plus grandes variations de la guide-aymant : auſſi que les cercles de longitude ſont plus petits, & par ainſi l'erreur ſeroit plus grand à faute de ne ſçauoir ladicte declinaiſon de la guideaymant. C'eſt donques pourquoy laditte erreur s'eſt enſuiuie, que les voyageurs ne l'ayant voulu ou ne le ſçachant corriger, ils l'ont laiſſé en la façon que maintenant elle eſt : de ſorte qu'il eſt mal aiſé d'oſter ceſte dicte façon accouſtumée de nauiguer en ceſdits lieux de la nouuelle France. C'eſt ce qui m'a fait faire ceſte grande carte, tant pour eſtre plus particuliere que la petite, que pour le contentement des nauiguans qui pourront nauiguer, comme ſi c'eſtoit ſur leurs petits cartrons ou cartes : & m'excuſeront ſi ie ne les ay mieux faites & particulariſées, d'autant que l'aage d'vn homme ne pourroit ſuffire à recognoiſtre ſi exactement les choſes, qu'à la fin du temps il ne ſe trouuaſt quelque choſe d'obmis, qui fera que toutes perſonnes curieuſes & laborieuſes pourront remarquer en voyageant des choſes qui ne ſeront en

1611. ladicte carte & les y adapter : tellement qu'auec le temps on ne doutera d'aucunes chofes de cefdicts lieux. Pour le moins il me femble que i'ay fait mon deuoir en ce que i'ay peu, où ie n'ay oublié rien de ce que i'ay veu à mettre en madicte carte, & donner vne cognoiffance particuliere au public, qui n'auoit iamais efté defcripte, ny defcouuerte fi particulierement comme i'ay fait, bien que quelque autre par le paffé en ayt efcript, mais c'eftoit bien peu de chofe au refpect de ce que nous auons defcouuert depuis dix ans en ça.

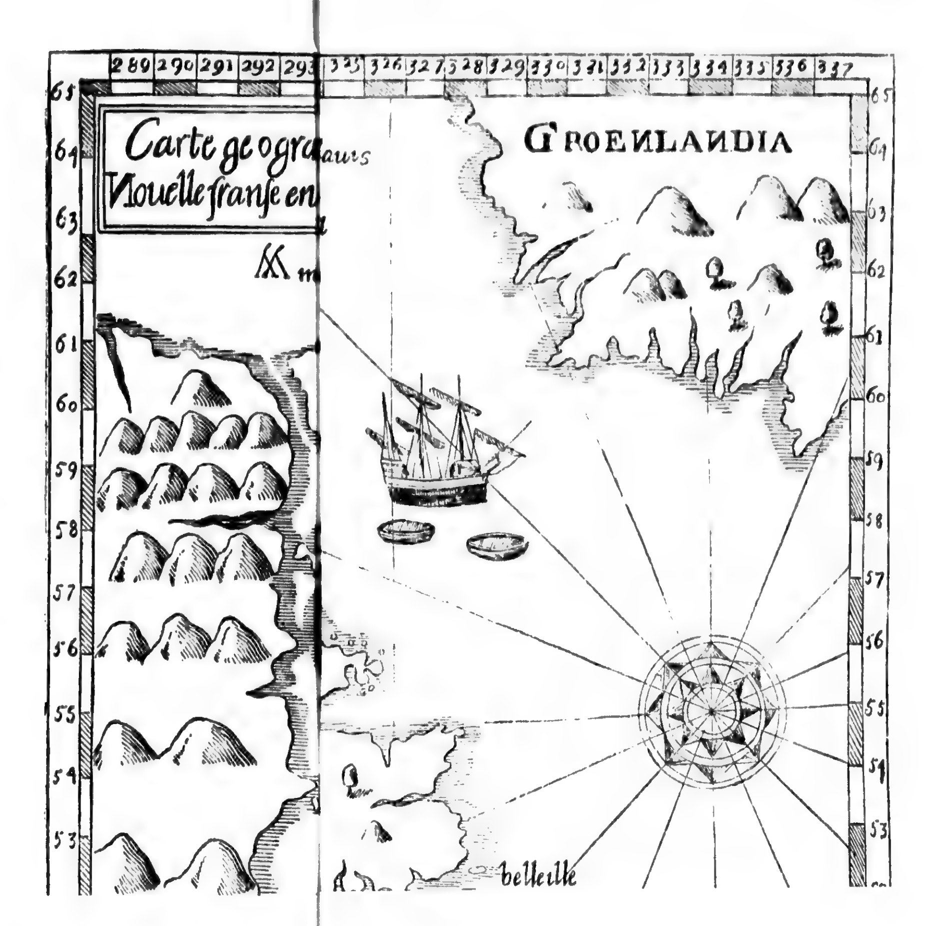
Moyen de prendre la ligne Meridienne.

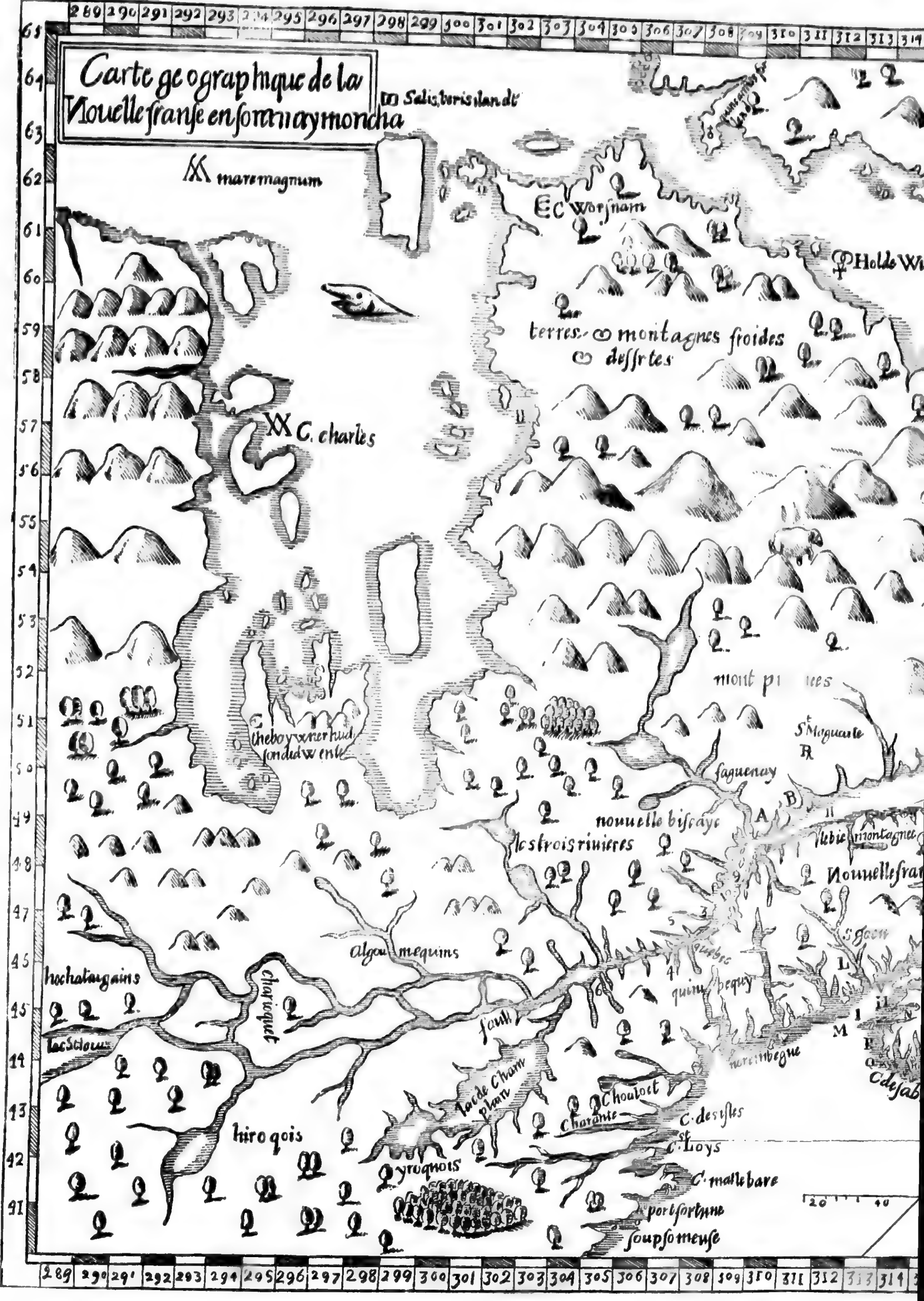
Prenez vne planchette fort vnie, & au milieu pofez vne efguille C, de trois pouffes de haut, qui foit droictement à plomb, & le pofez au Soleil deuant Midy, à 8. ou 9. heures, où l'ombre de l'efguille C, arriuera, foit marqué auec vn compas, lequel fera ouuert, fçauoir vne poincte fur C, &



l'autre fur l'ombre B, & puis trafferez vn demy cercle A, B, laiffant le tout iufqu'aprés midy, qu'y verrez l'ombre paruenir fur le bort du demy cercle A. Puis partirez le demy cercle A. B. par la moitié, & auffi toft prendrez vne reigle que poferez fur le poinct C. & l'autre fur le poinct D. & trafferez vne ligne tant qu'elle pourra courir le long de ladicte planchette, qu'il ne faut bouger que l'obferuation ne foit faicte, & la ligne fera la Meridienne du lieu où vous ferez.

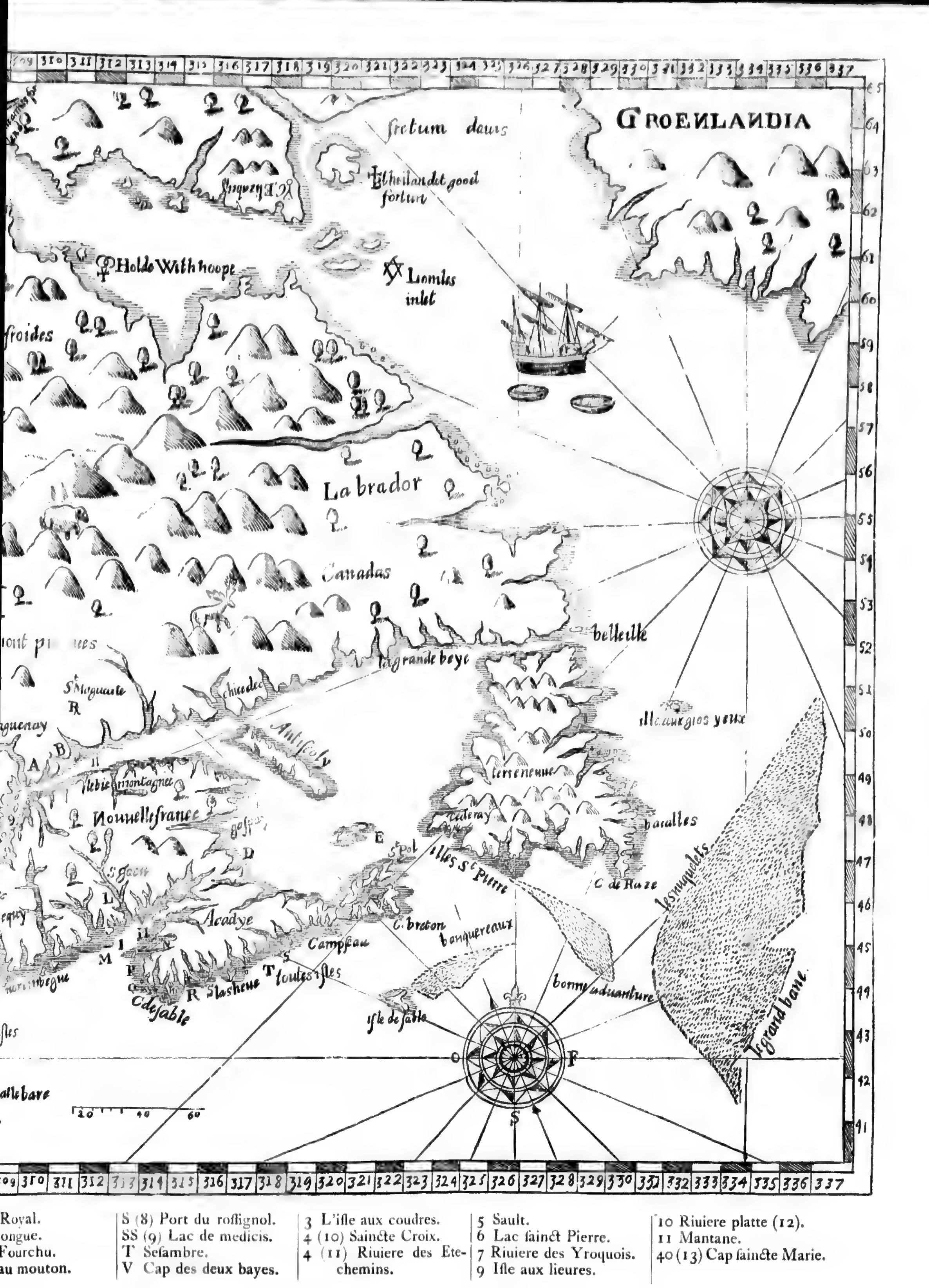
Et pour fçauoir la declinaifon du lieu où vous ferez fur la ligne Meridienne, pofez vn quadran qui foit quarré, comme demonftre la figure cy deffus le long de la ligne Meridienne, & au fonds dudit quadran y aura vn cercle diuifé en 360. degrez, & partiffez ledit cercle par entredeux lignes diametrales, dont l'vne eft reprefentée pour le feptentrion, & l'autre pour le midy, comme monftrera E. F. & l'autre ligne reprefente l'Orient & l'Occident, comme monftre G. H. & alors regardez l'aiguille de la guide-aymant, qui eft au fonds du quadran, fur le piuot, laquelle verrez où elle decline de la ligne Meridienne fixe, qui eft au fonds du quadran, & combien de degrez elle Nordefte ou Norouefte.


Carte geogra
Nouelle franse en
GROENLANDIA
belleille



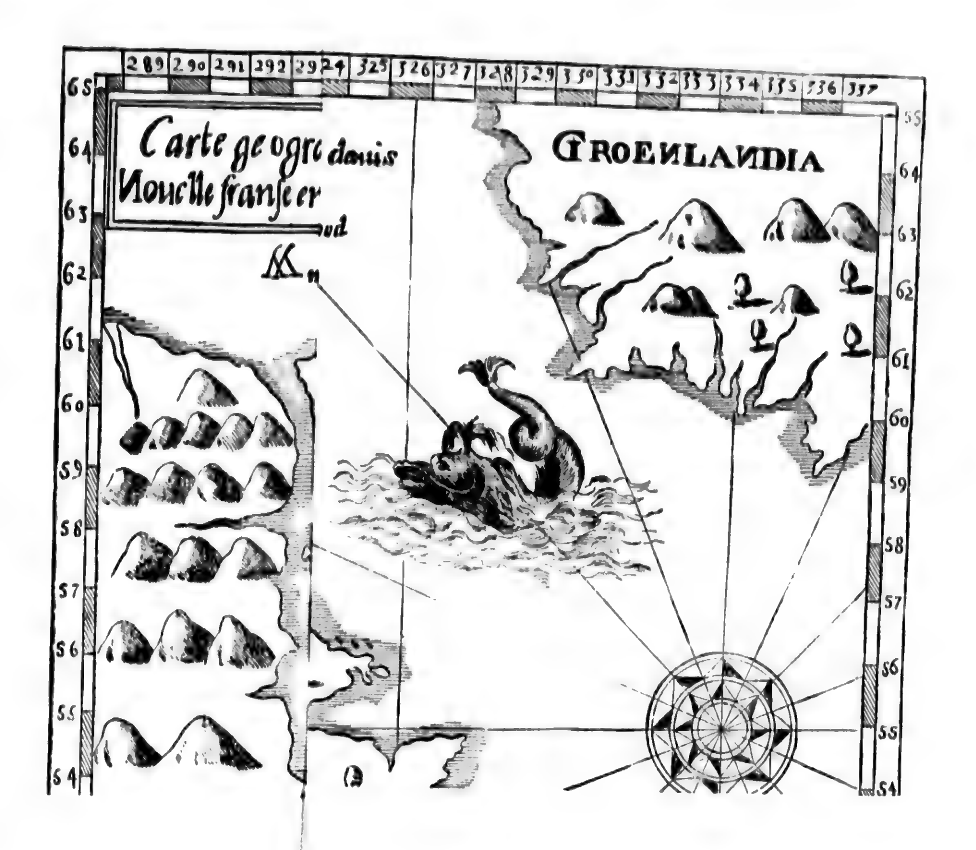
⇜ (1) Matou-oüescariny.	B Lesquemain.	I Isles aux Oyseaux.	N Port Royal.	S (8) Po
♁ Gaspay (2).	C Isle percée.	L (7) Riuiere des Eteche-mins.	P Isle Longue.	SS (9) I
∞ (3) Oüescariny.	D (5) Baye de Chaleur.	M Menane.	Q Cap Fourchu.	T Sesar
o-o Quenongebin (4).	E Isles aux gros yeux (6).		R Port au mouton.	V Cap
A Tadoussac.	H Baye Françoise.			

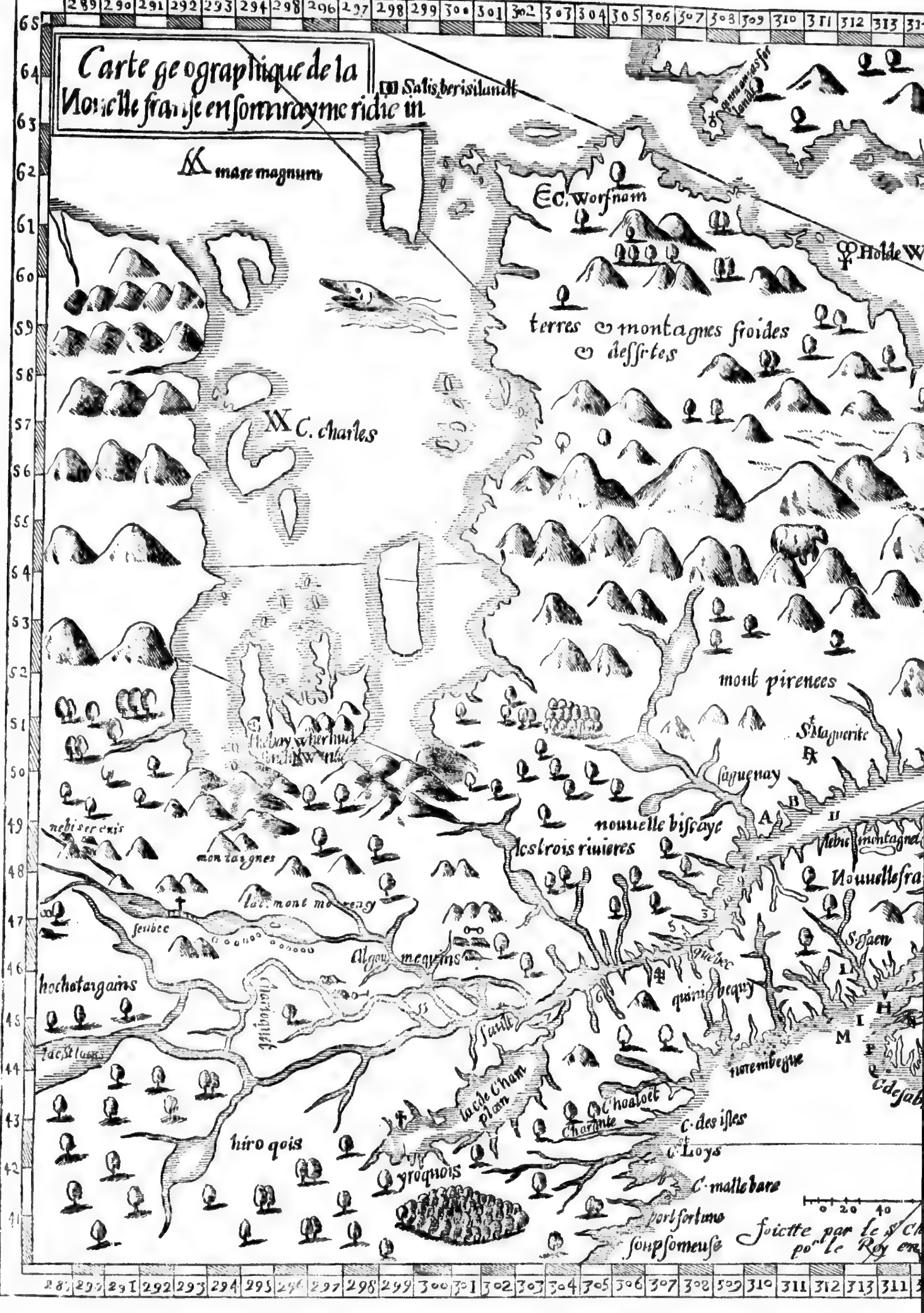
(1) Ce signe se trouve renversé dans la carte. Les Matou-ouescarini sont évidemment les Algonquins de la rivière Madaouaska traces du mot effacé. — (3) Ce signe, dans la carte, a été mis à la place du suivant. Les Ouescaïrini, ou Ouaouiechkaïrini, appe (4) Les Quenongebin, ou Kinounchepirini, demeuraient à l'endroit marqué ∞, c'est-à-dire, au sud des sauvages de l'Ile, suivant placée sur la rivière Saint-Jean, devrait être plus rapprochée de la rivière qui se trouve immédiatement à l'ouest, et qui porte au qui est rapprochée de Canceau n'est probablement que la première lettre de Savalette, que le graveur aura oublié d'achever. — (placé sur la rivière Chaudière; dans le second, le 4 est effacé, et la pointe Sainte-Croix est indiquée par une croix surmonté chiffre manque.



Royal.	S (8) Port du roſſignol.	3 L'iſle aux coudres.	5 Sault.	10 Riuiere platte (12).
ongue.	SS (9) Lac de medicis.	4 (10) Sainĉte Croix.	6 Lac ſainĉt Pierre.	11 Mantane.
Fourchu.	T Seſambre.	4 (11) Riuiere des Etechemins.	7 Riuiere des Yroquois.	40 (13) Cap ſainĉte Marie.
au mouton.	V Cap des deux bayes.		9 Iſle aux lieures.	

uins de la rivière Madaouaska. — (2) Dans le premier tirage, le mot *Gaspay* avait été mis dans la baie des Chaleurs ; on entrevoit encore les
i, ou Ouaouiechkaïrini, appelés vulgairement la Petite-Nation, demeuraient au nord de l'Outaouais, précisément à l'endroit marqué o-o. —
des sauvages de l'Ile, suivant les Relations. — (5) Cette lettre est placée trop bas dans la carte. — (6) Ile aux Oiseaux. — (7) Cette lettre,
ent à l'ouest, et qui porte aujourd'hui le nom de Sainte-Croix. — (8) Cette lettre se trouve marquée en double sur la côte d'Acadie ; celle
r aura oublié d'achever. — (9) Ce renvoi paraît indiquer le lac des Deux-Montagnes. — (10) Dans un premier tirage le chiffre 4 avait été
liquée par une croix surmontée d'un 4. — (11) Aucun chiffre ne se trouve sur la rivière des Etchemins. — (12) Ou la Malbaie. — (13) Ce


GROENLANDIA



+○ (1) Matou-oüescariny.
♄ Gaspay (2).
∞ (3) Oüescariny.
o-o Quenongebin (4).
A Tadoussac.

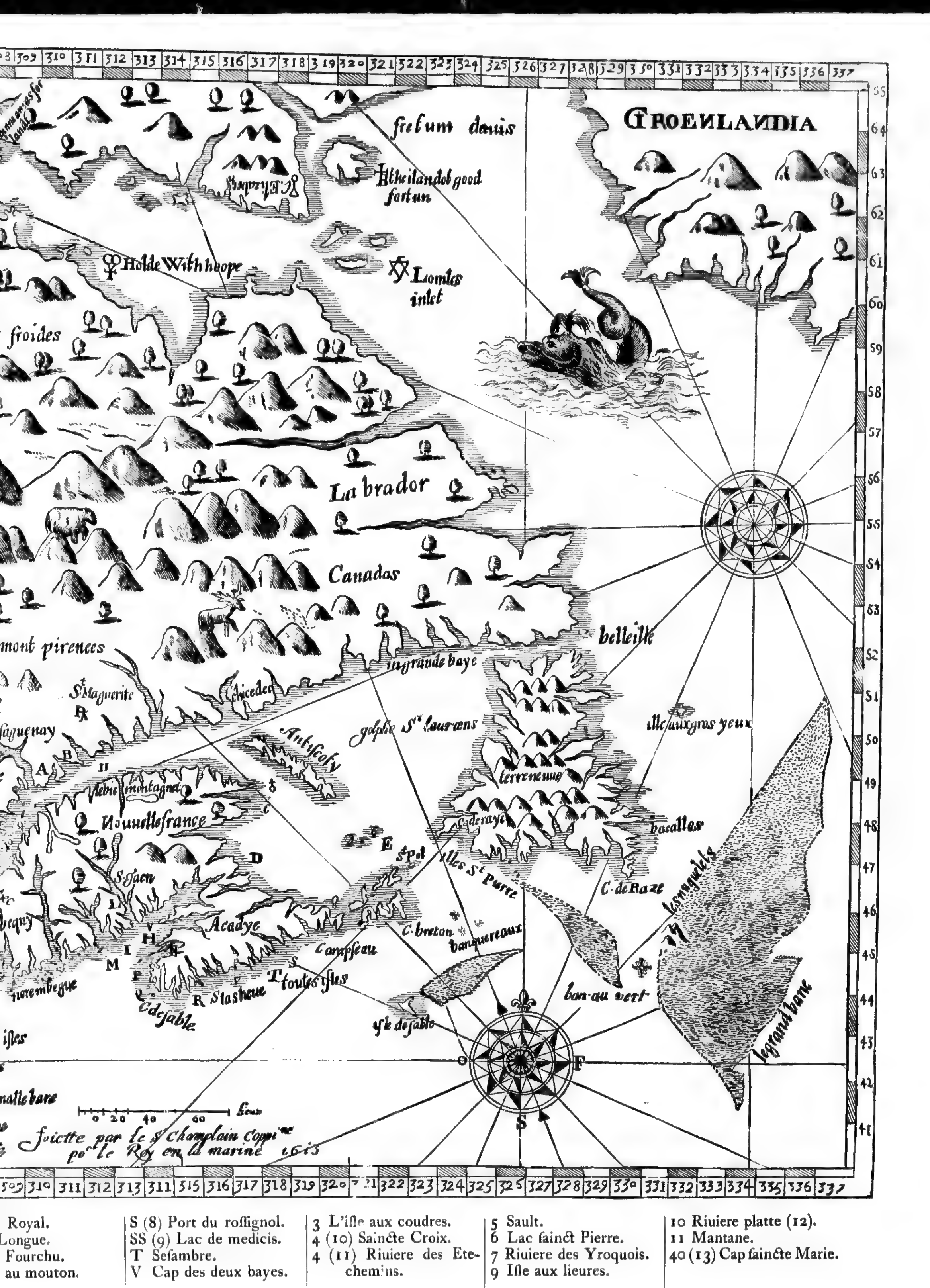
B Lesquemain.
C Isle percée.
D (5) Baye de Chaleur.
E Isles aux gros yeux (6).
H Baye Françoise.

I Isles aux Oyseaux.
L (7) Riuiere des Etechemins.
M Menane.

N Port Royal.
P Isle Longue.
Q Cap Fourchu.
R Port au mouton.

S (8) Po
SS (9) I
T Sesan
V Cap

(1) Ce signe se trouve renversé dans la carte. Les Matou-ouescarini sont évidemment les Algonquins de la rivière Madaouaska traces du mot effacé. — (3) Ce signe, dans la carte, a été mis à la place du suivant. Les Ouescaïrini, ou Ouaouiechkaïrini, appe (4) Les Quenongebin, ou Kinounchepirini, demeuraient à l'endroit marqué ∞, c'est-à-dire, au sud des sauvages de l'Ile, suivant placée sur la rivière Saint-Jean, devrait être plus rapprochée de la rivière qui se trouve immédiatement à l'ouest, et qui porte au qui est rapprochée de Canceau n'est probablement que la première lettre de Savalette, que le graveur aura oublié d'achever. — (placé sur la rivière Chaudière; dans le second, le 4 est effacé, et la pointe Sainte-Croix est indiquée par une croix surmonté chiffre manque.



Royal.
Longue.
Fourchu.
au mouton.

S (8) Port du roſſignol.
SS (9) Lac de medicis.
T Seſambre.
V Cap des deux bayes.

3 L'iſle aux coudres.
4 (10) Saincte Croix.
4 (11) Riuiere des Etechemins.

5 Sault.
6 Lac ſainct Pierre.
7 Riuiere des Yroquois.
9 Iſle aux lieures.

10 Riuiere platte (12).
11 Mantane.
40 (13) Cap ſaincte Marie.

quins de la rivière Madaouaska. — (2) Dans le premier tirage, le mot *Gaspay* avait été mis dans la baie des Chaleurs; on entrevoit encore les
ni, ou Ouaouiechkaïrini, appelés vulgairement la Petite Nation, demeuraient au nord de l'Outaouais, précisément à l'endroit marqué o-o. —
d des sauvages de l'Ile, suivant les Relations. — (5) Cette lettre est placée trop bas dans la carte. — (6) Ile aux Oiseaux. — (7) Cette lettre,
ment à l'ouest, et qui porte aujourd'hui le nom de Sainte-Croix. — (8) Cette lettre se trouve marquée en double sur la côte d'Acadie; celle
eur aura oublié d'achever. — (9) Ce renvoi paraît indiquer le lac des Deux-Montagnes. — (10) Dans un premier tirage le chiffre 4 avait été
ndiquée par une croix surmontée d'un 4. — (11) Aucun chiffre ne se trouve sur la rivière des Etchemins. — (12) Ou la Malbaie. — (13) Ce

TABLE DES MATIERES.

A

ALgoumequins. 261.
Almouchiquois n'adorent aucune chose. 69. Ont des superstitions. 69. Leur naturel 69. ont vn langage different à celuy des Souriquois & Etechemins 52. vont tous nuds, hommes & femmes hormis leur nature 101. portent quelquesfois des robbes faictes d'herbes 68. ne font prouision de pelleterie que pour se vestir 52. sont bien proportionnez de leurs corps 101. ont le tein oliuastre 101. comment portent leurs cheueux 52, 69. se parent de plumes, de patenostres de porcelines & autres ioliuetez 101. se peindent de noir rouge & iaune 69. s'arrachent le poil de la barbe 69. leurs logemens 66. 102. ont grande quantité de puces, mesmes parmy les champs 102. comment se comportent quand ils ont quelque mauuais dessein 103. 104. leurs armes 101. n'ont point de police, gouuernement, ny creance. 101. font entreprise sur les François. 104. voyez François. Amateurs du labourage 100. comment labourent les terres. 66. ont autant de terre qu'il est necessaire pour leur nourriture. 65. comment font leurs bleds d'Inde. 53. comment ils en conseruent leur prouision pour l'hyuer. 101. comment l'accommodent pour le manger. 70. cultiuent de certaines racines 66. sont fort vistes 107. voyez Sauuages.
Aneda herbe recommandée par Iaques Quartier. 50.
Aubry Prestre esgaré dixsept iours dans des bois. 16. 17.

B

BAlaines comment se peschent 226. 227. 228.
Basques pris faisant traitte de pelleterie. 28.
Basques traitent la force en la main & leur violence contre le vaisseau de Pont-graué. 139. 140. 141.
Barque eschouée sur vne roche miraculeusement sauuée. 60.
Baye Françoise. 19. 21.
Baye sainct Laurens. 21.
Baye saincte Marie. 15. 17.
Baye de toutes isles. 128.
Bedabedec, pointe ainsi appelée des sauuages. 32. 33.

C

CAp de la Héue. 8.
Cap Negre. 9.
Cap de Sable. 10.
Cap Fourchu. 11.
Cap des deux Bayes. 20.
Cap aux isles. 57.
Cap sainct Louys. 60.
Cap Blanc. 64.
Cap Breton. 169.
Cap Batturier. 99.
Cap Dauphin. 145.
Cap de l'Aigle. 145.
Cap de tourmente. 146.
Campseau. 130.
Canada. 160.
Canadiens ne font point de prouision pour l'hyuer. 169.
Canots des sauuages. 59. 60. 141. 142.
Champdoré pilote. 84. emmenoté, liberé. 87.
Champ semé de bled d'Inde. 66.
Chanure. 62.
Charioquois. 260.
Chasse des sauuages. 43. 44.
Chouacoet. 123.
Chouassarou poisson. 190. 191.
Citrouilles. 66.
Commission du sieur de Mons. 136.
Conspiration contre ma personne. 148. descouuerte 150. conspirateurs pris 152. Procedures en leur procés. 152. 153. 154.
Corde faite d'escorce d'arbre. 62.
Coste de Norembegue. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 38. 39.
Coste des Almouchiquois. 45.
Croix fort ancienne marque de Chrestiens. 125.
Cul de sac où il y a plusieurs isles & beaucoup d'endrois pour mettre nombre de vaisseaux. 24.

D

DAnger proche de naufrage. 30. autre 81. autre 83. autre. 86.
premiere Defaite des Yroquois. 195. 196.
seconde Defaite des Yroquois. 216.

E

ESpouuante des Montagnets à la riuiere des Yroquois. 199.
Equille poisson. 18.
Etechemins n'ont point de demeure arrestée. 35. habitent quelquefois la riuiere de Quinibequi. 37.

F

LEs Femmes font vn peu plus long habillées que les hommes 68. 69. font tous les veftemens 44. furpaffent en cruauté les hommes. 219.
François affiftent les fauuages leurs alliés à la guerre contre leurs ennemis. 194. 195. 210. iufques à 217. Surpris par les Almouchiquois. 67. 68. 106. s'en vengent. 110.

G

GAfpé. 169.
Gelées fort grandes. 43.
Grande-oreille, poiffon qui porte des égrettes. 229.

H

HAbitation de l'ifle fainƈte Croix. 26. 27.
Habitation du port Royal. 79.
Habitation de Quebec. 155.
Harangue de Mantoumermer fauuage. 47-8.
Hyuer fort court. 207.

I

IAques Quartier, & de fon Hyuernement. 156. iufques à 161.
Ifle de Sable. 7.
Ifle aux Cormorans. 10.
Ifles aux oyfeaux. 10. 11. 15.
Ifles fort dangereufes. 10.
Ifles aux Loups-marins. 11.
Ifle Longue. 12. 13.
Ifle Haute. 20. [autre du même nom] 33.
Ifle aux Margots. 24.
Ifle appelée des fauuages Menane. 24. 46.
Ifle fainƈte Croix. 25. 91. appelée autrefois des fauuages Achelacy. * 157. 159. 160. 161.
Ifles rangées. 30. [autres à la côte d'Acadie]. 129.
Ifles des monts-deferts. 31.
Ifles aux Corneilles. 46.
Ifle de la tortue. 46.
Ifle de Bacchus. 51. 52.
Ifles Martyres. 127.
Ifle Percee. 131.
Ifle du cap Breton. 131. 132.
Ifle aux coudres. 145. 158. 159. plufieurs Ifles fort agreables enuironnées de rochers & baffes fort dangereufes. 146. 147.
Ifle d'Orleans. 146. 147. ainfi appelée par Iaques Quartier. 161.
Ifle fainƈt Eloy. 175.
Ifle aux Herons. 246.

L

LAc de trois à quatre lieues de long. 49.
Lac fainƈt Pierre. 180.
Lac des Yroquois. 189.
Lac de Champlain. 196.
Lac. 143.

M

MAl de la terre, voyés Scurbut.
Mauues oyfeaux. 124.
Maflouuins appelez Miftigoches par les Sauuages. 209.
Mine d'argent. 12.
Mines de cuiure. 20. 21. 28. 29. 79. 80.
Mines de fer. 13. 22. 23.
Montagnets vont demy nuds. 162. l'hyuer fe couurent de bonnes fourrures. 162. 164. font bien proportionnez & les femmes auffi, qui fe frottent de peinture, qui les rend bafannées. 163. quand pefchent les arguilles qu'ils font fecher pour l'hyuer. 162. quand vont à la chaffe aux caftors. 162. vont à la chaffe aux eflans & autres beftes fauuages, lors que leurs anguilles leur manquent. 162. ont quelquefois de grandes famines, mangent leurs chiens & les peaux de quoy ils fe couurent. 162. preffez d'vne extrefme neceffité. 166. iufques à 170. ne font point de prouifions. 168. 169.
Montagnets croyent l'immortalité de l'ame. 165. Difent qu'aprés leur mort ils fe vont refiouir en d'autres pais. 165. croyent que tous les fonges qu'ils font font veritables. 163. n'ont point ny foy, ny loy. 163. font fort mefchans, grands menteurs, & vindicatifs. 163. n'entreprennent rien fans confulter leur Pilotois. 163. leurs ceremonies quand ils arriuent à leur pays au retour de la guerre. 199. 217. leurs mariages. 164. leurs enterremens. 164. 165. danfent trois fois l'année fur la foffe de leurs amis. 165. font fort craintifs & redoutent fort leurs ennemis. 165.
Miraculeufement fauuez d'vn naufrage. 167. ont bon iugement. 162.
Mouches fort fafcheufes. 27.

N

NOrmands appelés Miftigoches par les fauuages. 209.

* *L'île de Sainte-Croix n'a jamais porté le nom d'Achelacy, mais bien la pointe de Sainte-Croix, aujourd'hui le Platon, à environ douze lieues au-dessus de Quebec.*

O

Ordre de bon temps. 120.
Outarde oyseau. 72.
Oyseau qui a le bec en façon de lancette. 71. 72.
Oyseaux comme coqs d'Indes. 72. 73.
Oyseaux incarnats. 202.

P

Pierres à faire de la chaux. 124.
Pilotois deuineurs de bonne & mauuaise fortune. 163. leurs diableries & simagrées. 93.
Place Royale. 242. 243. 244. 245.
Pointe sainct Mathieu, autrement aux Allouettes. 139.
Pointe de tous les Diables. 139.
Poisson auec trois rangs de dens. 202.
Port au Mouton. 8.
Port saincte Marguerite. 13.
Port Royal. 17. 18.
Port aux mines. 20. 21.
Port aux isles. 55. 56.
Port du cap sainct Louys. 63.
Port de Malebarre. 65. 66.
beau Port. 94. 95. 96.
Port aux huistres. 97.
Port fortuné. 100.
Port sainct Helaine. 127. 128.
Port de Saualette. 129. 130.
Port aux Anglois. 132.
Port Niganis. 132.

Q

Qvebecq. 145. 148. 155. 170. 173. 264.

R

Racines que les sauuages cultiuent. 66.
Rencontre des Yroquois à qui nous allions faire la guerre. 193.
Riuiere du Boulay. 12.
Riuiere de l'Equille. 18. 19.
Riuiere sainct Antoine. 19.
Riuiere sainct Iean appelée des sauuages Ouygoudy. 22. 23.
Riuiere des Etechemins. 25. 26.
Riuiere de Pimptegouet appelée de plusieurs pilotes & historiens Norembegue. 31. 32. 33. 34. 35. 37. 38.
Riuiere de Quinibequi. 46. 49. 50.
Riuiere [*lisez* isle] de la tortue*. 46. 49.
Riuiere de Chouacoet. 53. 55.
Riuiere saincte Marguerite. 127.
Riuiere de l'isle verte. 128.
Riuiere de Saguenay. 142. 143. 144.
Riuiere aux saumons. 145.
grande Riuiere de sainct Laurens. 170. 174. 175. 176. 177.
Riuiere saincte Marie. 175.
les trois Riuieres. 179.
Riuiere des Yroquois. 181. 184. 189.

S

Saincte croix, nom transferé de lieu à autre. 156. 157. 158. 159. 160. 161.
Saincte Susanne du cap blanc. 64.
Sault d'eau. 34.
grand Sault. 248. 249.
Sauuages quand font mal dispofez, se tirent du sang auec les dents d'vn poisson appelé Couassarou. 191. Leur dueil. 118. Leurs ceremonies aux enterremens. 118. en leurs harangues. 36. Quand ils veulent deliberer de quelque affaire, font leurs assemblées la nuit. 253. Comment ils content les temps. 176. Leur façon de viure en hyuer. 44. en hyuer ne peuuent chasser, si les neiges ne sont grandes. 43. attachent des raquettes soubs leurs pieds, quand ils vont chasser en temps de neige. 44. 164. comment peschent le poisson. 62. viuent de coquillage, quand ils ne peuuent chasser. 44. comment desfrichent les terres. 96. Dansent & monstrent signes de resiouissance, quand ils voyent arriuer des vaisseaux de France. 51. Font de grandes admirations quand ils voyent premierement des Chrestiens. 219. Ont des gens parmi eux qui disent la bonne auanture ausquels ils adioustent foy. 101. voyez Pilotois. Croyent les songes veritables. 192. 193. Quand ils entendent des coups de canon se couchent contre terre. 107.
Sauuages quand vont à la guerre separent leurs troupes en trois, pour la chasse en auantcoureurs & le gros. 186. Font des marques, par où ils passent, par lesquelles ceux qui viennent apres reconoissent si ce sont amis ou ennemis qui ont passé. 186. Leurs chasseurs ne chassent iamais de l'auant du gros. 186. Enuoyent descouurir

* *La Tortue était une île. Ce qui a donné occasion à la méprise que nous corrigeons ici, est ce passage de la page* 46 : «L'isle de la tortue & la riuiere sont su surest & nort norouest.» *Il va sans dire que* la rivière, *c'est le* Quinibéqui. *À nos yeux, cela seul suffit pour prouver que cette table n'a pas été faite par Champlain.*

si on n'aperceura point d'ennemis. 185. Toute la nuict se reposent sur la reueue des auantcoureurs. 185. Aprochans des terres de leurs ennemis ne cheminent plus que la nuict. 192. Leurs retranchemens. 185. Ont des chefs à qui ils obeissent, en ce qui est du faict de la guerre seulement. 188. Comment les chefs monstrent à leurs gens le rang & l'ordre qu'ils doiuent tenir au combat. 188. Executent leurs desseins la nuict & non le iour. 105. Quand sont poursuiuis se sauuent dans les bois. 109. Escorchent la teste de leurs ennemis tuez pour trophée de leur victoire. 217. comment traittent leurs prisonniers. 196. 197. 198. 218. 219.
Sauuages alliez vont à la guerre contre les Yroquois leurs ennemis. 210. iusques à 217. voyez Algoumequins & Montagnets.
Scurbut, ou maladie de la terre. 41. 80. 121. 175. Sa cause. 170. 207. plusieurs regions en sont frappées. 172.
Siguenoc. 70. 71.
Superstition des Sauuages. 48.

T

TAdoussac. 138. 169.
Temperature fort differente, pour 120. lieues. 170.
Terres desertées où le sieur de Mons fit semer du froment. 26. autres terres defrichées. 63.
Terre ensemencée par le sieur de Poitrincour. 89. 90.
Terres bonnes & fertiles. 91.
Terres couuertes la plus part de l'année. 144.
Terres couuertes de neiges iusques à la fin de May. 170.
Terre neufue. 170.
Traitte de pelleterie defendue. 139.

V

VIgnes qui portent de tresbons raisins. 54.

Y

YRoquois. 191. desfaicts en guerre. 195. 196.

FIN.

QVATRIESME

VOYAGE DV Sr DE CHAMPLAIN

CAPITAINE ORDINAIRE POVR LE ROY EN LA MARINE, ET Lieutenant de Monſeigneur le Prince de Condé en la Nouuelle France, fait en l'année 1613.

⁂



A TRES-HAVT,

TRES-PVISSANT ET TRES-EXCELLENT HENRY DE BOVRBON PRINCE de Condé, premier Prince du ſang, premier Pair de France, Gouuerneur & Lieutenant de ſa Maieſté en Guyenne.

MONSEIGNEVR

L'honneur que i'ay reçeu de voſtre grandeur en la charge des deſcouuertures de la nouuelle France, m'a augmenté l'affection de pourſuiure auec plus de ſoing & diligence que iamais, la recherche de la mer du Nord. Pour cet effect en ceſte année 1613. *i'y ay fait vn voyage ſur le rapport d'vn homme que i'y auois enuoyé, lequel m'aſſeuroit l'auoir veuë, ainſi que vous pourrez voir en ce petit diſcours, que i'oſe offrir à voſtre excellence, où toutes les peines & trauaux que i'y ay eus ſont particulierement d'eſcrits; deſquels il ne me reſte que le regret d'auoir perdu ceſte année, mais non pas l'eſperance au premier voiage d'en auoir des nouuelles plus aſſeurées par le moyen des Sauuages qui m'ont fait relation de pluſieurs lacs & riuieres tirant vers le Nord, par leſquelles, outre l'aſſeurance qu'ils me donnent d'auoir la cognoiſſance de ceſte mer,*

il me ſemble qu'on peut aiſément tirer coniecture des cartes, qu'elle ne doit pas eſtre loing des dernieres deſcouuertures que i'ay cy deuant faites. En attendant le temps propre & la commodité de continuer ces deſſeins, ie prieray le Createur qu'il vous conſerue, Prince bien-heureux, en toutes ſortes de felicités, où ſe terminent les vœux que ie fais à voſtre grandeur, en qualité de ſon

Treſ-humble & treſ-affectionné ſeruiteur

SAMVEL DE CHAMPLAIN.



QVATRIESME VOYAGE DV SIEVR DE CHAMPLAIN, CAPITAINE ORDINAIRE POVR le Roy en la marine, & Lieutenant de Monſeigneur le Prince de Condé en la Nouuelle France, fait en l'an 1613.

Ce qui m'a occaſionné de recercher vn reglement. Commiſſion obtenue. Oppoſitions à l'encontre. En fin la publication par tous les ports de France.

CHAPITRE I.

LE deſir que i'ay touſiours eu de faire nouuelles deſcouuertures en la Nouuelle France, au bien, vtilité & gloire du nom François : enſemble d'amener ces pauures peuples à la cognoiſſance de Dieu, m'a fait chercher de plus en plus la facilité de ceſte entrepriſe, qui ne peut eſtre que par le moyen d'vn bon reglement : d'autant que chacun voulant cueillir les fruits de mon labeur, ſans contribuer aux frais & grandes deſpences qu'il conuient faire à l'entretien des habitations neceſſaires pour amener ces deſſeins à vne bonne fin, ruine ce commerce par l'auidité de gaigner, qui eſt ſi grande, qu'elle fait partir les marchans deuant la ſaiſon, & ſe precipiter non ſeulement dans les glaces, en eſperance d'arriuer des premiers en ce païs; mais auſſi dans leur pro- 1613.

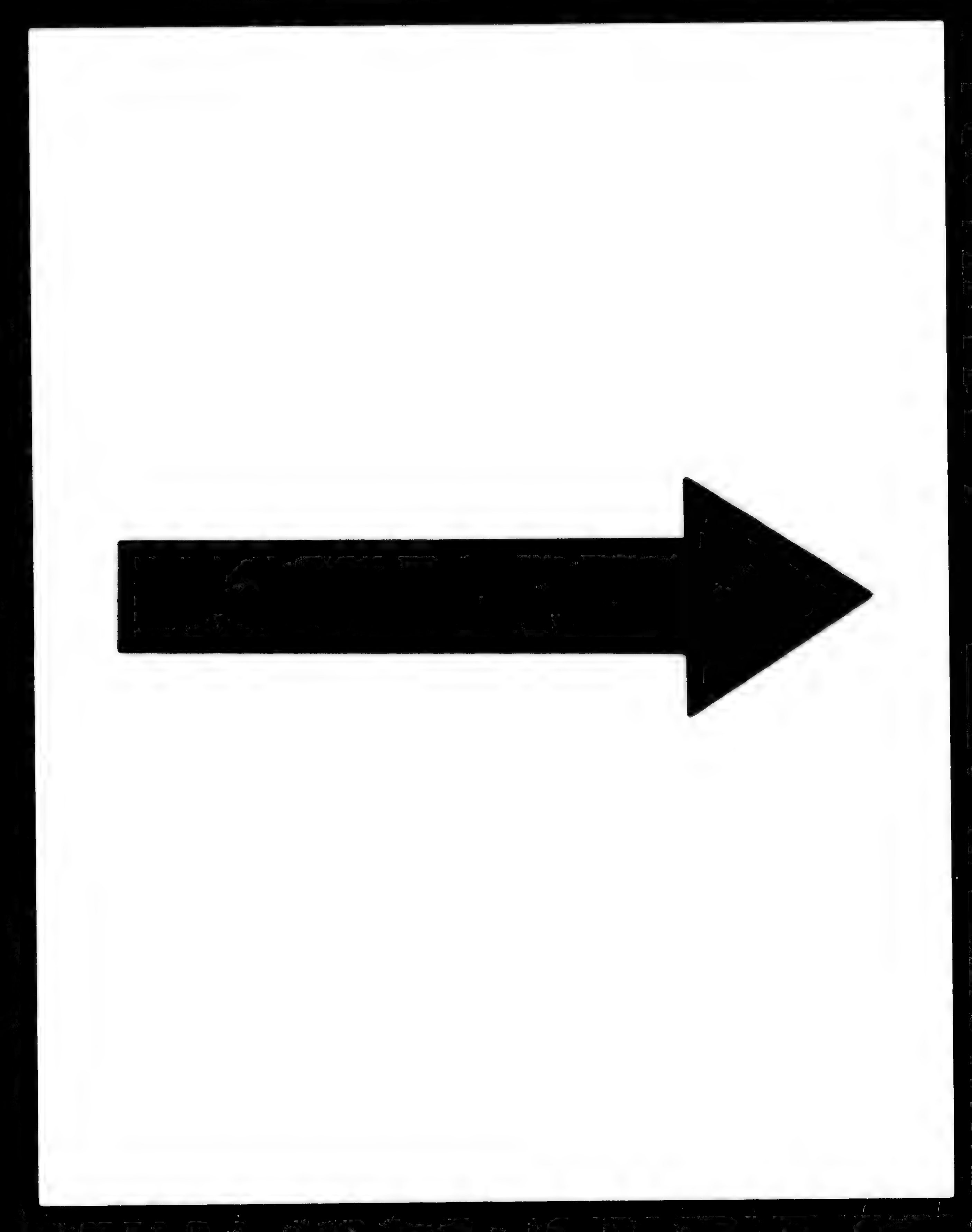
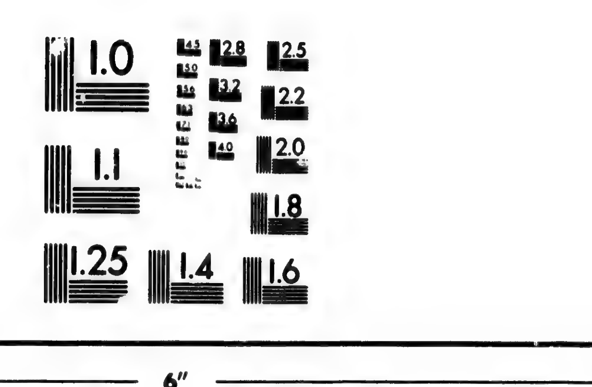


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



1613. pre ruine : car traictans auec les sauuages à la desrobée, & donnant à l'enuie l'vn de l'autre de la marchandise plus qu'il n'est requis, sur-achetent les danrées; & par ainsi pensant tromper leurs compagnons se trompent le plus souuent eux mesmes.

C'est pourquoy estant de retour en France le 10. Septembre 1611. i'en parlay à monsieur de Monts, qui trouua bon ce que ie luy en dis : mais ses affaires ne luy permettant d'en faire la poursuitte en Cour, m'en laissa toute la charge (1).

Deslors i'en dressay des memoires, que ie monstray à Monsieur le President Ieannin, lequel (comme il est desireux de voir fructifier les bonnes entreprises) loüa mon dessein, & m'encouragea à la poursuitte d'iceluy.

Et m'asseurant que ceux qui ayment à pescher en eau trouble trouueroient ce reglement fascheux, & rechercheroyent les moyens de l'empescher, il me sembla à propos de me ietter entre les bras de quelque grand, l'authorité duquel peust seruir contre leur enuie.

Or cognoissant Monseigneur le Comte de Soissons (2) Prince pieux & affectionné en toutes sainctes entreprises; par l'entremise du sieur de Beaulieu, Conseiller & aumosnier ordinaire du Roy, ie m'adressay à luy, & luy remonstray l'importance de l'affaire, les moyens de la regler, le mal que le desordre auoit par cy deuant apporté, & la ruine totale dont elle estoit menacée, au grand des-honneur du nom

(1) Voir, ci-dessus, chapitre IV du Troisième Voyage, p. 265.

(2) Charles de Bourbon, comte de Soissons, alors gouverneur de Dauphiné et de Normandie. (Hist. généalogique, &c., par le P. Anselme, t. I, p. 350.)

François, ſi Dieu ne ſuſcitoit quelqu'vn qui la vouluſt releuer, & qui donnaſt eſperance de faire vn iour reüſſir ce que l'on a peu eſperer d'elle. Comme il fut inſtruict de toutes les particularités de la choſe, & qu'il euſt veu la Carte du pays que i'auois faicte, il me promit, ſous le bon plaiſir du Roy, d'en prendre la protection. 1613.

Auſſi toſt aprés ie preſentay à ſa Maieſté, & à Noſſeigneurs de ſon Conſeil vne requeſte auec des articles, tendans à ce qu'il luy pleuſt vouloir apporter vn reglement en cet affaire, ſans lequel, ainſi que i'ay dict, elle s'en alloit perduë; & pource ſa Maieſté en donna la direction & gouuernement à mondit Seigneur le Comte(1), lequel deſlors m'honora de ſa Lieutenance(2).

Or comme ie me preparois à faire publier la Commiſſion du Roy par tous les ports & haures de

(1) La commission du comte de Soissons est du 8 octobre 1612, comme le prouve l'extrait suivant des lettres du duc d'Anville, rapportées par Moreau de Saint-Méry, et reproduites dans les Mémoires et Documents de la Société Historique de Montréal, page 110 : « Voulant de toute notre affection continuer le même dessein que les défunts Rois Henri le Grand notre aïeul, et Louis XIII notre très-honoré Seigneur et Père, avaient de favoriser la bonne intention de ceux qui avaient entrepris de rechercher et découvrir ès pays de l'Amérique, des terres, contrées, et lieux propres et commodes pour faire des habitations capables d'établir des Colonies, afin d'essayer, avec l'assistance de Dieu, d'amener les peuples qui en habitent les terres à sa connaissance, et les faire policer et instruire à la Foi et Religion Catholique, Apostolique et Romaine, et par ce moyen y établir notre autorité, et introduire quelque commerce qui puisse apporter de l'utilité à nos sujets : ayant été informé que par les voyages faits le long des Côtes et Isles, desquelles nos prédécesseurs en auraient fait habiter quelques-unes, il a été reconnu plusieurs Ports, Havres, et lieux propres et bien commodes pour y aborder, habiter et donner un bon et grand commencement pour l'entier accomplissement de ce dessein, et aussi pour y découvrir et chercher chemin facile pour aller au pays de la Chine, de Monoa et royaume des Incas, par dedans les Rivières et Terres fermes du dit pays, avec assistance des habitants d'icelles; pour faciliter laquelle entreprise ils auraient, par Lettres-Patentes du 8 Octobre 1612, donné la charge d'icelle à feu notre très-cher et bien amé Cousin le Comte de Soissons, et icelui fait Gouverneur et notre Lieutenant-Général du dit pays pour y représenter notre personne et amener les peuples d'icelui pays à la connaissance de Dieu, et les faire instruire à la Foi et Religion Catholique, Apostolique et Romaine, ainsi qu'il est plus au long porté par les dites Lettres... »

(2) Dans l'édition de 1632, l'auteur rapporte lui-même cette commission, qui est datée du 15 Octobre 1612.

1613. France, la maladie de Monſeigneur le Comte arriua, & ſa mort(1) tant regrettée, qui recula vn peu ceſte affaire : Mais ſa Maieſté auſſi toſt en remit la direction à Monſeigneur le Prince(2), qui la remit deſſus : & mondit Seigneur m'ayant honoré pareillement de ſa Lieutenance(3), feit que ie pourſuiuis la publication de ladite commiſſion; qui ne fut ſi toſt faicte, que quelques brouillons, qui n'auoyent aucun intereſt en l'affaire, l'importunerent de la faire caſſer, luy faiſant entendre le pretendu intereſt de tous les marchans de France, qui n'auoient aucun ſubiect de ſe plaindre, attendu qu'vn chacun eſtoit reçeu en l'aſſociation, & par ainſi aucun ne pouuoit iuſtement s'offencer : c'eſt pourquoy leur malice eſtant recogneuë furent reiettées, auec permiſſion ſeulement d'entrer en l'aſſociation.

Pendant ces altercations, il me fut impoſſible de rien faire pour l'habitation de Quebeq, dans laquelle ie deſirois mettre des ouuriers pour la reparer & augmenter, d'autant que le temps de partir nous preſſoit fort. Ainſi ſe fallut contenter pour cette année d'y aller ſans autre aſſociation, auec les paſſeports de Monſeigneur le Prince, qui furent donnés pour quatre vaiſſeaux, leſquels eſtoient ia preparés pour faire le voyage; ſçauoir trois de Rouën & vn de la Rochelle, à condition que chacun fourniroit quatre hommes pour m'aſſiſter, tant en mes deſcou-

(1) Le comte de Soissons mourut le premier novembre 1612. (Hist. généalogique, &c., par le P. Anselme, t. I, p. 350.)

(2) Henri de Bourbon, second du nom, auquel l'auteur dédie ce Quatrième Voyage.

(3) Cette nouvelle commission est du 22 novembre 1612, comme on peut le voir par celle que le duc de Ventadour donne à l'auteur le 15 février 1625, et qui est rapportée ci-après, liv. II de l'édit. 1632, ch. I.

uertures qu'à la guerre, à cause que ie voulois tenir 1613.
la promesse que i'auois faicte aux sauuages Ochataiguins en l'année 1611. de les assister en leurs guerres au premier voiage.

Et ainsi que ie me preparois pour partir, ie fus aduerti que la Cour de Parlement de Rouën n'auoit voulu permettre qu'on publiast la Commission du Roy, à cause que sa Maiesté se reseruoit, & à son Conseil la seule cognoissance des differents qui pourroient suruenir en cet affaire : ioint aussi que les marchans de S. Maslo s'y opposerent; ce qui me trauersa fort, & me contraignit de faire trois voyages à Roüen, auec Iussions de sa Maiesté, en faueur desquelles la Cour se deporta de ses empeschemens, & debouta les opposans de leurs pretentions : & fut la Commission publiée par tous les ports de Normandie.

Partement de France : & ce qui se passa iusques à nostre arriuée au Saut.

CHAPITRE II.

IE partis de Rouën le 5. Mars pour aller à Honfleur, & le sieur l'Ange auec moy, pour m'assister aux descouuertures, & à la guerre si l'occasion s'en presentoit.

Le lendemain 6. du moys nous nous embarquasmes dans le vaisseau du sieur de Pont-graué, où aussi tost nous mismes les voiles au vent, qui estoit lors assés fauorable.

Le 10. Auril nous eusmes cognoissance du grand

1613. Banc, où l'on mit plusieurs fois les lignes hors sans rien prendre.

Le 15. nous eusmes vn grand coup de vent, accompagné de pluye & gresle, suiui d'vn autre, qui dura 48. heures, si impetueux, qu'il fit perir plusieurs vaisseaux à l'isle du cap Breton.

Le 21. nous eusmes cognoissance de l'isle & Cap de Raye.

Le 29. les Sauuages Montagnais de la pointe de tous les Diables (1) nous aperceuans, se ietterent dans leurs canots, & vindrent au deuant de nous, si maigres & hideux, que ie les mescognoissois. A l'abord ils commencerent à crier du pain, disans, qu'ils mouroient de faim. Cela nous fit iuger que l'hyuer n'auoit pas esté grand, & par consequent, la chasse mauuaise : de cecy nous en auons parlé aux voyages precedens.

Quand ils furent dans nostre vaisseau ils regardoient chacun au visage, & comme ie ne paroissois point, ils demanderent où estoit monsieur de Champlain, on leur fit response que i'estois demeuré en France : ce que ne croyans du tout, il y eut vn vieillard qui vint à moy en vn coin, où ie me promenois, ne desirant encor estre cognu, & me prenant l'oreille (car il se doutoyent qui i'estois) vid la cicatrice du coup de fleche que ie reçeus à la deffaicte des Yroquois : alors il s'escria, & tous les autres aprés luy, auec grandes demonstrations de ioye, disans, Tes gens sont au port de Tadoussac qui t'attendent.

Ce mesme iour bien que nous fussions partis des

(1) La pointe aux Vaches. (Voir 1603, p. 5, note 4.)

derniers nous arriuasmes pourtant les premiers audit Tadoussac, & de la mesme marée le sieur Boyer de Roüen. Par là l'on cognoist que partir auant la saison, ne sert qu'à se precipiter dans les glaces. Ayans moüillé l'ancre nos gens nous vindrent trouuer, & aprés nous auoir declaré comme tout se portoit en l'habitation, se mirent à habiller trois outardes & deux lapins, qu'ils auoient apportés, & en ietterent les tripailles à bort, sur lesquelles se ruerent ces pauures sauuages, & ainsi que bestes affamées les deuorerent sans les vuider, & racloient auec les ongles la graisse dont on auoit suiué nostre vaisseau, & la mangeoient gloutonnement comme s'ils y eussent trouué quelque grand goust. 1613.

Le lendemain (1) arriuerent deux vaisseaux de S. Malo qui estoient partis auant que les oppositions fussent vuidées, & que la Commission fut publiée en Normandie. Ie fus à bort d'eux, accompagné de l'Ange : Les sieurs de la Moinerie & la Tremblaye y commandoient, ausquels ie fis lecture de la Commission du Roy, & des deffences d'y contreuenir sur les peines portées par icelles. Ils firent responce qu'ils estoient subiects & fidelles seruiteurs de sa Maiesté, & qu'ils obeïroient à ses commandemens; & deslors ie fis attacher sur le port à vn poteau les armes & Commissions de sa Maiesté, afin qu'on n'en pretendist cause d'ignorance.

Le 2. May voyant deux chalouppes equippées pour aller au Saut, ie m'embarquay auec ledict l'Ange dans l'vne. Nous fusmes contrariés de fort mauuais temps, en sorte que le mats de nostre cha-

(1) Le 30 avril.

1613. louppe se rompit, & si Dieu ne nous eust preserués, nous nous fussions perdus, comme fit deuant nos yeux vne chalouppe de S. Masslo qui alloit à l'isle d'Orleans, de laquelle les hommes se sauuerent.

Le 7. nous arriuasmes à Quebec, où trouuasmes ceux qui y auoient hyuerné en bonne disposition, sans auoir esté malades, lesquels nous dirent que l'hyuer n'auoit point esté grand, & que la riuiere n'auoit point gelé. Les arbres commençoient aussi à se reuestir de feuilles, & les champs à s'esmailler de fleurs.

Le 13. nous partismes de Quebec pour aller au Saut S. Louys, où nous arriuasmes le 21. & y trouuasmes l'vne de nos barques qui estoit partie depuis nous de Tadoussac, laquelle auoit traicté quelque peu de marchandises, auec vne petite troupe d'Algoumequins, qui venoyent de la guerre des Yroquois, & auoient auec eux deux prisonniers. Ceux de la barque leur firent entendre que i'estois venu auec nombre d'hommes pour les assister en leurs guerres, suiuant la promesse que ie leur auois faite les années precedentes; & de plus, que ie desirois aller en leur pays, & faire amitié auec tous leurs amis; dequoy ils furent fort ioyeux : Et d'autant qu'ils vouloient retourner en leur pays pour asseurer leurs amis de leur victoire, voir leurs femmes, & faire mourir leurs prisonniers en vne solemnelle Tabagie. Pour gages de leur retour, qu'ils promettoient estre auant le milieu de la premiere lune (ainsi qu'ils content) ils laisserent leurs rondaches, faictes de bois & de cuir d'Elland, & partie de leurs arcs & flesches. Ce me fut vn grand desplaisir de ne m'estre trouué à propos pour m'en aller auec eux en leur pays.

Trois iours aprés arriuerent trois canots d'Algoumequins qui venoient du dedans des terres, chargés de quelque peu de marchandises, qu'ils traicterent, lesquels me dirent que le mauuais traictement qu'auoient reçeus les Sauuages l'année precedente, les auoit degoutés de venir plus, & qu'ils ne croyoient pas que ie deusse retourner iamais en leurs pays, pour les mauuaises impressions que mes enuieux leur auoient données de moy; & pource 1200. hommes estoyent allez à la guerre, n'ayans plus d'esperance aux François, lesquels ils ne croyoient pas vouloir plus retourner en leur pays. 1613.

Ces nouuelles attristerent fort les marchans, car ils auoient fait grande emplette de marchandises, sous esperance que les sauuages viendroient comme ils auoient accoustumé : ce qui me fit resoudre en faisant mes descouuertures, de passer en leur pays, pour encourager ceux qui estoyent restés, du bon traictement qu'ils receuroyent, & de la quantité de bonnes marchandises qui estoyent au Saut, & pareillement de l'affection que i'auois de les assister à la guerre : Et pour ce faire, ie leur fis demander trois canots & trois Sauuages pour nous guider, & auec beaucoup de peine i'en obtins deux, & vn sauuage seulement, & ce moyennant quelques presens qui leur furent faits.

1613.

Partement pour descouurir la mer du Nort, sur le rapport qui m'en auoit esté faict. Description de plusieurs riuieres, lacs, isles, du Saut de la chaudiere, & autres Sauts.

CHAPITRE III.

OR n'ayant que deux Canots, ie ne pouuois mener auec moy que quatre hommes, entre lesquels estoit vn nommé Nicolas de Vignau le plus impudent menteur qui se soit veu de long temps, comme la suitte de ce discours le fera voir, lequel autresfois auoit hyuerué auec les Sauuages, & que i'auois enuoyé aux descouuertures les années precedentes. Il me r'apporta à son retour à Paris en l'année 1612. qu'il auoit veu la Mer du Nort, que la riuiere des Algoumequins(1) sortoit d'vn lac qui s'y deschargeoit, & qu'en 17. iournées l'on pouuoit aller & venir du Saut S. Louys à ladite mer : qu'il auoit veu le bris & fracas d'vn vaisseau Anglois qui s'estoit perdu à la coste, où il y auoit 80. hommes qui s'estoient sauués à terre, que les Sauuages tuerent à cause que lesdits Anglois leur vouloyent prendre leurs bleds d'Inde & autres viures par force, & qu'il en auoit veu les testes qu'iceux Sauuages auoient escorchés (selon leur coustume) lesquelles ils me vouloient faire voir, ensemble me donner vn ieune garçon Anglois qu'ils m'auoient gardé. Ceste nouuelle m'auoit fort resiouy, pensant auoir trouué bien prés ce que ie cherchois bien loing : ainsi ie le coniuray de me dire la verité, afin d'en aduertir le Roy,

(1) Aujourd'hui, l'Outaouais.

& luy remonſtray que s'il donnoit quelque menſonge à entendre, il ſe mettoit la corde au col, auſſi que ſi ſa relation eſtoit vraye, il ſe pouuoit aſſeurer d'eſtre bien recompenſé : Il me l'aſſeura encor auec ſermens plus grands que iamais. Et pour mieux ioüer ſon roole, il me bailla vne relation du païs qu'il diſoit auoir faicte, au mieux qu'il luy auoit eſté poſſible. L'aſſeurance donc que ie voyois en luy, la ſimplicité de laquelle ie le iugeois plain, la relation qu'il auoit dreſſée, le bris & fracas du vaiſſeau, & les choſes cy deuant dictes, auoyent grande apparence, auec le voyage des Anglois vers Labrador, en l'année 1612. (1) où ils ont trouué vn deſtroit (2) qu'ils ont couru iuſques par le 63e. degré de latitude, & 290. de longitude (3), & ont hyuerné par le 53e. degré, & perdu quelques vaiſſeaux (4), comme leur relation en faict foy. Ces choſes me faiſant croire ſon dire veritable, i'en fis deſlors rapport à Monſieur le Chancelier (5); & le fis voir à Meſſieurs le Mareſchal de Briſſac, & Preſident Ieannin, & autres Seigneurs de la Cour, leſquels me dirent qu'il me falloit voir la choſe en perſonne. Cela fut cauſe que ie priay le ſieur Georges, marchant de la Rochelle, de luy donner paſſage dans ſon vaiſſeau, ce qu'il feit volontiers; 1613.

(1) La relation du dernier voyage de Henry Hudson fut publiée en 1612; mais le voyage avait eu lieu en 1610 et 1611. Les détails de cette expédition du navigateur anglais se trouvent dans le tome IV du recueil de Purchas, et ont été extraits des journaux d'Hudson. (Voir Biog. univ., art. HUDSON.)

(2) Le détroit d'Hudson.

(3) Au temps de Champlain les géographes, surtout en France, faisaient encore passer le premier méridien pour l'île de Fer, et comptaient toujours les longitudes de l'ouest à l'est jusqu'à 360 degrés. De manière que 290° d'alors, répondent à 90° ouest de Paris; ce qui donne à peu près la longitude des côtes occidentales de la baie d'Hudson.

(4) Hudson, dans ce voyage, n'avait qu'un seul vaisseau.

(5) Nicolas Brûlart de Sillery.

1613. où eſtant l'interrogea pourquoy il faiſoit ce voyage : & d'autant qu'il luy eſtoit inutile, luy demanda s'il eſperoit quelque ſalaire, lequel feit reſponſe que non, & qu'il n'en pretendoit d'autre que du Roy, & qu'il n'entreprenoit le voyage que pour me monſtrer la mer du Nord, qu'il auoit veuë, & luy en fit à la Rochelle vne declaration par deuant deux Notaires.

Or comme ie prenois congé de tous les Chefs, le iour de la Pentecoſte(1), aux prieres deſquels ie me recommandois, & de tous en general, ie luy dis en leur preſence, que ſi ce qu'il auoit cy deuant dict n'eſtoit vray, qu'il ne me donnaſt la peine d'entreprendre le voyage, pour lequel faire il falloit courir plusieurs dangers. Il aſſeura encore derechef tout ce qu'il auoit dict au peril de ſa vie.

Ainſi nos Canots chargés de quelques viures, de nos armes & marchandiſes pour faire preſens aux Sauuages, ie partis le lundy 27. May de l'iſle ſaincte Helaine auec 4. François & vn Sauuage, & me fut donné vn adieu auec quelques coups de petites pieces, & ne fuſmes ce iour qu'au Saut S. Louys, qui n'eſt qu'vne lieuë au deſſus, à cauſe du mauuais temps qui ne nous permit de paſſer plus outre.

Le 29. nous le paſſaſmes, partie par terre, partie par eau, où il nous fallut porter nos Canots, hardes, viures & armes ſur nos eſpaules, qui n'eſt pas petite peine à ceux qui n'y ſont accouſtumés : & aprés l'auoir eſloigné deux lieuës, nous entraſmes dans vn lac(2) qui a de circuit enuiron 12. lieuës, où ſe deſ-

(1) Le jour de la Pentecôte tombait, cette année, le 26 de mai.

(2) Le lac Saint-Louis. Ici, Lescarbot fait encore à Champlain un reproche de contradiction qui est assez mal fondé. « En trois endroicts il (Champlain) dit que le lac au deſſus du ſaut de la grande riviere de Canada eſt à huit lieuës de là, & par apres il dit

chargent trois riuieres, l'vne venant de l'oueſt (1), du coſté des Ochataiguins eſloignés du grand Saut de 150. ou 200. lieuës; l'autre (2) du Sud pays des Yroquois, de pareille diſtance (3); & l'autre (4) vers le Nord, qui vient des Algoumequins, & Nebicerini (5), auſſi à peu prés de ſemblable diſtance. Cette riuiere du Nord, ſuiuant le rapport des Sauuages, vient de plus loing (6), & paſſe par des peuples qui leur ſont incogneus, diſtans enuiron de 300. lieues d'eux. 1613.

Ce lac eſt rempli de belles & grandes iſles, qui ne ſont que prairies, où il y a plaiſir de chaſſer, la venaiſon & le gibier y eſtans en abondance, auſſi bien que le poiſſon. Le païs qui l'enuironne eſt rempli de grandes foreſts. Nous fuſmes coucher à

qu'il n'y a que deux lieuës, & ne le fait que de douze lieuës de circuit, comme ainſi ſoit que ſur ſa charte il le face de quinze journées de long. » (Hist. de la Nouv. France, p. 647.) D'abord, Champlain ne dit nulle part que le lac Saint-Louis soit à huit lieues du Saut. Au chapitre III de son Troisième Voyage (voir ci-dessus, p. 256), il dit avoir été « dans le bois, quelques huit lieues sur le bord d'un lac (probablement le lac des Deux-Montagnes, et non le lac Saint-Louis) où il avait été auparavant » : et ici, il dit où donne à entendre que le lac (Saint-Louis) n'est qu'à deux lieues du saut; ce qui n'est pas très-inexacte. En second lieu, à quiconque sait un peu la géographie du pays, il suffit de jeter un coup d'œil sur la grande carte de 1613 pour voir que le lac auquel Champlain marque 15 journées n'est rien autre chose que le lac Ontario, décrit évidemment sur le récit des sauvages, mais très-reconnaissable du reste, et que par conséquent il n'y a pas l'ombre de contradiction.

(1) C'est le Saint-Laurent même, qui vient plutôt du sud-ouest; mais, en entrant dans le lac Saint-Louis, il parait effectivement avoir cette direction.

(2) L'auteur semble désigner ici la rivière de Châteauguay.

(3) Le pays des Iroquois n'était qu'à environ la moitié de cette distance.

(4) Cette rivière s'appelait dès lors rivière des Algoumequins, et l'on en voit ici la raison. Plus tard, et pour une raison analogue, on lui donna le nom de *Rivière des Outaouais*. Cette rivière ne vient pas du Nord; mais elle se décharge dans le lac Saint-Louis, du côté du nord.

(5) Ou Nipissirini. C'est le nom algonquin de la nation des Sorciers, qui demeurait au lac Nipissing. Les Hurons leur donnaient un nom équivalent dans leur langue, *Askiquanéronon*, c'est-à-dire, les Sorciers. « Les François appellent ordinairement les Ebicerinys le peuple ſorcier, non qu'ils le ſoient tous, mais pource que c'eſt vne nation qui faict particuliere profeſſion de conſulter le diable en leur neceſſité. » (Sagard, Hist. du Canada, p. 193.)

(6) L'Outaouais, comme on sait, prend sa source une cinquantaine de lieues plus au nord que le lac Nipissing.

1613. l'entrée dudict lac, & fismes des barricades, à cause des Yroquois qui rodent par ces lieux pour surprendre leurs ennemis; & m'asseure que s'il nous tenoient, ils nous feroient aussi bonne chere qu'à eux, & pource toute la nuict fismes bon quart. Le lendemain ie prins la hauteur de ce lieu, qui est par les 45. degrez 18. minutes de latitude(1). Sur les trois heures du soir nous entrasmes dans la riuiere qui vient du Nord, & passasmes vn petit Saut(2) par terre pour soulager nos canots, & fusmes à vne isle le reste de la nuict en attendant le iour.

Le dernier May nous passasmes par vn autre lac(3) qui a 7. ou 8. lieuës de long, & trois de large, où il y a quelques isles : Le païs d'alentour est fort vni, horsmis en quelques endroits, où il y a des costaux couuerts de pins. Nous passasmes vn Saut qui est appelé de ceux du païs Quenechouan(4) qui est rempli de pierres & rochers, où l'eau y court de grand vistesse : il nous falut mettre en l'eau & traisner nos Canots bort à bort de terre auec vne corde : à demi lieuë de là nous en passasmes vn autre petit à force d'auirons, ce qui ne se faict sans suer, & y a

(1) Cette hauteur est un peu faible; l'entrée du lac est vers les 45° 25'.

(2) Ce saut parait être celui qui sépare l'ile Perrot et l'ile de Montréal. Il est appelé, dans quelques cartes, rapide de Brussi.

(3) Le lac des Deux-Montagnes, que l'auteur appelle lac de Soissons, dans sa carte de 1632.

(4) « Plusieurs des noms employés par les sauvages » dit M. Ferland, « se conservent encore. Ainsi, Quenechouan, nom d'un rapide à l'entrée de l'Outaouais, se retrouve dans celui de Quinchien, donné à un gros ruisseau et à une pointe de terre qui sont dans le voisinage... Le nom de Quinchien fournit l'occasion de remarquer qu'en général il faut se défier des étymologies que l'imagination va chercher bien loin, quand elles se trouvent dans les langues des aborigènes. On a dit, pour expliquer l'origine du nom de Quinchien, que les quinze premiers habitants de ce lieu, normands renforcés, étaient sans cesse en procès, et que de là on avait nommé leur village Quinzechiens. Comme on le voit, tout cet échafaudage tombe devant le mot sauvage de Quenechouan. » (Cours d'Hist. du Canada, I, p. 163, note 2.) Ce saut et les trois ou quatre suivants dont parle ici l'auteur, forment ce que l'on a appelé, depuis, le Long-Saut.

vne grande dexterité à paſſer ces Sauts pour euiter les bouillons & briſants qui les trauerſent; ce que les Sauuages font d'vne telle adreſſe, qu'il eſt impoſſible de plus, cherchans les deſtours & lieux plus ayſés qu'ils cognoiſſent à l'œil. 1613.

Le ſamedy 1. de Iuin nous paſſaſmes encor deux autres Sauts : le premier contenant demie lieuë de long, & le ſecond vne lieuë, où nous euſmes bien de la peine; car la rapidité du courant eſt ſi grande, qu'elle faict vn bruict effroyable, & deſcendant de degré en degré, faict vne eſcume ſi blanche par tout, que l'eau ne paroiſt aucunement : ce Saut eſt parſemé de rochers & quelques iſles qui ſont çà & là, couuertes de pins & cedres blancs : Ce fut là, où nous euſmes de la peine : car ne pouuans porter nos Canots par terre à cauſe de l'eſpaiſſeur du bois, il nous les failloit tirer dans l'eau auec des cordes, & en tirant le mien, ie me penſay perdre, à cauſe qu'il trauerſa dans vn des bouillons; & ſi ie ne fuſſe tombé fauorablement entre deux rochers, le Canot m'entraiſnoit; d'autant que ie ne peus d'effaire aſſez à temps la corde qui eſtoit entortillée à l'entour de ma main, qui me l'offença fort, & me la penſa coupper. En ce danger ie m'eſcriay à Dieu, & commençay à tirer mon Canot, qui me fut renuoyé par le remouil de l'eau qui ſe faict en ces Sauts, & lors eſtant eſchappé ie loüay Dieu, le priant nous preſeruer. Noſtre Sauuage vint aprés pour me ſecourir, mais i'eſtois hors de danger; & ne ſe faut eſtonner ſi i'eſtois curieux de conſeruer noſtre Canot : car s'il eut eſté perdu, il falloit faire eſtat de demeurer, ou attendre que quelques Sauuages paſ-

1613. ſaſſent par là, qui eſt vne pauure attente à ceux qui n'ont de quoy diſner, & qui ne ſont accouſtumés à telle fatigue. Pour nos François ils n'en eurent pas meilleur marché, & par pluſieurs fois penſoient eſtre perdus : mais la Diuine bonté nous preſerua tous. Le reſte de la iournée nous nous repoſaſmes, ayans aſſés trauaillé.

Nous rencontraſmes le lendemain 15. Canots de Sauuages appellés Quenongebin (1), dans vne riuiere, ayant paſſé vn petit lac (2) long de 4. lieuës, & large de 2. leſquels auoient eſté aduertis de ma venue par ceux qui auoient paſſé au Saut S. Louys venans de la guerre des Yroquois : Ie fus fort aiſe de leur rencontre, & eux auſſi, qui s'eſtonnoient de me voir auec ſi peu de gens en ce païs, & auec vn ſeul Sauuage. Ainſi aprés nous eſtre ſalués à la mode du païs, ie les priay de ne paſſer outre pour leur declarer ma volonté, ce qu'ils firent, & fuſmes cabaner dans vne iſle.

Le lendemain ie leur fis entendre que i'eſtois allé en leurs pays pour les voir, & pour m'acquitter de la promeſſe que ie leur auois par cy deuant faicte ; & que s'ils eſtoient reſolus d'aller à la guerre, cela m'agreroit fort, d'autant que i'auois amené des gens à ceſte intention, dequoy ils furent fort ſatisfaits : & leur ayant dict que ie voulois paſſer outre pour aduertir les autres peuples, ils m'en voulurent de-

(1) Ou Kinounchepirini, nation algonquine, dont le pays était situé «au sud de l'Isle» (Relat. 1640, ch. x), c'est-à-dire, au sud de l'île des Allumettes.

(2) Au-dessus du Long-Saut, le cours de l'Outaouais est tranquille, et parfois la rivière s'élargit et forme comme une suite de lacs qui ont jusqu'à une lieue, une lieue et demie de largeur. Celui dont parle ici Champlain paraît répondre à ce bassin qui est au-dessus de la pointe à l'Orignal, et qui a près de deux lieues de large vis-à-vis la baie des Atocas.

1613.

ſtourner, diſans, qu'il y auoit vn meſchant chemin, & que nous n'auions rien veu iuſques alors; & pource ie les priay de me donner vn de leurs gens pour gouuerner noſtre deuxieſme Canot, & auſſi pour nous guider, car nos conducteurs n'y cognoiſſoient plus rien : ils le firent volontiers, & en recompenſe ie leur fis vn preſent, & leur baillay vn de nos François, le moins neceſſaire, lequel ie renuoyois au Saut auec vne feuille de tablette, dans laquelle, à faute de papier, ie faiſois ſcauoir de mes nouuelles.

Ainſi nous nous ſeparaſmes : & continuant noſtre route à mont ladicte riuiere, en trouuaſmes vne autre fort belle & ſpatieuſe, qui vient d'vne nation appelée Oueſcharini(1), leſquels ſe tiennent au Nord d'icelle, & à 4. iournées de l'entrée. Ceſte riuiere eſt fort plaiſante, à cauſe des belles iſles qu'elle contient, & des terres garnies de beaux bois clairs qui la bordent; la terre eſt bonne pour le labourage.

Le quatrieſme nous paſſaſmes proche d'vne autre riuiere(2) qui vient du Nord, où ſe tiennent des peuples appellés Algoumequins, laquelle va tomber dans le grand fleuue ſainct Laurens 3. lieuës aual le Saut S. Louys(3), qui faict vne grande iſle conte-

(1) Ou Ouaouiechkaïrini. C'est le nom algonquin de ceux qu'on a appelés, quelques années plus tard, la Petite Nation des Algonquins (Relations des Jésuites); ce qui explique pourquoi la rivière s'appelle, encore aujourd'hui, rivière de la Petite-Nation.

(2) Ce que l'auteur dit un peu plus loin, prouve évidemment qu'il parle ici de la Gatineau.

(3) La petite et la grande cartes que l'auteur publia à cette époque-là même, prouvent qu'il avait assez bien compris le rapport que les sauvages lui faisaient de cette rivière. Mais alors comment faut-il entendre ce passage? Suivant nous, voici ce qu'a voulu dire Champlain : « laquelle (la Gatineau) *va joindre dans les terres vne autre riuiere* (le Saint-Maurice), *qui* va tomber 30. lieuës (et non pas 3.) aual le ſaut S. Louys. » Et il est tout à fait probable que le typographe aura passé les mots que nous mettons en italiques, ou quelque chose d'équivalent. La phrase ainsi rétablie, tout devient clair ou du moins

1613. nant prés de 40. lieuës, laquelle(1) n'eſt pas large, mais remplie d'vn nombre infini de Sauts, qui ſont fort difficiles à paſſer : Et quelquesfois ces peuples paſſent par ceſte riuiere pour éuiter les rencontres de leurs ennemis, ſçachans qu'ils ne les recherchent en lieux de ſi difficile accés.

A l'emboucheure d'icelle il y en a vne autre(2) qui vient du Sud, où à ſon entrée il y a vne cheute d'eau admirable : car elle tombe d'vne telle impetuoſité de 20. ou 25. braſſes(3) de haut, qu'elle faict vne arcade, ayant de largeur prés de 400. pas. Les ſauuages paſſent deſſous par plaiſir ſans ſe mouiller que du poudrin que fait ladite eau. Il y a vne iſle au milieu de la dicte riuiere, qui eſt comme tout le terroir d'alentour, remplie de pins & cedres blancs : Quand les Sauuages veulent entrer dans la riuiere, ils montent la montagne en portant leurs Canots, & font demye lieuë par terre. Les terres des enuirons ſont remplies de toute ſorte de chaſſe, qui faict que les Sauuages s'y arreſtent plus toſt ; les Yroquois y viennent auſſi quelquesfois les ſurprendre au paſſage.

Nous paſſaſmes vn Saut à vne lieuë de là, qui eſt large de demie lieue, & deſcend de 6. à 7. braſſes de haut. Il y a quantité de petites iſles qui ne ſont

explicable. D'abord, la Gatineau et le Saint-Maurice entourent, avec le Saint-Laurent, une étendue de terre qui forme comme une grande île de quarante lieues ou un peu plus. En second lieu, les sauvages, en suivant cette route, évitaient réellement « les rencontres de leurs ennemis » : tandis que, en reprenant le fleuve trois lieues au-dessous du saut, ils avaient encore à passer les endroits les plus dangereux, l'entrée de la rivière des Iroquois et le lac Saint-Pierre.

(1) Laquelle rivière, c'est-à-dire, la Gatineau.

(2) La rivière Rideau.

(3) Il s'en faut de beaucoup que cette chute soit aussi haute. Peut-être l'auteur a-t-il voulu dire 20 ou 25 pieds ; ce qui serait plus proche de la réalité, puisqu'elle a 34 pieds anglais, ou un peu plus de 30 pieds français. (Smith's Canadian Gazetteer.)

que rochers aſpres & difficiles, couuerts de meſchans petits bois. L'eau tombe à vn endroit de telle impetuoſité ſur vn rocher, qu'il s'y eſt caué par ſucceſſion de temps vn large & profond baſſin : ſi bien que l'eau courant là dedans circulairement, & au milieu y faiſant de gros bouillons, a faict que les Sauuages l'appellent Aſticou, qui veut dire chaudiere. Ceſte cheute d'eau meine vn tel bruit dans ce baſſin, que l'on l'entend de plus de deux lieuës. Les Sauuages paſſants par là, font vne ceremonie que nous dirons en ſon lieu. Nous euſmes beaucoup de peine à monter contre vn grand courant, à force de rames, pour paruenir au pied dudict Saut, où les Sauuages prirent les Canots, & nos François & moy, nos armes, viures & autres commodités pour paſſer par l'aſpreté des rochers enuiron vn quart de lieuë que contient le Saut, & auſſi toſt nous fallut embarquer, puis derechef mettre pied à terre pour paſſer par des taillis enuiron 300. pas, aprés ſe mettre en l'eau pour faire paſſer nos Canots par deſſus les rochers aigus, auec autant de peine que l'on ſçauroit s'imaginer. Ie prins la hauteur du lieu & trouuay 45. degrés 38. minutes, de latitude(1). 1613.

Aprés midy nous entraſmes dans vn lac ayant 5. lieuës de long, & 2. de large, où il y a de fort belles iſles remplies de vignes, noyers & autres arbres aggreables, 10. ou 12. lieuës de là amont la riuiere nous paſſaſmes par quelques iſles remplies de Pins; La terre eſt ſablonneuſe, & s'y trouue vne racine qui teint en couleur cramoyſie, de laquelle les Sauuages ſe peindent le viſage, & de petits affiquets à

(1) Le saut de la Chaudiere est à environ 45° 12'.

1613. leur vſage. Il y a auſſi vne coſte de montagnes du long de ceſte riuiere, & le païs des enuirons ſemble aſſés faſcheux. Le reſte du iour nous le paſſaſmes dans vne iſle fort aggreable.

Le lendemain (1) nous continuaſmes noſtre chemin iuſques à vn grand Saut (2), qui contient prés de 3. lieuës de large, où l'eau deſcend comme de 10. ou 12. braſſes de haut en talus, & faict vn merueilleux bruit. Il eſt rempli d'vne infinité d'iſles, couuertes de Pins & de Cedres: & pour le paſſer il nous fallut reſoudre de quitter noſtre Maïs ou bled d'Inde, & peu d'autres viures que nous auions, auec les hardes moins neceſſaires, reſeruans ſeulement nos armes & filets, pour nous donner à viure ſelon les lieux & l'heur de la chaſſe. Ainſi allegés nous paſſaſmes tant à l'auiron, que par terre, en portant nos Canots & armes par ledict Saut, qui a vne lieuë & demie de long, où nos Sauuages qui ſont infatigables à ce trauail, & accouſtumés à endurer telles neceſſités, nous ſoulagerent beaucoup.

Pourſuiuans noſtre route nous paſſaſmes deux autres Sauts, l'vn par terre, l'autre à la rame & auec des perches en deboutant, puis entraſmes dans vn lac (3) ayant 6. ou 7. lieuës de long, où ſe deſcharge vne riuiere (4) venant du Sud, où à cinq iournées de l'autre riuiere (5) il y a des peuples qui y habitent appelés Matou-oüeſcarini. Les terres d'enuiron ledit lac ſont ſablonneuſes, & couuertes de pins, qui ont

(1) Le 5 de juin.
(2) Ce saut et les deux autres qui sont mentionnés plus loin, forment ce qu'on appelle le rapide des Chats.
(3) Le lac des Chats.
(4) La rivière de Madaouaska, ou des Madaouaskaïrini.
(5) C'est-à-dire, le Saint-Laurent.

eſté preſque tous bruſlés par les ſauuages. Il y a quelques iſles, dans l'vne deſquelles nous repoſames, & viſmes pluſieurs beaux cyprés rouges, les premiers que i'euſſe veus en ce païs, deſquels ie fis vne croix, que ie plantay à vn bout de l'iſle, en lieu eminent, & en veuë, auec les armes de France, comme i'ay faict aux autres lieux où nous auions poſé. Ie nommay ceſte iſle, l'iſle ſaincte Croix. 1613.

Le 6. nous partiſmes de ceſte iſle ſaincte croix, où la riuiere eſt large d'vne lieue & demie, & ayant faict 8. ou 10. lieuës, nous paſſaſmes vn petit Saut à la rame, & quantité d'iſles de differentes grandeurs. Icy nos ſauuages laiſſerent leurs ſacs auec leurs viures, & les choſes moins neceſſaires afin d'eſtre plus legers pour aller par terre, & euiter pluſieurs Sauts qu'il falloit paſſer. Il y eut vne grande conteſtation entre nos ſauuages & noſtre impoſteur, qui affermoit qu'il n'y auoit aucun danger par les Sauts, & qu'il y falloit paſſer : Nos ſauuages luy diſoient tu es laſſé de viure ; & à moy, que ie ne le deuois croire, & qu'il ne diſoit pas verité. Ainſi ayant remarqué pluſieurs fois qu'il n'auoit aucune cognoiſſance deſdits lieux, ie ſuiuis l'aduis des ſauuages, dont bien il m'en prit, car il cherchoit des difficultez pour me perdre, ou pour me degouter de l'entrepriſe, comme il a confeſſé depuis (dequoy ſera parlé cy aprés.) Nous trauerſames donc à l'oueſt la riuiere qui couroit au Nord, & pris la hauteur de ce lieu qui eſtoit par $46\frac{2}{3}$ (1) de latitude. Nous euſmes beaucoup de peine à faire ce chemin par terre,

(1) L'on ne pouvait pas être à une si grande hauteur, puisque l'on venait de passer les Chenaux, et que l'on n'était tout au plus qu'au portage du Fort, dont la latitude est d'environ 45° 36'.

1613. eſtant chargé ſeulement pour ma part de trois arquebuſes, autant d'auirons, de mon capot, & quelques petites bagatelles; i'encourageois nos gens qui eſtoient quelque peu plus chargés, & plus greués des mouſquites que de leur charges. Ainſi aprés auoir paſſé 4. petits eſtangs, & cheminé deux lieuës & demie, nous eſtions tant fatigués qu'il nous eſtoit impoſſible de paſſer outre, à cauſe qu'il y auoit prés de 24. heures que n'auions mangé qu'vn peu de poiſſon roſti, ſans autre ſauce, car nous auions laiſſé nos viures, comme i'ay dit cy deſſus. Ainſi nous poſaſmes ſur le bort d'vn eſtang, qui eſtoit aſſez aggreable, & fiſmes du feu pour chaſſer les Mouſquites qui nous moleſtoient fort, l'importunité deſquelles eſt ſi eſtrange qu'il eſt impoſſible d'en pouuoir faire la deſcription. Nous tendiſmes nos filets pour prendre quelques poiſſons.

Le lendemain nous paſſaſmes cet eſtang qui pouuoit contenir vne lieuë de long, & puis par terre cheminaſmes 3. lieuës par des païs difficiles plus que n'auions encor veu, à cauſe que les vents auoient abatu des pins, les vns ſur les autres, qui n'eſt pas petite incommodité, car il faut paſſer tantoſt deſſus & tantoſt deſſous ces arbres, ainſi nous paruinſmes à vn lac(1), ayant 6. lieuës de long, & 2. de large, fort abondant en poiſſon, auſſi les peuples des enuirons y font leur peſcherie. Prés de ce lac y a vne habitation de Sauuages qui cultiuent la terre, & recuillent du Maïs : le chef ſe nomme Nibachis, lequel nous vint voir auec ſa troupe, eſmerueillé com-

(1) Le lac du Rat-Musqué; mais les dimensions que l'auteur donne à ce lac sont un peu trop fortes.

ment nous auions peu paſſer les Sauts & mauuais chemins qu'il y auoit pour paruenir à eux. Et aprés nous auoir preſenté du petun ſelon leur mode, il commença à haranguer ſes compagnons, leur diſant, Qu'il falloit que fuſſions tombés des nues, ne ſachant comment nous auions peu paſſer, & qu'eux demeurans au païs auoient beaucoup de peine à trauerſer ces mauuais paſſages, leur faiſant entendre que ie venois à bout de tout ce que mon eſprit vouloit : bref qu'il croyoit de moy ce que les autres ſauuages luy en auoient dict. Et ſcachans que nous auions faim, ils nous donnerent du poiſſon, que nous mangeaſmes, & aprés diſné ie leur fis entendre par Thomas mon truchement, l'aiſe que i'auois de les auoir rencontrés; que i'eſtois en ce pays pour les aſſiſter en leurs guerres, & que ie deſirois aller plus auant voir quelques autres capitaines pour meſme effect, dequoy ils furent ioyeux, & me promirent aſſiſtance. Ils me monſtrerent leurs iardinages & champs, où il y auoit du Maïs. Leur terroir eſt ſablonneux, & pource s'adonnent plus à la chaſſe qu'au labour, au contraire des Ochataiguins. Quand ils veulent rendre vn terroir labourable, ils bruſlent les arbres, & ce fort ayſément, car ce ne ſont que pins chargés de reſine. Le bois bruſlé ils remuent vn peu la terre, & plantent leur Maïs grain à grain, comme ceux de la Floride : il n'auoit pour lors que 4. doigts de haut.

1613.

1613.

Continuation. Arriuée vers Tessoüat, & le bon accueil qu'il me feit. Façon de leurs cimetieres. Les Sauuages me promettent 4. Canots pour continuer mon chemin. Tost aprés me les refusent. Harangue des sauuages pour me dissuader mon entreprise, me remonstrant les difficultés. Response à ces difficultés. Tessoüat argue mon conducteur de mensonge, & n'auoir esté où il disoit. Il leur maintient son dire veritable. Ie les presse de me donner des Canots. Plusieurs refus. Mon conducteur conuaincu de mensonge, & sa confession.

CHAPITRE IV.

Nibachis feit equipper deux Canots pour me mener voir vn autre Capitaine nommé Tessoüat, qui demeuroit à 8. lieuës de luy, sur le bort d'vn grand lac, par où passe la riuiere que nous auions laissée qui refuit au Nord; ainsi nous trauersasmes le lac à l'Oüest Nord-ouest, prés de 7. lieuës(1), où ayans mis pied à terre fismes vne lieuë au Nort-est parmy d'assés beaux païs, où il y a de petits sentiers battus, par lesquels on peut passer aysément, & arriuasmes sur le bort de ce lac(2), où estoit l'habitation de Tessoüat(3), qui estoit auec vn autre chef sien voisin, tout estonné de me voir, & nous dit qu'il pensoit que ie fusse vn songe, & qu'il ne croyoit pas ce qu'il voyoit. De là nous passasmes

(1) Pour faire sept lieues au nord-ouest, il fallait non-seulement traverser le lac du Rat-Musqué, mais descendre une partie de la décharge, ou rivière du Rat-Musqué.

(2) Le lac des Allumettes.

(3) Probablement le même qu'il avait vu à Tadoussac en 1603. (Voir 1603, p. 12.)

en vne isle(1), où leurs Cabanes sont assez mal couuertes d'escorces d'arbres, qui est remplie de chesnes, pins & ormeaux, & n'est subiette aux innondations des eaux, comme sont les autres isles du lac. 1613.

Ceste isle est forte de situation : car aux deux bouts d'icelle, & à l'endroit où la riuiere se iette dans le lac, il y a des Sauts fascheux, & l'aspreté d'iceux la rendent forte ; & s'y sont logés pour euiter les courses de leurs ennemis. Elle est par les 47.(2) degrés de latitude, comme est le lac, qui a 20. lieuës de long(3), & 3. ou 4. de large, abondant en poisson, mais la chasse n'y est pas beaucoup bonne.

Ainsi comme ie visitois l'isle i'apperçeus leurs cimetieres, où ie fus raui en admiration, voyant des sepulchres de forme semblable aux chasses, fais de

(1) L'île des Allumettes. Cette île occupe une place importante dans l'histoire des nations sauvages du Canada; si bien que, dans les Relations, on l'appelle simplement l'Ile, et l'on disait les Sauvages de l'Ile, pour désigner la nation qui y demeurait, et dont le nom algonquin était *Kichesipirini*, hommes de la Grande-Rivière. « Les fauuages qui l'habitent, » dit le P. Le Jeune (Relat. 1636), « font extremement fuperbes... Ces infulaires voudroient bien que les Hurons ne vinffent point aux François, & que les François n'allaffent point aux Hurons, afin d'emporter eux feuls tout le trafic... C'eft chofe eftrange que quoy que les Hurons foient dix contre vn feul infulaire, fi eft-ce qu'ils ne pafferont pas fi vn feul infulaire s'y oppofe. » « Ce peuple, » dit Sagard (Hist. du Canada, p. 810), « eft malicieux iufques là, que de ne laiffer paffer par leurs terres au temps de la traite, vn ou deux canots feulement, mais veulent qu'ils s'attendent l'vn l'autre, & paffent tous à la fois, pour auoir leurs bleds & farines à meilleur prix, qui leur contraignent de traiter pour des pelleteries. »

(2) Si l'on part de la supposition que cette latitude est exacte, sans se donner la peine de concilier ce chiffre avec tous les autres détails du récit de Champlain, on pourra, comme ont fait quelques-uns de nos historiens, conclure que l'auteur est rendu au lac Témiscaming. Mais, si l'on a suivi nos voyageurs pas à pas et la carte à la main, il est impossible de ne pas reconnaître ici le lac et l'île des Allumettes, qui cependant n'atteignent pas même le quarante-sixième parallèle. La carte même de l'auteur en fournit une double preuve. D'abord l'île des Allumettes y est figurée de la manière la plus claire, et la table des renvois lui assigne le nom d'Ile de Tessouat. En second lieu, Champlain, dans cette carte, met l'île des Allumettes au quarante-septième degré, suivant la hauteur qu'il trouve ici. « Pareille erreur, » remarque à cette occasion M. Ferland (Cours d'Hist. du Canada, p. 164), « n'a rien qui doive surprendre, dans une expédition où il lui devait être difficile de faire des observations exactes. »

(3) Telle est la longueur que l'auteur donne au lac des Allumettes, dans la carte de 1632; cependant le lac des Allumettes proprement dit n'a qu'une dizaine de lieues de long, et c'est aussi la longueur qu'il lui donne dans le texte de l'édition de 1632.

1613. pieces de bois, croiſées par en haut & fichées en terre, à la diſtance de 3. pieds ou enuiron : ſur les croiſées en haut ils y mettent vne groſſe piece de bois, & au deuant vne autre tout debout, dans laquelle eſt graué groſſierement (comme il eſt bien croyable) la figure de celuy ou celle qui y eſt enterré. Si c'eſt vn homme ils y mettent vne rondache, vne eſpée amanchée à leur mode, vne maſſe, vn arc & des fleſches; S'il eſt Capitaine, il aura vn panache ſur la teſte, & quelque autre matachia ou enioliueure; ſi vn enfant, ils luy baillent vn arc & vne fleſche; ſi vne femme, ou fille, vne chaudiere, vn pot de terre, vne cueillier de bois & vn auiron; Tout le tombeau a de longueur 6. ou 7. pieds pour le plus grand, & de largeur 4. les autres moings. Ils ſont peints de iaune & rouge, auec pluſieurs ouurages auſſi delicats que la ſculpture. Le mort eſt enſeueli dans ſa robe de caſtor ou d'autres peaux, deſquelles il ſe ſeruoit en ſa vie, & luy mettent toutes ſes richeſſes auprés de luy, comme haches, couteaux, chaudieres & aleines, affin que ces choſes luy ſeruent au pays où il va : car ils croyent l'immortalité de l'ame, comme i'ay dict autre part (1). Ces ſepulchres graué ne ſe font qu'aux guerriers, car aux autres ils n'y mettent non plus qu'ils font aux femmes, comme gens inutiles, auſſi s'en retrouue il peu entr'eux.

Aprés auoir conſideré la pauureté de ceſte terre, ie leur demanday comment ils s'amuſoient à cultiuer vn ſi mauuais païs, veu qu'il y en auoit de beaucoup meilleur qu'ils laiſſoyent deſert & abandonné,

(1) Ci-dessus, page 165, et aussi Voyage de 1603, pages 19, 20.

comme le Saut S. Louys. Ils me respondirent qu'ils en estoient contraints, pour se mettre en seureté, & que l'aspreté des lieux leur seruoit de bouleuart contre leurs ennemis : Mais que si ie voulois faire vne habitation de François au Saut S. Louys, comme i'auois promis, qu'ils quitteroyent leur demeure pour se venir loger prés de nous, estans asseuré que leurs ennemis ne leur feroyent point de mal pendant que nous serions auec eux. Ie leur dis que ceste année nous ferions les preparatifs de bois & pierres pour l'année suiuante faire vn fort, & labourer ceste terre : Ce qu'ayant entendu ils firent vn grand cry en signe d'applaudissement. Ces propos finis, ie priay tous les Chefs & principaux d'entreux, de se trouuer le lendemain en la grand terre, en la cabane de Tessoüat, lequel me vouloit faire Tabagie, & que là ie leur dirois mes intentions, ce qu'ils me promirent; & deslors enuoyerent conuier leurs voisins pour s'y trouuer. 1613.

Le lendemain tous les conuiés vindrent auec chacun son escuelle de bois, & sa cueillier(1), lesquels sans ordre, ny ceremonie s'assirent contre terre dans la cabane de Tessoüat, qui leur distribuast vne maniere de boüillie, faite de Maïs, escrasé entre deux pierres, auec de la chair & du poisson, coupés par petits morceaux, le tout cuit ensemble sans sel. Ils auoyent aussi de la chair rostie sur les charbons, & du poisson boüilli à part, qu'il distribua aussi. Et pour mon regard, d'autant que ie ne voulois point de leur boüillie, à cause qu'ils cuisinent fort sale-

(1) La cuiller de bois s'appelle, en algonquin, *micouanne*, mot qui a été adopté par les Canadiens.

1613. ment, ie leur demanday du poiſſon & de la chair, pour l'accommoder à ma mode; ils m'en donnerent. Pour le boire nous auions de belle eau claire. Teſſoüat qui faiſoit la Tabagie nous entretenoit ſans manger ſuiuant leur couſtume.

La Tabagie faite, les ieunes hommes qui n'aſſiſtent pas aux harangues & conſeils, & qui aux Tabagies demeurent à la porte des cabanes, ſortirent, & puis chacun de ceux qui eſtoient demeurés commença à garnir ſon petunoir, & m'en preſenterent les vns & les autres, & employaſmes vne grande demie heure à cet exercice, ſans dire vn ſeul mot, ſelon leur couſtume.

Aprés auoir parmi vn ſi long ſilence amplement petuné, ie leur fis entendre par mon Truchement que le ſubiect de mon voyage n'eſtoit autre que pour les aſſeurer de mon affection, & du deſir que i'auois de les aſſiſter en leurs guerres, comme i'auois auparauant faict. Que ce qui m'auoit empeſché l'année derniere de venir, ainſi que ie leur auois promis, eſtoit que le Roy m'auoit occuppé en d'autres guerres, mais que maintenant il m'auoit commandé de les viſiter, & les aſſeurer de ces choſes, & que pour cet effect i'auois nombre d'hommes au Saut S. Louys, & que ie m'eſtois venu promener en leur païs pour recognoiſtre la fertilité de la terre, les lacs, riuieres, & mer qu'ils m'auoyent dict eſtre en leur pays : & que ie deſirois voir vne nation diſtant de 6. iournées d'eux, nommée Nebicerini, pour les conuier auſſi à la guerre; & pource ie les priay de me donner 4. Canots, auec huict ſauuages pour me conduire eſdictes terres. Et d'autant que les Algoume-

quins ne ſont pas grands amis des Nebicerini(1), ils ſembloyent m'eſcouter auec plus grande attention. 1613.

Mon diſcours acheué, ils commencerent derechef à petuner, & à deuiſer tout bas enſemble touchant mes propoſitions : puis Teſſoüat pour tous prit la parole & dict, Qu'ils m'auoient touſiours recognu plus affectionné en leur endroit, qu'aucun autre François qu'ils euſſent veu ; que les preuues qu'ils en auoient euës le paſſé, leur facilitoyent la creance pour l'aduenir ; de plus, que ie monſtrois eſtre bien leur amy, en ce que i'auois paſſé tant de hazards pour les venir voir, & pour les conuier à la guerre, & que toutes ces choſes les obligeoyent à me vouloir du bien, comme à leurs enfans propres ; Que toutesfois l'année derniere ie leur auois manqué de promeſſe, & que 2000. ſauuages eſtoient venus au Saut en intention de me trouuer, pour aller à la guerre, & me faire des preſens, & ne m'ayant trouué, furent fort attriſtez, croyant que ie fuſſe mort, comme quelques vns leur auoyent dict : auſſi que les François qui eſtoient au Saut ne les voulurent aſſiſter à leurs guerres, & qu'ils furent mal traictés par aucuns, de ſorte qu'ils auoyent reſolu entr'eux de ne plus venir au Saut, & que cela les auoit occaſionnés (n'eſperans plus me voir) d'aller à la guerre ſeuls, & de fait que 1200. des leurs y eſtoyent allés. Et d'autant que la pluſpart des guerriers eſtoyent abſens, ils me prioient de remettre la partie à l'année ſuiuante, & qu'ils feroient ſçauoir cela

(1) Ces Nipissirini étaient eux-mêmes algonquins ; mais, en leur qualité de sorciers, ils étaient ou redoutés ou mal vus des autres nations même algonquines, suivant la remarque de Tessouat, qui les accuse, un peu plus loin, « d'avoir fait mourir beaucoup de leurs gens par sort et empoisonnements. »

1613. à tous ceux de la contrée. Pour ce qui eſtoit des 4. Canots que ie demandois, ils me les accorderent, mais auec grandes difficultés, me diſans qu'il leur deſplaiſoit fort de telle entrepriſe, pour les peines que i'y endurerois; que ces peuples eſtoient ſorciers, & qu'ils auoient faict mourir beaucoup de leurs gens par ſort & empoiſonnemens, & que pour cela ils n'eſtoient amis : au ſurplus que pour la guerre ie n'auois affaire d'eux, d'autant qu'ils eſtoyent de petit cœur, me voulans deſtourner auec pluſieurs autres propos ſur ce ſubiect.

Moy d'autrepart qui n'auois autre deſir que de voir ces peuples, & faire amitié auec eux, pour voir la mer du Nord, facilitois leurs difficultez, leur diſant, qu'il n'y auoit pas loing iuſques en leurs païs; que pour les mauuais paſſages, ils ne pouuoyent eſtre plus faſcheux que ceux que i'auois paſſé par cy deuant; & pour le regard de leurs ſortileges qu'ils n'auroient aucune puiſſance de me faire tort, & que mon Dieu m'en preſerueroit; que ie cognoiſſois auſſi leurs herbes, & par ainſi ie me garderois d'en manger; que ie les voulois rendre enſemble bons amis, & leur ferois des preſens pour cet effect, m'aſſeurant qu'ils feroient quelque choſe pour moy. Auec ces raiſons ils m'accorderent, comme i'ay dict, ces 4. Canots, dequoy ie fus fort ioyeux, oubliant toutes les peines paſſées, ſur l'eſperance que i'auois de voir ceſte mer tant deſirée.

Pour paſſer le reſte du iour, ie me fus promener par leurs iardins, qui n'eſtoient remplis que de quelques citroüilles, phaſioles, & de nos pois, qu'ils commencent à cultiuer, où Thomas mon truchement,

qui entend fort bien la langue, me vint trouuer, pour m'aduertir que ces ſauuages, aprés que ie les eus quittés, auoient ſongé que ſi i'entreprenois ce voyage, que ie mourrois, & eux auſſi, & qu'ils ne me pouuoient bailler ces Canots promis, d'autant qu'il n'y auoit aucun d'entreux qui me voulut conduire; mais que ie remiſſe ce voyage à l'année prochaine, & qu'ils m'y meneroient en bon equippage, pour ſe deffendre d'iceux, s'il leur vouloient mal faire, pource qu'ils ſont mauuais. 1613.

Ceſte nouuelle m'affligea fort, & ſoudain m'en allay les trouuer, & leur dis, que ie les auois iuſques à ce iour eſtimés hommes, & veritables, & que maintenant ils ſe monſtroyent enfans, & menſongers, & que s'ils ne vouloient effectuer leurs promeſſes, ils ne me feroient paroiſtre leur amitié; toutesfois que s'ils ſe ſentoient incommodés de 4. Canots, qu'ils ne m'en baillaſſent que 2. & 4. ſauuages ſeulement.

Ils me repreſenterent derechef la difficulté des paſſages, le nombre des Sauts, la meſchanceté de ces peuples, & que c'eſtoit pour crainte qu'ils auoyent de me perdre qu'ils me faiſoient ce refus.

Ie leur fis reſponſe, que i'eſtois faſché de ce qu'ils ſe monſtroient ſi peu mes amis, & que ie ne l'euſſe iamais creu; que i'auois vn garçon, (leur monſtrant mon impoſteur) qui auoit eſté dans leur pays, & n'auoit recognu toutes les difficultés qu'ils faiſoient, ny trouué ces peuples ſi mauuais qu'ils diſoient. Alors ils commencerent à le regarder, & ſpecialement Teſſoüat vieux Capitaine, auec lequel il auoit hyuerné, & l'appelant par ſon nom, luy dict en ſon langage, Nicolas eſt il vray que tu as dit auoir eſté

1613. aux Nebicerini? Il fut long temps ſans parler, puis il leur dict en leur langue, qu'il parle aucunement, Ouy i'y ay eſté. Auſſi toſt ils le regarderent de trauers, & ſe iettans ſur luy, comme s'ils l'euſſent voulu manger ou deſchirer, firent de grands cris, & Teſſoüat luy dict, tu es vn aſſeuré menteur, tu ſçais bien que tous les ſoirs tu couchois à mes coſtés auec mes enfans, & tous les matins tu t'y leuois; ſi tu as eſté vers ces peuples, ça eſté en dormant; comment as tu eſté ſi impudent d'auoir donné à entendre à ton chef des menſonges, & ſi meſchant de vouloir hazarder ſa vie parmi tant de dangers? tu es vn homme perdu, il te deuroit faire mourir plus cruellement que nous ne faiſons nos ennemis : ie ne m'eſtonnois pas(1) s'il nous importunoit tant ſur l'aſſeurance de tes paroles. A l'heure ie luy dis qu'il euſt à reſpondre à ces peuples; & puis qu'il auoit eſté en ces terres qu'il en donnaſt des enſeignemens pour me le faire croire, & me tirer de la peine où il m'auoit mis; mais il demeura muet & tout eſperdu.

A l'heure ie le tiray à l'eſcart des ſauuages, & le coniuray de me declarer la verité du faict : que s'il auoit veu ceſte mer, que ie luy ferois donner la recompenſe que ie luy auois promiſe, & s'il ne l'auoit veuë, qu'il eut à me le dire ſans me donner d'auantage de peine : Derechef auec iuremens il afferma tout ce qu'il auoit par cy deuant dict, & qu'il me le feroit voir, ſi ces ſauuages vouloient bailler des Canots.

Sur ces diſcours Thomas me vint aduertir que les ſauuages de l'iſle enuoyoient ſecrettement vn Canot aux Nebicerini, pour les aduertir de mon arriuée.

(1) Il faudrait : *ie ne m'eſtonne pas.*

Et lors pour me feruir de l'occafion, ie fus trouuer lefdits fauuages, pour leur dire que i'auois fongé cefte nuict qu'ils vouloyent enuoyer vn Canot aux Nebicerini fans m'en aduertir, dequoy i'eftois eftonné, veu qu'ils fçauoyent que i'auois volonté d'y aller: à quoy ils me firent refponfe, difans, que ie les offençois fort, en ce que ie me fiois plus à vn menteur, qui me vouloit faire mourir, qu'à tant de braues Capitaines qui eftoient mes amys, & qui auoyent ma vie chere : ie leur repliquay, que mon homme (parlant de noftre impofteur) auoit efté en cefte contrée auec vn des parens de Teffoüat, & auoit veu la Mer, le bris & fracas d'vn vaiffeau Anglois, enfemble 80. teftes que les fauuages auoient, & vn ieune garçon Anglois qu'ils tenoient prifonnier, dequoy ils me vouloient faire prefent. 1613.

Ils s'efcrierent plus que deuant, entendant parler de la Mer, des vaiffeaux, des teftes des Anglois, & du prifonnier, qu'il eftoit vn menteur, & ainfi le nommerent-ils depuis, comme la plus grande iniure qu'ils luy euffent peu faire, difans tous enfemble qu'il le falloit faire mourir, ou qu'il dift celuy auec lequel il y auoit efté, & qu'il declaraft les lacs, riuieres & chemins par lefquels il auoit paffé; à quoy il fit refponfe affeurément qu'il auoit oublié le nom du fauuage, combien qu'il me l'euft nommé plus de vingt fois, & mefme le iour de deuant. Pour les particularitez du païs, il les auoit defcriptes dans vn papier qu'il m'auoit baillé. Alors ie prefentay la carte, & la fis interpreter aux fauuages, qui l'interrogerent fur icelle, à quoy il ne fit refponfe, ains par fon morne filence manifefta fa mefchanceté.

463

1613. Mon eſprit vogant en incertitude, ie me retiray à part, & me repreſentay les particularités du voyage des Anglois cy deuant dictes, & les diſcours de noſtre menteur eſtre aſſés conformes, auſſi qu'il y auoit peu d'apparence que ce garçon euſt inuenté tout cela, & qu'il n'euſt voulu entreprendre le voyage, mais qu'il eſtoit plus croyable qu'il auoit veu ces choſes, & que ſon ignorance ne luy permettoit de reſpondre aux interrogations des ſauuages : ioint auſſi que ſi la relation des Anglois eſt veritable, il faut que la mer du Nord ne ſoit pas eſloignée de ces terres de plus de 100. lieuës de latitude, car i'eſtois ſous la hauteur de 47. degrés(1) de latitude, & 296. de longitude(2) : mais il ſe peut faire que la difficulté de paſſer les Sauts, l'aſpreté des montagnes remplies de neiges, ſoit cauſe que ces peuples n'ont aucune cognoiſſance de ceſte mer ; bien m'ont-ils touſiours dict, que du païs des Ochataiguins il n'y a que 35. ou 40. iournées iuſques à la mer qu'ils voyent en 3. endroits : ce qu'ils m'ont encores aſſeuré ceſte année : mais aucun ne m'a parlé de ceſte mer du Nord, que ce menteur, qui m'auoit fort reſiouy à cauſe de la briefueté du chemin.

Or comme ce Canot s'appreſtoit, ie le fis appeler deuant ſes compagnons ; & en luy repreſentant tout ce qui s'eſtoit paſſé, ie luy dis qu'il n'eſtoit plus queſtion de diſſimuler, & qu'il falloit dire s'il auoit veu les choſes dictes, ou non ; que ie voulois prendre

(1) 46°. (Voir la note 2 de la page 307.)

(2) L'auteur n'était pas rendu tout à fait à 296°. Suivant sa carte de 1632, il était à environ 297° 30', et encore, dans cette carte, l'île des Allumettes est-elle trop à l'ouest d'environ deux degrés et demi : car la pointe occidentale de cette île est à peu près 300° à l'est du méridien de l'île de Fer. (Voir la note 3 de la page 293.)

la commodité qui se presentoit; que i'auois oublié tout ce qui s'estoit passé : Mais que si ie passois plus outre, ie le ferois pendre & estrangler sans luy faire autre merci. Aprés auoir songé à luy, il se ietta à genoux & me demanda pardon, disant, que tout ce qu'il auoit dict, tant en France qu'en ce païs, touchant ceste mer, estoit faux; qu'il ne l'auoit iamais veuë, & qu'il n'auoit pas esté plus auant que le village de Tessoüat; qu'il auoit dict ces choses pour retourner en Canada. Ainsi transporté de cholere ie le fis retirer, ne le pouuant plus endurer deuant moy, donnant charge à Thomas de s'enquerir de tout particulierement; auquel il poursuiuit de dire qu'il ne croyoit pas que ie deusse entreprendre le voyage, à cause des dangers, croyant que quelque difficulté se pourroit presenter qui m'empescheroit de passer, comme celle de ces sauuages, qui ne me vouloient bailler des Canots : ainsi que l'on remettroit le voyage à vne autre année, & qu'estant en France, il auroit recompense pour sa descouuerture : & que si ie le voulois laisser en ce pays, qu'il yroit tant qu'il la trouueroit, quand il y deuroit mourir. Ce sont ses paroles, qui me furent rapportées par Thomas, & ne me contenterent pas beaucoup, estant esmerueillé de l'effronterie & meschanceté de ce menteur : & ne me puis imaginer comment il auoit forgé ceste imposture, sinon qu'il eust ouy parler du voyage des Anglois cy mentionné; & que sur l'esperance d'auoir quelque recompense, comme il a dict, il ait eu la temerité de mettre cela en auant. 1613.

Peu de temps aprés ie fus aduertir les sauuages, à mon grand regret, de la malice de ce menteur,

1613. & qu'il m'auoit confeſſé la verité, dequoy ils furent ioyeux, me reprochant le peu de confiance que i'auois en eux, qui eſtoyent Capitaines, mes amis, & qui parloient touſiours verité, & qu'il falloit faire mourir ce menteur qui eſtoit grandement malitieux, me diſant, Ne vois-tu pas qu'il t'a voulu faire mourir; donne le nous, & nous te promettons qu'il ne mentira plus. Et à cauſe qu'ils eſtoient tous aprés luy crians, & leurs enfans encores plus, ie leur deffendis de luy faire aucun mal, & auſſi d'empeſcher leurs enfans de ce faire, d'autant que ie le voulois remener au Saut pour le faire voir à ces Meſſieurs, auſquels il deuoit porter de l'eauë ſalée; & qu'eſtant là i'aduiſerois à ce qu'on en feroit.

Mon voyage eſtant acheué par ceſte voye, & ſans aucune eſperance de voir la mer de ce coſté là, ſinon par coniecture, le regret de n'auoir mieux employé le temps m'eſt demeuré, auec les peines & trauaux qu'il m'a fallu neantmoins tolerer patiemment. Si ie me fuſſe tranſporté d'vn autre coſté, ſuiuant la relation des ſauuages, i'euſſe eſbauché vne affaire qu'il faut remettre à vne autre fois. N'ayant pour l'heure autre deſir que de m'en reuenir, ie conuiay les ſauuages de venir au Saut S. Louys, où il y auoit quatre vaiſſeaux fournis de toutes ſortes de marchandiſes, & où ils receuroient bon traitement; ce qu'ils firent ſcauoir à tous leurs voiſins. Et auant que partir, ie fis vne croix de cedre blanc, laquelle ie plantay ſur le bort du lac en vn lieu eminent, auec les armes de France, & priay les ſauuages la vouloir conſeruer, comme auſſi celles qu'ils trouueroient du long des chemins où nous

auions paſſé; & que s'ils les rompoient, que mal leur arriueroit; & les conſeruant, ils ne ſeroient aſſaillis de leurs ennemis. Ils me promirent ainſi le faire, & que ie les retrouuerois quand ie retournerois vers eux. 1613.

Noſtre retour au Saut. Fauſſe alarme. Ceremonie du Saut de la chaudiere. Confeſſion de noſtre menteur deuant tous les chefs. Et noſtre retour en France.

CHAPITRE V.

LE 10. Iuin ie prins congé de Teſſoüat, bon vieux Capitaine, & luy fis quelques preſens, & luy promis, ſi Dieu me preſeruoit en ſanté, de venir l'année prochaine, en equippage pour aller à la guerre; & luy me promit d'aſſembler grand peuple pour ce temps là, diſant, que ie ne verrois que ſauuages, & armes qui me donneroyent contentement; & me bailla ſon fils pour me faire compagnie. Ainſi nous partiſmes auec 40. Canots, & paſſaſmes par la riuiere que nous auions laiſſée, qui court au Nord(1), où nous miſmes pied à terre pour trauerſer des lacs(2). En chemin nous rencontraſmes 9. grands Canots de Oueſcharini, auec 40. hommes forts & puiſſants qui venoient aux nouuelles qu'ils auoient euës; & d'autres que rencontraſmes auſſi, qui faiſoient enſemble 60. Canots; & 20. autres qui

(1) *Qui court au Nord*, à l'endroit où Champlain l'avait laissée.

(2) Par cette expression *traverser des lacs*, l'auteur veut dire sans doute *traverser d'un lac à un autre*. Entre les six ou sept rapides qu'il y a depuis les Allumettes jusqu'au bas du Grand-Calumet, la rivière forme comme autant de lacs, séparés les uns des autres par des rapides, où il faut « mettre pied à terre » et faire *portage*, « pour *ensuite* traverser ces lacs. »

1613. eſtoient partis deuant nous, ayans chacun aſſés de marchandiſes.

Nous paſſaſmes 6. ou 7. Sauts depuis l'iſle des Algoumequins(1) iuſques au petit Saut(2), païs fort deſagreable. Ie recogneus bien que ſi nous fuſſions venus par là que nous euſſions eu beaucoup plus de peine, & malaiſément euſſions nous paſſé : & ce n'eſtoit ſans raiſon que les ſauuages conteſtoient contre noſtre menteur, qui ne cerchoit qu'à me perdre.

Continuant noſtre chemin 10. ou 12. lieuës au deſſous l'iſle des Algoumequins, nous poſaſmes dans vne iſle fort agreable, remplie de vignes & noyers, où nous fiſmes peſcherie de beau poiſſon. Sur la minuict arriua deux Canots qui venoient de la peſche plus loing, leſquels rapporterent auoir veu 4. Canots de leurs ennemis. Auſſi toſt on deſpeſcha 3. Canots pour les recognoiſtre, mais ils retournerent ſans auoir rien veu. En ceſte aſſeurance chacun prit le repos, excepté les femmes qui ſe reſolurent de paſſer la nuict dans leurs Canots, ne ſe trouuans aſſeurées à terre. Vne heure auant le iour vn ſauuage ſongeant que les ennemis le chargeoyent ſe leua en ſurſaut, & ſe prit à courir vers l'eau pour ſe ſauuer, criant, On me tue. Ceux de ſa bande s'eſueillerent tous eſtourdis, & croyans eſtre pourſuiuis de leurs ennemis ſe ietterent en l'eau, comme feit vn de nos François, qui croyoit qu'on l'aſſommaſt. A ce grand

(1) Ou île de Tessouat, c'est-à-dire, celle des Allumettes. On voit ici pourquoi, plus tard, Champlain appelle le lac des Allumettes, lac des Algonquins.

(2) Au-dessous du lac Coulonge, le premier et le plus considérable des sauts que l'on ait à passer, est le Grand-Calumet, où le Grand-Saut des pierres à calumet. Il semble que c'est le dernier de cette suite de rapides, celui du Portage-du-Fort, que Champlain appelle le Petit-Saut.

bruit nous autres qui eſtions eſloignés, fuſmes auſſi toſt eſueillés, & ſans plus s'enquerir accouruſmes vers eux : mais les voyans en l'eau errans çà & là, eſtions fort eſtonnés, ne les voyans pourſuiuis de leurs ennemis, ny en eſtat de ſe deffendre, quand cela euſt eſté, mais ſeulement de ſe perdre. Aprés que i'eus enquis noſtre François de la cauſe de ceſte eſmotion, il me dict qu'vn ſauuage auoit ſongé, & luy auec les autres pour ſe ſauuer, s'eſtoit ietté en l'eau, croyant auoir eſté frappé. Ainſi ayant recognu ce que c'eſtoit, tout ſe paſſa en riſée. 1613.

En continuant noſtre chemin, nous paruinſmes au Saut de la chaudiere, où les ſauuages firent la ceremonie accouſtumée, qui eſt telle. Aprés auoir porté leurs Canots au bas du Saut, ils s'aſſemblent en vn lieu, où vn d'entr'eux auec vn plat de bois va faire la queſte, & chacun d'eux met dans ce plat vn morceau de petun; la queſte faicte, le plat eſt mis au milieu de la troupe, & tous danſent à l'entour, en chantant à leur mode; puis vn des Capitaines faict vne harangue, remonſtrant que dés long temps ils ont accouſtumé de faire telle offrande, & que par ce moyen ils ſont garantis de leurs ennemis, qu'autrement il leur arriueroit du malheur, ainſi que leur perſuade le diable, & viuent en ceſte ſuperſtition, comme en pluſieurs autres, comme nous auons dict en d'autres lieux. Cela faict, le harangueur prent le plat, & va ietter le petun au milieu de la chaudiere, & font vn grand cry tous enſemble. Ces pauures gens ſont ſi ſuperſtitieux, qu'ils ne croiroient pas faire bon voyage, s'ils n'auoient faict ceſte ceremonie en ce lieu, d'autant que leurs en-

1613. nemis les attendent à ce paſſage, n'oſans pas aller plus auant, à cauſe des mauuais chemins, & les ſurprennent là : ce qu'ils ont quelquesfois faict.

Le lendemain nous arriuaſmes à vne iſle, qui eſt à l'entrée du lac, diſtante du grand Saut S. Louys de 7. à 8. lieuës, où repoſans la nuict, nous euſmes vne autre alarme, les ſauuages croyans auoir veu des Canots de leurs ennemis : ce qui leur fit faire pluſieurs grands feux, que ie leur fis eſteindre, leur remonſtrant l'inconuenient qui en pouuoit arriuer, ſçauoir, qu'au lieu de ſe cacher il ſe manifeſtoient.

Le 17. Iuin nous arriuaſmes au Saut S. Louys où ie trouuay l'Ange qui eſtoit venu au deuant de moy dans vn Canot, pour m'aduertir que le ſieur de Maiſon-neufue de S. Maſlo auoit apporté vn paſſeport de Monſeigneur le Prince pour trois vaiſſeaux. En attendant que ie l'euſſe veu, ie fis aſſembler tous les ſauuages pour leur faire entendre que ie ne deſirois pas qu'ils traictaſſent aucunes marchandiſes, que ie ne leur euſſe permis : & que pour des viures ie leur en ferois bailler ſi toſt que ſerions arriués; ce qu'ils me promirent, diſans, qu'ils eſtoient mes amis. Ainſi pourſuiuant noſtre chemin, nous arriuaſmes aux barques, & fuſmes ſalués de quelques canonades, dequoy quelques vns de nos ſauuages eſtoient ioyeux, & d'autres fort eſtonnés, n'ayans iamais ouy telle muſique. Ayans mis pied à terre, Maiſon-neufue me vint trouuer auec le paſſeport de Monſeigneur le Prince : & auſſi toſt que l'eus veu, ie le laiſſay iouir, & les ſiens, du benefice d'iceluy, comme nous autres; & fis dire aux ſauuages qu'ils pouuoyent traicter le lendemain.

Ayans veu tous les Chefs, & deduit les particularités de mon voyage, & la malice de noſtre menteur, dequoy ils furent fort eſtonnés, ie les priay de s'aſſembler, afin qu'en leur preſence, des ſauuages & de ſes compagnons, il declaraſt ſa meſchanceté; ce qu'ils firent volontiers. Ainſi eſtans aſſemblés, ils le firent venir, & l'interrogerent, pourquoy il ne m'auoit monſtré la mer du Nord, comme il m'auoit promis à ſon depart : Il leur fit reſponſe qu'il auoit promis vne choſe impoſſible à luy, d'autant qu'il n'auoit iamais veu ceſte mer, & que le deſir de faire le voyage luy auoit fait dire cela; auſſi qu'il ne croyoit que ie le deuſſe entreprendre, & les prioit luy vouloir pardonner, comme il fit à moy derechef, confeſſant auoir grandement failly : mais que ſi ie le voulois laiſſer au pays, qu'il feroit tant par ſon labeur, qu'il repareroit la faute, & verroit ceſte mer, & en rapporteroit certaines nouuelles l'année ſuiuante : & pour quelques conſiderations ie luy pardonnay à ceſte condition. 1613.

Aprés leur auoir deduit par le menu le bon traictement que i'auois reçeu dans les demeures de ces ſauuages, & mon occupation iournaliere, ie m'enquis auſſi de ce qu'ils auoyent faict pendant mon abſence, & de leurs exercices, leſquels eſtoient la chaſſe, où ils auoient faict tel progrés, que le plus ſouuent ils apportoient ſix cerfs. Vne fois entre autres le iour de la S. Barnabé, le ſieur du Parc y eſtant auec deux autres, en tua 9. Ils ne ſont pas du tout ſemblables aux noſtres, & y en a de differentes eſpeces (1),

(1) Les espèces de cerfs du Canada sont 1° l'Orignal ou Élan *(Cervus alces)*, que nos sauvages appellent *Moussou*, d'où les Anglais ont fait *Moose-Deer*. Suivant Lescarbot, le

1613. les vns plus grands, les autres plus petits, approchant fort de nos dains. Ils auoient auſſi ſi grande quantité de Palombes(1) qu'impoſſible eſtoit de plus, ils n'auoient pas moins de poiſſon, comme Brochets, Carpes, Eſturgeons, Aloſes, Barbeaux, Tortues, Bars, & autres qui nous ſont incognus, deſquels ils diſnoient & ſouppoient tous les iours, auſſi eſtoyent-ils tous en meilleur point que moy, qui eſtois attenué par le trauail & la faſcherie que i'auois euë, & n'auois mangé le plus ſouuent qu'vne fois le iour de poiſſon mal cuit, & à demy roſti.

Le 22. Iuin ſur les 8. heures du ſoir les ſauuages nous donnerent vne alarme, à cauſe qu'vn des leurs auoit ſongé qu'il auoit veu les Yroquois : pour les contenter chacun prit ſes armes, & quelques-vns furent enuoyés vers leurs cabanes pour les aſſeurer, & aux aduenues pour deſcouurir : ſi bien qu'ayant recognu que c'eſtoit vne fauſſe alarme, l'on ſe contenta de tirer quelques 200. mouſquetades & harquebuſades, puis on poſa les armes en laiſſant la garde ordinaire. Cela les aſſeura fort, & furent bien

nom d'*orignal*, ou *orignac*, nous vient des Basques, et les Souriquois l'appelaient *Aptaptou*. Voici la description qu'il en fait. « C'eſt vn animal le plus haut qui ſoit aprés le Dromadaire & le Chameau, car il eſt plus haut que le cheval. Il a le poil ordinairement griſon, & quelquefois fauve, long quaſi comme les doigts de la main. Sa téte eſt fort longue, & a vn fort long ordre de dents, qui paroiſſent doubles pour recompenſer le defaut de la machoire ſuperieure, qui n'en a point. Il porte ſon bois double comme le cerf, mais large comme vne planche, & long de trois piedz, garni de cornichons d'vn coſté & au-deſſus. Le pied en eſt fourchu comme du cerf, mais beaucoup plus plantureux. La chair en eſt courte & fort delicate. Il paît aux prairies, & vit auſſi des tendres pointes des arbres. C'eſt la plus abondante chaſſe qu'ayent nos ſauvages aprés le poiſſon. » (Hist. de la Nouv. France, p. 893.) 2° Le Caribou. Les naturalistes distinguent aujourd'hui le *caribou* des régions arctiques (*Tarandus arcticus*), et le *caribou* ordinaire (*Tarandus hastalis*), qui habite principalement le Bas-Canada. 3° Le cerf de Virginie (*Cervus Virginianus*), qui ne se retrouve que dans le Haut-Canada. 4° Une quatrième espèce, le Wapiti (*Elaphus Canadensis*), qu'on trouvait en Canada au temps de Champlain, paraît avoir émigré vers les pays de l'ouest. (Voir *The Canadian Naturalist*, vol. I.)

(1) [illegible] *tourtes*, comme nous disons aujourd'hui en Canada (*Ectopistes migratoria*).

contens de voir les François qui ſe preparerent pour les ſecourir. 1613.

Aprés que les ſauuages eurent traitté leurs marchandiſes, & qu'ils eurent reſolu de s'en retourner, ie les priay de mener auec eux deux ieunes hommes pour les entretenir en amitié, leur faire voir le païs & les obliger à les ramener, dont ils firent grande difficulté, me repreſentant la peine que m'auoit donné noſtre menteur, craignans qu'ils me feroient de faux rapports, comme il auoit faict. Ie leur fis reſponſe qu'ils eſtoient gens de bien & veritables, & que s'ils ne les vouloient emmener, ils n'eſtoyent pas mes amys, & pource ils s'y reſolurent. Pour noſtre menteur aucun de ces ſauuages n'en vouluſt, pour priere que ie leur feit, & le laiſſaſmes à la garde de Dieu.

Voyant n'auoir plus rien affaire en ce pays, ie me reſolus de paſſer dans le premier vaiſſeau qui retourneroit en France. Le ſieur de Maiſon-neufue ayant le ſien preſt m'offrit le paſſage, lequel i'acceptay, & le 27. Iuin auec le ſieur l'Ange nous partiſmes du Saut, où nous laiſſaſmes les autres vaiſſeaux, qui attendoyent que les ſauuages qui eſtoient à la guerre fuſſent de retour, & arriuaſmes à Tadouſſac le 6. Iuillet.

Le 8. Aouſt(1) le temps ſe trouua propre qui nous en feit partir.

(1) Le 8 juillet; car 1° comment Champlain, « qui n'avait plus rien à faire en ce pays », et qui voulait prendre « le premier vaisseau qui retournerait en France », aurait-il pu se résigner à passer un mois et deux jours à Tadoussac? 2° Est-il croyable que, dans la belle saison de l'année, il eût fallu attendre plus d'un mois, avant que « le temps se trouvât propre » pour partir? Et l'expression qu'emploie ici l'auteur marque bien que le vaisseau de Maison-Neuve n'attendait en effet qu'un temps favorable pour mettre à la voile.

1613. Le 18. ſortiſmes de Gaſpé à l'iſle percée.

Le 28. nous eſtions ſur le grand banc, où ſe faict la peſche de poiſſon vert, où l'on prit du poiſſon tant que l'on voulut.

Le 26. Aouſt arriuaſmes à S. Maſlo, où ie vis les Marchans, auſquels ie remonſtray combien il eſtoit facile de faire vne bonne aſſociation pour l'aduenir, à quoy ils ſe ſont reſolus, comme ont faict ceux de Rouën, & de la Rochelle aprés qu'ils ont recognu ce reglement eſtre neceſſaire, & ſans lequel il eſt impoſſible d'eſperer quelque fruict de ces terres. Dieu par ſa grace face proſperer ceſte entrepriſe à ſon honneur, à ſa gloire, à la conuerſion de ces pauures aueugles, & au bien & honneur de la France.

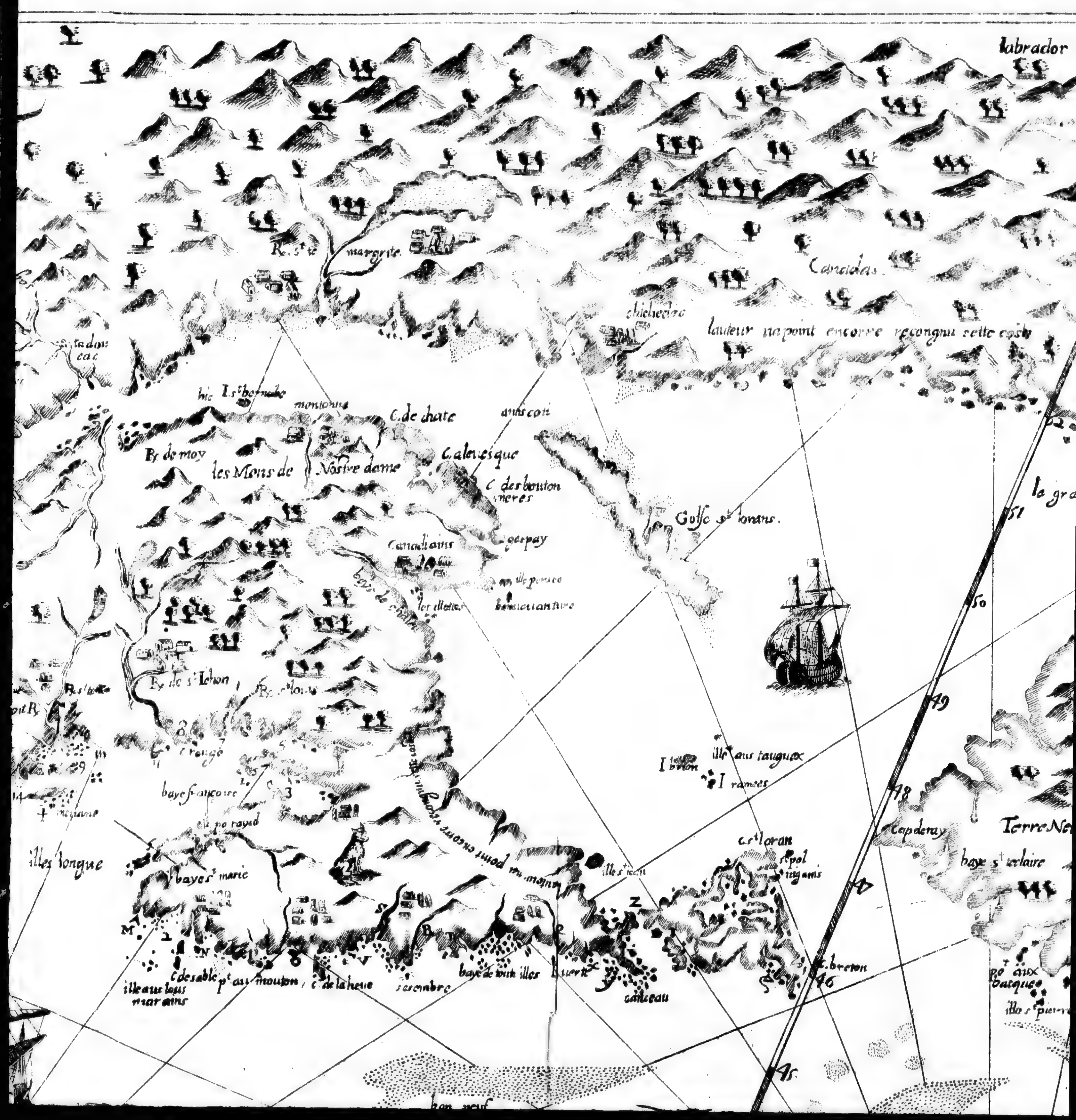
FIN.

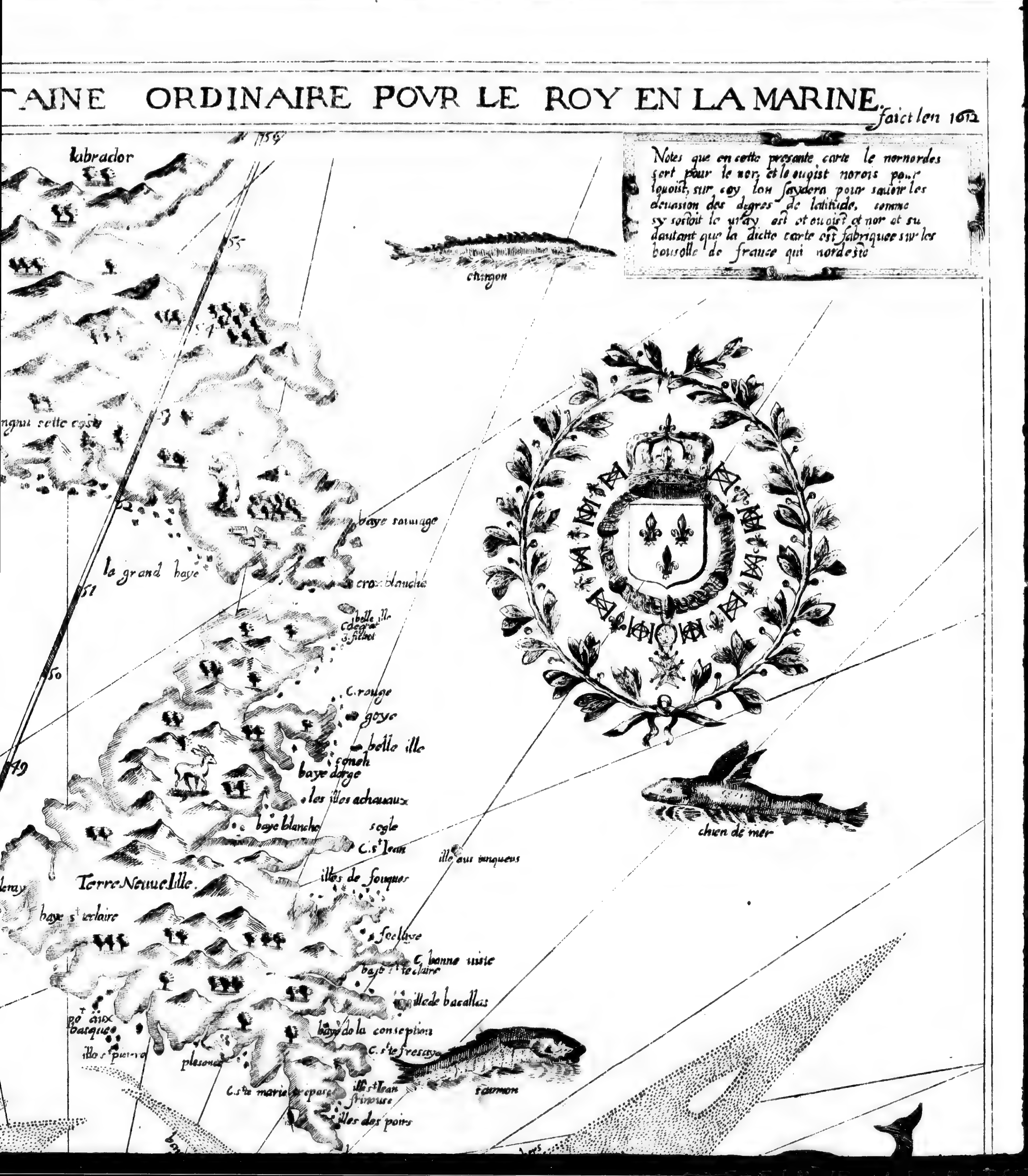

CARTE GEOGRAPHIQVE DE LA NOV
Iay faicte cette carte po^r plus de fasilite ala plus part qui naiuiques en ses
dittes costes dautant qui voyages sur des compas qui sont touches po^r
le nnsephere dasie sur coy il nauigue aus pais et sy ie lusse
faicte comme la petite la plus grand part ne sen husse ceu seruir po^r
nauoir la connoissanse des dittes declinaisons de laimant
la forme des cabannes almouchicois
nibachis
C, hirocay
contree des aquecoyneh
C. esouke. non
C. chavocay
contree des sauuages apelles Acourrase
C. econte non
ganontha hongnon
contree des egui chonnonion
hontaguenay
grand lac contenant 300. lieux de long
sault de an.
Lac contenant 15 Iournees des canaux des sauuages.
choousaron
martre
C. des
cotres des

LA NOVVELLE FRANSE FAICTTE PAR LE SIEVR DE

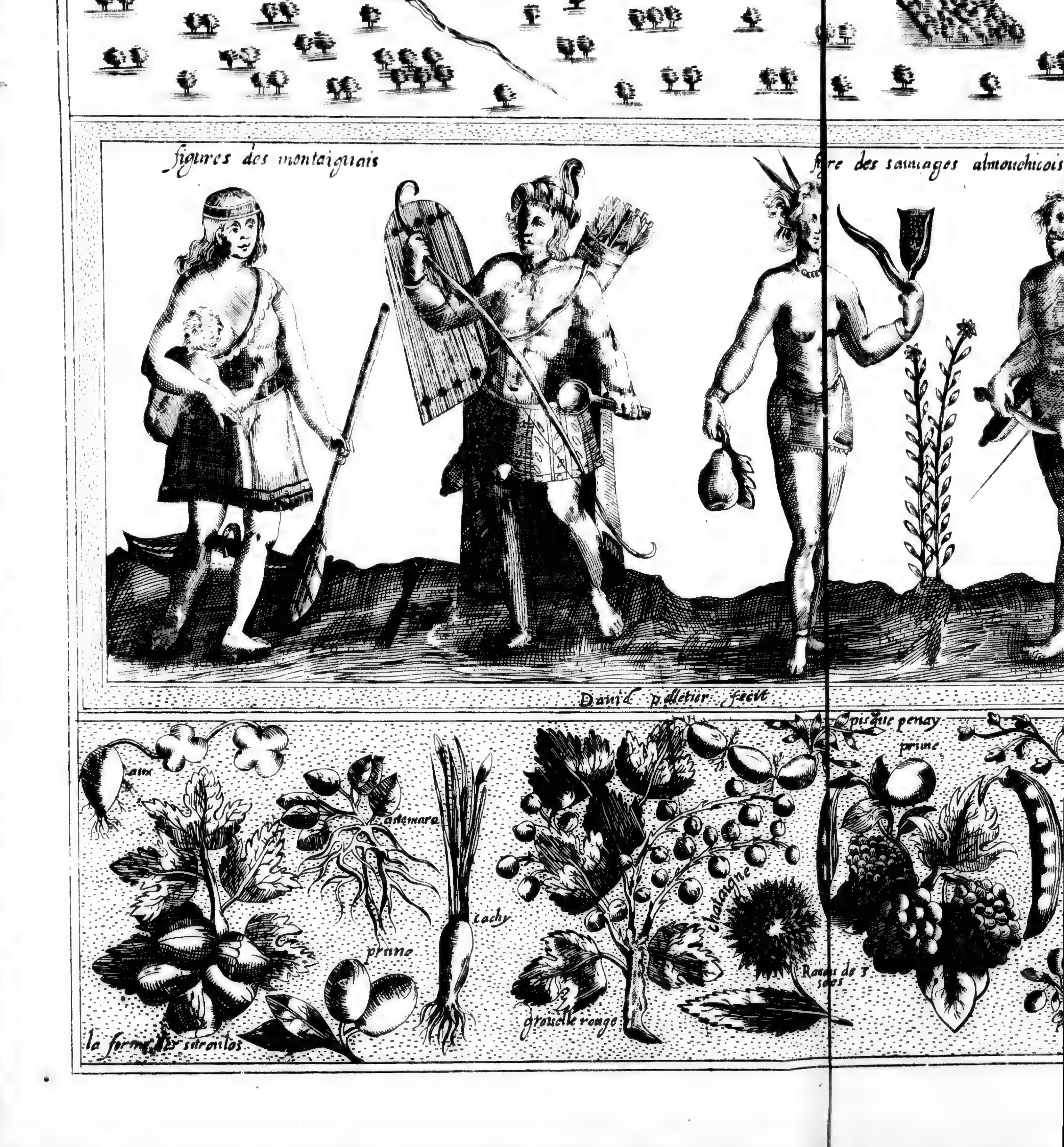


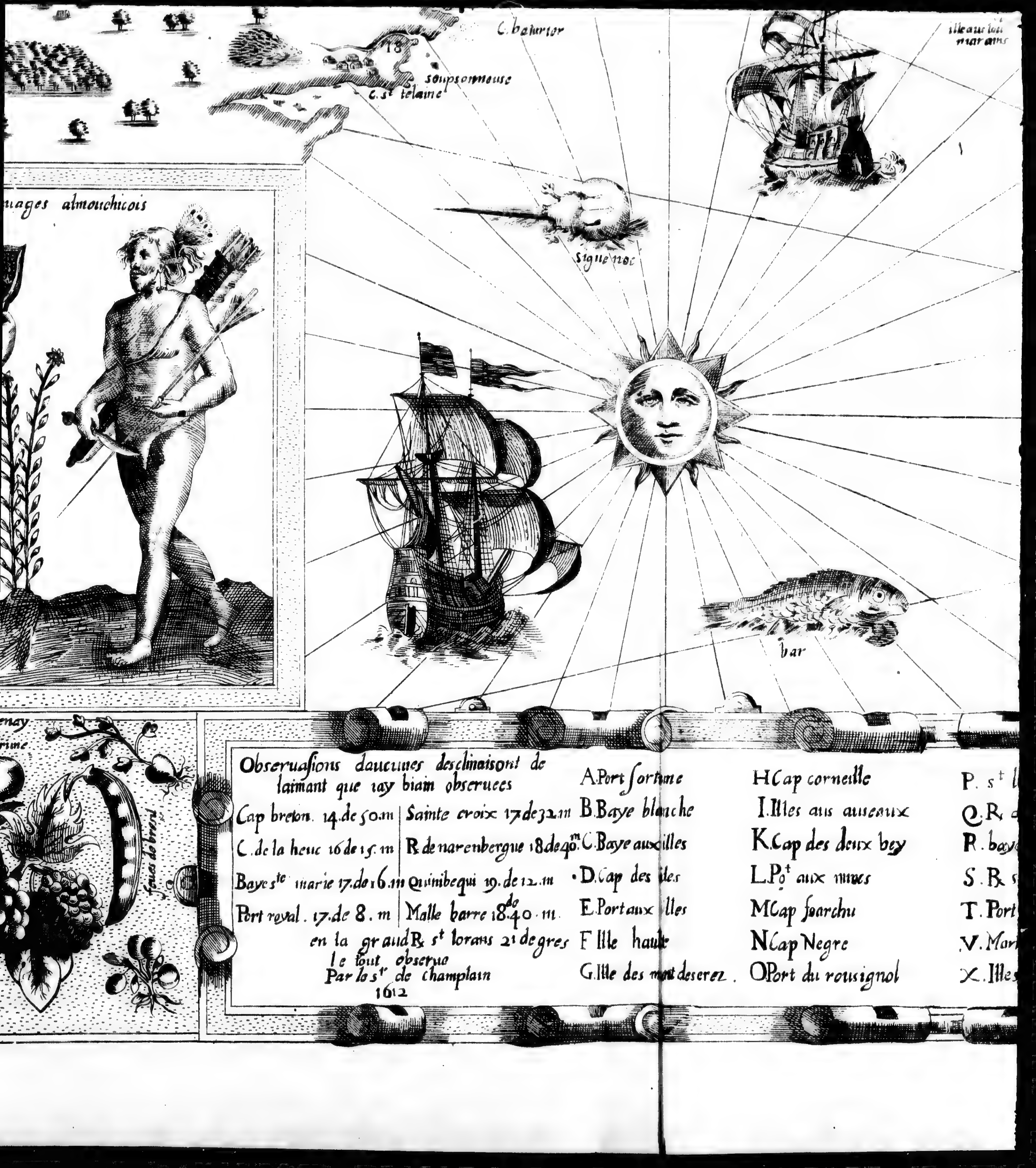
DE CHAMPLAIN SAINT TONGOIS CAPPITAINE

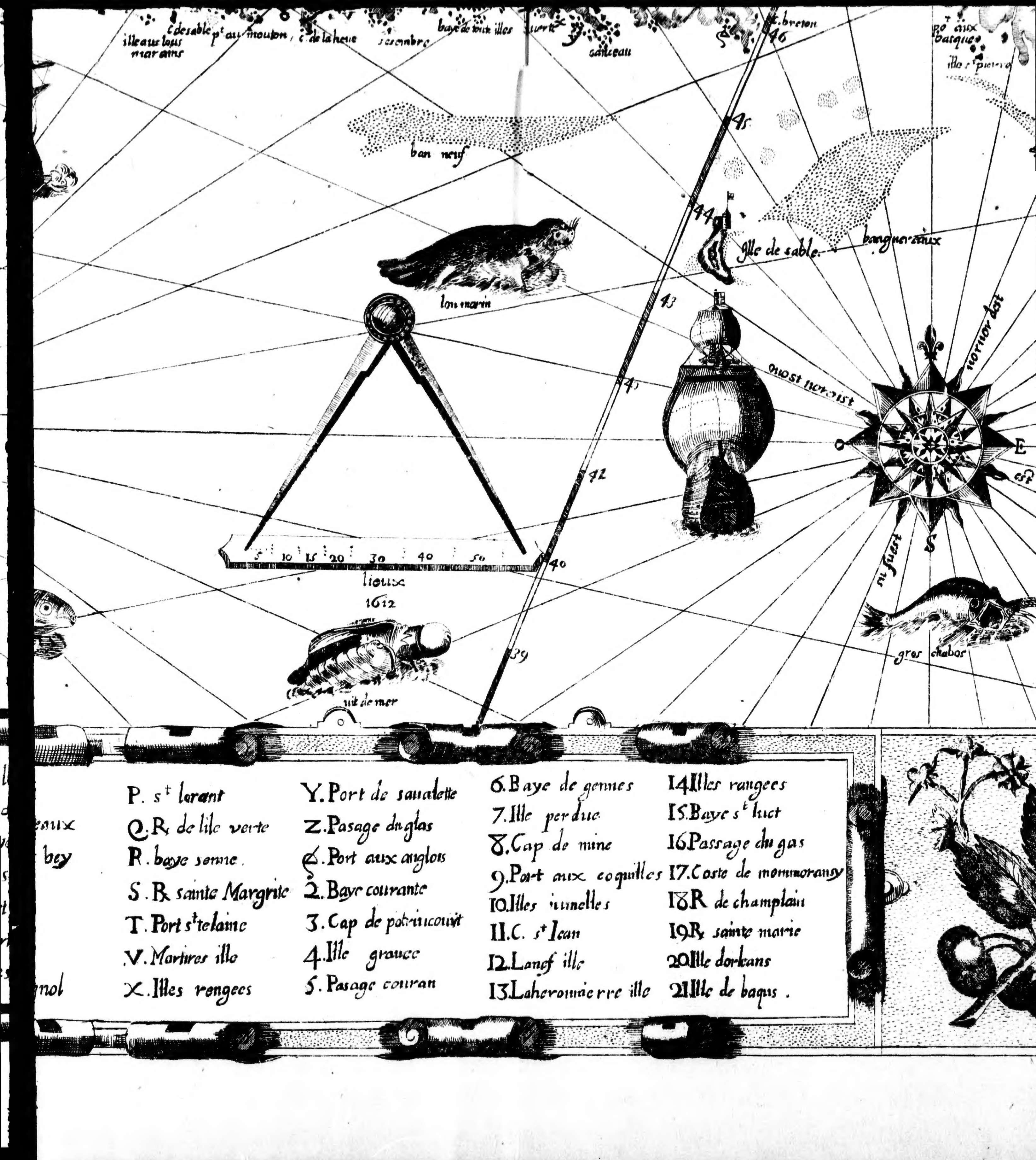


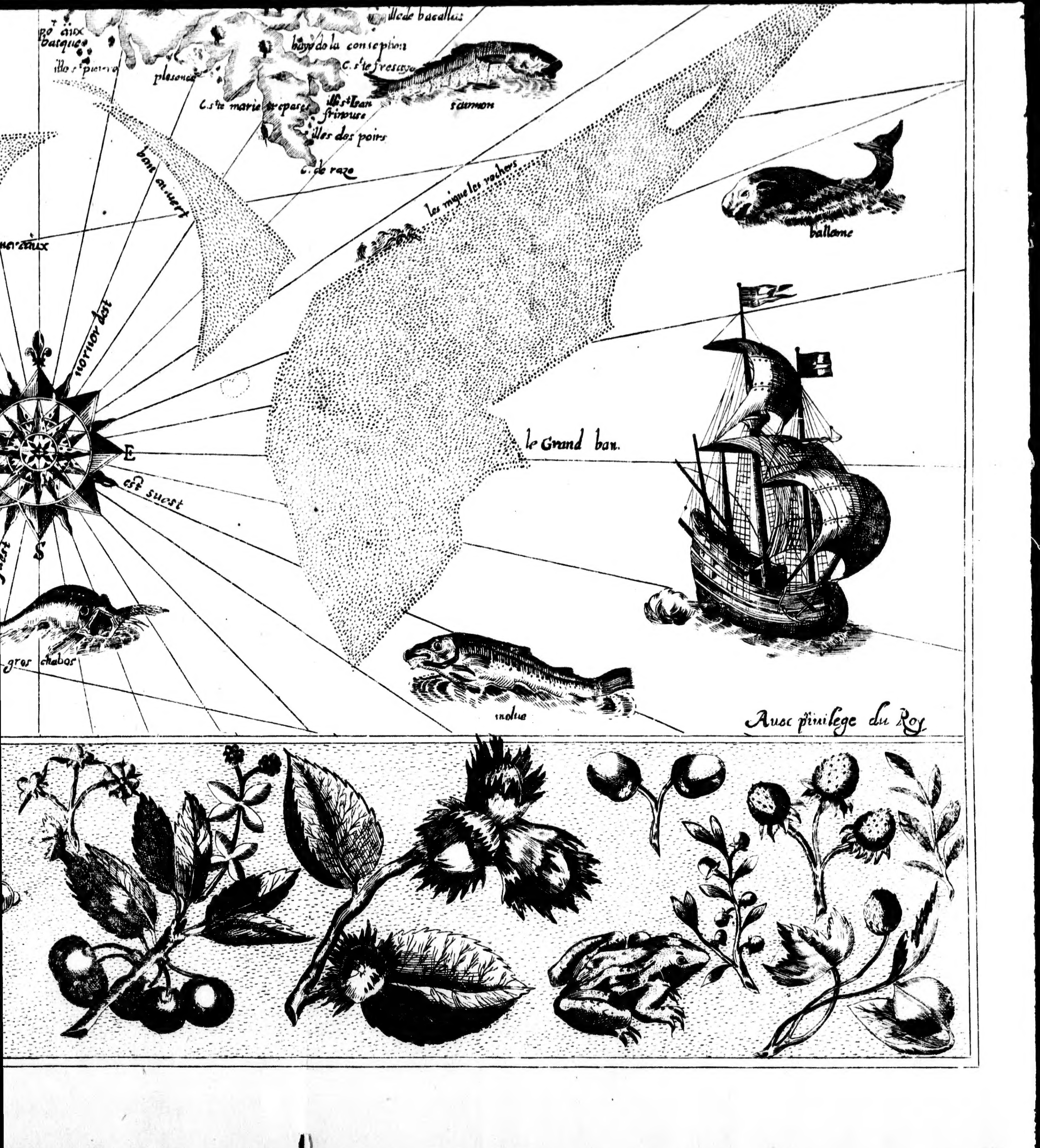


TAINE ORDINAIRE POVR LE ROY EN LA MARINE.
faict len 1612
Notes que en cette presante carte le nornordes sert pour le nor, et le ouoist norois pour louoist, sur coy lon saydera pour sauoir les eleuasion des degres de latitude, comme sy sortoit le uray est et ouoist et nor et su dautant que la dicte carte est fabriquee sur les bousolle de france qui nordeste
lubrador
esturgeon
baye sauuage
la grand baye
croix blanche
belle ille
C. degrat
chien de mer
C. rouge
goye
belle ille
baye dorge
les illes achauaux
baye blanche
segle
C. st Iean
ille aux inuqueus
illes de fouques
Terre Neuue Ille.
baye st claire
C. bonne uiste
ille de bacallas
baye de la consception
illes st pierre
plesonce
C. ste marie
illes st Iean
illes des poirs
saumon


figures des montaiguais
re des sauuages almouchicois
David pelletier fecit
aux
adamara
cachy
prune
la forme des sitroülos
groiselle rouge
chataigne
pisque penay
prune


C. batiurior
ileaucun maranis
soupsonneuse
C. st telaine
18
sauuages almouchicois
Signe noc
bar
fenay
runne
feues du bresil
Obseruasions daucunes desclinaisont de laimant que iay biain obseruees
Cap breton. 14. de 50. m
C. de la heue 16 de 15. m
Baye ste marie 17. de 16. m
Port royal. 17. de 8. m
Sainte croix 17 de 32. m
R. de narenbergue 18 de 40. m
Quinibequi 19. de 12. m
Malle barre 18. do 40. m.
en la graud R. st lorans 21 degres
le tout obserue
Par le sr de champlain
1612
A. Port fortune
B. Baye blanche
C. Baye aux illes
D. Cap des iles
E. Port aux illes
F. Ille haute
G. Ille des mont deserez.
H. Cap corneille
I. Illes aus auseaux
K. Cap des deux bey
L. Pot aux mines
M. Cap fourchu
N. Cap Negre
O. Port du rousignol
P. st l
Q. R.
R. baye
S. R.
T. Port
V. Mor
X. Illes


c desable
pt au mouton
c de la heue
illeaux lous marains
sesembre
baye de toute illes
canceau
c. breton
46
po aux basques
illes st pierre
45
ban neuf
44
Ille de sable
banquereaux
lou marin
43
41
42
40
39
E
est
S
gros chabos
5 10 15 20 30 40 50
lieux
1612
P. st lorant
Q. R de lile verte
R. baye senne.
S. R sainte Margrite
T. Port st telaine
V. Martires ille
X. Illes rengees
Y. Port de sauualette
Z. Pasage du glas
&. Port aux anglois
2. Baye courante
3. Cap de poitrincouit
4. Ille grauee
5. Pasage couran
6. Baye de gennes
7. Ille perdue
8. Cap de mine
9. Port aux coquilles
10. Illes iumelles
11. C. st Iean
12. Lanef ille
13. Laheronnierre ille
14. Illes rangees
15. Baye st luct
16. Passage du gas
17. Coste de mommoransy
18. R de champlain
19. R sainte marie
20. Ille dorleans
21. Ille de baqus.



ille de bacallas
po aux basques
baye de la consepcion
illes s. pierre
plesence
C. s.te fresaye
C. s.te marie trepasses
illes s.t Iean
frinoure
saumon
illes des poirs
C. de raze
bone auuert
Les mique les rochers
ballame
norouest
E
le Grand ban.
est suest
S
gros chabos
molue
Auec priuilege du Roy

TABLE DES CHAPITRES DV QVATRIESME VOYAGE.

CE qui m'a occafionné de recercher vn reglement. Commiffion obtenue. Oppofitions à l'encontre. En fin la publication par tous les ports de France. Chap. I. p. 283

Partement de France : Et ce qui fe paffa iufques à noftre arriuée au Saut. Chap. II. p. 287

Partement pour defcouurir la mer du Nord, fur le rapport qui m'en auoit efté faict. Defcription de plufieurs riuieres, lacs, ifles, du Saut de la chaudiere, & autres Sauts. Chap. III. p. 292

Continuation. Arriuée vers Teffoüat, & le bon accueil qu'il me feit. Façon de leurs cimetieres. Les Sauuages me promettent 4. Canots pour continuer mon chemin. Toft aprés me les refufent. Harangue des fauuages pour me diffuader mon entreprife, me remonftrant les difficultés. Refponfe à ces difficultés. Teffoüat argue mon conducteur de menfonge, & n'auoir efté où il difoit. Il leur maintient fon dire veritable. Ie les preffe de me donner des Canots. Plufieurs refus. Mon conducteur conuaincu de menfonge, & fa confeffion. Chap. IV. p. 306

Noftre retour au Saut. Fauffe alarme. Ceremonie du Saut de la chaudiere. Confeffion de noftre menteur deuant tous les chefs. Et noftre retour en France. Chap. V. p. 319